This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LIBRARY OF THE
Leland Stanford Junior University
CATALOGUED IN THE LIBRARY

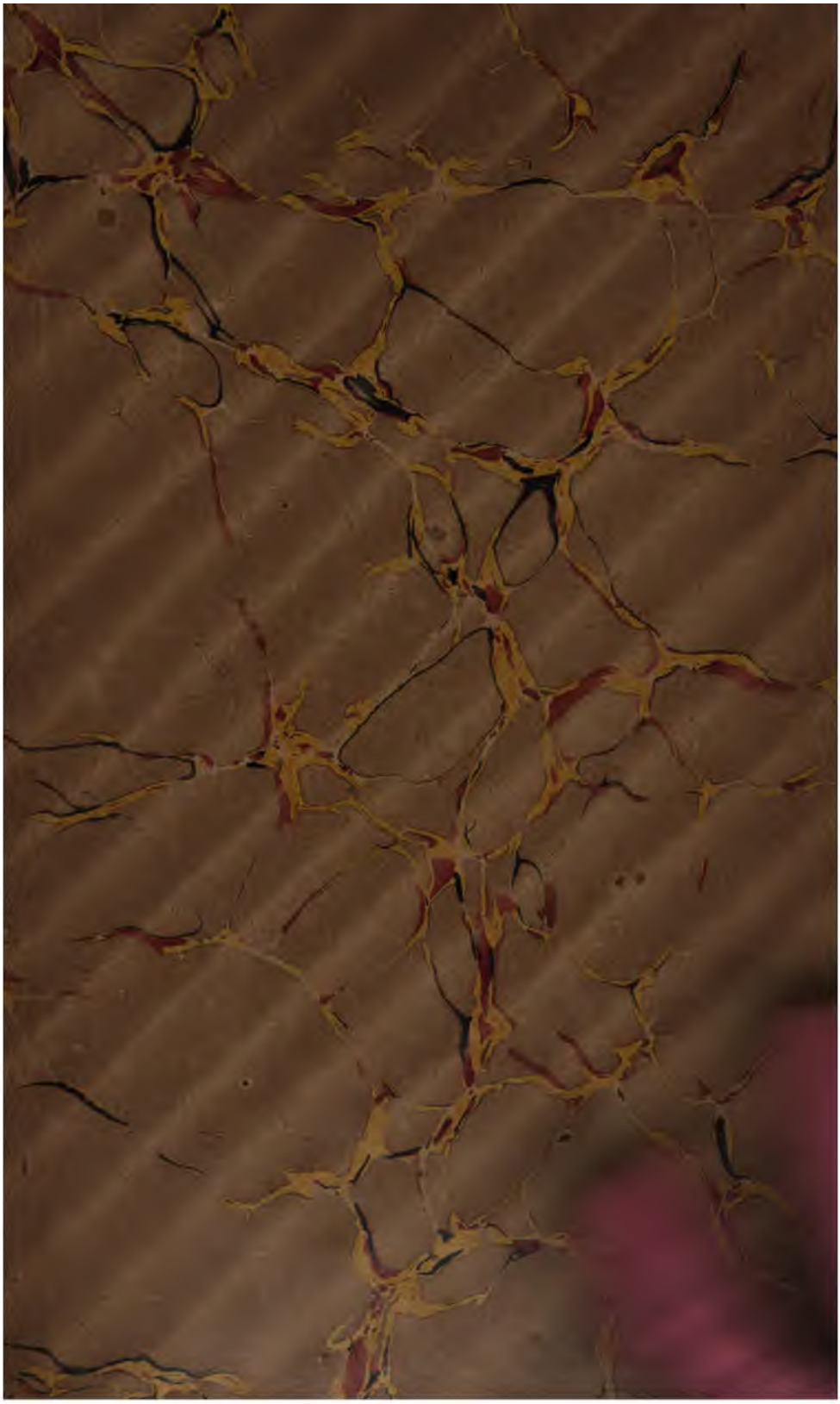

NEW YORK
819 BROADWAY

878.4E
R556

Reviews:

H.J.M. in Ju 7 (1881) 180 f. (1st edition)

" " " 11 (1885) 130 (2nd edition)

B.P.W. 1885. 563 f.

BIBLIOTHÈQUE

DES

ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

FASCICULE ONZIÈME

ÉTUDES SUR LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE DE TITE-LIVE, PAR M. OTHON RIEMANN.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE. — A. PICHAT.

ÉTUDES

SUR

LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE

DE

TITE-LIVE

PAR

OTHON RIEMANN

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, MAÎTRE DE CONFÉRENCES
A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

DEUXIÈME ÉDITION

revue, corrigée et considérablement augmentée.

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DU COLLÉGE DE FRANCE, DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

7, RUE DE MÉDICIS, 7

1885

LIBRARY
OF THE
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY.

A 6359

A MON CHER MAITRE

M. Eugène BENOIST

PROFESSEUR DE POÉSIE LATINE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

TÉMOIGNAGE D'AFFECTION ET DE RECONNAISSANCE

INTRODUCTION.

Hæc... professio (grammatice)... plus habet in recessu quam fronte promittit.
(QUINTILIEN, 1, 4, 2).
Non obstant hæ disciplinæ per illas euntibus, sed circa illas hærentibus.
(*Id.*, 1, 7, 35).

I

L'étude de la grammaire grecque ou de la grammaire latine n'est considérée en général que comme un moyen d'arriver à l'intelligence des auteurs; c'est là, en effet, le principal avantage pratique que l'on puisse retirer de cette étude; mais on peut aussi voir dans la grammaire une science valant la peine d'être recherchée pour elle-même et méritant d'occuper une place indépendante parmi les différentes sciences qui ont l'antiquité pour objet, au même titre que la science des monuments figurés ou la science des institutions. Étudier l'antiquité classique, c'est étudier la vie intellectuelle et morale du peuple grec ou du peuple romain sous toutes ses formes, dans leur littérature et dans leur art, dans leur histoire et leurs institutions publiques, dans leurs coutumes privées et leurs croyances religieuses. Or la langue d'un peuple est aussi une des manifestations de sa vie intellectuelle; elle peut donc être aussi l'objet d'une science distincte, qui se propose d'en tracer l'histoire et de la faire revivre, dans la mesure où cela est possible, telle qu'on la parlait ou qu'on l'écrivait à telle ou telle époque. L'histoire de la langue est un complément nécessaire de l'histoire de la littérature; l'une ne peut être sans l'autre; on ne saurait se faire une idée complète du génie d'un écrivain ni le mettre au rang qui lui convient, si l'on ne connaît pas exactement son style et si l'on ne sait pas la place qu'il occupe dans l'histoire de la langue. Et ici les formules générales et vagues ne suffisent pas; ce n'est pas assez de dire que Tacite est concis et que son style a une couleur poétique : il faut faire voir, par le détail, où se

montre cette concision et en quoi consiste cette couleur poétique. Dire que ce sont là des études arides et minutieuses, où l'on risque de perdre le sentiment de ce qui est beau, serait injuste et puéril; autant vaudrait dire à un musicien que, pour avoir appris le contre-point et l'instrumentation, il en est devenu moins propre à comprendre et à goûter une symphonie de Beethoven. Dans tout art, et par conséquent aussi dans l'art du langage, il y a une partie technique, dont la connaissance n'a jamais empêché les personnes de goût de juger avec goût : elle leur permet au contraire de mieux se rendre compte de leurs impressions et de donner à leurs appréciations plus de sûreté.

Il ne faut donc point dédaigner les études qui ont pour objet d'éclaircir même tel ou tel petit point particulier de la langue d'un auteur. Les plus humbles travaux de ce genre peuvent profiter à la science, pourvu qu'ils soient faits avec intelligence et avec méthode. Ce sont les recherches de détail précises et minutieuses qui rendent possibles les vues d'ensemble nettes et justes; ce n'est qu'à force d'accumuler beaucoup de petits faits isolés qu'on arrive à construire l'histoire d'une langue. D'ailleurs cette sorte de travaux demande plus de qualités d'esprit qu'on ne serait tenté de le croire d'abord. Il peut sembler, à première vue, que faire des catalogues d'exemples n'est qu'une œuvre de patience, un métier où l'œil et la main ont plus à faire que l'intelligence; mais ce n'est pas tout de réunir des exemples : il faut savoir les comparer entre eux, marquer les ressemblances et les différences, reconnaître dans un fait grammatical les circonstances essentielles et celles qui ne sont que des accidents, tenir compte des raisons particulières qui dans chaque cas ont pu modifier l'expression et faire choisir telle construction de préférence à telle autre, enfin se défier avant tout des distinctions subtiles et ne pas se hâter d'imaginer des règles que les faits viennent démentir ensuite. Tout cela demande une grande rigueur de méthode, beaucoup de critique, de netteté d'esprit et de bon sens, un sentiment très fin de la langue qu'on étudie, je dirais même beaucoup de goût, si ce terme n'était pas peut-être trop ambitieux en pareille matière. C'est grâce à ces qualités que la grammaire latine de M. Madvig, par exemple, quoique ce ne soit qu'un livre élémentaire, est un guide presque toujours sûr et un modèle à imiter; c'est l'absence des mêmes qualités qui fait que tant d'autres travaux, méritoires par la peine qui y a été dépensée, ne sont pas aussi utiles qu'ils le pourraient être, parce qu'ils sont faits avec peu de critique et qu'on ne s'y peut fier qu'à demi.

Un travers où donnent certains grammairiens, c'est de croire qu'ils ajouteront quelque chose à la valeur de leurs conclusions par l'apparence de rigueur scientifique dont ils les revêtent. On dira, par exemple, que « telle construction ne se rencontre en latin que *sept* fois, » pas une de plus, pas une de moins. « Il y a en latin 3814 substantifs abstraits, dont 2889 ne se rencontrent qu'au singulier, 925 aussi au pluriel. Sur ces 925 pluriels, 58 se rencontrent dans le latin archaïque, à savoir : 1 chez Névius, 3 chez Ennius, 6 chez Caton, 36 chez Plaute, 6 chez Térence, 1 chez Pacuvius, 4 chez Accius, 1 chez Lucilius. Les prosateurs classiques y ajoutent 383 pluriels nouveaux, et l'époque suivante, à laquelle nous rattachons aussi les *poètes* classiques, 484 [1]. » Cet abus de la statistique, cette prétention de donner partout des chiffres précis est en bien des cas puérile [2]. Qui ne voit que, dans l'étude d'une langue dont il nous reste aussi peu de monuments que nous en avons de la langue grecque ou de la langue latine, il est chimérique de prétendre à des résultats d'une exactitude mathématique et qu'il se faut contenter d'une vraisemblance plus ou moins grande? Souvent même il est impossible de rien conclure des faits que l'on croit remarquer: telle forme, telle construction, telle expression n'est pas dans Cicéron, c'est-à-dire dans les ouvrages de Cicéron qui nous sont parvenus : mais qui sait si elle ne se rencontrait pas précisément dans ceux que nous avons perdus? et, à supposer que Cicéron ne l'ait pas employée, cela ne peut-il pas être un pur effet du hasard? a-t-on le droit d'affirmer qu'il l'ait évitée à dessein? On a remarqué [3] qu'on n'avait pas d'exemple du parfait passif de ἀκούω, ἤκουσμαι, avant Denys d'Halicarnasse ; cependant est-il probable que cette forme si naturelle n'ait pas été en usage bien auparavant, tout comme ἀκουσθήσομαι et ἠκούσθην, dont on a des exemples à la bonne époque? De même, n'y a-t-il pas témérité à affirmer, par exemple,

1. Résumé des pages 9-14 de l'ouvrage de M. Dräger, *Historische Syntax der lat. Sprache*, 1er vol., *première édition* (dans la 2e édition, M. Dräger a supprimé ceci).

2. Ce n'est pas à dire que les chiffres n'aient pas aussi parfois leur utilité. Ainsi M. Tycho Mommsen (Programme du gymnase de Francfort-sur-le-Main, 1874) a compté que chez Xénophon σύν se rencontre 556 fois et μετά avec le génitif 275 fois, au lieu que chez Thucydide on trouve 400 fois μετά et seulement 37 fois σύν : il est évident que ces chiffres montrent d'une manière très nette et très frappante la prédilection que Xénophon, à la différence des autres prosateurs attiques, a pour la préposition σύν, au lieu de μετά. Mais, de savoir reconnaître en quels cas et jusqu'à quel point il peut être utile de faire une statistique de ce genre, c'est affaire de jugement et de bon sens.

3. Voy. Veitch, *Greek verbs irregular and defective*, au mot ἀκούω.

que Salluste a été le premier prosateur qui se soit servi des adjectifs *pavidus*, *sævus*, *scelestus*, *trepidus* [1]? Comment peut-on le savoir, quand on n'a de l'ancienne prose latine que des fragments? On ne saurait trop insister sur ce point : le danger de la grammaire historique, c'est qu'on ne se laisse aller à des conclusions qui dépassent les faits, c'est qu'on ne prenne pour des variations réelles de l'usage des différences qui n'existent peut-être que pour nous et tiennent simplement à la connaissance « fragmentaire » que nous avons des littératures anciennes [2]. Pour pouvoir déclarer qu'entre deux formes ou deux constructions équivalentes tel auteur ou telle époque semble avoir préféré l'une ou l'autre, ce n'est pas assez que les exemples existants paraissent être en faveur de cette conclusion, il faut encore que ces exemples soient assez nombreux pour donner à la conclusion une probabilité suffisante; s'il n'y a qu'un petit nombre d'exemples, on n'a pas le droit de tirer aucune conclusion. C'est ainsi que, dans l'histoire de toute langue morte, à côté de parties où l'on se peut flatter d'arriver à des résultats plus ou moins probables, il en restera toujours d'autres qu'il faudra se résigner à ignorer, mais on ne peut juger de l'étendue de ces lacunes qu'autant qu'on possède un catalogue complet et critique de tous les faits grammaticaux intéressants qu'il est possible de connaître. Les théories qu'on fondera sur ces faits pourront être discutées; les faits eux-mêmes demeurent acquis à la science.

II

Pour la langue latine, le travail dont je parle est encore loin d'être achevé. L'histoire d'une langue comprend l'histoire du vocabulaire, c'est-à-dire des mots dont elle se compose, l'histoire des formes, c'est-à-dire des flexions que reçoivent les mots selon leurs fonctions grammaticales, enfin l'histoire de la syntaxe, c'est-à-dire des règles suivant lesquelles, aux différentes époques de la langue, on a employé telle ou telle forme dans tel cas particulier. Pour ce qui est du latin, l'histoire des formes est la seule qu'on puisse considérer comme suffisamment connue. Sur ce terrain, l'on peut

1. Constans, *De sermone Sallustiano*, p. 35-36. — D'ailleurs *pavidus* se rencontre aussi *De b. Afr.*, ch. 82 ; *sævus* et *scelestus* se lisent plusieurs fois chez Térence (voy. le lexique de l'éd. Lemaire), et, pour ce qui est de la langue, Térence doit plutôt être rangé parmi les prosateurs que parmi les poètes.

2. Cf. ce que disait, peut-être avec quelque exagération, Ch. Thurot, *Rev. crit.*, 1872, II, p. 38.

dire qu'après les travaux de Lachmann [1], de Mommsen [2], de Ritschl [3] et de son école, de Corssen [4], de Schuchardt [5], de Brambach [6], de Neue [7], etc., il n'y a plus qu'à glaner. Mais il n'en est pas de même des autres parties de la grammaire latine. L'histoire du vocabulaire est à peine commencée; il est vrai que c'est peut-être la partie qui présente le plus de difficultés et où il est le plus malaisé d'arriver à des conclusions sûres. Quant à l'histoire de la syntaxe, beaucoup de matériaux sont déjà réunis. On peut voir dans l'utile publication de M. Hübner, *Grundriss zu Vorlesungen üb. d. lat. Gramm.*, Berlin, Weidmann, 1876 (cf. *Zeitschr. f. Gymn.*, 1877, p. 158-161), la liste assez complète des travaux de toute sorte qui ont été publiés jusqu'en 1875 ou 1876 sur chaque point de la syntaxe latine; de même la langue des différents auteurs a fait l'objet d'une infinité de monographies, qui ont, il est vrai, une valeur très inégale [8]. Mais tous ces matériaux ne sont

1. Commentaire sur Lucrèce, 3e éd., 1866.

2. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. I (inscr. antiquissimæ ad C. Cæsaris mortem), 1863.

3. *Priscæ Latinitatis monumenta epigraphica*, 1862, avec suppléments, 1862-1865; travaux sur Plaute (cf. E. Benoist dans la *Rev. de philol.*, 1877, p. 91-100).

4. *Ueber Aussprache, Vocalismus u. Betonung der lat. Sprache*, 2e éd., 1868-1870; *Krit. Beiträge zur lat. Formenlehre*, 1863; *Krit. Nachträge zur lat. Formenlehre*, 1866.

5. *Der Vocalismus des Vulgärlateins*, 1866-1868.

6. *Die Neugestaltung der lat. Orthographie*, 1868.

7. *Formenlehre d. lat. Sprache*, 2e éd., 1875-1877.

8. Je citerai seulement, comme exemples, quelques *travaux d'ensemble* sur la langue de certains auteurs expliqués dans les classes : Holtze, *Syntaxis priscorum scriptorum Lat. usque ad Terentium*, 2 vol., Leipzig, 1861-1862 (ouvrage insuffisant). Id., *Syntaxis Lucretianæ lineamenta*, Leipzig, 1868. Constans, *De sermone Sallustiano*, Paris, 1880 (cf. *Revue critique*, 1881, II, p. 161 sqq., 173 sqq., 189 sqq.). Lupus, *Der Sprachgebrauch des Cornelius Nepos*, Berlin, 1876. Kühnast, *Die Hauptpunkte der livianischen Syntax*, Berlin, 1872. Vogel, introduction de son édition de Q.-Curce (Leipzig, 2e éd., 1875), p. 8 et suiv. Dosson, dans son édition de Q.-Curce (Paris, 1882), p. 412 sqq. Dräger, *Syntax u. Stil des Tacitus*, Leipzig, 2e éd., 1874. Gantrelle, *Grammaire et style de Tacite*, Paris, 1874, etc. Pour beaucoup d'auteurs, par exemple pour Cicéron et pour César, on ne possède pas encore de travail d'ensemble. A la liste qui précède on peut ajouter un certain nombre de *lexiques* faits pour tel ou tel auteur en particulier : ainsi pour les discours de Cicéron celui de Merguet (Jena, 1873 et suiv.; il a paru jusqu'ici trois volumes complets et 18 fascicules du 4e); pour T. Live celui d'Ernesti (Leipzig, 1827); pour Horace l'*Index* de Zangemeister (dans la nouvelle édition de l'Horace de Bentley, Berlin, 1869); pour Quintilien le lexique de Bonnell (Berlin, 1834; dernier vol. de l'édition de Spalding et Zumpt); pour Tacite le lexique de Bötticher (Berlin, 1830) et surtout le nouveau de Gerber et Greef (Leipzig, 1877 et suiv.; cinq fascicules parus jusqu'ici), etc.

pas encore en quantité suffisante pour qu'il soit possible de faire dès aujourd'hui un ouvrage d'ensemble complet et solide.

C'est ce que semble prouver du moins le résultat où est arrivé M. Dräger, qui a tenté ce travail d'ensemble. Le premier fascicule de son livre sur l'histoire de la syntaxe latine (*Historische Syntax der lat. Sprache,* Leipzig, Teubner) fut publié en 1872; le sixième et dernier fascicule parut au commencement de 1878. Depuis, M. Dräger a donné une seconde édition, très augmentée et corrigée, de son ouvrage tout entier. L'ordre que suit M. Dräger peut être critiqué dans le détail, mais il est très logique pour l'ensemble : il étudie d'abord les rapports des mots entre eux dans la proposition simple (1er vol.), puis les rapports des propositions entre elles dans la période (rapports de coordination ou rapports de subordination, 2e vol.); différentes questions relatives à l'emploi des substantifs, des adjectifs, des pronoms, etc., qui ne pouvaient pas trouver place dans la division que je viens d'indiquer, forment la première partie du tome 1er sous ce titre : *Gebrauch der Redetheile* (particularités dans l'emploi des différentes parties du discours). Pour chaque question, M. Dräger donne une collection méthodique d'exemples classés par ordre chronologique; puis, s'il y a lieu, il tire la conclusion qui résulte de ces exemples.

M. Dräger n'a pas toujours su éviter ces affirmations téméraires, ces conclusions précipitées dont je parlais tout à l'heure : il n'en a pas moins eu le mérite d'indiquer la méthode qu'il faut suivre dans une étude scientifique de la syntaxe latine. Il convient aussi de louer M. Dräger du soin avec lequel il cherche à tenir son ouvrage au courant de tous les travaux importants qui paraissent. Toutefois il s'en faut de beaucoup qu'il n'y ait plus dans son livre ni erreurs ni lacunes : ses collections d'exemples sont fort souvent incomplètes; quelquefois même elles semblent faites avec une certaine légèreté et l'on y remarque des confusions fâcheuses. Aussi bien la tâche qu'avait entreprise M. Dräger de dépouiller, au point de vue des faits de syntaxe intéressants, les principaux auteurs latins était-elle bien trop considérable pour qu'un seul homme en pût venir à bout, dût-il s'en occuper pendant plus de vingt ans, comme il paraît que M. Dräger l'a fait; et, plutôt que de lui reprocher des lacunes et des erreurs qui étaient à peu près inévitables dans un travail aussi étendu, il faut lui savoir gré et lui faire honneur d'avoir le premier conçu l'idée d'un travail qui était à faire et d'avoir, pour son propre compte, mené ce travail aussi loin qu'il était en lui. Le livre de M. Dräger offre

ainsi comme une espèce de cadre où tous ceux qui s'occupent de grammaire latine pourront faire entrer les observations isolées qu'ils auront occasion de faire sur tel ou tel point de la syntaxe. A la longue le cadre se trouvera rempli, et l'on finira par avoir pour la syntaxe latine un répertoire de faits pareil à celui que Neue a donné pour les flexions des mots.

Le travail qui suit se rattache à ce genre d'études; il a pour objet de compléter et de corriger sur quelques points le livre de M. Dräger [1]. J'ai repris plusieurs questions sur lesquelles on trouve peu de détails dans les grammaires ordinaires, et j'ai cherché à étudier d'une façon spéciale l'usage de T.-Live, mais en mentionnant aussi ce que j'avais pu observer chez d'autres auteurs. Ce qui m'a porté à m'occuper de préférence de la langue de T.-Live, c'est l'importance de cet écrivain et la place intéressante qu'il me paraît tenir dans l'histoire de la langue latine. Il convient de dire quelques mots sur ce sujet.

III

Les progrès et la décadence de la langue latine sont liés d'une façon intime aux progrès et à la décadence de la littérature latine. L'une comme l'autre eut besoin, pour se développer, du contact de la civilisation grecque. Ce que la langue latine fût devenue, si elle était restée abandonnée à elle-même, on peut le conjecturer d'après les monuments épigraphiques qui nous restent de la plus ancienne période. La double tendance particulière au vieux latin, de reculer le plus possible l'accent tonique vers le commencement des mots et de prononcer faiblement les syllabes non accentuées, surtout les syllabes finales, aurait fini par supprimer les voyelles intermédiaires, par faire tomber les terminaisons, et le latin serait devenu dès lors ce qu'il devint quelques siècles plus tard, une langue romane. On a remarqué que dans les plus anciennes inscriptions latines on rencontrait des formes qui avaient déjà un caractère tout italien [2] : *Cornelio* (= Cornelius) C. I. L.,

1. J'ai indiqué d'autres additions ou corrections à la 2e éd. du même ouvrage dans la *Revue critique* de 1881, II, p. 161 et suiv., 173 et suiv., 189 et suiv., 253 et suiv.

2. Comme en italien, les voyelles *e* et *o* règnent alors dans les terminaisons, là où plus tard (à partir de la moitié du sixième siècle de la ville) on prononça et on écrivit *i* et *u;* certaines consonnes finales (*m*, *s*, *t*, *nt*) sont négligées dans l'écriture, sans doute parce qu'on les marquait à peine dans la prononciation; de même *n* disparaît devant *s*, etc. Dans cette orthographe, *Antioco* peut représenter à la fois le nomin., l'accus., le dat. ou l'abl. sing., *Pisaurese* tous les

I, n° 31, *Corsica* (= Corsicam) 32, *viro* (= virum) 32, *Antioco* (= Antiochum) 35, *dono* (= donum) 182, *Scipione* (= Scipionem) 32, *honore* (= honorem) 34, *pace* (= pacem) 478, *Matuta* (= Matutæ) 177, *matre* (= matri) 177, *dede* (= dedit, en italien *diede*) 62 *b*, 169, 180, *Pisaurese* (= Pisaurenses) 173, *dedrot*, *dedro* (= dederunt, en italien *diedero*) 173, 177, etc. (voy. l'*Index* du premier volume du *Corpus Inscr. Lat.* et Neue, I, p. 17, 72, 196). La cause qui arrêta cette transformation de la langue latine et la retarda de plusieurs siècles fut l'introduction à Rome de la culture grecque, qui amena le développement d'une littérature latine et en même temps d'une langue littéraire, avec une prononciation plus distincte et plus exacte, soumise aux règles de la prosodie grecque. On rattache cette révolution importante au nom d'Ennius, qui introduisit dans la littérature latine l'hexamètre grec avec sa prosodie. A mesure que la littérature se développait, la différence entre la langue littéraire et la langue populaire, entre la prononciation des lettrés et celle des paysans, s'accentua de plus en plus; il y eut deux prosodies : la prosodie des poètes comiques, celle de Plaute et de Térence, qui reproduisait certaines particularités de la prononciation populaire, et la prosodie de la poésie savante, celle de Virgile et d'Horace, qui, introduite par Ennius, était fondée sur une prononciation peut-être plus ou moins conventionnelle. En même temps, beaucoup de formes, de mots, de tours de la vieille langue populaire furent rejetés peu à peu par la langue que parlaient et qu'écrivaient à Rome les gens de la bonne société, et disparurent ainsi à peu près de la prose littéraire de la bonne époque [1]; il est à remarquer du reste qu'un certain nom-

cas du singulier ; la déclinaison latine était donc tout à fait en voie de disparition. La prononciation faible des consonnes finales et de *n* devant *s* subsista du reste, plus ou moins, à toutes les époques dans le latin populaire ; et, dès le quatrième siècle de notre ère, on voit reparaître, dans les terminaisons, *e* et *o* au lieu de *i* et de *u*.

1. Il ne faudrait pas du reste vouloir tracer une ligne de démarcation trop rigoureuse entre le latin littéraire et le latin populaire : d'abord parce qu'une séparation aussi absolue ne devait pas exister dans la réalité ; ensuite parce qu'il nous est bien difficile de savoir au juste quelles sont les expressions ou les constructions qui pouvaient être *vulgaires*, et que nous en sommes réduits, à cet égard, à de simples hypothèses. Toutefois il y a apparence que l'on peut considérer comme ayant appartenu en propre à la langue populaire les mots ou les tours qui ne se rencontrent que chez les comiques, chez les auteurs du *De bello Africano* et du *De bello Hispaniensi*, chez Varron, Vitruve, Pétrone, etc. Il est naturel aussi qu'on trouve des locutions et des constructions de la langue familière dans les lettres de Cicéron (surtout dans les lettres à Atticus) et dans celles de ses correspondants, ainsi que dans les Satires et

bre de ces tours ou de ces mots restèrent en usage dans le langage

les Épîtres d'Horace. Au reste, depuis quelques années que l'attention s'est portée sur cette question du latin vulgaire, il n'y a, pour ainsi dire, pas un auteur latin où l'on n'ait trouvé ou cru trouver des emprunts, volontaires ou involontaires, au langage du peuple; on en a signalé chez Salluste, chez Cornélius Népos, chez T.-Live, chez Tacite; on a fait observer que César, dont les *Mémoires* sont avant tout un pamphlet politique, s'adressant au peuple, avait employé plus d'une fois des façons de parler qui semblaient avoir appartenu à la langue familière; enfin l'on a même cru remarquer, dans les premiers ouvrages de Cicéron, antérieurs à son voyage en Grèce (le *De inventione*, le *pro Quinctio*, le *pro Roscio Amerino*), des expressions ou des constructions populaires, que Cicéron aurait évitées avec soin dans ses ouvrages postérieurs, surtout dans ses discours. A ce compte, il ne resterait presque rien, dans la littérature latine, pour représenter la vraie prose littéraire, exempte de tout mélange avec le latin vulgaire. Il y aurait, ce me semble, une distinction à faire : certaines façons de parler, qui appartenaient sans doute à la langue du peuple, sont proscrites par tous les prosateurs corrects (aucun d'eux ne dira, par exemple, comme Justin, *memor quod*, « se souvenant *que* »); c'est là proprement ce qu'on peut appeler du latin *vulgaire*. Mais, à côté de cela, il est naturel qu'on rencontre parfois, même dans la prose littéraire, plus ou moins souvent suivant le style particulier de chaque auteur, des expressions ou des tours qui, sans être précisément incorrects, appartenaient cependant plutôt au langage *familier*, au langage de la conversation, qu'au style noble et soutenu (cf. Sén., *Ep.* 114, 13). Quoi qu'il en soit, il semble qu'il y a, en latin, certaines particularités de vocabulaire ou de grammaire dont les unes sont des incorrections, propres à la langue *vulgaire*, dont les autres appartiennent simplement au langage *familier*, mais qui toutes ont ceci de commun qu'elles sont contraires, *plus ou moins*, au *sermo urbanus* de la prose; je citerai ici : des formes telles que *face* p. *fac*, *moriri* p. *mori*, *altero*, *alteræ*, *uno*, *unæ*, etc., au lieu de *alteri*, *uni*, etc., *audibam*, *audibo*, etc., *satisfacitur*, *calefacientur*, etc., *dicier* au lieu de *dici*; — l'emploi de diminutifs sans aucun sens particulier, au lieu du mot simple (*auricula* pour *auris*, *muliercula* pour *mulier*, *clanculum* pour *clam*); l'emploi de fréquentatifs ou de verbes composés au lieu du verbe simple (*adjutare*, *agitare*, etc., pour *adjuvare*, *agere*; *addecet*, *condecet*, *commori*, *emori*, etc., pour *decet*, *mori*); — *portare* au lieu de *ferre*, *negotium* au lieu de *res*, *caballus* au lieu de *equus*, *oppido* au lieu de *valde*, *auscultare* au lieu de *audire*, *ad villam* ou *apud villam* au lieu de *in villa*, *absque* au lieu de *sine*, *proprius* au lieu de *suus* (Hor., *Ep.*, 1, 7, 51), *admodum quam*, *nimis quam*, *sane quam*, *valde quam*, *oppido quam* ou *quam* tout seul employés pour renforcer le sens d'un positif, *præsente nobis* au lieu de *præsentibus*, *hoc mihi dolet*, « cela me fait mal », *potiri* avec l'accusatif ou le génitif, *persuasus sum*, *noceberis ab alio* (recueil d'inscriptions d'Orelli, n° 4786), *dignus* avec le génitif, *alius* avec l'ablatif (« autre *que* »), *idem* avec le datif (« le même *que* »), *crede mihi* au lieu de *mihi crede*, « percussam *de cuspide* » (Ov., *Met.* 6, 80), *major Petri* ou *major ac Petrus*, *non facias* au lieu de *ne feceris*, *venias* au lieu de *veni*, *dico* (*credo*, *scio*, etc.) *quod...*, *desiderium facit macrescere volucres* au lieu de *facit ut macrescant*, *gaudeo*, *gratulor*, *gratias ago*, etc., construits avec *cum* (suivi de l'*indicatif*), au lieu de *quod*, *promitto facere* au lieu de *me facturum*, *qui* (= quis) *faciat nescio* au lieu de *quis facturus sit*, *nisi si* au lieu de *nisi*, *prohibeo ut* (Cic., *p. Rosc. Am.*, 52,151), *quærere si*, « demander *si* », etc. (cf. de plus la note suivante). —

de la poésie [1]. C'est ainsi que le latin populaire, arrêté et gêné dans sa marche, n'exista plus pendant un certain temps que comme un faible courant, continuant à couler en dessous, jusqu'au moment où la destruction de la prose littéraire lui permit de reparaître au jour et d'entraîner de nouveau la langue dans la voie qu'il s'était ouverte avant Ennius [2].

Au point de vue de la phonétique, Ritschl a montré que le latin littéraire avait continué à être en progrès jusque vers l'époque de Quintilien. Ce n'est qu'à cette époque, par exemple, que l'*u* acheva de remplacer partout l'ancien *o* dans les terminaisons [3]. Mais, pendant que la langue arrivait ainsi à son plus haut point de développement sous le rapport des formes et de l'orthographe, la décadence avait déjà commencé pour ce qui regarde le choix des mots, la syntaxe et le style. A ce second point de vue, l'époque de la plus grande perfection de la prose romaine est l'époque de

Pour tout ceci, l'on peut consulter, entre autres travaux récents: Wölfflin, *Bemerkungen über das Vulgärlatein*, Philologus, XXXIV, p. 137 sqq.; Hellmuth, *De sermonis proprietatibus quæ in prioribus Ciceronis orationibus inveniuntur*, et Köhler, *De auctorum belli Africani et belli Hispaniensis latinitate*, dans les *Acta Seminarii philologici Erlangensis*, t. I (1878); Thielmann, *De sermonis proprietatibus quæ leguntur apud Cornificium et in primis Ciceronis libris*, Strasbourg, 1879; Stinner, *De eo quo Cicero in epistulis suis usus est sermone*, Oppeln, 1879; Kraut, *Ueber das vulgäre Element in der Sprache des Sallustius*, Progr. de Blaubeuren, 1881; enfin les intéressantes études de J. H. Schmalz sur la langue des divers correspondants de Cicéron: *Zeitschrift für Gymnasialwesen*, 1881, livraison de février-mars (Ser. Sulpicius, Marcellus, Dolabella et Curius); programme du gymnase de Mannheim, 1881 (Vatinius); *Festschrift zur* XXXVI. *Versammlung deutscher Philologen u. Schulmänner*, 1882, p. 76-101 (Asinius Pollion), etc.

1. Par exemple *ne sævi* au lieu de *ne sævito* ou *ne sævieris*, l'indicatif au lieu du subjonctif dans l'interrogation indirecte, l'infinitif marquant le but avec les verbes de mouvement (« omne cum Proteus pecus *egit* altos [*visere* montes »), etc.

2. La langue et la prononciation populaire se conserva surtout dans les campagnes: de là l'opposition entre l'*urbanitas* et la *rusticitas* : voy. Cic., *De or.*, 3, 11, 42; 12, 46; *Brut.*, 74, 259. Varr., *De re rust.*, 1, 2, 48. Quintilien, 6, 3, 17.

3. Jusque vers l'an 520 de la ville, on ne rencontre pas du tout dans les inscriptions la voyelle V; ce fut vers le milieu du sixième siècle que V prit la place de l'ancien O dans les terminaisons. Toutefois la répugnance que le latin avait pour le son VV fit qu'après l'*u* ou le *v* l'ancien *o* se conserva encore longtemps: *volgus*, *voltus*, *vivos*, *vivom*, *ingenuos*, *ingenuom*, *equos*, *equom* (ou bien *equs*, *ecus*, *equm*, *ecum*), *vivont*, *metuont*, *sequontur* (*secuntur*). C'est seulement au premier siècle de l'empire que VV, orthographe demandée par l'analogie et la logique, finit par prévaloir peu à peu sur l'orthographe archaïque VO, et de même QVV sur QVO ou CV (excepté dans le radical du pronom relatif, où l'on garda toujours CV : *cujus*, *cui*, *cum*, *cur*). Voy. l'*Index* du C. I. L., 1er vol.; Brambach, p. 87 et suiv., 219 et suiv.; Neue, I, p. 65 et suiv.

Cicéron et de César. Toutefois la langue de Plaute et surtout celle de Térence, à part un certain nombre de vieilles formes et quelques constructions qui disparurent après eux de la langue de la prose, pour se conserver en partie dans la poésie ou dans le latin populaire, peut être considérée comme très correcte et très pure ; Cicéron, discutant avec Atticus sur une question de grammaire, cite Térence comme autorité [1] ; ce qui, selon Cicéron, fait presque la seule supériorité de la prose de son temps sur celle de l'époque précédente, c'est le *nombre oratoire*, que les anciens ne connaissaient pas [2], et l'on sait qu'il considérait comme un de ses principaux mérites, à lui, d'avoir introduit dans la prose latine ces savantes combinaisons de pieds et de rhythmes dont les orateurs grecs avaient donné l'exemple [3]. D'autre part il se plaint déjà à plusieurs reprises de la corruption croissante de la langue ; « autrefois, dit-il, du temps des Scipion et des Lélius, tous ceux qui habitaient Rome parlaient bien naturellement, par tradition de famille et presque sans avoir fait d'études ; aujourd'hui il faut s voir distinguer entre le bon et le mauvais usage et corriger le mauvais par la science, au nom de la raison et de la logique [4]. »

1. *Ad Att.*, 7, 3, 10 : « Venio ad *Pirræa* » (allusion à 6, 9, 1 « *in Pirræa* cum exissem »), « in quo magis reprehendendus sum quod homo Romanus *Pirræa* scripserim, non *Pirræum*,... quam quod *in* addiderim ;... secutusque sum, non dico Cæcilium..., — malus enim auctor latinitatis est, — sed Terentium, cujus fabellæ propter elegantiam sermonis putabantur a C. Lælio scribi. »

2. Voy. par exemple : *Brut.*, 17, 68. *Orat.*, 50, 168-169.

3. Chez les anciens, l'expression de *nombre oratoire* a un sens plus précis que chez les modernes ; ils entendent par là une construction rhythmique de la phrase, résultant de combinaisons de *pieds* tout à fait analogues à celles qu'on trouvait employées dans certaines compositions lyriques. Toutes les formes rhythmiques, dit Cicéron, qu'on rencontre dans le *dithyrambe* peuvent se retrouver dans la construction d'une période oratoire : « cujus (dithyrambi) membra et pedes... sunt in omni locupleti oratione diffusa » (*de or.* 3, 48, 185) Cf. Blass, *Zeitschr. f. Gymn.*, 1880, p. 263 et suiv.

4. *Brut.*, 74 : « Solum quidem... et quasi fundamentum oratoris vides locutionem emendatam et Latinam ; cujus penes quos laus adhuc fuit, non fuit rationis aut scientiæ, sed quasi bonæ consuetudinis. Mitto C. Lælium, P. Scipionem ; ætatis illius ista fuit laus, tamquam innocentiæ, sic Latine loquendi, nec omnium tamen : nam illorum æquales Cæcilium et Pacuvium male locutos accepimus ; sed omnes tum fere qui nec extra urbem hanc vixerant, nec eos aliqua barbaries domestica infuscaverat, recte loquebantur. Sed hanc certe rem deteriorem vetustas fecit et Romæ et in Græcia ; confluxerunt enim et Athenas et in hanc urbem multi inquinate loquentes ex diversis locis : quo magis expurgandus est sermo et adhibenda tamquam obrussa ratio, quæ mutari non potest, nec utendum pravissima consuetudinis regula. » Cf. 58. 59. 72. *Ad fam.*, 9, 15, 2 : « Mirifice capior facetiis, maxime nostratibus, præsertim cum eas videam primum oblitas Latio tum cum in urbem nostram est infusa peregrini-

Cette corruption de la langue, que Cicéron attribuait au mélange de l'ancienne population romaine avec des provinciaux et des étrangers par suite de l'extension de l'empire romain, devint de plus en plus sensible après lui. Les mots cessèrent d'être employés dans leur sens vrai; la syntaxe subit des modifications notables [1]. En même temps le sentiment littéraire devenait plus délicat, plus raffiné; on attachait de plus en plus d'importance à la perfection de la forme et l'on commençait à mépriser le style « grossier » des anciens écrivains (cf. T.-Live, *Præf.*, 2 : « aut scribendi *arte rudem* vetustatem superaturos credunt »). Cela conduisit peu à peu au goût de la recherche [2]; pour plaire au public, il fallut trouver quelque chose de nouveau et de piquant, en fait de style comme en fait d'idées, tantôt une alliance de mots ingénieuse, tantôt une expression ou une tournure empruntée à la langue de la poésie ou bien au grec [3]. L'art de construire la période se perdit. Enfin, Gossrau (*Lateinische Sprachlehre*, 2e éd., p. 2 et suiv.) insiste avec raison sur cette considération importante, qu'à l'époque de Cicéron la langue littéraire écrite avait ses racines dans la langue communément parlée par la bonne société de Rome, au lieu que sous l'empire, les anciennes familles ayant disparu en grande partie [4], la population de Rome ayant été renouvelée, l'élément populaire reprenant peu à peu le dessus dans

tas, nunc vero etiam bracatis et transalpinis nationibus, ut nullum veteris leporis vestigium appareat. »

1. A.-Gelle, 13, 29, 1 : « Animadvertere est pleraque verborum Latinorum ex ea significatione in qua nata sunt decessisse vel in aliam longe vel in proximam, eamque decessionem factam esse consuetudine et inscitia temere dicentium quæ cuimodi sint non didicerint. » Sénèque, *Ep.*, 39, 1 : « hæc, quæ nunc vulgo *breviarium* dicitur, olim, cum latine loqueremur, *summarium* vocabatur. » Cf. Quintilien, 9, 3, 1 : « Itaque, si antiquum sermonem nostro comparemus, pæne jam quicquid loquimur figura est, ut *hac re invidere*, non, ut omnes veteres et Cicero præcipue, *hanc rem*, et *incumbere illi*, non *in illum*, et *plenum vino*, non *vini*, et *huic*, non *hunc*, *adulari* jam dicimus et mille alia, utinamque non pejora vincant ! »

2. Pour tout ceci, voy. Sénèque, *Ep.* 100, 5 sq., et surtout *Ep.* 114. Quintilien, 2, 5, 21 et suiv. Tacite, *Dial.*, 19.

3. Tac., *Dial.*, 20 : « Exigitur enim jam ab oratore etiam poeticus decor... ex Horatii et Vergilii et Lucani sacrario prolatus. » Cf. Quint., 8, 3, 60. 8, 6, 17. Sén., *Ep.*, 114, 14. — Quint., 9, 3, 17 : « ex Græco vero translata vel Sallustii plurima, quale est « *vulgus* (lisez *vulgo*?) *amat fieri* », vel Horatii — nam is maxime probat hoc — « *nec ciceris nec longæ invidit avenæ* », vel Vergilii « *Tyrrhenum navigat æquor* », et jam vulgatum in actis quoque « *saucius pectus* ». Cf. 12, 10, 33.

4. Cf. par exemple P. Willems, *Le sénat de la republique romaine*, t. I, p. 618 et suiv.

le langage de la vie ordinaire, la langue littéraire devint de plus en plus une langue artificielle, née dans le cabinet et faite pour vivre dans les salles des lectures publiques, une langue que chaque écrivain formait et façonnait à sa manière, selon ses idées et son goût particulier. Un écrivain de génie, Tacite, créait pour son usage personnel une langue admirable, mais qui n'appartient qu'à lui et qu'un moderne ne saurait prendre pour modèle, à moins de vouloir faire un vulgaire pastiche; Quintilien au contraire cherchait à concilier le style cicéronien avec les changements qui, depuis Cicéron, s'étaient accomplis dans le vocabulaire et la syntaxe, et écrivait une langue assez correcte, mais d'une élégance laborieuse et factice, et qu'on sent déjà n'être pas bien loin de devenir une langue morte.

IV

Dans ce qui précède, j'ai essayé de caractériser par quelques traits généraux le changement que subit la langue latine depuis l'époque de Cicéron jusqu'à celle de Quintilien. Pour ce qui est de T.-Live, les écrivains de l'empire, dans un temps où l'on opposait entre eux les *anciens* et les *modernes*, le considéraient plutôt comme un *ancien* [1]. M. Dräger, d'accord en cela avec la plupart des grammairiens d'aujourd'hui, exclut T.-Live du nombre des prosateurs *classiques* [2]. Ce jugement peut paraître un peu sévère; on peut trouver dur le mot de *décadence* appliqué à une langue aussi correcte dans son ensemble et aussi belle que l'est encore celle de T.-Live; toutefois, s'il est permis de rattacher encore T.-Live à l'époque classique de la prose, il faut avouer qu'il se trouve bien près de la limite et que la langue a déjà changé d'une façon sensible depuis Cicéron et depuis César jusqu'à lui.

Il ne s'agit pas ici de ce qu'on a appelé sa *patavinité*. On a tant écrit sur cette question [3] qu'il en faut bien dire quelques mots.

1. Vell. 1, 7, 2 : « Historicos, ut et Livium quoque priorum ætati astruas, præter Catonem et quosdam veteres et obscuros minus octoginta annis circumdatum ævum tulit. » Tac., *Agr.*, 10 : « Livius veterum, Fabius Rusticus recentium eloquentissimi auctores. »

2. T. I, p. XVI-XVII; cf. ce que disent : Hand, *Lehrbuch des lateinischen Stils*, p. 66 et suiv.; Grysar, *Theorie des lateinischen Stiles*, 2e éd., p. 7 et suiv.; Reisig-Haase, *Vorlesungen über lateinische Sprachwissenschaft*, t. I, p. 63-64 de la réédition de Hagen; Schultz, *Lateinische Synonymik*, p. IV; Gossrau, *Lateinische Sprachlehre*, p. 2, etc.

3. Voy. D. G. Morhof, *De patavinitate Liviana*, Kilonii, 1685 (réimprimé dans l'éd. de Drakenborch, t. XV, I, p. 60 et suiv.). Wiedemann, *Quæstio de pa-*

On sait que Quintilien dit en deux endroits, où il parle des mots d'origine étrangère qui ont pénétré dans la langue latine et que l'orateur doit éviter autant que possible, 1, 5, 56 : « taceo de Tuscis et Sabinis et Prænestinis quoque (nam ut eorum sermone utentem Vettium Lucilius insectatur, quemadmodum Pollio deprehendit in Livio Patavinitatem) : licet[1] omnia Italica pro Romanis habeam », et 8, 1, 3 : « in T. Livio, miræ facundiæ viro, putat inesse Pollio Asinius quandam Patavinitatem. » On ne conçoit guère comment ces deux passages ont pu donner lieu à tant de discussions ; il ne semble pas qu'il puisse y avoir aucun doute sur le sens : Pollion avait relevé chez T.-Live des façons de parler *provinciales, qui sentaient le Padouan.* Nous n'avons aucun moyen de contrôler cette affirmation de Pollion; mais nous n'avons pas non plus le droit de la rejeter comme non fondée. A la manière dont Quintilien en parle, on voit bien que pour son propre compte il n'avait pas été frappé du défaut qui avait choqué le goût sévère de Pollion; mais, vers la fin du Ier siècle de notre ère, le latin était déjà trop corrompu pour que Quintilien pût avoir, d'une façon aussi délicate qu'un contemporain d'Auguste, le sentiment de ce qui n'était pas conforme à la vraie pureté de la langue, telle qu'elle se parlait à Rome, dans une certaine société, à l'époque classique. Il y avait déjà longtemps que tous les petits dialectes locaux avaient été absorbés et que la même langue se parlait d'un bout à l'autre de l'Italie : *liceat omnia Italica pro Romanis habeam,* dit Quintilien. Du temps de Cicéron, il n'en était pas ainsi ; la langue romaine ne se parlait dans toute sa pureté qu'à Rome même ; Cicéron, expliquant à Brutus en quoi consiste cette « *urbanitas* » qui manque même aux orateurs nés dans les autres villes du Latium, lui dit que, lorsqu'il ira dans la Gaule Cisalpine, il entendra des expressions qui ne sont pas en usage à Rome (*audies tu quidem etiam verba quædam non trita Romæ*)[2]; ailleurs (*Brut.*, 69, 242) il parle de ce qu'il appelle « *oppidanum* quoddam et inconditum genus dicendi. » Il pouvait y avoir de même des façons de parler propres au dialecte de Padoue, et T.-Live en avait peut-être gardé quelques-unes ; mais, quelles étaient au juste ces expressions de T.-Live sur lesquelles portait la critique de Pollion, c'est ce qu'il serait tout à fait chimérique de prétendre retrouver

tavinitate Livii, I-III, Görlitz, 1848. 1854. 1855. Cf. Reisig-Haase, *ouvrage cité,* p. 64, note 21, et Grysar, *ouvrage cité,* p. 7.

1. Ch. Thurot proposait de lire « *liceat* omnia Italica, etc. », qui serait en effet plus satisfaisant pour l'enchaînement des idées.

2. *Brut.*, 46, 170-171. Cf. *De or.*, 3, 11, 43.

aujourd'hui. Rollin a parfaitement résumé en quelques lignes tout ce qu'on peut dire sur cette question[1] : « Pollion, d'un goût raffiné et difficile, prétendait découvrir dans le style de T.-Live de la *patavinité*, c'est-à-dire apparemment quelques termes ou quelques tours qui sentaient la province. Il se peut faire qu'un homme né et élevé à Padoue eût conservé, s'il est permis de parler ainsi, un goût de terroir, et qu'il n'eût pas toute cette finesse, cette délicatesse de l'*urbanité* romaine, qui ne se communiquait pas à des étrangers aussi facilement que le droit de bourgeoisie. Mais c'est ce que nous ne pouvons pas apercevoir ni sentir. »

Ce qu'on peut faire, c'est de comparer la syntaxe, le vocabulaire, le style de T.-Live avec la syntaxe, le vocabulaire, le style de Cicéron ou de César et de marquer les différences. Pour la syntaxe proprement dite, ce travail a été fait en grande partie; et, bien qu'il y ait un certain nombre de points qui n'ont pas encore été assez éclaircis, bien qu'aussi il soit fort probable que plus d'une différence de syntaxe qu'on croit voir aujourd'hui entre la langue de T.-Live et celle des prosateurs antérieurs tient plutôt au hasard qu'à autre chose, il me semble cependant qu'il y aurait un excès de scepticisme à prétendre que les divergences très remarquables qui se montrent sur plus d'un point entre la syntaxe de Cicéron et celle de T.-Live sont purement imaginaires et que, de l'un à l'autre, aucun changement n'est survenu dans l'usage de la langue.

Parmi ces différences de syntaxe, il y en a d'ailleurs beaucoup où il faut voir simplement l'effet d'un développement naturel de la langue et dont il serait difficile de dire si on les doit considérer comme marquant un progrès ou une décadence; mais le doute n'est pas possible là où l'on rencontre chez T.-Live certains adverbes (par exemple *adhuc*) qui ne sont plus employés dans leur vrai sens, certaines constructions contraires au génie ou aux habitudes de la vieille prose latine, certaines infractions à des règles très nettes et très logiques de la langue classique ; ici c'est bien évidemment la décadence de la syntaxe qui commence, et c'est ainsi, par exemple, qu'on trouve déjà chez T.-Live plusieurs emplois peu corrects du subjonctif au lieu de l'indicatif.

D'autre part, on a vu plus haut (p. 8, note 1) que les différents prosateurs latins avaient été les uns plus, les autres moins sévères à l'endroit des constructions d'origine populaire. Chez

1. *Histoire ancienne*, t. XI, p. 211 de l'éd. Letronne.

T.-Live on rencontre quelques tours qui sont tout à fait de la langue vulgaire, une fois *ne timete* au lieu de *ne timueritis*, plusieurs fois *quærere si*, « demander si », construction dont on trouve aussi l'analogue chez Cicéron dans un ouvrage de sa jeunesse, le *De inventione*, mais qui, à partir de ce moment, ne reparaît plus chez aucun prosateur correct, à l'exception de T.-Live [1]. — On a aussi remarqué que diverses constructions, employées avec prédilection par T.-Live, semblaient avoir appartenu surtout à la langue de la poésie et ne se rencontraient pas chez Cicéron ni chez César; mais je crois d'ailleurs qu'on a beaucoup exagéré l'influence que le développement de la langue poétique des Latins vers le siècle d'Auguste a pu avoir sur la syntaxe de T.-Live [2].

Il reste un point pour lequel je ne saurais accepter l'opinion qui semble être généralement admise aujourd'hui. Depuis le livre de Kühnast sur la syntaxe de T.-Live (voy. ci-après), c'est devenu une affirmation à la mode de dire que la langue de T.-Live est « remplie d'*hellénismes*. » A mon avis, rien n'est plus faux; je suis convaincu au contraire qu'il y a très peu d'hellénismes dans la prose latine de l'époque classique en général et chez T.-Live en particulier. Pour peu qu'une construction latine qui sort un peu de l'ordinaire ait son équivalent en grec, on se hâte de dire que c'est un hellénisme; c'est par ce raisonnement-là que Kühnast démontre que « presque toutes les particularités de la syntaxe de T.-Live sont des hellénismes [3]. » Autant vaudrait dire, à ce compte, que, lorsque les Anglais disent « he would rise », « il *avait l'habitude* de se lever », ils font un hellénisme, sous prétexte que le même emploi, très remarquable, du conditionnel pour désigner une action qui s'est répétée dans le passé existait aussi en grec (ἀνέστη ἄν). Qui dit hellénisme dit imitation voulue de la syntaxe grecque; un hellénisme, c'est la tentative que fait un écrivain d'introduire dans sa

1. Cf. aussi des attractions comme 31, 27, 5 « hic metus *Codrionem*..., sine certamine ut dederetur Romanis, effecit »; 33, 40, 6 « *Chersonesum*... et proxima Thraciæ... quem dubitare, quin Lysimachi fuerint? » (Madvig : *Chersonesus*); 34, 61, 4 « *hunc Aristonem*... non prius amici quam inimici Hannibalis, qua de causa venisset, cognoverunt. » Cf. 23, 10, 3; 42, 40, 1 (Madv. supprime *nos*). Cette construction familière se trouve d'ailleurs aussi chez Cicéron.

2. Plusieurs constructions fréquentes en poésie et rares chez Cicéron ou chez César ne sont cependant pas pour cela des constructions exclusivement *poétiques*, mais appartiennent au contraire en même temps au langage tout à fait familier : cf. ce que j'ai dit *Revue critique*, 1881, II, p. 166.

3. *Die Hauptpunkte der livianischen Syntax*, p. 44. D'ailleurs Kühnast cite comme des « particularités » de la syntaxe de T.-Live une foule d'emplois qui lui sont, plus ou moins, communs avec les autres prosateurs classiques.

langue une construction qui était jusqu'alors inconnue à cette langue et qu'il emprunte au grec. « Regnavit *populorum* » chez Horace (*Od.* 3, 30, 12), « *justitiæ* ne prius mirer (*te*)...? » chez Virgile (*Æn.* 11, 126), voilà très probablement des hellénismes, car ce ne sont pas seulement des constructions grecques, mais de plus ce sont des constructions contraires au génie de la langue latine. Au contraire, *quærere si*, « demander si », n'est nullement un hellénisme, quoique cette construction corresponde à ἐρέσθαι εἰ : l'emploi interrogatif de la particule qui sert en même temps de particule conditionnelle était sans doute commun à l'origine aux deux langues ; seulement en grec il s'est maintenu dans la prose littéraire, au lieu qu'en latin il est devenu de bonne heure vulgaire ou poétique.

Quoi qu'il en soit, la syntaxe de T.-Live présente des particularités remarquables, et ces particularités ont fait la matière d'un ouvrage spécial, où elles sont du reste fort exagérées : je veux parler du livre de Kühnast mentionné plus haut : *Die Hauptpunkte der livianischen Syntax* (Berlin, 1872). Je dirai plus loin tout mon sentiment sur ce livre, et pourquoi, malgré les très précieux renseignements qu'il contient, je crois qu'il aurait besoin d'être refait. J'ai essayé d'en refaire un chapitre ou deux dans ce travail, en étudiant de près certains points particuliers de la grammaire de T.-Live et en comparant, pour chaque question, l'usage qu'il a suivi avec celui des autres prosateurs classiques. Ce n'est donc ici qu'un très court échantillon d'une *Syntaxe* de la langue de T.-Live, telle que je la comprendrais, et telle que j'entreprendrai peut-être d'en faire une un jour. En attendant, j'ai cru devoir ajouter, à la suite de mon travail proprement dit, qui, je le répète, ne porte que sur un petit nombre de questions, un *Appendice* où j'ai essayé de résumer, en quelques pages, les principales particularités de la syntaxe de T.-Live. Cet *Appendice* ne contient guère de faits qui n'aient été déjà cités par Kühnast, Dräger ou d'autres ; il est simplement destiné à servir de justification à ce que j'ai dit plus haut des différences qui séparent la syntaxe de T.-Live de celle de Cicéron ou de César [1].

Il est plus difficile de reconnaître jusqu'à quel point le vocabulaire de T.-Live diffère réellement de celui de Cicéron ou de César. En pareille matière les conclusions sont encore moins sûres

1. Depuis la première édition de ce travail, un résumé analogue des particularités de la grammaire de T.-Live a été donné par M. Frigell dans son ouvrage : *Livius som historieskrifvare* (T.-Live considéré comme historien), Stockholm, 1880 (voy. p. 38-59). Cf. aussi Grysar, *Theorie des lateinischen Stiles*, 2e éd., p. 8-15, où d'ailleurs il y a un certain nombre d'affirmations inexactes.

qu'en matière de syntaxe : si pour tel ou tel mot nous n'avons pas d'exemple antérieur à T.-Live, il serait téméraire en bien des cas d'en conclure que ce mot n'a commencé à être en usage que du temps de T.-Live, ou, à plus forte raison, que c'est T.-Live qui l'a introduit dans la langue. Le nombre des mots d'une langue est, en effet, bien autrement considérable que celui de ses constructions grammaticales : souvent il n'y a que deux constructions qui soient possibles dans tel cas donné, et, si l'une de ces deux constructions ne se rencontre jamais chez tel écrivain, on a quelque raison de croire qu'il l'a évitée à dessein; au contraire, la même démonstration est en général beaucoup plus difficile à faire lorsqu'il s'agit d'un mot isolé, qui a souvent plusieurs synonymes ou qu'on n'a peut-être que rarement l'occasion d'employer. Toutefois, l'on a pu signaler chez T.-Live quelques mots archaïques [1], qui proviennent sans doute de la lecture des anciens annalistes; l'on a relevé chez lui des mots propres, semble-t-il, au langage populaire et évités, pour la plupart, par Cicéron et par César [2]; on

1. Par exemple *tempestas* dans le sens de *tempus* (10, 11, 9. 22, 56, 4. 23, 15, 8; 28, 10. 24, 34, 1. 25, 24, 11); *occipere* (1, 7, 6. 3, 55, 1. 23, 31, 13); *indipisci* (26, 39, 12); *satias* (25, 23, 16. 30, 3, 4); *supplicia* pour *supplicationes* (22, 57, 5), etc.

2. Outre certaines *formes* populaires, comme *vulgum* 24, 32, 1, *quis* (= quibus) 21, 42, 2, *aliquis* (= aliquibus) 24, 22, 14, *confieri* 5, 50, 7, etc., on peut citer les expressions suivantes : *senecta* 2, 40, 6. 24, 4, 2 (se rencontre aussi chez Plaute, Térence, Varron); « hostium adventum... *mansit* » (au lieu de *exspectavit*) 42,66, 3 (cf. Plaute, Tér., Hor.); *forsan* 3, 47, 5. 10, 39, 14 (se trouve aussi chez Térence et *De b. Afr.*, 45); *postmodo* 25, 38, 12 et ailleurs; *postmodum* 1, 9, 15 et ailleurs; *oppido* 42, 28, 13 et *oppido quam* 36, 25, 3; *restare* au lieu de *resistere* 23, 45, 9; *nimio plus* au lieu de *multo plus* 1, 2, 3 et ailleurs; *portare* au lieu de *ferre* 45, 1, 10; *qua... qua* (au lieu de *cum... tum*) 2, 45, 3; *ibid.*, 4 et 16. 9, 3, 4 et ailleurs (chez Cicéron *seulement dans ses lettres)*; peut-être aussi *dumtaxat* (au lieu de *modo*) 27, 17, 13. 37, 53, 9 (cf. Cés., *de b. c.* 2, 41, 2, et *de b. Afr.* 87. 90), et *mortales* employé, sans aucun sens emphatique, comme simple synonyme de *homines*, 1, 1, 7 et souvent ailleurs (se rencontre du reste aussi chez Cicéron); — l'emploi des mots *composés* qui n'ajoutent rien à l'idée, alors que le simple suffirait : *apparata* 24, 16, 17; *condensus* 25, 39, 1; *prognatus* 1, 40, 3 (cf. César, *de b. G.*, 2, 29, 4); *propalam* 23, 14, 8. 24, 1, 8; 38, 3 (se trouve aussi chez Cic., *de orat.*, 1, 35, 161); *proloqui*, 23, 5, 12, etc.; — l'emploi du verbe *fréquentatif*, n'ajoutant rien à l'idée, au lieu du verbe simple (cf. César, 7, 63, 3 : « horum supplicio dubitantes *territant* ») : *imperito* au lieu de *impero* 21, 1, 3; *rogito* au lieu de *rogo* 1, 7, 9. 24, 31, 3; de même *increpito* 1, 7, 2; *noscito* 22, 6, 3; *edisserto* 22, 54, 8, etc.; — enfin des pléonasmes tels que *itaque ergo* 1, 25, 2 et ailleurs; *tum inde* 24, 27, 1, etc. — Tout cela semble avoir été plus ou moins contraire au *sermo urbanus* et l'on pourrait supposer que c'étaient peut-être des particularités de ce genre qui constituaient la *patavinité* de T.-Live, si l'on ne voyait que l'élément populaire semble tenir aussi une grande place dans la langue d'Asinius Pollion

a remarqué aussi qu'il se servait de mots qui paraissaient avoir appartenu à la langue de la poésie plutôt qu'à celle de la prose [1]; d'autres mots, qu'il emploie, ne semblent pas se rencontrer avant lui, ou bien il les prend dans un sens qu'ils n'ont pas chez Cicéron ou chez César [2]; enfin l'on peut signaler, comme particu-

(voy. l'ouvrage de J. H. Schmalz cité plus haut). Il est vrai que nous n'avons d'Asinius Pollion que des lettres, et que le style épistolaire comportait des façons de parler familières, qui pouvaient être déplacées dans le style soutenu; toutefois M. Schmalz remarque avec raison que ces lettres de Pollion ne sont pas adressées au premier venu, mais à Cicéron, dont Pollion avait tant critiqué le style, et qu'en conséquence il a dû les travailler, pour ce qui est de la langue et de l'expression, presque à l'égal de morceaux littéraires. D'ailleurs il est bien difficile, chez T.-Live, de distinguer nettement ce qu'on doit rapporter à l'*archaïsme* et ce qu'on doit attribuer à l'influence de la *langue vulgaire;* par exemple l'emploi du mot *oppido* ou l'emploi des verbes fréquentatifs au lieu des verbes simples peut avoir été emprunté par T.-Live tout aussi bien aux anciens annalistes d'après lesquels il travaillait qu'au langage populaire qu'il entendait parler autour de lui. Cf. d'ailleurs, pour tout ceci, la note 1 de la page 8.

1. *Hortamen*, 10, 29, 5, *placamen* 7, 2, 3 (les mots en *-men*, d'une manière générale, sont d'un usage rare dans la prose classique et se rencontrent surtout chez les poètes); *cupido*, 1, 23, 7 et souvent ailleurs (se trouve aussi chez Salluste, mais la prose classique emploie *cupiditas*); l'ablatif *tabo*, 4, 30, 9; la locution *hæc ubi dicta dedit* 22, 50, 10; *fatiloquus* 1, 7, 8; somnus *altissimus*, 7, 35, 11; *socia* arma 1, 2, 3; *ocior*, 7, 26, 6; *infit* (= *dicere incipit*) 1, 23, 7 (cf. la note de Moritz Müller dans son édition); *exsors* (surtout avec le génitif) 22, 44, 7; *levare* dans le sens de « soulever » 21, 58, 8; nulli *secundus* 23, 10, 7; *eluctari* (surtout employé comme verbe transitif) 24, 26, 13; *sublustris* 5, 47, 2; *honos* pour désigner des « offrandes aux Dieux » 8, 33, 21; *sospitare* 1, 16, 3, etc. — M. Moritz Müller, dans son édition du 1er livre de T.-Live (Leipzig, 1875), p. 162, remarque que, parmi les mots cités par Ladewig (*De Vergilio verborum novatore*, p. 3 et suiv.; cf. le 3e vol. du Virgile de M. Benoist, p. 449-464), comme étant des créations de Virgile, il y en a beaucoup qui se retrouvent chez T.-Live : *abolescere, consanguinitas, cristatus, degener, effrenus, effulgere, eluctari, emunire, excernere, hebere, hebetare, immotus, incessere, increscere, innectere, interfari, intermiscere, invius, lustralis, pererrare, perosus, prædives, præsciscere, prævalidus, prævehi, prævenire, pugnator, repercutere, rudimentum, seminecis* (gén.), *semustus, superimponere, supervenire, tabidus, temerare, velamen;* il voit là une preuve frappante de la grande influence de Virgile sur la langue de T.-Live. Mais rien ne prouve, en somme, que tous ces mots, qui ne se rencontrent pas avant Virgile, aient été réellement introduits dans la langue par lui; ce n'est là, après tout, qu'une hypothèse. D'autre part, plusieurs de ces mots n'ont été employés par Virgile que dans l'*Énéïde*, tandis que chez T.-Live on les trouve déjà dans les livres I à IX, écrits, à ce qu'on admet, avant la mort de Virgile et la publication de l'*Énéïde* (*consanguinitas* 7, 19, 6, *cristatus* 9, 40, 3, *hebetare* 8, 10, 3, *incessere* 8, 24, 15, *increscere* 1, 33, 8, *interfari* 3, 47, 4, *invius* 9, 14, 10, *lustralis* 1, 28, 1, *perosus* 3, 34, 8, *prædives* 4, 13, 1, *prævehi* 9, 35, 7, *rudimentum* 1, 3, 4) : est-il dès lors bien vraisemblable que ce soit à Virgile que T.-Live a pris ces mots?

2. Ainsi *favor*, que Salluste et T.-Live emploient, était un *néologisme*, qui

lière à T.-Live, la prédilection qu'il paraît avoir pour les participes en *-bundus* (je reviendrai plus tard sur ce point, voy. *Appendice*, § 72). Kühnast et Dräger pensent d'ailleurs que T.-Live a enrichi la langue latine d'un assez grand nombre de mots; Cicéron avait fait de même avant lui (voy. Dräger, I, p. xv pour Cicéron, p. XVIII pour T.-Live).

La syntaxe d'un auteur et même son vocabulaire dépendent surtout de l'état de la langue à l'époque où cet auteur écrit; et, s'il est vrai que, même en matière de grammaire, quiconque écrit fait œuvre personnelle en choisissant parmi les mots et les tournures que lui offre la langue de son temps, s'il est vrai aussi que les grands écrivains exercent sur la langue qui se parle et s'écrit autour d'eux une influence créatrice, il faut bien dire qu'avec la connaissance insuffisante que nous avons de la langue et de la littérature latines, il sera toujours bien difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser sur quels points déterminés l'influence personnelle de T.-Live a pu modifier la syntaxe et le vocabulaire de son temps; tout ce qu'on pourrra avancer à ce sujet ne seront jamais que des hypothèses. Mais, à côté du vocabulaire et de la syntaxe, il y a dans la langue de tout écrivain quelque chose qui est plus facile à sentir qu'à analyser et à définir, et qui est la marque même de son génie particuler, de son caractère et de ses idées; c'est ce qu'on appelle proprement le style. C'est, par exemple, une différence de style, bien plus que des différences de

avait fait son apparition du vivant de Cicéron et dont celui-ci hésitait encore à se servir (Quintilien, 8, 3, 33 et suiv.; Cicéron, *p. Sest.*, 54; 115 : « rumore et, *ut ipsi loquuntur*, favore »); de même T.-Live emploie *titulus* dans le sens de *prétexte* (par exemple 42, 52, 15); il emploie *celeber*, « célèbre, » en parlant d'une *personne* (26, 27, 16), ce qui ne paraît pas se trouver en prose avant lui; il dit *assuetudo* au lieu de *consuetudo* (25, 26, 10); on rencontre chez lui (comme du reste déjà chez Plaute) *durare* dans le sens de *durer*, *subsister* (1, 9, 1), etc., voy. Kühnast, p. 335 et suiv. — D'ailleurs plusieurs de ces différences qu'on croit remarquer entre le vocabulaire de T.-Live et celui de Cicéron ou de César ne tiennent peut-être qu'au hasard, et d'un autre côté on se hâte quelquefois trop d'affirmer que tel ou tel mot ne se trouve pas chez Cicéron ni chez César: ainsi, p. 338, Kühnast dit : « *Septentrio*, *nord*, pour la première fois chez T.-Live, 32, 13, 3; » or on lit chez César, *De b. G.*, 1, 1, 6 : « spectant in *septentrionem* et orientem solem. » De même l'emploi, fréquent chez T.-Live, de *juxta* dans le sens de « également » se rencontre déjà, non seulement chez Plaute et chez Salluste, comme le remarque Kühnast (p. 351), mais même chez Cicéron (*post redit. in sen.* 8, 20 : « juxta ac si »). De même encore, Kühnast dit, p. 338 : « *Respectu* (avec le génitif), dans le sens de « par égard pour », se rencontre déjà chez T.-Live »; il aurait dû ajouter que Cicéron lui-même dit, *Phil.*, 5, 18, 49 : « cum *respectum* ad senatum et ad bonos non haberet. »

grammaire, qui fait que la langue de César ressemble si peu à celle de Cicéron.

En matière de style, au lieu que César devait être par goût plutôt du côté de ces orateurs qui se donnaient le nom d'*attiques*, T.-Live est de l'école de Cicéron. On sait qu'il écrivait à son fils (Quintilien, 10, 1, 39) : « legendos Demosthenem atque Ciceronem, tum ita ut quisque esset Demostheni et Ciceroni simillimus. » Du reste l'ampleur et l'élévation soutenue de son style, son abondance parfois un peu redondante [1], sa richesse de couleurs et la vive imagination qui anime ses récits, enfin cette forme oratoire de la pensée et de l'expression qui a été si bien étudiée par M. Taine [2], tout cela rappelle le style de Cicéron dans ses discours, et forme au contraire un contraste frappant avec la manière d'écrire de César, toute simple et familière, dépouillée d'ornements, d'une pureté parfaite, mais d'une élégance parfois un peu maigre et froide. Le style historique de T.-Live doit du reste être rattaché à sa façon d'entendre l'histoire [3]. T.-Live n'est pas un historien au sens moderne du mot ni même un historien à la façon de Thucydide ou bien à la façon de Polybe ; certains érudits modernes l'ont traité avec une dureté ou un dédain qui sont fort injustes : ils ne se sont point placés, pour le juger, au point de vue vrai et ils lui ont demandé ce qu'il n'avait pas du tout voulu donner. Son histoire doit être considérée bien plus comme une œuvre d'imagination et de sentiment que comme une œuvre de science. Il ne connaît pas en général les documents originaux et il ne se soucie pas de

1. Caligula le traitait de *verbosus* (Suét., *Cal.*, 34). Quintilien, 8, 3, 53, relève chez lui le pléonasme : « *retro* domum, *unde venerant*, abierunt » (voy. par exemple 24, 20, 3 ; 31, 5 ; 40, 9 ; cf. *retro repetere* 22, 6, 7 ; 18, 7, etc.). Une redondance d'expression analogue, et que T.-Live semble également aimer d'une façon particulière, est celle-ci : 3, 8, 11 « *eodem, in stativa*, rediit », cf. 21, 17, 9. 23, 34, 2. 37, 19, 8. 41, 17, 8. 42, 47, 9.

2. *Essai sur T.-Live*, 2e éd., Paris, Hachette, 1860. Voy. particulièrement p. 306 et suiv. — Un petit détail qui montre bien le caractère oratoire du récit de T.-Live, c'est la fréquence des *exclamations* comme les suivantes : 21, 11, 1 « *adeo* prope omnis senatus Hannibalis erat... ! », 21, 57, 14 « *adeo* omnis libidinis... editum in miseros exemplum est ! », 24, 36, 4 « *adeo* uterque populus in Siciliam intentus fuit ! », 25, 17, 3 « *adeo* nec locus nec ratio mortis... constat ! », 23, 29, 5 « *tanta* velocitas ipsis *tamque* docile equorum genus est ! », 24, 5, 14 « *tantum* illis... fiduciæ fuit... ! », etc.

3. Sur T.-Live considéré comme historien, on peut consulter, outre le livre de M. Taine, un grand nombre d'études particulières, dont on trouvera l'indication dans Teuffel, *Geschichte d. röm. Literatur*, § 257, 3. 8. 10. Voy. aussi l'*Introduction* de l'édition de Weissenborn, revue par H. J. Müller (Berlin, Weidmann, avec notes en allemand).

les connaître; il contrôle mal les annalistes qu'il transcrit, et ne se préoccupe guère que de polir la rudesse de leur langue et de la revêtir des ornements de son style; il compose un peu au jour le jour, suivant tantôt tel auteur, tantôt tel autre, et ne s'apercevant point des contradictions où il tombe, à travailler ainsi; il lui arrivera même, à quelques chapitres d'intervalle, de raconter deux fois de suite le même fait, sans doute parce qu'il l'a trouvé mentionné sous deux consuls différents dans deux chroniques différentes [1]. Sa critique se borne en général à énumérer les différentes versions qu'il rencontre pour un même événement, et à choisir, lorsque l'une d'entre elles lui paraît, en soi, plus vraisemblable. Il ne faut point attendre de lui qu'il cherche à démêler ce qu'il peut y avoir de vrai dans les légendes relatives à l'époque des rois, ni qu'il essaie de faire une histoire critique des premiers âges de la république, en se servant des monuments authentiques qui pouvaient être parvenus jusqu'à lui. Lui-même déclare, dans sa préface [2], que l'histoire de la fondation de Rome, telle qu'il la va raconter, n'est guère qu'un ensemble de fables poétiques; de même, au commencement de son sixième livre [3], il remarque que le contenu des cinq livres précédents est tout ce qu'il y a de plus incertain, parce qu'il n'est resté de cette époque reculée presque aucun document écrit. Cela ne l'a pas empêché de retracer l'histoire de cette période avec des détails aussi minutieux, avec des traits aussi précis et aussi vivants que s'il était question d'événements dont il eût été lui-même témoin; et ainsi, tous ces détails, tous ces tableaux dont on admire la vivacité, c'est donc en grande partie dans son imagination poétique qu'il les a pris. L'on a même cru remarquer [4] que c'était dans cette première époque qu'il semblait se trouver le plus à l'aise, parce que c'était là que son imagination, moins gênée par l'abondance des matériaux, pouvait se donner le plus librement carrière. L'idée de son histoire est tout entière dans sa préface [5]; il écrit l'histoire en moraliste, pour

1. Au livre II il raconte *deux fois* (ch. 16-17 et 22, puis ch. 25-26) la même guerre contre les *Aurunci :* en effet, au ch. 17, 6, *Pometia* est détruite; puis, au ch. 24, 5, le siège et la prise en est racontée une seconde fois.

2. §§ 6 et 7.

3. 1, 1-3.

4. Teuffel, *Geschichte der römischen Literatur*, § 257, 11.

5. Voy. § 5 et §§ 9-10 : « Ego contra hoc quoque laboris præmium petam ut me a conspectu malorum quæ nostra tot per annos vidit ætas, tantisper certe dum prisca illa tota mente repeto, avertam, omnis expers curæ quæ scribentis animum, et si non flectere a vero, sollicitum tamen efficere posset... Ad illa mihi pro se quisque acriter intendat animum, quæ vita, qui mores fuerint, per

mettre sous les yeux des Romains des exemples à suivre et des exemples à éviter. Son but, c'est d'abord, pour lui-même, d'oublier un instant le présent en se réfugiant dans les souvenirs du passé; c'est ensuite, et surtout, de donner à ses concitoyens un grand enseignement, en déroulant à leurs yeux l'histoire de la grandeur et de la décadence des mœurs romaines. Ce tableau est souvent peint de couleurs fausses, car T.-Live représente trop les Romains du temps de Romulus ou de Mucius Scévola comme semblables à ceux du siècle d'Auguste; mais toute son œuvre est animée d'un tel amour de la patrie et d'un sentiment si profond de ce qu'il y avait de grand dans le vieux caractère romain, ce passé qu'il décrit non pas tel qu'il a été en effet, mais tel qu'il se le figure, il le fait revivre d'une façon si dramatique et si éloquente qu'on ne pense plus à ses côtés faibles et qu'on ne songe plus qu'à admirer.

Son style est celui que comportait une pareille conception de l'histoire, et il semble être assez conforme à l'idée que Cicéron se faisait du style historique. Cicéron dit, dans l'*Orator* (20,66), que le style historique diffère du style oratoire *presque autant que le style poétique* [1], et Quintilien, le disciple de Cicéron, déclare encore plus nettement que l'histoire touche à la poésie; que c'est comme une *épopée en prose*, et qu'en conséquence elle a le droit d'emprunter à la langue poétique quelques-unes de ses libertés [2]. On voit par là que la couleur poétique [3] qu'a parfois le style de T.- Live n'eût

quos viros quibusque artibus domi militiæque et partum et auctum imperium sit; labente deinde paulatim disciplina velut desidentis primo mores sequatur animo,deinde ut magis magisque lapsi sint, tum ire cœperint præcipites, donec ad hæc tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus, perventum est. Hoc illud est præcipue in cognitione rerum salubre ac frugiferum, omnis te exempli documenta in inlustri posita monumento intueri : inde tibi tuæque rei publicæ quod imitere capias, inde fœdum inceptu, fœdum exitu quod vites. »

1. « Ab his *non multo secus quam a poetis* hæc eloquentia quam quærimus sevocanda est. » *Ibid.*, 36, 124, il est dit que, dans les plaidoyers, les narrations doivent être « credibiles nec *historico*, sed prope *cotidiano* sermone explicatæ dilucide », ce qui veut dire que Cicéron recommande pour elles un style tout simple et familier, sans art apparent, au lieu que le récit historique demande un langage plus noble et plus relevé.

2. 10, 1, 31 : « Historia quoque alere oratorem quodam uberi jucundoque suco potest. Verum et ipsa sic est legenda ut sciamus plerasque ejus virtutes oratori esse vitandas. *Etenim proxima poetis et quodammodo carmen solutum est*... ideoque *et verbis remotioribus et liberioribus figuris* narrandi tædium evitat. » Ces idées étaient du reste communes dans l'antiquité : voy. Denys d'Halicarnasse, Περὶ τοῦ Θουκυδίδου χαρακτῆρος, § 51; Lucien, Πῶς δεῖ ἱστορίαν συγγράφειν, §§ 44 et suiv.; Pline le jeune, *Epist.*, 5, 8, 9 et suiv.

3. Cette couleur poétique tient, soit à l'emploi de mots ou de constructions

sans doute nullement choqué Cicéron. Quant au caractère oratoire du récit de T.- Live, il est bien selon les idées de Cicéron, qui disait en parlant de l'histoire (*De leg.*, 1, 2, 5) : « Opus unum... hoc oratorium maxime. » Dans un passage célèbre du *Brutus* (75,262), Cicéron rend pleine justice à l'élégante simplicité du style de César, mais, si lui-même eût écrit une histoire, c'eût été plutôt dans un style qui se serait rapproché sans doute, par bien des côtés, de celui qu'employa T.-Live ; et, s'il avait assez vécu pour voir la publication des premiers livres de T.- Live, il y aurait peut-être trouvé, dans l'emploi de certains néologismes, dans certaines recherches de style même, des traces d'une décadence de la langue, mais je crois que l'ensemble de la langue de T.- Live, la couleur générale de son style, le caractère de son récit eussent été tout à fait de son goût [1].

A une époque où le latin était encore la langue universelle du monde savant et où on l'étudiait surtout pour apprendre à l'écrire, il n'est pas étonnant que la lecture de T.- Live n'ait pas été en grand honneur dans les classes ; *on craignait qu'il ne gâtât le*

rares en prose (voy. plus haut, p. 19, note 1, et cf. l'*Appendice*), soit à la hardiesse de certaines images (voy. 3, 68, 7 *bellum*, 3, 58, 11 *Manes Verginiæ*, etc.), soit à des tours de phrase qui s'éloignent de la manière commune de parler (par exemple 21, 5, 11 l'apposition *invicta acies, si* etc., au lieu de : *quæ acies invicta fuisset, si* etc. ; 9, 7, 7 « consensum in omnem formam luctus est » ; 31, 18, 7 « seque ipsi per omnes vias leti interficerent » ; 2, 5, 8 « eminente animo patrio inter publicæ pœnæ ministerium » ; 1, 29, 2 « clamor hostilis et cursus per urbem armatorum omnia ferro flammaque miscet » ; 2, 10, 5 « inter conspecta *cedentium pugnæ* tergа », au lieu de : *cedentium e pugna* ; 8, 7, 18 « *specimen* istud virtutis *deceptum* vana imagine decoris » ; 9, 3, 4 « qua cibi, qua quietis *immemor* nox », etc.). — Enfin, chez T.-Live comme chez Virgile, on a relevé l'emploi fréquent de certaines expressions un peu fortes et exagérées, comme *attonitus*, *ingens*, etc.

1. Il y a cependant deux points où T.-Live diffère de Cicéron. D'une part, l'expression chez T.-Live a parfois une certaine recherche (cf. la note précédente), qui annonce déjà le goût qui va dominer à l'époque impériale ; je citerai, par exemple, 24, 5, 1 « regi... succedenti *tantæ caritati Hieronis* » (au lieu de « ei qui Hieroni, *tantæ caritatis regi*, succederet »), et certaines expressions formées au moyen du verbe *trahere*, pour lequel T.-Live a une prédilection particulière (1, 7, 1 « tempore illi præcepto, at hi numero avium *regnum trahebant* » ; 2, 12, 7 « quo temere *traxit* fortuna *facinus* » ; 25, 36, 15 « apud cives *partem doloris*... publica *trahebat* clades », etc.). — D'un autre côté, au lieu que Cicéron recherche, en général, avec soin la symétrie de l'expression, T.-Live, comme Salluste, préfère souvent varier à dessein, et l'on rencontre déjà chez lui, de temps en temps, ce manque de symétrie voulu qui sera un des traits caractéristiques du style de Tacite ; en voici quelques exemples, qu'il serait aisé de multiplier : 21, 48, 2 « quos Pœnus benigne *allocutus* et spe... *accensos*... dimisit » ; 22, 23, 10 « simul *castris præsidio* et *circumspectans*... » ; 22,

latin des élèves [1]. Sans doute il y avait quelque exagération dans les idées des Cicéroniens; il serait puéril et impossible de ne vouloir écrire qu'avec des mots de Cicéron : cela restreindrait singulièrement le cercle des idées qu'on pourrait exprimer, des sujets qu'on pourrait traiter en latin. Mais, si les besoins de l'idée peuvent justifier l'emploi de termes ou d'expressions d'une époque même beaucoup plus basse que celle de Cicéron [2], et aussi, en certain cas, la création de mots nouveaux, il n'en est pas moins vrai qu'on n'écrit en latin qu'à condition de ne pas mêler le vocabulaire et la syntaxe des différentes époques de la langue latine [3], et que l'époque dont il est le plus facile de s'assimiler la langue tout en restant original et en se faisant, même en latin, son style à soi est celle de Cicéron et de César. Vouloir écrire dans la langue de Tacite sans copier son style, qui est si personnel, est impossible : ou l'on fera un vulgaire pastiche, ou l'on écrira

28, 1 « et *perfugis* multa *indicantibus* et per suos *explorantem* »; 22, 45, 7 « lævum cornu *extremi* equites sociorum, *intra* pedites... tenuerunt » (sur ce passage, voy. ce qui sera dit plus loin, § 64, en note); 23, 8, 7 « *ipse* valetudinem *excusans*, *patre* animi quoque ejus... perturbationem *causante* »; 23, 14, 5-6 « in agrum Nolanum exercitum traducit, ut *non hostiliter* statim..., ita, si morarentur spem, *nihil* eorum quæ pati aut timere possent *prætermissurus* »; 23, 26, 7 « equitum partem *ad populandum*... dimisit et *ut* palantes *exciperent* »; 23, 31, 11 « quorum hominum essent scire se ipsi negabant, *vetere patria relicta*, in eam in quam redierant nondum *asciti* »; 23, 36, 8 « magis *verecundia* ...quam satis *fidens* exercitui »; 24, 8, 8 « nobis... *in apparatu ipso* ac tantum *incohantibus* res annus circumagitur » ; 24, 40, 5 « *cum* classe instructa et (*iis*) quos longæ naves capere non poterant in onerarias *impositis* (ablatif absolu) » ; 24, 45, 14 « quæstione... habita primum *de fuga* Altinii, dein *quantum* auri... *relictum esset* » ; 25, 7, 8 « sol rubere (visus) *solito magis sanguineo*que *similis* »; 25, 35, 2 « inter exercitus ducesque... gratulatio ingens facta, *imperatore tanto... deleto* et alteram... parem victoriam *exspectantes* » (voy. d'autres exemples semblables chez Harant, *Emendationes et adnotationes ad T. Livium*, p. 112); 4, 27, 4 « non *parvis* modo *excursionibus* ad proelia, sed vel *ad explicandas* ...*acies* satis patentem » ; 5, 19, 2 « fatalis dux *ad exscidium* illius urbis *servandæ*que *patriæ* M. Furius Camillus dictator dictus »; 9, 33, 5 « nec *in vulgus* quam *optimo cuique* gratiorem », etc. Voy. aussi Dräger, 2e éd., I, p. 604, et cf. plus loin : *Singulier des substantifs concrets employé dans un sens collectif*, § 7.

1. Voyez, pour l'Allemagne, les faits que cite Kühnast, p. 1 et suiv.

2. Il faut remarquer du reste que bien souvent ceux qui écrivent aujourd'hui en latin ont une connaissance insuffisante de la langue de Cicéron, ce qui fait qu'ils vont chercher dans la langue d'écrivains plus ou moins postérieurs le moyen de traduire des idées qu'ils auraient pu rendre avec tout autant de précision en ne se servant que d'expressions cicéroniennes.

3. Voy. le passage de Muret cité par Grysar, *Theorie des lat. Stiles*, p. XII. Cf. la préface du 3e vol. du *Virgile* de M. Benoist, p. XXV et suiv., et la préface de la 1re édition de la *Palæstra Ciceroniana* de Seyffert.

dans un latin tout à fait baroque et bizarre. Pour T.-Live déjà, et encore plus pour Salluste, on rencontrerait la même difficulté, quoique à un degré moindre.

C'est à ce point de vue que se plaçaient les auteurs de la *Méthode latine de Port-Royal*, lorsqu'ils disaient dans leur préface : « (La troisième faute) où tombent souvent ceux qui veulent sçavoir la langue latine, c'est qu'ils n'observent nullement le choix des auteurs dans lesquels elle a paru en sa plus grande pureté, mais lisent indifféremment tous ceux qui leur viennent en fantaisie et le plus souvent aiment mieux les pires, se formant un stile tout arbitraire et tout inégal, composé de plusieurs pièces rapportées et malunies ensemble, qui est tout fondé sur le caprice de leur esprit, plustost que sur les règles et l'autorité des premiers maistres de cette langue.

» Pour faire donc ce choix des auteurs, il me semble que ceux sur lesquels on doit establir la véritable connoissance de la langue latine dans sa plus grande pureté, je ne dis pas pour la connoistre seulement, mais pour la parler et pour l'escrire, sont Térence, Cicéron, César, Virgile et Horace, dont le latin, en retranchant quelques phrases purement poétiques de ces deux derniers, se peut allier ensemble parfaitement. Car si on lit Virgile avec soin, on trouvera que plusieurs de ses phrases qu'on croit extraordinaires sont de Cicéron et de Térence... et qu'Horace, particulièrement dans ses Discours et dans ses Lettres, est dans la plus exacte pureté de la langue...

» Tous les autres, entre lesquels Quinte-Curce, Salluste et Tite-Live sont les premiers, se doivent lire avec soin en leur rang, et peuvent servir beaucoup pour former l'esprit et le jugement, mais non pas le stile, si l'on n'en excepte quelques phrases élégantes et pleines de grace, dont le choix est dautant plus difficile qu'il suppose une grande connoissance de la véritable pureté de la langue, qu'on doit avoir puisée dans ces premiers.

» Ce qui nuit d'ordinaire le plus à ceux qui veulent bien sçavoir la langue latine, c'est qu'ils n'estiment pas et ne lisent pas assez Cicéron... [1] »

Aujourd'hui le point de vue a un peu changé. Si on lit les auteurs anciens, c'est surtout pour eux-mêmes, pour les connaître, eux et l'époque où ils ont vécu, parce que ce voyage dans le passé

1. On voit, par cette citation, que, si aujourd'hui c'est un paradoxe, aux yeux de beaucoup de Français, de dire que la langue de T.-Live est moins pure que celle de Cicéron ou de César, cette opinion est cependant loin d'être nouvelle et n'est point particulière à la science allemande.

et cette conversation avec les plus excellents esprits de tous les temps est la meilleure discipline de l'esprit et lui donne un fonds de culture qui ne saurait être remplacé par rien [1]. Or l'on ne peut nier que l'œuvre de T.-Live ne soit une des plus considérables de la littérature latine; c'est donc avec raison qu'il tient une grande place dans l'enseignement de nos hautes classes. D'un autre côté, au point de vue de l'histoire de la langue latine, l'étude de T.-Live a, comme j'ai essayé de le montrer, un intérêt tout particulier. Si l'on peut dire que Cicéron et César [2] représentent pour nous l'époque de la plus grande pureté de la prose latine, T.-Live est, avec Salluste [3], le principal représentant d'une autre période, un peu moins

1. En France, on est tombé d'un excès dans l'excès contraire : après avoir pendant longtemps attaché aux exercices latins écrits une importance exagérée, on a en ce moment une tendance regrettable à les négliger et à en méconnaître l'utilité. Il est vrai que, lorsqu'on étudie une langue morte, le but qu'on se propose est simplement de la savoir lire ; mais on ne sait une langue, morte ou vivante, que si on est en état de l'écrire à peu près correctement, et, pour arriver à comprendre les auteurs latins, il faut s'être exercé à écrire et à penser dans leur langue.

2. Même entre Cicéron et César, il y a des différences de syntaxe notables. Mais elles me paraissent bien moins nombreuses et moins frappantes que celles qu'on remarque entre la langue de ces deux auteurs et celle de T.-Live ou de Salluste.

3. Salluste, par le temps où il a vécu, est plus près de Cicéron et de César que de T.-Live ; mais il se sépare d'eux par l'originalité voulue de sa langue et il présente aussi déjà bien des particularités de syntaxe ; Grysar, qui laisse à T.-Live le nom de prosateur *classique*, le refuse à Salluste (*Theorie des lat. Stiles*, 2e éd., p. 6-7). — Je n'ai point parlé, dans tout ceci, de Cornélius Népos, d'abord parce qu'il est bien moins important comme écrivain, ensuite parce que la question de l'attribution du *De excellentibus ducibus exterarum gentium* est encore controversée. On peut voir l'état actuel de la question dans un récent article de M. Lupus, *Neue Jahrbücher*, 1882, p. 379-401 (cf. son livre : *Der Sprachgebrauch des Cornelius Nepos*, p. v, note). L'opinion d'après laquelle le *De excellentibus ducibus* serait l'*œuvre* d'un nommé Æmilius Probus, contemporain de Théodose, est absolument inadmissible et aujourd'hui, je crois, généralement abandonnée : en effet, L. Ampelius, qui vivait au IIIe siècle, s'est déjà servi de cet ouvrage. D'autre part, il est même difficile d'admettre que, sous sa forme actuelle, le *De excellentibus ducibus* soit un *abrégé* postérieur d'un livre original de Cornélius Népos : car, d'un côté, il me semble que la langue de cet ouvrage est trop correcte, malgré certains tours peu classiques et certaines particularités d'origine populaire, pour que cette hypothèse puisse être acceptée ; et, d'un autre côté, si l'on admet que l'ouvrage original ne formait qu'un seul livre (c'est-à-dire qu'il tenait dans un seul rouleau de papyrus), comme cela est dit dans la préface adressée à Atticus (§ 8), il ne pouvait avoir une étendue sensiblement plus grande que celle du *De excellentibus ducibus* sous sa forme actuelle, voy. Birt, *Das antike Buchwesen* (Berlin, 1882), p. 313 et 315. Reste l'opinion, récemment émise par M. Unger, d'après laquelle le *De excellentibus*

parfaite déjà, mais bien curieuse à connaître, période de transition, qui n'est pas encore, à proprement parler, l'époque de la décadence, mais où l'on ne retrouve déjà plus la sévérité et la simplicité d'autrefois, et où l'on voit poindre les germes des défauts, ainsi que des qualités, de l'âge suivant.

V

La grammaire de T.-Live a donné lieu à beaucoup de petites monographies [1], et elle fait l'objet d'un grand ouvrage d'ensem-

ducibus devrait être attribué à Jules Hygin, l'affranchi d'Auguste ; mais cette hypothèse ne semble pas reposer sur des raisons bien solides, et l'étude que M. Lupus a faite de la langue du *De excellentibus ducibus* comparée à celle des Vies de Caton et d'Atticus, dont on ne conteste pas l'attribution, l'a amené à la conviction que l'un et l'autre ouvrage ont bien Cornélius Népos pour auteur.

1. *Adrian*, Ueber das lateinische participium præsentis passivi, Gross-Glogau, 1875. *Baur*, Aliquot translationum quæ dicuntur Livianarum genera collecta, Augsburg, 1864. *Ellendt*, De præp. *a* cum nominibus urbium junctæ apud Livium maxime usu, Königsberg, 1843. *Günther*, Die Formen der Hypothesis bei Livius, Bromberg, 1871. *Güthling*, De T. Livii oratione. Cap. I, de usu verborum simplicium, Lauban, 1867; Cap. II, quod est de participiis, Liegnitz, 1872. *Hildebrand*, Ueber einige Abweichungen im Sprachgebr. des Cic., Cäs. u. Liv., u. üb. den Gebr. des Inf., der Sup. u. der Conj. *quominus* u. *quin* bei diesen Schriftstellern, Dortmund, 1854. *Id.*, Ueber diejenigen Zeitwörter, welche bei Cic., Cäs. u. Liv. mit dem blossen Abl. u. den Präp. *a*, *de*, *ex* verbunden werden. I. Dortmund, 1858; II. 1859. *Id.*, Beiträge zum Sprachgebr. des Liv. u. zur Feststellung des Textes seiner Historien. I. Dortmund, 1865. *Holtze*, De recta eorum quæ ad syntaxin Livii pertinent dispertiendorum et ordinandorum ratione, Naumburg, 1881. *Ignatius*, De verborum cum præpositionibus compositorum apud Cornelium Nepotem, T. Livium, Curtium Rufum cum dativo structura , Berlin, 1877. *Kleine*, De genetivi usu Liviano. I. Cleve, 1865. *Krah*, Specimen grammaticæ Liv., Insterburg, 1859. *Kraut*, Ueber den Stil des Livius mit besonderer Rücksicht auf die livianische Syntax (*Correspondenz-Blatt für die Gelehrten u. Realschulen Württembergs*, 1882, p. 291- 304). *Kriebel*, Der Periodenbau bei Cic. u. Liv., Prenzlau, 1873. *Kreizner*, De propria orationis Livianæ indole, Hadamar, 1844. *Lyth*, De usu præp. *per* apud Livium... libri secundi pars prior, Stockholm, 1882. *Löwe*, De præp. *de* usu apud Liv., Grimma, 1847. *Lorenz*, Beobachtungen üb. den Dat. der Bestimmung bei Liv. I. Meldorf, 1871; II. 1874. *Madvig*, Kleine philol. Schriften (Leipzig, 1875), p. 356-377. *Mor. Müller*, Zum Sprachgebr. des Liv. I. Die Negationen *haud* (*non*), *haudquaquam* (*nequaquam*), Berlin, 1877. *Queck*, Die Darstellung des Liv., Sondershausen, 1853. *G. Richter*, Beitrag zum Gebrauche des Zahlworts im Lateinischen. I. Gebrauch des Livius, Oldenburg, 1880. *Schmidt*, De temporum historicorum apud Liv. usu, Demmin, 1874. *Stange*, De discrepantia quadam inter sermonem Cic. et Liv., Frankf. a. O., 1843. *Wesener*, De quibusdam Liv. orationis proprietatibus, Coblenz, 1854. *Id.*, De periodorum Liv. proprietatibus, Fulda, 1860. *Wölfflin*, Livianische Kritik u. Liv. Sprachgebrauch, Berlin, 1864, etc. Une partie de ces dissertations ne me

ble, après lequel il semblerait d'abord que tout travail sur le même sujet dût être superflu. C'est le livre déjà plusieurs fois cité de Kühnast : *Die Hauptpunkte der livianichen Syntax, für das Bedürfniss der Schule entworfen* (IV et 402 pages in-8°), Berlin, Weber, 1872. Cet ouvrage ne peut être négligé par aucun de ceux qui veulent savoir le latin à fond; on y trouve les renseignements les plus précieux, non seulement sur la langue de T.-Live, mais d'une façon générale sur la langue de l'époque classique. Néanmoins je crois que c'est un livre qui est à recommencer d'un bout à l'autre et qu'on ne saurait lire avec profit qu'à condition de le refaire tout entier au fur et à mesure. Le labeur immense qu'il a dû coûter en fait le principal mérite, et peut-être la grande réputation et l'autorité qu'il paraît avoir en Allemagne seraient-elles un peu amoindries, si tous ceux qui le citent de confiance se donnaient la peine de le contrôler de près.

Si tous les ouvrages publiés en Allemagne ressemblaient à celui de Kühnast, on aurait raison de dire ce qu'on a dit trop souvent chez nous à la légère, que les livres allemands sont lourds, indigestes, illisibles; il est difficile de rien trouver qui soit plus confus et plus mal ordonné. Les divisions générales sont bonnes; mais, d'un bout à l'autre de chaque chapitre, c'est un vrai dédale où l'on cherche en vain un fil conducteur ou des points de repère pour se reconnaître et se reposer. Assurément tout ouvrage de grammaire est composé d'une série de petits faits; mais ces faits, on les peut grouper suivant un ordre clair et facile à saisir, et, pour ce qui est de la disposition extérieure, on les peut distribuer en paragraphes nettement séparés, avec des titres qui soient au lecteur comme autant de jalons marquant la route à parcourir. C'est ainsi que la *Syntaxe historique* de M. Dräger est un ouvrage d'une lecture commode et facile, à cause de l'ordre et de la bonne disposition qui y règnent. Ici, rien de pareil : rien de plus fatigant pour l'œil et pour l'esprit que ces longues suites de pages toutes pleines, presque sans alinéas, hérissées de mots latins accompagnés de chiffres, car Kühnast ne transcrit pas les passages qu'il

sont du reste connues que de nom. — Il faut aussi consulter : les éditions avec commentaire de *Drakenborch*, de *Weissenborn* (Berlin, Weidmann; rééditée en partie par *H. J. Müller*), de *Moritz Müller* et de *Wölfflin* (Berlin, Teubner); les *Emendationes Livianæ* de *Madvig* (2e éd., Copenhague, 1877); les *Emendationes et adnotationes ad T. Livium* de *Harant* (Paris, Belin, 1880); l'édition critique des livres XXVI-XXX de *Luchs* (Berlin, Weidmann, 1879); les publications de *Frigell* (Epilegomena ad T. Livii librum primum, Upsala, 1881; Epilegomena ad T. Livii librum vicesimum primum, Upsala, 1881); l'édition de Madvig (Copenhague, 2e éd., 1873 et suiv.), etc.

cite, il se contente d'y renvoyer d'un mot. Ceci n'est, dira-t-on, qu'une affaire de disposition typographique, et c'est, après tout, une chose secondaire; mais c'est que malheureusement le fond de l'ouvrage ne répond que trop à l'extérieur : ce ne sont que remarques arrivant pêle-mêle et s'enchevêtrant les unes dans les autres, l'auteur sautant quelquefois d'un fait grammatical aux faits grammaticaux les plus éloignés, *par simple voie d'association d'idées* [1].

Aussi l'ouvrage est-il assez difficile à consulter, vu l'absence d'index alphabétique; et, si on le veut lire d'une façon suivie, le style de Kühnast est fait pour décourager les plus intrépides; on en jugera par le spécimen que je cite en note [2].

Si encore on n'avait que la peine de lire et de comprendre! si toutes ces petites remarques étaient vraies! si l'on pouvait se fier aux exemples qu'on trouve cités! Mais il suffit d'en vérifier un certain nombre pour se convaincre du contraire. Ou bien l'ouvrage est fait avec une légèreté ou une précipitation bien regrettable, ou bien il faut croire que l'auteur, malgré toute sa science, manque décidément de cette sorte de *sens grammatical* que

1. Ainsi il parlera de l'emploi des *adjectifs* ou des *pronoms neutres* comme *substantifs*, par exemple « *quodcumque* adversi inciderit »; et il ajoutera : « *à ce propos* l'on peut remarquer que l'emploi de *quicumque* sans verbe (dans le sens de : n'importe lequel), 4, 39, 3 et ailleurs,... est une imitation évidente de l'emploi semblable de ὁστισοῦν » (voy. p. 48). Quel rapport logique y a-t-il entre ces deux faits de grammaire, dont le premier n'a du reste absolument rien de remarquable ? Il est évident qu'il n'y en a aucun, si ce n'est que le premier a remis l'autre en mémoire à l'auteur.

2. C'est une des premières phrases du premier chapitre, intitulé : *Syntaxe d'accord*. Il s'agit de l'emploi plus libre des adjectifs comme substantifs.« Cette liberté, qui se montre d'une façon très frappante chez T.-Live et dont Nägelsbach traite p. 79 et 80, en renvoyant à la collection d'exemples de Fabri, 22, 12, 12 (laquelle ne se rapporte qu'aux comparatifs), se rencontre, outre les mots cités par Kreizner p. 21 et suiv., dont, il est vrai, beaucoup sont à supprimer, puisque, par exemple, *captivus* se trouve comme substantif aussi chez Næv., Cic., Cæs. et Nep., *popularis* chez Plaut., Ter., Sall., *prætexta* chez Cic., mais non pas probablement chez Liv., *patricius* et *Appia* aussi chez Cic., *plebeius* non seulement chez Liv. (10, 23, 4. 10, 8, 2. 4, 35, 9, cf. 39, 40, 3. 10, 7, 2. 7. 6, 4; le pluriel pour désigner l'ordre tout entier 6, 35, 2 joint d'une façon peu symétrique à *patribus*, voy. aussi 10, 8, 3. 24, 3 *patriciis*... *plebeiis* et pour *patricii* en tant qu'ordre encore 4, 7, 7. 43, 7. 6, 35, 4, ce qui n'empêche naturellement pas que pour ce mot comme pour d'autres le pluriel ne désigne plus souvent les personnes concrètes, comme 39, 40, 3. 5, 11, 2 et souvent ailleurs), mais déjà chez Enn. et Cicéron, encore pour d'autres mots, comme 1, 26, 4 *quæcumque Romana*, 2, 6, 10 *Tarquiniensis* (voy. Quinct., 8, 6, 20), 10, 8, 10 *ingenuus* », etc. (voy. p. 45 et suiv.). — Une bonne partie du livre est dans le même style.

j'ai essayé de caractériser au commencement de cette introduction et auquel l'érudition ne peut suppléer. Sans doute, dans un ouvrage aussi étendu et en même temps aussi rempli de petits faits, les erreurs sont inévitables; mais, quand elles sont trop nombreuses, le livre ne saurait plus inspirer aucune confiance et perd toute autorité. Ici l'on peut dire que, sur dix passages cités, il y en a souvent cinq qui le sont à tort et qui se rapportent à tout autre chose qu'au fait grammatical dont il est question; tout, dans ce livre, est à vérifier; rien ne saurait être accepté sans contrôle. On n'a qu'à comparer un de nos chapitres avec le passage correspondant de Kühnast pour se rendre compte des modifications considérables, du remaniement complet qu'entraîne souvent ce travail de vérification.

Quoi qu'il en soit, Kühnast a eu le mérite de rendre la tâche bien plus facile à ceux qui voudront, après lui, écrire une grammaire de T.-Live. Cette grammaire est encore à faire; mais les matériaux en ont été en grande partie amassés par Kühnast. Il ne reste plus qu'à reprendre ces matériaux un à un, à les trier, à les compléter, à les mettre en œuvre, en les assemblant dans un ordre logique et en les disposant suivant un plan régulier, que l'œil puisse embrasser. C'est là le travail que j'ai essayé de faire pour un certain nombre de questions et dont je donne ici le résultat.

L'étude de la syntaxe peut se diviser de différentes manières. L'une des plus logiques me semble être le plan suivi par M. Dräger, et, en modifiant légèrement ce plan, j'adopterais peut-être pour une syntaxe latine la division suivante : 1° Syntaxe de la proposition simple (syntaxe d'accord, syntaxe des cas, syntaxe des prépositions, sens des différentes formes du verbe, emploi des temps et des modes dans les propositions indépendantes, ellipses du verbe, particules servant à l'interrogation directe, etc.); 2° Syntaxe des propositions coordonnées (diverses formes de propositions coordonnées, particules servant à la coordination des propositions); 3° Syntaxe des propositions subordonnées (conjonctions au moyen desquelles une proposition dépendante peut se rattacher à la proposition principale, temps et modes employés dans les différentes classes de propositions subordonnées); 4° Ordre des mots; construction de la période; 5° Particularités dans l'emploi des différentes parties du discours. — Cette dernière partie, qui est la première dans le livre de M. Dräger, est généralement la moins connue; dans les grammaires destinées à l'usage des classes elle tient d'ordinaire fort peu de place. Elle contient cependant plus d'une question intéressante. Ce sont

quelques-unes des questions de cet ordre que je me propose d'étudier chez T.-Live, en traitant tour à tour du substantif, de l'adjectif, du pronom, du verbe et de l'adverbe.

Dans cette seconde édition de mon travail, j'ai corrigé les erreurs que j'avais eu occasion de relever dans la première; j'ai aussi ajouté un assez grand nombre d'exemples, soit de T.-Live, soit d'autres auteurs; à l'un et à l'autre point de vue, il resterait sans doute encore beaucoup à faire pour rendre cet essai moins imparfait. Je remercie de leurs observations utiles MM. les professeurs et maîtres de conférences de la Faculté des Lettres de Paris qui ont pris part à la soutenance de cette ancienne thèse pour le doctorat. Je remercie également MM. Dräger, H. J. Müller, J. H. Schmalz et A. Frigell de la façon bienveillante dont ils ont apprécié la première édition de ce travail.

Gérardmer, le 14 octobre 1883.

TABLEAU

DES MSS. SUR LESQUELS EST FONDÉ LE TEXTE DES DIFFÉRENTES PARTIES DE TITE-LIVE.

1re DÉCADE

Je désignerai les mss. par les noms que leur a donnés A. Frigell :

1° Le palimpseste de Vérone (V), qui contient des fragments des livres III-VI et qui remonte peut-être au 4e siècle (publié par Th. Mommsen, Berlin, 1868);

2° Une série de mss. qui dérivent tous d'une recension du texte de la 1re décade faite, vers le commencement du 5e siècle, par Victorianus, Nicomachus Flavianus et Nicomachus Dexter; ce sont :

a) le *Mediceus* (M), du 11e siècle ;

b) le *Parisinus* (P), du 10e siècle, et deux mss. qui sont de très proches parents de P, le *Floriacensis* (F), du 10e siècle également, et l'*Upsaliensis* (U), du 10e ou du 11e siècle;

c) le *Romanus* (R), du 11e siècle, et ses proches parents, le *Leidensis* (L), du 11e ou du 12e siècle, et le *Dominicanus* (D), du 12e siècle [1].

Les variantes de ces mss. sont publiées, pour les livres I-III, dans le mémoire de Frigell, *Collatio codicum Livianorum primæ decadis* (Upsala, 1878); pour les autres livres, les variantes de M et de P se trouvent réunies dans l'éd. d'Alschefski (Berlin, 1841-3), celles de L sont indiquées, d'une façon assez incomplète, dans l'éd. de Drakenborch.

3e DÉCADE

1° Le *Puteaneus* (P), du 6e ou du 7e siècle, qui contient les livres XXI-XXX, sauf quelques lacunes au commencement et à la fin, pour lesquelles il est suppléé par deux mss. qui dérivent de lui, le *Colbertinus* (C), du 11e siècle, et le *Mediceus* (M), du 11e siècle [2];

2° Le *Spirensis* (S), aujourd'hui perdu, mais dont on peut reconstituer le texte, soit au moyen de celles de ses leçons que citent d'anciens

1. J'ai reproduit les indications de Frigell touchant la date des mss. de la 1re décade; mais j'ajoute que, suivant M. Chatelain, répétiteur de paléographie latine à l'Ecole des Hautes Etudes, M est du 10e siècle et D du 11e.

2. J'ai reproduit, pour la date de P et de C, l'opinion de Luchs, pour la date de M l'opinion d'Alschefski; mais, selon M. Chatelain, P est du 6e siècle, et C et M peuvent être du 10e.

éditeurs, soit au moyen de divers mss. des 13e, 14e et 15e siècles, dérivant d'un archétype qui était un proche parent de S; le *Spirensis*, à peu près égal en valeur au *Puteaneus*, ne contenait que les livres XXVI-XXX.

Pour les livres XXI-XXIII, les variantes de P sont publiées dans l'éd. d'Alschefski (Berlin, 1846); pour les livres XXIV-XXV, dans l'éd. de Weissenborn (Berlin, chez Weidmann); enfin, pour les livres XXVI-XXX, Luchs a donné une édition avec appareil critique complet (Berlin, 1879).

4e DÉCADE

1° Le *Moguntinus* (M), aujourd'hui perdu, mais dont on peut, en partie, reconstituer le texte au moyen de l'éd. de Mayence de 1519 et de l'éd. de Bâle de 1535;

2° Le *Bambergensis* (B), qui contient seul les dix-sept premiers chapitres du livre XXXIII, mais qui s'arrête au chap. 46 du livre XXXVIII. Les variantes en ont été publiées par Kreyssig dans son éd. du livre XXXIII (Meissen, 1837-9).

5e DÉCADE

Le *Laurishamiensis* ou *Vindobonensis*, du 6e siècle. On en trouve les variantes, soit dans l'éd. de Madvig (Copenhague, 1874), soit dans l'éd. avec commentaire de Weissenborn, revue par H. J. Müller (Berlin, chez Weidmann).

Sauf indication spéciale, je citerai les exemples de T.-Live d'après le texte de Madvig.

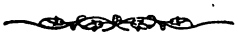

ÉTUDES

SUR LA

LANGUE ET LA GRAMMAIRE DE TITE-LIVE

A. LE SUBSTANTIF.

LE SUBSTANTIF

§ 1. — Les questions dont je m'occuperai dans ce chapitre seront les suivantes : emploi du singulier des substantifs concrets dans un sens collectif; emploi du pluriel; substantifs abstraits pris dans un sens concret; substantifs employés comme adjectifs. Pour chacune de ces questions, j'essaierai de déterminer quel est l'usage de T.-Live, quelles ressemblances ou quelles différences il présente avec l'usage des autres prosateurs classiques, et en même temps, dans la mesure où mes observations personnelles me le permettront, je complèterai les collections d'exemples que M. Dräger, dans sa *Syntaxe historique*, donne pour les différentes époques de l'histoire de la langue.

I. — Singulier des substantifs concrets employé dans un sens collectif [1].

§ 2. — Les grammaires latines donnent pour cette question la règle suivante :

1° En latin on emploie dans un sens collectif le singulier des noms de *matière*, et de même le singulier des noms de *fruits* ou d'*animaux*, quand on veut simplement désigner l'*espèce* en général : *tegula publice præbita est ; fabam serere ; abundat villa porco, hædo, gallina* ; mais *tegulæ, fabæ*, « des briques, » « des fèves » considérées isolément;

2° Les historiens latins emploient souvent dans un sens collectif les singuliers *miles, pedes, eques*, etc., et de même le singulier des noms de peuples, pour désigner une *armée* de tel ou tel peuple : *Romanus* = exercitus Romanus.

Il serait intéressant d'étudier cette question de plus près; de voir jusqu'où s'étendait cet usage, s'il n'a point varié aux différentes époques et s'il n'a pas été plus libre en poésie qu'en prose. Il y aurait lieu de dresser une liste complète de tous les singu-

1. Cf. Kühnast, p. 63. Dräger, I, § 3. Nägelsbach, *Lat. Stilistik*, p. 41 de la 6e éd. (1876). Kühner, *Ausführliche Grammatik der lat. Sprache*, II, p. 47 et suiv.

liers qu'on trouve ainsi employés chez les auteurs latins. Ce travail n'a pas encore été fait; Dräger ne donne qu'un petit nombre d'exemples. Voici ce que j'ai noté chez T.-Live :

a) *Noms de choses.*

3§ . — *Noms de matière.* — *Tegula, saxum, silex, lapis.* — *Abies, cæspes, sarmentum.*

5, 55, 3 *tegula* publice præbita est (« de la brique »; au contraire, 42, 3, 2 et 4 on lit : si *tegulæ* marmoreæ essent... *tegulæ* expositæ de navibus ad templum portabantur). — 5, 55, 3 *saxi* materiæque cædendæ... jus factum. 22, 57, 6 in locum *saxo* consæptum. 6, 4, 12 Capitolium quoque *saxo* quadrato (« en pierre de taille ») substructum est. 10, 23, 12 semitamque *saxo* quadrato... straverunt. De même encore 1, 26, 14. 24, 21, 12. — 38, 28, 3 viam *silice* sternendam. 41, 27, 5 vias sternendas *silice* in urbe, glarea extra urbem substruendas; § 7 clivum Capitolinum *silice* sternendum curaverunt; § 8 emporium *lapide* straverunt; § 9 porticum *silice* straverunt.

28, 45, 18 *abiete* (« de sapin, » c'est-à-dire : de bois de sapin) ex publicis silvis est usus (immédiatement auparavant : *abietes* in fabricandas naves et frumenti magnum numerum). Cf. 24, 3, 4 *abietis* arboribus [1]. — 25, 36, 5 ut nec virgulta vallo cædendo nec terra *cæspiti* [2] faciendo... apta inveniri posset. — 22,16, 7 fascesque virgarum atque aridi *sarmenti* [3] præligantur cornibus boum.

Dans cet emploi du singulier des noms de matière, T.-Live ne fait que suivre en général la langue commune, comme on le peut voir par les passages suivants :

César, 7, 23, 5 : quod et ab incendio *lapis* (« la pierre », et non « les pierres ») et ab ariete materia defendit. *De b. Al.* 2 erat autem quadrato exstructus *saxo*. Pline, *Hist. nat.*, 36, § 86 : omnes *lapide* polito fornicibus tecti. Frontin, *Aquæd.*, 124 : ductus qui *lapide* quadrato consistunt. Willmanns, *Exempla inscriptionum Latinarum*, n° 692ᵃ (temps des Antonins) : viæ *silici* stratæ (l'emploi du singulier était sans doute consacré dans cette expression).

César, 5, 12, 5 : materiac ujusque generis, ut in Gallia, est præter *fagum* atque *abietem* (« le hêtre et le sapin », c'est-à-dire le bois de hêtre, le bois de sapin).

1. Sur cet emploi remarquable du génitif, voy. Dräger, I, § 202.

2. Cf. au contraire César, *De b. G.*, 3, 25, 1 : ad aggerem *cæspitibus* comportandis ; 5, 42, 3 : gladiis *cæspites* (*cæspitem* dans deux mss. de la 2ᵉ classe) circumcidere ; *de b. c.*, 3, 96, 1 : recentibus *cæspitibus* tabernacula constrata.

3. Cf. au contraire 6, 10, 4 : fascibus *sarmentorum* ex agro collatis; de même ailleurs.

Virgile, *Ecl.* 1, 68 : pauperis et tuguri congestum *cæspite* culmen. Pline le jeune, *Paneg.*, 56, 6 : tribunal viridi *cæspite* exstructum. — Silius Italicus, 7, 314 : *sarmenti*que leves fronti religare maniplos.

§ 4. — *Autres singuliers collectifs.* — *Aries* (terme militaire), *capillus*, *flamma*, *gladius*, *glans* (= balle de fronde), *instrumentum*, *pecus*, *ripa*, *stips*, *telum*, *unda*, *vallus*, *vestis*.

Aries. — 1, 29, 2 stratisve *ariete* muris. 21, 7, 5 adversus eum vineas agere instituit, per quas *aries* mœnibus admoveri posset. 21, 8, 2 pluribusque partibus... vineæ cœptæ agi admoverique *aries*. 31, 46, 15 muri quoque pars *ariete* incusso subruta multis jam locis prociderat.

De même César, 7, 23, 5. Virgile, 12, 706; etc. Ailleurs aussi le pluriel, par exemple Salluste, *Jug.*, 76, 6. T.-Live, 21, 8, 5.

Capillus. — T.-Live, 27, 34, 5 *capillo*que et barba promissa. Cf. 6, 16, 4. 44, 19, 7 (mais 2, 23, 4 ad hoc promissa barba et *capilli* efferaverant speciem oris, cf. 1, 24, 6).

A l'époque classique *capillus* ne s'emploie guère que comme singulier collectif. Charisius, 1, 15 (p. 104 Keil) : « *Capillum* priores singulariter dicebant, sicut barbam ; nam Varro Epistulicarum tertio negabat pluraliter dici debere. Sed Vergilius ait [*Æn.* 10, 832] : *comptos de more capillos*. Et Horatius [*Carm.* 1, 12, 41] : *hunc et incomptis Curium capillis* ; item [1, 29, 7-8] : *puer quis ex aula capillis | ad cyathum statuetur unctis.* » Cicéron emploie en général le singulier, *Tusc.*, 5, 20, 58. *De off.*, 2, 7, 25. *Post red. in sen.*, 6, 13, etc. De même César : 5, 14, 3 *capillo*que sunt promisso. 7, 48, 3 matres familiæ... more Gallico passum *capillum* ostentare. Toutefois le pluriel se rencontre déjà chez Cicéron, *In Pis.*, 11, 25 : erant illi compti *capilli* et madentes cincinnorum fimbriæ. — Cf. Neue, *Formenlehre*, 2e éd., I, p. 436 ; Merguet, *Lexikon zu den Reden des Cic.*, s. v.

Flamma dans l'expression « ferro *flamma*que » : 1, 29, 2. 30, 6, 9. 35, 11, 11. 35, 27, 8. — Cf. Cicéron, *de prov. cons.* 10, 24 (flamma ac ferro). Salluste, *Orat. Phil.*, § 10 (ferro atque flamma). *De b. Alex.* 60 (ferro flammaque). — « Ferro *flammis*que » se rencontre chez Tacite, *Hist.* 3, 73, *Ann.* 1, 51.

Gladius. — T.-Live, 38, 46, 4 tantæ corporum moles fundis sagittisque in fugam consternatæ sunt, *gladius* in acie cruentatus non est Gallico bello (à moins qu'on ne veuille expliquer : « *pas une seule* épée, etc. »); mais il me semble qu'il faudrait *gladius... nullus*).

Glans. — T.-Live, 38, 20, 1 ingentem vim pilorum, velitarium hastarum, sagittarum *glandis*que et modicorum... lapidum. 38, 21, 7 sagittis, *glande*, jaculis.

Sall., *Jug.*, 57, 4 : pars eminus *glande* aut lapidibus pugnare. Au contraire on lit le pluriel chez César, 5, 43, 1. *De b. Afr.*, 20.

Instrumentum (« attirail) ». — T.-Live, 22, 14, 13 impeditam suomet ipsam *instrumento* atque apparatu. 42, 53, 4 tormenta telorumque missilium ingentem vim præparatam bellicumque aliud *instrumentum* (21, 30, 9 nihil secum præter *instrumenta* belli portanti).

Dräger cite César, 5, 31, 4 : ex *instrumento* hibernorum, et Cicéron, *Brut.*, 97, 331 : graviorum artium *instrumento*. — Merguet, *ouvr. cité*, s. v., donne beaucoup d'autres exemples de Cicéron.

Pecus. — Je mentionne simplement pour mémoire l'emploi bien connu du singulier *pecus* (« le bétail ») à côté de *pecora* (« les troupeaux »).

Ripa. — T.-Live, 21, 5, 13 ex parte altera *ripæ* (au contraire 21, 28, 2 : ex altera ripa). — *Ripa* désigne ici l'ensemble des deux rives du fleuve; cf. Ovide, *Am.* 2, 17, 31 : sed neque diversi *ripa* labuntur eadem, et Ulpien, *Dig.*, 43, 12, 1, 5 : *ripa*... ita recte definietur, id quod flumen continet naturalem rigorem cursus sui tenens.

Stips. — T.-Live, 5, 25, 5 : nihil de collatione dicere *stipis* verius quam decumæ. 25, 12, 14 : edixit ut populus... *stipem* Apollini... conferret. 38, 45, 9 : *stipem* ab tyrannis castellanisque... colligens. — Cet emploi du mot *stips* dans le sens de « menue monnaie » est tout à fait ordinaire et semble consacré en parlant des collectes religieuses : voy. par exemple Cicéron, *de leg.*, 2, 9, 21 : ne quis *stipem* cogito. 2, 16, 40 : *stipem* sustulimus (entendez : *stipis collationem*); cf. Varron, *de ling. Lat.*, 5, 182. Toutefois on trouve aussi en latin le pluriel *stipes*, « pièces de monnaie » : voy. par exemple Tacite, *Hist.* 4, 53, Pline le jeune, *Lettres*, 8, 8, 2, Ulpien, *Dig.* 50, 16, 27. Cf. Forcellini, *s. v.*

Telum. — T.-Live, 38, 22, 7 obruti deinde omni genere *telorum*, cum... eo minus vani quicquam intercideret *teli*. 22, 37, 8 Baliares ac Mauros pugnacesque alias missili *telo* gentes.

De b. Afr., 31 : donec ab hoste missum *telum* ad se perveniret.

Unda. — T.-Live, 24, 34, 11 : navem... *undæ* adfligebat (contre *les vagues*).

Selon Dräger, ce singulier serait une rareté en prose; toutefois Forcellini cite, à côté de plusieurs exemples empruntés à des poètes, une phrase de Cicéron conservée par Nonius (livre II, s. v. *purpurascit*, éd. Quicherat, p. 173) : « at ejus *unda*, cum est pulsa remis, purpurascit. »

Vallus. — T.-Live, 3, 27, 4 et 5, on trouve l'expression « *vallum* petere » (aller chercher *des pieux* de palissade). 25, 36, 5 nec virgulta *vallo* cædendo (« pour tailler *des pieux* de palissade ») nec terra cæspiti faciendo... apta inveniri posset. 23, 16, 8 impedimenta subsequi jussit, calones lixasque et invalidos milites *vallum* ferre (cf. 33, 6, 2). 33, 5, 4 *vallum* cædere et parare jubet [1].

1. Au contraire 33, 5, 9 : Romanus leves et bifurcos plerosque et trium aut... quattuor ramorum *vallos* cædit.

De b. Afr., 31 : quique *vallum* petierant (« ceux qui étaient allés chercher *des pieux* »). *Periocha* 57 de T.-Live : *vallum* ferre desinito. De même, dans le célèbre passage de Cicéron, *Tusc.*, 2, 16, 37 : « qui labor, quantus agminis, ferre plus dimidiati mensis cibaria, ferre si quid ad usum velint, ferre *vallum* », *vallum* signifie : « *des pieux* de palissade » ; ce serait un contre-sens d'entendre que chaque soldat portait *un seul* pieu [1]. — On sait, du reste, que *vallus* peut aussi avoir un autre sens collectif et désigne quelquefois la *palissade* elle-même (= vallum), voy. César, *De b. c.* 3, 63. *De b. Al.*, 2.

On admet généralement que, dans les expressions citées plus haut (*vallum* cædere, *vallum* petere, *vallum* ferre), *vallum* est l'accusatif de *vallus* pris dans un sens collectif, le neutre *vallum* ne désignant d'ordinaire que la *palissade* déjà faite ; toutefois l'on rencontre aussi chez T.-Live le neutre *vallum* employé pour désigner l'ensemble des *pieux* isolés qui doivent servir à la construction de la palissade : 8, 38,7 ut *vallum* peteretur.

Vestis. — T.-Live, 21, 15, 2 multam supellectilem *vestem*que. Cf. 21, 31, 8. 22, 52, 7. 39, 6, 7.

Dräger cite César, 7, 47, 5, de muro *vestem* argentumque jactabant, et Cicéron, *Or.* 70, 232. On peut ajouter : Térence, *Heaut.*, 4, 5, 30 ; 8, 14. Cicéron, *De or.*, 1, 35, 161. *in Vat.* 13, 31. *In Verr.*, II, 5, 56, 146. *Phil.*, 2, 27, 66. *De fin.*, 2, 8, 23. Dans les inscriptions, on rencontre diverses fonctions de la maison impériale désignées par le titre *a veste* (*ad vestem*) : *a veste imperatoria*, *cubicularia*, *castrensi*, *venatoria*, etc., voy. Forcellini, *s. v.* — D'ailleurs, dans la prose classique, *vestis* ne paraît s'employer absolument qu'au singulier pris dans le sens collectif, soit pour désigner « des étoffes », soit pour désigner « l'ensemble de l'habillement » ; les différentes *parties* de l'habillement, c'est-à-dire les différents « vêtements », s'appellent *vestimenta* [2]. Le pluriel *vestes* ne semble se trouver que chez les poètes et chez les prosateurs de l'époque impériale : Virgile n'emploie encore ce pluriel que dans le sens de « étoffes » (par exemple *Georg.* 2, 464. *Æn.* 1, 639 ; cf. la note de M. Benoist, *Æn.* 12, 825) ; Q.-Curce, selon Vogel (10, 1, 24), n'emploie le pluriel *vestes* dans le sens de « vêtements » que lorsqu'il s'agit des vêtements de *plusieurs* personnes ; au contraire, *Dial. de or.*, 26, le pluriel *vestes* (« vêtements ») est employé sans cette raison : « melius est orationem vel hirta toga induere quam fucatis et meretriciis *vestibus* insignire » (l'usage classique demanderait : *meretricia veste*).

On voit qu'en somme presque tous ces passages de T.-Live ont leurs analogues dans la prose classique ; il n'y a là rien qui

1. C'est *vallos singulos* qu'il faudrait pour rendre cette idée, cf. T.-Live, 3, 27, 3 : armati cum cibariis in dies quinque coctis *vallis*que *duodenis*... in Campo adessent. *Periocha* 57 : militem... triginta dierum frumentum ac *septenos vallos* ferre cogebat.

2. Voy. Festus, *s. v.* : *vestis* generaliter dicitur... *vestimentum* pars aliqua.

soit particulier à la langue de T.-Live, comme on le pourrait croire d'après ce que dit Kühnast.

b) *Noms de personnes.*

§ 5. — *Noms communs.* — *Miles, pedes, eques, hostis*, etc.

Les exemples sont trop nombreux chez T.-Live pour qu'il soit nécessaire de les citer tous; en voici seulement quelques-uns :

2, 6, 6 primus *eques* hostium agminis fuit. 2, 20, 12 *equiti* admoti equi, ut persequi *hostem* posset. 2, 25, 5 inde paulum recreatus egens *miles*. 2, 26, 3 plerosque palantes *eques* circumvenit, nec advenienti *peditum* agmini restitit Sabina legio. 3, 4, 3 isque *miles*... acerrimus fuit. 3, 27, 8 sequere, *miles*. 3, 29, 1 prædam omnem suo tantum *militi* dedit; § 2 carebis... prædæ parte, *miles*, ex eo *hoste* cui prope prædæ fuisti. 3, 30, 5 scribi *militem*. 9, 43, 16 Marcianus *miles*. 21, 11, 3 Hannibal, quia fessum *militem* prœliis operibusque habebat, paucorum *iis* dierum quietem dedit. 21, 21, 11 ut Afri in Hispania, [Hispani] in Africa, melior procul ab domo futurus uterque *miles*,... stipendia facerent. 21, 40, 2 fugientem hunc ipsum *hostem* secutus; § 10 cum hoc *equite*, cum hoc *pedite* pugnaturi estis. 21, 53, 9 hostium *miles*. 21, 54, 2 delige centenos viros ex omni *pedite* atque *equite*. 21, 55, 1 Hannibalis *miles;* § 2 graviorem armis *peditem*. 22, 37, 7 *milite* (= pedite) atque *equite* scire nisi Romano Latinique nominis non uti populum Romanum. 22, 57, 12 hic *miles* magis placuit. 25, 21, 7 quacumque impetum fecisset *hostis* (Madvig : *fecissent hostes*), perrupturos. 27, 48, 10 Hispani, vetus *miles* peritusque Romanæ pugnæ. 33, 7, 13 plurimum in Ætolis *equitibus* præsidii fuit. Is longe tum optimus *eques* in Græcia erat ; *pedite* inter finitimos vincebantur [1].

L'emploi *alternatif* du pluriel et du singulier collectif sert souvent à varier l'expression; voyez, par exemple : 28, 33, 9 *Romano... Hispano militi*, hostium; § 10 *equitem, hosti, pedite;* § 11 equites; § 12 peditum, hostes; § 13 equitum; § 14 peditum; § 15 *pedes, equiti, eques, pediti, pedes, equitis, eques, peditem, equitem*, etc. 30, 34, 1 *equite, pedes;* § 2 *hostem;* § 3 hostium; § 4 *hostem;* § 5 hostes, *hostis;* § 7 hostibus; § 8 *milite;* § 9 hostes; § 10 *hostem;* § 12 hostes; § 13 *Romanus*, equites. 30, 35, 1 equites, hostium, equitum, *hostem*. 31, 35, 5 velites, equites, *hostem*, peditibus; § 6 *eques regius, equiti, pedes, veliti, Romano, hostem*.

1. Voyez encore : *miles*, 2, 25, 3; 44, 10; 59, 3. 3, 62, 2. 4, 10, 1. 6, 13, 6. 7, 37, 10 et 17. 22, 3, 14. 24, 24, 2. 28, 15, 1 ; *pedes* 2, 6, 6; 20, 10; 25, 4. 3, 61, 7 et 8; 62, 9. 6, 12, 11; 13, 5. 30, 34, 1 ; *eques* 2, 25, 4. 3, 22, 8; 62, 9; 63, 2. 4, 18, 8. 6, 12, 10 et 11; 13, 3. 7, 37, 14. 21, 32, 12. 30, 34, 1. 31, 42, 4; *hostis*, 1, 14, 11; 15, 2. 2, 24, 8; 59, 3; ibid., 5 et 8. 3, 61, 8 et 9; 62, 1 et 8; 63, 4. 6, 31, 6. 7, 37, 10. 21, 8, 8. 27, 14, 1. 31, 35, 3; 39, 13; 42, 4. 33, 6, 3 et 11. 42, 47, 7, etc. Il serait facile de multiplier ces exemples.

2, 24, 3 et ab *cive* et ab *hoste;* § 7 cum retinendi jus *creditori* non esset. 2, 43, 10 adeo excellentibus ingeniis citius defuerit ars qua *civem* regant quam qua *hostem* superent. 3, 17, 4 *senator* sententiam dicit. 23, 35, 7 vetus *miles tironi*, liber *voloni* sese exæquari sineret. 6, 17, 8 legationis jus, *externo,* non *civi,* comparatum. 9, 5, 8 proponere sibimet ipsi ante oculos jugum hostile et ludibria *victoris* et vultus superbos. 9, 6, 2 si vultus eorum... *victorem* offendisset. 10, 17, 6 vendite ista et illicite lucro *mercatorem.* 23, 10, 6 ducique ante *lictorem* in castra est jussus. 23, 26, 11 nec Numida Hispano *eques* par fuit nec *jaculator* Maurus cætrato. 37, 11, 4 *remige* a Magnesia accersito. 38, 29, 5 Baliaris *funditor.* — Je crois également que, 24, 18, 15, « ut non *eques,* non *centurio* stipendium acciperet », ces singuliers sont pris dans un sens collectif; mais c'est à tort que Kühnast cite 45, 29, 2 (*præco, accensus*): dans ce passage il n'est question que d'*un seul* præco et d'*un seul* accensus [1].

L'emploi des singuliers *miles, pedes, eques,* etc., dans le sens collectif n'est pas étranger à la prose de l'époque classique; mais les prosateurs antérieurs à T.-Live semblent en avoir fait un usage beaucoup plus restreint. Voici les exemples que je connais :

Claudius Quadrigarius cité par A.-Gelle, 9, 1, 1 : *sagittarius* cum *funditore* utrimque summo studio spargunt fortissime. — Cicéron, *p. Mur.,* 18, 38 : numquam iste plus *militi* laboris imposuit quam sibi sumpsit ipse. *ad fam.* 9, 25, 1 : contra *equitem* Parthum negant ullam armaturam meliorem inveniri posse. — Pour César et ses continuateurs, le lexique de Eichert (4e éd., Hanovre, 1871) cite les passages suivants : *De b. G.,* 6, 34, 8 ut potius in silvis Gallorum vita quam legionarius *miles* periclitetur. *De b. c.* 2, 15, 3 sub tecto *miles* dextra ac sinistra muro tectus. 2, 35, 7 *bucinatore* in castris et paucis ad speciem tabernaculis relictis (ajoutez : 1, 67, 3 perterritus *miles*). *De b. Al.* 53 vernaculæ legionis *miles. De b. Afr.* 70 per legionarium *militem;* 72 sine legionario *milite;* ibid. *miles* noster; 61 frenatus autem Labieni *eques* in loco permanere (ajoutez : 71 legionarium *militem;* ibid. gravis... armaturæ *miles;* 80 *milite* ab opere deducto). *De b. Hisp.* 23 ut *eques* spatio intercluso vix se defendere posset; 15 *eques* ped[estre, *pedes* equ]estre prœlium facere cœpit. — Chez Salluste, on trouve : *Jug.,* 45, 2 *miles* cibum et arma portaret; 101, 6 quem (gladium) in pugna, satis impigre occiso *pedite* nostro, cruentaverat. — Pour Cornélius Népos, Lupus (*Der Sprachgebr. d. Corn. Nep.,* Berlin, 1876) mentionne *Thras.* 1, 4 : nonnulla ab imperatore *miles,* plurima vero fortuna vindicat (M. Dräger a tort de citer *Dat.,* 7, 3, où rien ne prouve que *adversarius* ait le sens collectif). — Cf. encore Cic., *p. Marc.,* 2, 7 : nihil sibi ex ista laude *centurio,* nihil *præfectus,* nihil *cohors,* nihil *turma* decerpit.

1. 38, 40, 13, *prædo* veut dire « *un* pillard », et non « *les* pillards. »

Toutefois l'emploi du singulier *hostis* semble n'avoir pas été rare dans la prose classique ; voyez par exemple Cic., *De imp. Cn. Pomp.*, 10, 28. *Ad fam.*, 2, 10, 2. *Ad Att.* 6, 5, 3, etc. — César, *De b. G.*, 1, 15, 4; 39, 6; 49, 3 et 4. 2, 8, 2; 26, 1 et 2. 6, 8, 4 et 5. *De b. c.*, 2, 34, 4. 3, 63, 1. — *De b. G.*, 8, 37. 40. — Corn. Nép., *Them.*, 7, 4. *Dat.*, 6, 1. — Sall., *Jug.* 52, 2 et 5. 55, 3 et 8. 56, 1. 94, 3 (dans les autres passages cités par M. Constans, p. 11, *hostis* n'a pas le sens collectif, mais désigne un seul individu).

En dehors de ces termes de la langue *militaire*, il est à croire que d'autres noms de personnes encore ont été, dans la prose classique, employés au singulier avec un sens collectif; par exemple dans la phrase de Cicéron, *De inv.*, 1, 41, 75, « quæ si quid habet probabile aut necessarium, quoquo modo commoveat *auditorem* necesse est, » *auditorem* est pris dans un sens collectif. Il y aurait lieu de rechercher quels sont les autres singuliers de noms de personnes que Cicéron a pu employer ainsi. M. Dräger cite *De sen.*, 13, 44 : « delectabatur *crebro funali* et *tibicine*; » mais je crois que dans ce passage il n'est question que d'*un seul* flambeau et d'*un seul* joueur de flûte, voy. T.-Live, *Perioch.*, 17 : « ob quam causam ei (C. Duillio) perpetuus quoque honos habitus est, ut revertenti a cena *tibicine* canente *funale* præferretur, » et Val. Max., 3, 6, 4 : « ad *funalem* cereum præeunte *tibicine* et fidicine a cena domum reverti solitus est. » Il n'est guère admissible d'ailleurs (voy. plus loin, § 9) que Cicéron ait dit *crebro funali* dans le sens de « un grand nombre de flambeaux » ; au lieu de *crebro*, une correction déjà ancienne et qui me paraît très vraisemblable est *cereo* [1].

§ 6. — *Noms de peuples.*

L'emploi du singulier d'un nom de peuple pris dans un sens collectif est fréquent chez T.-Live. Il y a deux cas à distinguer : *Romanus* (= Romani) désignera tantôt (A) le *peuple* romain, *en général*, tantôt (B) telle ou telle *armée* romaine, *en particulier*.

A) 2, 7, 2 vincere bello *Romanum*. 4, 32, 12 impium *Fidenatem*, prædonem *Vejentem*. 6, 12, 9 Deos esse qui *Romanum* adjuvent. 9, 2, 5 haud erat dubium quin Lucerinis opem *Romanus* ferret. 21, 47, 1 equitatu meliorem *Pœnum* esse. 22, 14, 5 ut ab *Samnite hoste* tuta hæc ora esset, quam nunc non vicinus *Samnis* urit, sed *Pœnus* advena. 22, 22, 19 *Romanus* primo adventu, incognitus ante, ab re clementi liberalique initium fecerat. 23, 10, 2 juraque inde cum ceteris populis *Romanum* etiam petiturum. 24, 20, 4 *Caudinus Samnis* gravius devastatus. 24, 1, 13

1. On a voulu expliquer *crebro funali* comme signifiant « un flambeau à *plusieurs* lumières », cf. Ovide, *Met.* 12, 247 « lampadibus *densum*... funale coruscis »; mais cela me semble peu satisfaisant.

ut *Pœnus Locrensem Locrensis*que *Pœnum* pace ac bello juvaret. 24, 15, 7 *Bruttium Lucanum*que, totiens a majoribus suis victos. — Cf. 33, 5, 9 *Romanus* (le *soldat* romain, en général) leves et bifurcos plerosque..... vallos cædit. — Voy. encore *Samnis hostis* et *Sidicinus hostis* 23, 5, 8, *Pœnus hostis* 23, 5, 11.

B) 1, 14, 11 hærens in tergo *Romanus*. 1, 15, 2 *Romanus* contra... Tiberim transit. 4, 37, 11 tegi magis *Romanus* quam pugnare; *Volscus* inferre signa. 7, 37, 10 interim *Romano*... defutura omnia. 21, 8, 3 abundabat multitudine hominum *Pœnus*. 21, 50, 1-2 *Romanus* conserere pugnam... contra eludere *Pœnus*. 23, 29, 10 hinc *Pœnus*, hinc *Afer* urget. 28, 15, 11 nec procul vallo *Romanus* aberat; § 15 inde duo munita oppida cum præsidiis tradita a præfectis *Romano*. — Cf. encore *Romanus* 2, 27, 1; 45, 11; 46, 2; 59, 8; 65, 1. 4, 32, 12. 6, 13, 4. 22, 16, 6. 24, 15, 3; 17, 5. *Pœnus* 22, 29, 6. 23, 37, 5. 24, 1, 6. *Volscus* 2, 65, 1. 6, 31, 6. *Vejens* 2, 50, 10. *Campanus* 25, 22, 9. *Samnis* 10, 14, 18, etc. [1]. Il serait facile de multiplier ces exemples [2].

De ces passages de T.-Live, on peut rapprocher les suivants :

A) Prophéties en vers cités par T.-Live : 5, 16, 9 *Romane*, aquam Albanam cave lacu contineri.... sinas. 25, 12, 5 amnem, *Trojugena*, fuge Cannam. — *Rhet. ad Her.* 4, 33, 45 *Pœno* fuit *Hispanus* auxilio. — Varron, *de re rust.*, 1, 2 : *Romanus* sedendo vincit. — Horace, *Odes*, 1, 35, 9 : *Dacus* asper,... profugi Scythæ. 2, 2, 11 uterque *Pœnus*. 2, 6, 2 *Cantabrum* indoctum juga ferre nostra. 2, 11, 1 bellicosus *Cantaber* et *Scythes*. 2, 13, 17-18 celerem fugam *Parthi*. 2, 20, 17-18 *Colchus*... *Dacus*... Geloni... *Hiber*. 3, 4, 33-34 Britannos... *Concanum*. 3, 6, 2 *Romane*. 3, 6, 14 *Dacus* et *Æthiops*. 3, 8, 19 *Medus*; 22 *Cantaber*. 3, 16, 26 impiger *Apulus*, etc. — Virgile, *Ecl.* 1, 63 aut Ararim *Parthus* bibet. *Georg.* 3, 31 fidentemque fuga *Parthum*. 3, 461 acerque *Gelonus*. 2, 171 imbellem... *Indum*. 2, 167 assuetumque malo *Ligurem*. *Æn.* 6, 851 tu regere imperio populos, *Romane*, memento. 6, 858 sternet... Pœnos *Gallum*que rebellem, etc. — Cf. *Georg.* 3, 346 « non secus ac patriis acer *Romanus* in armis, etc. » (le *soldat* romain, en général).

1. Le singulier du nom de peuple s'emploie aussi souvent en latin pour désigner le *général* : *Romanus* = « le général romain », Sall., *Jug.*, 108, 3 (cf. *Maurus*, 97, 2. 106, 2. 108, 1. 113, 1 et 3 ; *Numida*, 101, 6. 108, 3. 111, 4. 113, 4 et 6). Chez T.-Live j'ai noté : *Romanus*, 4, 10, 6. 21, 59, 5 ; 60, 6. 24, 1, 10 ; 27, 5. 27, 17, 5. 30, 4, 8. 31, 32, 1. *Albanus*, 1, 27, 5. *Vejens*, 4, 18, 4. *Pœnus*, 21, 45, 2 ; 52, 4 ; 53, 11. 24, 1, 10 ; 45, 12. 27, 42, 15. *Pœnus*... *Romanus* 27, 42, 8, etc. On rencontre même des passages où l'on se peut demander si par le singulier du nom de peuple il faut entendre le *général* ou *l'armée*, par exemple, 4, 10, 1 *Romanus*, 24, 17, 8 *Romanus*... *Pœnus*, 27, 2, 4 *Pœnus* (je crois que dans ces trois passages le singulier désigne le *général*, mais l'opinion contraire peut aussi se soutenir). Cf. le passage de Cœlius cité par Cic., *de or.*, 3, 38, 153 « qua tempestate *Pœnus* in Italiam venit » (*Pœni* ou bien *Hannibal* ?).

2. Dans le passage 30, 12, 16 « quid *Carthaginiensi* ab *Romano*... timendum sit vides, » *Carthaginiensi* et *Romano* n'ont pas le sens collectif et signifient : « *une* Carthaginoise », « *un* Romain ».

B) Virgile, *Æn.* 8, 474 hinc *Rutulus* premit (« l'armée Rutule »). 10, 238-9 jam loca jussa tenet forti permixtus *Etrusco* | Arcas eques.

Il semble, d'après tout ceci, que l'emploi du singulier des noms de peuples dans un sens collectif était rare *en prose* avant T.-Live.

Emploi simultané du singulier et du pluriel.

§ 7. — T.-Live emploie souvent l'un à côté de l'autre, *dans la même phrase*, le singulier collectif et le pluriel, ce qui est peu conforme aux habitudes de symétrie de la prose classique (le même changement de nombre se rencontre au contraire, dans le même cas, chez Virgile et chez Horace, cf. p. 45).

2, 6, 11 *Vejentes*, vinci ab Romano *milite* assueti, fusi fugatique; *Tarquiniensis*, novus hostis,... *Romanum* pepulit. 2, 22, 1 et *Volsci* comparaverant auxilia quæ mitterent *Latinis*... et maturavit *Romanus*, ne... cum *Latino Volsco*que contenderet. 2, 45, 3 *Vejens hostis Etrusci*que. 2, 46, 1 *Vejens hostis Etruscæ*que *legiones*. 3, 2, 11 et *Romanus*... et *Æquos*; § 12-13 *Romanus*... *Æquos*. 3, 17, 12 ne *Sabini* neu *Vejens hostis* moveretur. 3, 6, 3 et... *urbanos* et *agrestem*... angebat. 4, 18, 5 dextro cornu adversus *Faliscos*, sinistro contra *Vejentem*. 6, 31, 7 *Volscis*... *Romano*. 10, 27, 3 *Samniti Gallis*que. 21, 8, 8 *Pœno* cepisse jam se urbem... credente, *Saguntinis*... corpora opponentibus (de même 21, 9, 1). 21, 44, 1 *veteranum peditem*, generosissimarum gentium *equites*. 21, 55, 8 *Pœnus*... *Romanis* (cf. 22, 16, 4. 23, 20, 1. 27, 2, 5). 22, 36, 3 socii duplicem numerum *equitum* darent, *peditis* æquarent. 22, 54, 2 *in singulos equites*... quadrigatos nummos quinos vicenos et *pediti* denos... dederunt. 23, 21, 2 *militi* ac navalibus *sociis* (de même 22, 11, 7). 23, 33, 8 *Romanus*... *hostes*. 24, 2, 7 *Bruttius*... *Pœnos*... 24, 47, 7 pro *Romanis* adversus *Carthaginiensem*. 26, 20, 8 artiorem annonam *sociis* quam *hosti*. 27, 2, 6 Hispani *milites* et *funditor* Baliaris. 30, 4, 7 apud *Pœnos Numidam*que. 31, 21, 15 et cornua ab *equitibus* et medii a *pedite* pulsi. 35, 40, 6 quina dena jugera agri data in singulos *pedites* sunt, duplex *equiti*. 34, 52, 11 duceni quinquageni æris in *pedites* divisi, duplex *centurioni*, triplex *equiti*. 35, 59, 6 *militibus* quini viceni denarii dati, duplex *centurioni*, triplex *equiti*. 39, 7, 2 *militibus* quadragenos binos denarios divisit, duplex *centurioni*, triplex in *equites* (texte de Madvig, cf. *Emend. Liv.*, p. 556-7). 40, 43, 7 *militibus*... quinquagenos denarios..., duplex *centurionibus*, triplex *equiti*. 41, 7, 3 *militibus*... *centurioni*... *equiti*... 37, 41, 11 et levis armatura et expediti *funditores* et velox *Cretensis*...; et *eques*, etc. 44, 1, 5 *milite*... *sociis*. 45, 34, 5 in *equitem*... *peditibus*.

Cette habitude devient encore plus fréquente chez Tacite, voy. Dräger, *Syntax u. Stil d. Tac.*, § 55.

Additions à l'article de Dräger.

§ 8. — Si l'on passe maintenant à la question générale de l'emploi du singulier collectif aux différentes époques de la langue latine, il est facile de voir que l'article de M. Dräger est bien insuffisant. J'ai réuni un certain nombre d'exemples qu'on peut ajouter à ceux qu'il donne [1] :

a) *Noms de légumes, de fruits, de fleurs, de viandes,* etc.

PLAUTE, *Stichus,* 5, 4, 7-9 :

Hoc convivium
Pro opibus nostris satis commodulumst nucibus, fabulis, ficulis,
Oleæ tryblio, *lupillo* comminuto, *crustulo.*

Rud., 1, 2, 34 : quin tu in paludem is exsecasque *harundinem?*

LUCILIUS ap. Cic., *de fin.*, 2, 8, 24 : cum omnia in ista | consumis *squilla* atque *acipensere* cum [in] decumano.

VARRON, *De re rust.*, 2, 1 : decerpendo *glandem, arbutum,* mora pomaque colligerent. *Idem* ap. Non. (livre II, s. v. *lemures,* éd. Quicherat, p. 142) : quibus temporibus in sacris *fabam* jactant noctu (au contraire Ovide, *Fast.*, 5, 436 : nigras accipit ante *fabas* | aversusque jacit).

CICÉRON, *Or.*, 9, 30 : quæ est autem in hominibus tanta perversitas ut inventis frugibus *glande* vescantur? *Tusc.*, 5, 26, 73 : in *viola*... aut in *rosa.*

DE BELLO AFR., 67 : magno invento hordei, olei, vini, *fici* (de figues) numero.

VIRGILE, *G.*, 4, 81 : nec de concussa tantum pluit ilice *glandis.* 1, 227-228 : si vero *viciam*que seres vilemque *phaselum* | nec Pelusiacæ curam aspernabere *lentis* (1, 215 : vere *fabis* satio).

HORACE, *Sat.*, 2, 2, 120 et suiv. :

..... Bene erat non piscibus urbe petitis,
Sed pullo atque hædo; tum pensilis *uva* (« du raisin ») secundas
Et *nux* ornabat mensas cum duplice *fícu.*

Sat. 2, 2, 47 Galloni præconis erat *acipensere* mensa | infamis.

Sat., 2, 3, 182 in cicere atque *faba* bona tu perdasque *lupinis.* 6, 63-64 o quando *faba* Pythagoræ cognata simulque | uncta satis pingui ponentur oluscula lardo. *Epist.*, 1, 16, 55 : de mille *fabæ* modiis.

OVIDE, *Mét.*, 8, 664 et suiv. :

Ponitur hic bicolor sinceræ *baca* Minervæ...
Intibaque et *radix* et lactis massa coacti.

1. Pour Q.-Curce, cf. l'édit. de Dosson, p. 421-422.

PLINE, *Hist. nat.*, 16, § 15 : secundis mensis *glans* inseritur... cautum est præterea lege XII Tabularum ut *glandem* in alienum fundum procidentem liceret colligere; § 24 : eidem rara *glans* et, cum tulit, amara. — Il m'a semblé, du reste, d'une manière générale, que Pline, faisant l'histoire naturelle des différentes espèces de plantes, désigne le plus souvent chacune d'elles par le *singulier;* ainsi, 18, § 48 et suiv., § 117 et suiv., où il est question des divers légumes, on rencontre presque constamment le singulier : *faba, vicia, lens, pisum, lupinus,* etc. [1]. Le pluriel est plus rare : § 57 *fabæ* in folia exeunt (à côté de beaucoup de phrases où il y a le singulier) ; ibid., *lupinis;* § 58 *fabæ* rotunda (folia) et magnæ leguminum parti..., *phasiolis* venosa ; § 125 siliquæ... *piso* cylindratæ, *phasiolorum* cum ipsis mandantur granis ; § 131 *napi* vero... gaudent æque frigidis ; seruntur, etc... diligentiores quinto sulco *napum* seri jubent, *rapa* (plur. neutre) quarto. — On voit, par ces passages, que l'emploi du pluriel n'est pas incorrect; cf. A.-Gelle, 4, 11 « Aristoxenus... nullo sæpius legumento Pythagoram dicit usum quam *fabis* », rapproché de Pline, 18, § 117 : « maximus honos *fabæ*... *fabæ* multiplex usus », etc.

COLUMELLE, 2, 2, 13 : si... *lupino* vel *faba* conseras.

Il serait facile de multiplier ces exemples.

Pour les singuliers *faba*, *lens*, etc., on trouve beaucoup d'autres exemples dans Neue, *Formenlehre d. lat. Spr.*, I, p. 405 et suiv. D'après la théorie des grammairiens latins (voy. Neue, *l. l.*, p. 383 et suiv.), ces mots n'auraient pas régulièrement de pluriel, parce qu'ils désignent des denrées qui, lorsqu'on les achète, se *pèsent* ou se *mesurent*, mais ne se *comptent* pas [2]. Un texte important pour la vérification de cette règle est l'*Édit de Dioclétien;* voici ce qu'on y peut remarquer :

1° Les noms de légumes *secs* sont *toujours* au singulier (ch. I, p. 8 et suiv. de l'éd. Waddington) : *fabe* (= fabæ) fressæ, fabæ non fresse, *lenticlæ*, *pisæ* fractæ, pisæ non fractæ, *lupini* crudi, lupini cocti, *fasioli* sicci, *biciæ* (= viciæ) siccæ, etc. (tous ces noms sont au génitif). Au ch. VI, 20, *ceparum siccarum* prim. ital. m. unum (à côté de « *cepæ birides* prim. n. biginti quinque », § 21) est une exception isolée.

2° Les noms de fruits et de légumes *frais* (ch. VI) sont presque tous au *pluriel* (parce qu'ils se *comptent*), quelques-uns cependant aussi au *singulier* : § 34 *asparagi* hortulan. fascis habe[ns n. XXV], texte grec : ἀσπαράγου σπαρτοῦ δέσμη (au contraire, § 35, *asparagi* agrestes n. quinquaginta); § 36 *rusci* fascis habens n. sexaginta; § 37 *ciceris* biridis fasciculi n. quattuor (le pluriel *cicera* était à peu près inusité, voy. Neue, *l. l.*); § 44 *parstinacæ* maximæ fascis habens n. viginti quinque. — Le *singulier* est

1. Toutefois le pluriel peut être demandé par le sens : § 122 in eo *fabæ* non supra tricenas.

2. Ainsi les Latins disaient : *du pois, de la fève, de la lentille*, etc.

régulier pour les légumes frais qui se vendent au *poids* ou à la *mesure* : voyez § 25 *capparis*. § 38 *fabæ* biridis purgatæ. § 39 *fasioli* biridis purgati (au contraire § 33 *fasiolorum* fascis habens n. XXV).

3° Ch. IV et V, les noms de viandes et de poissons se vendant à la *livre* sont au *singulier* (excepté IV, 15 et 16, *Lucanicarum*). Ainsi V, 12, on rencontre : *sardæ* sive *sardinæ* ital. p°. I (texte grec : σαρδῶν ἤτοι σαρδεινῶν λί. α).

b) *Autres singuliers collectifs.*

LUCRÈCE, 1, 436 : *corporis* augebit numerum (« la matière ») [1].

CICÉRON, *de part. orat.*, 17,57 : cito enim exarescit *lacrima*. — Nägelsbach (p. 41 de la 6e éd.) cite de plus : *ad Att.* 5, 10, 5 valde me Athenæ delectarunt, urbe dumtaxat et urbis *ornamento* (= *ornatu*) [2]. 7, 2, 3 Alexidis manum amabam, quod tam prope accedebat ad similitudinem tuæ *litteræ* (« de ton *écriture* ») [3].

SALLUSTE, *Jug.*,6, 1 : *leonem* atque alias feras primus aut in primis ferire. 17, 5 : ager... bonus *pecori, arbori* infecundus. 48, 3 : vestitus *oleastro* ac murtetis aliisque generibus arborum.

VIRGILE, *Ecl.* 8, 2 : quos est mirata *juvenca*. *G.*, 1, 119-120 improbus *anser* | Strymoniæque grues et amaris intiba fibris. 2, 38 *olea* magnum vestire Taburnum (Lucr., 5, 1371-2 *olearum* cærula... plaga). 3, 405 veloces Spartæ catulos acremque *Molossum*.

HORACE : *Odes*, 2, 20, 20 Rhodani... *potor*. 3, 5, 5 *miles*... Crassi *conjuge* barbara turpis maritus. 3, 30, 9 cum tacita *virgine*. *Epist.* 2, 1, 175 gestit enim *nummum* in loculos demittere.

SILIUS ITALICUS : 9, 559-560 : magna voce trahens equitemque virosque (= pedites) *feræque* | *turrigeræ* molem.

PLINE, *Hist. nat.*, 32, § 78 aceti cyathum in calice novo leni *pruna* (« de la braise ») decoquere (Forcellini, *s. v.*, cite d'autres exemples de ce sin-

1. C'est du reste à tort que Forbiger cite ce passage pour expliquer *sideris in numerum*, Virg., *G.* 4, 227 : *sideris* ne peut pas être pris dans un sens collectif ; c'est *in numerum* qui veut dire « au rang de » ; cf. *Lex agraria* de 643 av. J.-C. (C. I. L., I, 200), LXVIII : *in colonei numero* scriptus. Cicéron, *Div. in Q. Cæc.*, 19, 61 cum is tibi *parentis numero* (= loco) fuisset. *Brut.*, 47, 175 Gnæusque Pompejus Sex. f. aliquem *numerum* obtinebat (« tenait un certain rang »). Corn. Nép., *Ep.*, 7, 1 : erat enim ibi privatus *numero militis*.

2. L'esclave à qui l'on confiait la garde des bijoux avait pour titre, tantôt *ab ornamentis*, tantôt *ab ornamento*, voy. Georges *s. v.* Le singulier du mot *ornamentum* s'employait donc, comme celui du mot *instrumentum* (voy. p. 40), pour désigner un *ensemble* d'objets concrets, qui pouvaient du reste aussi bien être désignés par le pluriel du même mot.

3. Chez Ovide, le singulier *littera* se rencontre souvent dans le sens de *epistula*, voy. Neue, 2e éd., I, p. 458. Cet emploi, origine de l'emploi correspondant de notre mot *lettre*, a dû appartenir aussi au latin vulgaire, dont on a cru remarquer des traces chez Ovide. Cicéron (voy. Servius, *ad Æn.*, 8, 168) blâmait son fils d'avoir écrit *litteras duas* (« deux missives ») au lieu de *litteras binas*, que l'usage correct eût demandé.

gulier chez Pline ; mais on rencontre aussi le pluriel *prunæ*, voy. par exemple Pline, *Hist. nat.*, 13, § 40).

Verbum a un sens collectif dans l'expression *verbo*, « verbalement » (par opposition à *scriptura*), voy. Forcellini, *s. v.* — Au lieu de *fides*, *fidium*, « la lyre », les poètes emploient le singulier *fides*, *fidis* (voy. Neue, 2e éd., I, p. 455-456), qui, au sens propre, désigne simplement *une corde* de l'instrument, etc. — Il est à croire qu'en cherchant l'on trouverait une quantité de faits semblables, méritant d'être cités ; car c'est entièrement par hasard que j'ai rencontré les passages que j'ai signalés ici.

§ 9. — M. Dräger aurait enfin dû faire remarquer que ce qui semble être propre à la langue poétique et à la langue des prosateurs de l'époque impériale, c'est l'emploi d'un substantif au singulier avec *multus*, dans le sens du pluriel (cf. Forcellini, *s. v.*); les poètes emploient de même *paucus* et *plurimus* : Hor., *Epist.*, 2, 3, 203, « *foramine pauco* [1] » ; 1, 17, 59-60, « licet illi *plurima* manet | *lacrima*, » cf. Orelli, *Carm.*, 1, 7, 8-9 [2] ; Virg., *Æn.*, 2, 369, « *plurima* mortis *imago*, » cf. *G.*, 1, 187. 2, 182-183. 3, 147. — Calpurnius Siculus dit même, 3, 66 : « quam *numerosa* meis siccetur *bucula* mulctris » (imitation de Virg., *Ecl.*, 1, 34 : « quamvis *multa* meis exiret *victima* sæptis »).

Les poètes emploient de même *omnis* avec un substantif au singulier, au lieu du pluriel, par exemple Virg., *Æn.*, 8, 706 : « *omnis Arabs*, *omnes* vertebant terga *Sabæi* » (*tous les Arabes*, au lieu qu'en prose le singulier de *omnis* veut dire *chaque*).

II — Emploi du pluriel [3].

§ 10. — Pour l'emploi du pluriel, T.-Live semble suivre à peu près les mêmes règles que les prosateurs classiques. L'étude de l'usage de T.-Live n'a donc ici d'intérêt qu'au point de vue de la connaissance générale de la langue latine.

a) *Pluriel des substantifs concrets.*

Je signalerai d'abord les pluriels de certains substantifs désignant des phénomènes physiques, pluriels qui frappent moins un

1. Il faut remarquer d'ailleurs que le singulier *paucus*, par lui-même, est étranger à la prose classique et appartient à la langue vulgaire ; c'est ainsi qu'on lit, *de b. Afr.*, 67 : « magno invento hordei, olei, vini, fici numero, *pauco* tritici. » C'est l'origine de l'italien *poco* et du français *peu*.

2. Je n'admets d'ailleurs pas, comme le voudrait Orelli, que, dans ce passage, *plurimus* soit employé comme substantif, dans le sens de *plurimi* (*multus* est ainsi employé chez Lucain, 3, 707).

3. Cf. Kühnast, p. 64 et suiv. Dräger, §§ 4 et 7. Kühner, II, p. 49 et suiv.

Français qu'un Allemand, par exemple, parce que nous les avons en partie dans notre langue.

AQUÆ. 4, 30, 7 nec cælestes modo defuerunt *aquæ*; § 8 defectus alibi *aquarum*. 5, 15, 2 sine ullis cælestibus *aquis* ; en parlant d'une inondation : 24, 9, 6 *aquæ* magnæ bis eo anno fuerunt. 30, 38, 10 *aquarum* insolita magnitudo, etc. — Cf. César, *De b. c.* 1, 48, 1 ; 50, 1.

NIVES, PRUINÆ. 5, 2, 7 militem Romanum... *nivibus pruinis*que obrutum. 5, 6, 3 venandi studium ac voluptas homines per *nives* ac *pruinas*... rapit. 21, 37, 4 et, si quid est pabuli, obruunt *nives*. — Cf. pour *nives* César, 7, 55, 10. *De b. c.* 1, 48, 2 ; *pruinas* ac *nives* Cicéron, *In Cat.*, 2, 10, 23. Voy. Kühner, *l. l.*, p. 54.

PLUVIÆ. 44, 8, 6 hibernis idem incitatus *pluviis*. — Cic., *Ad Att.*, 15, 16 *b*.

TONITRIBUS (« des coups de tonnerre »). 1, 16, 1. 2, 62, 1. — Cic., *De div.* 2, 18, 42; 19, 44 (*tonitrua*).

En outre, j'ai noté comme dignes de remarque les pluriels suivants :

ÆRA. 5, 3, 4 cum *æra* militantibus constituta sint. Cf. 5, 2, 3; 4, 3 et 7; 7, 12. *Æra* est au pluriel, parce qu'il s'agit de la solde qui se paie *chaque année* [1]; c'est ce qui explique comment *æra* finit par signifier « années de service, campagnes », comme *stipendia* : C. I. L., I, n° 198, LXXXIV : *æra* stipendia[que eis] omnia merita sunt[o] ; Cic., *In Verr.*, II, 5, 13, 33 omnia istius *æra* illa vetera. Cf. Kühner, *l. l.*, p. 52.

ARÆ. On sait que dans la bonne langue le singulier *altare* ne s'emploie pas, et que *altaria* peut signifier « *un* autel », voy. par exemple T.-Live, 2, 12, 13. 21, 1, 4 ; cf. Neue, I, p. 460-461. T.-Live emploie de même *aræ* en parlant d'un seul autel : 10, 38, 8 *aræ* in medio (voy., au § 9, la note de Weissenborn). 41, 20, 9 Delon insignibus *aris* statuarumque copia exornavit (voy. la note de Weissenborn). 42, 40, 8 ante *aras* mactatus. 45, 27, 9 victima *aris* admota. — Cic., *P. Balb.*, 5, 12 jurandi causa ad *aras* accederet. *De harusp. resp.*, 13, 28 sacerdotem ab ipsis *aris* pulvinaribusque detraxeris. — Il est possible que dans certaines expressions toutes faites, comme *aris admovere*, l'emploi du pluriel ait été consacré ; cf. la locution *aræ et foci*, où l'un et l'autre substantif est toujours au pluriel [2].

FRUMENTA. Comme César, T.-Live fait une différence de sens entre *frumenta* et *frumentum*. Il emploie *frumenta* en parlant du *blé sur pied*,

1. Au contraire, Gaïus, *Inst.*, 4, 27, parlant en général, dit *æs militare, æs equestre, æs hordiarium*, et un soldat privé de sa solde s'appelait *ære dirutus miles*.

2. Même en dehors de cette expression, Cicéron, dans ses discours, dit toujours *foci*, au pluriel, là où le terme de « foyer » est un synonyme de « maison » (voy. Merguet, *s. v.*). Diomède et Charisius mentionnent même comme étant un *plurale tantum* « foci, pro sedibus et Penatibus » (Keil, I, p. 327, 548). Cf. toutefois Térence, *Eun.* 4, 7, 45 « domi *foci*que fac... ut memineris. »

ou plutôt du blé considéré comme *plante*, comme *objet de culture ; frumentum*, en parlant du *blé en grains*, ou plutôt du blé considéré comme *produit*, comme *objet d'alimentation* [1]. Deux passages qui marquent bien la différence du singulier et du pluriel sont : César, *De b. G.* 1, 40, 11 *frumentum* Sequanos, Leucos, Lingones subministrare, jamque esse in agris *frumenta* matura, et *de b. c.*, 3, 49, 6 commeatus omni genere præter *frumentum* abundabat, cujus cotidie... majorem... spem maturitate *frumentorum* proponi videbant. — Voici des exemples de T.-Live : 2, 34, 10 rapiant *frumenta* ex agris. 23, 32, 14 ut *frumenta* omnes ex agris... in urbes munitas conveherent (on doit rentrer les blés avec leurs tiges, sans prendre le temps de les battre). 25, 15, 18 ad *frumenta*..., quæ jam in *herbis* erant (remarquez ce pluriel ; en français, nous disons « en *herbe* ») [2], corrumpenda. 31, 2, 7 ad demetenda *frumenta*. 33, 6, 8 ut... corrumperet hosti *frumenta*. 40, 41, 5 *frumenta*que deusta. — 2, 52, 1 advecto ex Campania *frumento*. 5, 43, 4 et quod in urbe fuerat *frumentum*... absumpserant et ex agris... raptum omne Vejos erat ; § 5 ut obsidentibus *frumentum* populatores agrorum præberent. 21, 48, 9 quo magnum *frumenti* numerum congesserant Romani. 22, 40, 8 *frumento* (le blé une fois battu)... in urbes munitas convecto. 23, 12, 5 mittendam... pecuniam *frumentum*que. 23, 21, 5 sex mensum *frumentum*. 23, 32, 9 gravi tributo et collatione iniqua *frumenti*. 23, 46, 9 *frumento*... in ea castra convecto. 24, 20, 15 *frumentum* ex agris Metapontino atque Heracleensi... comportat. 24, 21, 22 horrea *frumentum*que. 25, 15, 4 ad *frumentum* coëmendum. 31, 39, 4 ex Pelagonia *frumentum* quod in agris erat convexit (il n'emporte pas les blés avec leurs tiges, mais il les fait battre d'abord). 24, 1, 2 *frumentum* (le blé battu à la hâte)... ex agris in urbem rapere [3].

1. Si *frumentum* désignait toujours, comme on l'a dit, le blé en grains et *frumenta* le blé sur pied, comment expliquer ces deux passages : T.-Live, 22, 3, 3, « *frumenti* ac pecoris et omnium copia rerum opulenti (campi) », et César, 5, 14, 2 « *frumenta* non serunt » ? (il est vrai qu'ici le pluriel peut aussi désigner les « différentes *espèces* »). — César, *De b. G.*, 4, 32, 4, « omni ex reliquis partibus demesso *frumento*, » il y a le singulier parce qu'il s'agit du *blé en grains* qu'on obtient par suite de la moisson ; 5, 24, 1 « quod eo anno *frumentum*... propter siccitates angustius provenerat », le sens est : « la *récolte de blé* avait été peu abondante. » — Voy. encore, pour l'emploi de *frumenta* et de *frumentum : De b. G.*, 6, 43, 3 « *frumenta* non solum a tanta multitudine... consumebantur, sed etiam... imbribus procubuerant » ; *De b. c.*, 2, 37, 6, « non *frumentum, cujus* erant plenissimi agri, deficere poterat » ; Cic., *in Verr.* II, 3, 63, 147 « ut *frumenta* nata sunt » ; *ibid.*, 18, 45 « hoc quantum est ex Sicilia *frumenti* hornotini exaraverunt » ; *ibid.*, 74, 172 « horum populorum agri *frumentum* (une *récolte* de blé) ejus modi te prætore ferrent », etc. Cf. Merguet, *s. v.*

2. Voy. toutefois Pline, *Hist. nat.*, 18, § 52 « frumenta hieme in *herba* sunt. »

3. Il y aurait lieu de rechercher jusqu'à quel point la règle posée plus haut a été observée par les différents auteurs latins. Elle ne semble pas l'être chez Pline l'ancien, voy. par exemple 18, §§ 48-61 : dans ce passage *frumenta* opposé à *legumina* veut dire « les *différentes espèces* de blé » (§§ 48. 51. 52. 58. 60), cf.

HARENÆ. 22, 16, 4 inter Formiana saxa ac Literni *harenas*. — Ce pluriel, blâmé par César et par Fronton (A.-Gelle, 19, 8), se rencontre chez les poètes (Neue, I, p. 410 et suiv.) et chez Q.-Curce (4, 7, 6).

LIGNA (« des morceaux de bois »). 1, 37, 1 ; 24, 1, 2, et ailleurs. — Cf. C. I. L., I, 199 *ligna* materiamque. César, *De b. c.* 1, 84, 1 aquæ, *lignorum*, frumenti inopia. On sait, du reste, que le sens ordinaire de *lignum* est « un *morceau* de bois »[1]. — Un passage instructif est le passage suivant de T.-Live, 38, 18, 4 : « non *ligni* modo quicquam (« *du bois* », en général), sed ne spinas quidem aut ullum aliud alimentum fert ignis; fimo bubulo pro *lignis* (« au lieu de *morceaux de bois* ») utuntur ».

LITORA (« divers endroits du rivage ») 22, 1, 8. *Litoribus* (« sur toute l'étendue de la côte ») 2, 34, 3. — Cf. César, *De b. c.* 2, 26, 4 per *litora*. *De b. G.* 1, 54, 1 qui ad *ripas* Rheni venerant (il ne s'agit que de l'une des deux rives). *De b. c.* 1, 50, 2 ex totis *ripis* in unum atque angustum locum tela jaciebantur.

PECUNIÆ. 2, 27, 1 jus de creditis *pecuniis* dicere. 32, 38, 7 *pecuniæ* imperatæ ingentes. — Cf. César, 7, 64, 8 horum principibus *pecunias*... pollicetur.

PRÆDÆ. On trouve tantôt *prædas agere* (1, 5, 4, et ailleurs; Salluste, *Jug.*, 20, 8. 44, 5)[2], tantôt *prædam agere* (1, 1, 5 ; César, 6, 43, 2).

VENENA. 39, 8, 7 *venena* indidem intestinæque cædes (du poison donné *à différentes personnes*, « des empoisonnements »)[3].

Le pluriel CERVICES, que Cicéron emploie toujours, à l'exclusion du singulier *cervix*, même en parlant d'une seule personne, ne se trouve plus employé chez T.-Live de cette façon exclusive qu'au sens figuré : par exemple, 4, 12, 6, « regno prope per largitionis dulcedinem in *cervices* accepto, » et ailleurs (ordinairement en parlant de plusieurs personnes, mais aussi en parlant d'une seule, voy. 24, 8, 17 « non imponi

§ 54 « nullum *frumentum* » (aucune espèce de blé), § 56 « *frumenta* quædam » (certaines espèces de blé) ; au contraire, § 49, on lit : « *frumenti* ipsius totidem genera » (*le blé*, avec les différentes espèces qu'il comprend). Le *froment*, opposé à l'orge, est tantôt appelé *frumenta* (§ 60), tantôt *frumentum* (§§ 58 et 61). Or, dans tous ces passages, il s'agit uniquement du blé ou du froment *sur pied* et considéré comme *plante*. — Dans le *Digeste*, 50, 16, 77, le singulier est employé en parlant du blé considéré comme plante, mais du blé *en général*. Cf. Virg., *G.*, 1, 134 « *frumenti* quæreret herbam » (v. 315 « *frumenta* in viridi stipula lactentia turgent »). — *Frumenta*, « les différentes *espèces* de blé », se rencontre aussi dans le *Digeste*, l. l. — Voy. aussi Neue, I, p. 404.

1. Toutefois on trouve aussi *lignum*, singulier collectif : Labéon, *Dig.*, 7, 1, 12, « nec materia (« bois de construction ») eum pro *ligno* (« bois de chauffage ») usurum, si habet unde utatur *ligno*, » où la présence du singulier *materia* a peut-être déterminé l'emploi du singulier *lignum*, cf. Pline, *Ep.*, 10, 50, 2 « marmora, ligna, *materiæ* (au lieu de *materia*, sans doute à cause de *ligna*)... ad mare devehuntur. » — Le pluriel *materiæ* (« *espèces* de bois de construction ») se trouve *Édit de Dioclétien*, ch. XII : *De materiis*.

2. Cf. Corn. Nép., *Dat.*, 10, 2 : « magnas *prædas* capit. »

3. De même Cic., *De off.*, 3, 8, 36 : « hinc sicæ, hinc *venena*, hinc falsa testamenta. » *In Cat.*, 2, 10, 23 : « sicas vibrare et spargere *venena* didicerunt. »

cervicibus tuis onus sub quo concidas »). Au sens propre, il se sert toujours du singulier *cervix* en parlant d'une seule personne (ou d'un seul animal); en parlant de plusieurs, il emploie tantôt le singulier (22, 51, 7. 31, 34, 4. 35, 11, 8), tantôt le pluriel (3, 45, 9 « sævite in tergum et in *cervices* nostras », — quoiqu'il y ait *tergum* au lieu de *terga*, — et de même 9, 6, 12. 28, 24, 14). Avant T.-Live, le singulier *cervix* ne semble guère avoir été employé que par des poètes [1]; à l'époque impériale, au contraire, c'est la forme qui domine (Neue, I, p. 449 et suiv.).

b) *Pluriel des substantifs abstraits.*

§ 11. — Dans le 1er volume de sa *Syntaxe historique* (p. 11 et suiv. de la 2e éd.), M. Dräger donne une liste, qui d'une édition à l'autre devient plus complète, des pluriels de substantifs abstraits qui se rencontrent dans la langue latine [2]. Pour la période archaïque (jusqu'à Térence inclusivement), il en cite environ 90, dont la majeure partie se rencontre chez Plaute et dont la plupart restent en usage à toutes les époques de la langue; dans la prose classique, il en a trouvé environ 420 autres, qui sont presque tous employés par Cicéron; enfin, chez les poètes de l'époque classique et chez les prosateurs à partir de T.-Live, il en a relevé près de 600 nouveaux, sans compter ceux qui sont communs à cette période avec les périodes antérieures. Ainsi donc, autant que nous en pouvons juger

1. L'orateur Hortensius avait employé le singulier *cervix*, mais d'après Varron, *de ling. Lat.*, 8, 14, c'était dans ses poésies. Le diminutif *cervicula* (et non *cerviculæ*) se trouve chez Cic.

2. On pourrait y ajouter encore bien des pluriels, sans compter ceux que je mentionnerai plus loin en parlant de T.-Live : Plaute, *Capt.*, 4, 2, 19 *minationes* (cf. Cic., *de or.*, 2, 71, 288); Accius cité par Nonius (éd. Quicherat, p. 565), *trajectus;* Térence, *Heaut.*, 2, 3, 132 *gemitus, screatus, risus;* Cicéron, *De rep.* 6, 21, 23 *exustiones*... terrarum, *de prov. cons.* 4, 9 *decisiones, ad Att.* 1, 16, 5 adulescentulorum nobilium *introductiones, Tim.* 7, 20 *medietates, de deor. nat.* 2, 47, 121 *effugia* pennarum; César, 7, 22, 4 *eruptiones*, 7, 83, 1 *situs, de b. c.* 2, 9, 5 *pressiones*, 2, 8, 1 *incursus;* Cornelius Nepos, *Milt.* 3, 5, *summæ* imperii; Tacite, *Ann.* 3, 26, *coercitiones*, etc. On trouvera quelques autres pluriels manquant chez M. Dräger dans la thèse de M. Constans, *De sermone Sallustiano*, p. 15 et suiv., et chez Neue, t. I : p. 421 *neces* (Cicéron), 426 *minutiæ* (Lactance), 428 *tenuitates* (A.-Gelle), 430 *balatus* (Virgile), 433 *fervores* (Lucrèce). Enfin M. Dräger, qui, p. 19, cite avec raison des exemples du pluriel *consulatus* chez Cicéron et chez Salluste, a oublié de mettre *consulatus* sur la liste donnée p. 12-14; de ce pluriel il faut rapprocher *sacerdotia* (Sall., *Cat*, 21, 2; *Jug.*, 31, 10) cité par M. Constans et *præfecturæ* (Cic., *ad Att.*, 6, 1, 4). — *Cæcitudines*, que M. Dräger cite seulement dans la liste des p. 14-17, se rencontrait chez Aurélius Opilius (7e siècle de Rome). — D'autre part, je persiste à croire qu'il faut effacer, pour l'époque classique, le pluriel *scientiæ :* chez Cicéron, *De sen.*, 21, 78, *tantæ scientiæ* est un génitif dépendant de *tot artes* (si *scientiæ* était un pluriel, c'est *tot scientiæ* qu'on attendrait; cf. la note de l'éd. Rinn et voy. Neue, I, p. 426).

aujourd'hui, il semble que le nombre des pluriels abstraits usités dans la langue latine n'a cessé de s'accroître d'une manière sensible en allant de l'époque archaïque à l'époque classique et de l'époque classique à l'époque impériale ; toutefois, si l'on considère l'usage *individuel* de chaque auteur, on voit que, de tous les auteurs latins, celui qui a le plus employé les pluriels de cette catégorie, c'est Cicéron.

Quelque méritoire et quelque utile que soit le travail auquel M. Dräger s'est livré, on peut regretter qu'il n'ait pas voulu ou qu'il n'ait pas pu, pour chaque pluriel ou du moins pour les pluriels les plus remarquables, renvoyer aux passages des auteurs. Cela eût accru d'une façon sensible le volume de son ouvrage; mais son travail eût gagné en autorité et en valeur scientifique, car souvent l'existence de tel ou tel pluriel ne se peut démontrer que par un seul passage, dont le texte ou le sens sont quelquefois contestés[1]. Quoi qu'il en soit, et bien que l'usage de T.-Live ne présente absolument rien de particulier pour l'emploi qu'il fait des pluriels abstraits, il ne sera peut-être pas sans intérêt de citer exactement les passages de T.-Live où se rencontrent les pluriels abstraits les plus remarquables qu'on trouve chez lui. Souvent en effet ce n'est pas tel ou tel pluriel par lui-même qui est intéressant, mais plutôt la manière dont il est employé.

Bien que l'emploi des pluriels abstraits ne soit pas non plus rare en français et qu'en particulier il se rencontre d'une manière fréquente et quelquefois avec beaucoup de hardiesse chez divers auteurs du XVIIe siècle, nous sommes cependant obligés, en beaucoup de cas, de mettre le singulier du substantif abstrait là où le latin peut se servir du pluriel. Le pluriel marque alors en général que l'action ou l'état dont il s'agit se répète ou se prolonge, se multiplie, se manifeste sous plusieurs formes, s'applique à différents objets, a différentes personnes pour sujets, etc. (voy. Dräger, p. 18 et suiv.; Grysar, *Theor. d. lat. St.*, 2e éd., p. 99 et suiv.). Selon M. Dräger, le pluriel serait aussi employé parfois pour une simple raison de symétrie ; il est très possible que dans certains cas le voisinage d'un autre pluriel ait déterminé l'emploi du pluriel d'un substantif abstrait, de préférence au singulier; mais je ne sais trop s'il y a vraiment des passages où cette raison soit la seule[2]. En revanche, M. Dräger ne parle pas des cas où le pluriel semble ajouter une idée d'inten-

1. Neue, t. I, p. 419 et suiv., donne une liste de pluriels abstraits, avec indication exacte de tous les passages; mais cette liste est bien moins complète que celle de Dräger.

2. Ainsi, pour Salluste, voy. ce que j'ai dit *Rev. crit.*, 1881, II, p. 174-175.

sité, de grandeur [1] ; ce pluriel, que j'appellerai le *pluriel augmentatif*, est fréquent en poésie : quand Virgile dit (*Æn.* 2, 22) « Priami dum *regna* manebant », *regna* n'est pas absolument synonyme de *regnum ;* il y a d'une façon confuse l'idée de « royaume *puissant*, *illustre* » ; c'est une nuance qu'on ne peut pas rendre en français, parce que, si on la traduit par une épithète, on précise trop une idée que le latin laisse un peu dans le vague. En prose, ce pluriel est beaucoup plus rare, mais on le rencontre quelquefois.

Voici les pluriels les plus remarquables que j'ai notés chez T.-Live (ceux qui sont précédés d'un astérique manquent dans les listes de M. Dräger); je crois qu'il suffira de citer en note un certain nombre d'autres pluriels, qui me semblent moins dignes d'attention [2].

Aditus. 24, 5, 5 contemptus omnium hominum, superbæ aures, contumeliosa dicta, rari *aditus* (des *audiences*) non alienis modo, sed tutoribus etiam.

Ædilitates. Duabus *ædilitatibus* 22, 26, 3.

1. Grysar, p. 106-108. Cf. Aristote, Ῥητορ., 3, 6 : εἰς ὄγκον δὲ τῆς λέξεως συμβάλλεται... τὸ ἓν πολλὰ ποιεῖν, ὅπερ οἱ ποιηταὶ ποιοῦσιν · ἑνὸς ὄντος λιμένος ὅμως λέγουσι « λιμένας εἰς Ἀχαϊκούς » καὶ « δέλτου μὲν αἵδε πολύθυροι διαπτυχαί. »

2. *Actiones* 2, 31, 8. *adhortationes* 27, 12, 13. *ærumnæ* 29, 16, 7. *cædes* 21, 15, 1. * *casibus* 2, 36, 6. * *certamina* 2, 56, 4. * *clades* 2, 38, 2. *comissationes* 1, 57, 5. * *comminationes* 26, 8, 3. *conatibus* 3, 5, 6. *concubitus* 3, 47, 7. *conjurationes* 2, 32, 1. *contentiones* 42, 23, 1. *controversiæ* 38, 38, 17. *contumeliæ* 7, 13, 6. *conubia* 8, 14, 10. * *convivia* 1, 57, 5. * *crimina* 3, 68, 4. *criminationes* 9, 26, 19. *cruciatibus* 24, 5, 11. *damna* 3, 68, 4. *defectiones* 24, 37, 3. *dilectibus* 2, 44, 10. *errores* 21, 35, 4. * *expeditiones* 1, 54, 2. *exsecrationes* 39, 10, 3. 40, 3, 5. *facinora* 1, 33, 8. *facultates* 7, 21, 8. *fletibus* 22, 61, 3. *gemitus* 9, 7, 4. *honores* 5, 25, 3. *ictibus* 34, 14, 11. *illecebræ* 2, 51, 5. *impetus* 1, 4, 9. *incursiones* 2, 48, 4. * *indicia* 9, 7, 3. *injuriæ* 2, 38, 2. *interrogationes* 42, 28, 3. * *labores* 1, 59, 9. *largitiones* 1, 54, 10. *latrocinia* 33, 29, 6. *legationes* 44, 24, 11. *ludibria* 24, 44, 8. *lusus* 37, 20, 5. *mentiones* 3, 43, 2. *miseriæ* 1, 59, 9. *motibus* 3, 72, 7. *munitiones* 1, 57, 3. *nutus* 26, 8, 3. * *officia* 1, 34, 12. *offensiones* 3, 68, 4. * *omina* præf. 13. * *orationes* 4, 48, 13. *origines* præf. 7. *pericula* 5, 54, 4. *ploratibus* 29, 17, 16. *populationes* 2, 12, 5. * *procursationes* 5, 19, 9. * *prodigia* 25, 7, 9. *quæstiones* 9, 26, 19. *quæstibus* 40, 51, 9. *querelæ* præf. 12. *questibus* 22, 61, 3. *reditus* 42, 47, 5. * *ritus* 24, 3, 12. *rogationes* 6, 39, 10. *seditiones* 2, 27, 12. *sensus* 40, 21, 11. * *sermones* 7, 12, 14. *simultates* 3, 66, 4; 68, 5. *societates* 1, 49, 7. *solacia* 9, 7, 3. *studia* 29, 19, 10. *stupra* 39, 8, 8. *succlamationes* 28, 26, 12. 40, 36, 4. 42, 28, 3. *supplicationes* 3, 67, 5. *terrores* 2, 62, 11. * *testimonia* 39, 8, 7. *transitiones* 27, 20, 5. * *tripudia* 1, 20, 4. 21, 42, 3. 25, 17, 5. 38, 17, 4. *ululatibus* 39, 15, 6. *vacationes* 22, 38, 5. * *veneficia* 42, 18, 1. *vexationes* 4, 11, 7. *virtutes* 22, 12, 12. *vitia* 22, 12, 12. *voluptates* præf. 12. * *vota* præf. 13, etc. On pourrait grossir cette liste presque indéfiniment ; il y a, en latin comme en français, une quantité de pluriels qui sont si naturels qu'ils échappent à l'attention de l'observateur, mais qui n'en sont pas moins des pluriels de substantifs abstraits ; au reste, donner une liste complète de tous ces pluriels serait chose médiocrement intéressante.

Æstus (« chaleurs » ; cité à tort par Dräger, p. 6, comme substantif concret). 5, 6, 4 non *æstus*, non frigora pati. — Cf. César, 6, 22, 3. *De b. c.* 3, 49, 5.

Ætates. 5, 25, 3 ab horum *ætatibus*... violandis dum abstinebatur. 39, 15, 13 quibus *ætatibus* initientur mares (au contraire 1, 13, 7 *ætate* an dignitatibus suis virorumve an sorte lectæ sint, « *d'après le principe de l'âge* »).

Affinitates. 26, 33, 3 *affinitatibus*... junctos. Cf. 1, 49, 8.

Amicitiæ. 1, 45, 2 cum quibus... hospitia *amicitias*que junxerat. Cf. 40, 46, 12.

Animi (pluriel *augmentatif*). 1, 34, 4 Lucumoni... cum divitiæ jam *animos* facerent. 2, 12, 10 nec unus in te hos *animos* gessi. Cf. 3, 49, 5. 22, 26, 1. Voyez encore, pour la différence de sens entre *animi* et *animus* : 2, 39, 11-12 exsilio sibi irritatos, non fractos, *animos* esse... nihilo magis quam legatos flexisse *animum*. 1, 25, 3 terni juvenes magnorum exercitum *animos* gerentes concurrunt nec his nec illis periculum suum, publicum imperium servitiumque obversatur *animo*. — On remarquera, dans ce dernier passage, l'emploi du singulier *animus* en parlant de plusieurs personnes. Quoique en pareil cas le pluriel soit plus régulier, les exemples du singulier ne manquent pas ; voyez Dräger, I, p. 20-21, et cf. les passages suivants ; 1, 25, 2 in minime gratum spectaculum *animo* intenduntur. 3, 7, 2 adeo enim nullam spem... *animus* eorum cepit tectaque procul visa... avertere *mentes* eorum. 9, 9, 14 quod *mentes* eorum capere possent. 27, 50, 7 et primo magis auribus quam *animis* id acceptum erat, ut majus lætiusque quam quod *mente* capere aut satis credere possent. 30, 28, 1 nec satis certum constare apud *animos* [1] poterat. 2, 49, 5 immensa omnia volventium *animo* ; § 7 quicquid Deorum oculis, quicquid *animo* occurrit precantur.

Artes. 23, 18, 13 apud peritos *artium* militarium (les *règles* de l'art militaire).

Asperitates. 28, 1, 6 *asperitates* viarum. Peut-être toutefois *asperitates* est-il pris dans le sens concret.

Auctoritates. 23, 6, 5 *auctoritatibus* seniorum.

Auctus. 4, 2, 2 eam maximis semper *auctibus* crescere. 29, 27, 3 eaque vos omnia bene juvetis, bonis *auctibus* auxitis.

Auxilia. 7, 32, 3 tam promptos nunc ad ferenda, nunc ad accersenda adversus se *auxilia*.

Beneficia. 9, 30, 3 quæ (la nomination des tribuns militaires) antea ... dictatorum et consulum ferme fuerant *beneficia*.

Calores (cité par Dräger, p. 6, comme substantif concret). 22, 2, 10 intemperie variante *calores* frigoraque. Cf. 2, 5, 3. 5, 31, 5.

* *Causæ*. 6, 25, 9 qua quemque suorum usuum *causæ* ferrent.

Cognationes. 31, 31, 11 cum... ipsos... conubio atque *cognationibus* ... nobis conjunxissemus (*conubio* = le *droit de mariage* donné à tous

1. Leçon de S ; *animum*, donné par P, n'est guère admissible, parce que rien, dans le reste de la phrase, n'indique qu'il est question de plusieurs personnes.

en général). 26, 33, 3 propinquis etiam *cognationibus* ex conubio vetusto junctos.

Cognitiones. 1, 49, 4 *cognitiones* capitalium rerum.

Coitiones. 2, 35, 4 absterrendo singulos a *coitionibus*. 3, 65, 8 *coitiones* potentiorum.

Colloquia. 9, 6, 9 fugere *colloquia* et cœtus hominum.

* *Commeatus*. 33, 29, 4 in *commeatibus* erant (« en congé »).

* *Commercia*. 8, 14, 10 conubia *commercia*que et concilia inter se.

Commoditates. 5, 54, 4 mare vicinum ad *commoditates*... classium externarum.

Condiciones. 2, 34, 12 *condicionibus* laxandi annonam.

Consilia. 1, 48, 9 liberandæ patriæ *consilia* agitanti. 6, 18, 4 cum principibus novandarum rerum interdiu noctuque *consilia* agitat.

Consulatus. 4, 10, 9 quinque *consulatus*. — Cf. 2, 49, 6. 3, 11, 7. 6, 18, 14. 7, 32, 12.

Contemptus. 24, 5, 5 hunc tam superbum apparatum... convenientes sequebantur *contemptus* omnium hominum.

Crepitibus 39, 15, 6.

Curæ. 1, 19, 4 positis externorum periculorum *curis*. 6, 6, 4 aversæ *curæ* hominum sunt a bello Etrusco.

Decora (« actions honorables, titres de gloire »). 2, 13, 6 feminæ quoque ad publica *decora* excitatæ. 2, 23, 4 aliaque militiæ *decora*. 3, 12, 2 cum multa referrent sua familiæque *decora*. 38, 58, 3 orationemque habuit plenam veris *decoribus* non communiter modo Corneliæ gentis, sed proprie familiæ suæ.

Dedecora. 3, 51, 12 *dedecora* militiæ.

Dictaturæ (oublié par Dräger dans sa liste, quoiqu'il en cite un exemple p. 19). 3, 11, 7 omnes *dictaturas* consulatusque gerens in voce ac viribus suis. Cf. 6, 18, 14.

Difficultates. 44, 43, 4 variis *difficultatibus* viæ.

Dignitates. 1, 13, 7 ætate an *dignitatibus* suis virorumve. Cf. 5, 25, 3.

Dilationes. 5, 5, 1 molliter et per *dilationes*.

Direptiones. 5, 20, 6 avidas in *direptiones* manus. Cf. 32, 21, 23.

Eruptiones. 42, 63, 4 *eruptiones* in opera crebro faciebant.

Escensiones (Dräger : *exscensiones*). 29, 28, 5 quibus (classibus) *escensiones* in agros factæ erant.

Eventus. 2, 49, 6 inceptis *eventus* pares reddere.

Exauguationes. 1, 55, 3 omnium sacellorum *exauguationes*.

Exscidia. Répétition du fait : 1, 52, 3 urbium *exscidia*. — Pluriel *augmentatif* : 29, 1, 13 Carthaginis *exscidia* (« la ruine *complète* ») agitabat animo.

* *Excursiones*. 7, 38, 4. 3, 38, 5 depopulantur... *excursionibus* Tusculanum agrum (*excursionib*. MRDL, *exincursionib*. PFU, *excursationib*. V). Cf. 3, 61, 12 (ici V porte *excursionib*.).

Exitus. 3, 8, 9 cum *exitus* haud in facili essent.

Factiones. 1, 17, 1 *factionibus* (leçon de MPFU) inter ordines certabatur. 7, 32, 12 non *factionibus* nec per coitiones usitatas nobilibus.

Flexus. 32, 4, 4 *flexibus* vallium.

Formidines. 30, 28, 8 has *formidines* agitando.

Fortunæ. 9, 8, 4 *fortunarum* humanarum. Cf. 2, 24, 5 (2, 23, 6, dans le sens concret de « biens ») [1].

Fragores. 21, 58, 5 inter horrendos *fragores*.

Frigora (cité par Dräger, p. 6, comme substantif concret). 21, 58, 1 dum intolerabilia *frigora* erant (le froid de *chaque jour*). Cf. 22, 1, 1. 40, 22, 7; 45, 1.

Furores. 4, 2, 1 *furores* tribunicios.

Gaudia. 30, 42, 17 populo Romano usitata... ex victoria *gaudia* esse. 22, 7, 12 feminarum præcipue et *gaudia* insignia erant et *luctus*.

Gratiæ. 24, 37, 7 « sibi populum Romanum senatumque *gratias* habiturum », d'après l'analogie de *gratias agere* (cf. Plaute, *Trin.* 3, 2, 33 summas habeo *gratias;* l'expression ordinaire est *gratiam habeo*); on trouve de même *gratias referre*, au lieu de *gratiam :* Cic., *Phil.*, 3, 15, 39 ut... *honores* eis habeantur *gratiæque* referantur.

Gratulationes. 8, 33, 20 civitatem... in supplicationibus ac *gratulationibus* esse.

* *Hospitia*. 1, 45, 2; 49, 8. 8, 3, 3.

Imperia. 4, 54, 7 sine *imperiis* ac potestatibus (les diverses formes de l'*imperium* et de la *potestas*). 27, 7, 17 ita provinciæ exercituumque ... partita *imperia*. Cf. 42, 31, 6.

Incendia. 2, 62, 4 *incendiis*... villarum. Cf. 2, 63, 2. 22, 14, 4 sociorum cædes et *incendia*.

Indignationes. 1, 10, 1 nec domi tantum *indignationes* continebant. Cf. 3, 48, 9. 25, 1, 9 primo secretæ bonorum *indignationes* audiebantur (« des marques d'indignation, des paroles indignées »).

Indignitates (« des *indignités* »). 2, 34, 10. 22, 13, 1. 42, 52, 7.

Ingenia. 9, 7, 4 aut Romana se ignorare *ingenia*. 1, 57, 7 invisimusque præsentes nostrarum *ingenia*.

Inimicitiæ. 40, 46, 12 amicitias immortales, mortales *inimiticias* esse debere. 38, 57, 4 sibi *inimicitias* cum Scipionibus, quæ fuissent, manere. — Le singulier *inimicitia* est rare [2]; César ne l'admettait pas (A.- Gelle, 19, 8, 4) ; toutefois il se trouve chez Cicéron, *Tusc.* 4, 7, 16 ; 9, 21. Cf. Neue, I, p. 467-468.

Iniquitates. 9, 38, 5 sæptam non hostium magis armis quam locorum *iniquitatibus* esse. Cf. 38, 22, 3.

1. T.-Live emploie aussi *fortuna* au singulier dans le sens de « biens » : 1, 42, 4; 47, 12; 56, 7. 3, 68, 4. 22, 10, 8; 41, 6. 24, 24, 3. 34, 31, 18. 35, 22, 4. 45, 32, 5. Cf. Scævola, *Dig.*, 40, 7,40,§ 8. Corn. Nép.,*Att.* 21, 1. Quintilien, 6, 1, 50. Tacite, *Ann.*, 2, 36, et voy. Neue, I, p. 466. Cet emploi de *fortuna* au lieu de *fortunæ* appartenait peut-être à la langue familière.

2. Cicéron, dans ses discours, emploie toujours le pluriel, même en parlant d'*une seule inimitié;* voy. Merguet, *s. v.*

Initia, « mystères », 31, 14, 7; 47, 2. 39, 8, 5. *Initia*, dans ce sens, était une expression consacrée ; voyez Varron, *De re rust.*, 3, 1. Cic., *De leg.*, 2, 14, 36.

Iræ. Répétition du fait : 3, 66, 4 quicquid *irarum* simultatiumque cum externis fuerit. 8, 33, 7 quæ Deorum *iras* placant. — Pluralité du sujet : 1, 9, 15 mollirent modo *iras*. 1, 13, 3 in nos vertite *iras*. 1, 30, 7 ob residuas bellorum *iras* maxime sollicitatis ad defectionem animis. 2, 17, 7 ob *iras* (populi Romani) graviter ultas. Cf. 2, 23, 14; 29, 4; 61, 3. 4, 30, 12; à côté de cela : 8, 6, 7 ab *ira* impetuque hominum; 25, 6, 18 ne qua occasio... placandæ civium *iræ*. — Pluriel *augmentatif* : 2, 36, 6 minas *iras*que cælestes (il y a en même temps une raison de symétrie). 2, 38, 6 *irarum* pleni. 2, 45, 14 *irarum* speique pleni. 6, 18, 3 plenior aliquanto *animorum irarum*que (cf. la suite, § 4 : *iram* accenderat ignominia... *spiritus* dabat quod, etc.). 9, 7, 3 silentium illud obstinatum fixosque in terram oculos... ingentem molem *irarum* ex alto animi cientis indicia esse.

Jura. 1, 41, 5 *jura* redditurum (« rendre la justice », mot à mot : rendre *à chacun* son droit).

Jurgia. 42, 22, 5 laceratus *jurgiis* multorum.

**Locationes*. 48, 18, 3 *locationes* prædiorum rusticorum. 24, 18, 10 cum censores... se jam *locationibus* abstinerent ædium sacrarum tuendarum.

Luctus. 5, 39, 5 privatos deinde *luctus* stupefecit publicus pavor. Cf. 22, 7, 12.

Mercaturæ. 45, 6, 2 quia *mercaturas* in ea regione fecerat.

Metus. 3, 9, 4 omnes *metus* legum omniaque supplicia.

* *Ministeria*. 3, 6, 3 *ministeria* in vicem. 4, 13, 2 per hospitum clientiumque *ministeria*. 42, 15, 5 assuetos *ministeriis* talium facinorum.

* *Miracula* (« détails merveilleux ») 25, 39, 16.

Missiones. 7, 39, 1 exercitum purgare *missionibus* turbulentorum hominum.

* *Morbi*. 3, 6, 3 ministeria in vicem ac contagio ipsa vulgabant *morbos* (il ne s'agit que d'*une* maladie, mais elle s'attaque à *plusieurs* personnes).

Naufragia. 5, 52, 1 vixdum e *naufragiis* prioris culpæ cladisque emergentes (pluriel *augmentatif*).

Necessitates. 5, 6, 3 belli *necessitatibus*. 9, 8, 4 fortunarum humanarum *necessitatium*que. Cf. 21, 43, 3. 23, 48, 10. 27, 12, 5 et audacia et audendi omnia *necessitatibus* pares.

Necessitudines. 8, 3, 3 privatis hospitiis *necessitudinibus*que conjunctos.

* *Nuntii*. 1, 60, 1 harum rerum *nuntiis* (en français : « la nouvelle ») in castra perlatis.

Occasiones. 2, 11, 2 per *occasiones* (« à l'occasion »).

Odia. 2, 34, 3 finitimorum *odia*. 2, 45, 5 externa et domestica *odia*. 3, 38, 4 inter patrum et plebis *odia*. 21, 1, 3 *odiis* etiam prope majoribus certarunt quam viribus (Romani et Pœni). Cf. 22, 1, 2.

Opportunitates. 45, 30, 4 maritimas quoque *opportunitates*.

Oppugnationes. 10, 44, 8 urbium *oppugnationes*.

Pensiones. 38, 38, 13 argenti probi talenta Attica duodecim milia data intra duodecim annos *pensionibus* æquis. Cf. 33, 30, 7.

Potestates. 4, 54, 8 sine imperiis ac *potestatibus*.

* *Prædæ*. 1, 54, 10 largitiones inde *prædæque*.

Precationes. Præf. 13 *precationibus* Deorum Dearumque.

Pretia. 34, 36, 7 *pretia* militiæ.

* *Principia*. 1, 55, 3 inter *principia* condendi hujus operis.

* *Procellæ*. 6, 32, 6 imber ingentibus *procellis* (« des rafales ») fusus. Cf. 23, 44, 4. 39, 46, 3 tempestas cum magnis *procellis* coorta.

Proditiones. 24, 39, 7 ratus timore deterritos [temperaturos] *proditionibus* præsidiorum Siculos. Cf. 24, 37, 3.

Proprietates. 45, 30, 3 multas frugum *proprietates*.

Redempturæ. 23, 48, 10 qui *redempturis* auxissent patrimonia.

Religiones. 1, 55, 2 libera a ceteris *religionibus* area. Cf. 39, 15, 3.

Robora. 21, 40, 8 quorum *robora* ac vires vix sustinere vis ulla possit (pluriel *augmentatif;* de plus, il y a une raison de symétrie).

Ruinæ. 21, 11, 9 latius... ruebat perque patentia *ruinis* agmina armatorum... vadebant. Cf. 1, 29, 6; 30, 1. 5, 53, 1.

* *Sententiæ*. 2, 29, 5 decernente ferocissimo quoque non *sententiis* magis quam clamore et strepitu.

Somni. 2, 36, 4 in *somnis*. — Cette expression se rencontre souvent chez Plaute, Cicéron, Lucrèce et Virgile (Neue, I, p. 422), quelquefois avec la variante *in somniis*, ce qui pourrait faire croire que *somnis* est une autre orthographe de *somniis*, si on ne trouvait pas ailleurs *per somnos* (Ovide, *Ars am.*, 3, 768. Pline, *Hist. nat.*, 23, § 49). De ce pluriel on peut rapprocher Platon, *Rép.*, I, p. 330 *e* : ἐκ τῶν ὕπνων..... ἐγειρόμενος.

Spes. 4, 36, 2 agri publici dividendi coloniarumque deducendarum ostentatæ *spes*.

Spiritus (pluriel *augmentatif*). 1, 31, 6 adeo fracti simul cum corpore sunt *spiritus* illi feroces. De même 30, 11, 3, et ailleurs.

Strepitibus. 39, 15, 9.

M. Dräger, dans sa liste de pluriels postérieurs à l'époque de la prose classique, donne aussi *stirpes* (= *origo*). Je crains que ce ne soit à cause de passages comme celui-ci de T.-Live : 6, 1, 3 « velut ab *stirpibus* lætius feraciusque renatæ urbis. » Dans ce passage, *stirpes* est un substantif *concret* employé au sens figuré. Quant au pluriel, il se trouve chez Cicéron au sens propre et au sens figuré (voy. Forcellini, *s. v.*).

Successus. Præf. 13 *successus* prosperos (« un heureux succès *à tous les points de vue* »). 22, 12, 12 nimis prosperis multorum *successibus*.

* *Supplicia*. 9, 14, 15 ne desperata venia hostis cæcos in *supplicia* eorum ageret. Cf. 1, 53, 8.

Tempestates. 1, 5, 2 multis ante *tempestatibus* (= multo ante tempore). Le pluriel semble désigner les *parties* du temps. Cf. Pacuvius cité par Nonius, livre IV, s. v. *tempestas* (éd. Quicherat, p. 474) : quam te

post multis tueor *tempestatibus*. Salluste, *Cat.*, 53, 5 multis *tempestatibus* (= longo tempore). *Jug.*, 73, 7 post multas *tempestates*. 96, 1 in paucis *tempestatibus* [1].

Timores. 3, 16, 3 multi et varii *timores*.

Transfugia. 22, 43, 5 ut... *transfugia* impeditiora levibus ingeniis essent.

Transitus. 37, 7, 13 vias, ubi *transitus* difficiles erant, munitas vidit. 23, 28, 5 satis gnarus Hannibalem *transitus* quosdam (la permission de passer à travers certains territoires) pretio mercatum.

Tribunatus. 6, 6, 13 sex *tribunatibus*.

Triumviratus. 9, 46, 3 *triumviratibus*que, nocturno altero, altero coloniæ deducendæ.

* *Tumultus*. 3, 15, 7 sedabant *tumultus* (le désordre qui se manifestait en *plusieurs endroits*).

* *Turbæ*. 2, 29, 9 tantum concitum *turbarum*.

* *Usuræ*. 2, 23, 6.

Usus. 6, 25, 9 qua quemque suorum *usuum* causæ ferrent. 1, 45, 1 et ad belli et ad pacis *usus*. 33, 32, 2 propter opportunitatem loci... omnium rerum *usus* ministrantis humano generi. — *Usibus* 24, 1, 2.

Vanitates. 38, 17, 5 Romanis Gallici tumultus assueti, etiam *vanitates* notæ sunt.

Varietates. 7, 31, 1 ad *varietates* annonæ.

Vastationes. 1, 52, 3 *vastationes*que agrorum.

Versutiæ. 42, 47, 7 *versutiarum* Punicarum.

Vigiliæ (« veille prolongée »). 2, 65, 1 fessum stando et *vigiliis* Volscum. Cf. 39, 15, 9.

Visus. 8, 6, 11 hos... nocturnos *visus*.

Voluntates. 1, 28, 8 in variis *voluntatibus*.

Parmi ces pluriels, les suivants, si on s'en rapportait aux listes de M. Dräger, n'auraient pas été employés dans la prose classique : *adhortationes, auctus, coitiones, contemptus, crepitus, decora* (dans le sens de « actions honorables »), *dictaturæ, direptiones, eruptiones, escensiones, exaugurationes, exscidia, fragores, mentiones, mercaturæ, missiones, pensiones, precationes, questus, redempturæ, strepitus, successus, succlamationes, transfugia, tribunatus,*

1. Grysar, *Theor. d. lat. Stiles*, 2e éd., p. 53, condamne le mot *tempestas* dans le sens de *tempus* ; toutefois *eademque tempestate* se trouve Cic., *De div.*, 1, 34, 75. Cf. le passage *De or.*, 3, 38, 153, auquel Grysar fait allusion, mais en le citant inexactement : « Inusitata sunt prisca fere ac vetustate ab usu cotidiani sermonis jamdiu intermissa, quæ sunt poetarum licentiæ liberiora quam nostræ; sed tamen raro (*entendez :* quelquefois, par exception) habet etiam in oratione poeticum aliquod verbum dignitatem. Neque enim illud fugerim dicere, ut Cœlius : *Qua tempestate Pœnus in Italiam venit*, etc. » *Tempestas* au lieu de *tempus* est surtout fréquent chez Salluste (voy. Constans, p. 24) ; on le rencontre aussi chez T.-Live, voy. plus haut, p. 18, note 1.

triumviratus, *vanitates*, *vastationes*, *versutiæ*, *visus*. Mais je n'attache pas grande importance à cette constatation; il est très possible en effet que tel pluriel, dont nous n'avons pas aujourd'hui d'exemple antérieur à T.-Live, ait été en réalité employé longtemps avant lui. D'ailleurs *crepitus* se trouve Cic., *Ad fam.*, 9, 22, 5, *dictaturæ Cat.* 2, 9, 20, *direptiones Verr.* II, 3, 23, 58, *de prov. cons.* 4, 9, *ad fam.* 4, 13, 2, *eruptiones* César, 7, 22, 4, *mercaturæ* Cicéron, *in Verr.* II, 5, 28, 72 (cum mercaturas facerent), et César, 6, 17, 1; de même Cicéron, qui dit *prima*, *tertia pensio* (voy. Forcellini *s. v.*), n'aurait sans doute pas eu de scrupules à dire aussi *pensiones*.

Kühnast (p. 65) trouve que l'emploi du pluriel des substantifs abstraits est « incomparablement plus fréquent » chez T.-Live que chez les autres prosateurs classiques. Cette assertion me paraît tout à fait inexacte ; l'emploi des pluriels abstraits n'est certainement ni plus fréquent ni plus hardi chez T.-Live qu'il ne l'est chez Cicéron.

III. — Substantifs abstraits employés dans un sens concret [1].

§ 12. — Il arrive dans toutes les langues que certains substantifs, dont le sens propre est de désigner telle ou telle *qualité abstraite*, finissent par s'employer pour désigner l'*objet concret* auquel cette qualité appartient. Ainsi *juventus*, *nobilitas* veulent dire d'abord « la *jeunesse*, la *noblesse* », c'est-à-dire la qualité qui fait qu'on est jeune ou noble; puis, par extension, ces mots arrivent en latin comme en français à signifier « l'ensemble des jeunes gens, l'ensemble des personnes nobles. » En latin, le nombre des mots qui ont ainsi passé du sens abstrait au sens concret semble aller en augmentant lorsqu'on s'éloigne de l'époque de la prose classique; il y a là une question de grammaire historique qui peut être intéressante, et qui n'a été encore étudiée que d'une manière très imparfaite [2]. Je ne m'occuperai ici que de l'usage de T.-Live :

1. Kühnast, p. 64. Dräger, § 8. Grysar, 2e éd., p. 86. Bouterwek, *Handbuch des lat. Stils* (Berlin, 1876), § 2. Gossrau, *Lat. Sprachl.*, § 361. Nägelsbach, 6e éd., p. 48 et suiv. Kühner, II, p. 57 et suiv. (*Anm.* 5).

2. Pour prendre comme exemple l'article de M. Dräger, il est certain que sa liste est encore fort incomplète, non seulement pour T.-Live, mais encore pour les autres auteurs ; ainsi l'on peut ajouter : les expressions « *flagitium* hominis, *scelus* viri, *deliciæ* pueri » (Plaute), dont M. Dräger lui-même cite plus loin (I, p. 467) des exemples; Térence, *Eun.*, 2,3, 11 *senium* (= senem, cf. Silius Ital., 8, 465 : *senium* = senes) ; *ibid.*, 4, 3, 3 *scelus* ; Lucrèce, 1, 405 *quietes* (« gîtes ») ; Caton, *De re rust.*, 157 *sorbitio* liquida (cf. Phèdre, 1, 25 (26), 5); Cicéron, *ad Qu. fr.*, 1, 1, 6, 19 *cupiditas*. *Phil.*, 11, 5,10 *facinus* et *scelus*. *De div.*,

a) On trouve d'abord chez lui beaucoup de substantifs ainsi employés qu'on rencontre avec le même sens à toutes les époques et qu'il suffit de nommer; tels sont : *angustiæ*, *auxilia*, *cœtus*, *commeatus*, *consilium* (« conseil, assemblée »), *copiæ*, *custodiæ* (« soldats en faction »), *hospitium* (« maison où l'on reçoit l'hospitalité »), *juventus*, *legatio*, *magistratus* (« un magistrat »), *nobilitas*, *primi ordines* (= centuriones primorum ordinum, *c'est-à-dire* primarum centuriarum), *partus*, *possessio*, *præsidium* (dans le double sens de « corps de troupes » et de « endroit fortifié »), *statio*, (« poste de soldats »), *subsidia*, *vigiliæ*, etc.

b) Les suivants me paraissent plus dignes d'attention (j'ai mis un astérique devant ceux dont je ne connais pas d'exemple chez les autres prosateurs classiques, c'est-à-dire chez Cicéron, César, Cornélius Népos, Salluste).

Accessio (= id quod accedit). 45, 26, 7 qui duorum hominum noxæ civitatem *accessionem* facitis. 45, 39, 7 Syphax rex captus, *accessio* Punici belli, cf. 45, 7, 2 (voy. des exemples de Cicéron chez *Forcellini* ou chez *Merguet*).

Advocatio. 3, 47, 1 cum ingenti *advocatione* (Cic., *Pro Rosc. com.*, 5, 15 et ailleurs, voy. Merguet).

Ætas. 2, 13, 10 eam *ætatem* potissimum liberari ab hoste. De même 5, 27, 7. 22, 59, 12 dilectum ex omni *ætate* et *fortuna* habetis.

1, 19, 36 *sæcula* (« générations », comme souvent chez Lucrèce : *sæcla ferarum*, *leonum*, *mortalia sæcla*, *bucera sæcla*, etc.). *Ad fam.*, 9, 15, 2 *peregrinitas*. César, *de b. G.* 2, 3, 5 *imperium* (« chefs militaires »). Cornélius Népos, *Ag.*, 1, 3 virilem *sexum* (« enfant mâle »; cf. Plaute, *Rud.*, 1, 2, 19). Phèdre, 4, 10 (11), 3 onustus *sacrilegio*. De même *cædes* a le sens de « cadavres » chez Virgile, *Æn.* 10,245 (Rutulæ... *cædis* acervos), et chez Tacite, *Hist.* 4, 1 (plenæ *cædibus* viæ); *mors*, dans la langue vulgaire, signifie « un cadavre », quoique tous les exemples qu'on a cités de cet emploi ne soient pas concluants : mais voy., par exemple, Pline, *Hist. nat.*, 14, § 119 : vitis... quam... juxta hominis*m ors* laqueo pependerit (cf. Köhler, *Acta Seminarii Erlangensis*, I, p. 395) ; *jus* a le sens concret de « tribunal » dans les expressions *in jus ire*, *vocare*, *rapere*, etc., cf. Cic., *de or.*, 1, 38, 173 : hærere in *jure* ac prætorum tribunalibus ; *mancipium* signifie d'abord « propriété » (sens *abstrait*), puis « esclave » (sens *concret*) ; on peut voir dans le lexique de Georges que *genitura* signifie « semence génitale » chez Pline l'ancien, « créature » chez les auteurs ecclésiastiques, que *caritates* signifie « personnes aimées » chez Ammien Marcellin, etc. C'est en dépouillant un dictionnaire d'un bout à l'autre que M. Dräger arrivera le plus facilement à donner une liste complète de toutes les particularités de ce genre. On peut remarquer aussi que certains suffixes, destinés à l'origine à former des noms abstraits, finissent par être employés aussi pour la formation de noms concrets : par exemple le suffixe *-atio* dans *cenatio*, « salle à manger » (il n'est pas impossible d'ailleurs que le mot *cenatio* ait commencé par avoir le sens *abstrait* de « action de dîner », mais aucun exemple de ce sens ne parait exister).

27, 51, 1, omnis *ætas* currere obvii. 28, 19, 13 non militaris modo *ætas* aut viri tantum, sed feminæ puerique (cf. Cic., *pro Arch.*, 3, 4 ab iis artibus quibus *ætas* puerilis ad humanitatem informari solet; Nép., *Att.*, 1, 2 doctrinis quibus puerilis *ætas* impertiri debet).

* Affinitates. 4,4, 6 ne *affinitatibus*, ne *propinquitatibus* immisceamur cavent. — Plaute, *Trin.*, 3, 2, 76 « cognatos, *affinitatem*, amicos. » Le pluriel se trouve dans le même sens, non seulement chez Justin, 17, 3, 5, et chez Tacite, 11, 24, « moribus, artibus, *affinitatibus* nostris mixti, » mais déjà *Ad Her.*, 1, 5, 8 : « si vim, si potentiam, factionem, divitias, incontinentiam, nobilitatem, *clientelas, hospitium, sodalitatem, affinitates* adversariorum proferemus ». — Quant à *propinquitates*, M. Dräger assure qu'il se retrouve dans ce sens chez Ammien Marcellin.

Altitudines. 21, 30, 6 quid Alpes aliud esse credentes quam montium (génitif explicatif) *altitudines ?* 27, 18, 9 *altitudines* quas cepissent hostes. Cf. Cic., *de prov. cons.* 14, 34 nihil est enim ultra illam *altitudinem* montium (= Alpes), etc.

Apparatus. 42, 47, 2 *apparatibus* belli ; le singulier est plus fréquent: voy. 21, 49, 8. 22, 14, 13; 19, 10. 23, 16, 11. 25, 8, 10. (Le pluriel se rencontre chez César, *De b. c.*, 2, 2, 1, le singulier *De b. c.*, 3, 41, 3, et chez Cornélius Népos, *Eum.*, 5, 7.)

Armatura (*levis*). 21, 55, 2 Baliares locat ante signa ac *levem armaturam;* § 5 diducta propere in cornua *levis armatura* est[1]. 21, 57, 6 cum equitibus ac *levi armatura* profectus. 22, 4, 3 Baliares ceteramque *levem armaturam* post montes circumducit. 38, 22, 4 tumulos ab *levi armatura* captos; § 5 compulsus ab *levi armatura ;* § 6 præcedere tamen jubet *levem armaturam*, quæ... haud segne id ipsum tempus consumpserat, etc. Cf. 40, 40, 1 externa auxilia ab *simili armatura*, meliore aliquantum militum genere, urgebantur. — César, *De b. c.*, 3, 45, 3 *levis armaturæ* magna multitudine. 3, 62, 2 magnum numerum *levis armaturæ*. Corn. Nép., *Dat.*, 8, 2 *levis armaturæ* maximum numerum[2]. — On remarquera que dans ces passages l'expression est beaucoup moins hardie que chez T.-Live, où la *levis armatura* est tout à fait présentée comme sujet agissant. La même hardiesse d'expression se trouve déjà dans le *De bell. Afr.* et le *De bell. Hisp.*, où *levis armatura* est très fréquent; je citerai seulement : *De b. Afr.* 59 post autem elephantos *armaturas leves* Numidasque auxiliares substituerat; 61 *levi*que *armatura* deserta; 69 equitatus et *levis armatura* hostium... loco pulsa; 72 quonam modo sustinere se posset ab eorum equitatu *levi*que *armatura;* 78 a *levi armatura* Numidarum vulnerabantur. *De b. Hisp.* 21 equites cum *levi armatura*... ad nos transfugerunt; 23 a turmis et *levi armatura* sunt interclusi.

1. Texte de Madvig : P porte : *deducte... levis armaturæ sunt;* mais le pluriel *leves armaturæ* est tout à fait inconnu à T.-Live et, là où il se rencontre (*De b. Afr.*, 59, Sénèque, *De vita beata*, 8, 2), il semble signifier : « les *différentes catégories* de troupes légères ». Voy. Madvig, *Emendationes Livianæ*, p. 278.

2. Cf. Cic., *de div.*, 2, 10, 26 : « sed hæc fuerit nobis, tamquam *levis armaturæ*, prima orationis excursio ; nunc comminus agamus, etc. ».

* ARMATUS. 26, 5, 3 magna parte impedimentorum relicta in Bruttiis et omni graviore *armatu.*

Peut-être 28, 1, 6 ASPERITATES (cf. Sall., *Jug.*, 75, 2), qui peut toutefois être pris aussi dans le sens abstrait.

* AUXILIUM (au singulier). 1° Dans le sens de « troupes de secours » : 6, 9, 8 Romani *auxilii* adventus (cf. *De b. Afr.* 92 : petuntque ab eo uti... sibi *auxilium* mitteret). — 2° Dans le sens de « détachement de troupes auxiliaires » : 22, 45, 4 ab tumultuario *auxilio* (il s'agit des cavaliers numides, qui servaient comme *auxiliaires* dans l'armée carthaginoise) jam etiam castra Romana terreri. Cf. Justin, 5, 11, 10 decem milia Græcorum in *auxilio* (= inter auxilia) Cyri fuere. — Dans l'un et l'autre sens, c'est régulièrement le pluriel qu'on emploie [1].

Peut-être * CONSILIA (« des conseillers »). 1, 49, 4 cognitiones capitalium rerum sine *consiliis* per se solus exercebat (cf. en français l'emploi du mot *conseil* dans le sens de *conseiller*) [2].

CONVIVIUM. 26, 14, 3 misso *convivio.* — Cet emploi de *convivium* n'a rien qui étonne, cf. Cic., *in Vat.*, 13, 32 quem accumbere atratum videras dominum... et ejus amicos ante *convivium?* (= *ante oculos convivarum;* le texte et le sens de ce passage sont d'ailleurs contestés). Mais chez les poètes et chez les prosateurs de l'époque impériale on trouve *convivium* tout à fait dans le sens de *convivæ*, comme sujet accomplissant ou subissant une action, par exemple Pline, *Hist. nat.*, 22, § 96 : suilli... familias nuper interemere et tota *convivia* (cf. Forcellini, *s. v.*).

CURIA (= *senatus*). 2, 24, 3 at vero *curia*... Servilium consulem... orare, etc. Cf. Cic., *p. Flacc.* 24, 57.

CUSTODIA (au singulier). 23, 16, 14 *custodiæ* (= custodibus) impedimentorum. Cf. César, *De b. G.*, 2, 29, 4 *custodiam* ex suis ac præsidium... reliquerunt [3]. — On peut remarquer aussi le pluriel *custodiæ*, qui désigne ordinairement des *soldats* en faction, appliqué à des *vaisseaux :* 23, 33, 4 quia *custodiis* navium Romanarum tenebantur (le génitif a le sens *explicatif*; ce sont les vaisseaux Romains qui sont les *custodiæ*).

DECORA. 3, 19, 5 omnia juventutis belli domique *decora.* — Cicéron dit, *Phil.*, 2, 22, 54 « Pompejum, quod imperii populi Romani *decus* ac lumen fuit; » cf. 11, 10, 24. Quant au pluriel, on le retrouve, employé de la même manière, chez Pline le jeune, *Pan.*, 23, 1 « equestris ordinis *decora*, » et chez Tacite, *Hist.*, 2, 81 « et e Judaïco exercitu lecta *decora.* »

FIDES, « sauf-conduit », 24, 47, 9. Cf. César, 7, 42, 5.

1. Au contraire *subsidium* (« troupes de réserve » ou bien « troupes de secours ») s'emploie, soit au singulier pris dans un sens collectif, soit au pluriel, voy. les exemples cités dans le lexique de César de Eichert.

2. Voy. aussi Ovide, *Fastes*, 3, 276 « illa (Egeria) Numæ conjux *consiliumque* fuit », où *consilium* signifie « la conseillère. »

3. Chez les poètes, ce singulier *custodia*, qui, dans les exemples cités ci-dessus, a un sens *collectif*, s'emploie en parlant d'*une seule personne* ; voy. Virg., *Æn.*, 6, 574-575 : cernis *custodia* qualis (« quelle *sentinelle* » ; il s'agit de Tisiphone) | vestibulo sedeat. Au contraire, dans les trois passages de Sénèque (*Lettres*, 5, 7. 70, 23. 77, 18) cités par Dräger, *custodia* a le sens de « prisonnier. »

FREQUENTIA. 3, 26, 11 ea *frequentia* stipatus. Cf. Cic. *pro Mil.*, 1, 1 non usitata *frequentia* stipati sumus.

Peut-être * FUGA (= des fuyards). 8, 19, 9 pauci in turba *fugæ* extremæ... cæsi. 9, 24, 12 *fuga* cuncta complentur. 23, 25, 7 qui eorum ex *fuga* Cannensi essent. C'est là l'explication de Weissenborn et de H. J. Müller (cf. Pétrone, 45, 13 : plane *fugæ* meræ, « de vrais poltrons »), mais après tout rien n'empêcherait, dans ces passages, de prendre *fuga* dans son sens ordinaire de « déroute. » Cf. encore 23, 40, 10.

* FUNUS (« cadavre » ou « cendres d'un mort »). 39, 52, 9 voluntarium non sibimet ipse solum, sed etiam *funeri* suo exsilium indixit. — Cf. par exemple Virgile, *Æn.* 6, 510; 9, 489-90 (artus avulsaque membra, | et *funus* lacerum); *Querolus*, § 29, 10 de l'éd. Havet (« et nos ipsos *funus* illud nescio quo ferre »; expliqué au vers 15 : « et nos *mortuum* ferebamus »). Cf. Forcellini *s. v.*

FURTUM (« objet volé »). 6, 14, 13 ubi tantæ rei *furtum* (génitif explicatif : « un larcin qui s'élevait à une somme aussi considérable ») occultaretur. — Cf. par exemple Cic., *in Verr.*, II, 2, 70, 171 Canulejus vero... *furta* quoque istius permulta nominatim ad socios perscripserat ea quæ sine portorio Syracusis erant exportata. *ibid.*, 4, 8, 17 prædarum ac *furtorum*.

* 34, 7, 15 patiendum huic INFIRMITATI est quodcumque vos censueritis. — Quintilien, 2, 2, 14 : tamen vel *infirmitas* a robustioribus separanda est.

INSIDIÆ. 2, 50, 6 cum... *insidias* circa ipsum iter locatas superassent (César, 5, 32, 1. — *De b. G.*, 8, 19 : qui sustinuerant primos impetus *insidiarum* hoc ipso fiunt superiores quod nullum ab *insidiantibus* imprudentes acceperant detrimentum).

LIS (« objet en litige »). 3, 72, 2 in suam rem *litem* vertendo (cf. § 5 ut sibi controversiosam adjudicaret rem); § 4 interceptoris *litis* alienæ. — Cf. Varron, *De ling. Lat.*, 7, 93 (éd. O. Müller) : « quibus res erat in controversia, ea vocabatur *lis*. » C'est ainsi que je comprendrais la locution de droit « *litem dare* secundum aliquem » (voy. par exemple T.-Live, 23, 4, 3).

LUDIBRIUM (« objet de raillerie »). 1, 56, 9 *ludibrium* verius quam comes. — On peut comparer Cicéron, *Parad.*, 1, 1, 9, où les biens de ce monde sont appelés « *ludibria* (*jouets*) fortunæ. »

MACHINATIONES (= machines). 27, 15, 5 naves *machinationibus* onerat. Cf. 25, 11, 10. (César, *De b. G.*, 2, 30, 3; 31, 2).

Peut-être MAGISTRATUS (singulier *collectif*)[1]. 23, 19, 8 nuntium ad *magistratum* (« les magistrats? ») Casilinum misit. — Cf. Térence, *Eun.*, prol. 22 (adesset *Bembinus*). César, *De b. G.* 2, 3, 5; 6, 23, 5 (je crois que dans ces deux passages *magistratus* a le sens collectif). Nep., *Alc.* 4, 3.

* METUS (« objet de crainte »). 3, 16, 6 alio se majore ab tribunis *metu* ostendente. — Ce mot se rencontre dans ce sens chez les poètes (voyez

1. Cf. l'allemand « der *Magistrat* », « la municipalité ».

Forcellini). Manilius et Gratius Faliscus l'emploient pour désigner l'engin de chasse communément appelé *formido* (« épouvantail »).

* Militia. 4, 26, 3 quæ maxima apud eos vis cogendæ *militiæ* erat. — Ovide, *Heroid.*, 8, 46 : hic pars *militiæ*, dux erat ille ducum. Justin, 32, 2, 2 : cum omni *militia* interficitur.

Munitiones. 5, 5, 5 *munitiones* non in urbem modo, sed in Etruriam spectantes. Cf. 36, 17, 4 (César, *De b. G.*, 1, 10, 3, et souvent ailleurs, voy. le lexique de Eichert).

Nomen (« état, confédération, peuple »). 1, 10, 3 ita per se ipsum *nomen Cæninum* in agrum Romanum impetum facit (cf. la note de Moritz Müller dans son édition). De même très souvent ailleurs (22, 38, 1 ; 55, 5 ; 57, 10. 23, 22, 5. 25, 16, 14, etc.). — Cf. par exemple Corn. Nép., *Hann.*, 7, 3 : inimicissimum *nomini* Romano ; Sall., *Jug.*, 39, 2 ab sociis et *nomine* Latino auxilia arcessere (cf. *ibid.*, 42, 1 ; 43, 4), etc.

Ordo. 8, 18, 5 rem... consules ad senatum referunt consensuque *ordinis* (= senatus) fides indici data, cf. 4, 2, 11 ; 26, 9. 22, 61, 14 ut consuli... obviam itum frequenter ab omnibus *ordinibus* (le sénat, les chevaliers et la plèbe) sit. — Cet emploi de *ordo* est tout à fait habituel ; *ordo senatorius, equester*, etc., veut dire, non seulement le rang de sénateur ou de chevalier, mais « les sénateurs », « les chevaliers » : voy. par exemple Cic., *in Catil.*, 1, 8, 20 ; *pro Marc.*, 1, 3 ; *ad Qu. fr.* 1, 1, 11, 32 ; 12, 35 ; *ad fam.* 13, 9, 2 ; Sall., *Cat.* 46, 6 ; 52, 7 ; *Orat. Phil.*, 19 ; Cés., *De b. c.*, 1, 85, 3 (omnium *ordinum*). Dans les colonies et les municipes, *ordo* tout court désigne le sénat, *ordo Mutinensis, ordo Beneventanus*, etc. (cf. Forcellini, *s. v.*, et la note de l'éd. de T.-Live de Drakenborch, 8, 18, 5).

Paucitas. 22, 24, 9 ea *paucitate* vix castra... tutari poterat. 22, 60, 10 dum *paucitas* (= parva manus) hostium circa castra... esset. 23, 18, 6 satis multis, ut ex tanta *paucitate*, interfectis. 29, 33, 10 quippe illa regnanti *multitudo*, hæc *paucitas* exsulis fortunæ conveniens est (Corn. Nép., *Pel.*, 2, 3 : qua *paucitate* perculsa est Lacedæmoniorum potentia).

Potestas. 2, 35, 3 auxilii, non pœnæ, jus datum illi *potestati*. 4, 48, 13 in ejus *potestatis* fidem... rem publicam confugere. — Cf. Cic., *De leg.*, 3, 3, 9 imperia (substantif abstrait pris également au sens concret), *potestates*, legationes, cum senatus creverit populusve jusserit, ex urbe exeunto.

* Prætorium (le conseil de guerre dans la tente du général). 21, 54, 3 ita *prætorium* missum. Cf. 30, 5, 2. 37, 5, 2. — Chez les écrivains de l'époque impériale, *prætorium* s'emploie pour désigner « les prétoriens », par exemple dans l'expression *præfectus prætorio* (voyez Forcellini).

Reditus (« revenus »). 42, 52, 12 præter *reditus* metallorum. — Cornélius Népos, *Att.*, 14, 3 : omnisque ejus pecuniæ *reditus* constabat in Epiroticis et urbanis possessionibus.

* Remigium. 21, 22, 4 aptæ instructæque *remigio* (quinqueremes). 26, 39, 7 suppleverat *remigio* naves. 26, 51, 6 *remigium* classicique milites tranquillo in altum evecti... experiebantur. 37, 11, 3 *remigium* omne Magne-

siam missum. — Forcellini cite des exemples de Virgile et d'Horace. Dans le passage de Cicéron, *Tusc.*, 5, 39, 114 « quæ species formaque pugnæ, quæ acies, quod *remigium*, qui motus hominum, qui ferarum non ita expictus est, etc., » *remigium* peut avoir le sens abstrait.

Robur, robora. 21, 55, 2 quod *roboris* erat (cf. César, *De b. c.*, 3, 87, 5). *Robora* (« l'élite ») virorum, centurionum 7, 7, 4. 21, 54, 3. 24, 46, 2, etc. 7, 29, 7 *robore* juventutis suæ acciso. (Cicéron dit en parlant de trois citoyens romains : « illa *robora* populi Romani », *p. Cluent.*, 56, 153; cf. *ad Att.* 6, 5, 3 « hæc enim sunt nostra *robora*», « nos meilleures troupes ».) — 5, 39, 9 T.-Live désigne par « senatus *robur* » les sénateurs qui étaient *dans la force de l'âge*.

* Ruinæ, ruina (= rudera)[1]. 21, 8, 7 inter *ruinas* muri tectaque urbis. Cf. 21, 9, 2 (au contraire ch. 8, 5 et 11, 9 *ruinis* est pris dans le sens abstrait). 42, 3, 9 *ruinis* templorum templa ædificantem (de même chez les poètes et chez les prosateurs de l'époque impériale, voy. Forcellini : *de b. Al.*, 24, *ruinis* peut avoir le sens abstrait de « *écroulements* »). — 42, 63, 4 raptim ex ipsa *ruinæ* strage congestis saxis. 21, 14, 2 perque *ruinam* ejus (turris) cohors Pœnorum impetu facto, etc. Cf. Pline, *Hist. nat.*, 33, § 74 ad lavandam hanc *ruinam*.

* Seditio. 28, 25, 3 stupente ita *seditione*. — Cicéron emploie ainsi *conjuratio* (*In Catil.*, 1, 6, 13), Cornélius Népos *consensio* (*Att.*, 8, 4).

Servitia. 1, 40, 2 præceps inde porro ad *servitia* caderet. 2, 10, 8 *servitia* regum superborum. 41, 21, 6 *servitia* maxime moriebantur. Cf. 22, 57, 11. 24, 19, 2, etc. — Cic., *p. Flacco*, 38, 97 *servitia* sileant. Cf. *De b. Al.*, 73. Sall., *Cat.* 24, 4 et ailleurs (voy. Constans, p. 18). On trouve aussi le singulier : Plaute, *Curc.*, 2, 3, 21 ita nunc *servitium* est. Cic., *In Verr.*, II, 5, 4, 9 cœptum esse in Sicilia moveri aliquot locis *servitium*. *De har. resp.*, 12, 25 omne *servitium*... in alteram scænam immissum. *Ibid.* ut a *servitio* caveremus.

Societates. 23, 49, 1 ad conducendum tres *societates* aderant hominum undeviginti. 25, 1, 4 *societatibus* publicanorum infidus damnosusque. — Cf. César, *De b. c.*, 3, 3, 2. Cicéron, *ad Qu. fr.*, 1, 1, 12, § 36. *Ad fam.* 13, 9, 1.

Solitudines. 40, 22, 1 *solitudines* interjacentes Mædicæ atque Hæmo. — Cf. César, *De b. G.*, 6, 23, 1, et voy. Constans, *De sermone Sallustiano*, p. 18, qui cite d'autres exemples (de Cicéron et de Salluste).

Spectacula, 1, 35, 8 et 9. 45, 1, 2, désigne une *estrade* d'où l'on regarde un spectacle; ce devait être là un sens *technique* de ce mot. Cf. Cicéron, *pro Sest.* 58, 124; Tac., *Ann.* 14, 13 (voy. Forcellini, *s. v*).

Statio, « rade », 23, 34, 2. — Ce sens de *statio* est tout à fait ordinaire. Voy. Forcellini, *s. v.*, ainsi que le lexique de César de Eichert. Cf. Lentulus ap. Cic. *ad fam.* 12, 15, 2.

* Strages. 2, 59, 8 ita effuso agmine per *stragem* corporum armorum-

1. Cicéron emploie *ruinæ* dans un sens concret tout différent en parlant de personnes : *De prov. cons.*, 6, 13, il appelle Pison et Gabinius « publicanorum *ruinas* » (*ibid.*, 1, 2, il les appelle « duo rei publicæ... pæne *funera* »).

que evasere. 7, 24, 5 stratis corporibus hostium superstatis ; complete eadem *strage* campos qua montes replestis. Cf. 22, 51, 5 et 6. 23, 40, 10. 9, 40, 14. 35, 30, 6 *strage* armorum sæpta via est. 42, 63, 4 ex ipsa ruinæ *strage* congestis saxis.

TERRORES. 29, 27, 14 ceteros omnes cælestes maritimosque *terrores*. Cf. 4, 7, 12 cum tot *terrores* a finitimis ostentati essent. 28, 29, 9 omnium rerum *terror* oculis auribusque est offusus. — Cicéron, *De rep.*, 1, 47, 71, appelle Carthage et Numance « duobus hujus urbis *terroribus*. » Lucrèce avait dit d'une façon très hardie, 5, 40 : « (terra) trepido *terrore* repleta est, » en parlant des bêtes féroces.

* TIROCINIUM (= tironum manus). 40, 35, 12 cum contemptum *tirocinium* etiam mitiores barbaros excitare ad rebellandum possit.

* TRANSITUS. 21, 23, 1 præmissis qui... Alpium... *transitus* specularentur. 22, 17, 4 qui ad *transitum* saltus insidendum locati erant. — Cf. *De b. G.* 8, 13 prœlia... quæ ad vada *transitus*que fiebant paludis. *De b. Al.* 14 erant inter duas classes vada *transitu* angusto (l'espace où l'on pouvait passer avait peu de largeur).

VENATIO. 25, 9, 8 cum solito captæ *venationis* onere (cf. § 9). 35, 49, 6 unde illi... tam varia et multa *venatio*. — *Venatio*, en parlant du gibier *vivant*, se trouve déjà chez Varron, *De re rust.*, 3, 12, 2 : « sæptum *venationis*, » cf. Columelle, liv. IX, *præf.*, Pline, *Epist.*, 5, 6, 8 ; en parlant du gibier *mort*, chez Cicéron, *De fin.*, 2, 8, 23 : « *piscatu* [1], *aucupio, venatione*, » cf. Celse, 2, 26, et le français *venaison*.

VETUSTAS. Præf. 2 se... rudem *vetustatem* superaturos credunt (César, *De b. c.*, 1, 6, 7. Cicéron, *De harusp. resp.*, 13, 28).

M. Dräger cite encore :

* MATRIMONIA. 10, 23, 6 « convocatis plebeis *matrimoniis* » (leçon de MPL); mais cet emploi de *matrimonia* paraît tellement extraordinaire que je serais de l'avis de Madvig et de Weissenborn, qui lisent *matronis* (leçon de D, suivant Hertz). En effet, dans les passages que l'on cite, Just., 3, 3, 8 « severiusque *matrimonia* sua viri coërcerent, » 3, 5, 6 « hisque interfectorum *matrimonia* pollicerentur, » Suét., *Cæs.*, 51 « ne provincialibus quidem *matrimoniis* abstinuisse, » Tac., *Ann.*, 2, 13 « *matrimonia* ac pecunias hostium prædæ destinare, » l'expression est beaucoup moins hardie qu'elle ne le serait dans ce passage de T.-Live.

* MINISTERIUM. 4, 8, 4 « cui scribarum *ministerium* custodiæque tabularum cura, cui arbitrium formulæ censendi subiceretur ; » — il me semble que dans ce passage *ministerium* a plutôt le sens *abstrait* de « fonctions. »

De même on peut hésiter pour savoir s'il faut citer :

* DIGNITATES. 22, 40, 4 plebejum consulem sua plebes prosecuta,

1. *Piscatus*, désignant le *produit de la pêche*, le *poisson*, se rencontre déjà dans l'ancienne langue : Plaute, *Most.*, 1, 1, 67. 3, 2, 41 ; cf. Nonius, liv. VIII, s. v. *piscati* (p. 568 de l'éd. Quicherat).

turba conspectior, cum *dignitates* deessent. Cf. Pline, *Hist. Nat.*, 5, § 12; Quintilien, 11, 1, 67. (Chez Cic., *Orat.*, 26, 89 et *ad fam.*, 4, 8, 2, je crois que *dignitates* a le sens *abstrait*). — Madvig, *Emend. Liv.*, p. 306, remarque : « *turbæ* non recte dignitates (*plurali numero*) contrariæ ponuntur », et il corrige « cum *dignitas* deesset. »

Il semble, en somme, que chez T.-Live l'emploi des substantifs abstraits dans un sens concret est quelquefois plus hardi que chez les prosateurs qui l'ont précédé ; certains écrivains de l'époque impériale vont encore beaucoup plus loin que lui dans cette voie (voy. par exemple, pour Tacite, Dräger, *Syntax u. Stil des Tac.*, § 3, et Gantrelle, *Gramm. et style de Tac.*, p. 23; pour Q.-Curce, l'éd. de Dosson, p. 423).

§ 13. — Je pense du reste qu'il ne faut pas confondre cet emploi du substantif abstrait avec deux formes de langage qu'il n'est pas toujours facile d'en distinguer : la *personnification*, et une autre figure de grammaire, qui consiste à donner pour sujet ou pour régime *grammatical* à un verbe le nom d'une qualité abstraite appartenant à la personne qui est le sujet ou le régime *logique*, par exemple : « il faut venir en aide à son *inexpérience*, » au lieu de : « il lui faut venir en aide, à lui qui est inexpérimenté. » La différence est que, dans les deux figures de langage dont je viens de parler, le substantif abstrait ne représente pas à l'esprit la même idée qu'un substantif concret, par lequel on le pourrait remplacer, au lieu que dans toutes les langues il y a un certain nombre de substantifs abstraits qui ont fini par prendre tout à fait le même sens que les substantifs concrets au lieu desquels on les emploie. Cette différence étant tout entière dans l'idée que le mot éveille dans l'esprit, on conçoit qu'il soit facile de se tromper en pareille matière quand il s'agit d'une langue morte, et peut-être trouvera-t-on que tel substantif abstrait que j'ai cité comme employé dans un sens concret doit plutôt être considéré comme un exemple de l'une ou de l'autre des deux figures de langage dont je viens de parler, ou *vice versa*. Par exemple, dans le passage de T.-Live, 3, 68, 7, « ante portas est *bellum* ;... jam intra mœnia erit et Arcem et Capitolium scandet et in domos vestras vos persequetur, » tout le monde sera d'accord pour reconnaître une personnification ; mais dans le passage cité plus haut, *stupente ita seditione*, l'on peut se demander s'il y a une personification ou si, pour T.-Live, *seditio* était un véritable synonyme de *seditiosi* [1].

1. Comparez encore Cic., *In Catil.*, 1, 3, 6, « nec privata domus parietibus continere voces *conjurationis* tuæ potest » (*personnification*), et *ibid.*, 1, 6, 13,

De même on sait que *juventus* s'emploie tout à fait pour *juvenes;* mais, pour *adulescentia* et *senectus*, je crois qu'il y a seulement *personnification* dans des passages tels que les suivants : Cic., *De sen.*, 8, 25 « atque in ea quæ non vult sæpe etiam *adulescentia* incurrit. » *Ibid.*, 8, 26 « ut *senectus* non modo languida atque iners non sit; » 9, 28-29 « quid enim est jucundius *senectute* stipata studiis juventutis? an ne eas quidem vires *senectuti* relinquimus ut adulescentes doceat...? »; 14, 48 « *adulescentia* voluptates propter intuens magis fortasse lætatur, sed delectatur etiam *senectus* procul eas spectans; » 16, 55 « *senectus* est natura loquacior, » etc.

Quant à l'autre figure de langage dont je parlais tout à l'heure, en voici quelques exemples [1] :

Lucr., 5, 815 at *novitas* mundi nec frigora dura ciebat (= le monde dans sa nouveauté). Cf. v. 940 *novitas* tum florida mundi.

Cicéron, *P. Rosc. Am.* 3, 7 ut audacium *sceleri* resistatis, innocentium *calamitatem* levetis. *Ad fam.*, 2, 6, 4 ut subvenias huic meæ *sollicitudini*. *Ad Qu. fr.*, 1, 1, 4, 12 a quibus... videtur potuisse tua *liberalitas* decipi. *De or.* 1, 45, 200 testis est hujusce Q. Mucii janua et vestibulum, quod... maxima cotidie frequentia civium ac summorum hominum *splendore* celebratur. *De or.*, 1, 46, 202 *innocentiam* judiciorum pœna liberare. *P. Mil.*, 32, 86 neque ullo in loco potius *mortem* [2] ejus lacerari quam in quo *vita* esset damnata. Cf. *p. Arch.* 7, 16 *secundas res* ornant, etc.

Salluste, *Jug.*, 31, 14 metum ab *scelere* suo ad *ignaviam* vostram transtulere.

T.-Live, 4, 11, 2 quo majori *gloriæ* rerum domi forisque gestarum succedere se cernebant. 22, 37, 4 se omnia quibus a bonis... sociis *bella* juvari soleant misisse. 24, 5, 1 regi... succedenti tantæ *caritati* Hieronis. 31, 21, 4 *lassitudini* militum pepercit. 45, 26, 7 qui duorum hominum *noxæ* civitatem accessionem facitis.

2, 50, 11 vincebatque auxilio loci *paucitas*. 23, 27, 6 cum *paucitas* parum tuta esset (cf. Nép., *Dat.*, 7, 3, « non multum obesse multitudo hostium suæ *paucitati* posset; » au contraire, dans le passage cité plus haut, *Pel.*, 2, 3 « qua *paucitate* perculsa est Lacedæmoniorum potentia, » *paucitas* est tout fait pris dans le sens concret).

2, 60, 2 huic tantæ *concordiæ* ducis exercitusque non ausi offerre se Æqui.

« extra istam *conjurationem* perditorum hominum » (*conjuratio* = conjuratorum globus). Cf. *p. Sest.* 60, 128 la *personnification* de *curia, forum, tribunalia.*

1. Cf. Nägelsbach, p. 47 et suiv., où la distinction que j'essaie d'établir ici n'est point faite. Même confusion chez Constans, *De sermone Sallustiano*, p. 18 ; voy. ce que j'en ai dit *Rev. crit.*, 1881, II, p. 175.

2. Je n'admets donc point que *mors* ait ici le sens de « cadavre » (cf. la note 2 de la p. 63) ; je suis heureux de m'être rencontré sur ce point avec M. J. H. Schmalz, voy. *Philol. Wochenschrift*, II, p. 305.

Cf. encore 1, 13, 2 dirimere infestas acies, dirimere *iras*. 1, 25, 7 ut segregaret *pugnam* eorum (voyez la note de l'édition de Moritz Müller). 1, 29, 2 cum effractis portis stratisve ariete muris aut arce vi capta *clamor* hostilis et *cursus* per urbem armatorum omnia ferro flammaque miscet. 4, 33, 3 in sinistrum cornu, quod *incendio* similius quam *prœlio* territum cesserat flammis. 5, 39, 13 nec... oneraturos *inopiam* armatorum.

On voit que T.-Live fait de cette figure un usage assez hardi.

Cette figure paraît aussi avoir été employée avec une certaine prédilection par Velléjus Paterculus (voy. C. von Morawski, *Philologus*, XXXV (1876), p. 716), et par Phèdre, qui en use et en abuse: 1, 3, 16 nec hanc repulsam tua sentiret *calamitas*. 1, 4, 5-7 decepta *aviditas* | et quem tenebat ore dimisit cibum | nec quem petebat adeo potuit attingere. 1, 5, 11 sic totam prædam sola *improbitas* abstulit. 1, 8, 8 gulæque credens colli *longitudinem* (ici l'expression est très heureuse). 1, 13, 12 tum demum ingemuit corvi deceptus *stupor*. 1, 21 (22), 11 quorum privata servit *utilitas* sibi, etc.

Il faut rapporter à la même figure de langage [1] des locutions telles que : « *benignitas* tua » Hor., *Epod.*, 1, 31, « *mediocritas* nostra » Vell., 2, 111, « *parvitas* mea » Val. Max., *præf.*, « *novitas* mea » Tac., 14, 53, etc., qui, dans l'administration impériale postérieure, donnèrent naissance à tous ces titres officiels attachés à telle ou telle charge : « *amplitudo* tua, *magnitudo* tua, *eminentia* tua, *excellentia* tua, *sublimitas* tua, etc. » (voyez, par exemple, la *Notitia dignitatum* qui se trouve dans l'édition du Code Théodosien de Godefroy, tome VI, 2e partie). Cf. Lampride, *Alex. Sev.* 65, 3 : « *clementiæ* ac *pietati tuæ* (= *tibi*, en s'adressant à l'empereur) lecta reserabo » ; § 4 « notum est illud *pietati tuæ*, etc. » Ici la périphrase n'est plus qu'une formule de politesse, où il n'est nullement tenu compte de l'idée spéciale attachée au substantif *clementia* ou *pietas*.

IV. — Substantifs employés comme adjectifs [2].

§ 14. — On sait que certains mots qui, dans la langue latine, jouent ordinairement le rôle de substantifs (surtout des substantifs verbaux en *-tor* ou *-trix*) peuvent, dans certains cas, remplir les fonctions d'adjectifs [3]. Quels ont été, aux différentes époques de la langue latine, les substantifs qui pouvaient ainsi s'employer avec la valeur

1. Cf. aussi certaines périphrases poétiques telles que « fida canum *vis*, » Lucr., 6, 1220.

2. Dräger, § 308. Kühnast, p. 47. Neue, II, p. 17 et suiv. Bouterwek, § 4. Nägelsbach, §§ 54, 4. 73, 1. Kühner, II, p. 172.

3. Remarquons toutefois qu'il faut se garder de prendre pour des substantifs pris adjectivement des substantifs employés en apposition ; ainsi Neue cite Cicéron, *De div.*, 2, 20, 45 : « cum *altrice* belua » : mais ici *altrix* peut très bien jouer encore le rôle de substantif : « avec leur nourrice la louve. »

d'adjectifs, et quelles ont pu être sur ce point les variations de l'usage, c'est une question dont on n'a pas encore fait, je crois, une étude assez complète. Chez T.-Live on peut citer les substantifs suivants [1] :

22, 30, 4 exercitibusque his tuis, servato ac *conservatori*.

27, 18, 14 levem et *concursatorem* hostem. 31, 35, 6 pedes *concursator* et vagus.

44, 22, 7 nemo tam famæ *contemptor* est.

2, 59, 9 invectus haud falso in *proditorem* exercitum militaris disciplinæ, *desertorem* signorum. 21, 43, 15 semestri... duce, *desertore* exercitus sui.

6, 2, 12 minime *largitore* duce.

28, 19, 15 *domitor* ille totius Hispaniæ exercitus.

1, 56, 8 *liberator* ille populi Romani animus.

21, 40, 11 cum fœderum *ruptore* duce ac populo.

40, 35, 13 provinciam ingenio ferocem, *rebellatricem*.

Très souvent *victor* : 2, 31, 8 « omnium actionum in senatu primam habuit pro *victore* populo, » cf. 26, 31, 8; « *victor* exercitus » 22, 59, 5. 31, 22, 3, et souvent ailleurs, voy. Neue, II, p. 21 ; « *victor* hostis » 2,

1. Il y aurait aussi une remarque générale à faire sur l'emploi des substantifs verbaux en *-tor* chez T.-Live. On enseigne que l'emploi ordinaire des substantifs verbaux en *-tor*, dans la bonne langue latine, c'est de désigner une qualité permanente, un caractère distinctif des personnes auxquelles on les applique, voy. Nägelsbach, 6e éd., p. 149 et suiv., qui cite Cicéron, *Tusc.*, 4, 12, 27 : « ut differt *anxietas* ab *angore*, — neque enim omnes anxii qui anguntur aliquando nec qui anxii semper anguntur ; — ut inter *ebrietatem* et *ebriositatem* interest, aliudque est *amatorem* esse, aliud *amantem* » ; employer le substantif verbal en *-tor* au lieu du verbe, c'est donc, en général, ajouter à la pensée une nuance difficile à rendre en français, mais réelle et très finement analysée par Nägelsbach. Ainsi, pour les soldats d'Hannibal, le fait d'avoir pris Sagonte est un titre de gloire qui demeure et, pendant toute leur vie, ils restent les *expugnatores Sagunti* (23, 18, 7) ; de même Adranodore (24, 25, 5) sera toujours un ennemi du régime républicain, *insidiator libertatis*. Je ne sais si cette règle est toujours observée par Cicéron ; ce qui est certain, c'est que Tite-Live ne s'y astreint pas et emploie souvent les substantifs verbaux en *-tor* en négligeant complètement cette nuance et en parlant simplement d'une action passagère : voy., par exemple, 24, 32, 5 « *corruptoribus* exercitus », au lieu de « eis qui exercitum corrupissent » ; 25, 4, 10 « qui... tumultus *concitatores* fuerant », au lieu de « qui tumultum concitaverant »; 24, 35, 5 « ipse haud vanus præsens *monitor*... », au lieu de « cum ipse haud frustra eos moneret »; 25, 9, 2 « ne quis agrestium procul *spectator* agminis falleret », au lieu de « procul spectans agmen », etc. De même c'est par abus que Tite-Live, 25, 14, 11, appelle *frumentatores Campani* les habitants de Capoue qui étaient allés au camp d'Hannon pour chercher du blé ; d'ordinaire le mot de *frumentator* a un sens technique spécial bien connu, cf. par exemple même chapitre, § 14. Voy. encore 21, 11, 7 « *hortator* aderat » (= ut hortaretur); 22, 28, 5 *insidiatori* (= ei qui insidiaturus esset), etc.

59, 3. 22, 18, 10. 27, 13, 2. 30, 19, 4. 31, 38, 4. 45, 19, 16; « *victor* maritus » 1, 57, 10; « ante currum *victoris* ducis » 45, 40, 6; — au féminin : « *victrici* patriæ » 5, 24, 10; « urbis omnibus bellis *victricis* » 5, 40, 1; « *victricem* classem » 21, 41, 11; « *victricem* attingere dexteram [1] » 30, 12, 12, etc.

28, 42, 10 exercitum *alienigenam*. 29, 10, 5 hostis *alienigena*.

21, 30, 8 ne majores quidem eorum *indigenas*, sed *advenas* Italiæ cultores has ipsas Alpes... tuto transmisisse. 4, 3, 13 *advenas* reges.

2, 1, 4 illa pastorum convenarumque plebs, *transfuga* ex suis populis. 9, 31, 7 *transfugæ* agrestes et captivi.

1, 34, 5 Lucumonem, *exsule* advena ortum. 35, 34, 9 specie reducentis *exsulem* hospitem.

3, 62, 4 agitedum, clamorem... tollite hic *indicem* voluntatis virtutisque vestræ.

21, 43, 14 pugnabitis cum exercitu *tirone*. 9, 18, 15 *tironem* aut mala disciplina institutum exercitum. Cf. 21, 39, 3; 53, 9. 22, 41, 5. 42, 55, 3.

4, 32, 12 impium Fidenatem, *prædonem* Vejentem [2].

Quoi qu'en dise M. Kühnast, l'usage de T.-Live ne me paraît point différer sensiblement de celui de Cicéron; voici en effet des exemples de Cicéron et d'autres prosateurs classiques :

Cicéron, *Ad Qu. fr.*, 1, 1, 6, 19 tam *corruptrice* provincia. *Tusc.*, 4, 24, 54 *bellatrix* iracundia. *Ad fam.*, 6, 18, 5 non tam sum *peregrinator*. *De harusp. resp.*, 23, 49 *deletrix* hujus imperii sica. *p. Flacc.* 24, 57 *vindex* temeritatis et *moderatrix* officii curia. *p. Mil.*, 19, 50 ipse ille latronum *occultator* et *receptor* locus. *De am.*, 25, 95 popularem, id est, *assentatorem* et levem civem. *De nat. deor.*, 2, 22, 58 mundi... natura non artificiosa solum, sed plane *artifex* ab eodem Zenone dicitur, *consultrix* et provida utilitatum... omnium. *De fin.*, 2, 34, 113 *moderator* cupiditatis pudor. Plusieurs fois « exercitus *victor* », voy. Neue, II, p. 21. *De sen.*, 5, 14 equi fortis et *victoris*. *Ad Att.*, 1, 16, 7 *victrix* nequitia ac libido. 5, 21, 2 litteræ *victrices*. *P. Sest.*, 37, 79 manus illa... sæpe jam *victrix*. — *Brut.*, 25, 96 *artifex*, ut ita dicam, stilus. *Or.*, 48, 161 quod si indocta consuetudo tam est *artifex* suavitatis. *P. Font.*, 14, 32 (10, 22), *alienigenas* (testes) domesticis... anteferre. *Phil.*, 11, 15, 39 *tirones* milites. *Ad fam.*, 7, 3, 2 *tirone* et collecticio exercitu. *De nat. deor.*, 2, 60, 150 quam vero aptas quamque multarum artium *ministras* manus natura homini dedit. *De leg.*, 2, 8, 19 Deos neve novos neve *advenas*. *De leg. agr.*, 2, 31, 84 ab hoc *plebicola* tribuno plebis.

César, 7, 20, 12 tantum exercitum *victorem*. 7, 62, 8 nostrorum militum

1. P porte *dextram* corrigé, de même main, en *dexteram* ; Madvig lit *dextram* (leçon de S).

2. M. Dräger, *l. l.*, cite encore chez T.-Live : agnus *mas* idemque *femina*, bos *femina*. On sait que cet emploi de *mas* et de *femina* comme adjectifs appartient tout à fait à l'usage ordinaire de la langue ; voyez, par exemple, Schultz, *Lat. Sprachl.* (7e éd., 1871), p. 26.

victorum[1]. — « Quadriremis *victrix* » *De b. Al.*, 25. « *Victrices* naves, copiæ »*ibid.*, 11. 40. — « Servi *transfugæ* » *De b. Hisp.*, 22.

Salluste, *Cat.*, 5, 4 animus audax, subdolus, varius, cujus rei lubet *simulator* ac *dissimulator*. *Jug.*, 64, 1 inerat *contemptor* animus et superbia. 63, 2 animus... lubidinis et divitiarum *victor*. 58, 5 in exercitu *victore*.

Cornélius Népos, *Att.*, 13, 1 nemo illo minus fuit emax, minus *ædificator*. *Ag.* 4, 2 *victori*... exercitui; 8, 1 ut naturam *fautricem* habuerat in tribuendis animi virtutibus, sic maleficam nactus est in corpore fingendo.

Neue et Dräger, *l. l.*, donnent aussi des exemples empruntés aux poètes, ainsi qu'aux prosateurs de l'époque impériale. Bouterwek cite plusieurs exemples de Tacite, auxquels on peut ajouter : *Ann.* 4, 1 sui obtegens, in alios *criminator*[2].

§ 15. — Ce qui paraît être propre à la langue poétique et à la langue de la prose postérieure, c'est l'emploi d'un substantif comme adjectif *neutre*. Neue cite : « *artifici* temperamento » (Pline, *Hist. nat.*, 12, § 115), « *indigena* vino » (Pline, 14, § 72), « *hospitibus* tectis » (Stace, *Theb.*, 12, 479), « *victricia* arma, signa, *ultricia* tela, *victricium* armorum, *victricibus* armis, telis, signis, etc., » chez les poètes et chez les prosateurs de l'époque impériale. Le *singulier* neutre *victrix* se rencontre chez Claudien, *De sexto cons. Honor.*, 25 : « *victrici* solo; » d'autre part on trouve le neutre *ultore ferro*, Justinien, *Instit.*, 4, 18, 5[3].

1. Texte des mss. de la 2e classe ; le texte des mss. de la 1re classe, « nostrorum militum *victorumque* », ne me semble pas admissible.

2. Un substantif dont l'emploi comme adjectif est fort remarquable est *anus* joint à un nom de *chose* : Catulle, 68 *b*, 6 charta...*anus*; 77, 10 fama... *anus*; Pline, *Hist. nat.*, 15, § 82 senescunt in arbore (il s'agit des figues) *anus*que destillant cummium lacrima ; 17, § 35 *anus* terra. — Cet emploi de *anus* appartenait peut-être à la langue familière.

3. Cf. Priscien, 5, 38 (I, p. 166 Keil) : « Sciendum... quod in verbalibus in *-trix* terminantibus invenimus obliquos casus conjungi solere etiam neutris, ut *victrici signo*, unde : *victricia tollite signa* [Lucain, 1, 347] ; quamvis *hoc victrix* non memini me legisse, etsi analogia declinationis exigat. » — Servius, *Ad Æn.*, 3, 54 : « Omnia nomina a verbo venientia... cum in *-trix* (exeunt), feminina sunt, ut *victrix* ; neutra vero non faciunt, nisi tantum ex numero plurali, unde est *victricia*. » *Ad Æn.*, 11, 590 : « Similiter et *ultricium* et *victricium* dicimus, licet in his neutrum genus in numero singulari non inveniatur. »

B. L'ADJECTIF.

L'ADJECTIF.

§ 16. — L'étude des emplois de l'adjectif en latin présente deux questions intéressantes, dont la première surtout est traitée dans les grammaires d'une façon très insuffisante : ce sont la question de l'emploi des adjectifs comme substantifs et la question de l'emploi des adjectifs dans des cas où le français se sert plutôt d'adverbes ou de locutions adverbiales.

I. — De l'emploi des adjectifs comme substantifs [1].

§ 17. — La langue latine, dit M. Gossrau, a éprouvé comme d'autres langues le besoin de transformer des adjectifs en substantifs; mais, comme elle n'avait pas d'article et qu'elle était privée de tout moyen de distinguer extérieurement l'adjectif proprement dit et l'adjectif devenu substantif, il n'a pas pu s'établir de règle fixe et cet emploi de l'adjectif est resté assez arbitraire. « Certains adjectifs sont souvent employés comme substantifs, d'autres rarement ou pas du tout; certains cas de l'adjectif se rencontrent souvent employés ainsi, d'autres rarement ou pas du tout. A partir de Cicéron, cet emploi de l'adjectif devient de plus en plus fréquent; déjà Salluste l'aime, plus encore les poètes de l'époque d'Auguste et après eux les prosateurs postérieurs. »

Ces réflexions sont fort justes, mais il serait à désirer qu'on pût arriver à des conclusions plus précises. La question a du reste été déjà souvent étudiée (voy. Dräger, *l. l.*, et surtout Nägelsbach); mais, les grammaires et les traités de stylistique ne donnant qu'un choix d'exemples assez restreint, il ne serait pas inutile de réunir une collection plus complète des exemples les plus intéressants des différents auteurs; ce n'est qu'à cette condition qu'on pourra acquérir une connaissance exacte de cette question difficile. Je ne m'occuperai ici que de T.-Live; je ne sais trop s'il est vrai de dire, comme le fait Kühnast, qu'il a fait de l'adjectif pris comme

1. Nägelsbach, 6e éd., p. 65 et suiv. Dräger, §§ 17 et suiv. Kühnast, p. 45 et suiv., p. 265. Gossrau, *Lat. Sprachl.*, §§ 373 et suiv. Grysar, 2e éd., p. 268 et suiv. Bouterwek, p. 12 et suiv., p. 18 et suiv. Kühner, II, p. 169 et suiv., p. 173 et suiv.

substantif un emploi plus libre que Cicéron ou que César : on n'a pas encore réuni pour ces deux auteurs une collection d'exemples qui permette de tirer des conclusions sûres. Aussi je reconnais que, faute de pouvoir établir une comparaison suivie avec l'usage des autres prosateurs classiques, la liste de passages que je vais donner n'aura par elle-même qu'un intérêt médiocre ; mais elle pourra être de quelque utilité lorsqu'on aura un jour fait le même travail pour Cicéron et pour César [1]. Je parlerai d'abord des adjectifs proprement dits, puis des participes, qui s'emploient comme de véritables adjectifs. Il ne serait du reste ni possible ni bien intéressant de citer tous les exemples ; il suffira d'en donner un certain nombre.

§ 18. — 1° *Adjectifs masculins (ou féminins) employés comme substantifs.*

a) *Au pluriel.*

3, 1, 2 et *agrarii* se in spem legis erexerant. 24, 21, 9 *inermes* ex Olympii Jovis templo spolia... detrahunt. 2, 54, 10 ut etiam *insontes* fecisse videri vellent. 25, 26, 11 mortui... *ægros*, *ægri validos*... conficerent. 23, 34, 4 primo fugere *regii* conati (cf. 37, 41, 4. 38, 1, 10. 40, 4, 11 et 15). 31, 21, 15 *medii* a pedite pulsi. 37, 41, 4 nedum *extremi* inter se conspicerentur. 5, 45, 3 *extremos* tamen pavor... in fugam... tulit. 3, 6, 3 ea colluvio... *urbanos*... angebat. 22, 7, 7 *obvios* percontantur.

1, 57, 7 quin... invisimus... *nostrarum* ingenia?

9, 27, 9 *sinistris*... repentino consilio Pœtelii consulis additæ vires. 9, 24, 10 hæc *obviis* increpat (cf. 22, 7, 11). 21, 46, 2 laniatisque *obviis*. 6, 13, 3 cedentibus *primis*. 3, 34, 3 omnibus, *summis infimis*que, jura æquasse. 2, 50, 4 *agrestium* fuga vasti relicti agri. 3, 6, 2 pecoribus *agrestibus*que in urbem acceptis. 40, 33, 1 *sauciis* deinde in oppidum Æburam devectis. 5, 45, 1 *æquis iniquis*que persuasum erat tantum bello virum neminem... esse. 21, 3, 2 *Barcinis* nitentibus ut assuesceret militiæ Hannibal, etc.

1, 47, 12 ut insignis ad invidiam *locupletiorum* fortuna esset... unde, ubi vellet, *egentissimis* largiretur. 3, 36, 7 in *humiliores* libidinose... consulebatur. 3, 65, 8 ubi tribuni auxilio *humilioribus* essent... cum et per coitiones *potentiorum* injuria fieret. 6, 6, 14 exercitus ex causariis *senioribus*que scribatur.

1. Pour Salluste, Constans (p. 27 et suiv., p. 219 et suiv., cf. p. 265) a donné une liste qui semble assez complète, mais qui est peu commode à consulter. Pour Cornélius Népos, voy. Lupus, p. 101 et suiv. Pour César, l'éd. du *De bello Gallico* de Constans et Denis donne (p. 321) un certain nombre d'exemples de *participes* pris substantivement.

41, 6, 11 nec Lycios Rhodiis nec *ullos* alii cuiquam... dari placere. 28, 29, 8 de *nullis* [1] enim... infestius... consuluerunt.

21, 59, 9 equestris ordinis *aliquot*... sunt interfecti. 22, 28, 7 *quot* quemque locum apte insidere poterant. 23, 4, 8 cum militarent *aliquot* apud Romanos [2].

Il faut particulièrement remarquer les passages où l'adjectif devenu substantif reçoit à son tour un adjectif, ou bien où l'adjectif, quoique devenu substantif, conserve sa construction habituelle et est accompagné d'un complément :

1, 22, 3 ut *agrestes* Romani ex Albano agro... prædas... agerent. 9, 28, 4 eo se... Nolani *agrestes* contulerant. 7, 31, 4 *dediticii* vestri. 1, 32, 12 tribus *puberibus*. — 22, 13, 5 edoctus a *peritis* regionum, etc. 23, 18, 13 apud *peritos* artium militarium. 42, 47, 4 *veteres* et moris antiqui *memores*. 1, 17, 12 *oriundi* ab Sabinis. 24, 40, 12 cædes *proximorum* portæ. 3, 46, 4 denuntiare se Icilio *similibus*que Icilii. 21, 5, 7 ab Hermandica *profugi* (= ei qui ab Hermandica profugerant).

Dans les exemples qui précèdent, le pluriel de l'adjectif désigne *tous les gens* d'une certaine classe ; mais il peut arriver aussi qu'il désigne seulement *un certain nombre de personnes* de cette classe ; ainsi *boni* peut signifier « *les* gens de bien » ou « *des* gens de bien. » Voici des exemples de ce second sens que peut avoir l'adjectif employé comme substantif, lequel pourrait être appelé le sens *indéterminé* :

23, 19, 6 constabat... stare *inermes* in muris. 10, 22, 7 *callidos sollertes*que... urbi ac foro præsides habendos.

22, 26, 2 adversus rem et famam *bonorum*. 23, 5, 1 Venusiæ cum *paucis* ac *semermibus* consulem invenerunt. 32, 11, 6 succedentibusque *integris* in locum defessorum. 8, 19, 14 quod *egentium* atque *humilium* pœna defungi velle Fundanum populum censuerint. 10, 23, 8 ut hæc ara... a *castioribus* (féminin) coli dicatur. 7, 29, 4 ad *opulentiorum* auxilium confugere.

9, 31, 7 transfugæ *agrestes* et captivi. 5, 20, 6 avidas in direptiones manus otiosorum *urbanorum*.

31, 42, 8 itinerum *periti* (« *des* gens » ou « *les* gens qui savaient les chemins »?). 6, 12, 8 ut decet certæ spei *plenos* et cum imparibus manus conserturos. 9, 30, 2 prava lectione senatus, qua *potiores* aliquot lectis

1. Cet emploi du pluriel *nulli* n'a rien d'étonnant ; cf. Cic., *Tusc.*, 1, 39, 94 ; *pro Marc.* 7, 21 ; *de b. G.*, 8, 45 ; Nep., *Them.*, 4, 1. *Nulli* veut dire : « aucune catégorie de personnes. »

2. Cf. Térence, *Heaut.* 1, 1, 76, *Ad.* 1, 2, 12 ; Tacite, *Ann.*, 2, 36, *tot* est même employé comme substantif à l'*accusatif*.

præteriti essent. 28, 7, 12 *profugi* ab Thebis. 21, 43, 18 adversus *ignotos* inter se ignorantesque.

Je n'ai point parlé, dans ce qui précède, des adjectifs devenus *complètement substantifs*. Parmi ces derniers, on peut remarquer *mortales*, qui chez T.- Live est un synonyme, souvent employé, de *homines* (cf. plus haut, p. 18, note 2) [1]; voy. Moritz Müller, éd. du livre I, chap. 1, 7.

b) *Au singulier.*

L'emploi de l'adjectif masculin comme substantif semble plus rare au singulier qu'au pluriel.

Toutefois, lorsque le singulier est pris dans un sens *collectif* et remplace un pluriel, l'emploi de l'adjectif comme substantif a lieu assez facilement [2].

3, 6, 3 *agrestem* (= agrestes, « les gens de la campagne ») confertum in arta tecta. 2, 3, 4 salubriorem... *inopi* quam *potenti*. 5, 21, 13 dictator præcones edicere jubet ut ab *inermi* abstineatur (cf. 6, 3, 8; 10, 5). 6, 17, 8 legationis jus *externo*, non civi, comparatum. 26, 2, 16 adeo imparem libertatem Romæ *diti* ac *pauperi*, *honorato* atque *inhonorato* esse.

9, 1, 8 quod si nihil cum *potentiore* juris humani relinquitur *inopi*. 29, 8, 8 nihil omnium quæ *inopi* invisas opes *potentioris* faciunt prætermissum... est.

En pareil cas, le singulier convient beaucoup mieux que le pluriel, toutes les fois que, la pensée étant d'ailleurs toute générale, il y a cependant l'idée d'une opposition qui se produit chaque fois entre deux *individus*, un fort et un faible, un riche et un pauvre, un patricien et un plébéien, etc. C'est ce qui a lieu dans plusieurs des passages cités ci-dessus; cf. encore les suivants :

3, 37, 7 cum... quicquid cupitum foret *potentioris* esset [3]. 6, 37, 7 quoniam in certamine relictus (alter consulatus) præmium semper *potentioris* (il n'y aura chaque fois que deux candidats en présence) futurus sit. 42, 63, 2 pravo studio, quo etiam in certaminibus ludicris vulgus utitur, *deteriori* atque *infirmiori* favendi (*ms.* favendo).

1. *Mortales* est synonyme de *homines*, lorsqu'il signifie simplement *hommes* ; mais, dans un passage comme Cic., *de am.*, 5, 18, « eam sapientiam... quam adhuc *mortalis* nemo est consecutus », *mortalis*, « un *mortel* », n'est pas un simple synonyme de *homo*.

2. Un exemple remarquable est Plaute, *Rudens*, 3, 2, 6 : « statuite exemplum *impudenti* (= impudentibus), date pudori præmium. »

3. Ici il n'y a que l'un des termes de l'opposition qui soit exprimé ; mais l'autre est impliqué dans la pensée.

Ailleurs, l'adjectif employé comme substantif au singulier est pris dans ce sens que j'ai proposé (p. 81) d'appeler sens *indéterminé* (*agrestis*, « *un* homme de la campagne »); quand l'adjectif a ce sens, on le reconnaît à ceci, qu'en grec il ne serait pas précédé de l'article.

3, 56, 13 quem enim provocaturum, si hoc *indemnato*... non liceat? 3, 41, 3 negantem se *privato* reticere. 32, 11, 4 satisne credendum super tanta re *agresti* censeret. 39, 51, 10 nec magnam nec memorabilem ex *inermi proditoque* Flamininus victoriam feret. 22, 12, 12 premendoque *superiorem*... sese extollebat [1].

4, 48, 13 in ejus potestatis fidem circumventam rem publicam, tamquam *privatum* [2] inopem, confugere. 38, 14, 9 vix ad *privati* modice locupletis habitum.

Enfin l'on rencontre aussi l'adjectif au singulier employé comme substantif pour désigner *un seul individu* d'une manière tout à fait *déterminée* (en grec, l'adjectif serait précédé de l'article); toutefois je n'ai presque pas d'exemples à citer chez T.- Live :

44, 25, 5 quod fieri etiam sua sponte tædio *validioris*, metu *infirmioris* credebat posse. 22, 29, 9 dum imperare discimus, parere *prudenti* (τῷ εἰδότι, c'est-à-dire : Fabio) in animum inducamus.

On ne peut pas du reste considérer comme des exemples bien concluants de l'emploi du singulier de l'adjectif comme substantif les passages où l'adjectif est coordonné avec un substantif véritable; en pareil cas il pourrait y avoir eu une raison de symétrie :

1, 8, 6 eo... turba omnis sine discrimine, *liber* an servus esset,... perfugit. 3, 56, 13 cui plebejo et *humili* præsidium... fore...? 35, 10, 8 pro legato et *participe* administrandi belli.

Au singulier comme au pluriel, l'adjectif pris comme substantif peut recevoir, à son tour, un adjectif. Voy. les exemples 4, 48, 13 et 38, 14, 9, cités plus haut; on peut ajouter :

1, 58, 10 nec ulla deinde *impudica* Lucretiæ exemplo vivet. 28, 35, 9

1. Dans ces exemples, il s'agit bien d'une personne déterminée ; mais la manière dont on en parle est *indéterminée*, et en français on emploierait l'article indéfini *un* : « *un* homme de la campagne », « *un* ennemi désarmé et livré par trahison », etc.

2. *Privatus* est du reste un adjectif qu'on peut considérer comme étant complètement devenu substantif.

ut nemo unus *externus* magis enixe adjuverit rem Romanam (*nemo* n'empêche pas que *externus* ne soit pris substantivement, voy. plus bas, note 2).

Enfin l'on peut remarquer que T.-Live emploie substantivement, non-seulement *nullius* et *nullo* [1], mais encore *nulli* (6, 19, 7. 22, 35, 7. 40, 34, 11, etc.) qu'il préfère à *nemini*, selon Weissenborn [2], (voy. 4, 25, 10), et de même *ullius* (6, 37, 9. 9, 34, 1. 21, 5, 12; 13, 3, etc., voy. Kühnast, p. 202), *ulli* (3, 14, 5. 26, 46, 10. 35, 38, 10), *ullo* (8, 26, 7. 9, 2, 13; 34, 1. 21, 8, 8; 62, 5). — *Cujusquam* (35, 36, 4; 38, 10, etc.) paraît être moins fréquent que *ullius; cuiquam* se rencontre 32, 20, 5. 39, 50, 2 (cf. ibid. § 4 homini *cuiquam*); 34, 35, 9 on trouve : « cum *ullo* Cretensium aut *quoquam* alio [3] ».

1. On sait que *neminis* et *nemine* sont inusités dans le latin littéraire de la bonne époque ; l'une et l'autre forme paraît avoir été employée dans le latin archaïque ; *nemine* reparaît chez des écrivains de l'empire. Voy. Neue, I, p. 497 et suiv.

2. Si T.-Live n'avait pas évité en général la forme *nemini*, il n'aurait pas écrit, 4, 25, 10, *nulli ... plebejo*, car il est de règle de joindre *nemo* et *quisquam*, plutôt que *nullus* et *ullus*, aux substantifs qui désignent des personnes, mais cette règle, qui admet du reste des exceptions, ne s'applique précisément pas aux formes de *nullus* et de *ullus* qui s'emploient substantivement. Pour cet emploi de *nemo* à côté d'un nom de personne (*nemo Romanus, nemo plebejus*, etc.) voy. par exemple : Térence, *Eun.* 3, 5, 1. *Phorm.* 4, 2, 1. *Hec.* 3, 1, 1. *Ad.* 2, 3, 6. 4, 1, 13 (dans ces exemples, sauf le dernier, on trouve la locution vulgaire *homo nemo*); César, *de b. c.*, 3, 61, 2 ; *de b. Al.* 74 ; T.-Live, 3, 60, 3. 4, 4, 8 ; 6, 2. 5, 21, 7. 23, 15, 11. 24, 15, 5. 36, 40, 6, etc.; Cornélius Népos, *Ep.* 2, 1. 5, 1. *de reg.* 1, 4. *Att.* 19, 3 ; pour l'emploi correspondant de *quisquam*, voy. par exemple : Térence, *Hec.*, 5, 3, 37; *Andr.* 2, 5, 14 ; *Heaut.* 1, 1, 29 ; *Ad.* 1, 1, 13 (dans presque tous ces passages, c'est *quisquam homo* que l'on rencontre) ; César, 6, 36, 1 ; *de b. G.* 8, 23 et 48 ; Cicéron, *p. Rosc. Am.*, 27, 74 (homine quoquam) ; Salluste, *Cat.* 58, 10 (neque locus neque amicus quisquam). 31, 2 (neque loco neque homini cuiquam). 61, 5. *Jug.* 72, 2 (neque mortali cuiquam aut tempori). 85, 49 ; T.-Live, 25, 6, 17 ; Corn. Nep., *Timoth.* 4, 4 ; *Ep.* 8, 5 ; *Att.* 13, 3. — Voici maintenant des exemples de *nullus* et de *ullus* employés en pareil cas : *nullus* Plaute, *Merc.* 1, 1, 35 ; *Rud.* 2, 3, 29 ; Salluste, *Jug.* 14, 10 ; *ullus* Plaute, *Bacch.* 2, 1, 12; Sall., *Jug.* 85, 39. Au *féminin* du reste, on dit couramment *nulla* (*ulla*) *uxor, mulier, matrona*, etc.

3. Chez Térence, le datif de *nemo* est ordinairement *nemini*, par exception *nulli* (voy. le lexique de Lemaire); chez Cicéron, de même (*nulli* comme substantif *ad Att.* 9, 14, 2, nulli... civi *ad fam.* 1, 9, 14) ; chez César on rencontre *nulli de b. G.* 2, 6, 3 ; 35, 3. 7, 20, 5 (8, 55). *De b. c.* 1, 79, 5 ; 85, 1 (nemini *de b. c.* 1, 85, 12). De même *ulli* se trouve César, *de b. G.*, 1, 8, 3 ; *ullo* Cicéron, *p. Marc.*, 7, 21. — Au *nominatif* ou à l'*accusatif*, l'emploi substantif de *nullus* ou de *ullus* est beaucoup plus rare (excepté au féminin, où cet emploi semble tout naturel : voy. par exemple Térence, *Heaut.* 5, 3, 20, *Hec.* 2, 1, 43); on peut citer : pour *nullum* Plaute, *Bacch.* 2, 3, 22, *Rud.* 2, 2, 11 ; pour *nullus*, Plaute, *Bacch.* 2, 2, 12 ; Querolus, éd. Havet, § 22, 12 (Plaute, *Rudens*, 2, 2, 18, *nullus* remplace un adverbe) ; pour *ullus*, Gaïus, 2, 49 ; pour *ullum* Horace, *Odes*, 1, 24, 8 ; Sénèque, *de ben.* 4, 21, 4.

2° *Participe présent masculin employé comme substantif.*

a) *Au pluriel.*

8, 13, 16 quo *obœdientes* gaudent. 31, 36, 10 *refugientes* in regiam stationem incidebant. 25, 11, 11 propiusque inopiam erant *obsidentes* quam *obsessi*. 25, 11, 4 impetum in *munientes* fecerunt. 25, 26, 8 ut... *assidentes curantes*que eadem vi morbi repletos secum traherent. 26, 46, 4 adhortantium *pugnantes*. 37, 41, 7 hæc ut prolapsos *subeuntes*que contingeret. 1, 25, 4 horror ingens *spectantes* perstringit.

2, 59, 4 in consensu *obœdientium*. præf. 4 *legentium* plerisque. 1, 12, 10 strepitu *sequentium*. 22, 5, 4 *terrentium* [1] *paventium*que clamores; § 8 nemo *pugnantium*. 31, 23, 7 cædes... *fugientium* pariter ac *repugnantium*. 6, 37, 1 majore *audientium* indignatione. 21, 35, 4 *ducentium* fraus. 5, 3, 7 utrum *militantium* adversarii estis? 5, 4, 1 nunc de ipsa condicione dicere *militantium* libet. 28, 9, 16 sermones *spectantium*. 30, 13, 8 his sermonibus *circumstantium*. 3, 48, 6 multitudine *prosequentium*. 21, 32, 12 pro numero *manentium*.

5, 3, 4 æra *militantibus* constituta. 21, 57, 14 quæ... memorabilis *scribentibus* videri solet. 3, 36, 2 *colloquentibus* difficiles. 34, 15, 5 *oppugnantibus* animus crevit. 28, 11, 2 cruentas spicas *metentibus* visas esse. 22, 1, 10 *metentibus* cruentas in corbem spicas cecidisse.

Le participe devenu substantif peut garder sa construction verbale [2]:

38, 41, 6 procul ut conspicerentur angustias *obsidentes*. 25, 11, 11 arcem *tenentes*... mare liberum habebant. 45, 27, 8 per quod oraculo *utentes* sciscitatum Deos descendunt. 3, 48, 2 ut *turbantes* civitatis otium

1. Corr. de Heusinger; *strepentium* Madv. (avec P).

2. Ni l'emploi d'un participe présent pris substantivement ni l'addition d'un complément au participe ainsi employé ne sont étrangers à Cicéron, voy. par exemple : *Brut.* 49, 183 semperne in oratore probando aut improbando vulgi judicium cum *intellegentium* judicio congruit, an alii probantur a multitudine, alii autem ab *eis qui intellegunt* ? 24, 92 si in *existimantium* arbitrium sua scripta non venerint. *de nat. deor.* 2, 50, 127 multæ etiam (bestiæ) *insectantes* odoris intolerabili fœditate depellunt. *Acad. pr.* 2, 38, 120 ut omittam levitatem temere *assentientium*. *de off.* 2, 19, 66 quid enim eloquentia præstabilius vel admiratione *audientium* vel spe *indigentium* vel *eorum qui defensi sunt* gratia? 1, 24, 83 leviter *ægrotantes* leniter curant. — *Brut.* 12, 45 nec enim in *constituentibus* rem publicam nec in bella *gerentibus* nec in *impeditis* ac regum dominatione *devinctis* nasci cupiditas dicendi solet. *de nat. deor.* 2, 62, 154 soli enim ratione *utentes* jure ac lege vivunt. *de leg.* 1, 13, 39 sibi autem *indulgentes* et corpori *deservientes*... in hortulis suis jubeamus dicere. — Mais il est possible que ceci soit moins fréquent chez Cicéron que chez T.-Live, cf. Nägelsbach, § 29 (*fin*). — Constans et Denis, *l.l.*, citent chez César, *de b. Gall.* : *cedentes* 2, 19, 5. 5, 16, 1. 7, 80, 8; *venientes* 1, 25, 7; *fugientes* 5, 9, 8; *dubitantes* 7, 4, 9; 63, 3; *resistentes* 8, 14, 3; *timentes* 7, 7, 4; *cedentibus* 8, 29, 3; *resistentibus* ibid.; rura *colentes* 8, 3, 1; in prœlium *proficiscentes* 1, 51, 3.

coerceret. 25, 40, 7 nec spes alia major apud *faventes* rebus Carthaginiensium esset.

29, 26, 7 omnis turba, non *habitantium* modo Lilybæi, sed... 2, 10, 5 insignisque inter conspecta *cedentium* pugnæ terga. 1, 8, 5 vetere consilio *condentium* urbes. 23, 23, 8 turbæ... privatas *agentium* res. 22, 7, 12 inde varios vultus *digredientium* ab nuntiis cerneres... gratulantesque aut consolantes *redeuntibus* domos circumfusos. 24, 46, 5 strepitum *molientium* portam. 2, 55, 6 ubi *indignantium* pro se acerrimus erat clamor. 3, 3, 4 cursus clamorque *vocantium* ad arma. 25, 14, 8 ad conspectum *transgredientium* vallum. 23, 22, 2 paucitatem... *convenientium* ad publicum consilium. 23, 48, 8 tributum *conferentium* numerum. 25, 24, 5 simul ac tubarum est auditus cantus clamorque *tenentium* muros.

31, 36, 11 plures ab *obsidentibus* vias quam ab *emissis* ad cædem interficiebantur. 25, 29, 10 *exsequentibus*... quæ acta... essent dilucere id quod erat cœpit. 9, 24, 10 hæc *excurrentibus* in publicum pavidis increpat. 1, 55, 5 caput humanum... *aperientibus* fundamenta templi dicitur apparuisse. 44, 4, 11 Attalum et Misagenem... præsidio esse saltum *aperientibus* jubet. 6, 12, 2 tot jam libris assidua bella cum Volscis gesta *legentibus* illud quoque succursurum. 22, 22, 11 arcem tutam... novas *volentibus* res. 22, 31, 2 ab *incolentibus* Cercinam. 21, 13, 2 si periculum est apud vos vera *referentibus*. 25, 4, 6 ne causa *quærentibus* dimicationem daretur. 30, 15, 3 ab *circumstantibus* tabernaculum.

On rencontre aussi des passages nombreux où le participe employé comme substantif est pris dans ce que j'ai appelé le sens *indéterminé* (voy. p. 81) :

22, 7, 11 circumfundebanturque obviis *sciscitantes*. 22, 7, 12 *gratulantes*que (« *des* personnes qui les félicitaient ») aut *consolantes* redeuntibus domos circumfusos. 23, 22, 7 cum fremitus *indignantium* tota curia esset. 5, 38, 7 nec ulla cædes *pugnantium* fuit. 22, 5, 5 *pugnantium* globo illati... *fugientium* agmen (« une troupe de fuyards »). 6, 33, 9 simul *obsidentium* atque obsessorum animo. 21, 30, 8 *migrantium* modo. 34, 13, 5 prædonum magis quam *bellantium* militastis more. 5, 21, 11 variis *terrentium* ac *paventium* (« *de* gens épouvantés, etc. ») vocibus.

9, 2, 12 ludibrio fore *munientes* [1] perditis rebus ac spe omni adempta cernebant. 6, 6, 4 *fugientium* ex agro Pomptino agmen. 1, 25, 9 clamore, qualis [2] ex insperato *faventium* solet. 24, 41, 4 ad duo milia aut *moratorum* aut *palantium* per agros. 22, 19, 9 *fugientium* magis e terra quam in pugnam *euntium* modo. 22, 42, 2 concursus fit ad prætoria consulum *nuntiantium* fugam hostium. 25, 26, 10 jacerentque strata exanima corpora in conspectu similem mortem *exspectantium*. 5, 38, 7 in turba *impedientium* fugam. 2, 2, 4 hic primo sensim *tentantium* animos sermo. 2, 12, 4 longus post me ordo est idem *petentium* decus. 24, 31, 2 fremitusque toto agmine [erat haud dubie *approbantium* ad-

1. Même remarque que p. 83, note 1.
2. *Qualis* [*esse*] Madv.

ventum eorum. 2, 39, 9 multitudo ingens pacem *poscentium*. 2, 24, 7 ex tota urbe *proripientium* se ex privato... concursus... fieri. 2, 59, 5 passimque exaudiri voces *postulantium* ut castra... moveantur. 10, 35, 4 præbuere speciem recta *tendentium* ad castra oppugnanda. 1, 41, 1 clamor inde concursusque *mirantium* (texte selon Madvig) quid rei esset.

Peut-être le participe a-t-il aussi ce sens indéterminé (« *des* gens qui... ») dans des passages comme les suivants : 1, 8, 5 « locum qui nunc sæptus *descendentibus* inter duos lucos est. » 7, 10, 7 « nequaquam ... *æstimantibus* pares. » 42, 15, 5 « *escendentibus* ad templum a Cirrha ... maceria erat ab læva; » il semble en effet que dans la construction grecque correspondante le participe ait toujours été employé *sans article* : voy. Kühner, *Ausf. Gramm. d. griech. Sprache*, § 423, 25, e), p. 370 de la 2e éd.

b) *Au singulier.*

Je n'ai presque à citer, chez T.-Live, que des passages où le participe est pris dans ce que j'ai appelé le sens *indéterminé* :

6, 14, 11 *contionantis* in modum (« à la façon de *quelqu'un* qui harangue »). 21, 2, 6 ut... *ridentis* etiam speciem præbuerit. 27, 2, 5 addidit et aliam *fidentis* speciem. 29, 33, 10 illa *regnanti* multitudo, hæc paucitas exsulis fortunæ conveniens est. 23, 37, 5 ut eo die obsesso quam *obsidenti* similior esset Pœnus.

38, 14, 9 oratio fuit summissa et infractâ, *extenuantis* opes suas urbiumque suæ dicionis egestatem *querentis*. 34, 40, 3 prima oratio fuit omnia *permittentis* arbitrio Romanorum. 35, 34, 9 specie *reducentis* exsulem hospitem. 34, 48, 5 id minime conveniens *liberanti* Græciam videbatur (« pour *un homme* qui... »). 8, 30, 10 argumentum... minime cum eo *communicantis* laudes.

Cf. 28, 6, 9 coactum in angustias mare speciem *intuenti*... portus... præbuerit. 32, 4, 3 Thaumaci a Pylis sinuque Lamiaco per Lamiam *eunti* loco alto siti sunt. 26, 26, 2 sita Anticyra est in Locride læva parte sinum Corinthiacum *intranti*. 26, 24, 11 Corcyræ tenus ab Ætolia *incipienti*. 10, 30, 4 magna ejus diei... fama est etiam vero *stanti*. 37, 58, 8 ceterum vere *æstimanti* Ætolicum magis... bellum quam regium fuit. 6, 14, 2 tumultuosa eadem qua mente fierent *intuenti* erant.

Voici cependant des exemples où le participe a le sens *déterminé*, c'est-à-dire où, en grec, le participe prendrait l'article :

21, 44, 3 quanto... major est animus *inferentis* vim quam *arcentis*. 22, 29, 8 secundum eum (esse) qui bene *monenti* obœdiat. — 21, 39, 6 incertos quæ pars sequenda esset Gallos *præsentem* (= eum qui praesens foret) secuturos esse ratus [1].

1. Dans les deux premiers exemples, le singulier a un sens *collectif* et pourrait être remplacé par un pluriel; au contraire, dans le troisième passage, *præsentem* veut dire : « *celui des deux* qui serait présent. »

Nägelsbach (p. 93 et suiv. de la 6e éd.) remarque, à propos du participe présent, que son emploi comme substantif au nominatif singulier est fort rare ; il cite : Térence, *Phorm.*, 2, 1, 13 « pericla, damna peregre *rediens* semper secum cogitet. » Sénèque, *De ira*, 1, 4, 1 « quo distet (ira) ab iracundia, apparet : quo ebrius ab ebrioso et *timens* a timido. » Quintilien, 8, 3, 52 « qua maxime deprehenditur *carens* arte oratoria » (variante : « *carens* arte *oratio* »). — On peut ajouter : Virg., *G.*, 3, 147 « plurimus... *volitans* » (où *volitans* est devenu un véritable substantif), et Cicéron, *de sen.*, 20,74 « mortem igitur omnibus horis impendentem *timens* qui poterit animo consistere? [1] »

3° *Participe passé masculin (ou féminin) employé comme substantif.*

a) *Au pluriel.*

24, 32, 9 servi ad pilleum vocati et carcere *vincti* emissi. 24, 24, 9 *armati* [2] locis patentibus congregantur. 5, 42, 1 si compelli ad deditionem *obsessi* possent. 3, 63, 3 *castigati* fortium statim virorum opera edebant. 38, 15, 5 *inclusi*... legatos ad consulem orantes opem miserunt. 22, 59, 18 rediere... remissi a Pyrrho sine pretio *capti* (*captivi* Heræus). 5, 45, 3 incursione ab oppidanis in *palatos* facta. — 21, 47, 3 ad sescentos *moratorum*... cepit. 21, 48, 6 paucos *moratorum* occiderunt. 22, 5, 4 gemitus *vulneratorum*. 1, 54, 9 absentiumque bona juxta atque *interemptorum* divisui fuere. 43, 14, 9 *missorum* quoque causas sese cognituros esse. 9, 30, 2 potiores aliquot *lectis*. 1, 19, 14 nec *raptis* (les Sabines)... spes de se est melior (cf. 1, 10, 1 ; 11, 2).

Le participe est accompagné d'un adjectif ou d'un complément :

44, 3, 3 præmissi *expediti* (« les troupes légères qui avaient été envoyées en avant »).

38, 18, 3 *missi* ad Eposognatum (= ii qui ad Ep. missi erant) [3]. 3, 69, 2 *spoliati*que in agris et *vulnerati*. 23, 46, 5 posterum diem... sepeliendo utrimque *cæsos* in acie consumpserunt. 25, 34, 11 cuneus... is hostium qui in *confertos* circa ducem impetum fecerat. 6, 11, 4 isdem auspiciis

1. Nägelsbach remarque avec raison que, dans le passage *Orat.* 25, 83, *a magnificentia recedens* n'est pas pris substantivement, le sujet de *volet* étant *hic subtilis, quem... vocant Atticum* ; les mots « sicut in epularum apparatu a magnificentia recedens » peuvent être mis entre virgules.

2. *Armati* peut être considéré, du reste, comme étant devenu un véritable substantif; on en peut dire autant des participes *devoti, expediti, evocati, victi*, cités chez César par Constans et Denis, *l.l.*

3. *Missi* au nominatif, mais sans complément, César, 5, 40, 1 ; *de b. c.*, 1, 18, 6. Mais voyez *de b. G.* 6, 39, 2 « modo *conscripti* atque usus militaris imperiti. »

creatos. 2, 23, 1 civitas... intestino... flagrabat odio, maxime propter *nexos* ob æs alienum. 26, 16, 13 ad *receptos* in fidem tuendos. 39, 25, 8 præter belli casibus *amissos*. — 43, 15, 7 causas stipendiis *missorum* cognoscebant. 10, 29, 15 tentata ab *exclusis* turba suorum pugna est. 29, 8, 11 omnibus *contactis* ea violatione templi (= omnibus qui contacti erant). 22, 60, 7 cum... præferri... non *captis* modo in acie ab hostibus, sed etiam iis qui Venusiam Canusiumque pervenerunt... æquum censuerint. 25, 23, 10 ad colloquium de redemptione ejus *missis* medius maxime... locus ad portum Trogilorum... est visus.

Dans les passages suivants, le participe a le sens *indéterminé* : 21, 35, 2 utcumque... *progressi morati*ve aliquam occasionem fecissent.

8, 13, 15 crudeliter consulere in *deditos victos*que (« *des* vaincus »). 25, 5, 4 hic senes *honoratos*que juvenis vicit.

44, 31, 7 quod si... muros... dispositi *armati* defendissent. 35, 35, 8 frequentes *armatos*.

24, 25, 11 *missi*que a prætoribus Damaratam... et Harmoniam... interfecerunt [1]. 1, 59, 4 adversus hostilia *ausos* (« *des* gens qui... »). 10, 8, 10 patricios primo esse factos non de cælo *demissos*, sed qui patrem ciere possent. 36, 28, 5 in *deditos* modo decreto suo. 21, 43, 18 cum *laudatis* a me milies *donatis*que.

b) *Au singulier.*

Selon Nägelsbach (p. 92 et suiv.), l'emploi du participe passé masculin comme substantif au singulier aurait été borné à un petit nombre de cas, où le participe serait presque complètement devenu un vrai substantif : par exemple *mortuus*, « le mort » ou « un mort. »

Je n'ai, en effet, noté chez T.-Live que 30, 14, 1 « *amatam* (= amicam) apud æmulum cernens ; » puis deux passages où l'emploi du participe comme substantif est amené par le voisinage d'un substantif véritable : 10, 19, 2 « desertori magis quam *deserto* noxiæ fore », 40, 10, 1 « discerne, dispice insidiatorem et *petitum* insidiis ; » enfin 23, 37, 5 : « *obsesso* quam *obsidenti* similior. »

Un passage qui constitue une exception remarquable à la règle de Nägelsbach est Salluste, *Cat*. 36, 5 : « namque duobus senati decretis ex tanta multitudine neque præmio *inductus* conjurationem patefecerat neque ex castris Catilinæ quisquam omnium discesserat » (Constans, dans son éd., croit qu'avec *inductus* il faut suppléer *quisquam* ; il me semble encore plus facile d'admettre que le participe est pris comme substantif). C'est du reste, selon Constans (*De sermone Sallustiano*, p. 219), le seul passage où l'on ren-

1. De même César *de b. c.*, 3, 79, 5 : « pluribus *dimissi* itineribus a Cæsare ad Domitium et a Domitio ad Cæsarem. »

contre chez Salluste un participe passé employé comme substantif au singulier masculin.

§ 19. — 4° *Participe futur masculin employé comme substantif.*

Avant de passer à l'emploi des adjectifs ou des participes *neutres* comme substantifs, je ferai encore remarquer que l'emploi du participe *futur* masculin comme substantif n'est pas classique ; on a vu que T.-Live dit déjà, 6, 12, 8 « ut decet certæ spei plenos et cum imparibus manus *conserturos* » (« *des* gens qui... »); Constans (*De sermône Sall.*, p. 220) cite : *Orat. Lepidi*, 6 « supplicia in post *futuros* (εἰς τοὺς ἔπειτα γενησομένους) composuit »; à l'époque impériale cet emploi du participe futur devient plus fréquent et plus hardi :

Au pluriel : Quintilien, 1, 4, 21 « liberum *opinaturis* relinquo. » Cf. § 17 « admoneo *docturos*. » Pline le jeune, *Epist.*, 6, 15, 4 « *recitaturis*. » *Paneg.*, 77, 8 « *accepturis*que amplissimum honorem persuadeat ». Tac., *Ann.* 6, 7 « ne pari tædio *lecturos* adficerent », et, au sens *indéterminé :* Tac., *Agr.*, 19 « officiis et administrationibus... non *peccaturos* præponere. » Q.-Curce, 7, 4, 32 « cum proficiscerentur tumultus ejus principia *nuntiaturi*. » Pline le jeune, *Epist.*, 6, 2, 3 « *auditurosc* corrogabat. » 6, 19, 4 « honorem *petituros*. »

Au singulier : Vell. Pat., 2, 101, 1 « ut nec *laudaturum* magna nec *vituperaturum* mediocris materia deficiat. » Quintilien, 11, 3, 157 « mire enim *auditurum dicturi* cura delectat. » 4, 1, 47 « *declamaturus* autem ... debet induere. » Pline, *Paneg.*, 7, 5 « *imperaturus* omnibus eligi debet ex omnibus. » 77, 8 « *facturus* consules ». — Au sens *indéterminé : Ibid.*, 5, 5 « quod erat bene *imperaturi*. » Tac., *Ann.* 6, 1 « ambiguus an urbem intraret, seu, quia contra destinaverat, speciem *venturi* simulans. »

§ 20. — 5° *Adjectifs ou participes neutres employés comme substantifs.*

a) *Au pluriel.*

On peut d'abord remarquer le passage de T.-Live 39, 10, 5 : « si coacta caritate ejus *silenda* (sens *indéterminé*) enuntiasset ; » l'emploi de l'adjectif verbal en *-ndus* au pluriel neutre comme substantif paraît être peu correct [1], excepté lorsqu'il se rapporte comme

1. Il n'est pas rare chez les poètes, non plus que chez les prosateurs de l'époque impériale. Voy. Hor., *Sat.*, 1, 2, 75 « *fugienda petendis* immiscere » ; 1, 10, 51 « plura quidem *tollenda relinquendis* » ; *Epist.*, 1, 7, 72 : « *dicenda, tacenda* locutus. » Sénèque, *Epist.*, 88, 35 : « ingenti copia *quærendorum* ac *discendorum* fatigaberis. » Pline, *Epist.*, 6, 16, 3 : « aut facere *scribenda* aut scribere *loquenda*. » Symmaque, *Lettres*, 6, 65 : « *scribenda* non desunt » et « breviario addito *noscenda* discrevimus. » Justin, 1, 7, 15 : « matrimonii *reticenda*. » Fr. Helm (*Quæstiones syntacticæ de participiorum usu Tacitino, Vellejano, Sallustiano*, Leipzig, Teubner) cite en outre : Velléjus Paterculus, 1, 12, 2 (*credenda* = credibilis). 1, 17, 1 (*laudanda*). 2, 130, 3 (*dolenda... erubescenda*) ; il a tort

attribut ou comme *apposition* à un sujet composé de plusieurs noms de choses : Cicéron, *de fin.*, 3, 11, 39 « stultitiam... et timiditatem et injustitiam et intemperantiam cum dicimus esse *fugienda* » (que ce sont *des choses à fuir*) ; Salluste, *Cat.* 10, 2 « eis otium, divitiæ, *optanda* alias (choses souhaitables), oneri miseriæque fuere » : encore n'est-il pas bien sûr que, dans de pareils exemples, le neutre de l'adjectif verbal soit pris substantivement ; on pourrait dire que le neutre est tout simplement amené par la règle de l'accord.

Il faut ensuite remarquer l'emploi fréquent que T.-Live fait du pluriel neutre pour désigner des *localités* :

25, 30, 5 *opportuna* (= opportuna loca) dividenda præfectis esse. 30, 5, 7 *proxima quæque* et deinceps *continua* amplexus. 25, 13, 14 per *ardua* (cf. 2, 65, 3). 29, 32, 7 per *obliqua*. 30, 6, 5 per *continua*. 24, 21, 6 et Insulam et Arcem et *alia*... præsidiis firmarat. 7, 33, 10 *illa* omnia, qua nunc erectæ micant hastæ. 27, 39, 7 cum per munita *pleraque* transitu fratris... ducebat (= cum pleraque loca per quæ ducebat munita erant ; de même : 21, 35, 4 per invia *pleraque*. 21, 32, 9 inter confragosa *omnia* præruptaque. 9, 13, 6 per *omnia* pacata. 21, 34, 7 per *omnia* nive oppleta. 22, 6, 5 per *omnia* arta præruptaque). 21, 11, 9 perque *patentia* ruinis.

21, 25, 9 *plerisque* incultis (ablatif absolu). 22, 43, 7 *omnibus* ultra castra transque montes exploratis. 9, 38, 2 *proximis* raptim vastatis. 38, 20, 8 neque *inexsuperabilibus* vim afferre. 38, 20, 5 omnibus ferme *aliis* inviis. 21, 60, 4 non ad maritimos modo populos, sed in *mediterraneis* quoque ac *montanis* ad ferociores jam gentes valuit.

Une autre remarque à faire, c'est que le participe pris comme substantif peut être accompagné d'un adjectif (25, 37, 13 ad hæc tot tam *necopinata*) ou construit avec un autre participe (21, 45, 9 ad potienda *sperata*).

On voit enfin par certains exemples qui précèdent que T.-Live ne craint pas d'employer l'adjectif neutre comme substantif à un autre cas que le nominatif ou l'accusatif. Cet emploi de l'adjectif neutre est plus ordinaire en latin qu'on ne le croit parfois. On trouvera chez Nägelsbach, 6e éd., p. 77, un choix d'exemples de Cicéron [1] ; en voici quelques-uns de T.-Live :

de citer 2, 56, 4, où c'est *omnibus* qui joue le rôle de substantif. De même chez Salluste, *Jug.*, 64, 1, c'est *alia*, et non *optanda*, qui remplit les fonctions de substantif.

1. Cf. aussi *De fin.*, 2, 14, 47 « his tribus generibus *honestorum* notatis. » *De sen.*, 21, 78 « memoria *præteritorum futurorum*que prudentia. » *Or.*, 58, 196 « in *amplioribus*. » *De fin.*, 1, 19, 62 « et præterita grate meminit et *præsentibus* ita potitur. » *De leg.*, 2, 5, 13 « pro *salutaribus* mortifera. » *Tusc.*, 1, 17, 40 « sive quod a *gravioribus* leviora natura repellantur. »

5, 33, 1 si quicquam *humanorum* certi est (*certi* dépend de *quicquam, humanorum* de *est*). 3, 37, 3 tædio *præsentium*. 9, 38, 5 avidam *ulteriorum*. 35, 15, 18 ignarus omnium *externorum*. 39, 34, 9 multorum *talium* (peut-être est-ce *multorum* qui est le substantif).

27, 40, 2 adversa *secundis* pensando. præf. 7 miscendo humana *divinis*. 23, 14, 8 cum honesta *utilibus* cedunt. 26, 9, 6 affingentium vana *auditis*. 26, 12, 17 convictus *veris*. 2, 9, 3 æquari summa *infimis*. 32, 7, 10 summa *imis* continuare. 3, 65, 8 in *primis* (« les premières fois »). 4, 43, 11 *mediis* copularent concordiam (« par des mesures tenant le milieu entre les deux extrêmes »). 24, 48, 12 aliisque *justis* militaribus. 26, 39, 3 multis fortibus *factis* [1]. 29, 26, 5 *factis* fortibus [2]. 1, 56, 10 perfectis patris *mandatis*.

1. L'expression ordinaire serait *multis et fortibus factis;* on n'omet en général *et* que lorsqu'après *multus* il y a *deux* adjectifs déjà réunis par une conjonction copulative : Cic., *Or.*, 2, 6 « multi oratores *magni et clari.* » *Ad fam.*, 5, 17, 3 « multis *fortissimis atque optimis* viris. » Sall., *Jug.* 30, 3, « multa *superba et crudelia* facinora. » T.-Live, 23, 14, 7 « multa *gravia indignaque.* » Cf. Cic., *p. Sest.*, 66, 139 « cum multis *audacibus, improbis, nonnumquam etiam potentibus.* » (Chez Cic., *Acad. post.* 1, 6, 23, on lit aujourd'hui : « laborum dolorumque susceptio multorum *magnorumque.*) L'irrégularité que je signale dans le passage de T.-Live cité plus haut se retrouve chez lui 23, 15, 11 « quam *multa* ejus egregia *facinora* militaria essent, » 27, 40, 4, « *multa* secunda in Italia Siciliaque *gesta* », ainsi que chez Salluste, *Cat.* 15, 1. 19, 4. 51, 6. *Orat. Cottæ*, 14 (Constans, p. 232-233).

2. On sait que certains participes passés, au neutre, deviennent de vrais substantifs, qui peuvent recevoir un adjectif qualificatif : *turpia, egregia, fortia facta*, etc., (cf. Constans, p. 221) : improbis *factis* Cic., *de fin.*, 1, 16, 51 ; Latina *scripta* ibid. 1, 2, 4 ; perniciosa et injusta populi *jussa de leg.* 2, 5, 11 ; præclarum *responsum de sen.* 5, 13 ; ulli *viso Acad. pr.* 2, 18, 57 ; cf., p. 96, *hostili facto, audaci cœpto* chez T.-Live. Quand le participe pris substantivement est accompagné d'un adjectif pronominal ou d'un génitif du sujet, l'adjectif qualificatif peut encore être ajouté, mais on le remplace très souvent par un adverbe, de sorte qu'alors le participe neutre joue à la fois le rôle d'un substantif, déterminé par un génitif ou un adjectif, et d'une forme verbale, qualifiée par un adverbe : on a vu plus haut « multis *fortibus* factis » et « multa *secunda* in Italia Siciliaque gesta » (T.-Live) ; cf. Salluste, *Cat.* 59, 6 « ipsos factaque eorum *fortia* », *Jug.* 53, 8 « sua quisque *fortia* facta », 85, 4 « majorum *fortia* facta », 85, 21 « eorum *fortia* facta », Cicéron, *p. Mur.* 6, 14 « ut ejus nulla fraus, nulla avaritia, etc., nullum *petulans* dictum... proferatur », *ad fam.* 10, 16, 2 « factum aliquod... *egregium* » (*a te* dépend de *audiamus*), et au contraire : Cic., *de inv.* 1, 16, 22 « si quod eorum *spurce, superbe, malitiose* factum proferetur », *in Cat.* 3, 12, 27 « facta sua *recte* », *de fin.* 2, 17, 54 « alterius *improbe* facto », *de am.* 2, 6 « multa ejus et in senatu et in foro vel provisa *prudenter* vel acta *constanter* vel responsa *acute* », *ad Att.* 6, 1, 2 « ejus multa *inique* constituta et acta » ; Sall., *Jug.* 71, 5 « perque sua antea *fideliter* acta » ; Corn. Nép., *Timoth.* 1, 2 « multa hujus sunt *præclare* facta » ; cf. *Dat.* 6, 8 « neque *acutius* ullius imperatoris cogitatum neque *celerius* factum », où je crois que *acutius* et *celerius* sont des *adverbes* (au contraire, César, *de b. G.* 3, 14, 8 « nullum paulo *fortius* factum », j'aurais de la peine à admettre que

L'emploi du neutre comme substantif à un autre cas que le nominatif ou l'accusatif est surtout très ordinaire pour les pronoms et les adjectifs pronominaux (*omnes*, *alii*, etc.). On peut s'en convaincre par les exemples suivants :

T.-Live. — Primum *omnium* 1, 1, 1. 3, 19, 12. 21, 62, 7 ; ou bien : *omnium* primum 2, 2, 4. 24, 10, 2. 42, 1, 1. 28, 39, 5 [1]. — 1, 22, 6 *omnium* ignari. 5, 38, 5 tanta *omnium* oblivio. 21, 11, 12 inopia *omnium*. 40, 8, 18 in *omnium* vicem. 44, 26, 9 quantam *omnium*... copiam, etc. 21, 13, 8 cum *omnium* potestas ei facta sit. 22, 2, 7 maximeque *omnium* vigiliæ conficiebant. 24, 21, 4 ignaros *omnium* (cf. chap. 47, 6). 25, 37, 13 *omnium* incerti. 25, 38, 15 nihil *omnium* nunc minus metuunt, etc. 23, 22, 9 *omnium* maxime. — « *Omnium* quæ... » 22, 6, 8. 29, 8, 8. — T.-Live a une prédilection pour cet emploi de *omnium* et dit rarement *omnium rerum*.

39, 34, 3 quicquam *eorum*. 2, 59, 1 nihil *eorum* (cf. 24, 19, 3). 24, 8, 15 aliquid *eorum*. 42, 23, 8 *horum*... nihil. 42, 41, 2 *eorum*... partim. On remarquera que dans tous ces passages le génitif est partitif. — « *Eorum quæ*... » 28, 17, 2. 45, 28, 6.

1, 45, 1 formatis *omnibus ;* cf. 1, 28, 2. 3, 19, 7 ; 23, 3. 5, 41, 1 ; 46, 3. 21, 58, 8. 22, 23, 4. 23, 20, 10. 24, 45, 14. 32, 26, 7. 37, 37, 1.

21, 26, 6 omnibus ferme *suis* trans Rhodanum trajectis.

1, 53, 1 in *aliis ;* cf. 1, 28, 11. — 6, 14, 13 *ceteris* omissis.

1, 47, 6 *his aliis*que. 1, 59, 11 *his* atrocioribusque, credo, *aliis*. 35, 34, 9 *his* præparatis (cf. 25, 21, 4). 34, 33, 3 *his* dictis in vicem auditisque. 2, 6, 1 *his* sicut acta erant nuntiatis. 2, 45, 10 *his* freti. 1, 32, 10 cum *his* nuntius... redit. 24, 24, 1 *his* audiendis... opportuna multitudo. — 25, 37, 17 exploratis *iis*. — 23, 34, 8 *quibus* satis cognitis. 24, 45, 12 *quibus* nequaquam offensus. 2, 59, 4 *quibus* nihil infractus. præf. 4 ad hæc nova, *quibus* jampridem prævalentis populi vires se ipsæ conficiunt. — « *His*, quæ... » 3, 50, 12. « *iis* quæ... » 3, 50, 12 ; 69, 2. 24, 31, 14. « *illis quæ*... » 22, 50, 1. « *iis* in *quibus* nata erat humiliora » 1, 34, 4. « *quibus* quisque poterat elatis » 1, 29, 4.

Cf. 23, 9, 1 velut si jam *agendis* quæ audiebat interesset. 45, 39, 17 *adapertis* forte quæ velanda erant.

Autres auteurs. — *Lex Julia* de l'an 709 (*C. I. L.*, I, 206), l. 52 : *eum* (=eorum) h. l. n. r. (=hac lege nihil rogatur) ; l. 95 et 104-105 : dum *eorum* quid faciet.

Térence, *Phorm.*, 2, 1, 15 ne quid *horum*. *Ibid.*, 1, 2, 82 et *Andr.*, 1, 1, 31 *horum* nil.

Lucrèce, 5, 1447 cetera de genere *horum*. 5, 868 nil *horum*.

fortius ne fût pas le neutre de l'adjectif). — D'ailleurs l'emploi de l'adverbe est, je crois, presque toujours possible, cf. par exemple César, 7, 80, 5 « neque *recte* ac *turpiter* factum celari poterat. »

1. Même expression chez Plaute, Térence, Cicéron (voy. Forcellini, s. v. primum).

Cicéron, *De fin.* 4, 13, 32 *eorum* omnium. *De nat. deor.* 2, 53, 133 *quorum* igitur causa (« de quels êtres »). — Génitifs partitifs : « utrum... *eorum* » *De div.* 2, 56, 116. « *horum* utro » *P. Sest.* 42, 92. « nihil *eorum* » *p. Rosc. Am.* 29, 79. *De nat. deor.* 2, 47, 121. « nihil *horum* » *p. Rosc. Am.* 28, 76. *Or.* 24, 82. « *quorum* ne quid » *Tim.* 4, 10. « etsi quid te *horum* fugit » *ad Att.* 9, 7, 5. « *horum* quid est...? » *ad Att.*, 12, 4, 2. « quid ergo *horum*...? » *p. Rosc. Am.* 31, 86. « quicquam *illorum* » *De off.* 1, 45, 159. « horum tamen *trium* præstantissimum » *De off.* 1, 39, 141. — « *Eorum* quæ...» *De or.* 3, 10, 38. *De fin.* 3, 6, 21. *De nat. deor.* 2, 47, 120.

De nat. deor. 2, 53, 133 ratio est enim quæ præstet *omnibus*. *De sen.*, 1, 3 de *ceteris*. *De off.* 1, 39, 139 in *ceteris*. *Or.* 8, 26 in *reliquis*. *De off.* 1, 37, 133 in omnibus igitur *his*. — « *Iis* quæ... » *Or.* 41, 140. 58, 166. *De nat. deor.* 2, 47, 120. *De leg.* 2, 7, 16. *Tim.* 4, 11. « ea de *quibus*... » *Or.* 43, 146.

César, *De b. c.*?, 31, 4 desperationem *omnium* (gén. *objectif*). 1, 52, 1 *his* ... omnibus. — Génitifs partitifs : *de b. c.* 3,32, 3 *horum* quid. *Ibid.* 1, 85, 7 nihil *horum* (ailleurs, *de b. G.* 1, 32, 2 ; 5, 1, 7; *de b. c.* 1,7, 5,César dit « *quarum rerum* nihil, nihil *earum rerum* »). — *De b. c.* 1, 33, 4 *iis* quæ... *De b. G.* 8, 20 *omnibus* adversis (ablatif absolu).

Salluste, *Jug.* 85, 10 ignarus *omnium*. *Hist.* 1, 93 (Kritz) prudens *omnium* quæ... *Jug.* 85, 13 quæ illi... legere solent, *eorum* partem... *Ibid.* 34, 1 *aliis* omnibus quæ... *Ibid.* 86, 1 armis *aliis*que utilibus naves onerat (peut-être est-ce *utilibus* qui est le substantif).

Corn. Nép., *Epam.* 8, 2 nihil *eorum*... quæ...

Horace, *Sat.*, 2, 6, 20 nihil *horum*.

Il serait aisé de multiplier ces exemples.

b) *Au singulier.*

Au singulier neutre, l'emploi des adjectifs ou participes suivants pris comme substantifs m'a paru digne d'être noté chez T.-Live [1] :

1, 5, 3 cum *sollemne* notum esset (de même ailleurs). 38, 57, 6 inter publicum *sollemne*. 8, 10, 13 neque suum neque publicum *divinum* rite faciet. 28, 27, 11 ita aut *tranquillum* aut procellæ in vobis sunt. 4, 25, 13 ne cui *album* in vestimentum addere petitionis liceret causa. 22, 20,

1. Plaute, *Rud.*, 3, 3, 12 (13) « par moriri est neque est *melius* morte », l'emploi de *melius* comme substantif, au lieu de « neque est melius *quicquam* » est des plus remarquables, et il serait intéressant de rechercher les exemples semblables qui peuvent exister en latin.

6 *ceterum*[1] omne incensum est. — Cf. 1, 29, 3 domos suas ultimum *illud* (*cette fois-là* étant la dernière) visuri pervagarentur[2].

6, 15, 5 ex thesauris Gallicis... *creditum* (les sommes prêtées) solvi posse. 38, 17, 13 *insitum* alienæ terræ (= quicquid insitum est)... degenerat. 3, 33, 10 ut *demptum* de vi magistratus populi libertati adiceret. 5, 47, 8 cum se quisque victu suo fraudans *detractum* corpori atque usibus necessariis ad honorem unius viri conferret. 4, 49, 6 *tentatum* (= id quod tentatum est) ab L. Decio tribuno plebis, ut rogationem ferret..., discussum est.

Dans les passages suivants, le neutre de l'adjectif désigne une *localité :*

9, 7, 11 ut... nemo eorum forum aut *publicum* aspicere vellet. 23, 19, 14 quicquid herbidi *terreni*... erat. 43, 16, 4 quod *publico* inædificatus esset. 23, 7, 10 *privato* se tenuit. 29, 2, 2 *hostico*, tamquam *pacato*, clementer ductis militibus. — Cf., plus loin, les locutions formées au moyen de prépositions.

Enfin, ici comme plus haut, je crois intéressant d'indiquer des passages où T.-Live emploie l'adjectif neutre comme substantif à un autre cas que le nominatif ou l'accusatif[3] :

5, 3, 9 si quicquam in vobis non dico *civilis*, sed *humani* (texte contesté) esset. — Génitifs non partitifs : 42, 47, 9 potior *utilis*[4] quam *ho-*

1. On sait que le singulier de *ceteri* n'a rien d'incorrect, voy. par exemple Cic., *Verr.*, II, 4, 22, 49 *argentum... ceterum* ; II, 1, 2, 6 *cetera... audacia*, etc. ; il n'y a que le nominatif masculin singulier qui soit inusité. — Quant à l'emploi substantif de *ceterum*, Dräger affirme, sans citer de passage, qu'il se trouve déjà chez Plaute.

2. Cf. Q.-Curce, 10, 5, 3 « a toto exercitu *illud* ultimum persalutatus est »; 4, 11, 2 « ut pacem a te jam *hoc* tertio peteret » (*cette fois-ci* étant la troisième).

3. Pour Cicéron, voy. Nägelsbach, *l. l.*, p. 67, 72, 75, et cf. *Orat. part.*, 33, 114 « quædam signa *præteriti*. » *Tim.*, 4, 11 « quod careat *solido*. » *Ad fam.*, 7, 12, 2 « quod jus statues *communi* dividundo ? » *Tim.*, 4, 8 « *imperfecto* autem *nec absoluto* simile. » *Tusc.*, 4, 18, 42 « *proclivi* labuntur. » *De fin.*, 5, 28, 84 « *proclivi* currit oratio. » *Tusc.*, 1, 41, 99 « nihil autem melius *extremo*. » 2, 5, 13 « ut in eodem *simili* verser. »

4. On sait que l'emploi substantif du génitif singulier neutre d'un adjectif de la *troisième* déclinaison est très rare ; aussi Madvig veut-il lire ici *utilium* (corr. de Siesbye) et dans le passage 5, 3, 9 *humani* [*animi*] (corr. de Wölfflin). Dans le passage 42, 47, 9, la leçon du ms. de Vienne est *utilis* selon Vahlen, *utilius* selon d'autres collations ; mais, même en admettant que cette dernière indication soit exacte, il me semble qu'il y a plus de vraisemblance à corriger *utilius* en *utilis* qu'en *utilium*, d'autant plus que, si T.-Live avait écrit *utilium*, il aurait mis sans doute aussi *honestorum*. Je pense donc que le passage 42, 47, 9 présente un exemple bien authentique de l'emploi en question du génitif

nesti cura. 26, 20, 5 divinatio quædam *futuri*. 1, 33, 8 discrimine recte an perperam *facti* confuso. 5, 55, 4 omisso *sui alieni*que discrimine. 26, 19, 2 fides *promissi* humani.

3, 72, 7 nunc haud sane quicquam *bono* causæ levatur dedecus judicii. 2, 44, 3 *bono* publico (cf. 9, 38, 11). 2, 1, 3 *pessimo* publico [1]. 23, 49, 2 dum in eo *publico* (cette *fonction publique*) essent. 5, 33, 11 ne quid ex *antiquo*... retinerent. 4, 22, 3 ex ante *convecto* (5, 13, 1 ex ante *convecta copia*). 31, 12, 5 Priverni *sereno* per diem totum rubrum solem fuisse (cf. 37, 3, 3). 31, 23, 4 *tranquillo* pervectus Chalcidem (cf. 26, 51, 6). 22, 39, 13 in diem *rapto* vivit (cf. 7, 25, 13). 45, 15, 7 qui in bene *cœpto* perseverasset. 44, 4, 11 in audaciter *commisso* perseveravit (mais 42, 59, 7 audaci *cœpto*; 44, 27, 11 hostili *facto*). 6, 40, 12 mortiferum *vitali* admisceat. 9, 34, 19 nisi universam rem publicam eo *nefario* (pour remplacer l'ablatif de *nefas*) obstrinxeris. 4, 37, 1 quod propius *vero* est (cf. 10, 30, 4. 40, 50, 7).

Ici encore cet emploi du neutre paraît être particulièrement fréquent pour les pronoms :

42, 8, 7 quicquid *ejus* reciperari possit. 36, 4, 3 nihil *ejus* acceptum. 21, 59, 8 ab neutra parte sescentis plus peditibus et dimidium *ejus* equitum cecidit (cf. 10, 18, 8). 39, 45, 7 ut prohiberet, quod *ejus* sine bello posset. — Génitifs non partitifs : 42, 6, 7 ne *cujus* nisi temporis regi gratia fieret. 45, 28, 6 ne *cujus* metu sollicitaret animos sociorum. 2, 59, 8 nemo *ullius* nisi fugæ memor. 24, 38, 7 cavete quicquam supersit *cujus*... (Madvig lit *quisquam*, mais auparavant il y a : « sternite *omnia* ferro »). 30, 15, 5 *ejus* arbitrium. 4, 13, 9 ne *cujus* incerti vanique auctor esset (on pourrait croire que c'est *incerti* qui est le substantif; mais on dirait : « ne *quid* incertum afferret »). — 2, 47, 12 neque immemor *ejus* quod... imbiberat. 2, 28, 2 si, quod... exsequendum esset, invidiam *ejus*... reicerent.

3, 48, 4 si *quo* inclementius in te sum invectus (cf. 4, 1, 5. 31, 12, 4). 37, 52, 6 si *quo* possit. 26, 9, 9 si *quo* usus operæ sit (cf. 27, 28, 5). 8, 10, 13 sive hostia sive *quo* alio volet (le substantif est *quo*, et non *alio*, car on dirait : « sive *quid* aliud »). 1, 45, 3 de *quo* totiens armis certatum fuerat. — 38, 17, 13 in id *quo* alitur. 10, 23, 12 ex *eo* quod in publicum redactum est. — 22, 23, 5 quia non exspectata in *eo* senatus auctoritas est. 24, 6, 5 ut ex *eo*, utram spem sequatur, consilium capiat. 23, 19, 10 *eo* custodias hostium fallebant. 8, 17, 8 *eo* ex agro

singulier neutre d'un adjectif de la 3e déclinaison, et par suite, dans le passage 5, 3, 9, la correction de Wölfflin ne me semble nullement nécessaire (cf. Dräger I, p. 453 de la 2e éd.).

1. Cette expression hardie se rencontre déjà chez Varron, *De re rust.*, 1, 13 : « villis, *pessimo* publico ædificatis. » — Les expressions *bono, malo* (*pessimo*) *publico* sont d'ailleurs des *ablatifs*, et non des datifs, car Tac., *Ann.* 14, 11, on lit « *publica fortuna* exstinctam », au lieu de *bono publico*.

Sidicino exercitus Romanus non deductus. — 24, 45, 4 libera de *quoque* arbitria agere (texte d'ailleurs contesté). — 23, 49, 3 *utroque* impetrato.

Cf. 22, 20, 6 quod satis in usum fuit *sublato*. 6, 17, 5 *remisso* quod erepturi erant.

De ces passages de T.-Live on peut rapprocher les suivants :

Caton, *de re rust.* 32, 1 quod [1] *ejus* facere poteris ; de même 33, 1.

Lex Agraria de l'an 643 (*C. I. L., I*, 200), *Lex Antonia* de l'an 683 (ibid., 204), *Lex Julia* de l'an 709 (ibid., 206) : *ejus* hac lege nihilum rogatur (ou en abrégé : E. H. L. N. R), voyez : *Lex Agr.*, XXXIV. XXXVI. LXXXIX. *Lex Ant.*, II, 30. *Lex Julia*, 66. 67. 79. 81. 82. — Cf. aussi *Lex Agr.*, LXIV, quod *ejus* publice non venieit. *Lex Ant.*, I, 32 et II, 25, quod *ejus* ipsei sua voluntate ab se non abalienarunt.

Térence, *Hec.* 5, 3, 42 multa ex *quo* fuerint commoda, *ejus* incommoda æquomst ferre. *Eun.* 1, 2, 122 quicquid *hujus* feci. 5, 5, 10 quicquid *hujus* factumst. 5, 8, 40 *hujus* quicquid facio. *Heaut.* 5, 2, 8 quicquid ego *hujus* feci. 3, 3, 10 nil me *istius* facturum. — *Hec.* 2. 1, 41. 2, 2, 20. *Ad.* 4, 4, 12 : *eo (= propterea) ; *Eun.* 3, 1, 25. *Heaut.* 3, 1, 96 : *eo*... quia... ; *Heaut.* 4, 5, 38-39 : quia..., *eo*... ; *Phorm.* 5, 1, 18 : *eo* [2]... ne..., etc.

Cicéron, *De nat. deor.*, 2, 8, 22 *nullius* (« d'aucun être ») sensu carentis pars aliqua potest esse sentiens. 2, 53, 133 *cujusnam* (« de quel être ») causa. *Tim.* 4, 8 *cujus* ergo omne animal quasi particula quædam est,... *ejus* similem mundum esse. *De or.* 2, 86, 352 dimidium *ejus* ... quod pactus esset. *Ad fam.* 3, 2, 2 quod [3] *ejus* facere potueris (de même 5, 8, 5. *Ad Att.*, 11, 12, 4).

P. Rosc. Am. 31, 86 *eo* perspicuo (abl. abs.). *Or.* 32, 115 quid efficiatur e *quoque*, quid *cuique* consequens sit. *ibid.* 21, 70 quid *cuique* opus sit. 22, 73 suus *cuique* modus est. *De fin.* 4, 13, 32 in *quoque*. *Tim.* 4, 8 *hoc* posito. *De fin.* 2, 27, 86 beate... vivere alii in *alio*, vos in voluptate ponitis. *De fin.* 4, 13, 32 *quo* constituto. *ibid.* quid, de *quo* nulla dissensio est? *Ad fam.* 16, 1, 1 Marionem ad te *eo* misi ut... *Or.* 33, 116 illud de *quo* ambigitur. *ibid.* id de *quo* agitur. 4, 15 a *quo* censet eum... fecundum fuisse. 5, 17 *quo* fit ut... 21, 69 in *quo* uno. 22, 73 in *quo*. *De or.* 1, 44, 197 de *quo*. *Phil.* 12, 8, 19 ex *quo*, etc. — Cf. les expressions « *eo* loci, *eodem* loci, *quo* loci » (= eo loco, eodem loco, etc.), voy. Dräger, I, p. 449.

1. *Quod*, et non *quoad*, était la leçon du ms. que l'on considère comme le meilleur et qui, s'étant perdu, ne nous est plus connu que par la collation de Politien.

2. Dans *eo... ne...* et *eo... ut...*, comme dans *eo... quod...*, je crois que *eo* est l'ablatif neutre, et non l'adverbe de lieu.

3. *Quod ejus* (et non *quoad ejus*) est la leçon du *Mediceus* dans les deux exemples des lettres *ad familiares ;* dans le passage des lettres à Atticus, c'est la leçon donnée par la 1re main du *Mediceus* (voy. l'éd. Baiter et Kayser, coll. B. Tauchnitz).

César, *De b. G.* 1, 36, 5 si in *eo* manerent quod convenisset (cf. 1, 20, 2. 7, 66, 5). 6, 11, 1 *quo* differant hæ nationes inter sese. 6, 21, 4 *hoc* ali staturam. 1, 40, 6 ex *quo* judicari posse... *De b. c.* 1, 87, 3 *eo*que... quod (pronom) statuit. — *De b. G.* 3, 13, 6 « *eo*... quod » = propterea quod; 4, 2, 1 « *eo* ut... » = ideo ut.

Salluste, *Cat.* 52, 23. 53, 4 « *eo* fit ut... », « *eo* factum uti... » ; *Cat.* 20, 3 et 52, 11 « quia... *eo*... » (sans comparatif); *Cat.* 22, 2 « *eo*... quo... magis... (= ut magis). »

Corn. Nép., *Hann.* 11, 3 *cujus* etsi causam mirabatur.

On a remarqué qu'au singulier l'emploi de l'adjectif neutre comme substantif est surtout fréquent, en latin, dans les constructions ou locutions formées au moyen de prépositions. Nägelsbach et Dräger ont donné une liste des expressions de ce genre qu'on rencontre chez T.-Live[1]; je vais la reproduire ici avec quelques additions.

Ici encore, dans la plupart des cas, le neutre de l'adjectif désigne une *localité;* les passages où le neutre de l'adjectif a ce sens seront, chaque fois, cités les premiers.

a) Avec in *et l'accusatif.*

2, 20, 10 provolant in *primum* (cf. 2, 46, 7). 2, 10, 7 cedere in *tutum* coegit (cf. 2, 19, 6). 1, 11, 4 plures inventi qui propter ubertatem terræ in *Crustuminum* nomina darent. 23, 27, 7 in *artum* compulsi. 5, 47, 5 in *præceps* deferri. 42, 15, 9 ruit in *declive.* 1, 23, 6 in *medium* duces procedunt (cf. 2, 49, 3. 6, 6, 18). 1, 28, 7 sic nunc in *unum* redeat (cf. 3, 8, 11). 9, 24, 10 excurrentibus in *publicum.* 23, 9, 13 gladium in *publicum* trans maceriam horti abjecit. 2, 7, 11 deferam... in *planum*... ædes (cf. 22, 24, 2). 5, 43, 2 quo successerit magis in *arduum.* 22, 22, 10 eum in *secretum* abductum. 22, 47, 3 in *derectum* utrimque nitentes. 28, 20, 5 in *summum* evadunt. 28, 30, 9 in *contrarium* tendere. 29, 32, 8 in *obliquum* prælati. 30, 38, 8 arbores in *profundum* haustæ.

3, 40, 11 re publica in *tranquillum* redacta. 27, 27, 11 prope totam rem publicam in *præceps* dederat. 2, 5, 2 vetuere in *publicum* redigi (cf. 2, 42, 2. 7, 16, 3). 21, 32, 7 in *majus* vero ferri (cf. 4, 1, 5. 28, 31, 4). 2, 8, 1 in *contrarium* verterent. 25, 11, 20 in *diversum* auctores trahunt (cf. 38, 56, 1). 31, 32, 2 in *integrum* restitui. — « In *cassum*[2] » 2, 49, 8. 10, 29, 2.

2, 42, 7 in *præsens.* 27, 2, 3 in *futurum.* 6, 12, 8 si quid Di... in *futurum* vident. 30, 17, 1 ingenti hominum et in *præsens* lætitia et in *futurum* spe. 2, 5, 2 in *perpetuum* (cf. 7, 30, 1). 3, 21, 2 in *reliquum.*

1. Nägelsbach, 6e éd., p. 68 et suiv., donne aussi un choix d'exemples de Cicéron.

2. Expression archaïque, qui se rencontre aussi chez Salluste (*Oratio Macri tribuni plebis*, 11 : « quæ profecto in cassum agebantur ») et chez les poètes.

b) Avec in *et l'ablatif.*

25, 21, 6 prima legio et sinistra ala in *primo* instructæ (cf. 36, 18, 2). 37, 41, 8 si in *extremo* aut in *medio* locatæ forent. 21, 54, 1 erat in *medio* rivus, etc. 5, 47, 4 qui jam in *summo* constiterat. 3, 57, 10 leges... in *publico* proposuerunt. 2, 54, 7 consilia... in *privato*... habuere (cf. 32, 26, 18. 39, 18, 6). 6, 31, 7 in *hostico* morandi (cf. 28, 24, 6). 8, 34, 9 sine commeatu vagi milites in *pacato*, in *hostico* errent. 41, 13, 1 et 3 in *Crustumino*. 3, 6, 7 non diutius se in *Hernico* hostis continuit. 33, 26, 8 ædes Feroniæ in *Capenati*. 2, 34, 4 in Volscis *Pomptino*que ne emi quidem potuit (cf. § 6). 5, 55, 4 in *vacuo* ædificant. 26, 19, 5 solus in *secreto* ibi tempus tereret. 1, 9, 5 tantam in *medio* crescentem molem (cf. 2, 11, 10; 57, 3). 1, 4, 6 cum fluitantem alveum... tenuis in *sicco* aqua destituisset (cf. 22, 2, 8). 2, 11, 1 in *plano* ripisque Tiberis castra posuit (cf. 9, 26, 2). 22, 4, 3 castra in *aperto* locat (cf. 23, 46, 10). 2, 50, 8 multiplicatis in *arto* ordinibus (cf. 34, 15, 8). 27, 46, 2 plurium in *angusto* tendentium. 5, 52, 7 hæc omnia in *profano* deseri placet sacra? 21, 36, 7 in *prono* (sur un terrain en pente).

42, 19, 2 ut in *vacuo* vagaretur cupiditas privatorum. 3, 40, 10 in *turbido* minus perspicuum fore putant quid agatur. 26, 17, 5 cum in *arto* res esset. 34, 5, 3 in *dubio* poneret.

Souvent *in* avec l'abl. neutre remplace tout simplement l'adjectif neutre au nominatif : 2, 3, 1 cum haud cuiquam *in dubio* (= dubium) esset; de même : præf. 3 in *obscuro*. 3, 8, 9 in *facili*. 3, 10, 13 in *integro*. 3, 45, 9 in *tuto*. 3, 65, 11 in *difficili*. 5, 28, 5 in *incerto*. 7, 17, 7 in *promiscuo*. 25, 38, 19 in *propinquo*. 33, 19, 4 in *expedito*.

« In *eo* res est (res sunt) ut... » (8, 27, 3; 28, 22, 8; 30, 19, 3; 33, 41, 9); par exception, on rencontre aussi le tour *impersonnel* « in eo *est* ut... » (2, 17, 5)[1].

4, 56, 1 plebis victoria fuit in *eo* ut... (consista en ceci que...). De même 35, 38, 11 qui spem omnem in *eo* ut improviso opprimerent habuissent. — Cf. Dräger, II, p. 268, qui cite des exemples analogues de Cicéron.

c) Avec ad.

22, 17, 2 calorque jam ad *vivum*... adveniens. 24, 34, 9 murum ab *imo* ad *summum*... aperuit. 42, 20, 1 tota ad *imum* fulmine discussa est. 21, 8, 10 hastili... cetera tereti, præterquam ad *extremum* (« vers son extrémité »). 22, 45, 7 lævum cornu extremi equites sociorum, intra pedites, ad *medium* juncti legionibus Romanis, tenuerunt.

29, 25, 3 ad *immensum* multitudinis speciem auget. 41, 23, 17 donec ad *certum* redigatur, vanusne, etc. 2, 6, 1 tantæ ad *irritum* cadentis spei. 26, 37, 8 ad *vanum* et *irritum* victoriam redactam esse. 23, 2, 4 improbus

1. Dans le latin moderne, chez nous, on considère comme *élégant* le tour « in eo *sum* ut... »; ce tour est peu latin : Dräger, II, p. 268 (2e éd.), n'en cite qu'un exemple concluant : Hygin, *Fab.* 261 « cum... *Iphigenia* in eo esset ut immolaretur » ; chez Cornélius Népos, *Milt.* 7, 3 et *Paus.* 5, 1, « cum jam in eo esset ut... », la construction peut être aussi bien impersonnelle que personnelle.

homo, sed non ad *extremum* perditus. 28, 28, 8 consilii scelerati, sed non ad *ultimum* dementis. — « *Ad hoc* » (2, 22, 4), et « *ad hæc* » (2, 45, 4), « en outre. »

«A la fin » : ad *postremum* 38, 16, 13; 56, 10 [1]; ad *extremum* 34, 3, 2; ad *ultimum* 1, 53, 10; 54, 2. — « Enfin » (dans une énumération) : ad *postremum* 31, 15, 3; ad *extremum* 9, 8, 15. 42, 23, 6; ad *ultimum* 45, 19, 15.

Ad signifiant « jusqu'à » : 3, 64, 8 perseverarent ad *ultimum* (« jusqu'au bout »), cf. 44, 4, 11. 45, 19, 7; ad *id* (« jusqu'alors ») 3, 23, 8. 9, 15, 1 (*ad id tempus* 3, 35, 5. 27, 17, 13) [2].

d) *Avec* ab.

21, 11, 8 ad subruendum ab *imo* murum. præf. 5 scribentis animum ... flectere a *vero*. 1, 28, 2 ab *extremo* orsi. 43, 16, 7 ab *integro* locarentur.

Remarquez : « caverique ab *eo* ut... » (24, 2, 5), et : « tantum afuit (construction *impersonnelle*) ab *eo* ut... » (25, 6, 11), tour très rare, dont Dräger cite aussi un exemple chez Cicéron (II, p. 269 de la 2e éd.).

e) *Avec* ex.

21, 32, 7 ex *propinquo* visa montium altitudo (cf. 25, 23, 11). 21, 26, 5 ad... visendos... ex *tuto* hostes (cf. 31, 42, 5. 38, 6, 9). 1, 13, 1 ex *transverso* impetu facto. 2, 30, 13 impressionem sensere ex *adverso* factam (cf. 22, 4, 4. 28, 33, 6. 45, 10, 4). 28, 6, 9 ex *patenti* utrimque coactum in angustias mare. 2, 47, 7 proripientium se ex *privato*.

1, 28, 7 ex *uno* quondam in duos populos divisa. 1, 9, 3 urbes quoque... ex *infimo* nasci. 45, 41, 8 cum ex *summo* retro volvi fortuna consuesset. 9, 7, 3 ingentem molem irarum ex *alto* animi cientis.

1, 43, 9 dena milia æris ex *publico* data. 42, 23, 6 quid donatum ex *alieno*... vellent. 6, 6, 18 laudemque conferentes potius in *medium* quam ex *communi* [3] ad se trahentes. 27, 2, 3 luctus ingens ex *præterito*. 22, 7, 4 nihil haustum ex *vano* (cf. 27, 26, 1. 33, 31, 4). 4, 43, 3 ex *tranquillo* necopinata moles discordiarum... exorta est.

Remarquez 6, 23, 3 ex *incertissimo* sumentis animos.

27, 50, 4 ex *quo*, « depuis que » (cf. 1, 35, 4. 3, 24, 4. 28, 39, 4. 22, 34, 8, etc.) [4]. 8, 11, 15 ex *eo*, « depuis lors [5]. »

1. *Ad postremum*, au lieu de *postremo*, se trouve aussi chez Plaute, chez Salluste et dans le 8e livre *de b. Gall.*, voy. Constans, *De serm. Sall.*, p. 132; d'après cela, c'est peut-être une expression de la langue familière. *Ad extremum*, dans le même sens, se trouve César, 4, 4, 1 ; *de b. Afr.* 90 ; Cic., *de or.* 2, 19, 79 ; *ad Att.* 2, 21, 2.

2. César dit *ad id tempus*, voy. *de b. G.*, 1, 44, 4. 4, 32, 1 ; *de b. c.* 1, 24, 5. 3, 79, 4; 94, 1.

3. Nägelsbach remarque que l'emploi des adjectifs neutres de la 3e décl. comme substantifs est moins ordinaire que celui des adjectifs de la 2e décl.

4. Selon Moritz Müller (éd. de T.-Live, 1, 35, 4), Cicéron dit toujours : *ex quo tempore* (Dräger, I, p. 634 de la 2e éd., mentionne « ex *quo* » comme se rencontrant dans ce sens chez Cic., mais il ne cite aucun passage).

5. Cf. Virgile, *Æn.* 8, 268, « ex *illo* celebratus honos, etc. » (cf. 2, 169).

Souvent *ex* avec l'ablatif neutre forme une expression adverbiale : ex *insperato* (« d'une façon inespérée ») 1, 25, 9. 2, 35, 1. ex *necopinato* 4, 27, 8. ex *præparato* 28, 29, 9. ex ante *præparato* 10, 41, 9. 26, 20, 10. ex multo ante *præparato* 45, 32, 8. ex *composito* 1, 28, 3. ex *improviso* 25, 9, 11. ad præcavendum vel ex *supervacuo* 2, 37, 8. ex *occulto*... additur dolus 1, 37, 1. ex *aperto* 21, 32, 10. ex *æquo* 7, 30, 2. 42, 23, 6; 25, 11.

f) *Avec* de.

26, 48, 9 advocatis partis utriusque P. Cornelium Caudinum de *medio* adjecit.

2, 16, 7 (sumptus) de *publico* est datus. 3, 1, 3 largiendo de *alieno*. 4, 59, 11 ut stipendium miles de *publico* acciperet, cum ante id tempus de *suo* quisque functus eo munere esset. 6, 15, 10 de *vestro* impendatis.

3, 19, 12 suspicari de *præterito*.

De *integro* 1, 19, 1. 3, 9, 10.

h) *Avec* per, pro *et* cum.

5, 43, 2 pelli posse per *proclive*. 38, 21, 3 signa peditum, ut per *arduum*, leni gradu ducuntur.

1, 3, 2 quis enim rem tam veterem pro *certo* affirmet? 6, 6, 13 pro *certo* habeo. 7, 6, 8 pro bene aut secus *consulto* habitura. 8, 36, 3 pro haud *dubio* habitum sit. 9, 11, 4 omnia pro *infecto* sint. 26, 2, 4 ne id ipsum... pro *præjudicato* ferret. 40, 9, 15 pro *manifesto* haberes. — Remarquez 1, 40, 2 pro *indignissimo* habuerant [1].

« Pro *eo* ut... » (= au lieu de) 22, 1, 2. « Pro *eo* quod... » (= en échange de ce fait que...) 9, 8, 15. « Pro *eo* acciperent tamquam ad id unum... missos... se scirent » 35, 35, 5.

« Cum *eo* ut... » (« à condition que ») 8, 14, 2. 36, 5, 3 [2]; (« avec cette circonstance que ») 30, 10, 21.

§ 21. — A cet emploi des adjectifs et des participes neutres comme substantifs on peut rattacher deux particularités caractéristiques de la langue de T.-Live, dont je dirai ici quelques mots, quoiqu'elles rentrent plutôt dans une autre partie de la syntaxe. Ce sont la construction de l'adjectif ou du participe neutre devenu substantif avec un génitif partitif, et l'emploi du participe passé impersonnel comme substantif verbal remplaçant toute une proposition. Sur ces deux points, la syntaxe de T.-Live est peu conforme à l'usage classique.

1. L'emploi du superlatif neutre comme substantif (cf. plus haut *pessimo publico*, *ex incertissimo*) est rare en latin, voy. Nägelsbach, 6e éd., p. 73.

2. Cf. Cic., *ad Att.*, 6, 1, 7 « sit sane, quoniam ita tu vis, sed tamen cum *eo*, credo, quod sine peccato meo fiat » (= « avec cette circonstance que », c'est-à-dire ici « à condition que »).

Construction de l'adjectif ou du participe neutre avec un génitif partitif[1].

C'est un emploi qui semble avoir été étranger à la prose de l'époque archaïque (en exceptant, bien entendu, la construction de *dimidium, tantum, quantum*, etc., avec le gén.). Dans le passage de Scipion cité par A.-Gelle, 2, 20, « excelsissimo loco*rum* mu*rum* statuere, » on lit maintenant *loco;* chez Plaute, *Pseud.*, 4, 7, 59 « *die* (= diei) *multum* esse », il serait aisé de corriger *diem* [2]; cet exemple n'est donc pas concluant.

Chez Lucrèce, au contraire, on trouve déjà de nombreux exemples de cet emploi; en voici quelques-uns : 1, 86 « *prima* virorum. » 315 « *strata*que... viarum | saxea. » 340 « *sublima*que cæli. » 354 « *clausa* domorum. » 659 « *vera* viai. » 1090 « cæli *cærula.* » 1108 « *ultima* naturai. » 2, 1100 « cælique *serena* ». 4, 359, « saxorum *structa.* » 6, 332 « *rara* viarum. » Dans plusieurs de ces expressions le sens partitif est tout à fait effacé : *strata viarum* veut dire simplement « les rues pavées », et *vera viai* « le vrai chemin. »

M. Dräger cite les exemples suivants de Cicéron et de César : CICÉRON : « *extrema* mundi, belli *extrema, summa* pectoris, cujusque artis *difficillima*, in *interiora* ædium Sullæ [3]; » — CÉSAR : « in *occultis* ac *reconditis* templi. » — On peut ajouter : Cic., *De am.* 4, 14 « cujus disputationis fuit *extremum* fere de immortalitate animorum. » *De fin.* 4, 13, 32 « quod est *ultimum* rerum appetendarum. » *De div.* 2, 43, 91 « quod (cælum) *extremum* atque *ultimum* mundi est » (trois passages où l'adjectif neutre est employé comme *attribut*). *De sen.* 20, 72 « illud breve vitæ *reliquum.* » *In Verr.* II, 2, 73, 181 « in publicanorum causis vel *plurimum* ætatis meæ versor; » — César, *De b. G.* 1, 10, 5 « ab Ocelo, quod est citerioris provinciæ *extremum* ». 6, 26, 2 « ab ejus (cornus) *summo* sicut palmæ ramique late diffunduntur » (au contraire Sall., *Jug.* 48, 3, « *ex eo medio* »). — Remarquez *de b. Afr.* 50 « *summa*... collis », texte important qui montre que cette construction n'était pas inconnue au latin vulgaire.

1. Voy. Kühnast, p. 78. Dräger, I, p. 453 et suiv. Nägelsbach, 6e éd., p. 73 et suiv. Kühner, II, p. 173.

2. On connaît l'expression « *multus* dies, *multa* nox » (par exemple César, *de b. G.*, 1, 22, 4; 26, 3).

3. *De am.*, 10, 33, on lit aujourd'hui : « ad extremum diem vitæ » (*variante :* vitæ diem) ; le texte « ad extremum vitæ » n'a aucune autorité. L'emploi d'une *préposition* devant l'adjectif neutre employé comme substantif au *singulier* et accompagné d'un génitif passe pour n'être pas classique ; toutefois cf. plus bas l'exemple de César « *ab* ejus *summo* ».

Selon M. Lupus (*Der Sprachgebr. des Corn. Nep.*, p. 27), cette construction de l'adjectif neutre avec un génitif est étrangère à Cornélius Népos. Chez Salluste au contraire elle devient fréquente; M. Constans (p. 123 et suiv.) cite : « *pleraque* humanarum rerum, certaminis *advorsa*, *cava* terræ, *incerta* generis humani, Italiæ *marituma*, Italiæ *plana* ac *mollia*, in Oceani *longinqua*, inter *læva* mœnium et dextrum flumen; — ad *summum* montis, in prærupti montis *extremo*, diei *extremum*, æstatis *extremum*, *plerumque* noctis, *multum* diei processerat, humi *arido* atque *harenoso* » (Dräger cite encore *Hist.* 2, 102 (Kritz) : « diei *medio* »).

Chez les poètes de l'époque d'Auguste cette construction est également très fréquente. Voici quelques exemples, et il serait facile d'en trouver d'autres : Virg., *G.*, 1, 478 sub *obscurum* noctis. *Æn.* 1, 422 *strata* viarum. 2, 332 *angusta* viarum. 2, 725 per *opaca* locorum. 5, 695 *ardua* terrarum. 6, 633 per *opaca* viarum. 8, 221 *ardua* montis. Hor., *Carm.*, 2, 1, 23 *cuncta* terrarum. 4, 4, 76 *acuta* belli. 4, 12, 19-20 *amara*... curarum. *Sat.* 2, 2, 25 *vanis* rerum. 2, 8, 83 *fictis* rerum. *Ep.* 1, 17, 21 *vilia* rerum. 2, 3, 49 *abdita* rerum.

D'après ce qui précède, Salluste paraît avoir été le premier qui ait largement fait usage de cette construction en prose; son exemple fut suivi par les historiens postérieurs, et chez T.-Live en particulier cette construction poétique se rencontre à chaque instant; voici les exemples de T.-Live que citent Dräger et Nägelsbach [1] :

In *medium* campi, *medio* ædium, *medium* æstatis, autumni; *extremum* anni, ad *extremum* spei, *extremo* ejus anni, æstatis ejus, hiemis; *immensum* obtinentes loci, in *immensum* altitudinis; *reliquum* diei, noctis, anni, vitæ, tempestatis, æstatis; *serum* erat diei, quia *serum* diei fuerit, in *serum* noctis, in quam maxime *serum* diei; in *tantum* altitudinis, ad *tantum* fastigii [2]; *exiguum* spatii vallum a vallo aberat; haud *multum* diei supererat, in *multum* diei, ad *multum* diei; in *æquo* campi; per Europæ *plerumque*; ad *ultimum* seditionis; — in *media* urbis; ad *ima*que cornuum [3]; *summa* urbis; in *ultima* Hispaniæ; vastatis *proximis* Illyrici; *extrema* agminis, in *extrema* finium; *maritima* Ætoliæ; *mediterranea* Galliæ; *finitima* provinciæ Romanæ; per *avers* urbis; per *adversa* montium; *pretiosissima* rerum suarum; circa portas *opportuna*que mœnium; per *obliqua* campi; *reliqua* belli; in *cetera* exse-

1. J'ai vérifié toutes les citations et rectifié quelques inexactitudes.

2. L'emploi de *tantum* avec le génitif est tout ce qu'il y a de plus ordinaire, mais non après une préposition. (Voy. la note 3 de la page précédente.)

3. 22, 17, 2 ; le texte est douteux : le ms. porte *cornuuma*, réunion d'une double leçon : *cornuum, cornua.* (Madvig lit *cornua.*)

quenda belli; ad *subita* belli, ad *subita* rerum; *dura* atque *aspera* belli; per inæqualiter *eminentia* rupis; *pleraque* Alpium; sub *constratis* pontium (30, 10, 14).

A ces exemples on peut ajouter[1] : 3, 17, 7 *ultimum* orationis. 10, 11, 9 ad inopiæ *ultimum*. 2, 56, 5 ad *ultimum* dimicationis. 37, 7, 12 in *multum* vini processerat. 43, 10, 1 finium *plerumque*. 2, 33, 7 cædeque in *proximo* (*proxima* mss.) urbis facta[2]. 21, 34, 8 ad *extremum* periculi. 22, 2, 3 agminis *medium*. 26, 45, 8 *medium* ferme diei erat (cf. 27, 48, 17). — 4, 1, 4 *extrema* agri Romani. 7, 29, 2 in *extrema* periculorum. 22, 20, 10 in *citeriora* provinciæ. 25, 25, 2 in agros *mediterranea*que insulæ. 30, 15, 4 ad *incerta* fortunæ. 33, 17, 8 *ima* urbis; § 10 reficere *quassata* muri. 28, 33, 6 per *infima* clivi. 33, 19, 1 *superiora* Macedoniæ. 40, 47, 1 in *ultima* Celtiberiæ. 30, 30, 11 *incerta* casuum. 1, 36, 6 *summa* rerum.

Au lieu que, dans les exemples de Cicéron et de César cités plus haut, le génitif a toujours le sens partitif, chez T.-Live, comme chez les poètes, il arrive quelquefois que le sens partitif est plus ou moins effacé (voy. plus haut *sub constratis pontium*).

Tacite va encore plus loin que T.-Live : voy. Dräger, I, p. 455-456, et *Syntax u. Stil des Tac.*, § 66. Gantrelle, *Grammaire et style de Tac.*, § 30. — Pour Q.-Curce, voy. Dosson, p. 424 de son édition.

Emploi du participe passé impersonnel comme substantif verbal remplaçant toute une proposition[3].

§ 22. — Je veux parler de la construction qui consiste à remplacer par un participe passé neutre, employé au passif *impersonnel*, une proposition qui commencerait par *quod*, « ce fait que... », et qui remplirait, par rapport à la proposition principale, le rôle de sujet ou de complément logique. Ainsi « *quod degeneravit in aliis* huic quoque decori offecit » ou bien, au passif impersonnel, « *quod degeneratum est* (*ab eo*) *in aliis* huic quoque decori offecit » deviendra : « *degeneratum in aliis* (*ce fait* qu'il y avait décadence pour le reste) huic quoque decori offecit »; « mentes turbavit *quod* (conjonction) *nuntiatum est Frusinone infantem natum esse*, etc. » sera remplacé par « mentes turbavit *nuntiatum*, etc. » (*la*

1. Une particularité inconnue aux autres prosateurs classiques, c'est l'emploi de *exiguum* (9, 42, 6. 22, 24, 8. 27, 27, 3. 40, 28, 4) ou de *parvum* (44, 26, 6) avec le génitif, au lieu de *paulum*; l'un et l'autre se retrouve à l'époque impériale. Voy. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 696.

2. Madvig lit : « (irrupit) in *proxima* urbis, cædeque facta, etc. »

3. Dräger, II, p. 786 et suiv. Nägelsbach, 6e éd., p. 99 et suiv. Kühner, II, p. 575 et suiv.

nouvelle que...); le participe devient en ce cas un vrai substantif verbal [1].

Cette construction hardie, dont on ne cite presque pas d'exemples avant T.-Live, se rencontre chez lui dans les passages suivants :

1, 53, 1 ni *degeneratum* in aliis huic quoque decori offecisset. 4, 16, 4 sed ante omnia refellit falsum imaginis titulum paucis ante annis lege *cautum* ne tribunis collegam cooptare liceret. 4, 59, 7 cum *pronuntiatum* repente ne quis præter armatos violaretur reliquam omnem multitudinem voluntariam exuit armis. 7, 8, 5 diu non *perlitatum* tenuerat dictatorem. 7, 13, 4 sicubi loco *cessum*, si terga data hosti, si signa fœde amissa obici nobis possent. 7, 22, 1 *tentatum* domi per dictatorem ut ambo patricii consules crearentur rem ad interregnum perduxit. 27, 37, 5 liberatas religione mentes turbavit rursus *nuntiatum*... 27, 45, 4 *auditum* modo in acie... alterum exercitum advenisse haud dubiam victoriam facturum. 28, 12, 6 post... exercitum deletum cedendoque ... cetera Italia *concessum*. 28, 26, 7 cum ex obviis *auditum* postero die omnem exercitum cum M. Silano in Lacetanos proficisci non metu modo omni... liberavit eos, sed... 29, 10, 4 propter crebrius eo anno de cælo *lapidatum* (on trouve à la fois *lapidat*, « il pleut des pierres », verbe impersonnel à forme active, et *lapidatum est*, passif impersonnel).

On a signalé les commencements de cette construction chez Cicéron : *Part. orat.*, 33, 114 « hæc proprie attingunt eos ipsos qui arguuntur, ut telum, ut vestigium, ut cruor, ut deprehensum aliquid quod ablatum ereptumve videatur, ut *responsum* inconstanter,

1. Ceci n'est d'ailleurs qu'un cas particulier d'un emploi du participe qui est très fréquent en latin : « tantum *Camillus auditus imperator* terroris intulerat» (« ce fait qu'on avait appris... » ou « la nouvelle que...») ; « post *civitatem* a L. Bruto *liberatam* » (« après la délivrance de l'état » ou « après que l'état eut été délivré »). Pour cet emploi du participe, qui est extrêmement fréquent chez T.-Live, cf. Dräger, II, p. 779 et suiv. Kühnast, p. 267. Nägelsbach, p. 98. Schultz, *Lat. Sprachl.*, § 411, *Anm.* 1. Kühner, II, p. 573 et suiv. ; on verra que Cicéron lui-même construit ainsi le participe, même au nominatif, bien qu'il n'aille pas aussi loin dans cet emploi que T.-Live, Velléjus Paterculus (voy. C. von Morawski, *Philologus*, 1876, p. 715-717) ou Tacite. — Ce n'est pas d'ailleurs seulement le participe passé, mais quelquefois aussi d'autres participes ou bien des adjectifs qu'on trouve ainsi employés ; aux exemples que cite Kühner, II, p. 576, on peut ajouter : T.-Live, 1, 25, 3 « publicum imperium servitiumque obversatur animo *futura*que *ea* deinde patriæ *fortuna* quam ipsi fecissent ; » 2, 13, 2 « adeo moverat eum et primi periculi casus... et *subeunda dimicatio* totiens, etc. » ; cf. aussi 25, 1, 8 « quorum numerum auxit... *quæstus* ex alieno errore *facilis*, etc. » De même Salluste, *Jug.* 91, 5 « res trepidæ, metus ingens, malum improvisum, ad hoc *pars civium extra mœnia in hostium potestate* coegere uti deditionem facerent » (*ce fait que*, etc.).

ut *hæsitatum*, ut *titubatum*, ut cum aliquo visus ex quo suspicio oriatur, ut eo ipso in loco visus in quo facinus, ut pallor, ut tremor, ut scriptum aut obsignatum aut depositum quippiam. » *De off.* 1, 10, 33 « nihil enim præter *auditum* habeo » (le sens me paraît être : « indépendamment de *ce fait que je l'ai entendu dire*, je n'ai rien qui en garantisse l'exactitude »; *auditum* n'est donc pas pour *id quod audivi*). On cite ensuite Virg., *Æn.*, 5, 5-7 : «... duri magno sed amore dolores | polluto *notum*que furens quid femina possit | triste per augurium Teucrorum pectora ducunt; » puis des exemples de Tacite (Dräger, *l. l.*, et *Syntax u. Stil des Tac.*, § 211. Gantrelle, § 53). L'expression *ante exspectatum*, dont Dräger cite un exemple chez Sénèque, se rencontre déjà Virg., *G.* 3, 348.

Enfin l'on peut rattacher à ceci le passage suivant de T.-Live, où le participe neutre joue également le rôle d'un substantif verbal : 40, 58, 1 « neque Thraces commercio faciles erant neque Bastarnæ *empto* contenti, » m. à m. « ils ne se contentaient pas *du fait d'acheter*, » cf. Cic., *De nat. deor.*, 3, 30, 74 « reliqua quæ ex *empto* aut *vendito* aut *conducto* aut *locato* contra fidem fiunt. » Cet emploi de *emptum* (= *emptio*) était fréquent dans la langue du droit, voy. par exemple Gaïus, *Inst.*, 4, 62 « sunt autem bonæ fidei judicia hæc : ex *empto, vendito, locato, conducto.* » *Dig.*, 44, 4, 15 « omnia... quæ jure *empti* continentur » (cf. Dirksen, *Manuale Latinitatis fontium juris civilis Romanorum*, p. 322). Du reste, il est à remarquer que dans la construction si commune « *consulto, maturato*, etc., opus est, » le participe neutre est employé d'une manière tout à fait semblable.

II. — ADJECTIFS PORTANT SUR LE VERBE ET SE TRADUISANT D'ORDINAIRE EN FRANÇAIS PAR UN ADVERBE OU UNE LOCUTION ADVERBIALE [1].

§ 23. — On sait que le latin, comme le grec, peut employer un adjectif dans bien des cas où le français se sert plutôt d'un adverbe ou d'une locution adverbiale : « Socrate but le poison *avec joie et de bon cœur* », « Socrates venenum *lætus* et *libens* hausit » (mot à mot : « il but le poison, *étant joyeux* et *agissant de son plein gré* »). On peut se demander à ce propos dans quel cas l'emploi de l'adjectif est ici préférable en latin à l'emploi de l'adverbe, et *vice versa;* puis dans quelle mesure cet emploi de l'adjectif a pu

1. Kühnast, p. 56 et suiv., p. 265. Dräger, I, p. 352 et suiv. Nägelsbach, 6e éd., p. 234 et suiv. Bouterwek, *Handbuch des lateinischen Stils* (Berlin, 1876), § 38. Grysar, *Theorie d. lat. Stiles*, 2e éd., p. 115 et suiv. Gossrau, *Lat. Sprachl.*, § 367. Kühner, II, p. 176 et suiv.

varier aux différentes époques de la langue. Selon Nägelsbach, l'adjectif est plus fréquent que l'adverbe toutes les fois qu'il est question d'un état de l'âme, d'une disposition d'esprit, etc., qu'éprouve le sujet pendant telle ou telle action ; ce ne serait que par extension et pour certains adjectifs seulement que cet usage aurait été appliqué aux cas où il s'agit d'exprimer, non plus une manière d'être du sujet pendant l'action, mais une manière d'être de l'action elle-même. Suivant M. Dräger, chez aucun auteur latin cet emploi de l'adjectif ne serait aussi fréquent que chez T.-Live. Mais ce qui ôte un peu à la valeur de cette affirmation, c'est que la collection d'exemples que M. Dräger donne pour les autres auteurs ne paraît pas être bien complète.

Comme le sens de l'adjectif, en pareil cas, porte sur le verbe, M. Gossrau remarque (*l. l.*) que l'adjectif ainsi employé ne doit point être séparé du verbe par le substantif auquel il se rapporte : « *subitum oritur* monstrum, » et non : « *subitum* monstrum *oritur*. » Cette règle se vérifie dans la plupart des cas, mais on rencontre aussi des exceptions.

Je vais donner ici les passages que j'ai notés chez T.-Live.

1° *Adjectifs exprimant une manière d'être du sujet.*

1, 60, 2 liberatorem urbis *læta* castra accepere [1]. 29, 1, 9 *læto* condicionem accipienti. Cf. 1, 34, 9. 3, 26, 12. 6, 12, 7. 28, 35, 12.

10, 14, 19 adesse alterum consulem, adesse legiones gaudio *alacres* fremunt.

1, 58, 6 Lucretiam sedentem *mæstam* in cubiculo. Cf. 22, 7, 13.

27, 8, 5 *libens* reticuissem (5, 51, 2 tacerem *libenter*).

8, 21, 7 ibi pacem esse fidam ubi *voluntarii* pacati sint. Cf. 1, 59, 5. 4, 59, 7.

1, 4, 6 eam summissas infantibus adeo *mitem* præbuisse mammas.

22, 6, 4 *infesto* venienti obviam. 4, 9, 8 *infestior* coorta. 2, 46, 2 non alio ante bello *infestior* Romanus... prœlium iniit [2].

2, 35, 3 adeo *infensa* erat coorta plebs.

2, 56, 14 ni et contio omnis *atrox* coorta... esset.

3, 41, 1 *ferociores*que iterum coorti. 4, 37, 10 eo *ferocior* illatus hostis.

6, 18, 3 cum pars utraque *acrior* aliquanto coorta esset.

3, 3, 3 agrestesque *pavidi* incidentes portis . 9, 24, 10 excurrentibus in publicum *pavidis;* § 12 concursantes per vias *pavidos* (5, 39, 8 quæ ad Alliam tam *pavide* fugerat. 30, 15, 8 poculum *impavide* hausit).

26, 6, 5 ceteri *trepidi* in urbem compulsi. 25, 18, 1 eruptione oppida-

1. Exception à la règle de M. Gossrau.
2. Exception à la règle de M. Gossrau.

norum territi, *trepidi* ad signa milites... revocarunt [1] (25, 37, 15 *trepide* primo ab hostium vallo acti. 23, 33, 6 ibi *intrepide* Xenophanes... ait...).

5, 16, 10 (dans un texte de prophétie) insiste *audax* hostium muris.

9, 22, 3 *securior* ab Samnitibus agere (29, 32, 3 *incuriose* agentes).

2, 50, 6 cum *improvidi* effuso cursu insidias... superassent.

38, 23, 1 ruunt *cæci*.

2, 46, 4 *incautum* inter multas versantem hostium manus. Cf. 7, 24, 3.

3, 5, 5 cum primo *quietus* obsidionem passus esset. Cf. 2, 30, 14. 3, 22, 5. 7, 26, 1; 36, 6.

26, 43, 1 vigilias nocturnas *intenti* servarent. Cf. 9, 24, 8.

1, 54, 6 ibi inambulans *tacitus*. 27, 47, 8 dato signo ut *taciti* vasa colligerent. 8, 4, 10 quod illi vobis *taciti* concedunt. 24, 1, 7 cum... pauci magis *taciti* probarent constantem fidem, etc. 5, 29, 10 quod... decipi tribunos... *taciti* tulissent [2]. — Dans un autre sens (sens *passif*) : 3, 45, 6 ut *tacitum* feras (« sans qu'on souffle mot ») quod celari vis [3].

2° *Autres adjectifs.*

Præf. 11 nec in quam civitatem tam *seræ* [4] avaritia luxuriaque immigraverint. 31, 32, 2 *celerem* enim pænitentiam, sed eandem *seram* atque *inutilem* sequi.

22, 52, 2 *maturior* ipsius spe deditio est facta.

1, 21, 1 Deorum *assidua* insidens cura [5].

3, 24, 5 affirmantibus qui una meruerant secum eum tum *frequentem* (= sæpe) ad signa fuisse. 23, 15, 14 quo *frequentior* mecum fueris. 39, 35, 11 filium *frequentiorem* prope cum illis quam secum cernebat [6].

24, 18, 5 convenere ad eos *frequentes* (en grand nombre).

22, 32, 2 *opportuni* aderant. 21, 31, 7 *peropportuna* disceptatio... rejecta [7].

1. Correction proposée par moi ; Madvig : *territi et trepidi* (texte de P).

2. Cf. Cic., *p. Marc.*, 1, 1 (*tacitus* præterire). *Tusc.*, 1, 14, 31 (*tacitam* judicare).

3. Cf. Cic., *ad Att.*, 2, 3, 2 « non feres *tacitum*. »

4. Cf. Hor., *Carm.*, 1, 2, 45 « *serus* in cælum redeas. » L'emploi de l'adjectif au lieu de l'adverbe en parlant de *rapports de temps* appartient, dit-on, plutôt à la langue de la poésie qu'à celle de la prose. Toutefois cet emploi n'était pas étranger non plus à la langue populaire ; un exemple fort curieux est Querolus, éd. Havet, § 57, 7, « *matutinus*, *meridianus*, *vespertinus* impudens ». Chez Cicéron, outre l'emploi de *frequens* et de *assiduus* (voy. plus bas), on peut citer *Ad Att.*, 12, 1, 2 « *noctuabundus* ad me venit cum epistula tua tabellarius. » M. Dräger semble avoir fait une confusion quand il parle d'un emploi semblable de *cotidianus* chez Cicéron et chez Pline l'ancien : dans les passages auxquels il paraît faire allusion on lit *cotidiano*, adverbe (voy. Forcellini, *s. v.*).

5. *Cicéron* : « cum hic *assiduus* in prædiis esset ; ruri *assiduus* fuit » (*Dräger*).

6. *Cicéron* : « erat ille Romæ *frequens* ; *frequens* enim te audivi ; venio in senatum *frequens* » (*Dräger*).

7. Exception à la règle de M. Gossrau.

6, 9, 3 rem Antiatem *diuturniorem* manere.

21, 8, 12 quod, cum *medium* (en son milieu) accensum mitteretur.

3, 2, 10 *longam* venire noctem ratus.

29, 34, 12 plures simul *conferti* porta effusi æquaverant certamen. De même souvent ailleurs (31, 43, 3 *confertim* et pugnant et cedunt. 21, 8, 9 quo acrius et *confertim* [1] magis utrimque pugnabant).

3, 60, 1 in provincias *diversi* abiere. 10, 33, 10 *diversi* consules... discedunt. 31, 46, 9 Oreum *diversi* Romani et rex Attalus oppugnabant [2]. Cf. 9, 2, 2. 10, 12, 3. 22, 56, 1. 25, 19, 6 et 7. 26, 20, 6. 42, 7, 8. 45, 38, 14. — 26, 5, 1 Hannibalem *diversum*... trahebant curæ [3].

1, 16, 2 *sublimem* raptum procella; § 7 *sublimis* abiit (cf. 1, 34, 8). — Au contraire 21, 30, 8 pennis *sublime* elatos.

24, 20, 10 *pacatum* incedere agmen cœpit.

25, 6, 6 fato, cujus lege *immobilis* rerum humanarum ordo seritur (on pourrait aussi voir dans cet exemple une *prolepse*).

24, 46, 5 *lentior*... *æqualior*que accidens auribus [4].

2, 10, 3 *citatos* decurrere hostes. Cf. 3, 23, 3. 23, 36, 3, et ailleurs.

23, 42, 11 *vagos* sine signis palatos.

21, 25, 8 *effusum* agmen... ducit. 6, 12, 9 *effusi* stantibus vobis se intulerint (35, 29, 3 il faut sans doute lire : « *effuse* secuti fugientes »).

21, 21, 9 si cetera *prospera* evenissent. 25, 40, 13 si..: *secunda* pugnæ fortuna evenisset. 8, 31, 5 si... *adversa* pugna evenisset. 28, 42, 15 omnia quæ *prospera* tibi... evenere. 37, 47, 4 ut ea res *prospera* et *læta* eveniret [5] (23, 27, 12 cui ut omnia *prospere* evenirent; cf. 22, 40, 3, où

1. Je ne vois pas de raison de corriger, avec Madvig, *conferti*. D'ailleurs Weissenborn fait remarquer que, lorsque T.-Live en pareil cas emploie l'un à côté de l'autre l'adjectif et l'adverbe, c'est l'adjectif qu'il place le premier. Enfin l'on comprend que T.-Live ait dit *confertim magis* pour éviter l'adverbe *confertius* ; il n'avait pas de raison de ne pas dire *confertiores*, qu'il emploie lui-même 9, 27, 9.

2. Encore deux exceptions à la règle de M. Gossrau. Il y en a plusieurs autres dans les exemples qui suivent.

3. Cf. César, *de b. c.*, 1, 58, 4. Salluste, *Cat.*, 20, 5 « *divorsi* audistis. » *Jug.*, 25, 6 « metu atque lubidine *divorsus* agitabatur. » Cf. *ibid.*, 55, 7. 87, 4. Plaute, *Merc.*, 2, 4, 2 « *divorsus* distrahor. » — Au contraire chez Cornélius Népos, *Dat.*, 11, 3, le texte le plus autorisé, selon Lupus, est : « cum... *diverse* discessissent. » Cf. *De b. Afr.*, 40 « corpora... *diverse* jacebant. » Salluste, *Cat.*, 61, 3 « paulo *divorsius*... conciderant. » Térence, *Andr.*, 1, 5, 25, Umpfenbach lit : « quæ meum animum *divorsæ* (variante : *divorse*) trahunt. »

4. On a pu remarquer déjà que dans plusieurs passages T.-Live joint l'adjectif remplaçant l'adverbe, non à un mode personnel du verbe, mais, ce qui est plus hardi, à un participe ; cf. Virgile, *G.*, 1, 163 « *tarda* ... volventia. » 1, 320 « *sublimem* expulsam » (variante, moins autorisée : *sublime*). 2, 377 « *gravis* incumbens. » 3, 28 « *magnum*... fluentem. » *Æn.*, 3, 70 « *lenis* crepitans. » 5, 764 « *creber*... aspirans. » Voy. l'éd. de M. Benoist.

5. Cf. César, *de b. c.*, 3, 73, 4 « si non omnia caderent *secunda*. » Salluste, *Cat.*, 26, 5 : « quæ occulte tentaverat *aspera fœda*que evenerant. » *Jug.* 63, 1 « cuncta *prospera* eventura. »

toutefois le texte n'est pas sûr : *prosperevenirent*, que donne P, pourrait provenir aussi bien de *prosperaevenirent* que de *prospereevenirent)*.

22, 61, 10 quæ ad eam diem *firma* steterat.

24, 44, 8 flumen Amiterni *cruentum* fluxisse [1].

24, 36, 8 postquam ea (occasio) *nulla* contigerat [2].

23, 29, 3 *triplex* stetit Romana acies.

27, 4, 1 cui cedenti... *gravis* ipse instaret.

26, 25, 15 castra... *obvia* hosti posuerunt [3].

27, 2, 9 ubi nemo hostium *adversus* prodiit. 22, 46, 9 ventus... *adversus* Romanis coortus.

1, 7, 5 *aversos* boves... caudis in speluncam traxit. Cf. 21, 55, 11. 22, 48, 4.

27, 23, 4 in capita consulum... *exitiabilis* prodigiorum eventus vertit.

23, 35, 6 ea *maxima* pars volonum erant (entendez : « cette catégorie se composait, *pour la plus grande partie*, de volontaires »). 24, 16, 4 et ea *major* pars equitum (« et cette partie de l'armée se composant, *pour la plus grande part*, de cavaliers »).

23, 27, 6 *rari* in confertos illati.

23, 45, 8 Marcellus... *inultus* nos jam iterum lacessit.

25, 30, 4 qui... *secretus* ab aliis ad Marcellum deductus... redit (3, 36, 2 consiliis quæ *secreto* ab aliis coquebant).

2, 11, 7 Herminium *occultum* considere jubet. Cf. 4, 32, 9. 9, 23, 6. 22, 12, 7. 23, 7, 7. 25, 28, 6 inopiam [alia]que quæ [4] ipsi inter se fremere *occulti* soliti erant conquesti (Madvig corrige *occulte*).

27, 12, 12 si uno prœlio haud *incruentus* abeat.

38, 22, 6 haud *segne* id ipsum tempus consumpserat.

22, 52, 5 nam ad vescendum facto (argento) *perexiguo* utebantur (en très petite quantité) [5].

Dans cette double liste d'exemples, où j'ai réuni tous les passages intéressants de T.-Live que je connaissais [6], j'ai suivi,

1. Cf. Hor., *Sat.*, 1, 4, 11 « cum flueret *lutulentus*. »

2. Cet emploi de *nullus* (= en aucune manière), dont on trouve plus d'uu exemple chez les comiques et chez Cicéron, appartenait à la langue familière; cf. Dräger, *l. l.*, et Nägelsbach, 6e éd., p. 236.

3. Cicéron, *ad Att.*, 6, 5, 1 « *obvias* mihi litteras... crebro mittas. »

4. Corr. proposée par moi; Madvig : *quæque* (texte de P).

5. Cf. Cicéron, *de fin.* 2, 27, 89 « fortuna, quam Epicurus ait *exiguam* (en faible proportion) intervenire sapienti ».

6. C'est à tort, selon moi, qu'on cite encore les passages suivants : 2, 22, 4 « *recens* ad Regillum lacum accepta clades » (*recens* peut être un adverbe, voy. 38, 17, 15 « beluas... *recens* captas, » et cf. Neue, *Formenlehre*, etc., II, p. 679) ; 4, 9, 1 « renovatoque fœdere *recenti* » (cela ne veut pas dire : « le traité qui avait été récemment renouvelé »). Dans les passages 1, 14, 5. 10, 18, 3. 21, 26, 1, il ne me semble nullement évident que l'adjectif *repens* porte sur le verbe et tienne la place de l'adverbe *repente*. — 5, 55, 1, « vox *opportuna* emissa » n'est que la leçon de L, MP donnent « *opportune* emissa », V porte *opportunemissa*.

comme on a pu voir, la distinction établie par Nägelsbach. Cette distinction a sa raison d'être logique. Dans la première catégorie d'exemples, l'idée ajoutée par l'adjectif est celle d'une manière d'être propre au sujet pendant l'action : « *mæstam sedentem* » ; il ne s'agit pas d'une façon particulière d'être assis, mais d'une disposition où l'on se trouve pendant qu'on est assis. Dans la seconde catégorie d'exemples, au contraire, il s'agit d'une manière d'être de l'action elle-même : « *serus redeas* ; » *serus* n'exprime pas une manière d'être de la personne qui revient, l'adjectif qualifie ici l'action elle-même. Voilà pourquoi un adverbe nous semblerait ici plus naturel, et voilà aussi pourquoi il serait utile de faire une liste complète de tous les exemples intéressants, appartenant à cette dernière catégorie, qu'on pourrait relever chez les différents auteurs. Toutefois cette distinction n'est pas absolue, et bon nombre de passages se pourront ranger, soit dans l'une, soit dans l'autre classe, suivant le point de vue où l'on se voudra placer. Aussi, tout en admettant la règle de Nägelsbach, faut-il reconnaître qu'en bien des cas il est à peu près indifférent, pour le sens, qu'on se serve de l'*adverbe* ou bien de l'*adjectif*.

Il me semble, du reste, que pour cette question encore l'usage de T.-Live n'a rien que de très correct, excepté peut-être pour un ou deux adjectifs, au lieu desquels la prose classique emploie généralement un adverbe (voy. plus haut *serus*, p. 108).

T.-Live emploie quelquefois, l'un à côté de l'autre, l'adjectif et l'adverbe :

2, 30, 12 *effusi* et *contemptim* pugnam iniere. 22, 45, 7 lævum cornu *extremi* equites sociorum, *intra* pedites... tenuerunt [1]. 36, 23, 4 hoc primis diebus... et *frequentes* et *impigre* fecerunt, in dies deinde *pauciores* et *segnius*. 39, 53, 11 omnia *mærens* quidem et *gemens*,... *obœdienter* tamen faciebat. 27, 12, 15 alii *trepidi* cedunt, alii *segniter* subeunt [2].

Dans presque tous ces passages le changement n'est pas arbitraire et se justifie logiquement; ainsi Nägelsbach remarque avec

8, 36, 7, « *dexter* egit » n'est pas assez sûr, parce qu'il est trop facile de corriger *dextere* (texte adopté par Madvig).

1. Voir ma note dans l'éd. Riemann-Benoist (Paris, Hachette); M. Harant (éd. des livres XXI-XXII, Paris, Belin) comprend ce passage comme moi ; la plupart des éditeurs récents le comprennent autrement (cf. § 64).

2. 2, 35, 6, « venientem Volsci *benigni* excepere *benigniusque* in dies colebant, » il faut sans doute lire *benigne* (correction admise par Madvig) ; 5, 51, 5, « invenietis omnia *prospere* (leçon de MPL) evenisse sequentibus Deos, *adversa* spernentibus », il faut rétablir *prospera* avec V.

beaucoup de justesse à propos du dernier exemple : « Ce sont les *cedentes* qui sont *trepidi*, c'est à la façon de *subire* qu'on reconnaît la *segnitia* », de sorte qu'ici encore sa règle se trouve vérifiée. On rencontre de même chez Cicéron, *p. Rosc. Am.*, 20, 55, « *aperte* ludificari et calumniari *sciens* non videatur », où le changement a également sa raison d'être logique.

C. LE PRONOM.

LE PRONOM

§ 24. — L'emploi des pronoms en latin présente beaucoup de particularités, auxquelles la plupart des grammaires ne consacrent qu'un petit nombre de pages. Je ne traiterai ici que des questions pour lesquelles je croirai avoir quelque observation nouvelle à faire ou quelque fait nouveau à citer. Je commencerai par les questions qui se rapportent à l'emploi du réfléchi et du pronom *ipse* ; puis je m'occuperai des pronoms démonstratifs et des pronoms indéfinis, *aliquis*, *quis*, *quisquam*, etc.

I. — EMPLOI DU PRONOM PERSONNEL RÉFLÉCHI ET DE L'ADJECTIF POSSESSIF RÉFLÉCHI DE LA TROISIÈME PERSONNE [1].

§ 25. — L'usage de T.-Live ne me paraît pas différer sensiblement de celui des autres prosateurs classiques. Étudier l'emploi que T.-Live fait du réfléchi reviendra donc en somme à étudier en général l'emploi du réfléchi dans la langue latine. Quoique cette question ait été souvent étudiée, il reste encore des points obscurs [2]. Kühnast, Dräger et Kühner ont réuni une riche collection d'exemples ; toutefois je crois qu'il faut faire un certain nombre de corrections de détail à l'exposé qu'ils donnent de la question. Je considérerai d'abord l'emploi du réfléchi dans la proposition simple, puis l'emploi du réfléchi dans la phrase complexe, c'est-à-dire l'emploi du réfléchi dans les propositions subordonnées.

A. *Le réfléchi dans la proposition simple.*

§ 26. — Le réfléchi marquant naturellement le retour d'une action sur le sujet d'où elle part, on l'emploie avant tout, dans la proposition simple, pour renvoyer au sujet *grammatical* de cette proposition ; il est inutile d'en citer des exemples.

1. Kühnast, p. 87 et suiv. Dräger, § 27 et suiv. Gossrau, § 379 et suiv. Kühner, II, p. 436 et suiv.

2. Parfois aussi, dans des passages qui seraient importants pour éclaircir la question, le texte est douteux.

Le réfléchi peut ensuite renvoyer à un *sujet logique*, c'est-à-dire à un mot qui, sans être au nominatif, représente cependant, au point de vue logique, la personne qui est l'auteur ou le sujet de l'action dont l'idée est contenue dans la proposition. Cet emploi du réfléchi se rencontre dans les cas suivants :

a) Avec un verbe impersonnel. — Par exemple 10, 7, 7 jam ne nobilitatis quidam *suæ* plebejos pænitere [1]. Le verbe *pænitet* n'a pas de sujet *grammatical* ; le nom de la personne qui se repent est le sujet *logique*.

b) Avec un infinitif, un gérondif ou un participe. — Ainsi, dans le passage 2, 24, 5, « neque patribus satis decorum per metum potius quam postmodo voluntate afflictis civium *suorum* fortunis consuluisse, » *per metum... consuluisse* est une proposition secondaire abrégée, équivalant, par exemple, à *si... consuluerint*, et il est tout naturel qu'en pareil cas le réfléchi renvoie au sujet *logique* de la proposition qui est abrégée, puisque, si elle n'était pas abrégée, ce sujet logique en serait le sujet *grammatical*.

Infinitif. — 3, 19, 8 Latinos ne pro *se* quidem ipsis... attingere arma passi sumus.

4, 34, 5 jussoque magistro equitum abdicare *se* magistratu.

38, 48, 11 cum aliis pro dignitate imperii vestri coactis luere peccata *sua*.

27, 3, 2 milites... *sibimet* ipsos tecta militariter coegerat ædificare [2].

Gérondif (ou *part. en* -ndus). — 30, 34, 10 principum quoque signa fluctuari cœperant vagam ante *se* cernendo (= cum cernerent) aciem.

38, 14, 8 veniendique ad *eum* tyranno potestatem et copiam loquendi ac purgandi *se* faceret. — Il faut remarquer ici que, la proposition secondaire abrégée étant rapportée au sujet *logique*, *tyrannus*, T.-Live a pu renvoyer par *eum* au sujet *grammatical* de toute la proposition [3]. Nous avons ici un premier exemple d'un conflit qui se présente souvent, dans la question de l'emploi du réfléchi, entre le sujet grammatical et le sujet logique. La plupart du temps, dans les phrases qui donnent lieu à un conflit de ce genre, on peut employer soit le réflé-

1. Dans ce chapitre, les citations non précédées d'un nom d'auteur sont des citations de T.-Live.

2. Cf. *Lex Julia* de l'an 709 (*C. I. L.*, I, 206), 32 : « quemquomque ante *suum* ædificium viam publicam h. l. (= hac lege) tueri oportebit. » Cic., *de leg.*, 1, 13, 39 « sibi autem indulgentes.... in hortulis *suis* jubeamus dicere », etc.

3. Du reste, toute la proposition faisant partie d'un discours au style indirect, on peut dire aussi que *ad eum* remplace, selon la règle, *ad te* du style direct (voy. plus loin, § 40, B).

chi, soit le pronom *is*, suivant le point de vue où l'on se veut placer, et les grammaires ont souvent eu le tort de vouloir poser pour ces cas des règles trop absolues.

10, 28, 11 insecuta, simul territos hostes vidit, Gallica acies nullum (entendez : *eis*) spatium respirandi recipiendique *se* dedit.

32, 13, 6 rerum *suarum*... ferendarum *secum* dominis jus fiebat.

40, 8, 13 postquam mos *sibi* cuique rapiendi tyrannidem exortus sit [1].

10, 36, 18 dominis ad res *suas* noscendas recipiendasque revocatis.

Participe. — 10, 14, 18 integræ vires sistunt invehentem *se* jam Samnitem. De même : 23, 44, 2 dedituris *se*. 31, 40, 8 Dardanos, jam recipientes ex Macedonia *sese*. 35, 30, 9 delectos, nihil præter gladium *secum* ferentes. 36, 8, 4 ab ipso, quærente *sibi* commendationem. 38, 21, 3 præ *se* habentium scuta, etc. [2].

21, 8, 8 Pœno cepisse jam *se* urbem... credente.

37, 9, 7 legationes..., tradentes in fidem civitates *suas*, benigne audivit.

28, 22, 15 obstinatos mori in vestigio quemque *suo*.

22, 60, 9 et ipsis plerisque regressis in castra *sua*.

38, 14, 9 oratio fuit summissa et infracta, extenuantis opes *suas*.

36, 28, 5 dum ego... imperium inhibeam in deditos modo decreto *suo*.

26, 39, 16 Quinctium simul pugnantem hortantemque *suos*... hasta transfigit.

5, 22, 8 urbis... magnitudinem *suam* vel ultima clade indicantis.

9, 17, 16 oneratum fortunæ apparatibus *suæ*.

27, 51, 13 Metapontinos... excitos sedibus *suis*.

38, 17, 9 cum haud dubiis Gallis, in *sua* terra genitis.

25, 38, 17 inter torpidos somno... et inermes in cubilibus *suis* oppressos.

21, 43, 14 cum exercitu tirone,... ignoto adhuc duci *suo*.

5, 45, 3 cubilibus *suis* excitos.

De même avec des *adjectifs* :

9, 37, 9 alios semisomnos in cubilibus *suis*... cædes oppressit (*suus* signifie d'ailleurs ici « son *propre* », comme c'était du reste déjà le cas dans plusieurs des passages cités ci-dessus ; cf. § 27).

8, 35, 1 stupentes tribunos et *suam* jam vicem magis anxios (même remarque).

25, 18, 2 ingens ferocia superbæ *suopte* ingenio genti crevit (même remarque).

D'autre part, on rencontre aussi un grand nombre de passages

1. *Cuique* dépend de *exortus sit*, *sibi* de *rapiendi* ; mais *cuique* est placé à côté de *sibi*, parce que *quisque* est un enclitique, qui aime à s'appuyer sur un réfléchi (cf. Cic., *de off.*, 3, 10, 42 : « *suæ* cuique utilitati... serviendum est »).

2. Cf. Kühnast, p. 98.

où, dans des propositions secondaires abrégées de forme semblable, le réfléchi renvoie au sujet grammatical de toute la proposition.

22, 59, 18 rediere cum legatis... ad redimendos *sese* missis.

27, 47, 11 spatium dedit ad insequendum *sese* hosti.

2, 1, 2 quas novas ipsi sedes ab *se* auctæ multitudinis addiderunt.

22, 26, 6 qua gravitate animi criminantes *se* ad multitudinem inimicos tulerat.

5, 41, 9 Papirius... dicitur Gallo barbam *suam*... permulcenti... iram movisse.

33, 19, 2 quamquam toto prope orbe terrarum, undique *se suos*que exigente fortuna, urgebatur.

3, 63, 1 vadunt igitur in prœlium ab *sua* parte omissum.

3, 5, 9 Æquos... ab tergo adortus, simul ad signum a *se* procul editum ex castris eruptione facta, magnam vim hostium circumvenit.

1, 55, 4 unumque eum Deorum non evocatum sacratis *sibi* finibus firma stabiliaque cuncta portendere.

23, 36, 8 Gracchus, magis verecundia in tali necessitate deserendi socios implorantes fidem *suam*, etc.

40, 32, 8 Acilius manere in captis ab *se* castris jussus [1].

Il peut même arriver que le sens ne soit pas clair : ainsi, dans le passage 3, 8, 8 « in Lucretium incidunt consulem, jam ante exploratis itineribus *suis* instructum et ad certamen intentum, » *suis* se rapporte-t-il au sujet grammatical de *incidunt* ou au sujet logique de *instructum* ? La première explication me paraît donner un

1. Cet emploi du réfléchi est surtout naturel dans les propositions à l'ablatif absolu, quand c'est le sujet grammatical de toute la proposition qui fait l'action exprimée par le participe à l'ablatif absolu :

31, 42, 4 « et ipsis imperatum ut statutis signis armisque ante *se* positis (= cum... ante *se* posuissent) raptim cibum caperent. »

31, 16, 2 « ne Romano quidem... bello territus Philocle quodam ex præfectis *suis*... misso,... pergit. »

21, 45, 9 « omnes, velut Diis auctoribus in spem *suam* quisque acceptis,... prœlium... poscunt. »

2, 43, 11 « consul Romam rediit non tam belli gloria aucta quam irritato exacerbatoque in *se* militum odio. »

45, 5, 10 « metuens ne tamquam a *se* subtracto pœnæ reo iram Samothracum in se converteret. »

Remarquez : 21, 5, 5 « ibi large partiendo prædam stipendioque... cum fide exsolvendo cunctis civium sociorumque animis in *se* firmatis (= cum firmavisset),... in Vaccæos promotum (*ab eo*) bellum ».

Cf. 4, 39, 9 et 9, 40, 20, que M. Dräger cite à tort avec trois passages semblables de Cicéron [p. 69 de la 2e éd., e), β)] comme des exemples du cas où le réfléchi se rapporte au sujet logique de la proposition secondaire abrégée.

sens plus satisfaisant; mais l'autre peut aussi très bien se soutenir [1].

Dans plusieurs des passages que je viens de citer, il semble qu'on aurait pu aussi renvoyer au sujet grammatical de toute la proposition par le pronom *is*. Cet emploi du pronom *is* se rencontre dans les passages suivants :

24, 3, 9 ea tum arce... Crotoniatum optimates tenebant se, circumsedente cum Bruttiis *eos* etiam plebe *sua* (« leur *propre* r).

23, 8, 7 unus nec dominorum invitatione nec ipsius interdum Hannibalis Calavius filius perlici ad vinum [2] potuit, ipse valetudinem excusans, patre animi quoque *ejus* haud mirabilem perturbationem causante.

22, 49, 2 aliquot locis prœlium restituit, protegentibus *eum* equitibus Romanis.

45, 44, 16 donec ad classem dono datam *ei* rex pervenisset (dans un passage en style indirect, exprimant la pensée d'un sujet mentionné précédemment).

Il est difficile de poser ici une règle tout-à-fait précise; ce qu'on peut dire, c'est que, là où la proposition participiale ne peut en aucune manière être rattachée à la pensée du sujet grammatical de toute la proposition, mais exprime une circonstance tout à fait indépendante de l'action de ce sujet, on est en général obligé d'employer le pronom *is* [3]; mais, dans certains cas, le pronom *is* et le réfléchi pourront être également admissibles. Ce sentiment de la langue latine qui ne s'acquiert que par une longue pratique des bons auteurs, et auquel l'étude des théories grammaticales ne peut suppléer, sera ici le guide le plus sûr.

Dans les passages suivants, l'emploi du réfléchi s'explique par ce fait que la proposition secondaire abrégée fait partie de la *pensée* d'une personne dont le nom est exprimé dans la proposition principale (cf. p. 123, *f*).

3, 63, 2 in *hostes* jam pavidos, quippe fuso *suæ* partis validiore cornu.

7, 6, 12 *Ap. Claudium*... eventum reprehensi ab *se* consilii incusantem.

1. Le texte a d'ailleurs été contesté : comme le fait remarquer avec raison H. J. Müller (*Symbolæ ad emendandos scriptores Latinos*, particula II, p. 16), *suis* n'est peut-être qu'une dittographie des lettres *-s ins-*; si on supprimait *suis*, *itineribus* se rapporterait à *Lucretium*, sans qu'il y eût d'ambiguité possible.

2. Perpelli ad potandum *Madvig* (perholavinum P).

3. Voy. 24, 3, 9. 23, 8, 7. Dans le passage 22, 49, 2, *is* semble également nécessaire, parce que la proposition à l'ablatif absolu *suit* la proposition principale et se détache complètement du reste de la phrase; au contraire, dans le passage 33, 19, 2, cité p. 118, il y a le réfléchi, peut-être parce que l'ablatif absolu se trouve *enclavé* au milieu de la proposition principale (de même 3, 5, 9).

7, 32, 3 simul in Campanos stimulabat ira (entendez : *Samnites*), tam promptos nunc ad ferenda, nunc ad accersenda adversus *se* (= Samnites) auxilia.

40, 54, 3 stimulabat animum (entendez : *ejus*)... destituta senectus, aliis exspectantibus *suam* mortem, etc.

Dans ces propositions secondaires abrégées, l'usage des autres auteurs est probablement le même que celui de T.-Live ; toutefois la question n'est pas étudiée avec assez de détails dans le chapitre de M. Dräger. Pour Salluste, Kühnast cite *Jug.* 9, 2 : « en habes virum dignum te atque avo *suo* Masinissa ; » il est vrai qu'ici *suo* peut signifier « son *propre* » (voy. plus loin, § 27). Le passage suivant, cité par Kühner, est plus concluant : *Jug.*, 70, 2 « *Nabdalsam*, hominem nobilem..., carum acceptumque popularibus *suis*. » Parmi les passages de Cornélius Népos que donne Lupus [1], le suivant mérite d'être cité : *Cim.*, 4, 4 « sic *se* gerendo (= cum sic se gereret) minime est mirandum si et vita ejus fuit secura et mors acerba, » sans compter le passage *Iph.*, 3, 3, que mentione Gossrau, *l. l.* : « vixit ad senectutem placatis in *se suorum* civium animis. » — Il faut encore remarquer les passages suivants, cités par Gossrau et Kühner : Cic., *In Verr.* II, 1, 22, 59 « Deorum simulacra ex fanis *suis* sublata in foro venerabantur » (*suis* renvoie au sujet de *venerabantur*, et non à *Deorum*, comme le dit Kühner, p. 437) ; *ad fam.*, 3, 10, 10 « qua denique ille facilitate... tulit contentionem meam pro Milone, adversante interdum actionibus *suis* » (*suis* renvoie au sujet de *tulit*) ; — et d'autre part : *p. Mil.*, 15, 39 « Cn. Pompejus cunctæ... Italiæ cupienti et *ejus* fidem imploranti signum dedit ; » *p. Sull.* 29, 81 « cui cum adfuit post delatam ad *eum* (représente le sujet de *adfuit*) primam illam conjurationem, indicavit se audisse aliquid, non credidisse. »

c) Le réfléchi peut renvoyer au sujet *logique* dont l'idée est contenue dans un *substantif* ou un *adjectif verbal* [2]. Au fond il y a encore là une proposition secondaire abrégée. Le fait n'ayant rien d'extraordinaire, je me contenterai de quelques exemples :

21, 43, 15 semestri duce, desertore exercitus *sui*.

2, 40, 9 fletusque ab omni turba mulierum ortus et comploratio *sui* patriæque.

6, 38, 5 certamine inter *se* tribunorum plebi.

1. *Der Sprachgebrauch des Corn. Nep.*, p. 103 et suiv.
2. Cf. Kühnast, p. 98.

39, 40, 7-8 eloquentia ejus sacrata scriptis omnis generis : orationes (*ejus*) et pro *se* multæ et pro aliis et in alios.

39, 24, 6 Thessalorum et Perrhæborum querelæ de urbibus *suis*.

4, 41, 1 Tempani oratio... non *suis* vana laudibus, non crimine alieno læta.

8, 4, 10 unde hæc illis tanta modestia nisi a conscientia virium et nostrarum et *suarum?*

10, 14, 17 increscentemque (entendez : *hostibus*) fiducia *sui* vim.

7, 33, 5 prœlium... pari spe utrimque... cum fiducia *sui* sine contemptu hostium commissum est.

d) Le réfléchi renvoie au sujet *indéfini* « on, » dont l'idée est sous-entendue.

28, 44, 1 ab *se* remoto periculo alium in discrimen adducere quale sit.

39, 5, 2 ne *suas* quidem simultates pro magistratu exercere boni exempli esse.

7, 40, 2 ultimaque rabies secessio ab *suis* habebatur [1].

Aux passages de Cicéron que cite M. Dräger pour cet emploi du réfléchi, on peut ajouter : *De fin.*, 1, 20, 67 « amicitiæ... effectrices sunt voluptatum tam amicis quam *sibi*. » *De off.*, 1, 28, 99 « neglegere quid de *se* quisque sentiat... arrogantis est. » *De am.*, 22, 82 « par est autem primum ipsum esse virum bonum, tum alterum similem *sui* quærere. »

e) Le réfléchi renvoie souvent à un sujet logique caché quand on le trouve employé, soit avec *quisque*, soit dans une locution formée au moyen d'une préposition, *per se*, *inter se*, etc. Presque partout en pareil cas, il y a, au fond, une proposition secondaire abrégée, ou bien l'on pourrait aisément remplacer la phrase où est le réfléchi par une phrase équivalente dans laquelle il renverrait au sujet grammatical de la proposition. (Cf. d'ailleurs § 28, p. 132, *b* et *c*.)

Quisque *accompagné du réfléchi*. — Par exemple 21, 48, 2 in civitates quemque *suas* dimisit (= ire jussit).

1. Dans les autres passages que cite Kühnast, le réfléchi s'explique autrement; par exemple, 9, 7, 8 « justitiumque in foro *sua* sponte cœptum prius quam indictum, » 22, 23, 13 « *sua* sponte apparebat tuta celeribus consiliis præpositurum, » 35, 14, 4 « secutum tamen *sua* sponte est... ut, etc., » il ne me semble pas douteux que *sua sponte* ne se rapporte tout simplement au sujet grammatical, qui est dans un de ces passages *justitium* et dans les deux autres toute une proposition, cf. 2, 23, 2 « invidiamque eam *sua* sponte gliscentem », 2, 43, 3 « redibatque non *sua* sponte plebi mos detractandi militiam, » 10, 36, 3 « *sua* sponte inter invitos tergiversantesque segnis pugna », etc.

Per se. — 2, 39, 7 jam ferocem per *se* plebem (= plebem, quæ jam per se ferox erat). 5, 48, 9 rei fœdissimæ per *se*. 9, 42, 5 benignitatem per *se* gratam [1]. (Cf. p. 117, fin.)

3, 6, 6 quippe quibus per *se* sustinendum bellum erat (cf. plus haut, *b*).

Inter se. — 32, 20, 2 res (*accusatif*) inter *se* sequentes. 38, 4, 5 castra (*accusatif*) modico inter *se* distantia intervallo. 2, 39, 7 quamvis suspectos infensosque inter *se* ... animos. 10, 19, 16 assuetos inter *se* hostes. 28, 25, 5 ubi sermones inter *se* serentium circulos vidissent. 23, 26, 2 P. et Cn. Scipionibus inter *se* partitis copias (cf. p. 117).

6, 38, 5 certamine inter *se* tribunorum plebi. 8, 14, 10 ceteris Latinis populis conubia commerciaque et concilia inter *se* ademerunt. 23, 34, 9 ne quod iis colloquium inter *se*... esset. 41, 25, 8 sed externorum inter *se* bella... persequi non operæ est (cf. plus haut, *c*).

Quelquefois *inter se* joue tout à fait le rôle d'un adjectif (= *mutuus* :

7, 8, 3 his *inter se* vocibus concitati. 21, 39, 9 auxerant *inter se* opinionem. 22, 1, 3 ipsorum *inter se* fraude. 8, 24, 7 a *mutuo inter se* auxilio.

Quand *inter se* ne renvoie pas à un nominatif ou à un accusatif, il peut être remplacé par *inter ipsos*. En voici des exemples, d'abord chez T.-Live, puis chez d'autres auteurs.

T.-Live, 9, 43, 23 Hernicorum tribus populis... conubium... *inter ipsos* permissum.

22, 38, 5 id ex voluntario *inter ipsos* [2] fœdere ad tribunos... translatum.

Cicéron, *De off.*, 1, 7, 20 ea ratio qua societas hominum inter *ipsos*... continetur. 1, 16, 51 ac latissime quidem patens hominibus inter *ipsos*... societas hæc est. *De leg.*, 2, 7, 16 quamque sancta sit societas civium inter *ipsos*.

Quintilien, 10, 2, 15 aliqua vitiosa et a doctis inter *ipsos* etiam mutuo reprehensa [3].

Au lieu qu'entre *inter ipsos* et *inter se* je ne peux trouver aucune différence de sens, *inter se ipsos* ne s'emploie que lorsqu'il y a l'idée d'une *opposition*, exprimée ou simplement contenue dans la pensée :

1. Voy. Kühnast, p. 100.

2. Ici *inter se* eût été fort dur, parce qu'il n'y a pas, dans la phrase, de mot auquel *inter se* aurait pu renvoyer; mais on dirait très bien : « ex voluntario *militum* inter *se* fœdere, etc. »

3. A côté de cela : Tér., *Ad.*, 5,3,18 « communia esse amicorum inter *se* omnia. » Cic., *De off.*, 1, 17, 53 « multa enim sunt civibus inter *se* communia. » *De rep.* 1, 32, 49 « jura certe paria debent esse eorum inter *se* qui sunt cives in eadem re publica. » *Acad. pr.* 2, 18, 57 « videsne ut in proverbio sit ovorum inter *se* similitudo? » *De fin.* 1, 6, 19 « adhæsiones atomorum inter *se*. »

39, 39, 13 ingens certamen tribunis et *inter se ipsos* et *cum consule* fuit.

2, 42, 9 sed *ad bella externa* prope supererant vires, abutebanturque iis *inter semet ipsos* certando.

Il ne semble pas qu'on puisse employer *inter eos* quand le mot auquel *inter eos* renverrait se trouve exprimé dans la même proposition. Dans le passage de Cic., *De leg.*, 1, 7, 23 « inter quos porro est communio legis, *inter eos communio* juris est : quibus autem hæc sunt *inter eos communia*, ei civitatis ejusdem habendi sunt, » le second *inter eos* me semble fort suspect : il est permis de croire qu'il y a là une faute de copiste, produite par l'influence des mots *inter eos communio*, et il faut sans doute supprimer le second *inter eos* ou bien corriger *inter ipsos* ou *inter se*. De même *ad Att.*, 2, 7, 3, au lieu de « una spes est salutis istorum *inter istos* dissensio, » il faut évidemment corriger : *inter ipsos* [1].

f) Enfin l'on peut dire d'une façon générale que, lorsqu'une partie d'une proposition représente la *pensée* d'un sujet logique, on renvoie à ce sujet par le réfléchi, qu'il soit en même temps sujet grammatical de la proposition ou non.

25, 16, 13 id (*eis*) pignus fidei *secum* fore (ce leur serait une garantie que Gracchus voulait agir de bonne foi à leur égard).

25, 38, 1 ne tamen (*milites*) subita res et nocturnus terror et jam non *suæ* fortunæ consilium perturbaret (la *pensée* qu'une pareille résolution ne convenait plus à leur situation présente; cf. p. 105, note 1, fin).

21, 50, 4 Romanis multitudo *sua* (la *pensée* de leur nombre) auxit animum.

9, 7, 6 jam Romæ etiam *sua* infamis clades (*Romanis*) erat.

1, 26, 3 movet feroci juveni animum comploratio sororis in victoria *sua*.

2, 41, 2 id multos quidem patrum... periculo rerum *suarum* terrebat.

34, 28, 4 cum in *se* cuique minimum fiduciæ esset.

1, 52, 4 Turnus *sui* cuique periculi... recens erat documentum.

2, 52, 1 postquam timor *sibi* cuique futuræ inopiæ abiit [2].

De ces passages de T.-Live on peut rapprocher les suivants :

Cic., *p. Planc.*, 33, 81 quis est... cui non magistri *sui* atque doctores, cui non locus ipse... in mente versetur? *p. Rab. Post.*, 16, 43 nec illius animi aciem præstringit splendor *sui* nominis. *De fin.*, 5, 13, 37 necesse est huic partes quoque *sui* caras esse.

1. T.-Live, 3, 36, 9, « fœdus clandestinum *inter ipsos* jurejurando ictum, » il pourrait naturellement y avoir *inter eos* ; *inter ipsos* veut dire « entre eux *seuls*. »

2. *Cuique* dépend de *abiit*, *sibi* de *futuræ*, cf. p. 117, note 1.

Corn. Nép., *Dat.*, 8, 3 spes omnis consistebat Datami in *se*.

Sall., *Cat.* 21, 4 admonebat (= memorem esse jubebat) alium egestatis, alium cupiditatis *suæ*. 51, 11 neque cuiquam mortalium injuriæ *suæ* parvæ videntur (*suus* signifie d'ailleurs ici « son *propre* »).

§ 27. — Les cas divers que je viens d'énumérer ne sont, comme on voit, qu'autant d'applications différentes d'une seule règle, fort simple en elle-même. Cette règle, bien comprise, suffit presque à expliquer tout l'emploi du réfléchi en latin, aussi bien dans les propositions subordonnées que dans les propositions simples. Il faut toutefois y en ajouter une seconde, qui se rapporte à l'adjectif *suus*. Cet adjectif est à la fois *réfléchi* et *possessif*, et souvent il arrive que le sens *réfléchi* s'efface plus ou moins ; *suus* n'est plus alors qu'un adjectif exprimant l'idée de *propriété*, opposé à *alienus*, et finissant quelquefois par prendre une signification plus ou moins éloignée du sens primitif, par exemple celle de « *favorable*. » En pareil cas *suus* se trouve employé de la façon la plus hardie, souvent même sans qu'il y ait dans la même proposition un mot auquel il se rapporte ; et Kühnast n'exagère pas beaucoup, lorsqu'il dit qu'on peut *toujours* employer *suus* quand on veut *insister* sur l'idée de *propriété*, par exemple toutes les fois que *suus* peut se traduire par « son *propre* [1]. » Voici toutefois une réserve qu'il convient de faire : *suus*, signifiant « son *propre* », peut très bien se rapporter à un mot de la même proposition qui n'est ni sujet grammatical ni sujet logique et peut s'employer même si ce mot est *sous-entendu*, mais ce n'est guère que dans le langage familier que *suus* s'emploie de même lorsque le mot auquel il se rapporte est dans une autre proposition et ne pourrait être répété dans celle où se trouve *suus ;* il est plus correct, en pareil cas, d'employer, au lieu de *suus*, le génitif de *ipse*.

Voici, pour l'emploi de *suus* pris dans le sens de « son *propre* », une série d'exemples de T.-Live :

1, 7, 1 utrumque regem *sua* multitudo consalutaverat. 1, 25, 1 cum *sui* utrosque adhortarentur. 21, 29, 5 ad utrumque ducem *sui* redierunt. 44, 4, 11 cum *suæ* gentis utrumque auxiliaribus.

2, 32, 9 singulis membris *suum* cuique consilium, *suus* sermo.

2, 44, 9 *suos* cuique parti magistratus, *suas* leges esse. 3, 36, 3 in orbem, *suam* cujusque vicem, per omnes iret. 6, 25, 9 qua quemque *suorum* usuum causæ ferrent. Cf. 2, 32, 9. 24, 14, 7. — Remarquez les passages suivants où, par une espèce d'attraction, *suus* et *quisque* sont mis au même cas (cf. Dräger, I, p. 78) : 3, 22, 6 equites item *suæ*

1. Kühnast, p. 94.

cuique parti... collocat. 24, 3, 5 greges *sui* cujusque generis. 25, 17, 5 motibus... armorum et corporum *suæ* cuique genti assuetis.

23, 16, 4 instrui deinde utrimque acies cœptæ, Romanorum pro mœnibus Nolæ, Pœnorum ante castra *sua*.

1, 50, 6 sin *suos* ejus pæniteat. 2, 13, 8 deditam intactam inviolatamque ad *suos* remissurum. 25, 15, 17 Atinio cum *suis* ad mare ac naves deducto. 1, 14, 1 apud Tatium gratia *suorum* et preces plus poterant.

24, 30, 7 *sua*que omnia... eis restituebantur. De même 29, 30, 12.

8, 14, 2 Lanuvinis... sacra *sua* reddita. 25, 28, 3 Siculis cetera cum libertate ac legibus *suis* (leurs lois *nationales*) servarentur.

38, 44, 4 ut Ambraciensibus *suæ* res omnes redderentur.

2, 33, 1 ut plebi *sui* magistratus essent. Cf. 23, 7, 2.

3, 31, 3 hostem in *sua* sede (dans son propre camp)... inveniunt.

4, 33, 5 *suis* flammis delete Fidenas.

7, 40, 8 si cui genus, si cui *sua* virtus (son mérite *personnel*)... subdere spiritus potuerunt.

9, 31, 16 loca difficilia quæsita hosti ipsos tum *sua* fraude impediebant.

5, 38, 7 terga cæsa (*eis*) *suomet* ipsorum certamine.

38, 41, 7 fuga inde cædesque, *suis* ipsos impedientibus angustiis.

25, 9, 11 sopitos vigiles in cubilibus *suis* obtruncat.

25, 14, 7 manipulares *sui* primum transcendentem fossam, dein legio tota secuta est.

1, 7, 15 jam tum immortalitatis virtute partæ, ad quem eum *sua* fata ducebant, fautor (sa *propre* destinée était de devenir, *lui aussi*, immortel).

1, 26, 11 quo enim ducere hunc juvenem potestis ubi non *sua* decora eum a tanta fœditate supplicii vindicent?

21, 43, 17 nemo est vestrum cujus non ante oculos ipse sæpe militare aliquod ediderim facinus, cui non idem ego virtutis spectator ac testis notata temporibus locisque referre *sua* possim decora.

24, 22, 15 quoniam eum qui mandasset *suus* furor absumpsisset.

24, 37, 7 bonis sociis fidem *suam* maximum vinculum esse.

22, 41, 5 omnia ei hostium haud secus quam *sua* nota erant.

1, 25, 3 nec his nec illis periculum *suum*, publicum imperium servitiumque obversatur animo (*suus* peut s'expliquer aussi par la règle donnée § 26, *f*).

22, 42, 12 cum ambitio alterius *suam* primum apud eos prava indulgentia majestatem solvisset.

2, 22, 3 Volscis levatis metu *suum* rediit ingenium (le caractère qui leur était propre).

2, 43, 8 nec illos, et si non adhortatio invisi ducis, *suum* saltem flagitium... cogere potuit gradum accelerare.

22, 10, 8 quos in aliqua *sua* fortuna (étant donné qu'ils avaient quelque fortune *personnelle*) publica quoque contingebat cura.

24, 3, 9 circumsedente cum Bruttiis eos etiam plebe *sua*.

2, 47, 11 concedendo illis *suas* laudes (les éloges qui leur revenaient).

2, 40, 11 non inviderunt laude *sua* mulieribus viri Romani. 3, 10, 3 tum imperatori exercituique honos *suus* redditus.

27, 22, 7 P. Scipioni et M. Silano *suæ* Hispaniæ *sui*que exercitus (qu'ils avaient déjà) in annum decreti. Cf. 25, 3, 5.

2, 56, 16 non vim *suam* (la force qui leur appartenait et qu'ils auraient toujours) illis tempus adempturum.

2, 27, 6 cui curatio altior fastigio *suo* (la position qui lui appartenait naturellement) data esset.

39, 30, 3 et loca *sua* [1] et genus pugnæ pro hoste fuere (les ennemis avaient l'avantage de se battre *chez eux*).

22, 39, 21 neque occasioni tuæ desis neque *suam* occasionem hosti des.

23, 41, 11 vento æstuque *suo* (il avait le vent et la marée *pour lui*) Locros trajecit.

42, 43, 3 *suo* maxime tempore atque alieno hostibus incipere bellum posset.

33, 46, 9 pecunia, quæ in stipendium... *suo* quoque anno (« chaque fois l'année *voulue* ») penderetur.

Dans les passages suivants, l'expression devient plus hardie; *suus* se rapporte encore à un mot qui pourrait être exprimé dans la même proposition, mais il se trouve que ce mot est sous-entendu :

28, 9, 18 plura carmina militaribus (= *militum*) jocis in C. Claudium quam consulem *suum* jactata.

4, 58, 2 tantum afuit ut ex incommodo alieno *sua* occasio peteretur (*Romanis*).

7, 37, 2 altera corona... a præsidio *suo* (*ei*) imposita est.

1, 50, 5 quod (imperium) si *sui* (*ei*) bene crediderint cives..., credere et Latinos... debere.

7, 29, 7 cum, robore juventutis *suæ* acciso, nulla propinqua spes (*eis*) esset (leurs propres forces étaient détruites et ils n'avaient rien à espérer de leurs voisins), coacti sunt ab Romanis petere auxilium.

39, 55, 3 quod vero etiam *sua* (*eis*) reddiderint.

8, 4, 12 permiserunt ut ageret diceretque quæ e re publica nominis Latini fideque *sua* (*ei*) viderentur (*suus* peut aussi s'expliquer par la règle donnée § 26, *f*).

29, 37, 11 æque fœdum certamen inquinandi famam alterius cum *suæ* famæ damno factum est (a C. Claudio et M. Livio) exitu censuræ (il y a du reste ici une proposition secondaire abrégée : « certamen, *quo inquinaret uterque*, etc. »).

Enfin, dans les deux passages suivants, *suus* se rapporte à un

1. *Loca sua* signifie d'ailleurs : « *cette circonstance que* les localités leur étaient familières » ; cf. p. 105, note 1, vers la fin.

mot qui se trouve dans une tout autre proposition et qui ne pourrait jouer aucun rôle grammatical dans la proposition où est *suus*[1] :

7, 20, 1 Cærites, tamquam in verbis hostium vis major ad bellum significandum quam in *suis* factis... esset,... terror invasit.

3, 24, 9 cum consules nihilo minus adversus continuationem tribunatus quam si lex minuendæ *suæ* majestatis causa promulgata ferretur tetendissent.

De ces divers exemples de T.-Live on peut rapprocher les suivants :

Nævius ap. Gell. 6, 8, 5 : eum *suus* pater ... ab amica abduxit.

Plaute, *Stichus*, 1, 2, 76 : *suus* rex reginæ placet. *Mil. glor.* 2, 1, 33-34 : nam is illius filiam | conicit in navem miles clam matrem *suam*.

Cicéron, *p. Sest.*, 68, 142 hunc *sui* cives e civitate ejecerunt. *In Cat.*, 1, 13, 32 desinant insidiari domi *suæ* consuli. *De or.*, 3, 32, 126 oratorem... in majorum *suorum* regno collocare (un royaume qui lui revenait de droit, puisqu'il avait été celui de ses propres ancêtres). *Orat.*, 31, 109 quibus nihil posset in *suo* genere (dans le genre qui leur était propre) esse perfectius. *p. Sull.* 2, 7 quid? Autronio nonne sodales, non collegæ *sui*... defuerunt? 31, 88 qui est ei vita *sua* multo carior. *Ad fam.* 6, 13, 2 eum cotidie et dies et opinio hominum et, ut mihi videtur, etiam *sua* natura mitiorem facit. *Orat.* 1, 4 quod si quem aut natura *sua*... forte deficiet aut minus instructus erit magnarum artium disciplinis. *Phil.*, 4, 2, 4 quod autem præsidium erat salutis libertatisque vestræ, si C. Cæsaris fortissimorum *sui* patris militum exercitus non fuisset (cette armée était composée de soldats qui avaient servi sous son propre père et qui lui étaient d'autant plus attachés)? *In Verr.*, II, 2, 13, 33 hæc omnia isto prætore non modo perturbata, sed plane et Siculis et civibus Romanis erepta sunt : primum *suæ* leges, etc. *Ibid.*, 5, 49, 128 totum enim tua libidine et scelere ex *sua* patria... sustulisti. *In Cat.*, 4, 9, 18 habetis consulem... non ad vitam *suam*, sed ad salutem vestram reservatum. *De inv.*, 2, 17, 52 hunc pater *suus* concilium plebis habentem de templo deduxit (« son propre père », car c'est sur cette circonstance que sera fondée la défense; cf. un peu plus loin: « in filium enim quam habebam potestatem, ea sum usus »).

Remarquez : *de fin.*, 4, 4, 10 etiamsi quid obrutum erit, poterit eruere semperque esse in disputando *suus* (ne relevant que de lui-même, original); *ibid.*, 5, 5, 14 hic quoque *suus* est de summoque bono dissentiens dici vere Peripateticus non potest.

Salluste, *Cat.* 28, 1 : constituere... domi *suæ* imparatum confodere.

Auguste, *Mon. Ancyr.*, § 3 (éd. Mommsen) : ex quibus dedu[xi in co-

1. Il serait possible toutefois que l'emploi du réfléchi eût ici pour but de présenter la proposition commençant par *tamquam* ou par *quam si* comme étant la *pensée* des Cærites ou la *pensée* des consuls (cf. plus loin, p. 145) : « comme s'ils *eussent pensé* que... »

loni]as aut remisi in municipia *sua* stipen[dis emeri]tis millia aliquanto [plus qu]am trecenta. § 16 [veteran]os emeriteis stipendis in *sua* municip[ia remis]i.

Virgile, *G.*, 4, 22 vere *suo* (le printemps est la saison qui leur convient particulièrement). 4, 190 fessosque sopor *suus* occupat artus (« un sommeil qui leur est bien dû »), cf. Ovide, *Met.*, 6, 489 : placido dantur *sua* corpora somno (« le Dieu abandonne son corps au sommeil *qui le réclame* »).

Manilius, 4, 884-5 : nostrumque parentem | pars *sua* perspicimus (nous qui sommes une de ses propres parties).

Les passages suivants sont plus remarquables ; *suus* se rapporte soit à un mot sous-entendu, soit même à un mot qui ne figure que dans une autre proposition.

a) (Plaute), *Menæchmi,* prol. 19 : ita forma simili pueri uti mater *sua* (*eos*) non internosse posset. Cf. Tér., *Hec.* 4, 4, 38 (mater ... *sua*).

Cic., *ad Att.*, 6, 2, 7 : non destiti rogare (eum) et petere (ab eo) mea causa, suadere (ei) et hortari (eum) *sua*.

De or., 3, 28, 109 : placeatne a Carthaginiensibus captivos nostros, redditis *suis,* recuperari?

Ovide, *Fast.* 5, 224 et manet in folio scripta querela (ejus) *suo*.

b) Cic., *ad Att.* 6, 2, 5 : mira erant in civitatibus ipsorum furta Græcorum, quæ magistratus *sui* fecerant.

p. Quinct., 2, 9 : qui, quasi *sua* res aut honos agatur [1], ita diligenter Sex. Nævii studio... morem gerunt. *P. Rosc. Am.* 36, 103 : Africanus..., si *sua* res ageretur, testimonium non diceret. — On remarquera que ces deux exemples sont empruntés aux deux premiers discours de Cicéron, où l'on a cru reconnaître des traces du latin populaire.

De b. Afr., 51 : e regione oppidi Uzittæ, quod inter *sua* castra et Scipionis... positum erat..., duo bracchia instituit duci, etc.

Corn. Nep., *Cim.* 3, 1 : incidit in eandem invidiam quam (= in quam) pater *suus*. *Lys.* 1, 2 : non enim virtute *sui* exercitus, sed immodestia factum est adversariorum. *Milt.* 1, 1 : eaque esset ætate ut... confidere cives possent *sui* talem futurum qualem cognitum judicarunt (ses propres concitoyens au moins, par opposition aux étrangers, qui ne pouvaient pas encore le connaître).

Dans tous ces passages, *suus* signifie « son *propre* » ; mais on s'explique aisément qu'avec ce point de départ le latin vulgaire en soit venu plus tard à employer *suus* tout à fait au lieu de *ejus*, d'où l'emploi français de *son*, *sa*, *ses*, qui ne sont plus que de simples adjectifs possessifs, sans aucune idée de réflexion.

1. A la rigueur, le réfléchi pourrait s'expliquer ici et dans le passage suivant par la remarque qui a été faite p. 127, note 1.

Comme expressions remarquables formées au moyen de *suus*, je citerai :

a) *Sui*, « les siens », qui peut toujours s'employer, quelle que soit la forme de la phrase :

T.-Live, 1, 58, 7 adventu *suorum* lacrimæ (*ei*) obortæ. 2, 35, 6 quo major ira (*ejus*) in *suos* eminebat. 5, 49, 4 omnia quæ arte belli secunda *suis* eligi (ab *eo*) præpararive poterant providit. 24, 4, 8 funus fit regium (= *regis*), magis amore civium et caritate quam cura *suorum* celebre. 33, 8, 6 jam perventum (ab *eis*) ad *suos* in ima valle stantes erat. 37, 12, 8 auctoritatem Pausistrati, quæ inter *suos* merito maxima erat. 37, 41, 8 armatas quadrigas, quia, si in extremo aut in medio locatæ forent, per *suos* (*aurigis*) agendæ erant, in prima acie... locaverat rex (d'autres croient que *suos* renvoie à *rex*, d'autres le rapportent simplement à *quadrigæ*, cf. § 5 : quadrigæ... in *suos* terrorem verterunt).

Cic., *de or.*, 3, 2, 7 : is (annus) omnem ejus spem... morte pervertit. Fuit hoc luctuosum *suis*, etc.

Corn. Nep., *Eum.* 10, 3 : hunc Antigonus... conservasset, si per *suos* (*ei*) esset licitum. *Hann.*, 8, 4 : cum multitudine adversariorum *sui* superarentur, ipse... fuit superior.

Boissieu, *Inscr. antiques de Lyon*, p. 483 : de qua nemo *suorum* umquam doluit nisi mortem.

b) *Sua* (= *propria*) *verba*, dans le langage de la rhétorique [1] :

Cic., *De or.*, 3, 40, 159 : sed, in *suorum* verborum maxima copia, tamen homines aliena (= translata) multo magis... delectant (cf. les deux phrases qui précèdent).

c) *Sui Dei* (des divinités *particulières*) : Cic., *de leg.*, 2, 10, 25 : *suos*que Deos aut novos aut alienigenas coli (ab hominibus) confusionem habet religionum et ignotas cærimonias sacerdotibus.

d) *Sui juris*, expression consacrée, dont on se servit par abus même pour la première personne (Dräger cite : Paulus, *Dig.*, 46, 2, 20, « si *sui juris* sumus »).

e) *Heres suus*, expression juridique bien connue, qui est ainsi expliquée par Gaïus (*Instit.*, 2, 157) : « *sui* quidem heredes ideo appellantur quia domestici heredes sunt et vivo quoque parente quodam modo domini existimantur » (ils héritent pour ainsi dire d'*eux-mêmes*, en héritant d'une propriété qui, du vivant de leur père, leur appartenait déjà en puissance). Cf. Paulus, *Dig.*, 28, 2, 11. On trouvera divers exemples de l'expression *heres suus* chez Dirksen, *Manuale Latinitatis fontium juris civilis Romanorum*, p. 938-939.

Ce sens possessif de *suus* se trouve encore renforcé dans l'ex-

1. Ovide, *Heroïd.* 12, 133, « justo desunt *sua* verba dolori », et 14, 67 « dumque queror, lacrimæ *sua* verba sequuntur », *sua verba* a un tout autre sens et signifie : « des paroles *en rapport avec* mon ressentiment, *en rapport avec* ces larmes. »

pression populaire *suus sibi* [1], par exemple « *suo sibi* hunc gladio jugulo », voy. Dräger, § 31, ou Kühner, II, p. 440.

§ 28. — Là où il n'y a point, pour employer le réfléchi, l'une ou l'autre des deux raisons dont je viens de parler (§§ 26 et 27), la règle paraît être de se servir du pronom *is* pour renvoyer, dans une même proposition, à un autre mot que le sujet. Toutefois il faut avouer que l'usage semble être ici quelque peu flottant.

Voici les exemples que je connais de l'emploi en question du pronom *is* [2] :

Cic., *in Verr.* II, 2, 39, 97 eodemque ei [3] tempore... litteræ complures a multis *ejus* amicis... afferuntur. *Tusc.* 1, 28, 70 Deum agnoscis ex operibus *ejus*. *p. Mil.* 10, 29 fit obviam Clodio ante fundum *ejus*. *Ad fam.* 14, 2, 2 Pisonem nostrum merito *ejus* amo plurimum. *De or.* 1, 55, 234 quem omnes amare... pro *ejus* eximia suavitate debemus. *Ad fam.* 9, 14, 5 semper amavi... M. Brutum propter *ejus* summum ingenium [4]. *Ad*

1. De même *mea mihi*, Plaute. *Truc.*, 3, 2, 30. — Au contraire chez Cic., *de am.*, 3, 11 « factus est consul... iterum *sibi* suo tempore, *rei publicæ* pæne sero », *sibi* ne forme point un pléonasme.

2. Cf. Kühner, II, p. 438-439.

3. Ce texte est d'ailleurs fort douteux : dans le meilleur ms., le *Lagomarsi nianus* n° 42, *ei* n'est qu'une addition de 2e main; ce pronom est sans doute à supprimer.

4. Dans le vestibule du musée du Capitole, à Rome, on voit une inscription qui commence ainsi :

Fl. Magnus, V. C., rhetor urbis æternæ, cui tantum ob meritum *suum* detulit senatus, etc.

Étonné de cet emploi de *suus*, je cherchai quel était en pareil cas l'usage dans les inscriptions honorifiques. La table des *Exempla inscriptionum Latinarum* de Willmanns ne me donna qu'un exemple de *suus* ainsi employé : n° 642 (inscription d'Arcadius et d'Honorius) « ob judicii *sui* [f]idem »; au contraire, les exemples de *ejus* sont fort nombreux :

Nos 2367 ob *ejus* innocentiam splendoremque et in patriam *suam* incomparabilem amorem (*suam*, parce qu'il y a là une proposition secondaire abrégée, cf. § 26, *c*). 1760 ob innoc. et adsiduit. ceterasq. administr. *ejus*. 1261 ob innocentiam justitiamque *ejus* singularem. 2374a ob insignem liberalitatem pollicitationis *ejus*. 2371 ob merita et munificentiam *ejus*. 2054 ob merita *ejus* domi forisque. 2067b ob merita et amorem *ejus*. 2195 ob merita et liberalitates *ejus*. 1233a ob insignia *ejus* in rem publicam merita. 1825 ob eximiam munificentiam *ejus*. 2347 ob munificentiam et singularem liberalitatem *ejus* in rem p. 2112 T. Cædio... cives, amici et amatores *ejus* ob eximiam benignamq. erga omnes cives *suos* (proposition secondaire abrégée) adfectionem sinceramq. et incomparabilem innocentiam *ejus*. 2626 ob insignem amorem *ejus* erga cives patriamq. 1066a pro amore caritatis *ejus*. 1066b pro amore adfectionis *ejus*. 1821 ob amorem patriæ et beneficentiam multaque merita *ejus*. 1827 [ob animu]m *ejus* onorific. [in on]. 2185 [ob eximia] *ejus* erga n[os beneficia]. — ob merita *ejus* 664. 664b. 683. 692.

Qu. fr. 2, 3, 7 eo die apud Pomponium in *ejus* nuptiis eram cenaturus. *pro Sest.* 3, 7 ad eum filiam *ejus* adduxit. *Phil.* 10, 6, 13 cujus animum egregium dignumque ipso et majoribus *ejus*... perspicere potuistis.

César, *De b. G.* 1, 14, 5 quos pro scelere *eorum* ulcisci velint. 5, 25, 2 huic Cæsar pro *ejus* virtute atque in se benevolentia... majorum locum restituerat. 5, 52, 4 Ciceronem pro *ejus* merito... collaudat.

Salluste, *Jug.*, 85, 38 majores *eorum* omnia quæ licebat *illis* reliquere.

T.-Live, 32, 19, 7 regem ipsum suspectum habebant pro *ejus* crudelitate perfidiaque.

Corn. Nep., *Att.*, 4, 4 : Ciceroni in omnibus *ejus* periculis singularem fidem præbuit.

Pline, *Hist. nat.*, 9, § 116 : thoracem quem Veneri Genetrici in templo *ejus* dicavit.

Tacite, *Ann.*, 16, 27 : oratio principis per quæstorem *ejus* audita est.

On peut trouver que ces exemples ne sont pas assez nombreux pour être bien concluants, et que dans plusieurs d'entre eux l'emploi de *is* était nécessaire pour éviter toute équivoque, parce que *suus* aurait naturellement semblé se rapporter au sujet grammatical de la proposition. Mais, d'autre part, les passages où le réfléchi renvoie, sans raison particulière, à un autre mot que le sujet sont beaucoup plus rares qu'on ne le croit généralement [1]. Voici ceux que j'ai notés ; il y a plusieurs cas à distinguer :

694. 696. 696ᵃ. 1266. 1275. 1596ᵃ. 1737. 1783. 2052. 2077. 2094. 2110ᵃ. 2120. 2121. 2342. 2391. 2404. — 692ᵃ debere nos itaq. ei statuam pedestrem secus merita *ejus* decernere. 664ᶜ ob merita.. patris *ejus*. 1690 ob meritis *ejus*. 2304 ob alia merita *ejus*. 685 ob perpetuam et plurifariam munificentiam *ejus*. 2080ᵇ ob pietatem et munificentiam *ejus* erga domum divinam et municipium. 1232 ob *ejus* temporibus difficillimis egregias ac salutares provisiones. 1322 ob merita... patris *ejus*. 2011 ob infinita merita *ejus*. 2191 ob merita *ejus* in re publica... ex testamento *ipsius* (« son *propre* »). 671 ob insignia *ejus* erga rem p. merita... ad æternitatem meritorum *ejus*. 2440 ob mer. *ipsius* (« ses *propres* »). 1857 ob insignia merita *ejusdem* (« à cause des signalés services *dudit*... »). — En pareil cas le *réfléchi* renvoie, comme il est naturel, au nom de la personne qui élève la statue : 2104 « ob plurima et maxima benef. patris *ejus* et *ipsius* (lui, *personnellement*) in *se* collata »; de même : 1193. 1231. 1791 (amantissimo *sui*). 2102. 2624 (« ob munera et pietatem *ipsius* erga *se* »; *ipsius*, « ses services *personnels* »). 2346. 1276ᵃ. 1771. 648. 2067ᵃ. 1206ᵇ. 2392. 2408. 1852. 2711 (ob merita *ejus*, quæ in *se* sæpius libens *contulit*). Remarquez : 1291 « ob eximiam erga *se* ac patriam *suam* benevolentiam *ejus*, » où *se* renvoie au sujet *grammatical* (c'est-à-dire au nom de la personne qui élève la statue) et *suam* au contraire à *ejus*, sujet *logique* d'une proposition secondaire abrégée.

1. Ainsi la plupart des passages cités par Dräger, § 28, b, ou par Kühner, p. 437-438, s'expliquent autrement, *suus* y signifiant « son *propre* ». Par exemple, Cic., *ad Att.* 10, 11, 3 « indulsit illi quidem *suus* pater semper », le sens me paraît être : « il est incontestable que son *propre* père, au moins, l'a élevé avec

a) Lorsque le nom de la personne qui possède et le nom de l'objet qu'elle possède sont reliés par *cum*, on emploie toujours *suus* [1] :

T.-Live, 23, 32, 11 Magonem cum classe *sua* copiisque in Hispaniam mittunt.

40, 3, 3 multitudinem... cum familiis *suis* in Emathiam... traduxit.

32, 14, 7-8 in monte Cercetio posuit castra, eodem Amynandro cum *suis* auxiliis accito, non tam virium ejus egens, etc.

Cf. Cic., *Tusc.*, 1, 18, 41 Dicæarchum vero cum Aristoxeno æquali et condiscipulo *suo*... omittamus.

César, *De. b c.*, 3, 24, 3 quadriremem cum remigibus defensoribusque *suis* ceperunt.

Au contraire, Cic, *Or.*, 30, 105, « quoniam... hunc tu oratorem cum *ejus* studiosissimo Pammene... totum diligentissime cognovisti », *ejus* est nécessaire, car *cum Pammene* se rattache, non à *hunc oratorem*, mais à *tu* : le sens n'est pas « hunc oratorem et *Pammenem* cognovisti », mais « hunc oratorem tu et *Pammenes* cognovistis ». Cet exemple est donc à ajouter à ceux qui ont été cités p. 130-131.

b) Certaines locutions formées au moyen de prépositions, *per se*, *propter se*, *inter se*, etc., sont des expressions toutes faites, qu'on garde même quand elles se rapportent à un autre mot que le sujet.

Cic., *Ad fam.*, 10, 3, 1 cum ipsum Furnium *per se* vidi libentissime, tum hoc libentius quod, etc.

De fin., 5, 17, 47 cur non etiam... *propter se* formæ dignitatem sequamur.

c) Le réfléchi accompagné de *quisque* peut se rapporter à un autre mot que le sujet; il est vrai qu'en pareil cas le réfléchi s'explique presque toujours soit par la règle § 27, *e*), soit par la règle § 28.

d) En dehors des cas qui précèdent, il est très rare que le réfléchi renvoie à un autre mot que le sujet :

Plaute, *Men.* 5, 5, 5 quem ego homonem... vita evolvam *sua* (= vita sua excedere cogam). 5, 6, 8-9 quid is preti | detur ab *suis* eris (=quid preti ferant ab suis eris). *Rud.*, prol., 49 ei erat [hic] [2] hospes par *sui* (= habebat hospitem parem sui).

Cicéron, *in Verr.* II, 2, 14, 35 huic hereditas... venit (= hic heres scriptus est) testamento propinqui *sui* Heraclii.

In Cat., 3, 12, 27 vestrum est, Quirites, si ceteris facta *sua* recte pro-

trop d'indulgence » (suppléez : « quant à moi, je n'ai pas à me reprocher une complaisance excessive à son égard »).

1. Dans une inscription d'Algérie (Willmanns, n° 2375), quelqu'un dédie à Neptune « ædicul. cum omnib. ornament. *ejus* »; cet emploi de *ejus* est incorrect; la construction régulière se trouve *ibid.*, n° 2467 : « ædem cum *suis* ornamentis. »

2. *Hic* est une addition de L. Havet; *par sui* est une correction de Fleckeisen au lieu de *parvi*.

sunt, mihi mea ne quando obsint providere (ici *sua* était à peu près nécessaire, à cause de l'opposition avec *mea*).

p. Lig., 12, 36 tres fratres optimos et integerrimos non solum *sibi* ipsos neque his tot talibus viris neque nobis necessariis *suis*, sed etiam rei publicæ condonaveris. — *Suis* pourrait être amené par *sibi*, et *sibi* est nécessaire, parce qu'il y a là une idée dont *sibi* représente le sujet logique (« ils rentrent en possession d'eux-mêmes », ou quelque chose d'approchant); mais d'ailleurs ce texte est très douteux : *suis* n'est qu'une conjecture d'Orelli; deux mss. ont *tuis*, qu'un troisième omet; Halm défend *tuis;* Baiter et Kayser, dans l'édition de la collection B. Tauchnitz, proposent : « nobis [*nec*] necessariis tuis ».

T.-Live, 3, 7, 5 fidesque *sua* sociis parum felix in præsentia fuit.

9, 40, 14 Samnites castra *sua* accepere.

35, 42, 8 cui mille in dies nova consilia vel fortuna *sua* vel ingenium posset facere.

25, 24, 13 quæ virtus ei fortunaque *sua* dederat.

45, 15, 1 quibus filius quinquenni major ex *se* natus esset (= qui filium... ex se natum haberent).

Corn. Nép., *Ep.* 7, 1 cum eum propter invidiam cives *sui* præficere exercitui noluissent.

Ces passages, les seuls que je connaisse pour le moment, ne sont pas tous de même nature. Dans celui de la 3e *Catilinaire* (et dans celui du *pro Ligario*), l'emploi du réfléchi est déterminé par des circonstances particulières. Dans le passage du *Rudens* et dans le dernier passage de T.-Live, on n'a qu'à remplacer *esse* avec le datif par *habere*, expression équivalente, et le réfléchi se trouvera renvoyer au sujet même de la proposition [1]; de même, dans les deux autres passages de Plaute et dans celui des *Verrines*, il est aisé de modifier la forme de la phrase de telle sorte que le pronom auquel le réfléchi renvoie devienne le sujet *grammatical;* enfin, dans les quatre premiers passages de T.-Live, le sujet grammatical est un substantif abstrait, et il est évident que le sujet réel de la *pensée*, c'est le nom de personne exprimé à un cas indirect : « fide *sua socii* parum felices fuerunt », « *Samnites* in castra *sua* se recepere », « *qui* mille nova consilia ex fortuna *sua* posset concipere », « quæ *ille* a fortuna *sua* acceperat »; donc, dans ces divers passages, on pourrait dire, à la rigueur, que le réfléchi renvoie encore à une espèce de sujet *logique*, en convenant d'étendre un peu le sens de cette expression; j'avoue toutefois que cette explication peut sembler un peu subtile. Le passage le plus remarquable me paraît être celui de Cornélius Népos, où

1. Cf. Cic., *de sen.* 2, 4 « quibus enim nihil est in *ipsis* opis, etc. »; je crois qu'il pourrait y avoir aussi bien *in se* ou *in semet ipsis*.

j'aurais tout à fait attendu *ejus;* il convient peut-être d'admettre que le latin populaire, dont on trouve des traces chez Cornélius Népos, a eu de bonne heure une certaine tendance à employer *suus* au lieu de *ejus*, cf. plus haut, p. 124 [1].

Comme je l'ai déjà fait remarquer plus haut (p. 116-117), dans toute cette question de l'emploi du réfléchi, les Latins se règlent tantôt sur les rapports grammaticaux des mots, tantôt sur leurs rapports logiques, et il s'ensuit que, dans certains cas, l'usage peut être incertain. Que l'on compare, par exemple, les deux passages suivants : Corn. Nép., *Them.* 8, 2 « hic cum, propter multas *ejus* virtutes (Halm supprime *ejus*), magna cum dignitate viveret », et Cicéron, *ad fam.* 15, 14, 1 « a me diligitur (Fadius) propter summam *suam* humanitatem »; dans le premier, *ejus* semble incorrect au point de vue grammatical, mais peut, je crois, se justifier par cette considération que « propter multas ejus virtutes » est une réflexion de l'historien, un fait complètement indépendant de la pensée du sujet de *viveret;* dans le second passage, au contraire, c'est la construction grammaticale qui entraîne *suam*, et « propter summam *ejus* humanitatem » (pensée de Cicéron, et non de Fadius) semblerait plus logique [2]. De même l'emploi de *is* est fort correct dans cet exemple de Cicéron : *De fin.*, 3, 5, 18 « alia videntur propter *eorum* usum a natura esse donata »; en effet le sujet logique est ici *natura*, et c'est comme s'il y avait : « alia videtur propter eorum usum *natura* donavisse ». Voici au contraire des passages où la construction grammaticale a prévalu sur les considérations logiques : T.-Live, 30, 30, 1 « non suæ modo ætatis maximi duces, sed omnis ante *se* memoriæ », Tacite, *Hist.*, 1, 50 « solusque omnium ante *se* principum in melius mutatus est »; ici, au point de vue purement logique, « ante *eum* (*eos*) » (= quæ ante *eos* fuerat, qui ante *eum* fuerant) semblerait plus naturel, ces mots exprimant la pensée de l'historien, et non celle du sujet de la phrase.

1. Un autre exemple très remarquable serait Cic., *in Pis.*, 14, 33 « utrum tandem bono viro et sapienti optabilius putas sic exire e patria ut omnes *sui* cives salutem, incolumitatem, reditum precentur...? », mais ici *sui* s'explique par cette considération que *sic exire* etc. est le souhait que doit former le *vir bonus et sapiens* et que, par conséquent, cette proposition fait partie de la *pensée* d'un sujet logique. Cf. § 29.

2. Tac., *Agr.* 9, « ad spem consulatus revocatus est, comitante opinione Britanniam ei proviuciam dari, nullis in hoc *suis* sermonibus, sed quia par videbatur », *suis* veut dire « *ses propres* » (cf. p. 124), et c'est seulement pour cela qu'il y a le réfléchi; *ejus* ou plutôt *ipsius* serait fort correct, quoique se rapportant au sujet grammatical, car ici l'ablatif absolu est une remarque de l'historien, complètement détachée du reste de la phrase (cf. p. 119).

Pour tout cet emploi du réfléchi, le tort des grammairiens est en général de vouloir poser des règles trop inflexibles ; l'usage comportait ici une certaine liberté, dont on verra des exemples encore plus frappants dans ce qui va suivre.

B. *Le réfléchi dans les propositions subordonnées.*

§ 29. — Dans les propositions subordonnées, le réfléchi peut renvoyer au sujet (*grammatical* ou *logique*) de la proposition principale [1], toutes les fois qu'on veut présenter la proposition subordonnée comme faisant partie de la pensée de ce sujet [2].

a) *Le réfléchi renvoie au sujet grammatical de la proposition principale* :

22, 34, 2 C. Terentio Varroni... patres summa ope obstabant, ne *se* insectando *sibi* æquari assuescerent homines.

3, 58, 8 nihilum deprecans quin, si quam *suam* noxam reus dicere posset, privatus iterum in *se* sæviret.

1, 21, 3 Camenis eum lucum sacravit, quod (parce que, *disait-il*) earum ibi concilia cum conjuge *sua* Egeria essent.

1, 46, 1 quia interdum jactari voces a juvene Tarquinio audiebat, *se* injussu populi regnare.

2, 61, 4 patres quoque non temere pro ullo æque annisi sunt : propugnatorem senatus majestatisque vindicem *suæ*... iratæ obici plebi.

25, 19, 2 haudquaquam dubius, quod Campanis absente *se* paucos ante dies secunda fuisset pugna, quin multo minus *se suum*que... exercitum sustinere Romani possent.

42, 26, 6 senatum existimare non æquum eum facere qui ab sociis *suis* non abstineret injuriam.

21, 4, 2 dein brevi effecit ut (*but qu'Annibal poursuivait* et qu'il atteignit en effet) pater in *se* minimum momentum ad favorem conciliandum esset.

10, 20, 7 tanto intervallo ab hostibus consedit ut nec adventus *suus* nosci posset, etc.

31, 41, 8 itaque, ne temeritas eorum neglegentiaque *sibi* ac *suis* etiam cladis alicujus causa esset,... tumulum suis... cepit.

32, 11, 7 quattuor milia inde, etc.... tribuno militum tradit (consul)... § 8 (jubet) fumo dare signum nec antea clamorem tollere quam ab *se* signo recepto pugnam cœptam arbitrari posset.

1. Dans tout ce chapitre l'expression de *proposition principale* ne sera prise que dans un sens *relatif* : j'entends simplement par là la proposition d'où dépend une proposition subordonnée ; cette proposition, que j'appelle *principale*, peut donc elle-même dépendre d'une autre.

2. Cette règle étant toute générale, il est parfaitement inutile d'énumérer, comme le font certaines grammaires, les différentes catégories de propositions subordonnées où elle se peut trouver appliquée.

24, 20, 14 Hannibal, cum eorum nemo qui... *se* adissent aut ipsi venirent, etc.... castra inde movit.

21, 39, 8 Scipionem Hannibal eo ipso quod adversus *se* dux potissimum lectus esset præstantem virum credebat.

32, 11, 4 ita crederet ut *suæ* potius omnia quam illius potestatis essent.

23, 7, 7 misit qui vocarent Magium ad *sese* in castra.

23, 27, 10 litteras Carthaginem mittit, indicans quanto fama profectionis *suæ* damno fuisset.

27, 3, 2 metuens ne *suum* quoque exercitum... nimia urbis amœnitas molliret.

36, 14, 11 ex iis, interrogatis qui manere *secum* vellent, mille volentes Philippo tradit.

24, 29, 7 ita eos pacem pepigisse cum Romanis ut, quicumque populi sub regibus fuissent, et *suæ* dicionis essent.

24, 29, 8 Leontinos quoque æquum censere liberos [se] esse, vel quod in solo urbis *suæ* tyrannus ceciderit, etc.

26, 25, 13 precatique simul Epirotas sunt ut, qui *suorum* in acie cecidissent, eos uno tumulo contegerent.

Cf. 32, 7, 11 qui honorem quem *sibi* capere per leges liceret peteret (st. dir. : « honorem peto quem *mihi* capere per leges licet »). — Il pourrait y avoir aussi *ei*.

Il serait facile de multiplier ces exemples.

b) *Le réfléchi renvoie à un sujet logique* :

1, 5, 5 Faustulo spes fuerat regiam stirpem apud *se* educari (= Faustulus speraverat).

26, 45, 5 quod spem... obsessis... etiam in posterum dedit...; opera et difficilia esse et tempus datura ad ferendam opem imperatoribus *suis*.

41, 10, 2 dolor magis et indignatio diripi res suas cernentes Histros quam certa spes satis *sibi* virium adversus duos exercitus [esse] excivit.

35, 6, 1 et suiv. : litteræ allatæ sunt... Q. Minucii a Pisis : comitia *suæ* sortis esse, etc.

22, 56, 7-8 litteræ allatæ sunt ab T. Otacilio proprætore... nuntiatum *sibi* esse aliam classem... stare paratam instructamque, ut, ubi *se* versum ad tuendam Syracusanam oram Pœni sensissent, Lilybæum extemplo... aggrederentur.

2, 37, 9 proficiscentibus deinde indignatio oborta : *se*... abactos esse.

42, 47, 8 cui confessio expressa sit *se*... justo ac pio esse bello superatum.

2, 31, 11 a paruit causa plebi : *suam* vicem indignantem magistratu abisse.

45, 32, 4 id... mox apparuit multitudini Macedonum pro libertate *sua* esse factum.

8, 35, 1 consensus populi Romani ad preces et obtestationem versus ut *sibi* pœnam magistri equitum dictator remitteret.

c) *Le sujet logique n'est pas exprimé dans la proposition principale :*

2, 46, 1 prope certa spes erat (*eis*) non magis *secum* pugnaturos quam pugnarint cum Æquis.

23, 10, 9-10 extemploque (Magius) impositus in navem et Carthaginem missus (*ab Hannibale*), ne (pensée d'Annibal) motu aliquo Capuæ... orto senatum quoque pæniteret dediti principis et legatione missa ad repetendum eum aut negando... offendendi *sibi* novi socii aut tribuendo habendus Capuæ esset seditionis ac turbarum auctor.

7, 37, 10 ceterum, quia multitudo *sua*... haud procul ab rerum omnium inopia esset, placuit (*ducibus*)... frumentatum per agros militem duci.

31, 15, 3 in litteris autem (*ejus*)... commemoratio erat beneficiorum primum... *suorum*..., ad postremum adhortatio capessendi belli, dum *se*... haberent.

36, 5, 6 hac legatione (*Epirotarum*) id agi apparebat ut, sive, quod magis credebant, abstinuisset Epiro, integra *sibi* omnia apud exercitus Romanos essent, etc.

§ 30. — D'autre part le réfléchi peut naturellement aussi renvoyer au sujet de la proposition subordonnée où il se trouve.

45, 4, 7 Paulo ut *se suaque* omnia in fidem et clementiam populi Romani permitteret tendente.

34, 48, 5 id minime conveniens liberanti Græciam videbatur tyrannum reliquisse non *suæ* solum patriæ gravem, etc. (*suæ* se rapporte au sujet de *reliquisse*, qui n'est pas exprimé).

21, 45, 6 daturum se operam ne cujus *suorum* popularium mutatam *secum* fortunam esse vellent.

2, 6, 2 orare maxime Vejentes Tarquiniensesque ne *se* ortum... ante oculos *suos* perire sinerent. — Si l'on adopte la correction de Madvig, « ne [*se* ab] *se* ortum » (voy. *Emend. Liv.*, p. 68), le premier *se* renverra au sujet de la proposition principale.

Les Latins se préoccupaient si peu, en pareil cas, d'éviter une amphibologie apparente que souvent ils employaient, l'un à côté de l'autre, deux réfléchis renvoyant, l'un au sujet de la proposition principale, l'autre au sujet de la proposition subordonnée [1].

1. Je désignerai, dans ce qui suit, par le numéro [1] les réfléchis renvoyant au sujet de la proposition principale, et par le numéro [2] ceux qui renvoient au sujet de la proposition subordonnée.

37, 17, 5 frequentes Rhodios orare institerunt ne urbem... vicinam *sibi* [2]... perire sinerent; *sibi* [1] exsilii nullam aliam causam esse, etc.

36, 25, 6 haud dubius quin, si prius Heraclea capta foret, Romanis *se* [2] potius quam *sibi* [1] dedituri essent *suam*que (nouveau sujet) gratiam consul facturus esset.

35, 6, 1 et suiv. : litteræ allatæ sunt... Q. Minucii... si ita videretur patribus, mitterent ad collegam, ut is... ad comitia Romam rediret; si id facere gravaretur, quod non *suæ* [2] sortis id negotium esset, *se* [1] quidem facturum, etc.

32, 2, 6 Narniensium legatis querentibus ad numerum *sibi* [1] colonos non esse et immixtos quosdam non *sui* [1] generis pro colonis *se* [2] gerere.

24, 31, 6-9 : litteras... recitat : « prætores Syracusani consuli Marcello. » Secundum salutem, ut assolet, scriptum erat... omnium mercennariorum militum eandem esse causam, nec umquam Syracusas quieturas, donec quicquam externorum auxiliorum aut in urbe aut in exercitu *suo* [1] esset; itaque daret operam ut eos qui cum *suis* [1] prætoribus castra ad Megara haberent in *suam* [2] potestatem redigeret...

26, 29, 4 (affirmantes) nullo *suo* [1] merito eum ante implacabilem in *se* [1] fuisse; quid iratum, quod Romam de *se* [2] questum venisse Siculos sciat, facturum?

1, 50, 6 si *se* [1] audiant, domum *suam* [2] quemque inde abituros.

1, 13, 2 hinc patres, hinc viros orantes ne *se* [2] sanguine nefando soceri generique respergerent; ne parricidio macularent partus *suos* [1].

2, 6, 3 (paroles de Tarquin) : eos inter *se* [2]... partes regni rapuisse; bona *sua* [1] diripienda populo dedisse... Ferrent opem, adjuvarent; *suas* (nouveau sujet secondaire) quoque veteres injurias ultum irent.

40, 23, 7-8 litteras signo adulterino T. Quinctii signatas reddiderunt regi; deprecatio in litteris erat, si quid adulescens cupiditate regni prolapsus *secum* [1] egisset; nihil eum adversus *suorum* [2] quemquam facturum, neque eum *sese* [1] esse qui ullius impii consilii auctor futurus videri possit.

De même chez d'autres auteurs :

Cic., *De or.*, 1, 45, 199 quid est enim præclarius quam... posse... dicere idem quod apud Ennium dicat ille Pythius Apollo, se esse eum *unde sibi* [2], si non *populi et reges*, at omnes sui [1] cives *consilium expetant*. 2, 67, 273 cum... rogaret... eum Salinator ut meminisset opera *sua* [1] *se* [2] Tarentum recepisse. *In Verr.* II, 2, 17, 41 illi eum commonefaciunt ut, si *sibi* [2] videatur [1], utatur instituto *suo* [1].

César, *De b. G.*, 1, 36, 1 et suiv. : Ariovistus respondit... si ipse populo Romano non præscriberet quemadmodum *suo* [2] jure uteretur,

1. Texte selon Zumpt et Klotz. Le meilleur ms., le *Lagomarsinianus* n° 42, porte *sibi videretur*, qui doit être une altération de [*si*] *sibi videretur*, leçon donnée par le *Metellianus*. D'autres mss. ont : *si ei videatur*.

non oportere *se* [1] a populo Romano in *suo* [1] jure impediri... magnam Cæsarem injuriam facere, qui *suo* [2] adventu vectigalia *sibi* [1] deteriora faceret... quod *sibi* [1] Cæsar denuntiaret *se* [2] Æduorum injurias non neglecturum, neminem (3e sujet) *secum* [1] sine *sua* [3] pernicie contendisse. 1, 47, 1 Ariovistus ad Cæsarem legatos mittit... si id minus vellet, e *suis* [2] aliquem ad *se* [1] mitteret.

Corn. Nép., *Hann.* 12, 2 ne inimicissimum *suum* [1] *secum* [2] haberet, *sibi*que [1] dederet. *Them.* 7, 4 professus est Athenienses *suo* [1] consilio... Deos publicos *suos*que [2]... muris sæpsisse; § 6 quare, si *suos* [2] legatos recipere vellent..., *se* [1] remitterent. *Att.* 22, 2 cum quidem Agrippa eum... oraret atque obsecraret... *se* [2] *sibi* [1] *sui*sque [2] reservaret.

Q.-Curce, 8, 1, 9 : Scythæ petebant ut regis *sui* [1] filiam matrimonio *sibi* [2] jungeret.

§ 31. — Kühnast (p. 91) fait remarquer que, dans les discours d'ambassadeurs qui sont rapportés en style indirect, le réfléchi désigne quelquefois, non les ambassadeurs eux-mêmes, mais les personnes au nom desquelles ils parlent. En effet, l'ambassadeur, faisant lui-même partie du peuple qui l'envoie, peut parler au nom de ce peuple en employant la première personne du pluriel, qui dans le style indirect devient le réfléchi [1]; et, dans les cas qui ne s'expliquent point par cette considération, l'on peut dire que l'ambassadeur ne fait que répéter les paroles qu'un autre l'a chargé de transmettre.

a) 31, 14, 3 Atheniensium legati orantes ut *se* (style direct *nos*) obsidione eximeret.

31, 5, 5-6 Atheniensium nova legatio venit quæ regem appropinquare finibus *suis* (st. dir. *nostris*) nuntiaret.

40, 47, 4 petierunt enim ut *sibi* (eux, les ambassadeurs) in castra Celtiberorum ire liceret ad auxilia accienda; si non impetrassent, tum separatim ab illis *se* (eux, les habitants de la ville) consulturos [2].

32, 33, 9 et suiv. : excepit orationem ejus princeps Ætolorum Alexander... jam dudum *se* (st. dir. *ego*) reticere ait... ipsis quoque Ætolis eum plura... ademisse : Lysimachiam pulso prætore et præsidio Ætolorum occupasse eum; Cium item *suæ* (st. dir. *nostræ*) dicionis urbem funditus evertisse.

1. Cf. 29, 1, 24 « hæc aliaque dicendo non populares modo, sed Ausetanos quoque... concitat et alios finitimos *sibi* (= *popularibus suis*) atque illis (= Ausetanis) populos. »

2. La vulgate « *eos* ab illis se » ne peut pas s'expliquer : *consulere* avec l'acc. signifie « consulter »; or ce n'est ni aux ambassadeurs de consulter leurs concitoyens, ni à leurs concitoyens de les consulter.

32, 1, 9 legati ab Ardea questi in senatu erant *sibi* (st. dir. « *nous autres* habitants d'Ardée ») in monte Albano Latinis carnem... datam non esse.

24, 33, 5 Romanus orator non bellum *se* (st. dir. *ego*) Syracusanis, sed opem... afferre ait... eis qui... perfugerint ad *se* (st. dir. *ad nos*).

b) Un passage plus remarquable est 22, 37, 2 et suiv. : legati... nuntiarunt cædem C. Flaminii... adeo ægre tulisse regem Hieronem ut nulla *sua* (réfléchi qu renvoie au sujet de la proposition subordonnée)... clade moveri magis potuerit. « Itaque (discours d'Hiéron, qu'il a chargé les ambassadeurs de répéter aux Romains), quamquam probe sciat, etc...., tamen *se* (Hiéron) omnia... misisse;... *se*... orare. » Jam (les ambassadeurs parlent en leur propre nom ; c'est une parenthèse explicative intercalée dans le discours d'Hiéron) omnium primum... afferre *sese* (les ambassadeurs)... Advexisse etiam, etc.... et... subvecturos. « Milite (le discours d'Hiéron reprend) atque equite scire, etc. »

Il va de soi d'ailleurs que cette espèce d'identification de l'ambassadeur avec la personne qui l'a envoyé n'est nullement obligatoire.

32, 33, 8 prætor Ætolorum Phæneas cum eadem fere... postulasset, redderenturque *Ætolis* urbes quæ quondam juris ac dicionis *eorum* fuissent (il pourrait y avoir aussi bien *sibi* et *suæ*).

41, 19, 5 simul venerant et ab rege Perseo oratores qui purgarent nec accitos ab *eo* (il pourrait y avoir *se*) Bastarnas nec auctore *eo* quicquam facere.

45, 13, 4-5 Ptolomæi legati communi nomine regis et Cleopatræ gratias egerunt : plus *eos* (il pourrait y avoir *se*) senatui populoque Romano quam parentibus *suis* (réfléchi qui renvoie au sujet de la proposition subordonnée) debere.

§ 32.— On peut d'autre part renvoyer au sujet de la proposition principale par le pronom *is*, quand on ne veut pas présenter la proposition subordonnée comme la pensée de ce sujet [1] :

1. Dans beaucoup de cas on peut employer le réfléchi ou *is* à peu près indifféremment, suivant le point de vue où l'on se veut placer ; cf. Cic., *de off.*, 3, 22, 86 « perfuga... venit in castra Fabricii eique est pollicitus, si præmium *sibi* proposuisset, se... clam in Pyrrhi castra rediturum et eum veneno necaturum », et au contraire Corn. Nep., *Dat.*, 10, 1 « is pollicitus est regi se eum interfecturum, si *ei* rex permitteret ut quodcumque vellet liceret impune facere.» Dans le premier de ces deux exemples, *sibi* est tout naturel, puisque la proposition *si... proposuisset* fait partie des paroles du transfuge, rapportées en style indirect ; mais *ei*, dans l'autre exemple, quoique moins naturel à première vue, se justifie très bien : *si... permitteret*, etc., est conçu comme représentant les paroles du roi : « *tibi* permitto ut quodcumque velis liceat impune facere », et *tibi* du style direct est remplacé très régulièrement par *ei* dans le style indirect.

28, 26, 9 excepti sermonibus de industria compositis, lætum opportunumque adventum *eorum* esse (paroles de ceux qui les accueillent; *suum* serait inadmissible).

3, 64, 7 cum consules... interrogati..., si *eos* (paroles de ceux qui les interrogent; st. dir. *vos*) populus Romanus, memor libertatis per *illos* (pensée du peuple) receptæ domi,... consules iterum faceret, quidnam facturi essent, nihil sententiæ *suæ* mutassent. — *Eos* est très correct, *se* ne le serait pas moins; le sens serait alors : « s'ils *se voyaient* nommés de nouveau. »

42, 26, 5 quæsitum est, quid ita non adissent magistratum, ut... sciretur denique venisse *eos* (paroles de ceux qui les interrogent; st. dir. *vos*) et super qua re venissent. — Si T.-Live avait au contraire voulu dire que telle personne était allée trouver le magistrat *dans l'intention* de faire savoir son arrivée, il aurait pu mettre : « adiit magistratum, ut sciretur venisse *se*. »

7, 5, 5 super lectum stans ferro intento, nisi... juraret *se* [2] patris *ejus* (paroles de celui qui jure; st. dir. *tui*) accusandi causa concilium plebis numquam habiturum, *se* [1] eum extemplo transfixurum minatur. — « Patris *sui* [1] » serait du reste aussi parfaitement admissible.

45, 4, 6 itaque alteræ litteræ... et petiere et impetravere ut aliqui ad *eum* mitterentur (c'est l'historien qui parle; s'il n'y avait eu que *petiere*, T.-Live aurait peut-être mis *se*).

8, 8, 18 Romano permissum erat ab consulibus ut succenturionem *sibi*... legeret, qui tutaretur *eum* (intention des consuls en donnant cette permission; T.-Live pouvait aussi mettre *se*, qui aurait exprimé la pensée du centurion).

21, 59, 10 venienti in Ligures Hannibali per insidias intercepti duo quæstores Romani..., quo magis ratam fore cum *iis* pacem societatemque crederet (pensée qu'aura Annibal; s'il y avait *secum*, qui serait également possible, ce serait la pensée qu'ont les Ligures), traduntur.

32, 8, 11 Attalum orare patres conscriptos ut, si *sua* [1] classi *suaque* opera uti... vellent, mitterent ipsi (nomin.) præsidium ad regnum *ejus* tutandum (= *quo regnum ejus tutarentur*, et non *quo regnum suum tutaretur;* il s'agit d'exprimer l'intention que doivent avoir les Romains); si id nollent, ipsum ad *sua* [1] defendenda... redire paterentur.

5, 1, 4-5 gravis jam is antea genti fuerat opibus superbiaque, quia sollemnia ludorum... violenter diremisset, cum ob iram repulsæ, quod... sacerdos *ei* prælatus esset, artifices... repente abduxit (alors que, pour se venger, *à ce que disaient les Étrusques*, de ce que...).

31, 3, 6 majore conatu Romanis id capessendum bellum esse, ne cunctantibus *iis* (pensée, non des Romains, mais de celui qui parle; st. dir. *vobis*) auderet Philippus.

42, 33, 9 id tantum (eos) deprecari ne inferiores *iis* ordines... attribuerentur (paroles de Popilius, qui transmet la prière des centurions au peuple; avec *sibi*, qui serait tout aussi correct, ce serait la pensée des centurions eux-mêmes).

5, 2, 5 nullam profecto aliam (causam) inventuros quam ne quid... agi de commodis *eorum* posset (pensée de ceux qui parlent; style direct : *vestris,* qui dans le style indirect devient régulièrement *eorum*).

38, 56, 12 castigatum enim quondam ab eo populum ait quod *eum* perpetuum consulem... vellet facere. — Ces paroles s'adressent peut-être à Scipion lui-même (voy. § 11 « *increpando* quod degenerarit tantum a se ipse, etc. ») ; en ce cas, *eum* remplacerait régulièrement *te* du st. dir. (« castigatus ... a *te* populus est quod *te* ... consulem ... vellet facere »). Si l'on n'admet pas cette explication, *eum*, au lieu de *se*, serait une négligence d'expression (cf. p. 143).

35, 46, 8 viderent quid patiendum *iis* extemplo foret (st. dir. : *quid patiendum vobis sit;* mais il pourrait y avoir aussi bien *sibi*).

41, 19, 6 moneri eum... jussit ut... curaret ut sanctum habere fœdus quod *ei* (st. dir. *tibi*) cum Romanis esset videri posset.

42, 62, 5 mitteret ad consulem qui fœdus in easdem leges renovarent quibus Philippus pater *ejus* (st. dir. *tuus*) pacem... accepisset.

35, 14, 2-3 dedit operam ut cum Hannibale... sæpe congrederetur, ut animum ejus tentaret et... metum demeret periculi quicquam *ei* ab Romanis esse (paroles de celui qui parle à Annibal : « noli credere periculi quicquam *tibi* ab Romanis esse »).

23, 19, 5 Gracchus..., quia prædictum erat dictatoris ne quid absente *eo* rei gereret, nihil movebat. —Pensée de l'historien ; s'il y avait *se*, ce serait la pensée du dictateur ; avec *quia... esset*, ce serait celle de Gracchus : « parce que, *disait-il*, etc. » (du reste, il pourrait y avoir, en ce cas, aussi bien *se* que *eo*).

45, 13, 14 (commemoravit) duas res ei (= patri suo) rubori fuisse, unam quod rogasset *eum* per legatos senatus..., alteram quod pecuniam *ei*... misisset (pensée de celui qui parle ; st. dir. *quod rogavit eum*).

De même, lorsque le sens le demande, on peut renvoyer par *is* au sujet de la proposition subordonnée elle-même [1] :

38, 14, 8 legati nihil aliud petere quam ut... veniendi... ad *eum* (st. dir. *ad te*) tyranno potestatem et copiam loquendi ac purgandi se faceret (cf. p. 116).— Naturellement T.-Live aurait aussi pu mettre *ad se*.

31, 11, 12 jussique polliceri, si quid *ei* ad firmandum... regnum opus esse indicasset, enixe id populum Romanum... præstaturum. —Pensée du sénat, qui donne cette commission aux ambassadeurs ; c'est donc

1. Remarquez Cic., *de fin.*, 2, 17, 55 : memini me adesse P. Sextilio Rufo, cum is rem ad amicos ita deferret, se esse heredem Q. Fadio Gallo, cujus in testamento scriptum esset *se* [Sextilius] ab *eo* [Fadius] rogatum ut omnis hereditas ad filiam perveniret (paroles de Sextilius, rapportées en style indirect ; il pourrait y avoir tout aussi bien : « cujus in testamento scriptum esset *eum* [Sextilius] ab *se* [Fadius] rogatum, etc. » : ce seraient alors les termes mêmes du testament qui seraient rapportés en style indirect).

à tort que Madvig corrige *eis;* l'expression est tout aussi correcte que s'il y avait *sibi* (st. dir. « si quid *tibi* opus esse, etc. »).

Dans tous ces passages, l'emploi de *is* est parfaitement correct; dans les suivants, au contraire, *is* me semble moins naturel :

31, 34, 1 Philippus, aliquid et ad caritatem suorum et ut promptius pro *eo* (pensée de ceux qui s'exposeraient ainsi pour lui?) periculum adirent ratus profecturum se, etc.

1, 54, 5 sciscitatum Romam ad patrem mittit, quidnam *se* [1] facere vellet, quandoquidem ut omnia unus Gabiis posset *ei* Di dedissent (paroles du messager ?).

32, 34, 5 an, quod a sociis *eorum* non abstinuerim, justam querelam habent...? (*sociis eorum* semble dit au point de vue de celui qui parle; mais *abstinuerim* exprime bien la pensée du sujet de *habent :* « parce que, *selon eux,* etc. ») :

32, 8, 9-10 ii regem... vereri dixerunt ne id præstare *ei*... ultra non liceret (*ei* représente *regem*, et l'on attendrait *sibi;* T.-Live se place-t-il au point de vue des ambassadeurs qu'il fait parler?).

9, 5, 9 (proponere sibimet ipsi ante oculos) reditum in patriam ad parentes, quo sæpe ipsi majoresque *eorum* triumphantes venissent. — On dit souvent (cf. p. 150) : « *ipse* comitesque *ejus*, *ipsi* majoresque *eorum* etc. » ; ici cette façon de parler, qui est très familière aux Latins, aurait été transportée telle quelle dans le style indirect (il serait aisé de supprimer *eorum*, mais je n'oserais pas faire cette suppression).

C'est par inadvertance que Kühnast cite 42, 41, 14, où *eos* ne renvoie pas du tout à *iis*.

Dans ces cinq passages j'attendrais le réfléchi; je crois qu'il faut voir là une négligence d'expression, par laquelle l'auteur cesse, dans la proposition subordonnée (ou dans une partie de cette proposition), de se placer au point de vue du sujet de la proposition principale [1].

1. Selon Kühner (II, p. 447-448), dans les propositions subordonnées faisant partie de la pensée d'un sujet, le réfléchi ne s'emploie d'une façon nécessaire, pour renvoyer à ce sujet, que lorsque la proposition où ce sujet se trouve est à l'*indicatif;* lorsqu'au contraire, dépendant elle-même d'une autre proposition, elle est au subjonctif ou à l'infinitif; le réfléchi dans la proposition subordonnée est *rare*, suivant Kühner; *en général*, dit-il, c'est le pronom *is* qui est employé dans ce cas. — Cette règle, que je ne crois avoir vue que dans Kühner, justifierait bien l'emploi de *is* dans les deux passages 1, 54, 5, et 32, 8, 9-10; mais elle demanderait à être vérifiée : les exemples cités par Kühner ne sont pas assez nombreux, et, si sa règle rend bien compte de l'emploi de *is* dans certains passages assez embarrassants de César, il y a d'autres textes, parmi ceux qu'il cite, où *is* s'explique très bien par des raisons logiques, sans qu'on ait besoin de recourir à sa règle. On a d'ailleurs pu voir dans ce qui précède (p. 135-6)

Il se peut faire d'ailleurs qu'une raison toute particulière détermine l'emploi de *is* dans des passages où l'emploi du réfléchi eût été plus correct.

1, 56, 10 cupido incessit animos juvenum sciscitandi ad quem *eorum* regnum... esset venturum (st. dir. *ad quem nostrum;* mais la forme correspondante du réfléchi n'existe pas).

41, 8, 8 Fregellas quoque milia quattuor familiarum transisse ab *se* Samnites Pælignique querebantur, neque eo minus *hos* aut *illos* in dilectu militum dare (l'expression est singulière ; mais on ne pouvait guère dire autrement, si l'on voulait conserver cette opposition).

§ 32 bis. — Pour l'emploi de *is* au lieu du réfléchi chez d'autres auteurs, voy. Dräger, § 29, b, Lupus, p. 10. On peut ajouter aux exemples qu'ils citent [1] :

César, *De b. c.* 3, 28, 3 tirones... jurejurando accepto, nihil *iis* (paroles d'Otacilius, qui garantit aux *tirones* la vie sauve) hostes nocituros, se Otacilio dediderunt. *De b. G.* 1, 47, 1 Ariovistus ad Cæsarem legatos mittit : velle se de iis rebus quæ inter *eos* agi cœptæ neque perfectæ essent agere cum eo (st. dir. *inter nos,* qui aurait dû devenir *inter se,* mais *inter se* n'eût pas été clair).

Corn. Nép., *Hann.* 11, 3 soluta epistula nihil in ea repperit nisi quæ ad irridendum *eum* (c'est l'historien qui parle ; avec *se,* ce serait la pensée du sujet de *repperit*) pertinerent. *Paus.* 4, 6 orare cœpit ne enuntiaret nec *se* [1] meritum de *illo* (st. dir. *de te*) optime perderet.

Cic., *p. Lig.*, 12, 36 nihil egit aliud... nisi ut tui *eum* studiosum... judicares (c'est l'orateur qui parle en son nom ; s'il y avait *se,* ce serait la pensée du sujet de *egit*).—Gossrau cite encore d'autres passages de Cicéron, où l'emploi de *is* s'explique par une raison semblable, par exemple *in Q. Cæc.*, 1, 2 « me sæpe esse pollicitum... dicebant... commodis *eorum* me non defuturum » (st. dir. « commodis *vestris* »). De même Zumpt (*Lat. Gramm.*, 12e éd., § 550) cite *p. Arch.* 10, 25 : « quem nos in contione vidimus, cum ei libellum poeta... subjecisset, quod epigramma in *eum* fecisset, tantummodo alternis versibus longiusculis, statim... jubere ei præmium tribui : » ici il ne pouvait pas du tout être question d'employer le réfléchi; la proposition *quod... fecisset* ne peut en aucune manière être rattachée à la pensée de Sylla : c'est le poète qui, dans son placet, demandait de l'argent à Sylla, parce que, *disait-il,* il avait composé une épigramme à sa louange (st. dir. « epigramma in *te* feci »).

Tacite, *Hist.*, 5, 9 : jussi a C. Cæsare effigiem *ejus* in templo locare potius arma sumpsere (c'est l'historien qui parle; avec *suam,* « jussi... locare » serait présenté comme étant la *pensée* de l'empereur).

que l'on trouve chez T.-Live le réfléchi là où, d'après cette règle de Kühner, il faudrait plutôt *is* : voy. 42, 26, 6. 32, 11, 4. 24, 29, 7. 24, 29, 8. 32, 7, 11.

1. Il faudrait examiner ces exemples un à un, comme je l'ai fait pour ceux de T.-Live, afin de savoir quelle est dans chaque cas particulier la raison de l'emploi de *is*.

Voici au contraire un passage où *is* me paraît incorrect : Justin, 3, 3, 11 : jurejurando obligat civitatem nihil *eos* de *ejus* legibus mutaturos priusquam reverteretur. — « Nihil *se* de ejus legibus » ou « nihil eos de *suis* legibus » ou même « nihil *se* [2] de *suis* [1] legibus » serait correct ; « nihil *eos* de *ejus* legibus », au contraire, est un vrai solécisme.

§ 33. — Il y a des cas où l'emploi du réfléchi dans une proposition subordonnée suffit à lui seul pour présenter cette proposition ou une partie de cette proposition comme la pensée du sujet principal, alors même que, pour une raison ou pour une autre, elle n'est pas au mode du style indirect (au subjonctif).

2, 55, 6 tum Volero,... ubi indignantium pro *se* acerrimus erat clamor, eo se in turbam confertissimam recipit (« là où il *voyait* que... ; » le subjonctif ne serait pas ici de mise).

25, 6, 12 Caudinæ legiones... eundem illum hostem sub jugum miserint qui hac *sua* ignominia lætatus fuerat (pensée des légions : « ce même ennemi qu'ils *se rappelaient avoir vu* se réjouir de leur honte » ; il n'y avait pas lieu de mettre le verbe au subjonctif).

26, 38, 1 Hannibalem ante omnia angebat quod Capua pertinacius oppugnata ab Romanis quam defensa ab *se* multorum Italiæ populorum animos averterat (« *ce fait* que le siège de Capoue, qu'il n'avait pas défendue, *comme il le sentait bien lui-même,* avec autant d'opiniâtreté que les Romains en avaient mis à l'attaquer, lui avait aliéné... ; » — s'il y avait *avertisset*, cette conséquence de la prise de Capoue ne serait plus présentée comme un fait, mais comme une simple idée d'Annibal).

28, 8, 14 quia res in Græcia tranquillas et profectio Attali fecerat et in tempore laborantibus sociis latum ab *se* auxilium, retro in regnum concessit (« *voyant* la tranquillité rétablie en Grèce, etc. ; » avec *fecisset,* le sens changerait : « parce que, *pensait-il,* la tranquillité était rétablie »).

39, 23, 6 una eum res... maxime angebat, quod, qui Macedonum ab *se* defecerant in bello, in eos jus sæviendi ademptum *ei* ab senatu erat. — M. à m. : « les Macédoniens qu'il *savait* l'avoir abandonné pendant la guerre, le sénat lui avait ôté le droit de les punir. » Il a plu à T.-Live de présenter la seconde partie de la phrase (*in eos*, etc.) comme un fait indépendant, et non comme une partie de la pensée de Philippe.

1, 17, 2 ne, quia post Tatii mortem ab *sua* parte non erat regnatum,... possessionem imperii amitterent (ce qui leur donnait cette crainte, c'est qu'ils *voyaient* que, etc.).

8, 35, 1 stupentes tribunos et suam jam vicem magis anxios quam ejus cui auxilium ab *se* petebatur (« pour lequel ils *voyaient* qu'on leur demandait leur secours ; » avec *peteretur,* la phrase pourrait signifier : « pour lequel on leur *demanderait* leur secours »).

De même, dans le passage 3, 24, 9 (cité § 27, p. 127), on pourrait expliquer le réfléchi par cette remarque que la proposition « quam i lex minuendæ *suæ* majestatis causa promulgata ferretur » peut être

considérée comme représentant la pensée du sujet principal *consules* (« avec tout autant d'acharnement que s'ils *avaient vu* présenter une loi, etc. »); ici le verbe est au subjonctif, mais ce subjonctif n'est point amené par le style indirect. Même explication pour le passage 7, 20, 1, cité également p. 127 [1].

§ 34. — Enfin il arrive quelquefois que, dans une proposition relative qui ne dépend pas proprement de la pensée du sujet de la proposition principale, on renvoie néanmoins à ce sujet au moyen du réfléchi. Cette irrégularité semble se rencontrer surtout dans des cas où le sujet principal peut encore être considéré comme étant d'une certaine manière le sujet logique de la proposition subordonnée (cf. p. 133).

7, 37, 3 centum boves militibus dono dedit qui *secum* in expeditione fuerant (= quos secum... habuerat).

27, 51, 13 Lucanorum qui *suæ* dicionis erant in Bruttium agrum traduxit (ceux *qu'il avait en sa puissance*).

2, 43, 6 quantum in *se* fuit (dans la mesure où *il le pouvait*). — De même chez Corn. Nép., *Iph.*, 3, 4, au lieu que Cicéron dit, *p. Flacco*, 25, 61, « quantum in *ipsis* fuit. »

37, 25, 4 non civitatium modo quæ circa *se* erant contrahebat præsidia (les villes qu'*il trouvait* autour de soi). — M. Madvig supprime *se*, peut-être à tort [2].

M. Dräger, t. I, p. 71 de la 2e éd., cite encore 38, 2, 2, « cum duobus milibus Athenæum, quod unum a præsidio *suo* retentum fuerat, pervenit; » — mais je crois qu'ici *suo* se rapporte tout simplement à *quod*, sujet grammatical de la proposition. Pour le passage 37, 41, 8, voy. § 27, p. 129.

§ 35. — Pour des exemples d'autres auteurs, voy. Dräger, § 30 ; Kühner, II, p. 446, *Remarque* 11 ; Lupus, p. 105-106. Tous trois confondent les deux cas que j'ai cru devoir distinguer dans ce qui précède (§ 33 : emploi logique, quoique grammaticalement peu régulier, du réfléchi ; § 34 : emploi illogique et irrégulier, résultant d'une espèce d'attraction). Dans la plupart des exemples que cite Dräger, la proposition subor-

1. De ces deux passages on pourrait rapprocher Plaute, *Rud.*, 2, 3, 79 : (nos) accepit ad sese, haud secus quam si ex *se* simus natæ (« comme si elle *voyait* en nous des filles »).

2. De ces exemples de T.-Live on peut rapprocher les passages suivants de Cicéron, cités par Kühner (II, p. 446, *Rem.* 11) : *de inv.* 1, 31, 53 « (Socrates) ex eo quod *sibi* ille dederat quicum disputabat aliquid conficere malebat ». 1, 33, 55 « (Epaminondas) ei qui *sibi* ex lege prætor successerat exercitum non tradidit ». Toute irrégularité disparaîtrait, si on remplaçait la proposition relative par la forme de phrase équivalente : « successori *suo* exercitum non tradidit », « ex re *sibi* data ab illo quicum disputabat aliquid conficere malebat. »

donnée dépend de la *pensée* du sujet principal ; ainsi chez Sall., *Jug.* 88, 4 « statuit urbes quæ viris aut loco pro hostibus et advorsum *se* opportunissimæ erant singulas circumvenire, » le sens est : « les villes qu'il *savait* être, etc.; » si l'on mettait *essent*, la phrase pourrait signifier : « les villes qui *seraient*, » ce qui est tout différent. — Toutefois il y a des passages qui ne s'expliquent pas par cette considération ; ainsi le vers d'Horace, *Epist.*, 2, 1, 83, « vel quia nil rectum, nisi quod placuit *sibi*, ducunt » (*ce qu'ils ont trouvé bon*), rentre dans la remarque que j'ai faite au § 34. Un autre exemple qui rentre également dans le même cas est le passage très remarquable de Plaute, *Rud.*, prol. 47, « is leno, ut *se* æquomst, flocci non fecit fidem ; » Naudet rapprochait ce dernier passage d'un fragment de Turpilius (Nonius, livre IV, s. v. *tangere*, p. 475 de l'éd. Quicherat), « mi est iratus pater, quia *se*... tetigi, » mais ici la proposition subordonnée fait évidemment partie de la *pensée* du sujet principal [1].

Il ne me semble pas du reste que tous les exemples de M. Dräger soient cités à propos ; ainsi dans le passage de Caton, *De re rust.* 157, *sua culpâ* veut dire évidemment « par sa *propre* faute. » De même, sur les neuf exemples de Cornélius Népos qu'il cite, les deux premiers sont à rayer [2].

Les autres passages de Cornélius Népos cités par Dräger sont fort intéressants : *Att.*, 12, 3 « cum L. Saufeji equitis Romani, æqualis *sui*,... tresviri bona vendidissent consuetudine ea qua tum res gerebantur, Attici labore atque industria factum est, etc., » *cum... vendidissent* est le *motif* qui fait agir Atticus. Le réfléchi s'explique aussi sans peine dans les deux passages *Dat.*, 6, 8 (« ce qu'*il avait vu* imaginer pour sa perte ») et *Ep.*, 3, 5 (« quand *il voyait* un de ses concitoyens, etc. »), plus difficilement dans le passage *Ag.*, 7, 4, « domo eadem fuit contentus qua Eurysthenes, progenitor majorum *suorum*, fuerat usus » (pensée d'Agésilas ? c'est le *motif* qui l'empêche de quitter cette maison). Enfin, si, dans les exemples qui précèdent, il est possible de rattacher la proposition incidente à la *pensée* du sujet de la proposition principale, le passage *Att.*, 16, 4, « non enim Cicero ea solum quæ vivo *se* acciderunt futura prædixit, » doit au contraire être rapproché des exemples que j'ai cités au § 34 (« les événements qu'*il vit* arriver de son vivant »). — Cf. encore *Att.*, 7, 1 « quæ amicis *suis* opus fuerant ad Pompejum proficiscentibus omnia ex sua re familiari dedit » (= quæ amicis suis opus esse *senserat?*).

Je serais assez porté à croire que, non seulement pour *suus*, mais encore pour *sui*, *sibi*, *se*, l'emploi irrégulier du réfléchi au lieu du

1. Un emploi curieux du réfléchi se rencontre dans une inscription déjà citée plus haut (Willmanns, *Exempla inscr. Lat.*, 2711) : « ob merita ejus quæ in *se* sæpius libens contulit » (*se* représente le nom de la personne qui élève la statue).

2. *Epam.*, 8, 3, je propose de lire : *ausus fui*[*sse*]*t*, au lieu de *ausus fuit*. Cf. § 54.

démonstratif appartenait surtout à la langue populaire (chez Cicéron cet emploi ne se rencontre guère que dans ses premiers ouvrages et dans les lettres). Ceci n'empêche pas que, d'un autre côté, l'emploi incorrect du démonstratif au lieu du réfléchi n'ait pu être aussi, à une certaine époque, une particularité de la langue vulgaire (voy. le passage de Justin cité p. 145). Cela revient à dire que, dans le latin populaire, les règles pour l'emploi du réfléchi et du démonstratif ont été moins strictement observées que dans la prose littéraire.

II. — PRÉTENDU EMPLOI DE IPSE AU LIEU DU RÉFLÉCHI POUR ÉVITER L'ÉQUIVOQUE [1].

§ 36. — On trouve dans certaines grammaires cette règle que, lorsque, dans une proposition subordonnée, l'emploi du réfléchi pourrait faire équivoque, on doit employer *ipse* pour renvoyer au sujet de la proposition principale et réserver le réfléchi pour renvoyer au sujet de la proposition subordonnée [2]. Posée dans ces termes, cette règle ne peut pas se défendre, comme le démontre très bien Dräger. Les Latins ne se préoccupaient pas le moins du monde d'éviter les équivoques apparentes qui pouvaient résulter de l'emploi du réfléchi; on en a vu plus haut (p. 135-8) des exemples assez concluants. D'autre part on trouve *ipse* au lieu du réfléchi dans des phrases où il ne pourrait y avoir aucune équivoque. Ailleurs on rencontre *ipse* employé exactement de la même façon au nominatif ou pour remplacer le pronom *is*, c'est-à-dire dans des cas où l'on ne pourrait pas employer le réfléchi. Enfin il n'est pas vrai que, dans les propositions subordonnées, *ipse* ne puisse pas renvoyer au sujet de la proposition subordonnée elle-même; voy. les exemples que Dräger donne de cet emploi de *ipse*, et cf. les deux passages suivants :

Cornélius Népos, *Them.*, 7, 6 Lacedæmónios autem (c'est Thémistocle qui parle) male et injuste facere, qui id potius intuerentur quod *ipsorum* (« leur *propre* ») dominationi quam quod universæ Græciæ utile esset. Quare, si *suos* [2] legatos recipere vellent,... *se* [1] (d'après la prétendue règle il faudrait *ipsum*) remitterent.

Hann., 8, 2 alii naufragio, alii a servulis *ipsius* (« ses *propres* ») interfectum *eum* scriptum reliquerunt. — Il pourrait très bien y avoir *suis*, mais le sens : « ses *propres* esclaves » serait moins accusé.

1. Dräger, t. I, p. 81-82 de la 2e éd. Kühnast, p. 112 et suiv. Grysar, 2e éd., p. 158 et suiv. Kühner, II, p. 461.

2. Cette règle aurait été inventée par Laurentius Valla (Lorenzo della Valle) dans son ouvrage : *De reciprocatione sui et suus liber* (réédité en 1846), ch. 10.

Ce qui est vrai, c'est que *ipse* s'emploie, dans le style indirect comme dans le style direct, lorsque le sens le demande, c'est-à-dire lorsque l'on veut faire ressortir un sujet en l'opposant à un autre. Or il peut arriver que, le sujet de la proposition principale étant en opposition avec le sujet de la proposition subordonnée, le sens demande qu'on appuie sur le premier; on renverra alors au sujet de la proposition principale par *ipse* plutôt que par le réfléchi [1]. Ce sont de pareils passages qui ont pu tromper des observateurs superficiels. Voici, par exemple, deux passages de César qui semblent justifier la règle traditionnelle : *De b. G.*, 1, 13, 5 « ne ob eam rem aut *suæ* magno opere virtuti tribueret aut *ipsos* despiceret. » 1, 40, 4 « cur de *sua* virtute aut de *ipsius* diligentia desperarent? » Il est vrai que, dans le second de ces deux passages, *sua* répété deux fois serait inintelligible (dans l'autre *se*, au lieu de *ipsos*, se comprendrait à la rigueur); mais, en réalité, ce qui a déterminé l'emploi de *ipse*, c'est qu'il y a, dans l'un et l'autre cas, une opposition à marquer et que l'un des emplois naturels de *ipse*, c'est de faire ressortir un objet par opposition avec un autre. « Ne va pas pour cela te prendre pour un grand général ou nous mépriser, *nous*. » « Pourquoi désespérez-vous de votre courage, ou de mon zèle *à moi?* » Ainsi le réfléchi ne serait point ici de mise, non seulement parce qu'il prêterait à équivoque, mais surtout parce qu'il y a, dans la pensée, une opposition et que, pour que cette opposition soit marquée, il faut absolument qu'il y ait *deux pronoms différents :* au style direct, il y aurait d'une part le pronom de la 1re personne, d'autre part celui de la 2e; au style indirect, il y a d'une part *ipse*, d'autre part le réfléchi.

La grammaire latine de Burnouf (5e éd., p. 222) cite, comme exemple de l'emploi de *ipse* pour éviter l'équivoque, Salluste, *Jug.*, 46, 2 « igitur (Jugurtha) legatos ad consulem... mittit qui tantummodo *ipsi* liberisque vitam peterent. » L'exemple est bien mal choisi : outre que *sibi* ne pourrait point faire ici d'équivoque sérieuse, qui ne voit que *ipsi* veut dire : « pour lui *personnellement*, » par opposition à *liberis?* Les passages de cette espèce sont très fréquents; chez T.-Live on peut citer : 1, 4, 3 « aut *ipsam*

1. Il faut ajouter que l'on emploie *ipse* au lieu du réfléchi toutes les fois que, dans le style direct, le sens demanderait qu'on *exprimât* le pronom personnel, *ego* ou *nos*, si la forme de la phrase était telle que ce pronom devînt le sujet d'une proposition : T.-Live, 26, 37, 7 « pudebatque adeo *se* spretos ut sedentibus *ipsis* ad Romana mœnia alia porta exercitus Romanus in Hispaniam duceretur » (style direct : « adeo spreti sumus », *sans exprimer le sujet*, mais « dum *nos* sedemus »).

aut stirpem. » 1, 26, 12 « nec patris... nec *ipsius*. » 2, 31, 3 « *ipsi* posterisque. » 2, 51, 8 « *ipse* exercitusque. » 3, 34, 2 « *ipsis* liberisque eorum. » 9, 5, 9 « *ipsi* majoresque eorum. « 40, 5, 1 « *ipsum* liberosque ejus. » 45, 44, 7 « *ipsum* comitesque ejus, » etc., tous passages où il n'y aurait pas lieu d'employer le réfléchi.

Voici encore des exemples instructifs :

César, *de b. G.*, 1, 44, 8 : quid *sibi* [2] vellet (Cæsar)? cur in *suas* [1] possessiones veniret? provinciam *suam* [1] hanc esse Galliam, sicut illam nostram. Ut *ipsi* (st. dir. « à *moi non plus* ») concedi non oporteret, si in nostros fines impetum faceret, sic item nos esse iniquos, quod in *suo* jure *se* interpellaremus.

Corn. Nép., *Milt.*, 3, 5 Histiæus Milesius ne res conficeretur obstitit, dicens non idem *ipsis* (st. dir. « nous-*mêmes* »), qui summas imperii tenerent, expedire et multitudini, quod Darii regno *ipsorum* (« notre *propre* ») niteretur dominatio : quo exstincto *ipsos* (« nous-*mêmes* ») potestate expulsos civibus suis pœnas daturos; itaque adeo *se* (st. dir. « *moi* ») abhorrere a ceterorum consilio ut nihil putet *ipsis* (« nous, *personnellement* ») utilius quam confirmari regnum Persarum. *Alc.* 5, 1 pertimuerunt ne caritate patriæ ductus aliquando ab *ipsis* desciscceret et cum *suis* [2] in gratiam rediret (il y a l'idée d'une opposition; style direct : « *nous*, il nous abandonnera, pour se réconcilier avec les siens ; » *a se desciscceret* ne ferait aucune équivoque).

Cic., *De div*, 1, 19, 36 condemnemus, inquam, hos aut stultitiæ aut vanitatis aut impudentiæ, qui CCCCLXX milia annorum, ut *ipsi* dicunt, monumentis comprehensa continent, et mentiri judicemus nec sæculorum reliquorum judicium, quod de *ipsis* futurum sit, pertimescere (ils doivent se dire : « *nous aussi*, nous serons jugés; » *de se* ne ferait aucune équivoque).

In Verr. II, 2, 23, 55 rogant eum ut *sibi* [1] id quod ab *ipsis* abisset pecuniæ curet (st. dir. « quod *ipsi* » ou « quod *nos* dedimus pecuniæ nobis cura » ; *a se* ne prêterait pas plus à équivoque que *sibi*).

Cf. Sall., *Jug.*, 38, 8 tametsi *ipsum* cum exercitu fame, ferro clausum teneret, tamen *se* memorem humanarum rerum, etc. — Ici *ipsum* remplace *eum*, c'est-à-dire le pronom de la seconde personne du style direct (« toi *personnellement*, et avec toi ton armée »). Si c'était Aulus qui parlât à Jugurtha, il lui pourrait dire de même : « tametsi *ipsum* (« moi *personnellement* ») cum exercitu... clausum teneret, tamen se orare ut humanarum rerum memor esset ; » *ipsum* aurait évidemment le même sens qu'il a dans la phrase de Salluste, et cependant on ne manquerait pas, sans doute, de voir dans cet exemple une confirmation de la règle traditionnelle.

Kühnast (p. 117) cite encore divers passages de Cicéron et de

César [1]. Je me contenterai de donner la liste de ceux que j'ai notés chez T.-Live :

26, 37, 7 pudebatque adeo *se* spretos ut sedentibus *ipsis* ad Romana mœnia alia porta exercitus Romanus in Hispaniam duceretur (voy. la note 1 de la page 149; *se* ne ferait aucune équivoque).

31, 26, 6 ut, dum Philocles... contineret urbe Athenienses, *ipsi* Piræeum expugnandi facultas esset (« *ego* interea Piræeum expugnabo ; » *sibi* ne ferait aucune équivoque).

42, 47, 2 adeo enim apparatibus belli fuisse instructum (regem), *ipsis* nulla parata re (« cum *nos* nihil paratum haberemus »).

6, 36, 11 auderentne postulare ut, cum bina jugera agri plebi dividerentur, *ipsis* plus quingenta jugera habere liceret (« *nos* habeamus »).

32, 8, 11 si *sua* [1] classi *sua*que opera uti... vellent, mitterent *ipsi* (« mittite *ipsi* ») præsidium ad regnum ejus tutandum; si id nollent, *ipsum* (« me *ipsum* ») ad sua defendenda... redire paterentur.

1, 17, 7 nec ultra nisi regem et ab *ipsis* creatum videbantur passuri (« regem quem *ipsi* crearimus »).

3, 52, 11 id modo... monent ut *ipsis* (pour leurs *personnes*) ab invidia caveatur nec *suo* [1] sanguine (et non *ipsorum*, parce qu'il n'y avait pas de raison d'employer *ipse*) ad supplicia patrum plebem assuefaciant.

5, 36, 10 itaque, ne penes *ipsos* (eux *seuls*) culpa esset cladis... Gallico bello acceptæ, cognitionem de postulatis Gallorum ad populum reiciunt.

28, 9, 7 cum... postulassent ut... et Deis immortalibus haberetur honos et *ipsis* triumphantibus urbem inire liceret (opposition : « que l'on honore les Dieux, et que *nous*, nous obtenions la permission, etc. »).

Cf. 35, 8, 5 itaque exspectasse *sese* [1] ut consul, qui sciret ab legato *suo* [2] adversus *se* [2] scriptum aliquid, cum *ipsi* (= consuli) veniendum esset, deduceret eum *se*cum [2] Romam (« cum *ipsi* veniendum erit, deducet eum, etc. »). — Ici *ipsi* renvoie au sujet de la proposition subordonnée; de plus il remplace, non le réfléchi, mais le pronom *is*.

De ces passages il faut rapprocher les suivants, où *ipse* est employé de la même façon dans le style indirect au *nominatif*, c'est-à-dire dans des cas où il n'y avait pas de forme correspondante du réfléchi [2] :

1. P. 118, note 73[a]), il cite trois passages de Quintilien, qui sont très intéressants : 6, 3, 28. 6, 3, 32. 5, 2, 2; dans la même expression, Quintilien emploie deux fois *ipse*, parce que la pensée contient une opposition ; une autre fois au contraire, il met le réfléchi, dans un cas où il était moins nécessaire de marquer cette même opposition : « vel quod reccidere etiam in *ipsos* qui objecerunt potest, » « qui ne id quidem quod in *ipsos* reccidere possit evitent, » « nec libenter exemplum quod in *se* fortasse reccidat facit » (ici il n'y a pas *etiam*).

2. En grec, on emploie dans des phrases de ce genre au singulier αὐτός, au pluriel αὐτοί ou σφεῖς sans différence de sens.

42, 12, 2 quod *ipse* vereatur dicere. 44, 26, 14 quorum multitudinem *ipsi* non timeant (st. dir. « *ipsi* non timeamus »). 23, 35, 10 quid iis *ipsi* respondissent (« *nos* hæc respondimus »). 27, 4, 1 cui cedenti... gravis *ipse* instaret. 7, 37, 13 donec *ipse* revertisset. 4, 41, 5 quem *ipse* tenuerat; § 6 velut *ipse* se suosque sit tutatus (au contraire § 7 : precantemque deinde ne *se* [1], fessum labore ac vulneribus, tenerent, etc). 34, 20, 5 ante... quam *ipse* ad eos venisset. 27, 47, 7 ne... serum *ipse* auxilium venisset (§ 8 consulem ad *sese* [1] opprimendum accelerasse). 21, 49, 4 cujus *ipsi* classis essent; § 5 eadem tempestate qua *ipsi* disjecti forent. 2, 31, 5 priusquam *ipsi* redirent. 22, 1, 2 *ipsi* ex alieno agro raperent agerentque. 42, 17, 5 quibus eorum *ipse* scripsisset. 27, 45, 8 damnarenturque *ipsi* votorum. (Dans tous ces passages, *ipse* représente le sujet principal, dont on expose les paroles ou les pensées; mais *ipse* peut aussi, à l'occasion, représenter un autre sujet : voy. 42, 11, 8 ex quo *ipse* accepisset regnum; st. dir. « depuis que *lui-même*... ».)

Il est aisé de se rendre compte que dans tous ces passages il y a l'idée d'une comparaison ou d'une opposition, exprimée ou sous-entendue, qui demande qu'en renouvelant l'idée du sujet principal on appuie sur cette idée. Lorsqu'en pareil cas le sujet principal doit être représenté par la 3e personne du verbe (voy. les exemples qui précèdent), on ajoute au verbe le nominatif de *ipse;* là où le sujet principal devrait être représenté par un réfléchi, on ajoute *ipse* à ce réfléchi, qui devient alors inutile et ne s'exprime plus en général [1], de même qu'ordinairement on n'exprime pas *is* lorsque le sens demande qu'on y ajoute *ipse* (= *is-pse*). S'il arrive, au contraire, qu'il y ait l'idée d'une opposition telle qu'il faille faire ressortir un autre sujet que le sujet principal, c'est cet autre sujet qui sera représenté par le pronom *ipse*, lequel remplacera alors, suivant les cas, soit le réfléchi, soit le pronom *is*.

Tel est l'usage des bons auteurs. Il est vrai que dans la langue postérieure on trouve des exemples de *ipse* employé au lieu du réfléchi sans aucune différence de sens : Q.-Curce, 3, 1, 8 « sexaginta dierum indutias pacti, ut, nisi intra eos auxilium Dareus *ipsis* misisset, dederent urbem. » 7, 6, 18 « illi nec de fide nec de potentia regis *ipsos* dubitare respondent. » 7, 8, 8 « nuntiare jubent

1. Toutefois T.-Live dit, 2, 30, 8, « ut aut mitterent subsidium aut *se ipsos* capere arma sinerent » (*se* pourrait manquer). Cf. 21, 24, 3 « colloqui *semet ipsum* (« personnellement ») cum iis velle. » — Il y a aussi des cas où l'addition du pronom réfléchi semble nécessaire pour la clarté de la phrase : Cic., *De nat. deor.*, 3, 36, 88 « fortunam a Deo petendam, a *se ipso* sumendam esse sapientiam. » T.-Live, 32, 34, 13 « utrum iis urbibus decedere *se* [1] æquum censeat quas ab *se ipso* [1] captas jure belli habeat. »

regi velle *ipsos* ad eum mandata perferre. » 10, 2, 10 « illi tentari *ipsos* rati [1]. » Cf. Dosson, éd. de Q.-Curce, p. 426, *Rem.* 62.

III. — *Sibi ipse nocet* ou *sibi ipsi nocet* [2].

§ 37. — On sait qu'entre les deux constructions il y a une différence de sens : quand Cicéron dit, *De am.*, 3, 10, « non egeo medicina, me *ipse* consolor, » il veut marquer que celui *qui* le console, c'est lui-même, et personne d'autre; au contraire *Tusc.*, 1, 34, 83 il dit : « fecimus hoc in eo libro in quo nosmet *ipsos*... consolati sumus, » pour marquer que celui *qu'il* a consolé, c'est lui-même, et non un autre.

Toutefois les Latins négligent souvent d'exprimer cette seconde sorte d'opposition, et il en résulte qu'ils emploient souvent la première des deux constructions là où le sens demanderait plutôt la seconde [3]. L'usage des différents auteurs latins présente-t-il sur ce point des différences? c'est ce qui n'a guère été étudié jusqu'ici. On a seulement remarqué que Cicéron semblait aimer cet emploi irrégulier de *ipse* au nominatif [4]. A en juger par les exemples que j'ai recueillis, T.-Live aurait suivi à peu près l'usage de Cicéron; Térence et César au contraire ont peut-être évité cette irrégularité.

Pour Térence, le lexique de l'éd. Lemaire (Paris, 1828) ne cite que : *Andr.*, 3, 2, 15 « se *ipsus*, » *Heaut.*, 1, 1, 64 « se *ipsum* sibi, » *Ad.*, prol. 4 « de sese *ipse* », qui sont conformes à la règle. — *Phorm.* 5, 6, 36, « inter sese *ipsi* », *ipsi* veut dire : « étant seuls. »

Pour Cicéron, Zumpt, Kühner, Nägelsbach donnent les exemples suivants de l'irrégularité en question : *De imp. Pomp.*, 13, 38 « se *ipse* » (variante : « se *ipsum* »). *In Verr.*, I, 6, 17 « sibi *ipse*. » *Ad fam.*, 1, 1, 1 « ceteris satisfacio omnibus, mihi *ipse* numquam satisfacio »; 4, 8, 1

1. Je ne comprends pas comment M. Vogel, dans son étude sur la langue de Q.-Curce, p. 18 de son édition, a pu dire que l'emploi de *ipse* dans le st. ind. chez Q.-Curce ne présentait aucune particularité qui le distinguât de l'usage classique.

2. Grysar, 2e éd., p. 162 et suiv. Nägelsbach, 6e éd., p. 263 et suiv. Zumpt, *Lat. Gramm.*, § 696. Schultz, *Lat. Sprachl.*, § 304. Kühner, II, p. 461-463.

3. Cf. La Fontaine, *Fables*, 10, 2, 18 « *toi-même* tu te fais ton procès » : d'après la suite des idées, on attendrait plutôt : « tu te fais *à toi-même* ton procès. »

4. Un passage intéressant serait : Cic., *Tusc.*, 1, 27, 67 « non valet tantum animus ut se *ipsum ipse* (leçon des mss.) videat » (*se ipsum* suffirait; Klotz, dans l'éd. de la collection Teubner, Baiter et Kayser, dans l'éd. de la collection B. Tauchnitz, ont adopté la correction *se ipse*; il serait très possible en effet que *se ipsum ipse* ne fût que la réunion d'une double leçon : *se ipsum*, *se ipse*).

« *ipse* me [1] »; *ad Qu. fr.*, I, 1, 2, 7 « te *ipse* »; *Phil.* 2, 46, 118 « de me *ipse* » (var. *ipso* ou *ipse ipso*). *Tusc.* 1, 30, 73 « se *ipsa* »; 5, 25, 70 « *ipsa* se »; *de off.* 3, 15, 62 (d'après Ennius) « *ipse* sibi. » On peut ajouter à ces exemples : *Or.*, 52, 176 ita non modo superiores, sed etiam se *ipse* correxerat. *De sen.*, 2, 4 qui autem omnia bona a se *ipsi* petunt (variante: *ipsis*). 23, 82 ut de me *ipse* (variante : *ipso*) aliquid more senum glorier. *P. Mur.* 18, 38 numquam iste plus militi laboris imposuit quam sibi sumpsit *ipse* (je ne crois pas que *ipse* signifie : *sponte sua*, « de lui-même »). *In Verr.* II, 2, 18, 54 *ipse* te impedies, ipse tua defensione implicabere (*ipse* peut se justifier logiquement, mais on attendrait plutôt *ipsum*). *Ibid.*, 54, 136 non solum erat administer istius cupiditatum, verum etiam *ipse* sui meminerat [2].

Ser. Sulpicius chez Cic., *ad fam.*, 4, 5, 5 : neque imitari malos medicos, qui in alienis morbis profitentur tenere se medicinæ scientiam, *ipsi* se curare non possunt.

Pour César, le lexique de Eichert ne cite que des exemples conformes à la règle : *De b. G.*, 1, 4, 4 « *ipse* sibi. » 2, 19, 6 « *ipsi* sese. » 5, 37, 6 « se *ipsi*. » 7, 20, 3 « se *ipse* » (corr. de Kraner; mss. *ipsum*). 7, 28, 3 « se *ipsi* » (de même 7, 70, 3; 73, 4). 2, 20, 3 « *ipsi* sibi. » 2, 25, 1 « sibi *ipsos*. » (8, 22 « sibi *ipsi* » est également régulier.)

De b. Al., chap. 6 : nec satis sibi *ipsi* credebant.

Sall., *Jug.*, 41, 9 ita cum potentia avaritia... polluere et vastare omnia,... quoad semet [3] *ipsa* præcipitavit. (*Cat.* 20, 9 « nosmet *ipsi* », *Jug.* 18, 7 « semet *ipsi* », *Orat. Macri*, 6 « vobismet *ipsi* [mss. *ipsis*] » sont conformes à la règle.)

Corn. Nép., *Att.*, 11, 6 neque tamen prius ille fortunam quam se *ipse* finxit (variante sans autorité : *ipsum*).

T.-Live, 1, 8, 2 quæ (jura) ita sancta generi hominum agresti fore ratus si se *ipse* venerabilem insignibus imperii fecisset.

2, 10, 13 unusquisque ei aliquid fraudans se *ipse* victu suo contulit.

6, 2, 9 ut vallo se *ipsi*, vallum congestis arboribus sæpirent.

6, 37, 1 hæc... cum apud timentes sibimet *ipsos*... increpuissent.

7, 25, 2 dictatorem increpabant, qui legis Liciniæ spretæ mercedem... cepisset ut se *ipse* consulem dictator crearet (*ipse* P, *ipsum* M).

21, 14, 1 argentum aurumque omne... in ignem ad id raptim factum conicientes eodem plerique semet *ipsi* præcipitaverunt.

22, 60, 23 vallum armis, se *ipsi* tutati vallo sunt.

38, 56, 11 quod degenerarit tantum a se *ipse*.

1. Quand *ipse* doit être au nominatif, on le place soit avant, soit après le pronom personnel; lorsqu'au contraire *ipse* s'accorde avec le pronom personnel, il se met presque toujours après celui-ci, rarement avant (Kühner, *l. l.*).

2. *De fin.* 3, 18, 59 le texte le mieux autorisé semble être « quoniam se *ipsos* (var. *ipsi*) omnes natura diligant. » Toutefois Madvig lit *ipsi*.

3. Suivant Kühner, p. 462, Cicéron n'ajouterait presque jamais *-met* au pronom personnel lorsque *ipse* ne s'accorde pas avec celui-ci, mais d'autres auteurs ne suivent pas cette règle.

24, 5, 10 traditusque Adranodoro torquendus de se *ipse* haud cunctanter fassus conscios celabat [1].

Je crois que c'est à tort que Frigell (*Epilegomena ad T. Livii librum vicesimum primum*, p. 8) cite 22, 22, 14, où *ipse* me paraît signifier : « moi, pour ma part. »

IV. — *Sua ipse* ou *sua ipsius fraude captus est* [2].

§ 38. — Zumpt remarque que la première de ces deux constructions est la construction ordinaire en latin ; il semble admettre que le sens est le même dans les deux cas. Kühner, au contraire, paraît établir une certaine différence de sens entre les deux constructions, quoique la manière dont il en parle ne soit pas très explicite. La question n'a jamais été, que je sache, étudiée de près ; mais, à en juger par ce que je connais de l'usage de T.-Live, il me semble qu'on pourrait poser une règle tout à fait correspondante à celle que j'ai rappelée § 37 :

1° Les deux constructions ne sont pas équivalentes pour le sens : « sua *ipse* fraude captus est » veut dire « c'est *lui-même* (et non son ennemi) qui fut victime de son piège », « sua *ipsius* fraude captus est » signifie « c'est *de son propre piège* (et non des embûches de son ennemi) qu'il fut victime. » Comparez en effet les exemples que voici :

a) 1re *construction* [3].

27, 28, 13 ita inde Hannibal suamet *ipse* fraude captus abiit.

9, 2, 14 sua *ipsi* opera..., *præterquam quod hostes superbe increpabant*,... eludentes.

9, 31, 16 loca difficilia *hosti* quæsita *ipsos*... sua fraude impediebant.

1, 11, 9 fraude visam agere, sua *ipsam* peremptam mercede (elle voulait les trahir ; sa trahison tourna contre elle-même).

38, 41, 7 suis *ipsos* impedientibus angustiis (ils y étaient venus dans l'espoir de piller les bagages des Romains, voy. § 6 : « ad eandem spem prædæ » ; au lieu de cela, eux-mêmes sont victimes de leur plan).

32, 34, 5 an, quod a sociis eorum non abstinuerim, justam querelam habent, cum ipsi... hunc... morem servent, ut adversus socios *ipsi* suos... juventutem... militare sinant...?

1. Il ne faut pas confondre du reste avec cet emploi de *ipse* l'expression *per se ipse*, où *ipse* veut dire « *par lui-même, à lui seul* », *per se* ne servant qu'à renforcer ce sens. Dans cette expression, *ipse* ne s'accorde jamais avec *se* : voyez par exemple 1, 49, 7. 2, 42, 1 ; 53, 4. 3, 6, 5 et 9. 23, 28, 8 ; 42, 2. 24, 2, 2, etc.

2. Zumpt, 12e éd., § 696, *Remarque* ; Kühner, II, p. 184.

3. Cf. Tér., *Andr.* 1, 1, 68. Cic., *in Verr.* II, 2, 18, 44.

b) 2e *construction*[1].

1, 28, 4 si umquam... ullo in bello fuit quod primum Dis immortaibus gratias ageretis, deinde vestræ *ipsorum* virtuti.

5, 38, 7 nec ulla cædes pugnantium fuit; terga cæsa suomet *ipsorum* certamine in turba impedientium fugam.

28, 19, 10 non *dux* unus aut plures principes oppidanos, sed suus *ipsorum* ex conscientia culpæ metus ad defendendam impigre urbem hortatur.

30, 20, 7 *Deos hominesque* accusantem, in se quoque ac suum *ipsius* caput exsecratum.

41, 23, 8 specie parvi beneficii inescamur et *servulorum minimi pretii recipiendorum spe* nostram *ipsorum* libertatem subrui et tentari patimur.

7, 38, 5-6 inibanturque consilia in hibernis eodem scelere adimendæ Campanis Capuæ per quod illi eam antiquis cultoribus ademissent : neque immerito suum *ipsorum* exemplum in eos versurum.

2° On a vu, au § 37, que le latin avait une tendance à employer *ipse* au nominatif même dans les cas où le sens aurait demandé que *ipse* s'accordât avec le pronom personnel. La même remarque peut être répétée ici : on trouve souvent *ipse* au nominatif, là où l'opposition contenue dans la phrase semblerait demander que l'adjectif possessif fût accompagné du *génitif* de *ipse*[2].

2, 9, 5 nec hostes modo timebant, sed suosmet *ipsi* (= ipsorum) cives.

8, 25, 5-6 fœdiora aliquanto intra muros iis quibus hostis territabat et, velut capti a suismet *ipsi* (mss. *ipsis*) præsidiis,... quæ captarum urbium extrema sunt patiebantur.

10, 36, 5 aliquanto et impigre magis et plures procurrerant Samnites et turbatus eques (Romanus) sua *ipse* subsidia territis equis proculcavit.

42, 52, 10 auditis hostium copiis, respicerent suum *ipsi* exercitum.

25, 41, 5 timore etiam incusso ne (entendez : « non solum ab hostibus, sed etiam... ») ab suomet *ipsi* equite oppugnarentur.

24, 38, 2 eam vos fraudem Deum primo benignitate, dein vestra *ipsi* virtute... vitastis (« fraudem vestra *ipsi* virtute vitastis » serait tout naturel, voy. plus bas, 3°; mais l'antithèse « *Deum* benignitate » appelait « vestra *ipsorum* virtute », cf. 1, 28, 4, passage cité plus haut).

22, 19, 11 non ab hoste et prœlio magis Pœni quam suomet *ipsi* tumultu turbati.

32, 21, 21-22 nihil ad nos pertineant quæ in terra Attica scelera... sunt admissa, multo minus quæ Ciani Abydenique...; nostrorum *ipsi* vulnerum, si vultis, obliviscamur.

1. Cf. Cic., *p. Mur.* 4, 9. *ad fam.* 6, 16.
2. Cf. Cic., *de or.* 2, 2, 8.

On trouve même 38, 47, 7 causam apud vos... accusantibus meis *ipse* legatis dico [1].

3° Il peut arriver aussi que la différence de sens entre les deux constructions soit insignifiante ; dans ce cas T.-Live semble employer de préférence le nominatif (ou l'accusatif, selon les cas) de *ipse*.

21, 31, 12 et tum forte imbribus auctus (amnis) ingentem transgredientibus tumultum fecit, cum super cetera trepidatione *ipsi* sua... turbarentur. 21, 33, 3 ut trepidationem in angustiis suoque *ipsum* tumultu misceri agmen videre. 22, 14, 13 classem... impeditam suomet *ipsam* instrumento atque apparatu oppressit. 6, 19, 6 quid cum plebe aggredimur eum quem per ipsam plebem tutius aggredi est, ut suis *ipse* oneratus viribus ruat? 2, 44, 2 victam tribuniciam potestatem... in præsentia re, exemplo in perpetuum, quando inventum sit, suis *ipsam* viribus dissolvi. 1, 54, 8 primores civitatis criminando alios apud populum, alios sua *ipsos* invidia opportunos interemit. — Dans ces divers passages, *ipse* (*ipsi*) veut dire « *de lui-même* (*d'eux-mêmes*), *sans que personne eût besoin d'intervenir* » ; mais le génitif *ipsius* (*ipsorum*) eût été également très correct, cf. 10, 16, 4 « si suismet *ipsorum* viribus (par *leurs propres* forces) tolerare tantam molem belli possent ». En pareil cas, le génitif de *ipse* renforce simplement le sens de l'adjectif possessif, le nominatif de *ipse* a par lui-même un sens déterminé, que le substantif accompagné de *suus* sert à développer [2].

Je ne saurais dire jusqu'à quel point l'usage de T.-Live se rapproche ou s'éloigne de celui des autres auteurs latins. Je le répète, la question est encore à étudier. Constans (p. 266) cite trois passages de Salluste, qui seraient à considérer ici : dans l'un (*Jug.* 8, 2) *ipsum* est demandé par le sens ; dans les deux autres (*Cat.* 23, 2. *Jug.* 31, 6), *ipse* et *ipsi* sont plus remarquables : c'est le génitif de *ipse* que le sens appellerait.

V. — HIC — ILLE [3].

§ 39. — Ici et pour quelques-uns des points traités dans les paragraphes suivants l'usage de T.-Live ne semble rien offrir qui

1. Pour cet emploi hardi du nominatif *ipse*, intercalé dans une proposition à l'ablatif absolu, dont il ne représente même pas le sujet logique, voy. *Appendice*, § 71.

2. Cf. 2, 19, 5 « non enim duces ad regendam modo consilio rem adfuere, sed suismet *ipsi* corporibus (mss. *ipsis*) dimicantes miscuere certamina » ; *ipsorum* ne serait pas possible, mais *ipsi* doit être joint à *dimicantes* : « ils combattaient eux-mêmes, en personne » ; *suis corporibus* n'est qu'un développement de *ipsi*. — Voy. aussi Cic., *p. Rosc. Am.*, 29, 79 (*ipsum sua manu*).

3. Dräger, § 43. Kühner, II, p. 454. Kühnast, p. 197 et suiv. Cf. Lupus, p. 116 et suiv.

lui soit particulier; toutefois les observations que j'ai été amené à faire en étudiant cet usage contiendront peut-être quelque remarque utile au point de vue de la connaissance générale du latin.

T.-Live est très correct dans l'emploi de *hic* et de *ille*. Chez lui, comme chez Cicéron, *hic* renvoie, soit à l'objet qui est *logiquement* le plus rapproché de la pensée, soit, lorsque les deux objets sont logiquement aussi rapprochés l'un que l'autre, à celui qui a été nommé en *dernier lieu*.

Premier cas [1].

25, 29, 7 ne plus apud vos Hieronymi quam Hieronis memoria momenti faciat : diutius *ille* (Hiéron, le plus éloigné dans le temps) multo amicus fuit quam *hic* hostis.

39, 53, 3 nam, etsi minor ætate (Demetrius) quam Perseus esset, *hunc* (§ 2 « *Demetrium*... cum ingenti favore conspiciebant; » donc il était plus près de leurs cœurs) justa matre familiæ, *illum* pælice ortum esse; *illum*... nullam certi patris notam habere, *hunc* insignem Philippi similitudinem præ se ferre.

3, 72, 3 hoc socios (a) audire, hoc hostes (b), quo cum dolore *hos* (a), quo cum gaudio *illos* (b)!

23, 18, 13 majusque id peccatum (a) ducis... haberetur quam quod non ex Cannensi acie protinus ad urbem Romanam duxisset (b) : *illa* enim cunctatio (b) distulisse modo victoriam videri potuit, *hic* error (a) vires ademisse ad vincendum.

22, 39, 4 erras,... si tibi minus certaminis cum C. Terentio quam cum Hannibale futurum censes; nescio an infestior *hic* (C. Terentius, qui est matériellement le plus rapproché) adversarius quam *ille* hostis maneat te, cum [tu cum] *illo* in acie tantum, cum *hoc* omnibus locis... sis certaturus [2].

29, 33, 10 hæc animum inclinant ut cum modico potius quam cum magno præsidio... venisse Masinissam credam : quippe *illa* (c'est l'hypothèse la moins vraisemblable) regnanti multitudo, *hæc* paucitas exsulis fortunæ conveniens est.

45, 19, 5-6 eam opinionem de Attalo et Eumene Romæ esse, tamquam de *altero* (Attalo) [3] Romanis certo amico, *altero* nec Romanis nec Persei fido socio... adeo universos omnia et *huic* (Attale, l'ami des Romains, et de plus celui des deux qui est matériellement le plus près de ceux qui parlent) tribuere et *illi* vero negare [4].

1. Dräger ne cite pour T.-Live que deux passages, que j'ai cru inutile de reproduire : 30, 30, 19 et 24, 29, 3.

2. Corr. proposée par moi; P omet *tu cum* et donne *si* au lieu de *sis*.

3. *Alter* répété peut renvoyer à deux sujets qui précèdent, *a*, *b*, soit dans l'ordre *a*, *b*, soit dans l'ordre *b*, *a* (Zumpt, § 700, *Remarque*).

4. Un passage remarquable est Térence, *Heaut.* 1, 2, 25 : « nam in metu esse *hunc illi* est utile » ; Chrémès parle à son fils Clitiphon, et dans cette phrase,

Kühnast, p. 198, cite encore : 21, 10, 11 « *ille*... *hunc* juvenem. » 25, 11, 17 « *illinc* mari, *hinc* terra. » 28, 14, 4 « *hinc* Romani, *illinc* Carthaginienses. » 34, 43, 5 « *hinc* Ætoli (ce sont eux qui sont le plus près d'Antiochus)..: *illinc* Hannibal; » de même 10, 27, 9 « *illac*... *hinc*. » 10, 31, 6 « *hinc*... *illinc*. » Cf. 22, 22, 19 « *illos* (les Carthaginois, qui ont été nommés les derniers, mais qui, à ce moment, sont bien plus loin du cœur des Espagnols que les Romains)... *Romanus*. »

Deuxième cas.

1, 7, 1 priori Remo augurium venisse fertur, sex vultures... cum duplex numerus Romulo se ostendisset, etc., tempore *illi* præcepto, at *hi* numero avium regnum trahebant.

1, 13, 2 ne se sanguine nefando soceri generique respergerent, ne parricidio macularent partus suos, nepotum *illi*, liberum *hi* progeniem.

34, 46, 12 Q. Victorius primi pili centurio et C. Atinius tribunus militum, quartæ *hic*, *ille* secundæ legionis, etc.

Les exemples de cette catégorie sont sans doute très nombreux, mais ils attirent moins l'attention.

Zumpt, § 700, pose comme règle « que *hic* renvoie *en général* à l'objet qui a été nommé le premier » (!). C'est là une erreur, qui provient sans doute d'une observation superficielle de passages tels que ceux qui ont été cités plus haut (voir *Premier cas*). Il est vrai que, lorsqu'il y a simplement, d'une manière générale, l'idée d'une opposition entre deux objets, deux groupes de personnes, deux directions, etc., sans qu'on veuille, par l'emploi de *hic* ou de *ille*, désigner l'un des deux objets qu'on oppose entre eux plutôt que l'autre, en pareil cas *hic*... *ille* correspondent tout à fait à « l'un... l'autre », ὁ μέν... ὁ δέ. Voy. par exemple : T.-Live, 2, 51, 9 « inter duas acies Etrusci, cum in vicem *his* atque *illis* terga darent, occidione occisi. » 28, 6, 10 « nunc *huc*, nunc *illuc* verso mari. » 34, 46, 12 « nec ante in *hanc* aut *illam* partem moveri acies potuerunt. » 39, 38, 9 « utraque causa tribunos plebis, utraque consulem habebat : *hi*, etc.... *illi*, etc.. » 5, 40, 3 « muliebris fletus et concursatio incerta nunc *hos*, nunc *illos* sequentium, » etc. Mais, quand il s'agit de renvoyer d'une façon déterminée à l'un ou à l'autre des deux objets opposés entre eux, il n'est pas vrai

qu'il dit à part soi, *illi* désigne précisément Clitiphon, qui est là, au lieu que *hunc* désigne Clinias, qui n'est pas du tout présent, mais qui se trouve être *l'objet de tout l'entretien*. On attendrait plutôt « in metu esse *illum huic* est utile », d'autant plus que, dans ce qui précède immédiatement, Clinias a été désigné par *ille*.

qu'à l'époque classique *hic... ille* puissent s'employer comme ὁ μέν... ὁ δέ en grec, pour signifier « l'un... l'autre », c'est-à-dire « le premier... le second »[1]. Ceci ne se rencontre qu'à l'époque impériale, et, à ce qu'il semble, surtout chez Quintilien, dont voici plusieurs exemples :

3, 10, 1 causa omnis aut... unius rei controversia constat aut plurium : *hæc* (ἡ μέν) simplex dicitur, *illa* (ἡ δέ) conjuncta.

4, 1, 36 id tamen totum respondenti facilius est quam proponenti, quia *hic* admonendus judex, *illic* docendus est.

6, 2, 21 et metum tamen duplicem intellegi volo, quem patimur et quem facimus, et invidiam: namque altera invidum, altera invidiosum facit; *hoc* autem hominis, *illud* rei est.

8, procem., 17 : neque enim Asiani... res non viderunt... neque quos aridos vocamus stulti... fuerunt, sed *his* judicium in eloquendo ac modus, *illis* vires defuerunt.

11, 3, 41 neque gravissimus autem in musica sonus nec acutissimus orationibus convenit : nam et *hic* parum clarus nimiumque plenus nullum afferre animis motum potest et *ille* prætenuis et immodicæ claritatis, etc [2].

Dans les autres passages de Quintilien que je connais et où *hic* renvoie au sujet le plus éloigné, il y a une raison *logique*. Ainsi 1, 5, 13 « nam, sive est *assentior*, Sisenna dixit *assentio* multique et hunc et analogian secuti, sive *illud* verum est, *hæc* quoque pars consensu defenditur : at ille pexus pinguisque doctor aut *illic* detractionem aut *hic* adjectionem putabit, » *hic* renvoie à *assentior* parce que c'est la forme *la plus usitée*. Dans le passage 4, 1, 28, « neque enim sum in hac opinione qua quidam, ut eo distare procœmium ab epilogo credam quod in *hoc* præterita, in *illo* futura dicantur, » on a discuté pour savoir si *hoc* renvoyait à *procœmium* ou à *epilogus*. D'après ce qui précède (§ 27), le sens paraît être : « in *procœmio* dicuntur quæ *passi sumus* gravia, in *epilogo* quæ *passuri* (si causam non obtinuerimus) ; » *procœmium* est représenté par *hoc*, parce que dans cette partie de son livre Quintilien traite précisément de l'*exorde* en particulier.

Un autre passage intéressant, c'est 10, 1, 48 : « affectus quidem vel *illos* mites vel *hos* concitatos » (= τὰ μέν ἤθη, τὰ δὲ πάθη); *illos* et *hos* signifient simplement ici : « *d'une part... d'autre part* ».

1. On lit chez Cés., *De b. c.*, 2, 31, 1 : « Curio... quantum alteri sententiæ (*a*) deesset animi, tantum alteri (*b*) superesse dicebat : *hos* (*a*), etc.,... *illos* (*b*), etc. » Mais dans ce qui précède l'avis de ceux qui sont désignés par *hos* a été exposé le dernier.

2. J'ai cru inutile de transcrire les passages 6, 1, 9 et 21, cités chez Dräger (I, p. 87 de la 2e éd.). Dräger cite aussi un exemple de Sénèque (*Epist.* 99, 5).

VI. — EMPLOI DES DÉMONSTRATIFS DANS LE STYLE INDIRECT.

§ 40. — Madvig (*Lat. Sprachl.*, 3e éd., § 485, a, *Remarque*) donne en quelques mots la règle de cet emploi ; mais il ne sera peut-être pas inutile de compléter ce qu'il dit par quelques exemples.

A. On sait que, dans le style indirect, *ille* remplace régulièrement *hic* du style direct, de même que *tunc* remplace *nunc*.

T.-Live, 1, 50, 8 quia ea res exemisset *illum* diem.

2, 15, 3 eam esse voluntatem omnium ut, qui libertati erit in *illa* urbe finis, idem urbi sit.

3, 61, 1 *illo* die primum liberos pro libera urbe Romana pugnare.

2, 28, 4 unum, hercule, virum... discussurum *illos* cœtus fuisse.

2, 41, 5 pestilens collegæ munus esse ; agros *illos* servitutem iis qui acceperint laturos.

2, 49, 7 precantur ut *illud* agmen faustum atque felix mittant.

10, 14, 11 si quando umquam equestri ope adjutam rem publicam meminerint, *illo* die annitantur, etc.

(Cf. 22, 5, 2 « nec enim *inde* votis aut imploratione Deum, sed vi ac virtute evadendum esse » ; au style direct, il y aurait évidemment *hinc*.)

1, 25, 1 cum sui utrosque adhortarentur, Deos patrios, patriam ac parentes, quicquid civium domi, quicquid in exercitu sit illorum *tunc* arma, illorum intueri manus. 2, 52, 7 exprobrandoque T. Menenii damnationem mortemque, cujus patris munere restituta quondam plebs eos ipsos quibus *tum* sæviret magistratus... haberet. 3, 39, 9 qui anno jam prope senatum non habuerint, *tunc* (Madvig : *nunc*) ita habeant, etc. 3, 62, 1 quando autem se, si *tum* non sint, pares hostibus fore ? 29, 1, 6 si qui ita animati essent, malle eos jam *tum* fateri.

21, 35, 9 mœniaque eos *tum* transcendere non Italiæ modo, sed etiam urbis Romanæ.

22, 8, 4 ita *tum* ægræ et affectæ civitati quodcumque adversi incideret non rerum magnitudine, sed viribus extenuatis... æstimandum esse. 23, 31, 13 vulgoque patres ita fama ferebant, quod *tum* primum duo plebeji consules facti essent, id Deis cordi non esse. 24, 45, 2-3 qui post Cannensem cladem ad Hannibalem descisset traxissetque ad defectionem Arpos, *tum*, quoniam res Romana... velut resurgere [ab] stirpibus videatur, novam referre proditionem proditis velit (polliceatur *Madv.*; le texte est très douteux).

25, 22, 10 qui... obtestarentur... ut *tunc* saltem opem... ferret.

Cf. Cic., *in Verr.*, II, 4, 29, 67 rex... clamare cœpit candelabrum... ab se C. Verrem abstulisse :... id... *tum* se in *illo* conventu civium Romanorum dare... Jovi Optimo Maximo. *Ibid.* 62, 138 in *illa* civitate.

Cés., *De b. c.*, 1, 7, 5 quarum rerum *illo* tempore nihil factum.

Sall., *Jug.*, 49, 3 *illum* diem... omnes labores et victorias confirmaturum. 109, 3 post diem decumum redire jubet, ac nihil *etiam tum* (st. dir. : *adhuc*) decrevisse, sed illo die responsurum.

Toutefois il n'est pas rare que *hic* ou *nunc* soit conservé dans le style indirect.

T.-Live, 3, 40, 9 quonam fato incidisset... ut decemviros qui decemviratum petissent aut soli aut *hi* maxime (il les montre du doigt) oppugnarent.

5, 2, 8 *hoc* neque reges neque... consules... injunxisse servitutis.

3, 56, 13 quem enim provocaturum, si *hoc* indemnato indicta causa non liceat ?

22, 25, 6 duos prætores Sicilia atque Sardinia occupatos, quarum (quorum P, quom *J. H. Voss*) neutra *hoc* tempore provincia prætore egeat.

5, 39, 13 senes triumphales consularesque simul se cum illis palam dicere obituros nec *his* corporibus, quibus non arma ferre, non tueri patriam possent, oneraturos inopiam armatorum.

3, 72, 3 *hoc* legatos referre domum, *hoc* vulgari, etc. ; § 4 Scaptione *hoc*... assignaturos putarent finitimos populos ? clarum *hac* fore imagine Scaptium; § 5 quem enim *hoc* privatæ rei judicem fecisse...?

5, 11, 11 quia stare diutius res publica *his* manentibus in magistratu non posset.

6, 17, 3 *hocine* patiendum fuisse, etc.

Au contraire 6, 10, 8 Madvig a sans doute raison de lire « eos tamen ipsos pravi consilii pœnam habere, nec quemquam ex *iis* (mss. *his*) reducem esse ; » à plus forte raison 3, 24, 5 « nec *iis* temporibus in quæ testis crimen conjecisset Kæsonem Romæ visum, » et 6, 28, 6 « species profecto *iis* ibi truces Gallorum... in oculis... fore », où *his*, que donnent les mss., serait inadmissible même dans le style direct [1].

2, 54, 5 jam *nunc* (leçon de M R; *tunc* P) ita in animum inducant.

1. La confusion perpétuelle qui a lieu dans les mss. des auteurs entre *is*, *iis* et *his*, *hiis* (!), *i*, *ii* et *hi*, *hii* rend la question de l'emploi de *hic* particulièrement délicate (sur cette confusion, voy. par exemple Lupus, p. 109, note, et Frigell, 3e fasc. de son éd. du *De bello Gallico*, « De mendis codicum Cæsaris », p. 4-5). Dans la prose classique, « *celui* qui... », « *ceux* qui... » se disent toujours « *is* qui..., *ei* qui... » ; jamais, si l'on fait abstraction des passages où *hi*, *his* peuvent être une corruption de *i*, *is* (= *ii*, *iis*), on n'emploie en pareil cas *hic*, mais toujours ce pronom conserve son sens ordinaire : « *hic*, qui... » veut dire « *celui-ci*, lequel... », « *hi*, qui... » veut dire « *ceux-ci*, lesquels... », c'est-à-dire que dans « *ei* qui... » (*sans* virgule) la proposition relative est *déterminative*, dans « *hi*, qui... » (*avec* virgule) elle est simplement *explicative*. Ainsi, dans ce passage de Cicéron, *orat.* 68, 229, « qualis *eorum* motus quos ἀπαλαίστρους Græci vocant, talis *horum* mihi videtur oratio, qui non claudunt numeris sen-

25, 22, 15 et antea se solvisse obsidionem et *nunc* adventum suum consules non laturos.

3, 40, 10 quid ita .. *nunc* demum... civiles discordias serant ; § 12 jam *nunc* ita se parare Ap. Claudium, etc.

39, 25, 12 *nunc* se... ingemiscere magis quam loqui.

41, 9, 11 ut dictator, consul, interrex, censor, prætor qui *nunc* esset (Madvig : *tunc*, sans doute avec raison).

42, 52, 8 consulem *nunc* venire.

22, 38, 9 mirari se qui dux... jam *nunc*, togatus, in urbe sciret, etc.

Il y a même tel cas où l'emploi de *hic* ou de *nunc*, dans le style indirect, peut devenir tout à fait nécessaire :

2, 32, 9 tempore quo in homine non, ut *nunc*, omnia in unum consentientia, etc. (*tunc* ne serait pas possible, parce que c'est un fait qui n'est pas seulement vrai pour l'époque où Ménénius Agrippa parlait, mais aussi pour l'époque où écrit T.-Live).

5, 2, 3 *hoc* illud esse... quod æra militibus sint constituta. — *Illud* est l'attribut : « *voici* donc (*hoc*) quelle était la raison de *cette mesure si étonnante* (*illud*), etc. » (Cf. præf. 10 « hoc *illud* est, etc. »).

8, 31, 3-4 et *tunc* invidia impedire virtutem alienam voluisse... et *nunc* id furere, etc.

Cf. César, *De b. G.*, 1, 18, 4 *his* rebus. § 6 *hujus* potentiæ causa. 31, 3 *harum*. § 4 *hi*. § 5 *horum*... *nunc*. § 6 *his*. § 10 *nunc*. § 15 *hæc*. 32, 4 *hoc*. 35, 2 *hanc*... *hæc*. § 3 *his*. 37, 3 *his*. 40, 2 *hunc*. § 6 *hos*. § 7 *hos*. § 8 *hos*. § 9 *hac*. § 11 *hæc*. 44, 9 *his* [1]. § 11 *his*, etc. — *De b. c.* 1, 9, 4 quonam *hæc* omnia... pertinere?

Cicéron, *in Verr.*, II, 4, 29, 67 *hoc* sibi eripi miserum esse.

Lupus, p. 114, cite plusieurs exemples semblables de Cornélius Népos.

tentias », *horum* veut dire « ces gens, *comme il y en a beaucoup maintenant* » (cf. Grysar, 2e éd., p. 178 et suiv. Madvig, *Lat. Sprachl.*, 3e éd., § 485, c). Vogel, dans son édition de Q.-Curce, p. 18, signale l'emploi de *hi qui* au lieu de *ii qui* comme une particularité de la langue de cet auteur ; toutefois, sur neuf passages qu'il cite, les six premiers ont la forme *his* (et encore 8, 1, 49 Vogel lui-même dans son texte donne *iis*), le septième a la forme *hi* ; donc le texte de ces sept passages n'est rien moins que certain ; dans le huitième, *hos* est opposé à *illos* qui précède ; le dernier, 10, 7, 18, est le seul qui me paraisse concluant : « *hos* (= eos) qui Alexandri corpus tueri vellent sevocat. » — Au reste, je crois que la règle donnée plus haut n'est applicable qu'aux cas où la proposition relative *suit* le pronom démonstratif et qu'au contraire « qui..., *is*... », « qui..., *ei*... » peuvent être remplacés, sans grande différence de sens, par « qui..., *hic*... », « qui..., *hi*... » : voy. par exemple le vers cité par Cic., *Tusc.*, 1, 18, 41 : « quam quisque norit artem, in *hac* se exerceat » ; de même Cés., *de b. G.* 1, 14, 5, je crois qu'on peut garder : « quos... ulcisci velint, *his* secundiores... res... concedere » (texte mieux autorisé par les mss. que *iis*).

1. « In *his* contentionibus, quas Ædui secum... habuissent » ; Frigell corrige *iis*, mais *his* peut, je crois, se justifier, comme signifiant : « dans ces querelles *récentes*, etc. »

Salluste, *Jug.* 111, 1 : amicitiam, fœdus, Numidiæ partem, quam *nunc* peteret, *tunc* ultro adventuram.

B. *Ille* ou *is* remplace, dans le style indirect, le pronom personnel de la seconde personne du style direct. Voici les exemples que j'ai relevés dans les trois premiers livres de T.-Live :

Ille. 1, 9, 14 *illas* tamen in matrimonio... fore. 1, 25, 1 quicquid civium... sit *illorum* tunc arma, *illorum* intueri manus. 1, 48, 2 satis *illum* diu... insultasse dominis. 1, 51, 3 saluti sibi atque *illis* fuisse. 1, 53, 11 sibi vero gratum adventum *ejus* esse, futurumque credere brevi ut *illo* adjuvante... sub Romana mœnia bellum transferatur. 2, 15, 2 cum *ille* peteret quod contra libertatem populi Romani esset. 2, 56, 16 non vim suam *illis* tempus adempturum. 3, 31, 7 at *illi* communiter legum latores... sinerent creari. 3, 39, 6 qui sibi minus... populum vocare quam *illis* senatum cogere liceat (il est probable que dans tout ce discours Horatius Barbatus s'adresse aux décemvirs) ; § 9 cujus *illi* partis essent rogitare. 3, 40, 4 multo id magis se *illius* causa orare quam rei publicæ. 3, 50, 7 *illis* quoque enim filias... esse ; § 8 documentum datum *illis;* § 10 succlamabat multitudo nec *illius* dolori nec suæ libertati se defuturos. 3, 62, 5 gesturum se *illis* morem.

Is. 1, 41, 5 propediem ipsum *eos* visuros. 1, 51, 6 rogare *eos* (c'est-à-dire : *se* rogare eos) ut inde secum ad Turnum veniant. 1, 53, 7 manere *iis* bellum ; § 8 quod si apud *eos* supplicibus locus non sit. 2, 10, 3 nequiquam... *eos* fugere. 2, 15, 2 ideo potius delectos patrum ad *eum* missos quam legatis *ejus* Romæ daretur responsum. 2, 57, 2 adeo ut Quinctio gratias agerent quod *ejus* opera mitigata discordia esset. 3, 34, 2 quod bonum, faustum felixque rei publicæ, ipsis liberisque *eorum* esset. 3, 39, 8 de Sabino bello *eos* referre ; § 9 quid enim *eos* per populum egisse ? 3, 47, 2 se pro liberis *eorum* ac conjugibus cotidie in acie stare. Cf. p. 141 et suiv.

D'après la liste d'exemples qui précède, il semblerait que T.-Live emploie à peu près aussi souvent en pareil cas *is* que *ille*. Il est certain, tout au moins, que cet emploi de *is*, que certaines grammaires disent être rare [1], est très commun chez lui. Il ne l'est pas moins chez César ; en effet, dans le premier livre du *De bello Gallico*, j'ai noté :

Ch. 3, 7 se... *illis* regna conciliaturum confirmat. 7, 3 rogare (s. ent. *se*) ut *ejus* voluntate id sibi facere liceat. 14, 6 si obsides ab *iis* sibi dentur ... sese cum *iis* pacem sese facturum. 16, 6 quod... ab *iis* non suble-

1. Voy. Gossrau, § 470, C. — Madvig, *l. l.*, Schultz, § 403, 9 et Kühner, II, p. 1038, disent qu'on emploie ordinairement *ille*, mais aussi *is* ; au contraire Zumpt, 12e éd., § 604, *Anm.* 1, mentionne seulement l'emploi de *is* et ne parle pas du tout de *ille*.

vetur... cum magna ex parte *eorum* precibus adductus bellum susceperit. 19, 5 sine *ejus* offensione animi. 20, 4 cum ipse eum locum amicitiæ apud *eum* teneret; § 5 tanti *ejus* apud se gratiam esse ostendit uti... suum dolorem *ejus* voluntati ac precibus condonet. 30, 4 sese habere quasdam res quas... ab *eo* petere vellent. 31, 1 petieruntque uti sibi... cum *eo* agere liceret. 34, 1 velle sese... cum *eo* agere. 35, 2 quæ ab *eo* postularet; § 3 voluntate *ejus*; § 4 amicitiam cum *eo* futuram. 40, 15 utrum apud *eos* pudor... valeret. 43, 4 sua senatusque in *eum* beneficia commemoravit; § 5 *illum*... ea præmia consecutum. 44, 11 sese *illum* non pro amico, sed hoste habiturum; § 12 quod si *eum* interfecerit... quorum omnium gratiam... *ejus* morte redimere posset; § 13 magno se *illum* præmio remuneraturum... sine ullo *ejus* labore. 47, 1 velle se... agere cum *eo*.

D'après ces passages, il paraîtrait que chez César l'emploi de *is* en pareil cas, dont le lexique de Eichert [1] ne parle même pas, est plus fréquent que celui de *ille*. Salluste au contraire, d'après Constans (*De serm. Sall.*, p. 39), emploie toujours *ille*, jamais *is* (voy. *Jug.* 8, 2. 11, 6. 33, 4. 51, 4. 56, 4. 61, 5. 62, 1. 64, 2. 65, 3. 79, 8. 106, 1. 111, 1).

VII. — QUIS ET ALIQUIS [2].

§ 41. — La différence de sens qui existe entre *quis* et *aliquis* est ainsi indiquée par Grysar (2e éd., p. 196) : *aliquis* désigne quelque chose d'*indéterminé*, mais de *réel*, *quis* quelque chose de *purement hypothétique*. Par conséquent, dans un passage comme celui d'Horace, *Ep.*, 2, 1, 262-3, « discit enim citius meminitque libentius illud | quod *quis* deridet quam quod probat et veneratur, » *quis* vaut mieux que *aliquis*, puisque le « *quelqu'un* » dont il s'agit est un personnage purement hypothétique, et non un personnage réel. La règle que donnent certaines grammaires élémentaires, à savoir que *aliquis* se remplace par *quis* après certaines conjonctions, *si*, *sive*, *sin*, *nisi*, *ne*, *cum* signifiant « toutes les fois que », ainsi qu'après les particules interrogatives *num* et *an*, est une règle toute mécanique. Il est vrai que *quis*, qui est un enclitique et qui aime à s'appuyer sur un autre mot, se rencontre surtout après ces conjonctions ; mais en réalité *quis* peut s'employer partout où le sens le demande, et *aliquis* de même. Toutefois, si *quis* se justifie toujours par la règle donnée ci-dessus, on rencontre souvent *aliquis* là où, d'après cette règle, il faudrait *quis*, surtout lorsque le mode du verbe ou la forme de la phrase indique clairement par

1. *Wörterbuch zu den Schriftwerken des C. Julius Cäsar* (4e édit.), Hanovre, 1871.

2. Dräger, § 44 et suiv.; Kühner, II, p. 463 et suiv.

elle-même qu'il s'agit d'un fait hypothétique (comp. « dicet *aliquis* » Cic., *in Verr.*, II, 4, 7, 13, et « dixerit *quis* » *de off.*, 3, 19, 76).

A. L'emploi *libre* de *quis* (c'est-à-dire l'emploi de *quis* ailleurs qu'après les conjonctions *si*, *sive*, etc.) paraît être surtout fréquent chez Cicéron ; il se rencontre chez T.-Live dans les cas suivants [1] :

1° *Alius quis* [2] :

1, 20, 7 quæque prodigia fulminibus aliove *quo* visu missa susciperentur atque curarentur.

23, 45, 9 *an quid* prodigii est aliud ? (Dans ce passage, il y a de plus *an*.)

5, 13, 4 sive ex intemperie cæli... *sive* alia *qua* de causa gravis pestilensque... æstas (dans ce passage, il y a de plus *sive*).

5, 54, 1 si... Veis incendium ortum sit,... Fidenas inde aut Gabios aliamve *quam* urbem quæsituri sumus ... ?

10, 26, 3 *sin* collega *quid* aliud mallet (dans ce passage, il y a de plus *sin*).

2° *Quis après un relatif* [3] :

5, 1, 7 a quo tale *quid* dictum referretur.

5, 7, 1 unde minime *quis* crederet. Cf. 22, 24, 4 quod minime *quis* crederet.

5, 47, 2 ubi *quid* iniqui esset.

6, 40, 14 semper... quæ ab nostrum *quo* (simple supposition ; *aliquo* fausserait le sens) dicentur adversis (auribus) accipietis ?

24, 22, 9 momento quo *quis* velit.

45, 10, 14 qui pro Perseo adversus Romanos dixisse *quid* aut fecisse convincerentur.

Cf. 37, 5, 1 constantius quam (adverbe relatif) *quis* facturos crederet.

1. Aux exemples de divers auteurs que cite Dräger j'ajouterai : *Lex agraria* de l'an 643 (*C. I. L.*, I, 200), XVII : « queive ab eorum *quo* emit. » *Lex Rubria* de l'an 705 (*C. I. L.*, I, 205), II, 15 : « eum quei ita *quid* confessus erit » ; 19-20 « queique eorum *quem* ad quem ea res pertinebit duxserit » ; 25 et suiv. : « a quo *quid*... petetur *quod*ve (= quidve) quom eo agetur. » *Lex Julia* de l'an 709 (*C. I. L.*, I, 206), 73 : « quam censor aliusve *quis* mag... dixit » ; 83-84 « queiquomque... erunt aliove *quo* nomine » ; 95 et 104-106 « dum eorum *quid* faciet » ; 98 « comitia IIII vir. aleive *quoi* mag. rogando » ; 122 « queive... præmium aliudve *quid* cepit. » — Térence, *Eun.*, 2,2, 21 « negat *quis* ? nego. » 3,3,5 « roget *quis* : « quid rei tibi cum illa ? » *Ad.*, 3,3,89 « haud cito mali *quid* ortum ex hoc sit publice. » — Varron, *De re rust.*, 3, 12 « aliave *quæ*. » 2, 5, 14 « aliudve *quid* » ; 16 « aut *quid* item » (cf. 2, 9, 12). 2, 9, 5 « canis enim facilius *quid* assuescit. » *Idem* ap. Non., p. 562 éd. Quicherat : « qui bysso vel lino *quid* faciunt aut palma. » — Sall., *Hist.* 2, 70 (Kritz) : « saxa aut *quid* tale capita affligebant. » — A.-Gelle, 13, 6, 2 « quod nunc autem barbare *quem* loqui dicimus. »

2. *Alius aliquis* est du reste tout aussi correct que *alius quis* (voy. Dräger, p. 88 de la 2e éd.), quoique Grysar (2e éd., p. 216) affirme le contraire.

3. L'emploi de *quis* en pareil cas est tout à fait ordinaire ; mais on rencontre aussi *aliquis* (cf. ce qui a été dit p. 165).

3° *Quis employé tout à fait librement :*

41, 9, 11 senatusconsultum adjectum est ut... apud eorum *quem*... jusjurandum daret.

Si l'on compare ces passages avec les exemples de Cicéron que cite Dräger [1], on se rendra compte que T.-Live a été beaucoup plus réservé que Cicéron dans l'emploi de *quis*.

B. *Quis* est enclitique, *aliquis* ne l'est pas ; là où le sens demande qu'on appuie sur le pronom, la forme enclitique n'est pas à sa place. D'autre part, il arrive, même sans cette raison, que, contrairement à la règle vulgaire, les conjonctions *si*, *sive*, etc., soient suivies de *aliquis*, et non de *quis*. Voici les passages que j'ai notés chez T.-Live :

Premier cas. — *Aliquis* est *nécessaire*, parce que le sens demande que le pronom soit accentué :

24, 8, 15 non dico si *omnia* hæc, sed si *aliquid* eorum... præstitit.

39, 15, 4 si *aliquid* ignorabitis (opposé à « si *omnia* nudavero »).

Dans les passages suivants, il y a une opposition non exprimée entre *aliquis* (« *réellement* quelqu'un ») et *nullus* :

6, 15, 12 cur quod in sinu vestro est excuti jubetis potius quam ponatis, nisi *aliqua* fraus subest ?

26, 49, 6 si *aliquis* assentiri necesse est.

26, 26, 7 ni simularent *aliquem* sibi timorem... esse.

39, 28, 13 sin *aliquis* est respectus mei, ut socii atque amici regis.

41, 23, 9 nisi hoc dubium *alicui* est.

22, 59, 10 nisi pernicitatis pedum... *aliquod* præmium est (l'idée, exprimée sous une forme non ironique, serait : « pernicitatis *nullum* præmium est).

4, 26, 10 si quidem cogi *aliquid*... ab tribuno consules et... in vincla etiam duci possent.

Dans les passages suivants, *aliquis* veut dire « le moindre », *aliquid* « si peu que ce soit » :

2, 2, 2 ne additus nomini honos *aliquid* libertati... officeret.

42, 23, 8 horum si nihil impetrarent et *aliquod* suum... delictum esset.

42, 37, 2 si *aliquem* respectum amicitiæ... habere cerneret.

1. Par exemple : *de off.* 3, 6, 30 non igitur magis est contra naturam morbus aut egestas aut *quid* ejus modi. 3, 19, 76 et 28, 102 « non igitur faciat, dixerit *quis*, etc. », « quid est igitur, dixerit *quis*, etc. » 3, 30, 110 haud facile *quis* dixerit. *Parad.* 6, 1, 44 filiam *quis* habet : pecunia est opus. *de fin.* 3, 21, 70 fatentur alienum esse a justitia... detrahere *quid* de *aliquo*. *de nat. deor.* 1, 24, 66 priusque te *quis* de omni vitæ statu quam de ista auctoritate dejecerit, etc. — Cet emploi de *quis* est parfaitement correct, mais il était peut-être surtout fréquent dans le langage familier ; il est à remarquer que, sur les exemples de Cicéron cités par Dräger, aucun n'est tiré des *discours*, où l'on admet que la langue de Cicéron est plus travaillée et plus savante.

Second cas. — Il me semble qu'il n'y a pas de différence de sens appréciable entre *aliquis* et *quis*.

26, 5, 7 ne ad unam concurrendo partem *aliquid* indefensi relinquerent.

35, 31, 1 solliciti ne Ætoli partis *alicujus* animos ad Antiochum avertissent.

39, 16, 7 subit animum timor ne fraudibus humanis vindicandis divini juris *aliquid* immixtum violemus.

1, 17, 4 timor deinde patres incessit ne civitatem sine imperio... vis *aliqua* externa adoriretur.

23, 13, 4 quod si... nunc quoque fortuna *aliquid* variaverit.

27, 17, 4 nisi... *aliquid* moveret.

31, 41, 8 ne temeritas eorum neglegentiaque sibi ac suis etiam cladis *alicujus* causa esset.

26, 38, 5 nec consul Romanus tentandis urbibus, si*cunde* spes *aliqua* se ostendisset, deerat [1].

32, 11, 3 si secum *aliquos* consul mittere velit.

39, 25, 12 nisi provideant *aliquid* Romani.

27, 25, 8 si de cælo tacta aut prodigii *aliquid* in ea factum esset.

41, 24, 16 ne servis nostris *aliquo* fugere liceat.

44, 43, 7 jam metuens ne, qui venire ad se abnuerent, majus *aliquid* mox auderent.

22, 28, 8 ne*cubi* tamen... motus *alicujus* temere egressi... fraudem in valle tam aperta detegeret.

21, 5, 2 ne se quoque... casus *aliquis* opprimeret.

26, 27, 12 si *qui* evasissent *aliqua*.

D'après les exemples que cite M. Dräger, on peut voir que cet emploi de *aliquis* après *si*, *ne*, etc., est aussi très fréquent chez Cicéron. Aux exemples de divers auteurs qu'il donne j'ajouterai ici [2] :

Térence, *Heaut.*, 2,4,11 nisi si prospectum interea *aliquid* (= quid) est. 4, 2, 3 nisi *aliquid* (= quid) video. 2,2,6 etiam caves ne videat forte hic te a patre *aliquis* (= quis) exiens ?

Virgile, *Ecl.* 3, 15 si non *aliqua* nocuisses, mortuus esses.

Cicéron, *Or.*, 25, 85 si *quæ* verborum iterationes contentionem *aliquam* (« une *certaine* énergie ») ... requirent (cf. d'autré part ci-dessus

1. Dräger (I, p. 89 de la 2e éd.) donne une règle curieuse, et que je ne crois avoir vue que là. Selon lui, lorsque dans la même proposition il y a, l'un après l'autre, *deux* pronoms indéfinis, le second serait toujours *aliquis*, et non *quis*, s'il joue le rôle d'*adjectif*. Cette règle demanderait à être vérifiée ; on n'en voit pas la raison d'être logique, ce qui ne veut pas dire, du reste, qu'elle soit fausse.

2. Je crois que Dräger a eu tort de ne pas faire, dans ses listes d'exemples, la distinction que j'ai faite ci-dessus (*premier cas*, *second cas*).

note 1). *De fin.* 2, 27, 86 si modo sit *aliquid* esse beatum. *Ibid.* timeat necesse est ne *aliquando* (= quando)... sit miser. *De or.* 1, 39, 177 si se ad*aliquem* (= quem) quasi patronum applicavisset. *Ad Att.*, 4, 2, 2 si umquam in dicendo fuimus *aliquid*. *Ad fam.*, 4, 8, 2 si sit *aliqua* res publica... sin autem *nulla* sit... *p. Arch.*, 1, 1 si *quid* est in me ingenii... aut si *qua* exercitatio dicendi... aut si hujusce rei ratio *aliqua* (= qua). *De or.* 2, 9, 38 si de pingendo pictor *aliquis* (= *quis*) diserte... dixerit. *Ad Att.*, 7, 3, 11 verendum esse ne... obiciat id nobis *aliquis* (= quis). 15, 9, 1 primum *ullam* ab istis, dein, si *aliquam*, hanc legatoriam provinciam! *De leg.*, 3, 9, 21 nisi mucronem *aliquem* (= quem) tribunicium exacuisset in nos. *Ad fam.*, 9, 16, 1 verentem ne Silius suo nuntio *aliquid* (= quid) mihi sollicitudinis attulisset.

César, 7, 20, 6 Romani si *casu* intervenerint, fortunæ, si *alicujus* indicio vocati, huic habendam gratiam. 7, 54, 2 ne aut inferre injuriam videretur aut dare timoris *aliquam* (= quam) suspicionem.

De b. c. 3, 73, 5 sive ipsorum perturbatio sive error *aliquis* (= quis)... victoriam interpellavisset.

Corn. Nép., *Dion*, 4, 1 verens ne... *aliquam* (= *quam*) occasionem sui daret opprimendi. *Att.* 2, 3 ne illa peregrinatio detrimentum *aliquod* (= quod) afferret rei familiari.

Dans beaucoup de passages, je crois que *aliquis* a été préféré à *quis* par cette simple raison que la conjonction (*si*, *ne*, etc.) était déjà un peu loin et qu'il n'y avait pas dans le voisinage de mot sur lequel la forme enclitique pût s'appuyer commodément.

La règle ordinaire ne semble donc pas bien exacte : l'emploi de *aliquis* au lieu de *quis*, après *si*, *ne*, etc., appartenait peut-être surtout au langage familier, mais cet emploi n'a rien d'incorrect, même dans les cas où la forme accentuée n'est pas nécessaire pour le sens.

Après *cum* signifiant « toutes les fois que », je crois qu'on emploie presque aussi bien *aliquis* que *quis* (voy. les exemples de *cum aliquis* cités par Dräger, p. 95, et ajoutez : T.-Live, 23, 3, 10 ; 44, 29, 3 ; César, 6, 15, 1 ; *De b. Hisp.*, 1 ; Cic., *Acad. pr.* 2, 16, 49 ; *p. Rab. Post.* 6, 14).

VIII. — EMPLOI DE QUISQUAM (ULLUS, UMQUAM, USQUAM) [1].

§ 42. — C'est une règle bien connue que *quisquam*, *ullus*, *umquam*, *usquam* s'emploient de préférence dans les phrases négatives. Mais cette règle comporte un certain nombre d'éclaircissements et de restrictions. Il sera utile de passer en revue les différents cas qui se peuvent présenter.

1. Dräger, p. 97 et suiv. de la 2e éd. ; Madvig, *Lat. Sprachl.*, 3e éd., § 494 ; Kühner, II, p. 466 et suiv.

A. D'abord il faut considérer comme des propositions *négatives* les propositions interrogatives qui appellent la réponse : « non » (T.-Live, 36, 40, 6 « id *quemquam*... mirari posse... ? »), et aussi les propositions qui contiennent un verbe de sens négatif, comme les suivantes :

T.-Live, 3, 64, 5 *negaret* se *ullius* rationem habiturum.
24, 38, 7 *cavete quicquam* supersit.
34, 49, 2 totis prope viribus ad nocendum *cuiquam ademptis*.
35, 14, 3 metum *demeret* periculi *quicquam* ei ab Romanis esse.
36, 34, 6 manu... *abnuit quicquam* opis in se esse.
40, 5, 4 *aspernantium* tale *quicquam*.
24, 1, 4 violare *quemquam vetiti*.
28, 15, 11 ut... quosdam... *religio ceperit* ulterius *quicquam* eo die conandi.
6, 6, 6 *desierant* jam *ulla* contemni bella.

Un cas particulier, où la négation existe, mais est cachée, se présente dans des phrases telles que 5, 38, 9 « unde non modo præsidii *quicquam*, sed ne nuntius quidem cladis Romam est missus ; » 6, 20, 2 « non modo patrum *quemquam*, sed ne cognatos quidem aut affines ». Cet emploi de *non modo* (= non modo *non*) ... *sed ne* ... *quidem*, qui est très latin et très fréquent chez T.-Live (voy. Weissenborn et Moritz Müller, 1, 40, 2), est fort bien expliqué par Schultz (*Lat. Sprachl.*, § 202, *Remarque* 1 ; *Lat. Synonymik*, § 487) : la négation contenue dans *ne... quidem* (*sed ne... quidem* = *sed etiam... non*) porte sur les deux membres de phrase [1] ; c'est comme s'il y avait : « non modo... sed etiam ... *non* [2]. » Cf. Madvig, *Lat. Sprachl.*, 3e éd., § 461, b.

1. Cf. Cic., *De leg.*, 3, 9, 21 : « quem cum... non modo *ulla* in domo, sed *nulla* in gente reperirent. » *De or.*, 3, 14, 52 ; « neque eum oratorem tantummodo, sed hominem *non* putant. » *Acad. pr.* 2, 19, 62 « non modo recte fieri, sed omnino fieri *non* potest ».

2. Par extension on rencontre aussi : 3, 6, 8 « ut *non modo* ad expeditiones, *sed vix* ad quietas stationes viribus sufficerent » (*sed vix* = *sed ne... quidem*), cf. Cic., *p. Cœl.*, 17,40. — Pour que la négation contenue dans le second membre puisse logiquement porter aussi sur le premier, il faut que le verbe soit commun aux deux membres; des phrases comme 32, 20, 7, « *non modo quemquam* unum elicuit ad suadendum, *sed ne* fremitum *quidem* aut murmur contionis... movit », ou 25, 26,10, « ut *non modo* lacrimis... prosequerentur mortuos, *sed ne* efferrent *quidem*, » sont un abus et une extension illogique de la construction en question. Toutefois il semble qu'on se soit habitué, peut-être spécialement dans le langage populaire, à employer *non modo quisquam* au lieu de *non modo nemo*, même dans des cas où il n'y avait pas ensuite *sed ne... quidem;* voy. T.-Live,

Quisquam s'emploie encore en beaucoup de cas où la phrase n'est pas négative dans la forme, mais contient cependant une idée négative (par exemple après un comparatif) :

T.-Live, 26, 31, 5 tantum abest ut... tale *quicquam* facturi fueritis.

32, 20, 6 suadendi... nunc occasionem esse, priusquam *quicquam* decernamus (= tant que nous *n'avons* encore *rien* décidé). De même 2, 48, 2. 23, 39, 4. 24, 40, 11. 39, 36, 1.

24, 16, 9 omnes ait malle laudatos a se... quam *quemquam* eo die castigatum esse (= *nolle* quemquam eo die, etc.).

3, 45, 4 cum multi magis fremerent quam *quisquam* unus recusare auderet (*nemo* unus recusare audebat).

22, 50, 12 magis impetu animorum... quam... imperio *cujusquam*.

25, 27, 13 exspectaturus magis eventum quam inde *quicquam* moturus.

4, 26, 5 majore... conatu quam alias *umquam*. Cf. 23, 8, 9.

29, 31, 2 multo majorem indolem in eo... esse quam in *ullo*... *umquam* fuisset.

3, 47, 3 comitatus muliebris plus tacito fletu quam *ulla* vox movebat. Cf. 23, 35, 14. 28, 38, 7.

5, 42, 5 ante alios miserandi magis qui *umquam* obsessi sunt.

34, 32, 3 tyranno, qui *umquam* fuit, sævissimo (jamais aucun autre ne fut aussi cruel). 21, 1, 1 bellum maxime omnium memorabile quæ *umquam* gesta sint.

Cf. Tér., *Ad.*, 3, 3, 43 prius clfecissem quam ille *quicquam* cœperet.

Cic., *in Verr.*, II, 4, 55, 123 quanto tætrior hic tyrannus fuerit quam *quisquam* superiorum. *In Cat.*, 1, 2, 5 erit verendum mihi ne non hoc potius omnes boni serius a me quam *quisquam* crudelius factum esse dicat.

César, *De b. G.*, 1, 19, 3 priusquam *quicquam* conaretur.

Corn. Nép., *Dat.*, 11, 5 priusque quam *quisquam* posset succurrere.

Salluste, *Cat.*, 5, 3 supra quam *cuiquam* credibile est. 14, 7 ex aliis rebus magis quam quod *cuiquam* id compertum foret. *Jug.* 11, 7 altius quam *quisquam* ratus erat. 97, 4 ante quam signum aut imperium *ullum* accipere quivit.

Enfin il convient de mentionner ici l'emploi de *quisquam* après des expressions qui ne sont pas positivement négatives, mais se rapprochent de la négation, comme *parum*, *raro*, etc.

4, 21, 6 « ut *non modo* prædandi causa *quisquam* ex agro Romano exiret (V, *non exiret* MPL)..., *sed* ultro Fidenates, etc. » ; 24, 40, 12-13 « ut *non modo* alius *quisquam* arma caperet..., *etiam* ipse rex perfugerit » ; *De b. Afr.*, 47 « *non modo* sibi *quicquam* adquisierant (variante : *non adqu.*)..., *sed etiam*, etc. » Dans le premier et dans le dernier passage il n'y a pas à tenir compte de la variante *quisquam... non*, car *quisquam* doit toujours être *précédé* de la négation et *quisquam... non* paraît n'être pas latin (Madvig, *Em. Liv.* p. 117).

T.-Live, 32, 18, 1 cum *parum quicquam* succederet.

30, 20, 7 *raro quemquam* alium. 45, 20, 3 raro alias *quisquam*. 21, 59, 7 pugna raro *ulla*... clarior fuisset. 21, 61, 10 raro *umquam*. 3, 38, 9 raroque *usquam*.

1, 22, 6 se *invitos quicquam* quod minus placeat Tullo dicturos.

Cf. 1, 18, 1 consultissimus vir, ut in illa *quisquam* esse ætate poterat (il était *difficile* qu'on le fût à cette époque-là).

B. Une série de passages qui s'éloignent déjà un peu de la règle générale que j'ai rappelée en commençant sont ceux où *quisquam* est employé dans une proposition *dubitative;* ici en effet le sens incline tantôt vers la négation, tantôt vers l'affirmation, et M. Dräger a tort de ne pas distinguer les deux cas. Aux exemples qu'il cite on peut ajouter : 1° *Sens négatif* : Térence, *Phorm.*, 1,2,92 « posthac si *quicquam*, nil precor. » 2,1,72 « si quidem *quisquam* crederet. » — 2° *Sens affirmatif* : *Andr.*, 2,6,27 « si hic malist *quicquam* » (il craint bien qu'il n'en soit ainsi). *Eun.*, 4,7,30 « si *quicquam* hodie hic turbæ cœperis » (il l'en croit bien capable). Cicéron, *in Verr.*, II, 4, 22, 48 « si (= toutes les fois que) *quicquam* cælati aspexerat. » *Tusc.*, 5, 8, 22 « in malis autem sapientem esse posse, si essent *ulla* corporis aut fortunæ mala [1]. » *Ad fam.*, 2, 16, 5 « si erit *ulla* res publica... sin autem *nulla* erit. » 13, 40 « si *ulla* mea apud te commendatio valuit, *quod scio multas plurimum valuisse.* »

Voici maintenant des passages de T.-Live :

a) Sens *négatif :*

29, 18, 20 si *quicquam* sceleris... prætermisit (entendez : *nihil* sceleris prætermisit).

5, 3, 9 si *quicquam*... in vobis humani esset.

5, 33, 1 si *quicquam* humanorum certi est.

b) Sens *affirmatif* :

23, 27, 12 si *ulla* Hispaniæ cura esset (il espère bien qu'on en a un peu), mitterent sibi successorem.

23, 22, 9 si quid *umquam* arcani... in curia fuerit, id (la proposition qui vient d'être faite) omnium maxime tegendum, etc.

4, 19, 3 jam ego hanc mactatam victimam, si modo sancti *quicquam* ... esse Dii volunt, legatorum Manibus dabo.

5, 3, 2 si *umquam* dubitatum est, etc.,... id ego hoc anno *desisse dubitari* certum habeo.

1. Dans ces deux passages, le sens est tout ce qu'il y a de plus affirmatif; il est d'ailleurs aisé de se rendre compte de l'idée qu'ajoute ici *quisquam* ou *ullus* : « dès qu'il voyait le *moindre* objet ciselé », « s'il souffrait *le moins du monde*, » etc. Cf. encore le passage cité par Madvig, 3e éd., § 494, b, *Remarque* 2 : Cic., *Ad Att.*, 12, 23, 1 « enitar, si *quo* modo potero — *potero autem* —, ut *præter te nemo* dolorem meum sentiat, si *ullo* modo poterit, *ne tu quidem.* »

Cf. 1, 28, 4 si *umquam* ante alias *ullo* in bello fuit, etc. 32, 5, 8 bellum, si quando *umquam* alias, tum magna cura apparavit. De même 6, 42, 12 si quando *umquam* alias. 8, 6, 14 et 10, 14, 11 si quando *umquam*. — On pourrait croire d'abord que dans cette formule l'idée incline à la négation ; mais on est plutôt d'un avis contraire, si l'on rapproche de ces exemples des passages tels que ceux-ci : 31, 7, 3 si *numquam* alias, proximo certe Punico bello experti estis (voyez la note de Weissenborn). Cic., *Ad Att.*, 4, 2, 2 si *umquam* in dicendo fuimus aliquid aut etiam si *numquam* alias fuimus, tum profecto, etc.

C. Le sens nettement affirmatif que nous avons reconnu à *quisquam* dans les deux passages de Cicéron cités plus haut (*In Verr.*, II, 4, 22, 48. *Tusc.*, 5, 8, 22) se retrouve là où *quisquam* est employé après *quamdiu, dum, donec, quoad ;* Dräger (p. 98) cite Cic., *Cat.*, 1, 2, 6, et Sén., *Cons. ad Marc.*, 1, 3 ; on peut ajouter :

Cic., *p. Rosc. Am.*, 43, 126 dum præsidia *ulla* fuerunt.
Virg., *G.* 3, 428 dum amnes *ulli* rumpuntur fontibus.
T.-Live, 4, 39, 5 dum *quicquam* superfuit lucis. 35, 30, 10 quoad lucis superfuit *quicquam*. 6, 14, 10 donec *quicquam* in re mea supererit. 42, 34, 13 quoad *quisquam*... judicabit. 21, 10, 3 donec sanguinis nominisque Barcini *quisquam* supersit. 24, 31, 8 donec *quicquam* externorum auxiliorum aut in urbe aut in exercitu suo esset.

Voilà donc des passages où, malgré la règle générale, *quisquam* a tout fait le sens affirmatif (*quelqu'un, qui que ce soit*) ; ce ne sont pas les seuls, comme on le verra ci-après. Toutefois il y a une catégorie de passages dont M. Dräger a eu tort de ne pas tenir compte ; ce sont les passages où il est question de choses *qui ne devraient pas avoir lieu* et où il y a une idée de *regret* ou de *blâme*, laquelle est en somme encore une idée négative [1]. M. Dräger, p. 97, donne une assez longue liste d'exemples où *quisquam* est employé, dit-il, dans une proposition *affirmative*, mais sur ces exemples beaucoup sont à retrancher : ainsi Cic., *De fat.*, 12, 26, « aut fato omnia fieri aut *quicquam* fieri posse sine causa, » la seconde alternative est une hypothèse *inadmissible* [2], et *quisquam* est très bien à sa place ; dans les passages suivants il y a une idée de blâme : *Phil.*, 8, 4, 12 « in quo bis *laberis :* primum..., deinde quod *quicquam* stabile aut jucundum in regno putas, » *De leg.*, 3, 18, 42 « nihil est enim *exitiosius* civitatibus... quam... *quicquam*

1. Cette remarque a déjà été faite par M. Madvig, *Lat. Sprachl.*, 3e éd., § 494, b.

2. Cf. *Tusc.* 1, 35, 85 « *quasi* vero ista vi *quicquam* tum potuerit ei melius accidere. » *Ad fam.*, 9, 6, 3 « quasi *quicquam*... decrevissemus. »

agi per vim. » De même je ne comprends pas que M. Dräger ait pu dire que dans le passage d'Ovide, *Amor.*, 3, 7, 53-4, « a tenera *quisquam* sic surgit mane puella | protinus ut sanctos possit adire Deos ? », *quisquam* avait tout à fait le même sens que *aliquis* ; il est facile de voir qu'ici l'idée est : *fierine potest ut quisquam*, etc., cf. Sall., *Cat.*, 52, 11 « hic mihi *quisquam* mansuetudinem et misericordiam nominat ? », et Cic., *in Verr.*, II, 5, 63, 163 « in crucem tu agere ausus es *quemquam* qui se civem Romanum esse diceret ? » (cela est-il possible ? on a peine à le croire) ; voy. encore Plaute, *Bacch.*, 1, 2, 43, et Tér., *Ad.*, 1, 1, 13.

Voici du reste d'autres passages encore où il semble que *quisquam* se doive expliquer par cette idée de *regret* ou de *blâme*.

Plaute, *Men.* 4, 2, 28 meque adeo (*Di perdant*), qui hodie forum *umquam* oculis inspexim meis (l'idée est : « utinam forum hodie *numquam* inspexissem ! »).

Tér., *Heaut.*, 5, 3, 2-3 *miror* quomodo tam ineptum *quicquam* tibi venire in mentem... potuerit.

Cic., *in Verr.*, II, 3, 7, 16 illud... *accuso*, cur in re tam vetere... *quicquam* novi feceris. *ad Att.* 15, 9, 1 o rem *miseram !* primum *ullam* ab istis, dein, si aliquam, hanc legatoriam provinciam ! Cf. *De leg. agr.* 3, 3, 10. *Post red. in sen.*, 12, 30. *De harusp. resp.*, 22, 46.

César, *De b. G.*, 1, 40, 2 *cur* hunc tam temere *quisquam* ab officio discessurum judicaret ? 4, 16, 4 cur sui *quicquam* esse imperii... postularet ?

De b. G., 8, præf., 9 : hoc ipsum *crimen* arrogantiæ subeo quod me judicio *cujusquam* existimem posse cum Cæsare comparari (ce qui serait une prétention insoutenable).

Corn. Nép., *Ag.*, 6, 2 qui *perniciosissimum* fore videret, si animadversum esset *quemquam* ad hostes transfugere conari.

Hor., *Epist.* 2, 1, 76 *indignor quicquam* reprehendi.

Ovide, *Mét.* 5, 24 insuper a *quoquam* quod sit servata *dolebis ?*...

T.-Live, 23, 5, 3 cum legati *ægre ferre* senatum populumque Campanum adversi *quicquam* evenisse Romanis nuntiassent.

25, 6, 17 quibus, nisi quod *commisimus* ut *quisquam* ex Cannensi acie miles Romanus superesset, nihil obici potest.

26, 4, 3 nequaquam tam lætum vincere quam *triste* vinci *ulla* parte erat ab obsesso... hoste.

Voici deux autres passages de T.-Live, dont l'explication est fort difficile :

1, 35, 3 quippe qui non primus, quod *quisquam* indignari mirarive posset, sed tertius Romæ peregrinus regnum affectet. 3, 38, 9 hostibus belloque gratiam habendam quod solitum *quicquam* liberæ civitati fieret.

Faut-il dire que, dans le premier de ces deux passages, la proposition incidente se rapporte à une *hypothèse qu'on écarte* et que *quisquam* est amené par le *non* qui précède [1] ? que, dans l'autre, il y a cette idée : « *sans les ennemis jamais pareille chose ne serait arrivée* » ? On trouvera peut-être que, dans le second passage surtout, mon explication est un peu cherchée. Néanmoins je n'oserais pas, comme le fait Madvig, corriger *quisquam* en *quispiam* dans le passage 1, 35, 3.

Si l'on tient compte des observations qui précèdent, on reconnaîtra que le nombre des cas où *quisquam*, *ullus*, etc., sont vraiment employés dans une proposition affirmative est fort peu considérable, abstraction faite toutefois des passages où *quisquam* est ainsi employé, soit dans une proposition commençant par *si*, soit dans une proposition commençant par *dum*, *donec*, *quoad* (voy. plus haut). Des exemples cités par Dräger, p. 97, les seuls qui soient concluants sont : un passage de Térence (*Andr.* 2,6,3), un de Cicéron (*ad Att.* 9, 15, 5), un de Cornélius Népos (*Att.* 19, 3), un vers de Publilius Syrus, enfin plusieurs exemples de Sénèque [2]. On peut citer en outre :

Cicéron, *p. Sulla*, 30, 83 : quotiens *quisquam* est... convictus.

Orat. 13, 41 tantum quantum pueris reliquis præstet omnibus qui *umquam* orationes attigerunt.

de or. 2, 3, 11 nihil enim mihi quidem videtur in Crassi et Antonii sermone esse præteritum, quod *quisquam* summis ingeniis, acerrimis studiis, optima doctrina, maximo usu cognosci ac percipi potuisse arbitraretur.

T.-Live, 4, 6, 9 quicumque *aliquid* seditiose dixerat aut fecerat *umquam*. 26, 49, 14 facerem... ne quid quod sanctum *usquam* esset apud nos violaretur (la proposition relative est indépendante de l'idée négative « facerem *ne*... » ; car on dirait tout aussi bien « semper laboravi ut, quod sanctum *usquam* esset, id nos quoque inviolatum haberemus »). 24, 8, 1 qui vestris studiis... moram *ullam* afferret, is mihi parum meminisse videretur vestræ libertatis.

25, 29, 5 quicquid *umquam* terra marique memorandum gessimus. 8, 7, 22 quantum militaribus studiis funus *ullum* concelebrari potest.

Sénèque, *Epist.* 63, 15 : *hodie* fieri potest quicquid *umquam* potest.

Suétone, éd. Roth (Leipzig, Teubner), p. 300, l. 34-36 : bella omnia

1. L'idée serait celle-ci : « quippe qui *non ita* regnum affectet *ut id quisquam* indignari... possit » (cf. Frigell, *Epilegomena ad T. Livii librum primum*, p. 53). Moritz Müller, dans son édition, propose une autre explication, qui me paraît encore moins naturelle.

2. Parmi les exemples de Sénèque énumérés par Dräger, il y en a du reste plusieurs qui ne sont pas cités à propos : *De benef.*, 3, 23, 4 (lisez : 5), *Epist.*, 17, 6 (lisez : 8), *De brev. vit.*, 42, *Nat. quæst.*, 4, 2, 30, l'idée est *négative* au fond ; *De provid.* 2, 10, *ad Cons. Marc.*, 19, 2 (lisez : 3), il y a une idée de *blâme*.

quæ *umquam* cum Germanis gesta sunt viginti voluminibus comprehendit.

Tacite, *Ann.* 11, 24 : transferendo huc quod *usquam* [1] egregium fuerit. 14, 20 : ut, quod *usquam* corrumpi et corrumpere queat, in urbe visatur.

Hor., *Od.* 2, 13, 9 quicquid *usquam* concipitur nefas.

Ov., *Mét.* 8, 583 quantusque, feror cum plurimus *umquam*. 12, 41-2 unde quod est *usquam*... inspicitur.

Juvénal, 13, 209-10 : nam scelus intra se tacitum qui cogitat *ullum* | facti crimen habet.

Ces passages ne sont pas assez nombreux pour qu'on puisse dire, comme le font certains grammairiens, que *quisquam* signifie simplement « quelqu'un, quel qu'il soit » et que la règle qu'on donne ordinairement sur l'emploi de *quisquam* dans les propositions négatives est peu fondée. Cette règle se vérifie *en général : quisquam*, *ullus*, *umquam*, *usquam*, comme l'anglais *any* et comme les mots français *personne*, *rien*, *jamais*, etc., s'emploient *de préférence* dans les propositions négatives de sens ou de forme ; mais toutefois les exceptions à cette règle sont plus fréquentes qu'on ne l'a quelquefois admis. L'usage de T.-Live ne me semble pas d'ailleurs différer sensiblement de celui de Cicéron.

IX. — QUISQUAM UNUS, etc.

§ 43. — Dans sa *Theorie des lateinischen Stiles* (2e éd., 1843), p. 8, Grysar, énumérant les différences qu'on peut remarquer entre la langue de T.-Live et la langue de Cicéron ou de César, cite chez T.-Live les expressions *nemo unus*, *quilibet unus*, *quisquam unus*, qu'il traite de pléonasmes. Il y a là une double erreur : ces expressions ne sont pas des pléonasmes, et on les rencontre chez Cicéron aussi bien que chez T.-Live.

Parmi les passages de T.-Live où l'on trouve ces expressions, je n'en connais qu'un où il semble qu'il y a en effet pléonasme : 9, 17, 15 « id vero erat periculum ne sollertius quam *quilibet unus* ex his, quos nominavi, castris locum caperet, etc. [2] » Partout ailleurs *unus* conserve son sens propre, demandé dans chaque passage par une opposition exprimée ou sous-entendue, et, comme

1. Le passage suivant montrera la différence qu'il y a entre *usquam* pris ainsi d'une manière affirmative et *uspiam* : Cic., *de inv.* 2, 50, 148 « cum ex eo quod *uspiam* est ad id quod nusquam scriptum est pervenitur. » *Usquam* veut dire « n'importe où », c'est-à-dire « en divers endroits »; *uspiam*, « dans tel ou tel endroit *déterminé*, peu importe la situation de cet endroit.»

2. Cet emploi explétif de *unus* a dû devenir plus fréquent dans la langue vulgaire postérieure, cf. l'emploi explétif de *un* dans *chacun*, *quelqu'un*, *aucun*.

le dit fort bien Weissenborn, remplace le singulier de l'adjectif *singuli*, lequel n'existe pas. En allemand, *nemo unus*, etc., peut se rendre par « kein *Einzelner* », etc.; en français, *unus* ainsi employé peut souvent se traduire par l'adverbe *individuellement* ou par le substantif *individu* (nemo *unus*, aucun *individu*, etc.) [1].

2, 9, 8 nec quisquam *unus* malis artibus postea tam popularis esset quam tum bene imperando *universus* senatus fuit.

3, 45, 4 cum *multi* magis fremerent quam quisquam *unus* recusare auderet.

3, 55, 15 hæc omnia... non adversantibus patriciis transacta, quia nondum in quemquam *unum* sæviebatur. 56, 1... tum tribuni aggredi *singulos*, etc.

28, 37, 6 nec quisquam alterius gentis *unus* tantum ea arte quantum inter alios *omnes* Baliares excellunt.

32, 20, 7 hæc adhortatio prætoris non modo quemquam *unum* elicuit ad suadendum, sed ne fremitum quidem aut murmur *contionis tantæ* ... movit.

39, 50, 2 neque ipsi domum recipere custodiendum audebant nec cuiquam *uni* custodiam ejus satis credebant.

2, 6, 3 eos inter se, quia nemo *unus* satis dignus regno visus sit, *partes* regni rapuisse.

3, 12, 4 sibi eum in dubiis suis rebus venisse subsidio ; neminem *unum* esse cujus magis opera putet rem restitutam.

3, 14, 4 ut nemo *unus* inde præcipuum quicquam gloriæ domum invidiæve ferret, *mille pro uno Kæsones* exstitisse plebes quereretur.

9, 16, 19 haud dubie illa ætate ... nemo *unus* erat vir quo magis innixa res Romana staret.

28, 35, 9 cupere se illi populoque Romano operam navare ita ut nemo *unus* externus magis enixe adjuverit rem Romanam.

38, 50, 8 neminem *unum* civem tantum eminere debere.

41, 20, 7 Rhodiis, ut nihil *unum* insigne, ita *omnis generis*, ut quæque usus eorum postulaverunt, dona dedit.

D'autre part, 6, 40, 6, « si Claudiæ familiæ non sim..., sed *unus* Quiritium *quilibet*, » *unus Quiritium* veut dire « un bourgeois comme tout le monde » (cf. § 10 « ex media contione *unum* civem, » 45, 39, 2 « togatorum *unus*, » et l'expression bien connue « *unus* de multis »); *quilibet* ajoute cette idée : « le premier venu », cf. Cic., *Brut.*, 93, 320, « non *quivis unus* ex populo, sed existimator doctus et intellegens ; » il n'y a donc pas, ici non plus, de pléonasme, encore moins dans cet autre passage de T.-Live, 42, 42, 3 « queratur *unus quilibet* » (un seul, n'importe qui).

Dräger, § 49, cite des exemples de l'emploi de *unus* avec *nemo*, *nullus*, *quivis*, *aliquis*, *quidam*, *quis* (interrogatif) chez Cicéron, avec

1. Cf. *unusquisque*, qui veut dire « chaque *individu*. »

nemo chez César [1]. Dans tous ces passages *unus* s'explique très bien : par exemple, *Brut.* 59, 216, « itaque in Curione hoc verissime judicari potest, nulla re *una* magis oratorem commendari quam verborum splendore et copia; nam, cum tardus in cogitando, tum in instruendo dissipatus fuit, » le sens est évidemment : « des qualités nécessaires à l'orateur, *aucune ne peut suppléer aussi bien à l'absence des autres*, etc. » Je n'ai remarqué qu'un passage où *unus* m'ait paru explétif; c'est *De prov. cons.*, 4, 7, « ut, nisi C. Vergilius... intervenisset, *unum* signum Byzantii ex maximo numero *nullum* haberent. » — *De or.*, 3, 14, 55, « est enim eloquentia *una quædam* de summis virtutibus, » c'est *una* qui est le mot principal, et *quædam* le mot accessoire; le sens me paraît être à peu près le même que s'il y avait *una quodam modo* [2].

L'erreur où est tombé Grysar, lorsqu'il a traité de pléonasmes les expressions de ce genre, a été partagée par Kühnast, p. 202, et aussi, à ce qu'il semble, par Dräger (I, p. 100) et par Kühner (II, p. 467), qui disent que, dans ces locutions, *unus* sert à *renforcer* (?) le pronom indéfini.

X. — QUICUMQUE, QUISQUIS, UTCUMQUE, etc., SANS VERBE [3].

§ 44. — Les grammaires traitent en général cette question d'une façon très sommaire; je me propose de donner quelques exemples de plus.

A. *Quicumque*, *utcumque*, etc., sont des pronoms ou des adverves *relatifs*, auxquels le suffixe *cumque* [4] donne un sens plus général : *qui que ce soit qui*, *de quelque manière que*, etc. On sait qu'en grec les mots correspondants ὁστισοῦν, ὁπωσοῦν, etc., perdent souvent le sens *relatif* pour prendre le sens *indéfini* et ne plus signifier que *n'importe qui*, *n'importe comment*, etc. : voy. par exemple Plat., *Gorg.*, 516, B οὐ δοκεῖ σοι κακὸς εἶναι ἐπιμελητὴς ὁστισοῦν ὁτουοῦν ζῴου ὃς ἄν, etc. En latin, le même changement de sens

1. Cf. Térence, *Hec.*, 3, 1, 33 « *unum* aliquod verbum » (un *seul* mot, je ne sais pas lequel).

2. Sur le sens et l'emploi de *quidam*, voyez Grysar, 2e éd., p. 223 et suiv.

3. Kühnast, p. 196 et suiv.; Zumpt, *Lat. Gramm.*, § 706 ; Kühner, II, p. 789.

4. Ce suffixe est composé de la conjonction *cum* et de *que*, qui, ici comme dans *quis-que*, *uter-que*, *quando-que*, etc., généralise le sens; *quicumque* signifie ainsi littéralement « celui qui (*qui*), en quelque temps, en quelque circonstance que ce soit (*cumque*). » Ce suffixe *que* est peut-être à rapprocher de κε ou κα, synonymes de ἄν dans certains dialectes grecs, et dont l'addition donne aussi au relatif un sens plus général (ὅς ἄν, ὅς κε, ὅς κα). Le français a conservé cet emploi de *que* pour généraliser le sens du relatif : « quel *qu'*il soit, qui *que* ce soit, quoi *que* vous disiez », etc. (On disait de même anciennement : « en *quel* lieu *que* je sois », d'où, par corruption : « en quelque lieu que je sois. »)

se produisit pour *quicumque*, *utcumque*, etc.; mais la plupart des exemples où ces mots sont employés dans le sens *indéfini* appartiennent seulement à l'époque impériale.

La transition dut se faire par des phrases comme les suivantes, où *quicumque* conserve encore sa valeur de *relatif*, mais où il y a un verbe sous-entendu :

Cicéron, *ad Att.*, 3, 21 te oro ut, si quid erit quod perspicias, *quamcumque* in partem, quam planissime ad me scribas.

César, 6, 23, 9 qui, *quacumque* [1] de causa, ad eos venerunt.

T.-Live, 1, 39, 5 hic, *quacumque* de causa, tantus illi honos habitus credere prohibet, etc.

33, 45, 2 cum rex, *quacumque* de causa, in Syriam concessisset.

45, 23, 6 qui, de *quacumque* causa, tum aspernati nostra auxilia estis.

10, 18, 1 dum ea in Samnio, *cujuscumque* ductu auspicioque, gererentur.

30, 10, 20 inter assiduas clades ac lacrimas unum, *quantumcumque*, ... gaudium affulserat.

Quacumque ratione, *quocumque modo*, etc., devinrent de bonne heure des expressions toutes faites; à l'origine on sous-entendait un verbe : *quacumque ratione* (*potero*, *fieri poterit*, etc.).

Cic., *in Cat.*, 2, 5, 11 quæ sanari poterunt, *quacumque ratione* sanabo. *ad Att.*, 12,29, 2 *quacumque ratione* contendamus. — Salluste, *Jug.*, 103,3 agundarum rerum et *quocumque modo* belli componundi licentiam. — Hor., *Epist.* 1, 1, 65-6 rem facias, rem, | si possis, recte, si non, *quocumque modo* rem. — T.-Live, 9, 9, 11 dum *quacumque condicione* arma viris in arma natis auferre festinant. 40, 13, 1 exsequamur tamen *quocumque modo* conficti ordinem criminis.

Remarquons encore les passages suivants de T.-Live, qui montrent bien comment s'est fait le passage du sens relatif au sens indéfini :

1, 3, 3 is Ascanius, *ubicumque* et *quacumque* matre genitus (au lieu de *ubicumque... genitus est;* proposition secondaire abrégée), ... urbem matri ... reliquit.

2, 44, 10 *qualicumque* urbis statu (= *qualiscumque fuisset* urbis status), manente disciplina militari sisti potuisse. 44, 40, 1 quod, *utcumque* prætermissum (= *utcumque prætermissum esset*), revocari non posset.

Voici maintenant des passages où la transformation de sens est tout à fait accomplie :

1. Texte d'ailleurs douteux : les mss. de la 1re classe ont *quaque*, ceux de la 2e *quacumque;* Frigell lit : *quaqua*.

Cic., *Ad fam.*, 4, 8, 2 si enim libertatem sequimur, qui locus hoc dominatu vacat? sin *qualemcumque* locum, quæ est domestica sede jucundior? *Tim.*, 5, 12 trium vel numerorum vel figurarum vel *quorumcumque* generum. — On a cité à tort : *Ad fam.*, 2, 19, 2 « *quæcumque* a me ornamenta in te proficiscentur » (où d'ailleurs *quæcumque ornamenta* ne voudrait pas dire : « des ornements *quelconques,* » mais *tous les ornements possibles* »); dans ce passage, on lit maintenant, avec Madvig : « in te [proficisci poterunt] proficisciscentur. »

De b. Afr. 72 : *quodcumque* prœlium quotiens erat commissum.

T.-Live, 3, 40, 7 censendo enim *quodcumque* (Madvig ; mss. *quoscumque*), magistratus esse qui senatum haberent judicabat.

4, 39, 3 tendunt in *quemcumque* casum.

25, 8, 11 ut *quocumque* noctis tempore, sibilo cum dedisset signum, porta aperiretur (texte d'ailleurs douteux ; *sibilo cum* est une conjecture de Harant ; P donne *sibiloco*, et Madvig lit simplement *sibilo*).

22, 58, 5 *quamcumque* condicionem paciscendi acceperunt.

35, 13, 9 *quamcumque* fortunam subire.

29, 15, 1 quæ dubiis in rebus *utcumque* tolerata essent. 31, 15, 10 *utcumque* composita cum Philippo pace. 32, 8, 4 *utcumque,* seu injuncta seu suscepta foret militia, ... eam exhaustam (esse). 33, 7, 10 committendam rerum summam in discrimen *utcumque* ratus. 45, 10, 13 quæ Popilius objecerat diluere *utcumque* conati sunt.

27, 31, 3 ludorum celebritatem *quantæcumque,* de Romanis tamen victoriæ partæ fama auxerat. 32, 5, 1 data *quantacumque* quiete temporis.

Horace, *Sat.* 1, 9, 33 garrulus hunc *quando* consumet *cumque* (= aliquando), cf. Ovide, *Met.* 6, 544 [1].

Ovide, *Am.* 3, 10, 5 te... munificam ... *ubicumque* (=ubique) loquuntur.

Pour l'époque postérieure je citerai par exemple : Pline, *Hist. nat.*, 9, § 76 : murena *quocumque* mense parit. Suétone, *Claud.*, 34 *quocumque* gladiatorio munere ..., etiam forte prolapsos jugulari jubebat. Quintilien, 10, 1, 105 Ciceronem *cuicumque* eorum fortiter opposuerim. Tacite, *Hist.*, 1, 11 *cuicumque* servitio exposita. — Quintilien, 2, 2, 10 in vicem *qualiacumque* laudandi. Q.-Curce, 5, 8, 6 pluris *qualemcumque* vitam honesta morte æstimantibus. 5, 9, 12 ferret æquo animo *qualiumcumque,* suorum tamen vel stultitiam vel errorem (c'est-à-dire : « istorum qui, *qualescumque essent,* tamen populares sui essent ; » cf. Quintilien, 12, 11, 4 neque erant illa, *qualiacumque*, mala, sed minora). Tacite, *Hist.*, 1, 11 contenta *qualicumque* principe. 4, 8 bonos imperatores voto expetere, *qualescumque* tolerare. — Sénèque, *Ep.* 80, 4 tu non concupisces *quanticumque* ad libertatem pervenire ...?

Pour *utcumque,* voyez Dräger, *Syntax u. Stil des Tac.*, § 24. Cf. Q.-Curce, 8, 2, 34. 8, 10, 36.

On trouvera chez Dirksen, *Manuale Latinitatis fontium juris civilis Ro-*

1. Chez Cicéron, on trouve dans ce sens *quandoque* : *ad fam.* 6, 19, 2.

manorum, s. vv. *quicumque, qualiscumque, quantuscumque, utcumque*, etc., beaucoup d'exemples semblables empruntés aux textes juridiques.

On voit que l'emploi de *quicumque, qualiscumque* dans le sens indéfini n'est pas étranger à Cicéron; mais on remarquera en même temps qu'il paraît être encore rare chez lui, au lieu que chez T.-Live il semble devenir plus fréquent.

B. Dans l'ancienne langue, *quisquis* et *quisque* se prenaient souvent l'un pour l'autre[1]. On trouvera chez Dräger (I, p. 101) et chez Neue (II, p. 249) des exemples de l'emploi de *quisque* dans le sens de *quicumque*[2]. Je crois qu'il faut garder chez T.-Live, 1, 24, 3 : « ut, *cujusque* (= utriuscumque) populi cives eo certamine vicissent, is alteri populo cum bona pace imperitaret ; » cette formule peut provenir de quelque vieille chronique (cf. Ulpien, *Dig.*, 40, 12, 7, § 2 : « *cujusque* sit ætatis »). — D'autre part, Neue (II, p. 249 et suiv.), Lachmann (*Comment. in Lucr.*, 5, 264), Madvig (*De finibus*, 5, 9, 24) citent des exemples de *quisquis* pris au lieu de *quisque*, dans le sens de « chacun » ; c'est surtout le neutre qu'on rencontre ainsi employé : *quicquid* = quidque, *unum quicquid* = unumquidque; voy. par exemple *C. I. L.*, I, 200, XXXII « ita utei *quicquid* quoieique ante h. l. r. licuit. » La même forme (*quicquid* = quidque) paraît également certaine chez Cicéron, *De fin.*, 5, 9, 24. *Tusc.*, 4, 19, 44. 5, 34, 98. *p. Cluent.*, 19, 52 (*quatenus* quicquid, *ubi* quicquid, *ut* quicquid); *in Verr.* II, 4, 13, 31 *ubi quidque* est mieux autorisé que *ubi quicquid*. On a tort de citer T.-Live, 38, 17, 13, « generosius in sua *quicquid* sede gignitur, » où il faut lire, soit *quidque*, soit *generosius est*, cf. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 543 [3]. On trouve du reste aussi des exemples du masculin

1. Pour généraliser le sens des pronoms (ou des adverbes) relatifs ou indéfinis, le latin a deux procédés : 1° l'addition de *que* (ou de *cumque*), voy. p. 178, note 4; 2° la répétition du pronom ou de l'adverbe : *ubiubi, utut, quantus quantus* sont des synonymes *populaires* de *ubicumque, utcumque, quantuscumque* (cf. vieux français « *ki ki* unkes »). D'après cela, *quisque* et *quisquis* ont dû, à l'origine, être synonymes; de plus, étant tirés l'un et l'autre de l'indéfini *quis*, ils auraient dû avoir tous deux le sens indéfini. Mais il est arrivé qu'ils ont pris aussi le sens relatif, suppléant ainsi à l'absence des pronoms *qui-qui, qui-que*, que la langue aurait dû former, mais qui n'existent pas. Ce sens relatif est devenu le sens ordinaire de *quisquis*, dont le sens indéfini primitif s'est peu à peu perdu ; *quisque* au contraire a toujours conservé son sens indéfini et n'a eu le sens relatif que par exception.

2. Cf. Renier, *Inscr. rom. de l'Alg.*, n° 782 : *quisque* præteriens titulum scribtum legeris, tactus pietate hoc præcor ut dicas, etc. (inscr. d'une assez basse époque).

3. Sur le passage 3, 37, 7, « qua *quicquid* cupitum foret, » voy. Madvig, *Emendationes Livianæ*, p. 93.

quisquis pris dans le même sens : *C. I. L.*, I, 206, 13 : « quod *quemquem* h. l. profiterei oportebit. » Mais chez Cic., *Ad fam.*, 6, 1, 1, il faut sans doute corriger « quocumque in loco *quisque* est,» ou bien « *quis* est, » au lieu de *quisquis*, et de même chez T.-Live, 8, 38, 11, « in suo *quisquis* gradu obnixi, » on a rétabli *quisque* [1]. — L'emploi de *quoquo*, *quaqua* au lieu de *quoque*, *quaque* paraît s'être conservé dans la langue du droit, voyez Dirksen, *Manuale Latinitatis fontium juris civilis Romanorum*, p. 807.

Dans la langue de l'époque classique, *quisquis* a le même sens que *quicumque;* comme on disait *quocumque modo*, on disait aussi absolument *quoquo modo*, voyez par exemple Cic., *p. Mil.*, 3, 9 « XII Tabulæ nocturnum furem *quoquo modo*, diurnum autem si se telo defenderet interfici impune voluerunt. » *De inv.*, 1, 41, 75 « *quoquo modo* commoveat auditorem necesse est. » *Ad fam.*, 9, 16, 1 « ut *quo*[*quo*] *modo* ... aut liberarem te ista cura aut certe levarem. » — Cf. Tér., *Eun.*, 5, 8, 53 « mirum ni illoc homine *quoquo pacto* opust [2]. »

Comme *quicumque*, *quisquis* finit par prendre le sens de *quivis* [3] :

Catulle, 68a, 28-29 « quod hic *quisquis* de meliore nota | frigida deserto tepefactet membra cubili » (Lachmann corrige *quivis;* il serait peut-être plus simple de corriger *notast*).

T.-Live, 41, 8, 10 liberos suos *quibusquibus* Romani mancipio dabant.

Tacite, *Ann.*, 6, 7 perinde in foro, in convivio, *quaqua* de re locuti incusabantur. 14, 1 ituram *quoquo* terrarum [4].

Dirksen, s. v. *quisquis,* donne d'autres exemples empruntés aux jurisconsultes.

XI. — EMPLOI DE QUISQUE ET DE UTERQUE AU PLURIEL.

§ 45. — Ceci encore est une question pour laquelle les détails donnés par les grammaires sont insuffisants ; il serait à désirer qu'on eût une collection d'exemples plus complète.

1. Sur le passage 25, 29, 6, voy. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 364. — Kühner cite Cic., *de nat. deor.* 2, 22, 58 « ut ceteræ naturæ suis seminibus *quæquæ* gignuntur »; il est évident qu'il faut lire *quæque*.

2. Chez Salluste, *Jug.*, 60, 7, on trouve l'expression non abrégée : « *quoquo* modo potuere. »

3. On dit *quivis* par attraction au lieu de « is *quem* vis » (de même en grec ὃς βούλει).

4. Kühnast cite César, 7, 14, 5, *quoquoversus* (= in omnes partes) ; mais dans ce passage le texte le plus autorisé est *quoqueversus* (leçon des mss. de la 1re classe); de même 7, 4, 5 les mss. de la 1re classe ont *quoqueversus*, ceux de la 2e seulement *quoquoversus;* 3, 23, 2 *quoqueversum* est donné à la fois par les mss. des deux classes, etc.

A. *Quisque au pluriel* [1].

Le pluriel de *quisque* est nécessaire : 1° lorsque le substantif auquel *quisque* se rapporte n'a pas de singulier (ainsi *quæque*, se rapportant à *copiæ*, chez T.-Live, 24, 11, 1. 34, 46, 8. 39, 31, 12) ; 2° quand il s'agit, non de plusieurs individus isolés, mais de plusieurs *groupes* d'individus, voy. par exemple T.-Live, 1, 9, 8 « multi mortales convenere, ... maxime proximi *quique* »; 25, 22, 6 (cf. 32, 16, 9) « ut *quæque* naves ... accessissent » (il en venait plusieurs ensemble chaque fois); de même 26, 29, 3 « se non modo suam *quosque* [2] patriam, sed totam Siciliam relicturos » (chaque ambassadeur parle, non pas en son nom propre, mais au nom de tous ses concitoyens).

Ces deux cas étant mis à part, on donne comme règle que le pluriel de *quisque* ne s'emploie guère dans la bonne langue qu'avec un superlatif au *neutre :* Cic., *De inv.*, 2, 2, 4 « excellentissima *quæque.* » *Acad. post.*, 1, 4, 1 « recentissima *quæque.* » *De fin.*, 2, 32, 105 « prima *quæque* bene ab eo consulta atque facta. » T.-Live, 5, 41, 5 « proxima *quæque* tectorum. » 25, 6, 23 asperrima *quæque*... deposcimus ». 25, 38, 18 « fortissima *quæque* consilia. » 33, 12, 11 « proxima *quæque* ». —On se sert du reste aussi bien du neutre singulier, voyez par exemple Cic., *De fin.*, 2, 25, 81 « optimum *quidque.* » *De nat. deor.*, 1, 27, 77 et 3, 3, 7 « primum *quidque.* » Même expression *Ad fam.*, 12, 1, 1, *Acad. pr.* 2, 16, 49, etc. [3].

1. Zumpt, *Lat. Gramm.*, § 710 b; Vogel, éd. de Q.-Curce, 3, 3, 25; Kühner, II, p. 474-475.

2. Corr. de Madvig ; P donne *quisque.*

3. La locution *primus quisque*, qui est très fréquente en latin, veut dire : « l'un après l'autre, chacun à son rang. » Cette façon de parler repose sur une ellipse : *primum quidque videamus* est pour « primum quidque *primum* videamus », « considérons chaque fois en premier lieu le point qui logiquement se présentera le premier », c'est-à-dire « considérons-les tous successivement. » L'origine de cette expression se montre clairement dans les deux passages que voici : *de inv.*, 1, 23, 33 « ad *primam* quamque partem *primum* accessit »; *ibid.* « ut et *prima* quæque pars, ut exposita est in partitione, sic *ordine* transigatur ». Cf. encore Nägelsbach, 6e éd., p. 268, et Madvig, *de fin.*, 2, 32, 105. —Ce qui est encore plus remarquable, c'est que *primo quoque tempore, primo quoque die* signifient simplement « à la première occasion, au premier jour ». Peut-être l'origine de cette expression doit-elle être cherchée dans des passages comme T.-Live, 23, 11, 6, où il s'agit de *plusieurs* cérémonies, dont *chacune* doit se faire au plus tôt; l'expression, une fois entrée dans la langue, aurait été ensuite appliquée à des cas où il n'y a aucune idée de répétition, et le sens de *quisque* s'y serait ainsi trouvé complètement effacé (voy. une autre explication chez Kühner, *l. l.*). Cf. T.-Live, 42, 48, 4 « ut exercitui diem *primam quamque* ediceret ad conveniendum. »

En dehors des cas que je viens d'énumérer, le pluriel de *quisque* ne se rencontre à la bonne époque que fort rarement [1] :

Plaute, *Most.* 1, 2, 75 : optumi *quique* expetebant a me doctrinam sibi.
Caton, *De re rust.*, 131 loca ... uti *quæque* gravissima ... erunt.
Lucr., 5, 449 terrai corpora *quæque*.
Ad Her., 3, 24, 40 tu primas *quasque* partes in animo frequenta. 3, 22, 37 ut identidem primos *quosque* locos ... animo pervagemur.
Cic., *De off.*, 2, 21, 75 tot leges et proximæ *quæque* duriores. *De am.*, 10, 34 in optimis *quibusque* (*masculin*) honoris certamen.
De div., 2, 42, 89 perinde ut *quæque* stellæ in iis finitimisque partibus sint quoque tempore.
Sall., *Jug.*, 60, 4 uti *quæque* ... res erant.
T.-Live, 5, 8, 13 ut *quosque* studium privatim aut gratia occupaverunt. 10, 35, 8 ut ad *quosque* venerat. 37, 43, 8 ut *quosque* adepti sunt. 41, 20, 7 ut *quæque* usus eorum postulaverunt. 21, 57, 5 [ut] *quæque* iis impeditiora erant.
40, 5, 6 cetera in suum *quæque* tempus ... differunt. 41, 25, 8 quo *quæque* (bella) modo gesta sunt. 24, 43, 9 (44, 1 dans l'éd. Riemann-Benoist) : consules... senatum... de exercitibus, quibus *quique* præssent, consuluerunt.

Chez les écrivains de l'époque impériale l'emploi du pluriel de *quisque* devient plus libre et plus fréquent ; en voici quelques exemples :

Sén., *Epist.*, 87, 15 humillimis *quibusque* (*masc.*). 108, 25 optimos *quosque* (dies) primos rapi. *De provid.*, 2, 3 cum fortissimis *quibusque* (*masc.*) confligere.
Pline l'ancien, 33, § 52 annis *quibusque* (= singulis). 12, § 16 ut semel *quæque* dicantur. 33, § 75 in *quasque* partes. 2, § 120 peculiares *quibusque* gentibus venti. 2, § 179 *quibusque* proximis (*masc.*). 33, § 6 ab optimis *quibusque* (*masc.*). 10, § 203 quæ de *quibusque* eorum ... diximus. 9, § 181 vetustissimis *quibusque* (*masc.*).
Suét., *Aug.* 89 prout *quique* monitione indigerent. *Tib.* 8 varia *quosque* de causa. *Cæs.* 42 quanti *quasque* ... comparassent.
Justin, 20, 1, 4 finitimos *quosque* [2] aggreditur.
Q.-Curce est très correct dans l'emploi de *quisque*, voy. Vogel, *l.l.*, p. 19.

1. D'après les exemples qui suivent, ce serait surtout dans la locution *ut quisque* ou lorsque *quisque* est accompagné d'un *superlatif* que l'on rencontre quelquefois, même chez de bons auteurs, le pluriel du pronom au lieu du singulier.

2. Le latin postérieur emploie *quisque* (au singulier ou au pluriel) avec un *positif* ou un *comparatif* dans le même sens où le latin classique construit *quisque* (ordinairement au singulier) avec un *superlatif*. Voy. Gœlzer, *Étude... de la latinité de saint Jérôme* (Paris, Hachette, 1884), p. 410-411.

Remarquons encore Hor., *Epist.* 2, 3, 92 « singula *quæque* », expression peu correcte au lieu de *singula* tout seul [1].

B. Uterque *au pluriel* [2].

Utrique s'emploie régulièrement dans les mêmes cas que *quique,* c'est-à-dire lorsque le mot auquel *uterque* se rapporte n'a pas de singulier ou bien lorsqu'il s'agit de deux *groupes* de personnes ou d'objets [3].

En parlant de deux individus, ce pluriel était peu correct, et, à en juger par les auteurs chez lesquels on le trouve ainsi employé, il appartenait probablement surtout à la langue populaire :

Tér., *Andr.*, 1, 5, 52-3 quam illi nunc *utræque* inutiles ... sient.

Cic., *in Verr.*, II, 4, 14, 32 « jubet me scyphos sigillatos ad prætorem statim afferre. Permotus sum, inquit ; binos habebam : jubeo promi *utrosque,* » où *utrosque* peut être amené par *binos* (= une *paire*). *P. Mur.*, 12, 26 (dans une formule de droit qu'il cite) : « suis *utrisque* (*pour les deux parties*) superstitibus præsentibus. » *P. Lig.*, 12, 36 « quam (salutem) hujus admonitus officio cum *utrisque* his (les deux frères de Ligarius) dederis (= horum utrique) ».

Cœlius chez Cic., *Ad fam.*, 8, 11, 1 *utrisque* consulibus. Cassius, *ibid.*, 12, 13, 4 ex quibus *utrisque* civitatibus. Brutus, *ibid.*, 11, 20, 3 ab *utrisque* nobis (mais 11, 21, 5 il faut lire *ab utroque vestrum*).

Varron, *De re rust.*, 3, 9 duæ caveæ ... *utræque,* etc.

César, *De b. G.*, 1, 53, 4 *utræque* in ea fuga perierunt (la variante *utraque... periit* est mal autorisée, voy. l'éd. critique de Frigell) ; au contraire, *de b. civ.*, 2, 6, 5, on lit aujourd'hui *utraque* (singulier féminin).

De b. Afr. 28 et 53 : ab *utrisque* ducibus. 61 : *utrorumque* (Cæsaris et Scipionis). 81 : in *utrisque* cornibus. — *De b. Hisp.* 7 : in conspectu *utrorumque* oppidorum. 31 : quibus occisis *utrisque* (Labieno et Attio Varo).

Sall., *Cat.* 5, 7 quæ *utraque* (= quorum utrumque) [4]. 30, 4 ei *utrique.*

Corn. Nép., *Timol.*, 2, 2 *utrorumque* Dionysiorum. *Dat.*, 11, 2 *utrique* (Datame et Mithridate). *Hann.*, 4, 2 *utrosque* (consules) profligavit. *Con.*, 4, 5 muros ... *utrosque.*

Inscr. publiée par Gruter, p. DCCVII, n° 8 : pater Successus supremum *utrisque* præstitit officium.

1. Cf. des exemples semblables dans le latin postérieur, cités par Gœlzer, *l.l.*
2. Gossrau, *Lat. Sprachl.*, p. 428.
3. Voy. par exemple César, *De b. G.*, 2, 16, 2, « his utrisque. » 4, 17, 6, « hæc utraque. » Cic., *De or.*, 3, 26, 102, « a quibus utrisque ». *In Cat.*, 2, 9, 20, « quos utrosque. »
4. Au lieu de *quorum utrumque,* on trouve aussi *quod utrumque* (voy. Cic., *ad fam.* 11, 10, 4).

Cet emploi peu classique du pluriel de *uterque* se rencontre plusieurs fois chez T.-Live :

Voy. 9, 12, 2 *utraque* consilia. 27, 22, 2 *utrisque* consulibus Italia decreta provincia est. 29, 37, 17 diem ad populum *utrisque* dicit. 30, 8, 7 *utraque* cornua. 32, 17, 15 *utraque* tuta præstabat latera. 34, 25, 5 *utrasque* arces. 36, 16, 5 Ætolorum *utræque* manus. 42, 34, 4 duæ filiæ sunt, *utræque* jam nuptæ. 42, 54, 8 *utraque* oppida. 22, 46, 3 *utraque* cornua.

XII. — ALII = οἱ ἄλλοι [1].

§ 46. — L'emploi de *alii* dans le sens de *ceteri* (= οἱ ἄλλοι, « les autres ») et du singulier *alius* dans le sens de *reliquus* est tout à fait ordinaire chez T.-Live; en voici quelques exemples, qu'il serait facile de multiplier :

1, 12, 9 et *alia* Romana acies.

2, 5, 4 *aliis* quæ fert temere flumen.

2, 13, 7 *alias* haud magni facere.

2, 23, 6 primo se agro paterno avitoque exuisse, deinde fortunis *aliis*.

3, 17, 3 Juppiter optimus maximus Junoque regina et Minerva, *alii* Dii Deæque.

7, 8, 1 vulgus *aliud* [2] armatorum. 7, 19, 2 vulgus *aliud*. 7, 26, 9 quorum concursus *alios* exciverat... *alia* multitudo (2, 59, 11 *cetera* multitudo).

22, 5, 7 nec ut pro signis antesignani, post signa *alia* pugnaret acies.

21, 27, 6 et *alius* exercitus.

24, 40, 15 tormentaque *alia* quæ oppugnandæ urbi comparata erant.

1. Dräger, § 55.

2. Logiquement il faudrait : « *alii*, id est, *vulgus armatorum*, » car *vulgus armatorum* s'oppose à *primores* qui précède. Il y a là une espèce d'attraction, qui n'est pas rare chez T.-Live : voy. par exemple 1, 20, 3 *aliis*que cærimoniis. 4, 41, 8 jumentaque *alia*. 5, 39, 3 *alias*que portas. 21, 2, 4 ob *aliam* indolem animi. 21, 46, 9 *alius* confertus equitatus. 21, 27, 5 equi virique et *alia* onera. 23, 45, 9 an quid prodigii est *aliud*? 24, 10, 10 *alia*.... miracula. 24, 44, 8 *alia* ludibria oculorum. 25, 13, 10 *aliam* turbam. 25, 34, 13 *alia* auxilia. Dans tous ces passages, *alius* peut se traduire par « en outre »; cf. Cic., *in Verr.*, I, 16, 47 *aliis* recte factis. *Or.*, 69, 231 *alia* :.. vitia ; Corn. Nép., *Eum.*, 7, 1 *alii* Macedonum ; Virg., *Æn.*, 6, 411 *alias* animas ; Tac., *Ann.*, 3, 42 *aliud* vulgus obæratorum aut clientium. — La même attraction est fréquente en grec, voy. par exemple Platon, *Gorg.*, p. 473, C : εὐδαιμονιζόμενος ὑπὸ τῶν πολιτῶν καὶ τῶν ἄλλων ξένων. Elle se rencontre aussi, en latin, pour *ceteri* : voy. T.-Live, 22, 45, 7 *ceteris* levium armorum auxiliis (= ceteris, *id est*, auxiliis, etc.) ; Tac., *Hist.*, 4, 56 *ceterum* vulgus, etc. — Il faut se garder du reste de voir dans cette construction en latin un *hellénisme*, c'est-à-dire une *imitation* artificielle du grec.

26, 8, 5 Jovem ... Deosque *alios*.
38, 24, 11 *alia*que... sanctitate et gravitate vitæ.
38, 26, 8 receptis inter ordines velitibus et *alia* turba auxiliorum.
21, 11, 3 ad custodiam vinearum *aliorum*que operum.
40, 12, 7 *alio* vitæ nostræ tenore (§ 6 : *cetera* insectatione vitæ meæ).
41, 18, 13 *alia* multitudo peditum equitumque.

Selon Dräger, cet emploi de *alius* serait rare avant T.-Live. Il ne cite en effet qu'un exemple de Térence (*Phorm.*, 5,9, 31), un de César (*de b. G.*, 1, 41, 4) et deux de Salluste (*Cat.*, 43, 3. *Jug.*, 58, 3); mais cette liste n'est pas complète; on peut y ajouter :

Caton, *de re rust.* 46 : ad eundem modum *alia* semina serito; 161 : *aliud* stercus herbas creat.

Tér., *Eun.*, 3,5,54 simul *alia* circumspecto. 4,7,6 cedo *alios*; 10 ubi *alii*? — Qui, malum, alii? *Heaut.*, 2,4,16 nescio *alias;* me quidem semper scio, etc. 4,8,15 des, qui aurum ac vestem atque *alia* quæ opus sunt comparet. *Ad.*, 2,3,5 unam hanc rem me habere præter *alios* præcipuam arbitror. 5,3,46 ad omnia *alia*. *Hec.* 2,1,3 neque declinatam quicquam ab *aliarum* ingenio ullam reperias. 3, 3, 24 te atque *alios* partum ut celaret suom. 5, 2, 10 solam fecisse id quod *aliæ* meretrices facere fugitant. 5,3,36 etsi hoc meretrices *aliæ* nolunt. *Ph.*, 3, 1, 4 utut erant *alia*, — et peut-être encore ailleurs, voyez par exemple: *Eun.*, 3, 1,8. *Heaut.*, 1,2, 36. 2, 1, 9. *Ad.*, 3,3, 62 etc., où l'on peut se demander si *alii* veut dire « *les autres* » ou « *d'autres.* »

Cicéron, *de rep.* 6, 18, 18 sicut *alii* qui præstantibus ingeniis in vita humana divina studia coluerunt (*de off.* 1, 4, 11, on peut se demander si « *alia* ejusdem generis » veut dire « *d'autres* choses » ou « *les autres* choses »). — « *Alia* omnia » ou « omnia *alia* » *p. Cœl.* 13, 30. *de prov. cons.* 12, 30. *Phil*, 2, 26, 64. 4, 5, 13.

Sall., *Cat.*, 27, 2 ipse cum telo esse, item *alios* jubere. *Jug.*, 85, 4 quas necesse est et virtute et innocentia tutari : nam *alia* infirma sunt. 94, 3 in castellum perveniunt, desertum ab ea parte, quod omnes, sicuti *aliis* diebus, advorsum hostes aderant, — et peut-être encore ailleurs (*Jug.* 10, 2; 63, 6; 85, 41). — « *Alii* omnes » *Jug.*, 91, 6 ; « *alia* omnia » 46, 2. 52, 2. 54, 6. 63, 2. 87, 2. 89, 5.

De b. Af. 31 : *alii*... equitatui.

La négligence d'expression qui consistait à dire *alii* au lieu de *ceteri* n'était donc pas précisément rare avant T.-Live. Il est plus exact de dire que c'était probablement une façon de parler familière, qui devint, avec Salluste et T.-Live, plus fréquente dans la prose littéraire qu'elle ne l'avait été jusque-là.

XIII. —QUIDAM = *nonnulli*.

§ 47. — On sait la différence de sens qui existe d'ordinaire entre les pluriels *quidam*, *aliqui*, *aliquot*, *nonnulli*, *complures* [1]: *aliqui milites occisi sunt*, « il y eut *des soldats* de tués » (lesquels et combien, je ne saurais le dire, mais à coup sûr *il y en eut*); *milites quidam occisi sunt*, « *certains* soldats (que je pourrais nommer ou du moins désigner d'une façon plus précise) furent tués »; *milites nonnulli occisi sunt*, « *quelques* soldats furent tués » (*milites aliquot*, « un *certain nombre de* soldats », *milites complures*, « *plusieurs* soldats »). Mais chez T.-Live il arrive souvent que le pluriel *quidam* (comme τινές en grec) signifie simplement « *quelques* (*quelques-uns*) »; en voici des exemples : 1, 7, 7. 3, 43, 5. 5, 45, 3. 9, 2, 12. 21, 5, 15; 28, 12; 33, 7; 37, 5; 52, 5. 22, 5, 3; 17, 4 (*quosdam* boves) et 7; 21, 4; 51, 6; ibid., 7 et 8; 57, 9. 23, 30, 7. 24, 26, 10; 34, 10 (texte douteux); 47, 4. 25, 26, 11; 37, 4 et 14, etc.

Cet emploi de *quidam* est-il plus fréquent chez T.-Live que chez les autres prosateurs classiques, je ne sais; la question serait, je crois, à étudier. Il y a des grammaires [2] qui ne mentionnent même pas ce sens du pluriel *quidam*. Grysar (*Theorie des lat. Stils*, 2e éd., p. 225) dit que c'est là une impropriété de langage qui est *rare;* il cite comme exemples deux passages de T.-Live et Cic., *ad fam.*, 11, 5, 1 « cumque Romæ *quosdam* dies commoraretur. » J'ai encore noté : César, *De b. G.* 7, 35, 4 (texte douteux); *de b. c.* 3, 65, 3; 66, 1 [3]. Mais c'est un point que je signale à l'attention des grammairiens.

1. En allemand, je crois que les pronoms correspondants seraient : aliqui, *welche* (qui ne s'emploie, du reste, que comme *substantif*), quidam, *gewisse*, nonnulli, *einige*, aliquot, *eine gewisse Anzahl*, complures, *mehrere*.

2. Voy. par exemple Kühner, II, p. 471-472.

3. Dans son lexique de la langue de César, Eichert cite encore d'autres exemples, mais là *quidam* peut avoir le sens de « *certains* ».

C. LE VERBE.

LE VERBE.

§ 48. — Je ne m'occuperai ici que de quelques-unes des nombreuses questions qui se rapportent à l'emploi du verbe. Les points que je me propose d'examiner sont les suivants : emploi des verbes simples au lieu des verbes composés ; verbes transitifs pris dans un sens intransitif; emploi des formes actives *cœpi, desii* avec un infinitif passif; emploi de formes telles que *clausus fui, clausus fueram*, etc.; emploi de *forem* au lieu de *essem*.

I. — Emploi des verbes simples au lieu des verbes composés[1].

§ 49. — M. Dräger et d'autres signalent l'emploi fréquent des verbes simples au lieu des verbes composés comme un trait particulier de la langue des poètes et des prosateurs postérieurs à l'époque classique [2]. Il est vrai que certains verbes simples sont tout à fait inusités ou peu usités en prose, par exemple *temnere*, qui ne paraît se rencontrer que chez les poètes et une fois chez Tacite, *Hist.*, 3, 47. D'autre part il y a beaucoup de cas où le sens demande l'emploi de tel ou tel verbe composé, dans lequel la signification du verbe simple est modifiée de telle ou telle manière par une préposition; en pareil cas l'emploi du verbe simple, c'est-à-dire du terme vague au lieu du terme précis, est un manque d'exactitude qui se rencontrera plus facilement chez un poète que chez un prosateur. Toutefois il me semble qu'on a beaucoup exagéré, et peut-être, en étudiant la question de plus près, trouverait-on que l'emploi du verbe simple au lieu du verbe composé est moins rare dans la prose classique qu'on ne l'admet aujourd'hui[3]. Ainsi Kühnast donne pour T.-Live divers exemples de cette particularité : mais on n'a qu'à ouvrir les dictionnaires, et l'on verra qu'une bonne partie de ces exemples ont déjà leurs analogues chez Cicéron ou chez César ; il ne semble donc pas

1. Kühnast, p. 332 et suiv. ; Dräger, § 85 ; Constans, *De sermone Sallustiano*, p. 48.

2. Cf. Grysar, ouvr. cité, 2e éd., p. 10, 18, 255.

3. La liste que Dräger donne pour Cicéron n'est peut-être pas bien complète ; il manque par exemple : *tribuere* (= distribuere) *Orat.* 4, 16 ; 33, 116 ; *quærere* (= requirere) *in Verr.* II, 1, 10, 29; *pro Arch.* 4, 8.

qu'il y ait là rien de spécial à la langue de T.-Live. Je vais reprendre ici cette liste de Kühnast, et discuter chacune de ses affirmations. T.-Live emploie, dit-il :

« *Apisci* p. *adipisci.* » — Voy. 4, 3, 7 spes ... *apiscendi* summi honoris. De même 44, 25, 2 [1]. — C'est un mot de la vieille langue, mais qui s'était conservé dans le latin populaire, voy. Cic., *Ad Att.*, 8, 14, 3 : maris *apiscendi* (1re main du *Mediceus ;* Kayser et Baiter donnent à tort : *adipiscendi*) ; Ser. Sulpicius chez Cic., *Ad fam.*, 4, 3, 6 : magnam ex ea re te laudem *apisci.* — Chez T.-Live, ce mot est un archaïsme ou un emprunt à la langue vulgaire, mais rien n'indique que ce soit un mot spécialement poétique.

« *Capere* p. *accipere.* » — 42, 22, 1 exercitumque a M. Popilio *ceperunt* (Weissenborn et Madvig lisent *acceperunt,* correction de J. Fr. Gronove). — Dans plusieurs formules de droit, *capere* pour *accipere* est plus ou moins consacré par l'usage : ainsi « ne quid res publica detrimenti *capiat* » dans la formule du *senatus consultum ultimum*, voy. par exemple T.-Live, 3, 4, 9. 6, 19, 3 [2]; « *capere* pecuniam ab aliquo » (= se laisser corrompre par quelqu'un), voy. par exemple T.-Live, 38, 51, 1 ; 54, 7; 56, 8 ; Sall., *Jug.* 32, 1 ; Cic., *de fin.* 12, 16, 54; *p. Rab. Post.* 4, 8; 7, 16; 13, 37, etc. [3]; « *capere* magistratum » T.-Live, 2, 33, 1. 7, 42, 2, etc., cf. Sall., *Orat. Lepidi,* 21; Cic., *Phil.* 5, 19, 52, *in Pis.* 2, 3, etc. [4].

« *Cadere* p. *accidere.* » — 23, 44, 14 quæ captæ urbi *casura* forent. — Mais Kühnast remarque lui-même que *accidere* n'est pas usité au participe futur; Forcellini cite du reste divers exemples de Cicéron : « nihil [5] ipsis jure incommodi *cadere* possit, hoc tamen *cecidit* mihi peropportune, insperanti ... mihi ... *cecidit,* nihil mihi optatius *cadere* posse, a te mihi omnia semper honesta et jucunda *ceciderunt.* »

1. 4, 6, 10, le texte le mieux autorisé est *adipiscendi :* voy. Frigell, *Livianorum librorum primæ decadis emendandæ ratio,* p. 21.

2. Cf., pour Cicéron, le lexique de Merguet, I, p. 451 (on trouve cependant aussi, *Phil.*, 5, 12, 34, « ne quid res publica detrimenti *accipiat* »). En dehors de cette formule, j'ai noté « detrimentum *capere* » César, *De b. c.* 3, 46, 4, « detrimentum *accipere* » Cic. *p. lege Man.* 6, 15; 23, 67. Cés. *De b. G.* 5, 22, 3; 52, 6. 6, 1, 3. (8, 18). *De b. c.* 3, 31, 1.

3. A côté de *pecuniam capere,* qui était peut-être l'expression juridique, on disait aussi, dans le langage ordinaire, *pecuniam accipere* : voy. par exemple Sall., *Jug.* 40, 1 ; Cic., *in Verr.* II, 2, 32, 78 et 79 ; 33, 80 et 81 ; *p. Clu.* 36, 100 ; 37, 103 (où *accipere* et *capere* sont employés l'un à côté de l'autre), etc. *Pecuniam accipere* est même plus fréquent, dans les discours de Cicéron, que *pecuniam capere :* voy. Merguet, I, p. 41-42 et 452.

4. Cf. Merguet, I, p. 452. — Toutefois *capere,* dans cette expression, signifie exactement « obtenir » ; « *accipere* (*recevoir*) magistratum » peut être demandé par le sens, voy. Cic., *in Verr.*, II, 5, 14, 35 « quos adhuc mihi magistratus populus Romanus mandavit, sic eos *accepi* ut me omnium officiorum obstringi religione arbitrarer. »

5. J'ai vérifié tous les exemples de Forcellini que je citerai ici.

« *Ciere* p. *accire.* » — 9, 39, 8, « ab ultimis deinde subsidiis *cietur* miles, » est cité à tort par Kühnast, car dans cette phrase il ne pourrait pas y avoir *accitur*, qui a un tout autre sens; on peut voir dans les dictionnaires que le mot *ciere*, « mettre en mouvement », n'est pas étranger à Cicéron.

« *Creare* p. *procreare.* » — 21, 61, 2 ferme fit ut secundæ res neglegentiam *creent.* — Est-il sûr que dans ce sens *procreare* soit plus usité que *creare?* En tout cas, *creare* est fort correct, voy. Cic., *De div.*, 2, 26, 55, « errorem *creat* similitudo, » et cf. Merguet, I, p. 717.

« *Curare* p. *procurare.* » — 1, 20, 7 quæque prodigia... susciperentur atque *curarentur.* — *Procurare* est en effet en pareil cas l'expression ordinaire.

« *Dare* p. *edere.* » — 7, 23, 10 stragemque inter se cæde ipsa fœdiorem *dare.* — On trouve chez Virgile, *G.*, 3, 246-7 « nec funera vulgo | tam multa informes ursi stragemque *dedere;* » au contraire, Cicéron dit : *De leg.*, 3, 9, 22 « sed ille quas strages *edidit!* » *Ad Att.*, 1, 16, 1 « quas ego pugnas et quantas strages *edidi!* » Il est possible que cet emploi de *dare* ait appartenu à la langue de la poésie, mais comparez Tér., *Eun.*, 4, 3, 11 « quas turbas *dedit!* », 5, 2, 60 « *dabit* hic pugnam aliquam denuo; » ces passages prouvent que la langue familière également employait *dare* de cette manière. — Dans une même formule, T.-Live emploie, tantôt *dare*, tantôt *edere* [1] : testes *dare* 25, 3, 16; 26, 3, 5; testes *edere* 3, 71, 3.

« *Dare* p. *tradere.* » — 2, 2, 4 hic ... sermo per totam civitatem est *datus.* — Ce n'est pas *tradere*, mais plutôt *didere* qui conviendrait ici : cf. « *diditur* hic subito Trojana per agmina rumor, » Virg., *Æn.*, 7, 144; seulement *didere* est un mot poétique.

« *Dicere* p. *edicere.* » — 8, 34, 4 ei qui adversus *dictum* suum pugnasset. — On attendrait en effet plutôt *edictum*, que Madvig rétablit dans le texte. Si l'on garde *dictum*, le sens sera « ses *ordres* », d'une façon générale; cf. l'expression *dicto audientem esse*, et 22, 25, 13 « quod contra *dictum* suum pugnasset », que Madvig n'a pas changé. Voy. aussi 42, 26, 5 hæsitantibus in responso ut curia excederent *dictum* (« on leur *ordonna* »). — 27, 6, 2, « comitia in quem diem primum potuit *dixit* », Luchs adopte avec raison la variante *edixit* (cf. par exemple 22, 33, 9); P donne *dixit*, mais ce ms. présente cette particularité que les mots composés y sont souvent mutilés de cette manière (voy. les *Prolegomena* de Luchs, p. LXXXVIIII). De même 29, 1, 5 P donne « dies quæ *dicta* erat », les mss. dérivés du *Spirensis* donnent l'expression plus ordinaire « dies quæ *edicta* erat » (cf. § 3 : diem... *edixit*); même variante 34, 8, 6, où le *Bambergensis* donne « diem quam *dixerat* », d'autres mss. (cités par Luchs, *Proleg.*, p. LXXXXI) « diem quam *edixerat :* » Luchs croit qu'il faut rétablir dans ces deux passages

1. Dans les discours de Cicéron on trouve ordinairement « *dare* testes, *dare* judices, » plus rarement *edere*, voy. Merguet, II, p. 143, 147, 175.

diem edicere. Diem dicere, dans le sens général de « fixer un jour [1] », se lit encore 44, 17, 3 ; 45, 12, 10 et 12 (42, 48, 4 n'est pas concluant), *diem edicere* 22, 11, 3; 26, 18, 4; 31, 49, 12 ; 33, 14, 11 ; 23, 31, 3 et 5.

« *Ducere* p. *deducere.* » — 27, 8, 14 eæ *ductæ* ex insula legiones. — Le verbe composé serait plus exact, mais précisément il y a la variante *deductæ*, que Luchs met dans son texte, en se fondant sur d'autres passages de T.-Live, où il y a d'une façon constante *deducere* en pareil cas : voy. 2, 13, 4; 23, 31, 5 et 6; 29, 1, 21 ; 32, 33, 3; 32, 40, 2; 32, 35, 13; 32, 36, 9; 33, 30, 2; 34, 35, 3; 34, 35, 10, etc.

« *Demere* p. *adimere.* » — 29, 21, 11 haud mediocre onus *demptum* erat de Scipione cognoscendi. — Forcellini cite « *demere* sollicitudinem » (Cic., *Ad Att.*, 11, 15, 3), « *demere* metum, molestiam » (Tér.), aussi bien que « *adimere* curam, ægritudinem, metum ». (Tér.). — Dans une même formule juridique, T.-Live emploie tantôt *demere*, tantôt *adimere:* equum *demere* 24, 18, 6 (Weissenborn : *adempti*, P *dempti*); equum *adimere* 24, 43, 3.

« *Ferre* p. *auferre.* » — 4, 33, 11 alios in aquam compulsos gurgites *ferunt.* — Cf. Virg., *Ecl.* 5, 34 postquam te fata *tulerunt.* 9, 51 omnia *fert* ætas.

« *Ferre* p. *offerre.* » — 34, 19, 3 trium condicionum electionem *ferre* jubet. — *Ferre* est employé ici d'après l'analogie de l'expression consacrée « *ferre* condiciones (condicionem) », « *proposer* des conditions, » voy. par exemple T.-Live, 2, 17, 3; Cés., 4, 11, 3, *de b. c.* 1, 32, 6; Antoine chez Cic., *Phil.* 13, 17, 36, etc.

« *Ferre* p. *referre.* » — 2, 50, 2 ex opulentissima ... civitate victoriam *tulit.* De même 8, 8, 18. 39, 51, 10 (cf. Cic., *Ad Att.*, 4, 15, 6 : palmam *tulit*). Mais on ne peut pas dire qu'ici *ferre* soit pour *referre,* car je ne crois pas que *victoriam referre* signifie, dans la bonne langue, « *remporter* (= obtenir) la victoire : » comme on le voit par des exemples tels que 4, 10, 3, « se ... *victoriam* potius ex Volscis quam pacem infidam *Romam relaturum,* » *referre* a en pareil cas le sens de « *rapporter chez soi,* » cf. Cic., *De imp. Cn. Pomp.*, 3, 8, « ut ab illo *insignia victoriæ*, non *victoriam, reportarent* [2]. » — 3, 6, 5, « mæstum etiam responsum *tulere,* » ne serait pas non plus un exemple à citer, car le sens n'est pas

1. Dans le sens spécial de « fixer à quelqu'un le jour *où il devra comparaître en justice,* » « diem *dicere* alicui » est, comme on sait, l'expression consacrée.

2. *Referre* est employé dans ce sens : avec le complément *victoriam* T.-Live, 4, 17, 8 (nec incruentam victoriam rettulit), Valère Maxime, 2, 7, 6. 3, 2, 4, Justin, 31, 3, 9, Frontin, 2, 8, 1; — avec d'autres compléments : Cic., *de off.*, 1, 39, 138, Tac., *Ann.*, 3, 21, Val. Max., 3, 6, 4 (*triumphum* ... rettulit.) Pour *reportare*, cf. Cic., *de leg.* 3, 8, 18 (*laudem*), Pline l'anc., præf., § 30 (*triumphum*), Pline le jeune, 3, 7, 3 (*gloriam*). Ni l'un ni l'autre verbe ne correspond au français *remporter* pris dans le sens de *obtenir;* c'est *ferre, parere, adipisci,* etc., qui ont ce dernier sens. Frontin, 2, 2, 4; 7, 10, il semble, à première vue, que *victoriam rettulit* soit un simple synonyme de *victoriam adeptus est*; toutefois, ici encore, rien n'empêche d'entendre : « *domum* » ou « *in castra* victoriam rettulit. »

« ils *remportèrent*, » mais simplement « ils *obtinrent* une réponse » (cf. Cic., *in Cat.*, 1, 8, 19 : « cum a me quoque id responsum *tulisses* »); ce n'est qu'au § 6 qu'on lit : « *discessere* socii, pro tristi nuntio tristiorem domum *referentes*. » — Kühnast aurait pu citer au contraire 3, 15, 4, « ut nemo unus inde præcipuum quicquam gloriæ domum invidiæve *ferret* » (cf. 3, 68, 5, « ecquis *rettulit* aliquid ad conjugem ac liberos præter odia, offensiones, etc. ? »).

« *Ferre* p. *perferre*. » — On pourrait citer 3, 17, 9 nec lex tamen *ferri* ... potuit (cf. 3, 16, 5, *perlata*, 3, 16, 6, *perferendæ*, où il y a l'expression exacte). — Quant au passage 38, 27, 1, que cite Kühnast, « ne primum quidem impetum et clamorem Romanorum *tulerunt*, » chacun sait que l'emploi de *ferre* dans le sens de « supporter » est tout ce qu'il y a de plus ordinaire en latin (*perferre* veut dire « supporter *jusqu'au bout* »).

« *Ferre* p. *inferre*. » — 4, 33, 7 et ipse ... effreno equo in medios ignes *infertur* et alii concitati equi libero cursu *ferunt* equitem in hostem.

« *Ferre* p. *præ se ferre*. » — Kühnast cite : 21, 41, 7 « ut ipse *fert*, » mais ici *ferre* a le même sens que dans les expressions *fertur, fama fert*, etc., et n'équivaut pas du tout à *præ se ferre*.

« *Ferre* p. *transferre*. » — 37, 59, 3 *tulit* in triumpho signa militaria ducenta viginti quattuor. 38, 59, 3 an præter omnium oculos tantum auri argentique in triumpho L. Scipionis ... *latum*. 39, 7, 1 in triumpho *tulit*, etc. — Cf. 34, 52, 4 *transtulit*. § 8 *tralatæ*. 37, 58, 4 *translatæ* sunt. 39, 7, 5 *translata* erat. 45, 37, 10 *translaturus* in triumpho est et in ærarium *laturus*. 45, 40, 1 *translati*. 45, 43, 4 *transtulit;* l'expression exacte, en parlant de la pompe du triomphe, est donc en effet *transferre*.

« *Finire* p. *definire*. » — 31, 48, 8 ita *finire* senatusconsulto ne per prætorem, sed per consulem gereretur. 40, 44, 10 de pecunia *finitur* ne major ludorum causa consumeretur, etc. 39, 17, 2 diem certam se *finituros*. — On trouvera dans Forcellini des exemples de cet emploi de *finire* chez Cicéron et chez César.

« *Hærere* p. *adhærere*. » — 26, 23, 4 Victoria quæ in culmine erat fulmine icta decussaque ad Victorias quæ in antefixis erant *hæsit*. Cf. César, 5, 48, 7-8 : tragulam mittit. Hæc casu ad turrim *adhæsit*. — Kühnast cite encore T.-Live, 1, 14, 11 *hærens* in tergo Romanus (ici *hærens* est pour *inhærens*, cf. 27, 42, 6 equites enim tergo *inhærebant*).

« *Legere* p. *eligere*. » — 24, 8, 7 cum, qui est summus in civitate dux, eum *legerimus*. — Forcellini cite des exemples de Cicéron (voy. par exemple *Phil.*, 5, 5, 15; 6, 16). On sait que *senatum legere* ou bien *aliquem in senatum legere* (et non *eligere*) est l'expression consacrée, voy. par exemple T.-Live, liv. 23, ch. 22 et 23.

« *Mittere* p. *emittere*. » — 26, 44, 3 patefacta deinde porta eos quos ... instruxerat *mittit* (Luchs : *emittit*). 42, 58, 11 equitatum omnem cum levi armatura *misit* (Weissenborn et Madvig : *emisit*). Cf. César, *De b. c.*, 1, 22, 2 : ex oppido *mittitur*. — On pourrait citer encore : 30, 12, 12 vocem supplicem *mittere*. 35, 32, 6 vocem liberam *mittere*. Cf. dans Forcellini : « vocem pro me ac pro re publica neminem *mittere* » (Cic.).

« *Mittere* p. *dimittere.* » — 21, 54, 3 ita prætorium *missum.* 26, 14, 4 *misso* convivio. — Cf. César, *De b. c.*, 1, 3, 1 *misso* ad vesperum senatu.

« *Novare* p. *renovare.* » — 4, 33, 7, « magister equitum et ipse *novat* pugnam ... equestrem, » est cité à tort : *novat* n'est pas pour *renovat;* le sens est : « *novum* genus pugnæ equestris *excogitat,* » et l'on peut rapprocher de cet emploi de *novare* l'expression *novare verba,* « *créer des mots nouveaux* », qu'on rencontre chez Cicéron (voy. *De or.*, 3, 37, 149). — Kühnast aurait pu citer 26, 19, 2, « ut ardorem eum ... excitaret rursus *novaret*que. » Pour cet emploi de *novare,* Forcellini cite des exemples de poètes (Virgile, Ovide, etc.).

« *Pellere* p. *expellere.* » — 2, 9, 2 « morem *pellendi* reges, » et souvent ailleurs. — On peut voir dans Forcellini que cet emploi de *pellere* est très commun chez Cicéron.

« *Pellere* p. *repellere.* » — 44, 31, 7 mœnibus *pepulissent* Romanos (= a mœnibus reppulissent).

« *Pellere* p. *impellere.* » — 33, 36, 10 est cité à tort ; voici le passage : § 9 « adeo acriter invaserunt ut antesignanos *impulerint.* [10] Quod ubi Marcellus animadvertit, veritus ne moti semel *pellerentur*, etc. ; » il est évident que *impellere* veut dire « ébranler » et *pellere* « mettre en fuite » ; ce sens de *pellere* est très commun, voy. par exemple César, *De b. G.*, 1, 52, 6. 7, 62, 3. Corn. Nép., *Ages.* 3, 6. — Kühnast cite aussi : 30, 14, 1 « non mediocri cura Scipionis animum *pepulit* » (§ 3 « ipsum ... juvenem nullius forma *pepulerat* captivæ ») ; mais ici encore *pellere* n'est pas pour *impellere* : *pellere* veut dire « frapper » (cf. l'expression *pellere fores*), et Forcellini cite plusieurs exemples de « *pellere* animum » ou « mentem » chez Cicéron. *Impellere* a, il est vrai, également cette signification ; toutefois Forcellini n'en donne des exemples qu'au sens *matériel* (au lieu que *pellere* s'emploie de même au sens *figuré*) : Lucr., 1, 303 « quoniam sensus *impellere* possent » (Cic., *Acad. pr.*, 2, 20, 64, « visa enim ista cum acriter mentem sensumve *pepulerunt* »), Virg., *G.*, 4, 349 « *impulit* aures », etc.

« *Ponere* p. *componere.* » — Kühnast cite : 1, 53, 5 velut *posito* bello (cf. 3, 30, 3 *posito* legis certamine). En réalité, *ponere* est ici pour *depo nere,* comme 1, 19, 4 *positis* externorum periculorum curis (cf. 4, 6, 11 *deposita* certamina, 31, 31, 19 *depositum* a vobis bellum). Forcellini cite : « *ponere* arma » (César, 4, 37, 1), « vitia » (Cic., *De or.*, 3, 12, 46), « vi tam » (*Ad fam.*, 9, 24, 4), « inimicitias » (Cœlius ap. Cic., *ad fam.*, 8, 6, 1, où toutefois « candi*de* posuisse » pourrait aussi se lire « candi*de* [*de*]posuisse »).

« *Quatere* p. *percutere.* » — 24, 34, 7 machinamentaque alia *quatiendis* muris. 21, 10, 10 Carthaginis mœnia *quatit* ariete. Cf. Virg., *Æn.*, 2, 610-11. — On lit, il est vrai, chez Cicéron, *De off.*, 1, 11, 35 : « quamvis murum aries *percusserit,* » mais cela ne prouve pas que *quatere* et *percutere* soient synonymes dans cette expression : il me semble que *quatere* veut dire « battre à coups redoublés, ébranler, » et *percutere* simplement « frapper avec force. »

« *Spargere* p. *dispergere.* » — 33, 15, 5 se in fugam passim *sparserant.* 37, 20, 5 *sparserant* se toto passim campo. — L'expression ordinaire est ici *dispergere.*

« *Tacere* p. *reticere.* » — 25, 6, 10 ut alias ... clades ... *taceam.* — Cf. Cic., *De or.*, 1, 26, 119 plane quid sentiam enuntiabo apud homines familiarissimos, quod adhuc semper *tacui* et *tacendum* putavi. César, *De b. G.*, 1, 17, 1 quod antea *tacuerat* proponit.

« *Tendere* p. *contendere.* » — 37, 11, 10 concitata nave remis ad ostium portus *tendit.* Cf. 9, 43, 15 (22, 57, 8 Canusium magnis itineribus *contendit*, et de même ailleurs). — Cf. Cic., *Ad Att.*, 16, 5, 3 dubito an Venusiam *tendam.* Sall., *Jug.* 51, 4 : neque illis castra esse... quo cedentes *tenderent*; 91, 4 : cursu *tendere* ad Capsam (*contendere* se rencontre *Cat.* 36, 1; *Jug.* 13, 4). César, *De b. c.*, 3, 36, 2 magno impetu *tetendit* ad Domitium (il est vrai que le lexique de Eichert cite à côté de cela trente et un passages où César emploie *contendere*). Il serait possible que l'emploi de *tendere* en pareil cas appartînt plutôt à la langue familière.

« *Tenere* p. *continere.* » — Kühnast cite : 23, 7, 10 privato se *tenuit.* 24, 18, 7 neque senatu modo ... regendo cura se censorum *tenuit.* — Le premier des deux passages n'a rien d'étonnant ; César dit également *tenere* et *continere se castris.* Dans le second passage, ce qui est remarquable, c'est la construction de *tenere se* avec l'ablatif d'un substantif accompagné du participe en *-ndus* (cf. Madvig, *Lat. Sprachl.*, 3e éd., § 416, *Rem.* 2) ; cette construction est rare, mais elle ne le serait pas moins, si on remplaçait *tenere* par *continere.*

« *Tenere* p. *obtinere.* » — 24, 19, 7 *tenuit* ne irrito incepto abiretur. 4, 30, 16 *tenuit* ne consules in proximum annum crearentur (§ 1 nec *obtineri* potuit). Cf. 39, 3, 2 *tenuerunt* causam. — « *Tenere* causam » se rencontre chez Cicéron, *p. Cæcina*, 24, 67 (ailleurs *obtinere*, voy. Merguet, I, p. 473).

« *Tenere* p. *retinere.* » — 23, 19, 4 Marcellum... Vulturnus amnis inflatus aquis et preces Nolanorum ... *tenebant.* 24, 19, 4 si eum Nola *teneret.* — Cet emploi de *tenere* se trouve aussi chez Cicéron. Un passage plus remarquable est 24, 20, 7 : Marcellum *ab gerundis rebus* valetudo adversa *Nolæ tenuit* (= Nolæ *retinuit* et *abstinuit* ab, etc.).

« *Venire* p. *evenire* » est douteux. On cite 8, 1, 2 « sorte *venit.* » 9, 12, 1 « quæ deinde *venerunt.* » 10, 11, 1 « sorte *venit.* » 22, 40, 3 « prospere *venirent.* » 29, 20, 4 « sorti *venisset* » (leçon de P ; les mss. dérivés du *Spirensis* ont *evenisset*). 44, 17, 7 « cuique prætori classis *venisset* ; » Madvig rétablit partout *evenire*, et il a probablement raison.

« *Videre* p. *providere.* » — 7, 14, 3 illi quoque tamen *videndum* ... esse ut exercitum in potestate haberet. — Cet emploi de *videre* est tout à fait ordinaire ; Cicéron dit même, — il est vrai que c'est dans le langage familier, — *ad Att.*, 5, 1, 3 : antecesserat Statius, ut prandium nobis *videret* (= provideret).

« *Vincere* p. *evincere.* » — 27, 11, 11 quem tum principem Romanæ ci-

vitatis esse vel Hannibale judice *victurus* (le texte primitif pourrait avoir été *evicturus*) esset. — Forcellini cite, entre autres exemples : « nunc *vinco*ne argumentis te non esse Sosiam ? » (Plaute, *Amph.*, 1, 1, 277), « *vince* deinde bonum virum fuisse Oppianicum » (Cicéron, *p. Cluent.*, 44, 124) ; cf. *p. Clu.*, 23, 64 « si doceo non ab Avito (corruptum esse judicium), *vinco* ab Oppianico. »

Grysar, p. 10 et 255, cite encore comme remarquable chez T.-Live l'emploi de « *habitare* p. *inhabitare*, » de « *scandere* p. *conscendere*, » de « *ferre* p. *afferre* ou *efferre*. »

40, 3, 4 « barbaris urbes tradidit *habitandas*, » *habitandas* est, dit-il' pour *inhabitandas*. — Mais le verbe *inhabitare* paraît être étranger à la langue de la bonne époque. Ce qui dans le passage de T.-Live est remarquable, ce n'est pas l'emploi du verbe simple, c'est l'emploi transitif de *habitare*, dont Forcellini ne cite guère que des exemples de poètes, par exemple Hor., *Epod.*, 16, 19-20, « *habitanda*que fana | apris reliquit. » Dans le passage de Cicéron, *in Verr.*, II, 4, 53, 119, « colitur-que ea pars (urbis) et *habitatur* frequentissime, » c'est sans doute le voisinage de *colitur* qui a déterminé la construction transitive de *habitare* ; ailleurs Cicéron dit *habitare in*, par exemple *Acad. pr.*, 2, 39, 123 : « *habitari* ait Xenophanes *in luna* [1]. » Pour T.-Live, Forcellini cite des exemples de l'une et de l'autre construction.

4, 2, 14 « Capitolium atque Arcem *scandere* [2], » p. *conscendere*, dit Grysar. — *Ascendere* vaudrait mieux que *conscendere*. Mais ni l'emploi du simple *scandere* ni la construction de ce verbe avec l'accusatif n'est sans exemple dans la prose classique ; Forcellini cite : Cic., *De sen.*, 6, 17, « cum alii malos *scandant*. »

Pour l'emploi de *ferre* au lieu de *afferre*, on pourrait citer 23, 9, 5 « si non perniciem nobis cum scelere *ferunt* » (cet exemple me paraît meilleur que celui que donne Grysar, 39, 50, 7). Mais on peut voir dans Forcellini que cet emploi de *ferre* est tout à fait habituel.

Pour *ferre* (= *efferre*), Grysar cite 30, 10, 2 signa... raptim *ferri* (= *tolli*) sunt cœpta (40, 28, 2 hostes extra vallum non *elaturos* signa). Mais *ferre signa* est une expression tout à fait ordinaire, voy. César, *de b. G.*, 1, 39, 7 ; 40, 12. — On pourrait citer aussi T.-Live 7, 10, 14 mirisque pro contione eam pugnam laudibus *tulit* (« laudibus *ferre* » Cés., *de b. G.*, 1, 69, 2, « *efferre* » 3, 87, 1).

Il y aurait encore d'autres verbes à citer ; par exemple :

Capere p. *suscipere* (encourir) : 5, 20, 2 ne quam inde aut militum

1. Voy. Merguet, II, p. 446. — Cf. *Lex Julia municip.* (*C. I. L.*, I, 206), 56 : intra ea loca *ubei* continenti *habitabitur*.

2. Grysar cite par erreur 1, 10, où il y a (§ 5) : « in Capitolium escendit. » Il aurait pu citer 3, 68, 7.

iram... aut invidiam apud patres... *caperet* (cf. par exemple *de b. G.*, 8, 30 « infamiam *capere* »)[1].

Gerere p. *congerere* (Luchs, *Prolegomena*, p. LXXX). 28, 19, 13 saxa in muros munientibus *gerunt*. 37, 5, 1 cum... feminæ tela omnis generis saxaque in muros *gererent*. — Cf. 10, 4, 2 arma, tela in muros *congesta*. 24,1, 3 reficere muros ac portas telaque in propugnacula *congerere* cogebantur.

Scribere p. *conscribere*, voy. par exemple 21, 17, 3. 22, 11, 2 et 3. 22, 36, 2. 22, 57, 7 et 9. 23, 24, 5, etc. On trouve naturellement aussi *conscribere*, voy. par exemple 21, 26, 2 ; 23, 14, 2, etc. Je ne saurais dire laquelle des deux expressions est la plus fréquente chez T.-Live. César n'emploie que *conscribere*, si les indications données par le lexique de Eichert sont exactes (il en cite 12 exemples) ; *scribere* ne se rencontrerait que *De b. Al.*, 53. Pour Salluste au contraire, le lexique de Eichert cite 5 exemples de *scribere* contre un seul (*Cat.* 59, 5) de *conscribere*. Il faudrait peut-être conclure de là que *scribere*, au lieu de *conscribere*, s'employait volontiers dans le langage familier (cf. Cic., *ad fam.*, 3, 3, 1 : ut... supplementum... *scriberetur*).

Struere p. *instruere* (Madvig, *Emend. Liv.*, p. 335 ; Frigell, *Epilegomena ad T.Livii librum primum*, p. 37-38). Pour cette question, les exemples où le mot qui précède *struere* se termine par un *m* ne sont point concluants : après un *m* final, *in* est très souvent passé, même dans le *Puteaneus*, qui est cependant écrit en onciales. — Ces passages étant laissés de côté, il reste : 9, 31, 9 sua sponte *struebatur* acies ; cf. Virgile, *Æn.* 9, 42 : neu *struere* auderent aciem ; Tac., *Hist.* 4, 24 : stare contra, *struere* aciem ; 5, 11 : sub ipsos muros *struxere* aciem. D'après ces passages, il n'y a pas de raison de corriger, chez T.-Live, 8, 8, 3 « manipulati*m structa* acies » et 42, 7, 4 « acie*m struxerunt* ». Mais, en dehors de l'expression « aciem *struere* », au lieu de laquelle T.-Live aussi dit d'ordinaire « aciem *instruere* » (voy. les exemples cités par Frigell), il est probable qu'il faut partout, chez T.-Live, lire *instruere* (même 42, 51, 3 « omnes armatos in campo *struxit*, » passage qui est *le seul* où *struere* ainsi employé ne soit pas précédé d'un mot terminé en *m*).

Terrere p. *deterrere* : 2, 45, 1 (terrebat *ne*...). — Cf. César, 7, 49, 2 (terrere *quominus*...), Sall., *Orat. Lepidi*, 6 (terrere *a repetunda libertate*).

La comparaison de tous ces passages me conduirait à cette conclusion que, dans certains cas, l'emploi du verbe simple au lieu du verbe composé doit être regardé chez T.-Live comme un manque de précision, mais que, dans cet emploi, il s'éloigne beaucoup

1. Il y a en latin une foule d'expressions, fort usitées, où *capere* alterne ainsi, soit avec *suscipere* (*capere* ou *suscipere molestiam ex aliqua re*), soit avec *accipere* (*capere* ou *accipere nomen ex aliqua re*), soit avec *percipere* (*capere* ou *percipere voluptatem*) : voy. les dictionnaires.

moins qu'on ne croit de l'usage classique. Certains verbes simples qu'il emploie sont peut-être empruntés, dans les expressions où il les fait entrer, à la langue familière ; encore est-ce là une simple hypothèse. Mais je ne trouve rien qui autorise à voir dans les particularités que l'usage de T.-Live peut présenter à cet égard une imitation de la syntaxe poétique.

II. — Verbes transitifs employés comme intransitifs [1].

§ 59. — L'usage de T.-Live, comparé avec l'usage classique, semble présenter ici certaines particularités ; on pourra s'en rendre compte en parcourant la liste suivante, qui comprend tous les verbes transitifs dont j'ai noté l'emploi intransitif chez T.-Live.

Il faut distinguer plusieurs cas, que Dräger a tort de confondre.

a) Le verbe transitif devient intransitif parce que sa forme active prend un sens réfléchi ou moyen : *mutare*, « changer » (= *mutari* ou *mutare se*).

Applicare. 44, 32, 8 quocumque litore *applicuisse* naves hostium audissent. — Cf. *De b. Hisp.*, 37 « quarto die navigationis ... ad terram *applicant* ; » mais cet exemple n'est pas concluant, parce qu'on peut suppléer l'idée de *naves* [2], cf. notre catégorie *c*). Au contraire, dans le passage d'Ennius cité par Cic., *Tusc.*, 3, 19, 44, « quo *applicem* ? » est bien pour « quo applicem *me* ? »

Declinare. 21, 52, 6 ad vindices futuros *declinant*. — On peut voir par les dictionnaires que cet emploi de *declinare* est tout à fait ordinaire.

Deicere (?). 28, 6, 10 venti ab utriusque terræ præaltis montibus subiti ac procellosi *deiciunt* ; mais il faut sans doute lire, avec J. Fr. Gronove, « procellosi [*se*] deiciunt », cf. 28, 15, 11 : ni *se* (var. *nisi*)... tanta vis aquæ *dejecisset*, etc.

Habere. « Bene *habet* » 6, 35, 8. 8, 6, 5 ; 9, 1 (25, 38, 14 « ita *se* res *habet* »). — Aux exemples que cite M. Dräger pour cet emploi de *habere*, qui, dans certaines expressions toutes faites, appartenait à la langue de la conversation, j'ajouterai : Tér., *Phorm.*, 2, 3, 82 « bene *habent* tibi principia » (3, 1, 15 « sic *habent* principia *sese* ut dico »). Hor., *Sat.*, 1, 9, 53 « sic *habet* » (sic se res habet, οὕτως ἔχει). *De b. Hisp.*, 32 « eum minus belle *habere*. » Cic., *Ad fam.*, 3, 5, 3 : « ea res sic *habet* » (2e m. du *Mediceus;* 1re m. *sic sic habet;* Klotz *sic se habet.*) — Cf. J. H. Schmalz, *Zeitschrift für Gymnasialwesen*, 1881, p. 133-134.

Inclinare. 3, 61, 4 si fortuna belli *inclinet* (César, *De b. c.*, 1, 52, 3 : *se*

1. Dräger, § 87 ; Kühner, II, p. 66 et suiv.

2. Voy. par exemple T.-Live, 37, 12, 10 « Romani et Eumenes rex in Erythræam primum *classem applicuerunt*. »

fortuna *inclinaverat*). 7, 33, 7 ut aliquamdiu in neutram partem *inclinarent* acies (1, 12, 3 confestim Romana *inclinatur* acies). 27, 46, 7 multorum eo *inclinabant* sententiæ ut, etc. (Cic., *De sen.*, 6, 16 cum sententia senatus *inclinaret* ad pacem).

Laxare. 26, 20, 11 annona haud multum *laxaverat*. — Vogel (voy. son éd. de Q.-Curce, I, p. 223) considère cette expression, « *annona laxat*, » comme empruntée à la langue populaire (il n'apporte d'ailleurs aucune preuve à l'appui de cette assertion) ; chez Q.-Curce, 4, 3, 6, « compages operis verberatæ *laxavere* », il croit qu'il faut corriger « laxavere [*se*]. »

Movere. « Terra *movet* » 35, 40, 7. 40, 59, 7 (expression consacrée, voyez A.-Gelle, 4, 6, qui cite aussi un vieux sénatus-consulte, où il y avait : « in sacrario regiæ hastas Martias *movisse* »). *Terra movet* paraît être la seule expression où T.-Live emploie ainsi *movere*. En effet *res moventes* (5, 25, 6 ex ea tantum præda quæ rerum *moventium* sit) vient plutôt de *moveri* que de *movere* [1], et, dans le passage 10, 4, 9, Madvig a

1. Au lieu de *res moventes* (biens meubles) (*Dig.*, 33, 10, 2. 39, 5, 35. 43, 16, 19. 47,[2, 21, § 6) ou de *moventia* (*Dig.*, 42, 1, 15, § 2. 46, 3, 48. 48, 17, 5, § 1 et 2. 50, 16, 93. Gaïus, *Inst.*, 4, 16), Corn. Nép. dit : « omnia quæ *moveri* poterant » *Them.*, 2, 8, « omnia quæ *moveri* poterant Dionis » *Dion*, 4, 2. Il semble donc que, dans cette expression, on se soit habitué à considérer *moveri* comme un verbe *déponent* ou *moyen*, pouvant avoir, comme tous les verbes déponents, un participe présent. On sait en effet que les verbes qu'on a l'habitude d'appeler déponents ne sont pas les seuls verbes *moyens* que le latin possède (voy. par exemple Dräger, I, p. 145 et suiv. ; Kühner, II, p. 80 et suiv.); ainsi, chez T.-Live, les verbes suivants ne sont pas des passifs, mais de véritables *moyens* à sens *réfléchi* : *adjungi* 24, 21, 11 ; *æquari* 22, 34, 2 ; *circumagi* (en parlant de l'année) 6, 38, 1. 24, 8, 8 (circumagere *se* 9, 18, 14. 23, 39, 4); *circumfundi* 8, 35, 8 ; *colligi* 10, 41, 13 (colligere *se* César, *de b. G.*, 3, 6, 1, et ailleurs); *conglobari* 24, 16, 3; *congregari* 24, 21, 9 ; *conjungi* 21, 51, 7. 25, 33, 8 (conjungere *se* 22, 22, 3. 37, 13, 1); *dedi* 21, 61, 11. 23, 28, 11. 26, 7, 6 (dedere *se* 22, 6, 11) ; *ditari* 1, 57, 1; *effundi* 39, 49, 8 (effundere *sese* Cés., *de b. c.* 2, 7, 3); *ferri* 9, 13, 2. 21, 22, 8. 25, 15, 15 ; *immisceri* 4, 4, 6 ; *jungi* 26, 24, 13 (jungere *se* 27, 5, 12); *perfundi* (s'arroser d'eau) 1, 45, 6; *provehi* 23, 47, 2; *purgari* 24, 18, 4 (purgare *se* 34, 21, 2); *tegi*, 4, 37, 11; *verti* 1, 25, 13; *volvi* 45, 41, 8; *obligari* 38, 33, 9, etc. C'est par la même considération qu'il faut expliquer les constructions poétiques *velatur corpora* (Virg., *G.* 3, 383), *exuvias indutus* (*Æn.* 2, 275), *suspensi loculos* (Hor., *Ep.* 1, 1, 56), *purgor bilem* (*Ep.* 2, 3, 302) : ce sont là des verbes *moyens*, équivalant, pour le sens, à un *actif* accompagné du datif du pronom réfléchi, et qui se construisent tout naturellement avec un complément direct à l'accusatif.

Or un grand nombre de ces verbes *moyens* ont un participe présent ou un gérondif, voy. Kühner, *l. l.*, et Neue, II, p. 265 et suiv. En voici des exemples, pris uniquement chez les prosateurs : Cic., *De fin.*, 2, 10, 31 « utra voluptate,.... stante an *movente ?* » *Tusc.*, 1, 23, 53 « ceteris quæ *moventur*.... hoc principium est *movendi*. » — Cic., *De or.*, 2, 71, 287 « ceteris in campo *exercentibus*. » *De fin.*, 1, 20, 69 « ludicra *exercendi* aut venandi. » — Cic., *Brut.*, 97, 331 « *vehentem*. » *Phil.*, 2, 29, 74 et *de nat. deor.* 1, 28, 78 « *invehens* » (au con-

corrigé « nec tamen injussu *moveri* auderent » (Weissenborn garde *movere*, mais, dans les passages qu'il cite pour justifier cet emploi de *movere*, il faut sous-entendre *signa* ou *castra*, cf. p. 207). Ailleurs T.-Live emploie *moveri* ou *movere se* : 10, 4, 8 cum *moveretur* nemo. 21, 56, 9 quia jam *moveri* nequibant præ lassitudine. 23, 37, 9 postquam neminem *moveri*... vidit. — 22, 3, 10 *nos* ... *moverimus*. 34, 20, 5 ne *se* ex eo loco ante *moverent*. 21, 44, 6 nusquam *te* vestigio *moveris*.

Mutare. 3, 10, 6 ut nihil odor *mutaret*. 5, 13, 1 annona ex ante convecta copia nihil *mutavit*. 9, 12, 3 adeoque ... animi *mutaverant*. 29, 3, 10 tantum fortunam *mutasse*. 39, 51, 10 mores ... populi Romani quantum *mutaverint*. — Cet emploi de *mutare* est archaïque ou vulgaire. Cf. A.-Gelle, 18, 12, 6-9 : Cn. Gellius in Annalibus : « Postquam tempestas *sedavit*, Atherbal taurum immolavit. » M. Cato in Originibus : « Eodem convenæ complures ex agro accessitavere ; eo res eorum *auxit*. » Varro libris quos ad Marcellum de lingua Latina fecit : « in priore verbo

traire T.-Live, 30, 11, 9 « *invehentem sese* »). Suét., *Claud.*, 28 « lectica per urbem *vehendi*.... jus, » etc. — Corn. Nép., *Dat.*, 4, 5 « quem.... conspiciens ad se *ferentem*. » — T.-Live, 44, 6, 1 « *lavans*. » 25, 17, 1 « *lavandi* causa » (ces formes viennent plutôt de *lavari*, « se laver », qui se trouve en prose à l'époque classique, — voy. César, 4, 1, 10, — que de *lavare* intransitif, qui est fréquent chez Térence, — voy. le lexique de Lemaire, — mais qui est un archaïsme). — T.-Live, 2, 46, 4 et 4, 41, 4 « *versantem* » (voy. d'autres exemples chez Kühner). — T.-Live, 6, 35, 2 « *accingendum* esse » (vient plutôt de *accingi* employé comme moyen, — cf. 1, 47, 4. 2, 12, 10, etc., — que de *accingere* intransitif, qui est étranger à la prose classique). — Cic., *Ad Att.* 9, 7, 7 « *ungendum* » (*ungi*, « *se faire* frotter »). — Salluste, *Jug.* 79, 6 et 93, 6 « *gignentia*, » « les plantes » (de *gignor*). — Suétone, *Dom.* 11 « *gestanti*, » *Galb.* 8 « ad *gestandum* », Ulpien, *Dig.*, 7, 8, 12, 1 « *gestandi* jus » (de *gestari*, « se faire porter, » voy. Kühner). — Plaut., *Capt.*, 4, 2, 34 « quadrupedanti *crucianti* cantherio, » etc. — C'est ainsi qu'il faut sans doute aussi expliquer César, *De b. G.*, 3, 12, 1 « *minuente* (de *minuor*) æstu. »

Il y a du reste un autre emploi du gérondif qu'il ne faut pas confondre avec celui-là. Ainsi, Cés., 7, 52, 1, « signo *recipiendi* dato, » *de b. c.* 3, 46, 5 « ad *recipiendum*, » le gérondif ne vient pas d'une forme *moyenne recipior*, car ce moyen ne paraît pas avoir existé ; d'autre part l'emploi vulgaire de *recipere* neutre, qui se trouve chez Ennius (Cic., *Tusc.* 1, 44, 107), chez Plaute (voy. Forcellini) et dans le *De b. Afr.* (9 et 18), est contraire à l'usage de César (*De b. G* 1, 48, 7, « si quo erat longius prodeundum aut celerius *recipiundum*, » il n'y avait pas moyen de dire autrement ; mais partout ailleurs César dit *recipere se*, et même 5, 34, 4 *se... recipientes*, 6, 37, 2 *recipiendi sui*). Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en latin le gérondif joue souvent le rôle d'un simple *substantif verbal*, et, dans les deux passages cités ci-dessus, *recipiendi* et *recipiendum* doivent être considérés comme équivalant au génitif et à l'accusatif du substantif *receptus*, « la retraite. » Cf. Cic., *p. Mil.*, 4, 11 dat ipsa lex potestatem *defendendi* (= defensionis) ; T.-Live, 5, 27, 2 lusus *exercendi*que (= exercitationisque) causa ; Corn. Nép., *Thras.* 2, 2 tempore ad *comparandum* (pour les *préparatifs*) dato, etc. Voy. Madvig, éd. de T.-Live, III, I, p. XXIX ; Schultz, *Lat. Sprachl.*, 7e éd., p. 539 ; cf. encore T.-Live, 21, 58, 10 (*agitando*), 22, 52, 6 (*sepeliendi*), 23, 37, 4 (*promovendo*), 24, 48, 11 (*decurrendo*).

graves prosodiæ, quæ fuerunt, manent, reliquæ *mutant*, » inquit elegantissime pro *mutantur*. Potest etiam id quoque ab eodem Varrone in VII. Divinarum similiter dictum videri : « Inter duas filias regum quid *mutet*, inter Antigonam et Tulliam, est animadvertere. »

Præcipitare (voy. Frigell, *Epilegomena ad T.Livii librum vicesimum primum*, p. 9 et suiv.; Madvig, *Emend. Liv.*, p. 35 et 170). 2, 51, 5 *præcipitavere* in insidias (cf. 3, 43, 5. 6, 30, 4). 25, 11, 6 plurimi in fossam *præcipitavere*. 27, 16, 4 in puteum apertum ex equo *præcipitasse*. 39, 2, 3 per invia... *præcipitantes* fugerunt. 43, 23, 4 in vallem insessam ab hostibus *præcipitant*. 27, 40, 3 cum in Italia... *præcipitasset* Romana res [1]. — Cf. César, *De b. c.*, 3, 25, 1 hiems *præcipitaverat*. Plaute, *Trin.*, 2, 1, 30 qui in amorem *præcipitavit*. Cic., *de nat. deor.* 1, 32, 89 *præcipitare* istuc quidem est, non descendere. *de rep.* 6, 18, 19 Nilus... *præcipitat* ex altissimis montibus (cf. *de leg.* 2, 3, 6. *de or.* 3, 48, 186). *de or.* 3, 55, 209 qui (sol) jam ipse *præcipitans*, etc. *p. Sulla*, 31, 87 rei publicæ *præcipitanti*. Voy. encore Virg., *Æn.*, 2, 9. 4, 251. 6, 351. 10, 804. 11, 617. Lucr., 2, 248. 4, 626. 6, 292.

Remittere. 3, 28, 8 hic instabat nova pugna; illa nihil *remiserat* prior. 40, 33, 4 ubi primum imbres *remiserunt*. — Cf. César, *De b. c.*, 3, 26, 4 si forte ventus *remisisset*. Cic., *Brut.*, 34, 130 cum *remiserant* dolores pedum (Celse, 4, 24 : ubi dolor et inflammatio *se remiserunt*).

Traicere. 7, 30, 13 ad nos *trajecturum* illud incendium esse (cf. 31, 48, 7). 21, 27, 1 omnibus satis comparatis ad *traiciendum*. 29, 22, 11 primo quoque tempore in Africam *traiciendum*. 30, 2, 1 ne ... classis ex Africa *traiceret*. 30, 24, 6 Cn. Octavio ducentis onerariis, triginta longis navibus ex Sicilia *traicienti*, etc. 37, 13, 6 Romanæ naves ... Samum *trajecerunt*. Je ne donne pas la liste des passages où, avec *traicere* employé sans complément, on peut suppléer l'idée de *exercitum* ou de *classem* [2] (par exemple 21, 51, 1 et 3. 22, 31, 7; 37, 13. 37, 12, 11; 13, 1, et souvent ailleurs). — Je crois du reste que *traicere* intransitif est plus commun en latin que *traicere se* : 28, 18, 10 T.-Live dit : « ducem Romanum... *trajecisse sese*, » cf. César, *De b. c.*, 3, 11, 9 « ad Achillam *sese* ex regia *trajecit*, » Brutus chez Cic., *Ad fam.*, 11, 9, 2 « si *se* Alpes Antonius *trajecerit*. »

Transmittere. 22, 31, 1 Cn. Servilius Geminus consul cum classe navium [centum viginti]... in Africam *transmisit*. 25, 31, 12 T. Otacilius

1. Quand il s'agit de personnes qui se précipitent à dessein, T.-Live dit « præcipitare *se* » (Frigell cite : 4, 12, 11. 21, 14, 1. 23, 19, 6; 37, 5. 39, 10, 8). On trouve aussi *præcipitari* pris dans le sens *moyen* de « tomber : » 22, 6, 5. 36, 30, 4. 38, 2, 14. 40, 4, 15 (mais 25, 24, 5 *præcipitari* a le sens passif); toutefois il est douteux qu'il ait dit *in insidias præcipitari* (7, 6, 9 *præcipitaret*, leçon de PM, est sans doute à préférer à *præcipitaretur*, leçon de RD FU ; 21, 25, 9 et 25, 16, 15 *præcipitatus*, qui est inadmissible, doit être corrigé plutôt en *præcipitat* qu'en *præcipitatur*). Enfin on lit 5, 18, 7 « præcipitavere *se* in insidias » (PM, *se* est omis par L), mais Madvig et H. J. Müller suppriment *se*.

2. *Classem traicere* se lit, par exemple, 22, 37, 9.

cum quinqueremibus octoginta Uticam ab Lilybæo *transmisit*. 30, 24, 5 centum onerariæ naves ... in Africam *transmiserunt*. De là, au passif impersonnel : 22, 20, 7 in Ebusum insulam *transmissum* (*est*). (Je ne donne point la liste des passages où, avec *transmittere* pris absolument, on pourrait suppléer *classem* ou *exercitum* : voy. 21, 17, 6; 51, 4, etc.) — Forcellini cite des exemples de cet emploi de *transmittere* chez Cicéron. Je ne sais point du reste si *transmittere se* se rencontre en latin.

Variare. 3, 45, 2 « si nec causis nec personis *variet*. » 9, 18, 10 « fortuna *variaverit*. » 27, 27, 14 « ita fama *variat*. » 35, 31, 13 « *variantis* multitudinis. » 38, 57, 8 « hæc de tanto viro, quamquam et opinionibus et monumentis litterarum *variarent*, proponenda erant. » De là l'emploi de *variare* au passif impersonnel : 7, 22, 10 « nec *variatum* comitiis *est*. » 22, 60, 3 « cum sententiis *variaretur*. » Une fois T.-Live emploie *variat* impersonnel : 1, 43, 11 « si *variaret*. » A côté de cela on rencontre naturellement aussi *variare* avec l'accusatif : 2, 57, 2 « cum timor atque ira in vicem sententias *variassent*. » 27, 27, 12 « si, quæ de Marcelli morte *variant* (= varie tradunt) auctores, omnia exsequi velim » (si toutefois *quæ* n'est pas plutôt un accusatif *adverbial*, signifiant « les points *pour lesquels* »). 22, 2, 10 « *variante* calores frigoraque. » 23, 5, 8 « *variante* fortuna eventum. » 25, 1, 6 « *variabant* secundæ adversæque res non fortunam magis quam animos hominum. » 10, 29, 7 « hæc in sinistro cornu Romanorum fortuna *variaverat*. » 5, 27, 2 « lusu sermonibusque *variatis*. » Mais 21, 28, 5 « certe *variata* memoria actæ rei », on a corrigé avec raison *variat* (cf. Frigell, *Epilegomena ad T. Livii librum vicesimum primum*, p. 14).—*Variare* intransitif se lit chez Lucrèce, 4, 648 « proinde ex seminibus constant *variante* figura » (Lachmann; manuscrits : *variantque*), cf. 2, 480. 484. 5, 720. 822; on trouve chez Cicéron, *De fin.*, 5, 5, 12 : « in eo nonnumquam *variari* inter eos et dubitari videtur » (au contraire, *p. Mil.*, 3, 8, il dit : « *variatis* hominum sententiis »).

Vertere. 1, 28, 1 quod bene *vertat* (expression consacrée; cf. 3, 35, 8; 62, 5). 7, 39, 13 quod bene *verteret*. 2, 3, 3 libertatem aliorum in suam *vertisse* servitutem. 2, 62, 2 omnis ira belli ad populationem agri *vertit*. 3, 36, 7 paulatim totus (terror) *vertere* in plebem cœpit. 5, 49, 5 jam *verterat* fortuna. 7, 38, 6 suum ipsorum exemplum in eos *versurum*. 9, 17, 6 *vertenti* ... fortunæ. 38, 26, 8 *versuros* extemplo in fugam omnes. 39, 48, 1 hæc... extemplo in invidiam, mox etiam in perniciem adulescenti *verterunt*. Ailleurs T.-Live emploie aussi *vertere se* ou *verti* : 2, 7, 8 necdum *se vertente* in invidiam. 38, 17, 13 natura *vertente se*. 9, 40, 21 decus ... ad legatos *est versum*. — Pour cet emploi intransitif de *vertere*, qui était peut-être surtout commun dans la langue familière, cf. Tér., *Ad.*, 2, 1, 37 quæ tibi res *vortat* male! *Phorm.*, 4, 3, 73 quæ quidem illi res *vortat* male! Virgile, *Ecl.* 9, 6 quod nec *vertat* [1] bene! César, *De b. c.*, 3, 73, 6 detrimentum in bonum *verteret* (3, 26, 5 Auster... in Afri-

1. Pour l'emploi archaïque de *nec bene* (= *non bene*, c'est-à-dire *male*), voy. Dräger, II, p. 67 de la 2e éd.

cum *se vertit*). Salluste, *Cat.*, 52, 27 misericordia in miseriam *convortat*. *Jug.*, 85, 9 mihi ... bene facere jam ex consuetudine in naturam *vortit*. — *Verto* intransitif se trouve chez Cicéron dans l'expression *annus vertens*, « l'année courante » (*p. Quinct.*, 12, 10. *Phil.*, 13, 10, 22. *De nat. deor.*, 2, 20, 53. *De rep.*, 6, 22, 24), mais, dans cette expression, *vertens* peut être le participe présent du moyen *vertor* (*annus vertens* = annus qui cum maxime vertitur), voy. p. 201, note 1, et cf. par exemple *de rep.* 6, 22, 24 « hujus quidem anni nondum vicesimam partem scito *esse conversam*. » Les deux exemples suivants sont plus concluants : *p. Planc.* 20, 50 non dubito quin omnis ad te *conversura fuerit* multitudo ; *de fato* 7, 14 nec in falsum e vero præterita possunt *convertere*.

b) Le verbe transitif devient intransitif parce qu'il est employé *absolument*, c'est-à-dire que l'idée du complément qu'on doit suppléer à côté du verbe est laissée dans le vague (cf. plus loin, p. 207, note 1) :

Accelerare. 3, 27, 8 *accelera*, signifer. — Cés., *De b. c.*, 2, 39, 6 *iter*que *accelerat*. Au contraire, *De b. G.*, 7, 87, 5, *accelerat* Cæsar, ut prœlio intersit. Cf. Virg., *Æn.*, 5, 675.

Appetere. 5, 44, 6 ubi nox *appetit* (de même 8, 38, 3). 10, 20, 9 jam lux *appetebat*. 37, 47, 1 cum jam consularium comitiorum *appeteret* tempus. — Cf. Cés., 6, 35, 1 diesque *appetebat* septimus. 7, 82, 2 cum lux *appeteret*.

Colere (= habitare). 21, 26, 6 *colunt* ... circa utramque ripam Rhodani. 24, 49, 5 : (Maurusii) prope Oceanum adversus Gadis *colunt* (cf. Cœlius Antipater cité par Servius, *ad Verg.*, *Æn.*, 4, 406 : « Maurusii, qui juxta Oceanum *colunt* »). 38, 18, 12 qua Cilices maritimi *colunt*. 45, 29, 7 qui prope Axium flumen ad regionem Orientis *colerent*. — Cicéron emploie aussi *colere* pour *incolere*, mais seulement avec un complément à l'accusatif, au moins dans les passages que j'ai vus cités dans les dictionnaires.

Excipere. 2, 61, 1 turbulentior inde annus *excepit* (5, 13, 4 *tristem hiemem* ... gravis ... æstas *excepit*). 25, 23, 8 alia subinde spes, postquam hæc vana evaserat, *excepit* (23, 18, 15 « ubi primum sub pellibus haberi cœpti sunt viaque et alius militaris labor *excepit* », je crois qu'il faut entendre : « *eos* excepit »). — Cf. Cés., 7, 88, 2 utrimque clamore sublato *excipit* rursus ... clamor. *De b. c.*, 1, 65, 3 itinera difficilia atque angusta *excipiebant*. 1, 66, 4 inde *excipere* loca aspera. 2, 7, 3 re cognita tantus luctus *excepit*.

Flectere. 3, 8, 6 ex Gabino in Tusculanos *flexere* colles. 28, 16, 3 ad Oceanum *flectit*. Cf. Virg., *Æn.* 9, 372 cum procul hos lævo *flectentes* limite cernunt. Tac., *Hist.*, 2, 70 Vitellius Cremonam *flexit*. — Il faut suppléer une idée telle que *iter;* Forcellini cite « flectit *iter* » (Corn. Nép.), « de foro in Capitolium *currus* flectere » (Cic.), « fleximus in

lævum *cursus* » (Ov.). Cf. « flecte *te* » Cic., *Phil.*, 1, 14, 35, « (silva) *se* flectit sinistrorsus » Cés., 6, 25, 3.

Obtinere. 29, 27, 7 noctem insequentem (« durant la nuit suivante ») eadem caligo *obtinuit.* Cf. 21, 46, 10, où je crois qu'il faut corriger : « quod et plures tradidere auctores et [*ea*] fama *obtinuit* [1]. » Forcellini cite : Varron, *De re rust.*, 2, 1 « non ipsos quoque (Romulum et Remum) fuisse pastores *obtinebit,* quod Parilibus potissimum condidere urbem? », *Epist. ad Cæs. de rep. ord.,* 2, 1 « pro vero antea *obtinebat,* etc., » et plusieurs exemples tirés du *Digeste.* Cf. Salluste, *Jug.*, 80, 7 « nulla (uxor) pro socia *obtinet.* » Au contraire dans les passages suivants, Sall., *Jug.*, 17, 7, « ab ea fama quæ *plerosque obtinet,* » Cic., *Tusc.,* 5, 41, 118, « lex quæ in Græcorum conviviis *obtinetur,* » *Orat. part.*, 37, 130, « ea aut consuetudine aut conventis hominum et quasi consensu *obtinentur,* » on voit, dans des cas tout semblables, *obtinere* construit autrement.

Permittere, « donner pleins pouvoirs » : 23, 2, 8 si *permittant* sibi et, certaminum in re publica obliti, credant. 24, 14, 8 quos, consultos ab se, de libertate eorum sibi *permisisse.* — Cf. Tér., *Ad.* 5, 9, 38 : tibi, pater, *permittimus.* On trouve plus souvent : *permittere rem, negotium,* etc.

Tenere. 1, 4, 5 *tenet* fama. 1, 17, 6 quod nunc quoque *tenet* nomen. 3, 19, 2 hæ *tenuere* contentiones, etc. (4, 7, 7 contentio ... in interregno *rem* complures dies tenuit). 3, 47, 6 silentium inde aliquamdiu *tenuit* (de même 40, 8, 20). 2, 3, 5 per aliquot dies ea consultatio *tenuit* (cf. 7, 39, 11. 27, 5, 15). 23, 12, 2 fama *tenuit* (cf. 38, 13, 6). 23, 44, 6 imber continens per noctem totam ... *tenuit* (cf. 24, 47, 15. 36, 43, 11). 25, 39, 10 diuque *tenuisset* (prœlium), ni, etc. 25, 15, 16 seditio inde paulisper *tenuit.* 25, 27, 6 si pergerent iidem, qui tum *tenebant,* ab ortu solis flare... venti (voy. au contraire 6, 35, 10 ea solitudo magistratuum ... per quinquennium *urbem tenuit.*) — Forcellini renvoie pour cet emploi de *tenere* à Quintilien. Un passage remarquable est Virgile, *Æn.*, 2, 505 « *tenent* Danai qua deficit ignis » (entendez : *tenent omnia*) ; l'ellipse du complément fait que *tenent* semble prendre le sens de *adsunt,* de même que, dans plusieurs des textes de T.-Live cités plus haut, *tenere* semble devenir synonyme de *manere.* [2]

1. Si l'on considère *quod* comme le neutre du pronom relatif, « *hoc* fama obtinuit » me paraît une expression bien extraordinaire, que l'on veuille faire de *hoc* un accusatif ou un nominatif, de *fama* un nominatif ou un ablatif. D'autre part, il me semble que c'est fausser le sens du passage que de considérer *quod* comme la conjonction : « *malim*... de filio verum esse » signifie simplement que T.-Live *serait heureux* de pouvoir faire honneur au jeune Scipion du fait d'armes en question ; il ajoute ensuite que d'ailleurs cette version, qu'il *aimerait* à pouvoir considérer comme la vraie, est celle qui a le plus d'autorité. — L'intercalation de *ea* devant *fama* est du reste une correction facile à justifier, à cause de la ressemblance de EA et de FA dans l'onciale.

2. Dräger cite encore, parmi les verbes employés comme *intransitifs* par T.-Live, *purgare* : 42, 14, 3 « *purganti* se nihil hostile dixisse. » L'expression est

c) Dans certaines expressions toutes faites, appartenant au vocabulaire de l'art militaire ou de la marine, le complément qui accompagne d'ordinaire le verbe peut se sous-entendre, en sorte que le verbe transitif semble devenir intransitif [1].

Ducere (*exercitum*, en grec ἄγειν ou ἐλαύνειν). 1, 23, 5 *ducit* quam proxime ad hostem potest. 25, 9, 11 Hannibal silentio *ducebat* ad portam. 1, 23, 6 in aciem *educit*. 27, 2, 5 prior in aciem *eduxit*. 34, 14, 1 præter castra hostium *circumducit*, etc. — César semble dire toujours « ducere, educere *exercitum* » (7, 10, 1, *legiones* sert de complément, non seulement à *contineret*, mais aussi à *educeret;* 7, 81, 3, il faut suppléer, à côté de *educit*, *suos* contenu dans *suis* qui précède).

Movere (*signa*, *castra*). 10, 20, 6 inde tertia vigilia *moturum* (hostem). 25, 9, 7 Hannibalem exercitumque e castris non *movisse*. 27, 40, 11 *moverat* ex hibernis ... Q. Claudius. 38, 41, 2 prius explorato saltu quam *moverent*. 21, 32, 1 triduo fere postquam Hannibal a ripa Rhodani *movit*. 24, 44, 7 priusquam ab urbe *moverent*. — Par extension 37, 28, 4 « postquam *movisse* a Samo Romanos audivit, » où il s'agit d'une *flotte*. — Cf. Cic., *Ad Att.*, 9, 1, 1 « XIV. die post quam ille Canusio *moverat*. » Chez César, on rencontre seulement *castra movere; movere* seul se rouve *De b. Afr.*, 7, *De b. Hisp.*, 20. Cet emploi de *movere* appartenait donc peut-être à la langue familière.

Appellere (*navem*, *classem*). 37, 21, 7 ad insulam quam Bacchium vocant ... *appulerunt*. (« *Classem appellere* Emporiis, in portum, in Italiam » se lit 21, 60, 2. 30, 10, 9. 8, 3, 6.) — Cf. Cés., *De b. c.*, 2, 23, 1 « *appellit* ad eum locum qui appellatur Anquillaria. » On peut voir dans Forcellini que chez les écrivains postérieurs, tels que Suétone et Tacite, on rencontre aussi l'expression *navis appellit* (= *appellitur*), cf. plus haut (p. 200) : *navis applicat*.

Tenere (*cursum*). 1, 1, 4 ab Sicilia classe ad Laurentem agrum *tenuisse* [2]. 21, 49, 2 octo (naves) ad insulam Vulcani *tenuerunt*. 31, 45, 14 ad Mendæum ... *tenuere*. — Cicéron et César disent *cursum tenere*, comme T.-Live lui-même 22, 31, 5. — Chez Ovide, *Met.*, 2, 140, on lit « inter utrumque *tene*, » au lieu que *Met.* 8, 206, dans une circonstance semblable, il dit « inter utrumque *vola*. » — Cette signification tech-

remarquable, mais *purganti* veut dire ici : « purgandi sui causa dicenti, » et la construction est la même que 2, 29, 6, « *exprobrantibus* consulibus (= cum exprobratione dicentibus) nihilo plus sanitatis in foro quam in curia esse, » cf. aussi l'expression bien connue *excusare morbum*, *valetudinem*, etc. (= morbi excusationem afferre).

1. La différence entre ce troisième cas et le cas précédent est qu'ici un complément *déterminé*, que le verbe reçoit ordinairement, est sous-entendu, au lieu que tout à l'heure il était question de verbes accompagnés d'ordinaire d'un complément quelconque et employés par exception sans complément.

2. Cf. la note de Moritz Müller, et Frigell, *Collatio codicum Livianorum primæ decadis*, p. 82. Frigell remarque avec raison : « *classe ad locum tenere* nusquam

nique de *tenere* appartenait sans doute à la langue spéciale des mariniers.

Mittere (*naves*) (?). 37, 12, 11 in incertam tempestatem *miserunt* (*ierunt* Madvig, voy. *Emend. Liv.*, p. 529). L'expression *naves mittere* se rencontre 29, 7, 2, mais *mittere* seul ne se trouve nulle part ailleurs.

Derigere (*navem*). 37, 23, 10 quia in frontem *derigere* jussi erant (cf. § 9, « quæ sequebantur servantes ordinem in frontem *derigere* jubet, » où *eas*, qui est sous-entendu, est probablement le *complément*, et non le sujet, de *derigere*).

Derigere (*cursum*). 29, 27, 8, « si jubeat eo *derigi*, jam in portu fore omnem classem, » où je crois que *derigi* est un passif impersonnel. — Forcellini cite Sén., *Epist.* 53, 1 : « per altum ad Nesida *derexi*. »

III. — Emploi des formes actives de coepi et de desii avec un infinitif passif [1].

§ 51. — Une règle bien connue, c'est que, dans la prose classique, on n'emploie pas avec les infinitifs *passifs* les formes *cœpi*, *desii*, mais *cœptus sum*, *desitus sum* [2]. Avant T.-Live, les exceptions à cette règle paraissent être très rares ; voici celles que je connais : Varr., *De re rust.*, 3, 9 « ova quæ incubantur habeantne semen pulli curator quadriduo postquam incubari *cœpit* intellegere potest » (toutefois le passage du pluriel au singulier est bien extraordinaire et il faut peut-être lire : « *incubare* cœpit », *sous-ent.* gallina). *De b. Afr.*, 27 « cum ab adversariis lapides mitti *cœpissent* » ; 82 « signa in hostem *cœpere* inferri [3]. » Hor., *Epist.*, 2, 3, 21-22, « amphora *cœpit* institui. » Enfin Constans (*De sermone Sallustiano*, p. 52) cite Salluste, *Hist.* 3, 80 (Kritz) « delectæ cohortes intellegi *cœpere* ». — La règle ne s'applique du reste qu'aux cas où l'infinitif a nettement le sens passif (cf. plus loin, § 52) : ainsi *Rhet. ad Her.*, 4, 10, 14 « *cœ*

inveni. » Mais je ne suis pas de son avis lorsqu'il propose de supprimer *tenuisse* (M porte *venisse*, U *tendisse*; *tenuisse* est donné par PFRD); je crois qu'il faut tout simplement remplacer *classe* par *classem*.

1. La question est bien traitée chez Dräger, I, p. 159 et suiv. de la 2e éd. ; je n'ai que peu de modifications à faire à l'exposé qu'il donne de la question. — Aux exemples qu'il donne § 92, 1, a, on peut ajouter Tér., *Eun.* prol. 22 : *occepta est* agi.

2. On sait que, dans le latin archaïque, on trouve de même différentes formes de *possum, queo, nequeo* mises au passif, lorsque ces verbes auxiliaires construits avec un infinitif passif : voy. par exemple Dräger, I, p. 163, où il faut ajouter Salluste, *Jug.* 31, 8 : quicquid sine sanguine civium ulciscì *nequitur*.

3. L'expression régulière se trouve : ch. 12 « conspici *cœptus est*, » 69 et 78 « *cœptum est* fieri, » 82 « animadverti *cœptum esset*, » *de B. Hisp.*, 31 « traduci *cœpta sit*. »

pit... defricari, » *defricari* (« *se faire* frotter ») est un verbe *moyen* ; Sall., *Cat.*, 51, 40, « *circumveniri* innocentes, alia hujuscemodi *fieri cœpere*, » *fieri* peut être considéré comme une sorte de verbe *moyen*, car on le peut traduire par « *arriver*, » aussi bien que par « *être fait* ». — Enfin Cic., *Tusc.*, 1, 13, 29, « sed qui nondum ea quæ multis post annis tractari (tractare *mss.*) *cœpissent* physica didicissent, » est un exemple tellement isolé qu'on peut soupçonner *cœpissent* d'être une faute due aux copistes; Keil a rétabli avec raison *tractari cœpta sunt.*

D'après les exemples cités plus haut, on pourrait croire que l'emploi des formes actives *cœpi*, *desii* à côté d'un infinitif *passif* est encore un emprunt fait par T.-Live à la langue populaire ; toutefois Dräger et Weissenborn remarquent que T.-Live ne semble pas employer indifféremment *cœpi* et *cœptus sum*, mais qu'il n'a recours à la forme active, *cœpi*, que pour rendre une nuance de sens très délicate, que l'ancienne langue négligeait sans doute. Dans les phrases où l'on a occasion d'employer *cœptus sum*, on peut distinguer du sujet grammatical ce que j'appellerai le sujet *logique*. Ainsi, quand on dit « utrimque instrui acies *cœptæ sunt*, » *acies* n'est que le sujet grammatical; le véritable sujet logique, ce sont ceux qui font l'action marquée par le verbe *instruere*, c'est-à dire les deux généraux qui sont en présence. Mais il peut arriver aussi que le sujet grammatical, dans une phrase de ce genre, soit en même temps sujet logique, et, selon la remarque de Weissenborn et de Dräger, T.-Live emploierait la forme active, *cœpi*, précisément pour marquer que le sujet logique n'est autre que le sujet grammatical lui-même. Ainsi, si l'on parlait des variations par où a passé l'ordre de bataille chez les Romains, l'usage de T.-Live demanderait « tum primum manipulatim strui acies Romana *cœpit* », parce qu'ici le sujet logique, c'est évidemment l'*acies Romana* elle-même.

Cette remarque, un peu subtile, de Weissenborn et de Dräger est-elle fondée? Les passages où T.-Live emploie *cœpi* au lieu de *cœptus sum* peuvent tous s'expliquer par cette règle, à une seule exception près; mais, pour *desii*, les exceptions sont plus nombreuses, et, comme je le dirai plus loin, T.-Live, qui emploie très bien *cœptus sum*, semble avoir évité *desitus sum*. D'autre part, il est assez singulier que cette règle pour l'emploi de *cœpi* et de *cœptus sum* soit particulière à T.-Live et qu'on ne l'ait signalée chez aucun autre auteur latin ; enfin, pour l'établir tout à fait, il faudrait faire la vérification inverse, c'est-à-dire voir si, dans aucun des passages où T.-Live emploie *cœptus sum*, le sujet grammatical

n'est en même temps sujet logique [1]. Il faudrait donc de nouvelles recherches pour mettre cette règle à l'abri de toute contestation.

a) *Cœpi.* — 2, 29, 5 senatus tumultuose vocatus *tumultuosius consulitur*, quæstionem postulantibus iis qui pulsati fuerant, decernente ferocissimo quoque non sententiis magis quam clamore et strepitu. [6] Tandem, cum iræ resedissent, exprobrantibus consulibus nihilo plus sanitatis in curia quam in foro esse, *ordine consuli cœpit.* — « *Les sénateurs commencèrent* à *se laisser* demander leurs voix. » Avec *cœptus est*, le sens semblerait être : « *Les consuls commencèrent* à demander aux sénateurs leurs voix, » ce qui serait tout autre chose.

2, 31, 6 plebi, cui ad eam diem summa ope inservitum erat, injuriæ a primoribus fieri *cœpere.* — On peut dire que le sujet logique est *injuriæ*, et non *primores* ; le sens est en effet : « Aux flatteries dont on avait jusqu'à ce jour comblé la plèbe *succédèrent des violences.* » Au contraire 3, 65, 7, « sed alter semper ordo gravis alterius modestiæ erat ; quiescenti plebi ab junioribus patrum injuriæ fieri *cœptæ*, » le sujet logique est *juniores patrum* : « Une fois que la plèbe fut tranquille, *ce furent les patriciens* qui, etc. »

24, 19, 6 ita ab duobus consulibus Casilinum oppugnari *cœpit.* — Il y avait déjà un consul qui assiégeait Casilinum ; son collègue vient le rejoindre ; l'idée est par conséquent que *la situation de la ville* change, et qu'au lieu d'être assiégée par un consul, elle est assiégée par les deux. Avec *cœptum est* la phrase signifierait : « les deux consuls commencèrent à assiéger Casilinum », ce qui serait un contre-sens. Au contraire, dans les autres passages où T.-Live parle du siège d'une ville, il emploie toujours *cœptus sum*, voy. Dräger, *l. l.*

37, 12, 12 exasperato fluctibus mari jactari *cœperunt.* — Le sujet grammatical est en même temps le sujet logique. Avec *cœpti sunt*, il semble que ce serait la mer qui serait présentée comme étant le sujet logique (« *les flots cessèrent* de les ballotter »), ce qui serait fort peu na-

1. 2, 1, 4 « si illa pastorum convenarumque plebs.... agitari *cœpta esset* tribuniciis procellis et in aliena urbe cum patribus serere certamina », on attendrait, d'après la règle de Weissenborn et de Dräger, *cœpisset*, qui conviendrait d'autant mieux qu'il faut suppléer cette forme à côté de *serere :* le sujet logique est bien *plebs.* De même, 37, 16, 4, « circumagente se vento fluctibus dubiis volvi *cœptum est* mare », il serait plus naturel de considérer comme sujet logique la mer que les vagues, et d'après cela T.-Live aurait dû mettre *cœpit.* Tout ceci ne laisse pas de m'inspirer quelques doutes sur la justesse de la distinction qu'on veut établir entre *cœpi* et *cœptus sum* chez T.-Live, quoique, dans plusieurs des passages cités plus bas, *cœpi* semble bien avoir été choisi parce que *cœptus sum* aurait donné un faux sens. — Dans les autres exemples que Dräger, p. 160, cite pour l'emploi de *cœptus sum* chez T.-Live, le sujet logique est partout différent du sujet grammatical, mais Dräger n'a donné qu'un choix d'exemples très restreint. La question serait donc encore à étudier.

turel. Mais quelle forme Cicéron aurait-il employée dans cette phrase, lui qui ne construit jamais *cœpi* avec un infinitif passif ?

Reste le passage 35, 35, 10, « educi inde frequenter ante urbem in campum ad Eurotan amnem *cœpere* (copiæ), » où *cœpere* me paraît irrégulier. Il est question dans tout ce passage de ce que font Nabis et Alexamenus ; je ne vois aucune raison de considérer dans cette phrase particulière *copiæ* comme étant le sujet logique.

b) Desii. — 4, 35, 9 neminem se plebejum contempturum, ubi contemni *desissent* (de même 22, 34, 8). — « De *se voir* méprisés. » Le sujet grammatical est aussi le sujet logique. Au contraire 3, 38, 2, « nec ipsi solum desponderant animos, sed contemni *cœpti erant* a finitimis populis, imperiumque ibi esse ubi non esset libertas indignabantur, » le sujet logique est *finitimi populi.*

8, 28, 1 eo anno plebei Romanæ velut aliud initium libertatis factum est, quod necti *desierunt.* — Le sujet logique est la plèbe, qui obtient l'abolition de la contrainte par corps.

22, 18, 10 haud parvam rem esse ab totiens victore hoste vinci *desisse.* — Le sujet logique, ce sont les Romains, qui sont arrivés à ce résultat, qu'ils n'essuient plus de défaites.

Mais, à côté de ces passages, il y en a d'autres où la forme active ne me semble avoir aucune raison d'être :

5, 3, 2 si umquam dubitatum est, Quirites, utrum tribuni plebis vestra an sua causa seditionum semper auctores fuerint, id hoc anno *desisse* dubitari certum habeo. — On dira, si l'on veut, que T.-Live prend *id* pour sujet logique : « c'est un fait désormais certain que, etc. » ; mais *desitum esse* serait tout aussi naturel et vaudrait mieux, comme étant plus conforme à la règle classique.

6, 6, 5 *desierant* jam ulla contemni bella. — T.-Live prendrait *bella* pour sujet logique ; mais il serait tout aussi naturel de prendre pour sujet logique les Romains, et par conséquent *desita erant* serait plus correct, puisqu'il n'y avait pas ici de raison de ne pas se conformer à l'usage classique.

25, 38, 20 si diem proferimus et hesternæ eruptionis fama contemni *desierimus.* — Ici encore il n'y avait aucune nécessité logique d'employer la forme active.

32, 7, 6 tanta ex eo bello, quod jam timeri *desierat*, clades accepta est ! — Même observation.

Peut-être T.-Live a-t-il voulu éviter la forme *desitus sum*, qui, comme on peut s'en assurer en parcourant l'article de M. Dräger, est loin d'être aussi ordinaire en latin que *cœptus sum.* Chez T.-Live je ne l'ai vue employée qu'au passif impersonnel, où elle était absolument nécessaire (5, 17, 5. 34, 41, 5. 42, 49, 7), et une fois au participe : 42, 49, 7 « Persei autem regi... famam et bello clara Macedonum gens et Philippus pater... præbebat, tum ipsius Persei

numquam... *desitum* belli exspectatione celebrari nomen » (« ce fait que son nom, etc. »).

§ 52. — Quand l'infinitif n'a pas le sens *passif*, mais le sens *moyen*, on emploie en latin la forme active du parfait de *cœpi* ou de *desino* [1] ; certains infinitifs, dont le sens *passif* est très effacé, peuvent être construits, soit avec *cœptus sum*, *desitus sum*, soit avec *cœpi*, *desii*, suivant qu'on veut les considérer comme des *passifs* ou des *moyens*.

Dans deux cas tout à fait semblables, Cicéron et Salluste disent en parlant, l'un de l'orateur Pison, l'autre de Marius : « is, cum satis floruisset adulescens, minor haberi *est cœptus* postea » (*Brut.*, 67, 236) ; « postquam tantam rem Marius sine ullo suorum incommodo [peregit], magnus et clarus antea, major atque clarior haberi *cœpit* » (*Jug.*, 92, 1). C'est que *haberi* peut être regardé, soit comme un infinitif passif (« être *considéré* comme »), soit comme une espèce d'infinitif moyen (« *passer* pour ») [2].

Voici les exemples de T.-Live que je connais :

D'une part : 22, 4, 4 postquam... pandi (*se développer*) agmen *cœpit*.

D'autre part : 5, 17, 1 ingens inde haberi captivus vates *cœptus*. — De même 40, 37, 1 prodigii loco ea clades haberi *cœpta est*. Cf. 42, 17, 4 brevi perfamiliaris *haberi trahi*que (véritable passif) magis quam vellet in arcanos sermones *est cœptus* (entendez : *a Perseo*). Dans tous ces passages, *haberi* est traité comme verbe *passif*, et il est possible que T.-Live ait voulu marquer par là que le sujet logique était distinct du sujet grammatical.

T.-Live dit toujours : « fuga *cœpta fieri*, colloquia *cœpta fieri*, cædes *fieri cœpta est*, » 9, 43, 16. 24, 47, 4. 25, 34, 13. 27, 42, 5. 31, 23, 7, etc. (le sujet logique est le nom des personnes qui fuient, qui s'entretiennent, etc.) ; ici encore *fieri* est traité comme un infinitif *passif* [3]. Comparez encore 8, 2, 6 « *ab Sidicinis* deditio prius ad Romanos *cœpta* fieri *est* » (sujet logique *exprimé*), et 9, 42, 7 « postero die, vixdum luce certa, deditio fieri *cœpta* » (sujet logique *sous-entendu*).

1. Aux exemples cités par Dräger on peut ajouter : Tér., *Eun.*, 5, 5, 1-3 :
Ex meo propinquo rure hoc capio commodi :
Neque agri neque urbis odium me umquam percipit.
Ubi satias *cœpit* fieri, commuto locum.

2. Cic., *de off.*, 2, 8, 27, « *desitum est* enim *videri* quicquam in socios iniquum », *videri*, quoique ne pouvant être considéré ici comme un verbe passif, est construit avec *desitum est*, comme le serait son synonyme *haberi*. Il est à remarquer que le sujet grammatical n'est pas le sujet logique ; le sujet logique est *nobis*, qui est sous-entendu : c'est peut-être là ce que l'emploi de la forme passive *desitum est* sert à marquer.

3. Virgile, *Æn.* 6, 256-7, « juga *cœpta* moveri | silvarum », *moveri* est également un passif : les montagnes ne tremblent pas d'elles-mêmes, c'est une force mystérieuse qui les met en mouvement.

5, 17, 10, « eoque *mitescere* discordiæ intestinæ metu communi, ut fit, *cœptæ* » est tout à fait inadmissible et ne peut se justifier par cette considération que *mitescere* équivaut à *leniri* : il faut rétablir *cœpere*, altéré en *cœptæ* par assimilation aux nominatifs féminins qui précèdent.

IV. — Clausus fui, fueram, etc. [1].

§ 53. — La différence de sens entre *clausus sum* et *clausus fui*, *clausus eram* et *clausus fueram*, etc., peut être représentée comme il suit :

	Passif du verbe CLAUDERE : *action* subie par un objet.	*Emploi du verbe* SUM *avec le participe (adjectif)* CLAUSUS : *état* dans lequel se trouve un objet.	
Présent	Templum *clauditur*, « on ferme le temple », en allemand : « der Tempel *wird* geschlossen ».		
Imparfait	T. *claudebatur*, « on fermait le temple ».		
Parfait	T. *clausum est*, « on ferma, on a fermé le temple », « d. T. *wurde* geschlossen, *ist* geschlossen *worden* ».	T. *clausum est*, « le temple est (se trouve) fermé », « d. T. *ist* geschlossen ».	*Présent*
Plus-que-parfait	T. *clausum erat*, « on avait fermé le temple », « d. T. *war* geschlossen *worden* ».	T. *clausum erat*, « le temple était (se trouvait) fermé », « d. T. *war* geschlossen ».	*Imparfait*

1. Madvig, *Opusc. Acad. alt.*, p. 218 et suiv., et *Lat. Sprachl.*, 3e éd., p. XII. — Kühnast, p. 204 et suiv. — Dräger, I, p. 276 et suiv. — Neue, II, p. 352 et suiv., donne une riche collection d'exemples.

		T. *clausum fuit*, « le temple se trouva, s'est trouvé fermé », « d. T. *ist* geschlossen *gewesen*, *war* geschlossen ».	*Parfait*
		T. *clausum fuerat*, « le temple avait été (s'était trouvé) fermé », « d. T. *war* geschlossen *gewesen* ».	*Plus-que-parfait*
Futur	T. *claudetur*, « on fermera le temple», « d. T. *wird* geschlossen *werden* ».		
Futur antérieur	T. *clausum erit*, « on aura fermé le temple », « d. T. *wird* geschlossen *worden sein* ».	T. *clausum erit*, « le temple sera (se trouvera) fermé », « d. T. *wird* geschlossen *sein* ».	*Futur*
		T. *clausum fuerit*, « le temple aura été (se sera trouvé) fermé », « d. T. *wird* geschlossen *gewesen sein* ».	*Futur antérieur*

Et ainsi de suite.

§ 54. — Cette distinction est bien connue ; ce qu'il est intéressant de rechercher, c'est jusqu'à quel point elle a été observée par les différents auteurs latins. L'usage ne paraît pas avoir été également sévère pour tous les temps du verbe. J'étudierai la question spécialement pour T.-Live, mais en tenant compte aussi de l'usage des autres auteurs [1].

1. Dans les anciens textes de loi j'ai noté : *Lex agraria* de l'an 643 (*C. I. L.*, I, 200), XLIV : « *adsignatum esse fuiseve* joudicaverit. » LVII : « neive *adsignatum esse* neive *fuise* judicato. » LXVIII : « eive quei in colonei numero *scriptus est fuitve*. » LXXVII : « [quei ex] lege Livia *factei createive sunt fueruntve*. »

a) Fui.

Au parfait de l'indicatif T.-Live, non plus qu'aucun écrivain de l'époque classique, n'emploie *clausus fui* pour *clausus sum*. Il fait partout la distinction qui a été indiquée plus haut : le participe passé joint à *fui* marque partout, non pas une *action* passée, mais un *état* qui a existé dans le passé, tantôt avec l'idée que cet état a cessé, tantôt sans cette idée ; dans certains passages le participe a tout à fait pris la valeur d'un adjectif.

1, 19, 3 bis deinde post Numæ regnum Janus *clausus fuit* (*se trouva fermé*).

3, 26, 11 navis Quinctio publice *parata fuit* (le bateau était déjà tout prêt).

3, 36, 7 aliquamdiu *æquatus* inter omnes terror *fuit*.

6, 29, 9 tabulaque sub eo *fixa*..., his ferme incisa litteris, *fuit* (*il y eut* un écriteau, etc.).

7, 3, 5 *fixa fuit* (lex) dextro lateri ædis Jovis (il y eut un temps où cette loi se trouvait, etc.).

9, 11, 3 restituat legiones intra saltum quo *sæptæ fuerunt* (où elles se trouvaient enfermées).

10, 19, 14 ab neutra parte satis commode *instructi fuerunt*.

23, 19, 18 idem titulus tribus signis... *fuit subjectus* (la même inscription *a existé* autrefois, placée au bas de trois statues, etc.).

26, 27, 4 nocte ac die *continuatum* incendium *fuit* (*ce fut* un incendie qui, etc.).

36, 17, 4 munitiones et locis opportunioribus tunc *fuerunt* (*il y avait* alors, etc.) et validiores *impositæ*.

38, 56, 3 Literni monumentum monumentoque statua *superimposita fuit* (*il y eut* à Literne, etc.), quam tempestate dejectam nuper vidimus ipsi.

21, 62, 6 et subinde aliis procurandis prope tota civitas *operata fuit* (pendant quelques jours, toute la ville *se trouva* occupée, etc.; c'est un *état* qui dura un certain temps).

40, 59, 7 lanxque... quæ Jovi *apposita fuit* (qui *se trouvait*, etc.).

42, 3, 3 naves *paratæ fuerunt* (des bateaux étaient tout prêts).

44, 6, 9 hic locus ... præsidiis regiis *fuit insessus* (*se trouvait* occupé).

3, 24, 10 MRPFU donnent : «... lustrum... decimum conditum (sous-ent. *est*). *Fuerunt* (*fuerant* D) *censa* civium capita centum septendecim milia trecenta undeviginti. » Madvig adopte la correction : « conditum *ferunt*. Censa, etc. ». Je garderais *fuerunt*, en construisant : « censa

Lex Rubria de l'an 705 (*Ibid.*, 205), II, 14 : « sei ... jure lege *damnatus esset fuisset*. » *Lex Julia* de l'an 709 (*Ibid.*, 206), 112-113 : « queive depugnandei caussa *auctoratus est erit fuit fuerit*. » 159 : « quei lege pl. ve sc. *permissus est fuit*. » Ces exemples montrent bien qu'on faisait une distinction entre *scriptus est* et *scriptus fuit*.

civium capita (*sujet*) *fuerunt* (*verbe*) centum, etc. (*attribut*) », « le nombre des citoyens inscrits lors de ce recensement fut de cent dix-sept mille, etc. »

Dans les deux passages 23, 19, 18 et 38, 36, 4 *fuit* ne doit pas être non plus construit avec le participe ; il faut ponctuer : « statua ejus indicio *fuit,* Præneste in foro statuta ; » « supplicatio triduum, pro collegio decemvirorum imperata, *fuit* in omnibus compitis, » cf. Neue, II, p. 356.

Il reste[1] le passage 45, 23, 6 « neque bonorum sociorum defuimus officio, sed a vobis *prohibiti* (ms. *prohibitio*) præstare *fuimus.* » Ce passage étant tout à fait isolé, il est probable qu'il y a une altération de texte ; le copiste, pensant à *defuimus* qui précédait, aura substitué *fuimus* au vrai mot ; Madvig a proposé *nequivimus*, Weissenborn *non potuimus*, Harant « *prohibiti id* præstare *sumus.* »

De même chez César, *De b. c.*, 3, 101, 4, « oppidum *fuit defensum* » n'est pas admissible ; *fuit* est sans doute à supprimer.

Chez Corn. Nép., *Ep.*, 8, 3, on lisait : « Epaminondas a Thebanis morte multatus est quod eos coegit apud Leuctra superare Lacedæmonios, quos ante se imperatorem nemo Bœotorum *ausus fuit* aspicere in acie. » Halm a corrigé *ausus sit;* en effet *ante se* prouve que cette proposition représente la pensée d'Épaminondas et la raison pour laquelle il tenait particulièrement à battre les Lacédémoniens ; mais le *parfait* du subjonctif me paraît peu correct et je lirais plutôt : « ausus *fui*[*sse*]*t* »[2].

D'autre part on ne peut nier que Plaute n'emploie quelquefois *fui* au lieu de *sum;* c'était sans doute une façon de parler propre à la langue vulgaire[3] : *Mil.*, 2, 1, 39-40, « ubi *sumus provecti* in altum, sicut voluerunt | capiunt prædones navem illam ubi *vectus fui* », *vectus fui* n'est peut-être pas pour *vectus sum* ; le sens serait : « le bateau où *je me trouvais* comme passager ; » mais dans d'autres passages je ne vois pas de différence de sens entre *fui* et *sum*[4] :

1. Pour les passages 21, 50, 5. 30, 26, 9, voy. Neue, II, p. 356.

2. Voy. chez Neue, II, p. 355-356, l'indication de plusieurs autres passages de différents auteurs où on lisait à tort *fui.*

3. Cet emploi de *fui* reparaît plus tard chez des auteurs peu corrects, par exemple chez Justin : 12, 16, 7. 18, 3, 2.

4. Neue, II, p. 353, cite d'autres passages de Plaute où *fui* s'explique très bien, entre autres *Most.*, 4, 3, 2-4, « non equidem in Ægyptum hinc modo *vectus fui*, | sed etiam in terras solas orasque ultumas | *sum circumvectus,* » où *vectus fui* paraît désigner une époque *déjà passée* par rapport à *sum circumvectus.* — *Rudens*, 1, 3, 33 (37), « libere ego *prognata fui* maxume, nequiquam *fui* », on peut croire que l'emploi de *fui* sert à marquer que cette condition de femme libre qu'elle *a eue autrefois* par naissance, elle l'a depuis perdue. Cf. *Capt.*, prol. 7

Amph., 1, 1, 31 quod numquam *opinatus fui. Pseud.*, 2, 3, 23 quod subito *commentus fui. Pœn.*, 5, 6, 10 jampridem equidem istuc scivi et *miratus fui. Ibid.*, prol. 40 pæne *oblitus fui* (118 pæne *oblitus sum*); même expression *Pseud.*, 1, 2, 36. Ailleurs *oblitus fui*, voy. Neue, II, p. 356. — *Aul.*, 3, 3, 9 coctum ego, non vapulatum, dudum *conductus fui. Merc.*, 2, 4, 20 Achillem orabo ut aurum mihi det, Hector qui (abl.) *expensus fuit.*

Je citerai enfin un passage intéressant de Cicéron, *p. Arch.*, 7, 15 « illi ipsi summi viri... istane doctrina... *eruditi fuerunt?* » Il peut sembler à première vue que *eruditi fuerunt* soit pour *eruditi sunt;* mais *eruditi sunt* signifierait « ils *se sont* formés », *eruditi fuerunt* signifie « ils *étaient* formés » : *fuerunt* avec le participe a presque le même sens que *erant* et marque les résultats durables d'une action dont *sunt* indiquerait simplement l'accomplissement. Ici l'une et l'autre forme étaient possibles, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y ait entre elles aucune différence de sens.

b) *Fueram* [1].

1° Dans les passages suivants, la distinction qui a été marquée au commencement est observée; le participe joint à *fueram* marque un *état* qui avait existé antérieurement à tel ou tel moment :

1, 2, 1 cui *pacta* Lavinia ante adventum Æneæ *fuerat* (elle avait été sa fiancée). Cf. 1, 26, 2 quæ *desponsa* uni ex Curiatiis *fuerat.*

1, 27, 1 quod tribus militibus fortuna publica *commissa fuerat* (elle avait été entre leurs mains).

2, 27, 1 qui ante *nexi fuerant* creditoribus tradebantur.

2, 52, 1 eo (frumento) quod *abditum fuerat* (qu'on avait jusque-là tenu caché) prolato.

8, 6, 15 sæpe iisdem manipulis *permixti fuerant.*

22, 24, 2 castra, quæ in monte alto ac tuto loco *posita fuerant* (le camp était resté quelque temps dans cette situation).

26, 21, 8 multa nobilia signa, quibus... Syracusæ *ornatæ fuerant.*

28, 12, 6 in quibus spes omnis *reposita* victoriæ *fuerat.*

44, 10, 1 Perseus tandem e pavore eo quo *attonitus fuerat* (il était resté quelque temps saisi d'effroi) emerso animo.

39, 24, 4 omni cura in augendas regni opes *intentus* (adjectif) *fuerat.*

31, 42, 5 quæ per agros *sparsa* multitudo *fuerat.*

22, 54, 1 qui *sparsi* fuga per agros *fuerant.*

« seni huic *fuerunt* filii *nati* duo » (mais il ne les a plus). *Mil.* 2, 1, 24 « is publice *legatus* Naupactum *fuit* » (à l'heure qu'il est, il est revenu de cette ambassade).

1. La plupart des passages que je vais citer sont déjà cités par Neue, mais je ne suis pas toujours d'accord avec lui sur le sens de *fueram.* Il y a du reste beaucoup de passages où l'on peut hésiter sur l'explication à donner.

24, 40, 1 quod jam ante *suspectum*[1] *fuerat* motum bellum est.

26, 12, 3 Capua etsi nihilo segnius *obsessa* per eos dies *fuerat*.

23, 43, 7 explorato cum firmisque præsidiis, tuto receptu, prædatum ierat omniaque velut adversus præsentem Hannibalem *cauta provisa*que *fuerant* (ms. *fuerunt*) (toutes les mesures de précaution s'étaient trouvées prises).

27, 44, 1 Romæ haud minus terroris ac tumultus erat quam fuerat biennio ante, cum castra Punica *objecta* Romanis mœnibus portisque *fuerant*.

37, 26, 1 classem, quæ per aliquot menses *instructa* ac *parata fuerat*.

10, 19, 9 majorem molem haud facile sustinentis quam cum qua manus conserere *assueti fuerant* (ils avaient eu l'habitude jusque-là).

On remarquera la nuance particulière que l'emploi de *fueram* semble ajouter à l'expression dans les passages que voici :

45, 44, 7 datus, qui circumduceret eum, L. Cornelius Scipio quæstor, qui et Capuam ei obviam *missus fuerat* (il était revenu de cette mission ; *erat* semblerait indiquer qu'il y était encore). 40, 54, 9 qui Romam *legati fuerant* (ils en étaient revenus). 30, 24, 4 circumeundis Italiæ urbibus quæ bello *alienatæ fuerant* (elles ne l'étaient plus).

38, 36, 4 quod luce... tenebræ *obortæ fuerant* (ces ténèbres s'étaient dissipées depuis).

2, 22, 5 adeo fuit gratum patribus ut et captivorum sex milia Latinis remitterent et de fœdere, quod prope in perpetuum *negatum fuerat* (tel avait été l'état des choses, mais on revint sur cette décision), rem ad novos magistratus reicerent. Fragm. du livre 120[2] : in rostris... ubi eo ipso anno... *auditus fuerat* (c'était fini, on ne devait plus l'entendre). 45, 40, 2 tantum pecuniæ intra triginta annos... *coacervatum fuerat* (la moitié de cet argent n'existait déjà plus).

23, 33, 3 is, ubi primum fama accepit Hannibalem Alpes transgressum, ut bello inter Romanum Pœnumque orto *lætatus erat*, ita, utrius populi mallet victoriam esse, incertis adhuc viribus *fluctuatus* animo *fuerat* (cette indécision avait cessé).

25, 6, 12 Caudinæ legiones... eundem illum hostem sub jugum miserint qui hac sua ignominia *lætatus fuerat* (cette joie avait cessé).

25, 5, 4 ante hunc intra centum annos et viginti nemo præter P. Cornelium Calussam pontifex maximus *creatus fuerat* qui sella curuli non sedisset (cela avait été vrai pendant cent vingt ans, mais cela n'était plus vrai maintenant).

1. Cet exemple pourrait être supprimé, puisque *suspectus* ne se rencontre guère en latin que comme adjectif ; c'est tout à fait par exception qu'on trouve parfois le verbe *suspicere* pris dans le sens de « soupçonner » : Sall., *Jug.*, 70, 1 : « *suspectus* regi et ipse eum *suspiciens*. »

2. Peut-être l'explication que je donne de *fuerat* dans ce passage paraîtra-t-elle un peu subtile ; il se peut que *fuerat* soit ici simplement pour *erat*. Même observation pour quelques-uns des passages qui suivent.

1, 59, 8 ibi oratio habita nequaquam ejus pectoris ingeniique quod *simulatum* ad eam diem *fuerat* (maintenant cette feinte avait cessé).

1, 55, 2 *exaugurare* fana sacellaque *statuit* quæ aliquot ibi a Tatio rege ... *consecrata inauguratae*que postea *fuerant* (ils avaient eu jusqu'ici ce caractère sacré, mais ils l'allaient perdre).

34, 22, 3 *restituit*que quæ... bello *diruta fuerant* (voy. 31, 10, 2-4).

1, 45, 3 ea erat confessio caput rerum Romam esse, de quo totiens armis *certatum fuerat* (ces luttes étaient bien finies maintenant). Cf. 29, 31, 5 de quo... armis *certatum fuerat* (cette lutte avait eu lieu autrefois; elle avait été interrompue depuis).

42, 19, 2 quod *factum* tot annis post captam Capuam non *fuerat* (cet état de choses change maintenant).

24, 3, 8 postea et muro cincta est, qua... ab Dionysio... per dolum *fuerat capta* (quand on construisit le mur, il y avait longtemps qu'elle n'était plus au pouvoir de Denys).

J'expliquerais de même : 5, 46, 4 nec Romanis solum *eo convenientibus* ex agris qui aut prœlio adverso aut clade captæ urbis *palati fuerant*. 30, 19, 7 C. Servilio et C. Lutatio... *receptis*, qui... a Bois *capti fuerant*. 31, 45, 8 qui... *travecti* eo *fuerant*... *revocati*. 37, 51, 9 quod... gravis hostis... *visus fuerat*. 22, 42, 10-11 forte ita evenit ut... servi duo..., qui... inter pabulatores *excepti* a Numidis *fuerant, profugerent eo die ad dominos*. 24, 22, 6 senatus inde *haberi cœptus est*, quod sicut regnante Hierone manserat publicum consilium, ita post mortem ejus ante eam diem... neque *convocati* neque *consulti fuerant*. 27, 32, 8 *compensaverat*que ea præda quod ignominiæ ad Elim *acceptum fuerat*. 26, 19, 13 *remissis* quattuor triremibus Massiliensium quæ officii causa ab domo *prosecutæ fuerant*.

Enfin il y a des passages où le plus-que-parfait avec *fueram* a encore sa raison d'être comme plus-que-parfait de l'*état*, mais où l'on aurait aussi pu employer, sans grande différence pour le sens[1], le plus-que-parfait de l'*action* (avec *eram*) :

6, 36, 5 obsidebanturque haud paulo vi majore Velitræ quam Tusculum *obsessum fuerat*. 29, 8, 6 ita superbe et crudeliter *habiti* Locrenses ab Carthaginiensibus ... *fuerant*. 33, 44, 5 minus terroris ab Hispanis erat, unde ingens bellum *exspectatum fuerat*.

2° Le plus-que-parfait avec *fueram* s'emploie aussi comme véritable plus-que-parfait de l'action en parlant d'un fait antérieur à un autre fait exprimé au moyen du plus-que-parfait ordinaire :

1. Cela tient à ce que, dans ces passages, le verbe exprimait déjà par lui-même l'idée d'un *état* de choses qui se prolonge (*obsidere, habere aliquem crudeliter, exspectare*).

30, 38, 6 Romæ... *trepidatum fuerat jussus*que *erat* Ti. Claudius mature classem in Siciliam ducere.

31, 19, 3 et tumultus quidem... qui principio ejus anni *exortus fuerat* ... brevi *oppressus erat.*

[Mais 42, 13, 7, « Euersam et Callicritum Thebanos..., quia liberius adversus eum in concilio Bœotorum *locuti fuerant* delaturosque ad vos quæ agerentur *professi erant,* » les deux faits rappelés au moyen de *fuerant* et de *erant* paraissent bien être simultanés. Cf. le n° suivant.]

3° Ces divers cas étant mis à part, il reste chez T.-Live beaucoup de passages où *fueram* me semble être simplement pour *eram* :

1, 7, 8 quam fatiloquam ante Sibyllæ in Italiam adventum *miratæ* eæ gentes *fuerant.*

1, 14, 9 eorum qui in præsidio *relicti fuerant.* Cf. 41, 4, 5 milites qui in castris *relicti fuerant.*

1, 29, 6 ita enim *edictum* ab rege *fuerat.* 1, 56, 11 qui Romæ *relictus fuerat.* 2, 22, 6 qui captivorum *remissi* ad suos *fuerant.*

2, 29, 5 quæstionem postulantibus iis qui *pulsati fuerant.*

2, 37, 2 ut domi *compositum* cum Marcio *fuerat.*

3, 4, 7 quia nusquam universa (multitudo) *conspecta fuerat.*

3, 44, 2 perinde uxor *instituta fuerat* liberique instituebantur.

4, 27, 10 unde majore agmine profectos *exploratum fuerat.*

4, 30, 14 cum Vejentibus nuper acie *dimicatum... fuerat.*

4, 42, 10 ambiguam victoriam Volscorum pro sua *amplexi fuerant.*

4, 45, 5 quo dictatore Fidenæ *captæ fuerant.*

5, 13, 10 unde antea *cessatum fuerat.*

5, 23, 1 quamquam... prodigia *procurata fuerant.*

6, 3, 10 quia non vi captum, sed *traditum* per condiciones *fuerat.*

8, 6, 11 eadem quæ somno *visa fuerant.*

9, 1, 4 subigi nos ad necessitatem dedendi res, quæ ab nobis ex fœdere *repetitæ fuerant.*

9, 43, 17 repente visæ procul hostium novæ cohortes, quæ in supplementum *scriptæ fuerant.*

10, 12, 6 stativa... trepide *deserta fuerant.*

10, 19, 5 in eandem ferme sententiam in quam... *certatum* verbis *fuerat.*

10, 31, 1 *rebellatum fuerat* (*fuerat,* au lieu de *erat,* semblerait indiquer que cette révolte a été étouffée depuis, voy. p. 218; or il n'en est rien).

10, 31, 12 Samnites... *cæsi fuerant.*

21, 3, 2 *acta*... res... in senatu *fuerat.*

22, 13, 2 qui... capti ab Hannibale *dimissi*que *fuerant.*

22, 23, 3 læto... eventu *pugnatum fuerat.*

22, 36, 8 in via Fornicata... aliquot homines de cælo *tacti exanimati*que *fuerant.*

22, 49, 1 quamquam primo statim prœlio funda graviter *ictus fuerat.*

22, 54, 7 Romam... occidione occisum cum duobus [consulibus] exercitum..... *allatum fuerat.*

22, 57, 2 quod duæ Vestales eo anno... stupri compertæ et altera sub terra... *necata fuerat,* etc.

23, 14, 2 duas urbanas legiones, quæ principio anni a consulibus *conscriptæ fuerant.*

23, 22, 3 neque enim post L. Æmilium et C. Flaminium censores *lectus fuerat.*

23, 26, 5 desciverantque, iis auctoribus, urbes aliquot, una etiam ab ipsis vi *capta fuerat* (et ils l'avaient encore en leur pouvoir).

23, 37, 6 qui, circa muros et in stationibus solute ac neglegenter agentes,... ex improviso *oppressi fuerant.*

24, 13, 1 cum eadem comitate qua *usus* adversus omnes Romanorum socios Pœnus *fuerat.*

24, 21, 2 primo *tumultuatum* in Leontinis apud milites *fuerat vociferatum*que ferociter.

24, 30, 7 ceterum... nemo post captam urbem *violatus fuerat.*

24, 41, 4 agmenque Romanum impune *incursatum... fuerat.*

24, 43, 3 novem tribunorum auxilio *vetiti* causam in magistratu dicere *dimissi*que *fuerant.*

24, 44, 8 Jovis ædis de cælo *tacta fuerat.*

25, 3, 12 ea fraus *indicata* M. Æmilio prætori priore anno *fuerat* ac per eum ad senatum *delata.*

25, 7, 6 tres viri... reficiendis ædibus... quæ priore anno incendio *consumptæ fuerant* (ces temples étaient encore dans le même état).

25, 10, 7 qui cedentes in arcem Romanos... *persecuti fuerant* (ils y étaient encore ; donc on attendrait *erant*, voy. plus haut, p. 218-219).

25, 37, 3 sub qua (disciplina) per tot annos omnes militiæ artes *edoctus fuerat.*

25, 18, 4 æger Romæ apud Crispinum Badius..... liberaliter comiterque *curatus fuerat.*

25, 39, 8 quidam *dilapsi fuerant* (ils n'étaient pas encore revenus).

26, 33, 4 sicut inter Marcellum Siculosque *disceptatum fuerat.*

26, 46, 8 cum omnibus fere armatis qui muris *pulsi fuerant.*

27, 3, 1 agro, qui *publicatus fuerat,* locando.

27, 7, 13 qui... *missi* eo ab senatu *fuerant* (ils y étaient encore).

27, 13, 9 manipulorum quorum signa *amissa fuerant* (ils l'étaient encore).

27, 27, 10 *tumultuatum* in castris *fuerat.*

27, 31, 8 Arato *adempta* uxor *fuerat* (elle ne lui avait pas été rendue).

27, 46, 6 *ludificatus* hostem... *fuerat.*

28, 7, 4 Oreum... *direptum fuerat.* 28, 12, 5 multa infanda... *commissa fuerant.* 28, 36, 5 ad partem eam muri qua *capta* Carthago... *fuerat* (elle était encore aux mains de ceux qui l'avaient prise).

29, 6, 4 quidam... Locrenses *circumventi* Regiumque *abstracti fuerant.*

29, 11, 13 septimo decimo anno postquam... *vota... fuerat.*

29, 28, 6 prius *recursum* semper ad naves quam clamor agrestes conciret *fuerat.*

30, 2, 1 quia quod roboris ea provincia habuerat in Africam *transvectum fuerat.*

30, 12, 4 quia equestri tantummodo prœlio *certatum fuerat.*

30, 45, 4 Tibure... quo ab Alba *traductus fuerat* (il y était encore).

33, 11, 1 qui... vestigia ejus *secuti fuerant.* 35, 47, 3 jam inde a Brachyllæ morte et quæ *secuta* eam *fuerant.* § 6 quam... *secutus* in Athamaniam *fuerat* (il y était encore).

33, 26, 7 P. Villius eques Romanus... fulmine ipse equusque *exanimati fuerant* (= erant) ; [8] ædis Feroniæ... de cælo *tacta erat* (il me paraît peu probable que T.-Live ait voulu indiquer ici que le premier fait était antérieur au second, cf., p. 220, le passage 42, 13, 7).

34, 44, 6 Q. Pleminius, qui... in carcerem *conjectus fuerat* (il y était encore).

34, 52, 12 qui servitute *exempti fuerant.*

35, 21, 11 præda... quæ *missa* a populatoribus *fuerat.*

36, 35, 2 ad eam partem muri qua paulo ante *vociferati* Ætoli *fuerant.*

37, 3, 4 carnis quæ dari debet *data* non *fuerat.*

37, 43, 5 primo impetu *fugatum fuerat* (cette déroute n'avait pas cessé).

37, 47, 8 Pictor flamen Quirinalis eo anno *inauguratus fuerat.*

38, 2, 2 quod unum a præsidio suo *retentum fuerat.*

38, 60, 8 quantæ summæ *damnatus fuerat.*

39, 9, 2 sub tutela... matris et vitrici... *eductus fuerat.*

39, 36, 5 omnium quæ Lacedæmone *acta fuerant.*

40, 56, 8 Thessalonicæ plurimum temporis *moratus fuerat.*

44, 24, 9 hic prius... cum Chimaro quodam..., inde postea... semel cum Menecrate quodam, iterum cum Antimacho... *collocutus fuerat.* [10] Herophon quoque... duabus ad eundem Eumenem jam ante legationibus *functus erat.*

44, 10, 12 longe fertilissimus (ager) omnis oræ quam *prætervecti fuerant.*

44, 46, 8 nihil præter trecenta talenta, quæ missa Gentio regi, deinde *retenta fuerant,* inventum est.

45, 12, 8 quod haud dubie *adempta* Antiocho Ægyptus habenti jam *redditum*que patrium regnum stirpi Ptolomæi *fuerat.*

4° J'ai enfin noté deux passages où le participe avec *fueram* semble avoir été employé pour marquer le *plus-que-parfait* de l'*action*, parce que le participe avec *eram* aurait été compris comme indiquant l'*imparfait* de l'*état* :

32, 10, 8 temperatum ægre est quin missilibus, quia *dirempti* me-

dio amni *fuerant*, pugnam inter se consererent (*dirempti fuerant* signifie : « *on avait veillé* à ce qu'ils fussent séparés ; » *dirempti erant* signifierait : « ils *étaient* séparés »).

24, 16, 17 *apparata* convivia omnibus in propatulo ædium *fuerant* (« *avaient été* préparés » ; avec *erant*, le sens serait : « *étaient* préparés »).

L'emploi irrégulier de *fueram* au lieu de *eram* paraît avoir été rare avant T.-Live. Neue, II, p. 357, cite trois exemples de Plaute, deux de Térence [1], un de Cicéron *dans une lettre* (*ad Att.*, 5, 1, 3, « quæ *fueramus... locuti*, » cf. aussi Ser. Sulpicius chez Cic., *Ad fam.*, 4, 5, 4, « quoniam homo *nata fuerat* »), enfin trois de Salluste [2]. On peut ajouter plusieurs exemples de Cornélius Népos (Lupus, p. 142) : *Chabr.*, 4, 3 « perire maluit quam armis abjectis navem relinquere in qua *fuerat vectus* » (cf. toutefois *vectus fui* p. 216). *Dat.*, 6, 8 « quod ad perniciem suam *fuerat cogitatum.* » *Phoc.*, 4, 3 « quo familiariter *fuerat usus.* » *Ag.*, 7, 4 « domo eadem fuit contentus qua Eurysthenes, progenitor majorum suorum, *fuerat usus.* » *Timol.*, 2, 2 « quod utrorumque Dionysiorum opibus Corinthii sæpe *adjuti fuerant* » (dans les autres passages cités par Lupus, *fueram* n'est pas pour *eram*).

c) *Fuero*, *fuerim*, *fuissem*.

La distinction de sens entre *fuero* et *ero*, *fuerim* et *sim*, *fuissem* et *essem* est observée dans les passages suivants :

2, 23, 5 quia... villa *incensa fuerit* (depuis, il l'avait rebâtie), direpta omnia, pecora abacta.

4, 3, 13 cum... ne regibus quidem exactis *clausa* urbs *fuerit* peregrinæ virtuti.

22, 40, 9 ut... Hispanorum... ob inopiam transitio *parata fuerit*.

26, 16, 4 quia *ascriptum* in senatusconsulto *fuerit*.

35, 6, 9 cujus delendi *oblata* fortuna *fuerit* (= oblatam fortunam *habuerit*).

44, 13, 12 quod, ut isdem castris tenderet, *permissum* non *fuerit* (« il n'avait pas *eu* la permission » ; avec *sit*, le sens serait : « il n'avait pas *obtenu* la permission »).

1. On peut ajouter *Phorm.*, 3, 3, 3 « *promissum fuerat.* »

2. En réalité, Neue cite *quatre* exemples de Salluste, mais dans le passage *Jug.* 90, 1, *natum fuerat* se justifie par la règle donnée plus haut, p. 219, 2° (cf. Constans dans son édition). — Dans la première édition de ce travail, j'avais encore cité César, 4, 38, 2 et 5, 25, 2 ; mais, comme Constans et Denis l'ont fait remarquer dans leur édition (p. 324), *fuerat usus* dans le second passage s'explique par la même règle de la p. 219, 2°, et dans l'autre passage il faut lire sans doute « perfu[gio] *erant* usi » (perfuerant usi *mss. de la première classe*).

30, 15, 6 memor..... duorum regum quibus *nupta fuisset.*

31, 25, 1 cum primo *clausæ fuissent* portæ, deinde subito (sous-entendu : *essent*) apertæ.

31, 44, 5 loca quoque, in quibus *positum* aliquid *inscriptum*ve... *fuisset.*

31, 48, 7 ex duabus coloniis, quæ velut claustra ad cohibendos Gallicos tumultus *oppositæ fuissent*, cum una *direpta* et *incensa esset.*

37, 25, 9 Masinissam... in Syphacis, a quo ante *expulsus fuisset* (il était rentré depuis dans le royaume d'où il avait été chassé), regnum imposuisse.

44, 37, 4 cum... *paratus* pugnare... *fuisset.*

Fragment du livre 91 : consumptis... quæ *præparata fuissent.*

Voy. encore : 24, 11, 9 qui, L. Æmilio, C. Flaminio censoribus, milibus æris quinquaginta... *census fuisset*... aut cui postea tanta res *esset facta.* — *Fuisset* marque ici un passé plus reculé que *esset.*

Voici au contraire des passages où la distinction n'est pas faite :

9, 11, 13 moratus sit nemo quominus, ubi *visum fuerit,* abeant.

9, 26, 19 si vobis *datum* ab senatu negotium *fuerit.*

22, 59, 11 quod beneficio vestro *redempti* atque in patriam *restituti fuerimus.*

25, 29, 4 venimus ad tradenda arma, dedendos nos..., nullam recusandam fortunam quæ jam *imposita* a vobis *fuerit.*

25, 38, 18 si... *cunctatus* paulum *fueris.*

26, 13, 18 satiatis vino ciboque poculum idem quod mihi *datum fuerit* circumferetur.

28, 4, 6 ne tu quidem... Hispania potius quam Italia bello liberata *gloriatus fueris.*

28, 40, 13 si huic *negata fuerit.*

29, 18, 15 nec ante desinet omnibus eos agitare furiis quam *reposita* sacra pecunia in thesauris *fuerit.*

30, 14, 5 nulla virtus est qua ego æque atque temperantia et constantia libidinum *gloriatus fuerim.*

35, 35, 17 qui *cunctatus fuerit...,* sciat sibi reditum ad Penates non esse.

36, 7, 21 Di approbent eam sententiam quæ tibi optima *visa fuerit.*

37, 45, 18 si nunc *moratus fuerit,* sciat, etc.

40, 10, 6 si me scelus fratris, te senectus absumpserit, aut ne ea quidem *exspectata fuerit.*

8, 33, 19 quid enim tandem passurum fuisse filium suum, si exercitum amisisset, si *fusus, fugatus,* castris *exutus fuisset*? (Je crois plus naturel de considérer *exutus fuisset* comme un conditionnel passé de l'*action* que de le considérer comme un conditionnel passé de l'*état.*)

10, 38, 6 qua quondam *usi* majores eorum *fuissent.*

27, 45, 3 non ante quam... peditum atque equitum *datæ* ab senatu copiæ *fuissent.*

35, 36, 4 si extemplo... *vocata* in contionem multitudo *fuisset.*

38, 45, 1 legum, quæ cum L. Scipione *incohatæ fuissent* [1].

L'emploi de *fuero* au lieu de *ero* est rare dans la bonne langue : Neue, II, p. 362 et suiv., cite deux exemples de Plaute, deux de Térence, cinq de la *Rhétorique à Hérennius*, un de Pompée dans une lettre (chez Cic., *ad Att.*, 8, 12, C, 1), enfin un de Cicéron lui-même dans un de ses premiers discours : *In Verr.*, II, 3, 5, 10 « si pauca ante *fuerimus* a vobis... *deprecati* (var. : *erimus*). Au contraire *Tusc.*, 4, 15, 35, « si quando *adepta erit* id quod ei *fuerit concupitum*, » *fuerit* marque une époque antérieure à celle qu'indique *erit*, cf. *p. Rosc. com.*, 1, 3, « quod tibi *fuerit* persuasum huic *erit* persuasum, » et *Lex agraria* de l'an 643 (*C. I. L.*, I, 200), XVI : « quoi sorti is ager *datus adsignatus*ve *fuerit*, quod ejus agri non *abalienatum erit.* » Aux exemples que Neue donne pour l'emploi irrégulier de *fuero* on peut ajouter : Corn. Nép., *Timoth.*, 4, 6 « quorum nisi ratio *explicata fuerit.* » Les exemples du futur antérieur avec *ero* sont au contraire extrêmement nombreux chez Cicéron et dans les vieux textes de lois, voy. Neue, p. 360 et suiv.

Pour l'emploi de *fuerim* au lieu de *sim* et de *fuissem* au lieu de *essem* on peut citer : Cic., *p. Cæc.*, 13, 37 « te dejectum debeo intellegere, etiamsi *tactus* non *fueris.* » *Ad fam.*, 15, 4, 16 « si mihi tua sententia *tributus* honos ex meis litteris *fuerit.* » (Cf. Cécina, *Ad fam.*, 6, 7, 6 « si quid *rogatus fueris* ut facias. ») — *Ad Att.*, 2, 24, 3 « cum jam dimissa contione *revocatus* a Vatinio *fuisset* [2]. » *De b. Hisp.* 13 « cum nostri equites pauci... *fuissent* a pluribus *reperti.* »

d) *Fuisse.*

Il semble qu'il en soit de *fuisse* comme de *fui* : l'emploi de *fuisse* avec le participe passé au lieu de *esse* paraît être étranger à la bonne langue ; c'est un passé de l'*état*, et non de l'*action*.

24, 24, 7-8 auxiliares *instructos* (fuisse) ad cædem prætorum... bonaque eorum prædæ futura interfectoribus *pronuntiatum* (fuisse), jam mercennariorum manum .. *paratam fuisse* ad Insulam rursus occupandam.

1. 25, 4, 2, le texte « cujus exsilium ruina urbis *secuta fuerit* » est aujourd'hui abandonné : P porte *secura*, et Weissenborn a rétabli avec raison *secu*[*tu*]*ra*.

2. *Tusc.*, 3, 14, 30, « quæ vox declarat iis esse hæc acerba quibus non *fuerint cogitata*, » c'est le passé de l'*état*, et non de l'*action*; de même *p. Arch.* 5, 10 « præsertim cum aliis quoque in civitatibus *fuerit ascriptus* ». — Le texte suivant (*p. Arch.* 4, 7) marque bien la différence entre *fuissem* et *essem* : « data est civitas Silvani lege et Carbonis *si qui* (= iis qui) *fœderatis civitatibus* ascripti fuissent,... *si sexaginta diebus apud prætorem* essent professi. »

1, 41, 5 *sopitum fuisse* regem (il était *resté* étourdi) subito ictu.
6, 4, 3 quas... constat ante pedes Junonis *positas fuisse.*
25, 38, 13 et ipsos *paratos instructos*que *fuisse.*
Fragment du livre 120 : servos fortiter fideliterque *paratos fuisse* ad dimicandum.

Il peut aussi se faire que *fuisse* désigne un temps plus éloigné dans le passé que *esse :* Cic., *De nat. deor.*, 2, 4, 11 « se, cum legeret libros, *recordatum esse* vitio sibi tabernaculum *captum fuisse.* »

En résumé, T.-Live est très correct dans l'emploi de *fui* et de *fuisse;* au contraire l'emploi irrégulier de *fuero,* de *fuerim,* de *fuissem* et surtout de *fueram* paraît être bien plus fréquent chez lui que chez les autres prosateurs classiques. Il est très possible que cette confusion de *fuero*, *fueram*, etc., avec *eram*, *ero*, etc., ait appartenu au langage populaire; chez Cicéron, on ne la rencontre guère que dans les lettres ou dans les premiers discours.

V. — Forem [1].

§ 55. — Grysar (*Theorie des lat. Stils*, p. 9) signale l'emploi fréquent de *forem* pour *essem* [2] chez T.-Live comme une des différences qui séparent la langue de T.-Live de celle de Cicéron ou de César. Jusqu'à quel point cette observation est fondée, et jusqu'à quel point l'emploi de *forem* a pu varier aux différentes époques de la langue latine, c'est ce qu'on ne pourra savoir que lorsqu'on aura un catalogue méthodique et complet des passages où *forem* se rencontre chez les principaux auteurs. Neue (*l. l.*) donne déjà une collection d'exemples assez riche, mais où il y a encore des lacunes.

Voici les passages que j'ai pu noter chez les écrivains antérieurs à T.-Live.

Plaute (voy. le lexique qui accompagne l'édition de la collection Lemaire) : 1° *Forem* est employé *seul :* a) dans les propositions conditionnelles qui expriment une supposition non réalisée : *Rud.*, 1, 3, 18-19 (21-22) « quæ mi si *salva* saltem *foret,* labor | lenior *esset* hic mi ejus opera. » 2, 6, 68-69 « saltem si mihi | mulierculæ *essent* salvæ, spes aliquæ *forent.* » 3, 5, 23 « salva si *foret.* » *Bacch.*, 3, 3, 84 « plus vidissem, opinor, quam me atque illo æquom *foret.* » 4, 8, 75 « ni illic hodie forte fortuna hic *foret.* » *Trin.*, 4, 1, 13 « absque *foret* te. » 18 « ni pax propitia *foret* præsto. » 5, 2, 3 « absque te *foret.* » *Men.*, 4, 2, 84 « nam

1. Neue, II, p. 366 et suiv., Kühnast, p. 215 et suiv., Forcellini, *s. v.* — On sait d'ailleurs que *forem* est inusité à la 1re et à la 2e personne du pluriel.

2. Kühnast, *l. l.*, cherche à établir entre *forem* et *essem* une distinction de sens qui me paraît chimérique.

profecto, tibi surrupta si *esset,* salva nunc *foret.* » *Mil.,* 1, 1, 53 « ni hebes machæra *foret.* » *Pers.,* 5, 2, 55-56 « absque me | *foret;* » — b) après *ut : Merc.,* prol. 91-92 « quasi uti mihi *foret* | custos. » *Trin.,* 3, 2, 20 « tu fecisti ut difficilis *foret.* » Cf. *Bacch.,* 4, 9, 124 « Ephesi multo mavellem *foret;* » — c) dans le style indirect, pour remplacer *ero* du style direct : *Truc.,* 1, 1, 72 « gravida si *foret;* » — d) dans l'interrogation indirecte, pour remplacer *sum* du style direct : *Merc.,* 3, 4, 37-38, « quin percontatu's, hominis quæ facies *foret* | qui illam emisset. »

2° *Forem* est employé comme verbe auxiliaire *avec un participe passé :* a) en parlant d'une supposition non réalisée : *Curc.,* 3, 1, 79-80 « in cavea si *forent* | *conclusi.* » *Most.,* 3, 2, 112-113 « si male *emptæ* | *forent.* » *Rud.,* 1, 3, 34 (38) « numqui minus nunc servio quam si *forem* serva *nata?* » 4, 7, 33 « cum servo si quo *congressus foret.* » *Mil.,* 4, 2, 91 « si hic pridie *natus foret;* » — b) dans le style indirect, pour remplacer *ero* du style direct : *Amph.,* prol. 21-22 « tametsi, pro imperio vobis quod *dictum foret,* | scibat facturos ; » — c) *comme simple plus-que-parfait : Most.,* 2, 2, 62-63 « mirum quin vigilanti diceret, | qui abhinc sexaginta annis *occisus foret.* »

3° Au lieu que, dans les exemples qui précèdent, *forem* pourrait être remplacé par *essem,* dans le suivant *foret* équivaut à *futurum esset* (style direct *erit*) *: Trin.,* 4, 1, 3 « quos penes mei fuit potestas, bonis meis quid *foret* et meæ vitæ. »

Térence : le lexique de Lemaire (Paris, 1828) ne cite que les exemples suivants, où *forem* est employé *sans être joint à un participe : Hec.,* 1, 2, 46 « fecit, animi ut incertus *foret.* » 2, 1, 23 « ni id fecisset, magis mirum *foret.* » 4, 2, 25 « absque una hac *foret.* » *Phorm.,* 2, 1, 40-41 « si est, patrue, culpam ut Antipho in se admiserit | ex qua re minus rei *foret* aut famæ temperans. » — Cf. *Heaut.* 2, 4, 2 « studuisti, formæ ut mores consimiles *forent.* »

Je ne sais point dans quels cas *forem* se rencontre chez Cicéron [1]. Pour ce qui est de César, je n'ai pas du tout vu *forem* ni dans les sept livres *De bello Gallico,* ni dans les trois livres *De bello civili.* — Neue cite *De bello Africano,* 26 : « quod nisi celeriter sociis *foret subventum,* » et 91 : « si forte *foret* bello *superatus,* » où *foret* remplace *erit* du style direct.

L'emploi de *forem* est assez libre chez Salluste et chez Cornélius Népos, comme chez Plaute.

Salluste (cf. Constans, *De sermone Sallustiano,* p. 141-142) : 1° *Forem* est employé *seul :* a) en parlant d'une supposition non réalisée : *Jug.* 31, 16 « beneficia vostra penes optumos... *forent* » ; — b) après *ut, quo, ne* et dans les propositions relatives marquant le *but* ou la *conséquence : Cat.* 33, 1 « uti (*afin que*) corpora... tuta *forent* », 34, 2 « uti res publica quieta *foret* », *Jug.* 94, 1 « uti prospectus nisusque per saxa facilius *foret,* » *Cat.* 22, 2 « quo... magis fidi *forent* », 38, 3 « quo senatus auctoritas maxuma *foret* », *Jug.* 11, 3 « ne medius... *foret* », 50, 3 « ne forte ce-

1. Madvig (*Lat. Sprachl.,* 3e éd., § 377, *Rem.* 2, note) dit que Cicéron n'emploie jamais *forem* joint à un participe et qu'autrement il l'emploie *rarement.*

dentibus advorsariis... munimento *foret* »; — *Jug.* 52, 6 « veritus ne legatus... laborantibus suis auxilio *foret* »; — *Jug.* 85, 49 « neque quisquam parens liberis suis, uti æterni *forent*, optavit »; — *Jug.* 75, 7 « tanta... vis aquæ... ut ea modo exercitui satis superque *foret* »; — *Jug.* 93, 8 « præsidio qui *forent* » (proposition relative *finale*); — *Jug.* 46, 4 « ceterum palam quæ ex voluntate *forent* regi nuntiari jubet » (proposition relative *consécutive;* c'est comme s'il y avait « *ejusmodi* res *quæ* ex voluntate regi forent »); *Jug.* 64, 5 « neque facto ullo neque dicto abstinere quod modo ambitiosum foret »; *Jug.* 91, 1 « parare (= parabat) quæ mox usui *forent* » (cf. *Cat.* 32, 1; 39, 6; *Jug.* 27, 5; 36, 1; 37, 4; 47, 2; 54, 6); — c) dans le style indirect, pour remplacer *ero* du style direct : *Cat.* 23, 3 « ni sibi obnoxia *foret* », 37, 6 « si in armis *foret* »; — *d*) pour remplacer *sum* du style direct : *Cat.* 47, 2 « se tertium esse cui fatum *foret* urbis potiri »; *Jug.* 65, 2 « quod (conjonction) eorum more *foret* quos, etc. »; ceci a lieu plus souvent dans l'interrogation indirecte : *Cat.* 29, 1 « exercitus. Manlii quantus... *foret* »; 51, 6 « quid se dignum *foret* »; *Jug.* 38, 5 « fugere an manere tutius *foret* »; 62, 9 « quam gravis casus... *foret.* »

2° *Forem* est joint, comme verbe auxiliaire, au participe passé : a) en parlant d'une supposition non réalisée : *Cat.* 18, 8 « pessumum facinus *patratum foret* »; 20, 2 « ni virtus fidesque vostra *spectata* mihi *forent* »; 39, 4 « illis, qui victoriam *adepti forent* »; *Jug.* 21, 2 « uno die *cœptum* atque *patratum* bellum *foret* »; 27, 2 « omnis invidia... *dilapsa foret.* » Cf. *Cat.* 14, 7 « ex aliis rebus magis quam quod cuiquam id *compertum foret* »; — b) dans une proposition relative finale : *Jug.* 33, 2 « cujus impudentia... *munitus foret* »; — c) pour remplacer *ero* du style direct : *Cat.* 23, 6 « si eum... homo novus *adeptus foret* »; 26, 1 « si *designatus foret* »; 31, 5 « si cujus [1] jurgio *lacessitus foret* »; 50, 4 « si *deprensi forent* »; *Jug.* 35, 9 « si de illo supplicium *sumptum foret* »; 65, 3 « si... *occisus foret* » et « si... *missus foret* »; 75, 2 « si ejus oppidi *potitus foret* »; 97, 2 « si... bellum *compositum foret* »; — d) dans l'interrogation indirecte, pour remplacer *sum* du style direct : *Jug.* 30, 1 « quoque modo *actæ forent* ».

3° *Forem* (= essem) est joint au participe *futur* : *Jug.* 109, 2 « pacem an bellum *agitaturus foret* » (st. dir. *agitaturus es*).

4° Au lieu que, dans les passages qui précèdent, *forem* est mis pour *essem*, dans les suivants il équivaut à *futurus essem* : *Cat.* 21, 1 « quæ condicio belli *foret* » (style direct : *erit*); *Jug.* 14, 4 « neque mihi in manu fuit, Jugurtha qualis *foret* » (style direct : *erit*); — *Jug.* 65, 2 « quod contumeliosum... *foret* » (style direct : « contumeliosum *sit* », subjonctif *potentiel*).

Cornélius Népos : *Forem* est employé comme *auxiliaire* : a) pour remplacer *sum* du style direct : *Lys.*, 3, 5 : « quam vere de eo *foret judicatum* » (interrogation indirecte). *Epam.*, 7, 5 : « diutius... quam lege

1. Corr. de J. Fr. Gronove ; les mss. ont *sicut, sicuti, si////t, si;* Linker a proposé *sicubi*. Le texte est douteux.

præfinitum foret. » *Hann.*, 7, 3 : « Hannibalem, cujus opera *susceptum* bellum *foret;* » — b) après *ut : Eum.*, 12, 1 : « a quo tot annos adeo *essent* male *habiti* ut sæpe ad desperationem *forent adducti* ; » — c) *avec le participe futur : Dion*, 8, 2 : « quod (*parce que*)... suos sensus *aperturi forent* » (style direct : « quod... *aperient*). *Att.*, 9, 7 : « quid alii *laudaturi forent* » (st. dir. *laudabunt*).

§ 56. — Chez T.-Live l'emploi de *forem* comme verbe *auxiliaire* paraît être beaucoup plus fréquent et beaucoup plus libre que dans l'ancienne langue; voici les passages que je connais [1].

1° Forem *avec le participe passé.*

a) Dans les phrases qui expriment une supposition non réalisée :

α. — Dans la proposition conditionnelle proprement dite : 10, 35, 7 si ante lucem ad castra *ventum foret.* 10, 45, 6 segnius tamen ... *acta* res *esset,* ni ... *allatum foret.* Cf. 2, 17, 6; 27, 12. 3, 72, 7. 4, 52, 5. 8, 36, 3. 9, 17, 2. 21, 55, 8. 22, 40, 9. 22, 41, 3. 27, 25, 5; 51, 9. 28, 34, 2; 38, 10; 43, 18. 30, 10, 21. 31, 16, 6; 29, 11. 34, 18, 2. 36, 7, 16. 37, 41, 8. 38, 46, 9; 47, 13. 39, 16, 1. 40, 4, 5; 28, 4. 43, 4, 1. 44, 20, 5. 45, 13, 3; 25, 12.

β. — Dans la proposition principale : 2, 34, 5 incommodo bello ... *vexati forent,* ni, etc. 2, 56, 15 *certatum* haud incruento prœlio *foret,* ni, etc. Cf. 2, 1, 6; 18, 11; 23, 10; 47, 8; 48, 5; 51, 2. 3, 22, 9; 30, 2. 4, 38, 2; 61, 8. 7, 37, 9. 9, 41, 4; 42, 6. 10, 11, 9; 35, 3. 22, 22, 21. 24, 31, 11. 28, 22, 13. 29, 6, 13. 31, 23, 11; 37, 5. 33, 13, 12. 35, 29, 7. 37, 29, 5. 38, 25, 13. 39, 21, 10. 44, 42, 9. Voy. aussi 3, 37, 7 (Madvig, *Emend. Liv.*, p. 93).

b) Dans le style indirect, pour remplacer *ero* ou le subjonctif *sim* (se rapportant également à l'avenir), qui seraient employés dans le style direct [2] :

25, 23, 4 si *traditæ forent* Syracusæ. 31, 12, 4 quæ *inventa* pecunia *esset,* reponi; si quo minus *inventum foret,* expleri. — De même après *si :* 2, 32, 1. 26, 17, 5. 27, 26, 9. 29, 10, 5. 33, 12, 12; 13, 15; 38, 3; 45, 5. 36, 25, 6; 34, 2. 38, 2, 7; 23, 3. 40, 57, 8. 44, 24, 4. 45, 25, 12.

1. La plupart sont déjà chez Neue. — Je ne me suis pas occupé des passages où *forem*, chez T.-Live, n'est pas employé comme verbe auxiliaire, c'est-à-dire n'est pas joint à un participe. Les quelques exemples que j'ai notés forment une liste trop incomplète pour qu'il soit utile de les citer ici.

2. D'après les exemples cités par Neue, on ne rencontrerait pas du tout chez T.-Live *forem*, joint au participe passé, après *ut* ou *ne* ni dans une proposition relative finale ; je doute qu'il y ait rien à conclure de ce fait, qui n'est peut-être qu'un effet du hasard.

1, 46, 3 ut tædio regum maturior veniret libertas ultimumque regnum *esset* quod scelere *partum foret*.

27, 20, 5 nec transitionibus finem ante fore quam omnes Hispani milites ... *traducti* in Galliam *forent*. — De même après *non ante* (*non prius*) *quam* : 5, 15, 4. 21, 31, 3. 27, 20, 5. Cf. 28, 34, 7 *mos* ... *erat* ... non prius imperio in eum tamquam pacatum uti quam præsidia urbibus *imposita forent*.

30, 1, 10 P. Scipioni ..., donec *debellatum* ... *foret*, prorogatum imperium est. — De même après *donec* 27, 7, 17.

c) Pour remplacer *sum* du style direct :

α. — Dans l'interrogation indirecte :

10, 22, 5 quam prope ultimum certamen... nuper *ventum foret*. 21, 21, 1 quæ Romæ quæque Carthagine *acta decretaque forent*. 25, 37, 12 mirabundi... unde tot hostes subito *exorti... forent*. 26, 15, 3 num ope eorum... *forent... adjuti*. 35, 31, 11 quæ fama *vulgata... foret*. 38, 33, 8 vociferantibus exsulibus quæ *passi forent*. 38, 54, 7 quæ ab Antiocho... pecuniæ *captæ forent*. 39, 14, 3 quæ... ab se *inquisita forent*. 39, 20, 9 quantum *deminutæ* copiæ *forent*. 39, 25, 4 utrum, Thessalorum juris cum [*essent*], vi *ademptæ possessæque* ab Ætolis *forent* (restitution de Madvig; le texte est d'ailleurs douteux). 39, 47, 6 quam non ex æquo *disceptatum* apud Cæcilium *foret* indigneque sibi... *insultatum* ab omnibus *esset*. 45, 2, 4 quot milia ex his *cæsa*, quot *capta forent*.

β. — Dans une proposition relative :

21, 49, 5 eadem tempestate qua ipsi *disjecti forent*. 21, 53, 1 qua parte copiarum alter consul *victus foret*; § 4 solo patrio terraque in qua *geniti forent*. 22, 9, 9 quod... *votum* Marti *foret*. 22, 32, 6 quod auri sibi a majoribus *relictum foret*. 25, 19, 11 quibus artibus... *capti forent*. 26, 21, 3 cujus nomine... supplicatio *decreta foret*. 27, 44, 2 cui *detractum foret* omne quod roboris... fuerit. 28, 9, 10 quoniam et in provincia M. Livii res *gesta esset* et eo die quo *pugnatum foret* ejus forte auspicium fuisset. 32, 5, 5 quia una esset ex iis quæ... *contributæ forent*. 32, 10, 5 cum quibus *bellatum foret*. 44, 8, 4 recuperanda esse quæ prius culpa *omissa forent*. 43, 7, 6 in qua ita affecto excusatio valetudinis aut ne ipsi quidem petenda *visa foret* aut *data* petenti non *esset*.

γ. — Dans une proposition commençant par une des conjonctions *quod, quia, quoniam :*

4, 11, 2 quod Ardeatibus in re præcipiti tanta *foret* cura *subventum*. 27, 25, 4 quod per quinquennium arcem *tutatus esset* maximeque unius ejus opera *receptum* Tarentum *foret*. 28, 37, 1 quod portæ... *clausæ forent*. 31, 30, 2 quod hostilia... *passi forent*. 33, 12, 8 quia *victus* prœlio *foret*. 34, 43, 3 quoniam in Hispania et Macedonia *debellatum foret*. 37, 12, 8 quod fraude *capti... forent*. 37, 24, 10 quod... non omnis... *capta* classis hostium *foret*. 39, 46, 9 quod .. auxilia *missa forent*.

42, 60, 5 aliquanto majorem culpam esse quod nocte *foret cessatum*.

δ. — Après *seu... seu :*

32, 3, 4 seu *injuncta* seu *suscepta foret* militia.

d) Comme simple plus-que-parfait du subjonctif[1] :

24, 18, 14 si (« toutes les fois que ») quid *emptum paratum*que pupillis ac viduis *foret*. 44, 29, 3 cum (« toutes les fois que »)... *significatum foret*.

26, 46, 2 ut ubi (= quippe ubi) ipsius loci ac stagni præsidio *creditum foret*.

2° FOREM (= essem) *avec le participe futur*.

a) Dans une proposition qui exprime une hypothèse contraire à la réalité :

29, 28, 9 velut si urbem... *aggressurus... foret*.

b) Pour remplacer *sum* du style direct :

35, 13, 9 etiam si quid adversi *casurum foret*.

Plus souvent dans l'interrogation indirecte :

9, 16, 7 cum præsidium Samnitium... *excessurum* proxima nocte *esset*, enuntiare consuli satis habuit qua noctis hora... *egressurus* hostis *foret*. 10, 14, 4 qua *venturum* bellum *foret*. 22, 57, 5 quænam *futura* finis tantis cladibus *foret*. 23, 43, 14 quæ... *casura forent*. 30, 2, 5 incertum erat quo *missuri* classem Carthaginienses *forent*. 37, 15, 1 utrum libera sua classe *abscessuri* inde *forent*, etc. — Cf. 44, 26, 9 per quantam omnium præparatam cura regis copiam *ituri forent* (voy. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 697) quibusque muneribus principes advenientes... *excepturus* rex *esset*.

Dans une proposition relative : 37, 10, 10 quas... *objecturus* certamini *foret*.

c) Après *tantum... ut, quin, nedum :*

29, 3, 11 tantum fortunam mutasse ut... obsidionem Carthaginis *visuri forent*.

25, 24, 8 haud dubius quin paucos... *expulsurus foret*.

26, 26, 11 nedum in bello respirare civitatem *forent passuri*.

3° FOREM *avec le participe en* -ndus.

a) Dans des phrases qui expriment une supposition non réalisée :

35, 42, 6-7 neque dimittendam partem navium ... censebat neque, si *mittendæ* naves *forent*, etc. Cf. 27, 26, 1.

1. Cf. encore Phèdre, 3, 10, 13 : qui cum... multa *mentitus foret*.

22, 61, 15 qui si Carthaginensium ductor fuisset, nihil *recusandum* supplicii *foret*. Cf. 31, 38, 6. 34, 6, 10.

b) Dans des propositions qui se rapportent à l'avenir :

α. — Après *ne* :

29, 24, 4 periculum erat ne ... timor ... in exercitum incideret ne ... *foret bellandum*.

37, 51, 10 metu ne ... *foret bellandum*.

39, 35, 16 periculum esse ne ... magis *timendi forent*.

De même après *ne* : 8, 2, 8. 33, 19, 6.

β. — Pour remplacer *ero* du style direct :

27, 17, 6 si cum pluribus pariter *dimicandum foret*. — De même après *si* : 29, 15, 13; après *seu* : 28, 5, 2.

c) Dans l'interrogation indirecte, pour remplacer *sum* du style direct :

36, 43, 3 consilium ... habuit, *faciendum*ne periculum navalis certaminis *foret* (st. dir. : *est*). — De même 9, 45, 7. 23, 28, 4. 42, 67, 11. 44, 7, 11.

4° FOREM *remplace* FUTURUS ESSEM.

On sait que, dans certaines catégories de propositions secondaires au subjonctif (par exemple dans les interrogations indirectes, les propositions causales, etc.), le latin est obligé d'employer la périphrase *amaturus sim* (*amaturus essem* quand le verbe principal est au passé), soit pour rendre l'idée du *futur*, soit pour rendre l'idée du *potentiel*. Voy. par exemple T.-Live, 39, 36, 1 « terror Achæis injectus erat et cogitatio quam non ex æquo disceptatio *futura esset* » (style direct *erit*); 2, 38, 4 « aliquod profecto nefas esse, quo, si intersimus spectaculo, *violaturi simus* ludos » (style direct *violemus*, subjonctif potentiel). Or, chez T.-Live, comme chez Plaute et chez Salluste (voy. p. 227, 3°; 228, 4°), on trouve par exception *forem* employé en pareil cas au lieu de *futurus essem* :

27, 25, 8 quia... difficilis procuratio *foret* (= *futura esset*; style direct : *erit*).

Ceci se rencontre surtout là où *forem* accompagne le participe en *-ndus* : 44, 8, 2 quia manenti in Pieria prœlio *dimicandum foret* (style direct : « si maneam, dimicandum *sit* »). 22, 38, 9 mirari se qui dux... jam nunc, togatus, in urbe sciret quæ sibi *agenda* armato *forent* [1]

[1] 1. Gossrau, p. 576, à propos de ce passage, veut établir la distinction suivante : *quæ agenda forent*, « ce qu'il *aurait* à faire (plus tard) », *quæ agenda*

(style direct : *erunt*, cf. 35, 28, 3; 46, 8. 36, 27, 4). 4, 26, 10 quo quid ulterius privato timendum *foret?* (style direct : *sit*). — Ici il n'y avait pas moyen d'employer *futurus essem;* suivant certaines grammaires [1], la construction régulière, en pareil cas, serait : « quia manenti... *futurum esset* ut... dimicandum foret », « qui dux... sciret quæ *futurum esset* ut armato agenda forent », etc., mais cette construction est si lourde que je doute fort qu'elle ait jamais été employée [2].

On verra d'ailleurs dans l'*Appendice* (§ 69) que, même en dehors de l'emploi de *forem*, T.-Live néglige quelquefois d'employer la périphrase *amaturus sim* (*essem*), là où la syntaxe correcte la demanderait. Il est donc probable que cet emploi de *forem* au lieu de *futurus essem* ne tient nullement à un sens particulier que *forem* prendrait en pareil cas; en effet T.-Live emploie de même *possem*, 27, 25, 8 « quod, utri Deo res divina fieret, sciri non *posset* » (style direct : *non poterit*).

§ 57. — De cette étude sur *forem*, qui malheureusement n'est pas complète, je crois qu'on peut tirer les conclusions suivantes :

1° Il n'y a aucune différence de sens entre *forem* et *essem*, et l'emploi de *forem* n'est jamais obligatoire [3] ;

2° L'usage des divers écrivains latins, en ce qui concerne *forem*, est très variable : César paraît avoir évité absolument *forem*, au contraire Salluste et surtout T.-Live l'emploient très souvent;

3° *Forem* s'emploi *surtout :* a) dans les propositions qui expriment une supposition non réalisée ; b) dans les propositions qui expriment un rapport à l'avenir (après *ut*, *ne*, etc., ou bien, dans le style indirect, pour remplacer *ero* ou *sim* du style direct). — Il s'emploie également, mais d'une manière moins générale, dans le style indirect, pour remplacer *sum* du style direct. — En dehors de ces trois cas, il est d'un usage rare, même chez T.-Live.

essent, « ce qu'il *avait* à faire (maintenant) » ; mais on a vu plus haut qu'en bien des cas *forem* n'indiquait aucun rapport à l'avenir, et ainsi cette distinction ne saurait être érigée en règle.

1. Voy. par exemple la règle que donne Schultz, *Lat. Sprachl.*, 7e édit., § 328, *Rem.* 2. — Madvig (*Lat. Sprachl.*, 3e édit., § 378, b) dit avec plus de raison que dans un cas pareil on tourne, en général, la difficulté en donnant à la phrase une autre forme.

2. La *Revue des Revues* de cette année (p. 13-14) contient l'analyse d'un article de Keppel publiée dans les *Blätter für das Bayer. Gymnasialwesen*, XIX, 8e livr., où la construction « non dubito quin *futurum sit ut...* » est également traitée de barbare.

3. On a pu remarquer plus haut plusieurs passages où, dans la même phrase, il y avait à la fois *essem* et *forem*, et où *forem* n'avait évidemment été employé que pour varier l'expression.

E. L'ADVERBE.

L'ADVERBE.

§ 58. — Je n'ai pas l'intention de faire ici une étude complète sur l'emploi des adverbes et des particules chez T.-Live ; je veux seulement signaler deux traits qui distinguent sa langue de celle de Cicéron et de César : l'un, c'est que plusieurs adverbes ont déjà perdu chez lui leur vrai sens; l'autre, c'est que l'emploi des adverbes pour tenir lieu d'adjectifs semble devenir chez lui bien plus fréquent et plus libre.

I. — ADVERBES AYANT PERDU LEUR VRAI SENS.

§ 59. — L'emploi inexact de certains adverbes est un des signes qui marquent chez T.-Live que l'ancienne pureté de la langue commence à s'altérer; on peut citer l'emploi de *adhuc*, *in vicem*, *ceterum*, *quoque*.

a. *Adhuc* [1].

Le vrai sens de ce mot, employé comme adverbe de temps, est « jusqu'ici [2], » ou bien « maintenant encore. » En parlant du passé, « *encore* » se rend, dans la bonne langue, par *etiam* ou *etiam tum* :

Térence, *Eun.*, 1, 2, 33 « neque scibat neque per ætatem *etiam* potis erat. » *Andr.*, 1, 1, 88-89 « in funus *prodeo* (présent historique), | nil suspicans *etiam* mali. » Cicéron, *In Verr.*, II, 3, 23, 56 « cum iste *etiam* cubaret. » César, 6, 30, 2 « magno accidit casu ut in ipsum incautum *etiam* atque imparatum incideret. » 6, 43, 4 « ut modo visum ab se Ambiorigem in fuga circumspicerent captivi nec plane *etiam* abisse ex conspectu contenderent. » Salluste, *Cat.* 14, 5 : « eorum animi, molles *etiam* [3] et fluxi, dolis haud difficulter capiebantur » ; 61, 4 « Catilina...

1. Voy. Madvig, dans son édition du *de finibus*, 5, 6, 16.

2. Par exemple, Térence, *Heaut.*, 5, 2, 47 « *adhuc* quod factumst. » Cic., *Ad Att.*, 3, 14, 2 « non commovi me *adhuc* Thessalonica. » *Ad fam.*, 6, 14, 3 « Cæsari..., sicut *adhuc* feci, libentissime supplicabo. » Cés., *De b. G.*, 3, 22, 3 « neque *adhuc* ... repertus est quisquam. » *De b. c.*, 3, 57, 2 « sese ... nihil *adhuc* arbitrari, etc. » Corn. Nép., *Milt.*, 5, 5 « qua pugna nihil *adhuc* exstitit nobilius. »

3. Leçon des *Parisini* nos 500 et 1576; d'autres mss. portent : *molles ætate efluxi;* Jordan écrit : *molles et fluxi.*

inter hostium cadavera repertus est, paululum *etiam* spirans. » Virgile, *Æn.*, 6, 482-485 : « quos ille omnes longo ordine cernens | ingemuit, Glaucumque Medontaque, etc... Idæumque *etiam* currus, *etiam* arma tenentem. » — Térence, *Hec.*, 1, 2, 70 « narratque (présent historique) ut virgo ab se integra *etiam tum* siet. » César, *De b. c.*, 3, 13, 3 « perterrito *etiam tum* exercitu princeps Labienus procedit. » 3, 93, 6 « pugnantibus *etiam tum* ac resistentibus in acie Pompejanis. » Salluste, *Jug.*, 21, 2 « obscuro *etiam tum* lumine milites Jugurthini signo dato castra hostium invadunt »; 109, 3 « post diem decumum redire jubet ac nihil *etiam tum* decrevisse, sed illo die responsurum » [1].

Peu à peu cependant *adhuc* finit par prendre un sens aussi large que celui de *encore* [2] en français. Toutefois cet emploi inexact de *adhuc* semble être resté étranger aux autres prosateurs classiques [3] ; T.-Live, au contraire, emploie déjà plusieurs fois *adhuc* en parlant du passé :

1. *Etiam* s'emploie de même en parlant du *présent* ou du *futur :* Térence, *Andr.*, 3, 2, 23 « non satis me pernosti *etiam* » (cf. *Eun.*, 2, 3, 69. 5, 8, 62). *Andr.*, 5, 4, 37 « at mihi unus scrupulus *etiam* restat. » *Heaut.*, 1, 2, 1 « nil *adhuc* est quod vereare, Clinia : haudquaquam *etiam* cessant ; » 14 « incertumst *etiam* » (cf. encore 3, 1, 24, *Hec.*, 4, 3, 8, *Phorm.*, 1, 3, 22. 3, 1, 10. 5, 5, 3). *Andr.* 1, 2, 30 « nondum *etiam* » (cf. 4, 5, 12). — *Eun.*, 4, 4, 49 « siquidem tu me hic *etiam*, nebulo, ludificabere. » *Heaut.*, 2, 4, 22 « diu *etiam* duras dabit. » Cicéron, *In Cat.*, 1, 1, 1 « quamdiu *etiam* furor iste tuus nos eludet? » Virgile, *Georg.*, 3, 188-189 : « audeat... invalidus *etiam*que tremens, *etiam* inscius ævi. »

2. On remarquera qu'au point de vue étymologique *encore* (= *hanc horam*) est à peu près l'équivalent de *adhuc*.

3. On cite chez Cicéron : *Ad Att.*, 7, 12, 1 « unam *adhuc* a te epistulam acceperam. » *De div.*, 2, 2, 4 « *adhuc* hæc erant : ad reliqua alacri tendebamus animo ; » mais, dans le premier de ces deux passages, le plus-que-parfait remplace en réalité le parfait, par suite d'une habitude bien connue du style épistolaire latin (cf. *Ad Att.*, 10, 15, 1 ; voy. Madvig, *Lat. Sprachl.*, 3e éd., § 345), et il faudrait dire en français : « *jusqu'ici* je n'ai reçu qu'une lettre de toi », dans l'autre passage le sens est : « voilà les ouvrages philosophiques que j'avais terminés *jusqu'ici* » ; *adhuc* s'oppose à « *nunc* (après la mort de César), *quoniam de re publica consuli cœpti sumus*, etc., » qui vient plus loin (§ 7) ; dans l'un et l'autre cas *adhuc* conserve donc son vrai sens. Il est vrai qu'en trois passages (et peut-être encore ailleurs) Cicéron a gardé dans le style indirect *adhuc* du style direct (cf. plus haut, p. 162-163) : *In Verr.* II, 4, 12, 27 « negavit *adhuc* pervenisse. » *De or.*, 1, 21, 94 « scripsi etiam illud quodam in libello ..., disertos cognosse me nonnullos, eloquentem *adhuc* neminem. » *De fin.*, 5, 6, 16 « vidit non modo quot fuissent *adhuc* (*jusque-là*) philosophorum de summo bono, sed quot omnino esse possent sententiæ ; » mais, en dehors du style indirect, Cicéron n'eût certainement pas dit, dans un récit : « *adhuc* neminem cognoverat. » Tout ce qu'il y a à conclure de là, c'est que, *dans le style indirect*, pour rendre l'idée de *encore*, on pouvait soit garder *adhuc*, soit employer *etiam tum* (voy. plus haut l'exemple de Salluste, *Jug.* 109, 3.)

6, 33, 2 cum ... Latinos ex diutina pace nova defectio recentibus *adhuc* animis ferociores ad perseverandum in bello faceret.

9, 6, 12 non hiscere quemquam præ metu potuisse, tamquam ferentibus *adhuc* cervicibus jugum, etc.

10, 31, 1 nec in Samnitibus *adhuc* nec in Etruria pax erat.

21, 48, 4 quamquam gravis *adhuc* vulnere erat.

23, 33, 3 utrius populi mallet victoriam esse, incertis *adhuc* viribus, fluctuatus animo fuerat.

24, 22, 8 inflata *adhuc* (= etiam tum) regiis animis ac muliebri spiritu.

25, 37, 14 inde in castra avidos *adhuc* cædisque et sanguinis reduxit. (Cf. 25, 39, 9 « cum his tam securis solutisque Romani, calentes *adhuc* ab recenti pugna..., prœlium ineunt », où le présent équivaut logiquement à un passé.)

27, 40, 8 memoriæ proditum est plenum *adhuc* iræ in cives M. Livium in bellum proficiscentem, etc.

33, 49, 7 Ephesi regem est consecutus, fluctuantem *adhuc* animo.

Chez les écrivains de l'époque impériale, *adhuc* devient tout à fait synonyme de *etiam* (même devant un comparatif), comme on en peut juger par les exemples suivants :

Quintilien, 1, 5, 22 « *adhuc* difficilior ». 2, 15, 28 « *adhuc* concitatior. » 29 « *adhuc* autem ... manifestius. » 2, 21, 6 « atque *adhuc* alibi. » 10, 1, 99 « plus *adhuc* habitura gratiæ ». Sénèque, *Nat. quæst.*, 4, 8 « unam rem *adhuc* adiciam. » *Epist.*, 49, 3 « *adhuc* puncto minus. » Suétone, *Tib.*, 17 « amplior *adhuc* ... cumulus, » etc. — Cf. Kühner, II, p. 971-972. Gœlzer, *Grammaticæ in Sulpicium Severum observationes* (Paris, 1883), p. 92-93 [1].

b. *In vicem* [2].

§ 60. — *In vicem* veut dire « *alternativement, à son tour* » ; « *réciproquement* » se dit *inter se*, et il faut remarquer que, dans ce cas, le verbe actif n'est jamais accompagné du complément qu'il demanderait : « ils s'aiment réciproquement » se dit : « *amant inter se,* » et non « *se* amant inter se. »

Tér., *Ad.*, 5, 3, 41-42 « video eos sapere, intellegere, ... *inter se* amare. » Plaute, *Capt.* 2, 3, 60 « videas corde amare *inter se.* » *Mil.* 5, 1, 39-40 « nil cessarunt illico | osculari atque amplexari *inter se.* » *Stich.* 5, 4, 45 (Fleckeisen) « amare *inter se* rivales duos. » Cic., *In Cat.*, 3, 5, 13 « furtim nonnumquam *inter se* aspiciebant. » *De or.*, 2, 3, 13

1. M. Gœlzer cite déjà un exemple semblable chez Plaute, *Truc.*, 5, 1, 18 « addam minam *adhuc* istic postea, » mais ce texte n'est qu'une *correction* plus que douteuse : voy. l'édition de Spengel (Göttingen, 1868).

2. Dräger, I, p. 401 de la 2e éd. ; Kühner, II, p. 449-450.

« qui cum *inter se*... amicissime consalutassent. » *De am.* 22, 82 « neque solum colent *inter se* ac diligent ». *Ad Att.*, 6, 1, 12 « Cicerones pueri amant *inter se.* » Cés., 4, 25, 5 « cohortati *inter se.* » De même 6, 8, 1 et 40, 4 « *inter se* cohortati. » *De b. c.*, 1, 12, 3 « ut contingant *inter se.* » T.-Live, 21, 28, 11 « urgentes *inter se.* » 21, 43, 18 « ignotos *inter se* ignorantesque (inter se). » 23, 47, 4 « *inter se* ludificantes. » 24, 16, 10 « complexi *inter se* gratulantesque. » *Dion*, 4, 1 « cum *inter se* timerent. » *Eum*, 4, 2 « *inter se* complexi. » — Chez Térence, *Ad.*, 2, 4, 7, « quasi nunc non norimus nos *inter nos*, » le premier *nos* doit être considéré comme un nominatif.

De même, avec un verbe gouvernant le datif : Corn. Nép., *Arist.* 1, 2 « obtrectarunt *inter se.* »

Inter se peut être accompagné de *in vicem :* T.-Live, 9, 43, 17 « *in vicem inter se* gratantes. » Pline, *Hist. nat.*, 17, § 239, « necant *in vicem inter sese.* » C'est peut-être pour avoir été employé ainsi que *in vicem* finit par être pris dans le sens de « réciproquement. »Cet emploi de *in vicem*, qui est peut-être d'origine vulgaire, est fréquent à l'époque impériale, et au lieu de *amant inter se* on dit alors, soit *amant in vicem*, soit, plus rarement, *amant se in vicem.*

Phèdre, 3, 7, 3 : dein salutant *in vicem.*

Quintilien, 1, 4, 16 : O atque U permutatæ *in vicem.* 2, 2, 10 illa vero vitiosissima quæ jam humanitas vocatur *in vicem* qualiacumque laudandi. 4, 5, 13 hæc *in vicem* obstare. 5, 13, 33 hæc... pugnare *in vicem.* 7, 10, 17 quæ *in vicem* complectantur. *Ibid.* quasi *in vicem* ignotæ collidentur. 8, 5, 26 densitas earum obstat *in vicem.* 12, 10, 1 plurimum... *in vicem* differunt.

Pline, *Hist. nat.*, 36, § 117 ne in vicem *obstreperent.*

Pline, *Epist.* 7, 20, 7 ut *in vicem* ardentius diligamus. *Paneg.* 51, 4 licebit... civibus tuis *in vicem* contueri.

Tacite, *Hist.* 2, 47 experti *in vicem* sumus ego ac fortuna. 3, 46 cuncta *in vicem* hostilia. *Ann.* 12, 47 cruorem... *in vicem* lambunt. 13, 2 juvantes *in vicem.* 14, 17 *in vicem* incessentes [1].

Justin, 8, 3, 14 *in vicem* metuentes.

Il n'y a que peu de passages où *in vicem* soit accompagné du réfléchi : Argument des Ménechmes de Plaute, 10 : ibi *se* cognoscunt... *in vicem.* Justin, 11, 9, 13 *in vicem se* amplexæ. 13, 2, 2 nec minus milites quam *in vicem se* timebant. Cf. *Querolus*, éd. Havet, 55, 6.

On ne rencontre peut-être pas encore chez T.-Live la construction *amant in vicem* [2], mais, avec des substantifs verbaux, il emploie

1. Forcellini cite à tort Suétone, *Tib.* 28, où il y a : « *in vicem* (*à mon tour*) *eum* odero. »

2. Voy. toutefois 23, 38, 3 « cum percontando *in vicem* cognitum esset, etc., » où il était difficile d'employer *inter se.*

plusieurs fois *in vicem* au lieu de *inter se* : 3, 6, 3 « ministeria... *in vicem* »; 6, 24, 7 « adhortatio *in vicem* »; 9, 3, 4 « his *in vicem* sermonibus »; 41, 3, 3 « cum... cæde *in vicem* militum nautarumque. » Dans plusieurs de ces exemples, l'expression *in vicem* joue tout à fait le rôle d'un adjectif (= *mutuus*). Cf. *inter se*, p. 122.

c. *Ceterum* [1].

§ 61. — Le sens primitif de ce mot est: « sous tous les autres rapports, à part cela; » par exemple : Cicéron, *Ad Qu. fr.*, 2, 12 (14), 1 « ego me in Cumano et Pompejano, præterquam quod sine te, *ceterum* satis commode oblectabam [2]. » Mais *ceterum* s'employait aussi comme le français « du reste » pour marquer une transition ou une opposition, et cet emploi conduisit certains auteurs, par exemple Salluste et T.-Live, à prendre *ceterum* tout à fait dans le sens de *sed* [3].

Salluste, *Cat.*, 51, 26 « illis merito accidet quicquid evenerit, *ceterum* vos... quid in alios statuatis considerate.» *Jug.*, 2, 4 « quo magis pravitas eorum admiranda est qui ... per luxum atque ignaviam ætatem agunt, *ceterum* ingenium ... torpescere sinunt. » 14, 1 « uti regni Numidiæ tantummodo procurationem existumarem meam, *ceterum* jus et imperium penes vos esse. » 82, 1 « non temere neque ... omnibus locis pugnandi copiam facit, *ceterum* haud procul ab Cirta ... reges opperitur. » 83, 1 « omne bellum sumi facile, *ceterum* ægerrume desinere.» 76, 1 « simulabat sese negotii gratia properare, *ceterum* proditionem timebat. » (Voy. d'autres exemples chez Constans, *De sermone Sallustiano*, p. 43.)

T.-Live, 2, 3, 1 « cum haud cuiquam in dubio esset bellum ab Tarquiniis imminere, id quidem spe omnium serius fuit, *ceterum*, id quod non timebant, per dolum ac proditionem prope libertas amissa est. » 9, 21, 1 « non consulibus ab se creatis, Sp. Nautio et M. Popilio, *ceterum* dictatori L. Æmilio legiones tradiderunt. » 28, 11, 7 « id quamquam nihil portendentibus Deis, *ceterum* neglegentia humana acciderat, tamen, etc. » ici *ceterum* correspond même à l'allemand *sondern*).

Cf. encore : 1, 48, 8. 5, 47, 8. 21, 6, 1; 14, 3; 18, 4; 28, 6; 32, 2. 22, 12, 5; 18, 1; 46, 4; 50, 2; 59, 2. 23, 15, 2; 37, 9. 24, 8, 11; 21, 5; 23, 8; 30, 7; 42, 3; 45, 13; 49, 1. 25, 11, 14; 27, 1 et 12; 34, 9; 36, 1; 37, 8; 40, 2. 26, 16, 7. 29, 26, 1. 30, 5, 8, etc.

1. Dräger, II, p. 132 de la 2e éd.

2. Je signale en passant une étourderie de Lupus (*Der Sprachgebr. d. Corn. Nep.*, p. 61), qui, transcrivant inexactement une remarque de Dräger (*Syntax u. Stil des Tac.*, § 21), dit que *ceterum* ne se rencontre *pas du tout* chez Cicéron.

3. Les exemples cités par Dräger ne sont pas tous également concluants ; dans plusieurs, *ceterum* marque une opposition moins forte que *sed* et peut se traduire encore par « du reste » ou « mais du reste » ; ce sens forme la transition entre le sens primitif et le sens de « mais. »

On trouvera chez Dräger des exemples semblables pour les écrivains de l'époque impériale.

d. *Quoque.*

§ 62. — On connaît la différence de sens entre *quoque* et *etiam* : *quoque* ajoute à un fait un autre fait de même nature, *sans gradation ; etiam* marque une *gradation* (Schultz, *Lat. Synonymik*, § 486). Chez T--Live [1] cette différence semble être quelque peu effacée, et l'on rencontre parfois *quoque* là où l'on attendrait plutôt *etiam* :

2, 43, 1 ab Æquis arma sumpta ; Vejentes agrum *quoque* Romanorum populantes inierunt (la gradation est exprimée d'une façon bien peu claire).

4, 41, 3 quæ pensitanda *quoque* magnis animis atque ingeniis essent [2].

5, 35, 6 Romanis eos bello *quoque*, si res cogat, tuendos esse.

5, 47, 6 cum præteritum *quoque* periculum sollicitaret (le danger, *même* passé).

10, 26, 9-10 ita cæsa ab tergo legio atque in medio, cum hostis undique urgeret, circumventa. Deletam *quoque* (= etiam) ibi legionem ita ut nuntius non superesset quidam auctores sunt.

10, 14, 9 aliquantum *quoque* aperta (cf. la note 2) pugna præbuerunt terroris.

II. — Adverbes ou expressions adverbiales jouant le rôle d'adjectifs [3].

§ 63. — On sait qu'en grec les adverbes ou expressions adver-

1. Il en est de même chez Q.-Curce : Dosson (p. 440 de son édition, *Rem.* 154) cite : 3, 11, 11. 4, 10, 15. 4, 7, 6. 6, 7, 30. 8, 13, 22.

2. Texte contesté ; Madvig (voy. *Emend. Liv.*, p. 122) veut corriger : « quæ, pensitanda *quoque* (rien que pour être appréciés), magni animi atque ingenii essent ». Le sens qu'indique Madvig serait plus satisfaisant que celui de la vulgate ; mais l'expression serait bien singulière et bien obscure. Dans la vulgate, *quoque* porte, contrairement à l'usage ordinaire, sur le mot qui suit ; 10, 14, 9 les mss. ont également : « aliquantum *quoque* aperta pugna præbuerunt terroris ; » on a corrigé un peu arbitrairement : *aperta quoque*. Pour cette place irrégulière donnée à *quoque*, Weissenborn renvoie à Q.-Curce, 6, 6, 5 « et ille se quidem spolia Persarum gestare dicebat : sed cum illis *quoque* mores induerat. » D'ailleurs cette irrégularité n'est pas rare chez Q.-Curce, voy. Vogel (introduction de son édition, § 51, e), qui cite toutefois à tort César, *De b. c.*, 3, 84, 3 (j'expliquerais ce passage en faisant porter *quoque* sur *usum*). Weissenborn compare encore Tacite, *Ann.*, 13, 6, où l'on peut voir la note de Dräger dans son édition. Au contraire, dans les deux passages de T.-Live, 22, 14, 15 et 25, 16, 11, *quoque* est intercalé dans une expression composée, « *ad aures* quoque *militum*, » « *res* quoque *Romana*, » ce qui fait que l'inversion paraît beaucoup moins dure, quoique « *ad militum* quoque *aures*, » « *Romana* quoque *res* » eussent mieux valu.

3. Dräger, I, p. 131-132 de la 2e éd. ; Kühnast, p. 52 et suiv. ; Nägelsbach, § 75 ; Frigell, *Livius som historieskrifvare*, p. 75 (§ 61).

biales, précédées de l'article, peuvent être employées pour remplir la place d'adjectifs : ἡ ἄνω πόλις, Ἰφιγένεια ἡ ἐν Αὐλίδι, etc. En latin l'absence d'article rendait cet emploi de l'adverbe plus difficile ; aussi, bien qu'on trouve déjà dans l'ancienne langue des exemples très hardis [1], il semble que l'emploi des *adverbes proprement dits* pour tenir lieu d'adjectifs soit resté assez rare jusqu'à la fin de l'époque classique. Quant à l'emploi correspondant des *expressions adverbiales*, c'est-à-dire des expressions composées de prépositions et de leurs compléments, il est un peu plus fréquent. Chez T.-Live, comme plus tard chez Tacite, l'un et l'autre emploi est très fréquent et très libre ; on en pourra juger par les exemples suivants :

1, 59, 9 victores omnium *circa populorum*. 9, 15, 1 *Apuli circa* (= qui circa erant). 9, 23, 10 *circa omnia*. 10, 33, 5 turbida lux metum *circa insidiarum* faciebat. 21, 7, 5 *cetera circa* (τἄλλα τὰ πέριξ). 21, 11, 12 *circa omnia*. 21, 36, 4 per *invia circa* (= quæ circa erant) nec trita antea. 22, 9, 5 *circa... Arpos* (τὴν περὶ Ἄρπους)... *regionem*. 22, 20, 5 omnem *agrum circa* depopulati. 23, 19, 8 ex *agris circa* (ἐκ τῶν ἀγρῶν τῶν πέριξ). 23, 16, 8, duabus *circa portis* (quæ circa erant). 23, 40, 10 *omnia circa*. (Cf. encore 24, 40, 2 ; 41, 4 et 6. 25, 13, 5 ; 21, 3.) — 24, 11, 3 *classem circa Brundisium*. 8, 32, 13 *circa Fabium globus*, etc.

21, 8, 5 tres *deinceps* turres (trois tours situées l'une à la suite de l'autre). 21, 52, 5 omnem *deinceps* agrum. 3, 39, 4 Romulum... *deinceps*que *reges* (καὶ τοὺς ἑφεξῆς βασιλέας). 5, 51, 5 horum *deinceps* annorum vel secundas res vel adversas.

21, 24, 2 *trans Pyrenæum Hispanos* (cf. 22, 25, 7). 26, 20, 2 omni *cis Hiberum agro* (cf. 21, 53, 4 ; 60, 5 ; 61, 6).

3, 6, 3 *ministeria*que *in vicem*. 3, 71, 2 multis *in vicem* cladibus. 6, 24, 7 *adhortatio in vicem*. 30, 8, 4 tumultuosis hinc atque illinc *excursionibus in vicem*. Voy. encore 9, 3, 4. 41, 3, 3. — Cf. plus haut, p. 122, *inter se* jouant le rôle d'un adjectif (*mutuus*).

Præf. 9 quibus... *artibus domi militiæque* (domesticis ac militaribus). 2, 5, 2 spem... *cum iis pacis*. 24, 29, 12 integro *secum fœdere* (τῶν πρὸς αὐτοὺς σπονδῶν). 24, 6, 1 quod unum vinculum *cum Romanis societatis* erat (τῆς πρὸς τοὺς Ῥωμαίους συμμαχίας).

2, 23, 11 exprobrantes suam quisque *alius alibi militiam*.

1. Voy. par exemple Plaute, *Pers.* 3, 1, 57 « *nunc hominum* » (= τῶν νῦν ἀνθρώπων), Térence, *Andr.*, 1, 2, 4 « eri *semper lenitas* ». Mais Dräger cite à tort Plaute, *Amph.* 2, 2, 138 « *intus pateram* proferto foras » : *intus* peut signifier « *de dedans* » (*intus* proferto *foras*), comme ailleurs chez Plaute. Au contraire, M. Dräger aurait pu citer ici l'emploi de *contra* : *Mil.* 3,1,69 « cedo tres mi homines aurichalco *contra* cum istis moribus », 4,2,84 « *contra* auro alii hanc vendere potuit operam », *Pseud.* 2, 3, 22 « aurichalco *contra* non carum fuit » ; dans cette expression *contra* me semble tenir la place d'un participe : *contra posito*, « pour de l'or *placé en face* (dans l'autre plateau de la balance). »

3, 63, 5 gemina victoria duobus *bifariam prœliis* parta.

21, 25, 14 ibi se *munimento ad tempus*... tutabantur (ad tempus facto).

21, 36, 6 per nudam *infra glaciem* (τὴν ὑποκάτω, comme dit Polybe, 3, 55).

21, 57, 11 *ad Placentiam præsidii.*

22, 4, 4 *ab tergo ac super caput* decepere (deceptæ P) *insidiæ*. 24, 7, 4 *ab tergo agmen.*

22, 17, 3 quo *repente discursu* (ᾗ ἐξαίφνης διαδρομῇ; l'ablatif de *repens* serait plutôt *repenti*).

22, 26, 1 *ex eo genere quæstus pecunia.*

22, 42, 9 Claudii... consulis *primo Punico bello... clades* (ἡ ἐν τῷ πρώτῳ πολέμῳ).

22, 45, 2 *ex minoribus castris... aquatores* (τοὺς ἐκ τοῦ ἐλάττονος στρατοπέδου).

22, 30, 9 *biennio ante* (pendant les deux ans qui venaient de s'écouler).

22, 33, 6 nullius *usquam terrarum rei.*

22, 42, 2 satis comperta *solitudine in castris.*

22, 50, 4 *ex lætitia epulis.*

23, 1, 6 *prædam ex agris* (τὴν λείαν τὴν ἐκ τῶν ἀγρῶν).

23, 6, 8 *quondam postulatio* (ἡ πάλαι αἴτησις).

23, 32,1 *exercitus Teani* (ὁ στρατὸς ὁ ἐν Τεάνῳ). 38, 51, 1 *Locris* Pleminianum *tumultum.*

23, 30, 11 *post Cannensem cladem* Romana *societate* (quam post Cannensem cladem cum Romanis junxerat).

23, 42, 10 *ad tuendam Nolam præsidii* (ad tuendam Nolam comparati).

24, 15, 7 *ex ergastulo militem.*

24, 34, 13 *impensis cura*que *per multos annos.*

24, 21, 3 *ex pecunia regia largitionis.*

25, 3, 8 M. Postumii..... *cum magno prope motu rerum factum.*

25, 6, 1 *ex legionibus peditum* (= legionariorum).

25, 25, 1 *per condiciones veniæ* (per condiciones impetrandæ).

25, 27, 5 *præter spem mora.*

25, 36, 13 *omnes intus* (πάντας τοὺς ἐντός).

27, 1, 10 *comminus acie* et peditum certamine.

28, 33, 6 levia *per excursiones prœlia.*

1, 56, 9 *per ambages effigiem* ingenii sui.

Ce n'est là du reste qu'un choix d'exemples, qui n'est quelque peu complet que pour les livres XXI-XXV.

Cet emploi des expressions adverbiales ou même des adverbes proprement dits se rencontre aussi parfois, et d'une manière à peu près aussi hardie, chez Cicéron ; mais ici les passages à citer semblent être bien moins nombreux. Voici quelques-uns de ceux qui m'ont paru les plus remarquables :

P. Cæc. 15, 43 neque conflictu corporum neque *ictu comminus* neque conjectione telorum.

De nat. deor. 1, 18, 49 nec tamen... corpus est, sed *quasi corpus*, nec habet sanguinem, sed *quasi sanguinem*.

De fin. 2, 26, 84 quam si tua sint *Puteolis granaria* (les greniers de Pouzzoles).

Phil. 4, 5, 11 quam cruor, quam cædes, quam *ante oculos trucidatio* civium.

Cf. aussi le passage suivant de Salluste : *Cat.* 30, 3 in Apuliam *circumque loca* [1].

Ce qui rend l'étude de toute cette question assez délicate, c'est qu'on rencontre beaucoup de passages où il peut sembler douteux si l'adverbe doit être joint au verbe, en tant qu'adverbe, ou bien à un substantif voisin, comme tenant lieu d'adjectif. La règle à suivre serait de ne citer que des exemples où l'adverbe ne peut porter que sur le substantif ; plusieurs des exemples donnés par les grammairiens ne sont rien moins que concluants [2].

§ 64. — Ce qui est encore plus remarquable, c'est que les Latins ont quelquefois osé faire remplir par un adverbe ou une expression adverbiale le rôle de *substantif* (en grec, l'existence de l'article rendait cet emploi facile : οἱ νῦν, τὰ νῦν, οἱ ἐν τῇ πόλει, etc.). Toutefois ceci paraît être très rare, et je ne connais en latin que les exemples suivants :

a. — L'expression adverbiale joue le rôle de nominatif ou d'accusatif :

Cicéron, *ad Att.* 11, 14, 1 omnes enim Achaïci deprecatores itemque *in Asia* (οἱ ἐν τῇ Ἀσίᾳ). 11, 15, 1 Achaïci; item *ex Asia* (οἱ ἐκ τῆς Ἀσίας). *Acad. post.* 1, 10, 37 inter recte factum atque peccatum, officium et *contra officium* (= id quod contra officium esset) media locabat quædam. — Au contraire, *Orat.* 1, 4 et *de off.* 1, 45, 160, je ne crois pas du tout que *infra secundos* et *deinceps* tiennent la place d'un substantif [3].

César, *de b. c.* 3, 32, 3 non solum urbibus, sed pene vicis castellisque singulis *cum imperio* (= homines cum imperio) præficiebantur. Toutefois Roscher (*Neue Jahrb.*, 1880, p. 136) a sans doute eu raison de corriger : « singulis [*singuli*] cum imperio » [4]. — *De b. G.*, 2, 11, 4, il est peu probable que *ab extremo agmine* soit pour *ii qui ab extremo agmine erant;* le sujet de *consisterent* est *fugientes*, et *ab* est employé comme 1, 23, 3.

1. Aux exemples cités par Dräger j'ajouterai encore : Lucrèce, 5, 1369 « *infraque locum.* » Dräger n'a pas tenu compte des passages où, au lieu d'un adverbe proprement dit, il y a une expression adverbiale ; sans cela, un exemple qui eût été à citer, c'est Quintilien, 8, 6, 11 « audaci et *proxime periculum* translatione. »

2. Ainsi Cic., *in Pis.* 9, 21, *de nat. Deor.* 2, 66, 166, T.-Live, 2, 43, 5, rien n'empêche de rapporter *tum, sæpe, simul* au verbe de la proposition.

3. Pour le premier de ces deux passages, cf. *Rev. crit.*, 1881, II, p. 176-177.

4. Cf. *de b. G.* 1, 48,5 quos ex omni copia *singuli singulos*... delegerant, 2, 20, 3 ab opere *singulis*que legionibus *singulos* legatos ... discedere... vetuerat, etc.

Salluste, *Cat.* 3, 2 : quæ sibi quisque facilia factu putat æquo animo accipit : *supra ea* (= quæ supra ea sunt), veluti ficta, pro falsis accipit.

T.-Live, 1, 58, 2 postquam satis tuta *circa* (τὰ πέριξ) sopitique omnes videbantur [1]. 3, 57, 9 non juniores modo, sed *emeritis* etiam *stipendiis* (= homines emeritis stipendiis), pars magna voluntariorum [2], ad nomina danda præsto fuere. 21, 62, 5 multis locis *hominum specie* (des êtres d'apparence humaine) procul candida veste visos [3] nec cum ullo congressos. 23, 21, 1-2 litteræ ex Sicilia Sardiniaque..... allatæ. Priores *ex Sicilia* (αἱ ἐκ τῆς Σικελίας) T. Otacilii proprætoris in senatu recitatæ sunt. 39, 8, 6 mixti feminis mares, *ætatis teneræ* majoribus (qui ætatis teneræ essent) [4].

Horace, *Sat.* 2, 7, 52 : ditior aut *formæ melioris* (un homme plus riche ou plus beau).

Quintilien, 2, 3, 10 cum potiorem (τὴν) in scholis eruditionem esse quam (τὴν) *domi* dicerem.

Tacite, *Ann.* 2, 60 jussusque *e senioribus sacerdotum* (un des plus vieux prêtres)... interpretari, etc. 12, 66 cujus minister *e spadonibus* (un des eunuques) fuit Halotus.

b. — L'expression adverbiale joue le rôle de génitif :

Quintilien, 2, 4, 21 de ordine laudis *contra*que... præcipiemus suo tempore (de ordine laudis *ejus*que *rei quæ laudis contraria est*).

c. — L'expression adverbiale joue le rôle de datif ou d'ablatif :

Ovide, *Met.* 1, 19-20 : frigida pugnabant calidis, umentia siccis, | mollia cum duris, *sine pondere* (τοῖς ἄνευ βάρους) habentia pondus [5].

1. A moins qu'on ne veuille corriger : « satis tuta [*omnia*] circa. »

2. Mot à mot : « des gens libérés du service (homines emeritis stipendiis), lesquels formaient une partie considérable du nombre total, partie consistant en volontaires » ; *pars magna* n'est pas le sujet, mais une apposition au sujet ; *voluntariorum* n'est pas un génitif partitif, mais un génitif *explicatif* (cf. Riemann-Benoist, éd. de T.-Live, livres XXI-XXII, p. 232, *Rem.* 65 ; livres XXIII-XXV, p. 341, *Rem.* 84).

3. On a proposé de corriger : « hominum species... visas », mais je crois que cette correction n'est pas nécessaire.

4. On cite encore 22, 45, 7 « lævum cornu extremi equites sociorum, *intra* pedites, ad medium juncti legionibus Romanis, tenuerunt », et l'on explique *intra* comme signifiant τὰ ἔνδον et comme étant le complément direct de *tenuerunt*. Je ne comprends pas du tout ainsi : *intra* s'oppose, suivant moi, non à *lævum cornu*, mais à *extremi*, et je traduirais : « L'aile gauche fut occupée *à l'extrémité* par la cavalerie des alliés, *en dedans* par leur infanterie, qui, vers le milieu, rejoignait l'infanterie romaine » (placée à l'aile droite, à gauche de la cavalerie romaine, voy. § 6). T.-Live ne distingue ici que *deux* parties dans l'armée romaine : *dextrum cornu*, les Romains, *lævum cornu*, les alliés. Plus loin au contraire (§ 8) il distingue *trois* parties : les deux ailes (*cornua*) et le centre.

5. M. Desrousseaux (*Rev. de ph.*, VIII, p. 99) a proposé la correction : « *sine pondere* pondera *rebus* ».

CONCLUSION

CONCLUSION

§ 65. — Je bornerai ici cette étude. J'ai simplement voulu donner un fragment d'une grammaire de T.-Live, et montrer, par ce spécimen, ce qu'il y aurait lieu de faire, selon moi, en remaniant, en corrigeant, en complétant le travail de Kühnast. J'ai choisi de préférence un ordre de questions qui est généralement négligé dans les livres destinés à l'enseignement des classes, et, tout en étudiant plus particulièrement l'usage de T.-Live, j'ai cependant tenu compte, autant que possible, de l'usage des autres prosateurs classiques, de manière à accroître par des observations personnelles les faits réunis par Dräger dans sa *Syntaxe historique*. Enfin, pour chaque question, j'ai essayé de déterminer, dans la mesure où je le pouvais, jusqu'à quel point l'usage de T.-Live s'éloignait ou se rapprochait de celui de Cicéron ou de César.

De cette longue série d'études particulières on peut tirer, je crois, deux conclusions :

D'une part on a pu se convaincre que la syntaxe latine renferme encore plus d'un point obscur, et que bien des questions, qui trouvent place dans les grammaires les plus élémentaires, gagnent à être étudiées de plus près. Souvent l'usage des auteurs latins est connu en gros et d'une manière générale, mais les grammairiens ne se sont pas assez préoccupés jusqu'ici de rechercher quelles ont pu être les variations de cet usage aux différentes époques. Il faudra encore bien des recherches de détail, faites avec méthode et avec intelligence, pour qu'on arrive à une connaissance un peu complète de l'histoire de la langue latine.

D'autre part il me semble que les faits exposés dans ce travail justifient l'opinion que j'ai exprimée plus haut (p. 13 et suiv.) sur la langue de T.-Live. Entre la prose proprement classique, représentée surtout par Cicéron et par César, et la prose de l'époque impériale, qui est l'époque de la décadence de la langue, T.-Live forme en quelque sorte la transition. Prise dans son ensemble, sa langue est encore très correcte et très pure ; mais cependant elle présente déjà bien des particularités, par lesquelles elle s'éloigne de l'usage classique pour se rapprocher de l'usage postérieur.

C'est surtout pour la syntaxe proprement dite que les différen-

ces entre T.-Live et Cicéron ou César sont très nettes et très frappantes. Aussi, comme je l'ai annoncé plus haut (p. 17), ayant laissé la syntaxe proprement dite en dehors des recherches personnelles qui ont fourni la matière de ce travail, j'ai cru utile de compléter cette étude par un *Appendice*, dans lequel je me suis efforcé de donner, d'après les ouvrages de Dräger et de Kühnast, au moins une vue d'ensemble rapide et sommaire sur les principales particularités que présente la syntaxe de T.-Live comparée à celle de Cicéron et de César.

Du reste, déjà dans le cours de l'étude que nous venons de faire, on a rencontré plus d'une preuve du changement qui s'est fait peu à peu dans la prose latine depuis Cicéron jusqu'à T.-Live. Certains emplois de telle ou telle classe de mots, qu'on voit poindre chez T.-Live, sont inconnus à l'ancienne langue, ou bien, rares jusque-là, ils se multiplient chez lui et reçoivent une extension toute nouvelle [1]. L'influence de la langue poétique, dont le grand développement est à peu près contemporain de T.-Live, n'a peut-être pas été étranger à quelques-unes de ces innovations [2] ; ce qui semble encore moins douteux, c'est que T.-Live, dans une bien plus large mesure que Cicéron, accueille dans la langue littéraire des tours ou des façons de parler du langage populaire [3] ; ailleurs on remarque un manque de symétrie voulu, qui n'est justifié par rien, et qui fait déjà penser à cette recherche d'originalité qui sera un des caractères du style de Tacite [4] ; enfin, — et c'est là une des raisons qui peuvent faire croire que T.-Live n'est pas bien loin de la limite où commence la décadence de la prose, — certains mots, certaines formes ont déjà plus ou moins perdu chez lui leur vrai sens [5].

J'espère continuer ailleurs la série d'études que j'ai commencée ici. Je ne me dissimule point d'ailleurs toutes les lacunes, toutes les imperfections que renferme le présent essai ; je souhaite seulement qu'il ne soit pas entièrement inutile pour compléter la connaissance qu'on a de l'histoire de la langue latine, et par conséquent aussi la connaissance de l'histoire de la littérature latine, qu'on n'en doit pas séparer.

1. Voyez notamment §§ 5. 6. 10 (p. 54, emploi de *cervix*). 12. 19. 20 (p. 90, fin). 21. 22. 44, A. 45, B. 46. 51. 54. 55. 59. 60. 61. 62. 63. 64.
2. Voy. par exemple § 21.
3. Voy. l'*Index*, au mot TITE-LIVE.
4. Voy. § 7.
5. Voy. §§ 44, A. 54. 59-62.

Qu'on me permette, pour finir, d'exprimer ici toute ma reconnaissance et mon affection à mon cher maître, M. Eugène Benoist, qui a dirigé à Nancy mes premières études philologiques; c'est lui qui m'a indiqué ce sujet d'étude; il m'a aidé de ses conseils pour cette ancienne thèse de doctorat et, en relisant les épreuves de la première édition, il a enrichi mon travail de plus d'une observation intéressante.

APPENDICE.

APPENDICE [1]

DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LA SYNTAXE DE TITE-LIVE ET CELLE DE CICÉRON OU DE CÉSAR.

A. — Syntaxe de la proposition simple.

Syntaxe d'accord. — Verbe au pluriel après un nom collectif au singulier [2].

§ 66. — Dans l'ancien latin, cette construction semble avoir été employée d'une façon assez libre : Caton : « *omnis Græcia ... decoravere,* » « si *quis* quid *alter ab altero peterent* » ; — Plaute : « *faciunt pars hominum,* » « *uterque imperator* in medium *exeunt,* » « *uter meruistis* culpam? » « *neuter* ad me *iretis,* » « neque *nostrum quisquam sensimus,* » « ubi *quisque vident* », etc. Cicéron au contraire paraît n'employer le pluriel du verbe que lorsque le nom collectif auquel ce pluriel se rapporte est *dans une autre proposition* [3], par exemple : « cum *premeretur* initio *multitudo* ab eis qui majores opes habebant, ad unum aliquem *confugiebant* », « amicitia est ex *eo genere quæ prosunt* », « est... ex *eo numero qui* semper... *sancti sunt habiti* », etc. L'usage de César est en général le même (par exemple : « *civitati* persuadet ut ... *exirent,* » etc.) ; toutefois on trouve aussi chez lui : *De b. G.*, 2, 6, 3 « cum *tanta multitudo* [4]

1. Je rappelle que, dans cet *Appendice*, je n'ai point voulu, en général, faire œuvre *personnelle*, et que souvent je me suis borné à *résumer* les faits réunis par d'autres grammairiens.

2. Kühnast, p. 60 et suiv. ; Dräger, I, p. 170 et suiv. (2e éd.) ; Zumpt, §§ 336-337 ; Kühner, II, p. 16 et suiv.

3. Dans des phrases comme : « sed *eorum partim* ita *levia sunt*, etc. » (construction qui n'est pas rare chez Cicéron), Dräger remarque avec raison que *partim* (qui veut dire « *en partie* ») n'est pas en réalité le sujet ; dans cette construction, il y a une espèce de confusion, consacrée par l'usage, entre les deux formes de phrase « sed *ea* partim ita levia sunt » et « sed eorum *pars*, etc. »

4. Ce passage est en réalité très différent de celui de Cicéron que je viens de citer, et où il y a aussi *multitudo :* ici *multitudo* est accompagné de *tanta* ; il s'agit d'une foule *nombreuse*, et ce peut être cette idée qui amène le pluriel ; César n'aurait peut-être pas dit : « cum *ea* multitudo... tela conicerent. »

lapides ac tela *conicerent.* » *De b. c.*, 2, 6, 3 « *magna vis* eminus missa *telorum* multa nostris ... vulnera *inferebant.* » 3, 30, 3 « *uterque eorum* ... exercitum *educunt* » (2, 6, 5 *utraque* est en apposition au sujet de *laborarent :* « ils souffrirent l'un et l'autre »). Cornélius Népos suit l'usage de Cicéron, voyez Lupus, *Der Sprachgebrauch des Corn. Nep.*, p. 7-8. Chez Salluste on cite : « *sociorum et Latii magna vis ... prohibentur* » (*Orat. Lepidi*,12), « Romæ *plebes ... acceperant* » (*Jug.* 73, 3), peut-être « *uterque ... exercebant* » (variante : *exercebat*) *Cat.*, 49, 2, enfin plusieurs exemples du pluriel après *pars* (= alii), « *pars* in crucem *acti*, *pars* bestiis *objecti sunt* »(*Jug.* 14, 15), au lieu que César, en pareil cas, met toujours après *pars* le verbe au singulier. (Voy. Constans, *De sermone Sallustiano*, p. 80 et suiv.)

Chez T.-Live cette construction devient très fréquente, plus peut-être que chez aucun autre écrivain, et il l'emploie d'une manière très hardie ; Zumpt cite : « segetem *magna vis hominum* simul *immissa* corbibus *fudere* in Tiberim, » « Locros *omnis multitudo abeunt* » (si toutefois *omnis multitudo* n'est pas plutôt une *apposition* au sujet de *abeunt*, cf. Dräger, I, p. 2-3), « *utraque pars avidi* certaminis *erant*, » « hæc... *ingens turba circumfusi fremebant*, » « *missi* confestim *honoratissimus quisque* ». Cf. 3, 38, 11 « hæc *fremunt plebes* », 35, 26, 9 « *cetera classis*, prætoria *nave* amissa, quantum *quæque* remis valuit, *fugerunt* [1], » 24, 20, 14 « cum *eorum nemo* qui ad lacum Averni se adissent aut *ipsi venirent* aut, etc., » 38, 26, 7 « nec aut procurrere *quisquam* ab ordinibus suis, ne *nudarent* undique corpus ad ictus, *audebant* » (voy. encore éd. Riemann-Benoist, livres XXI-XXII, p. 230, *Rem.* 59 ; livres XXIII-XXV, p. 337, *Rem.* 67). — Mais, 1, 41, 1, « clamor inde concursusque *populi*, *mirantium* quid rei esset » est difficilement admissible ; les bons mss. ayant, au lieu de *mirantium*, la faute *mirandum*, on peut croire, avec Madvig, que *populi* est une glose, ajoutée après que cette altération se fut produite.

Emploi des temps. — Consecutio temporum *avec le présent historique* [2].

§ 67. — En latin, les propositions secondaires au subjonctif qui dépendent d'un *présent historique* peuvent être soit au *présent*,

1. T.-Live n'aurait sans doute pas dit « cetera classis *fugerunt* » ; ce sont les propositions intercalées, « prætoria *nave* amissa » et « quantum *quæque* (navis) remis valuit », qui amènent le pluriel, parce qu'à l'idée de *classis* elles substituent celle de *naves*.

2. Dräger, I, p. 232 et suiv. de la 2e éd.

soit à l'*imparfait* lorsqu'elles viennent *après* la proposition principale (« *scribit* ... ut ea vasa *perquirant* », « *scribit* ut ... *responderet* »). Quand, au contraire, la proposition subordonnée est placée *avant* la proposition principale, Cicéron la met toujours à l'*imparfait* du subjonctif, excepté si, dans ce qui précède, il y a déjà *un autre présent historique* : dans ce dernier cas en effet, la proposition au subjonctif peut encore être, soit à l'imparfait, soit au présent. César suit en général la même règle que Cicéron. D'après cela, il est peu régulier, en latin, de faire dépendre d'un présent historique une proposition au subjonctif *présent* placée *avant* ce présent historique et n'étant précédée elle-même d'aucune autre phrase où il y ait déjà le présent historique. Cette irrégularité se rencontre déjà chez Salluste (*Jug.* 103, 3) et chez Cornélius Népos (*Them.* 8, 6. *Eum.* 8, 7) ; chez T.-Live elle devient plus fréquente (voy. par exemple 21, 12, 6 ; 22, 9, 11, etc.).

Parfait du subjonctif au lieu de l'imparfait dans les propositions consécutives [1].

§ 68. — Dans le *récit historique,* les propositions (commençant par *ut*) dans lesquelles on énonce ce qui *fut* la conséquence de tel ou tel fait doivent être à l'*imparfait* du subjonctif, plutôt qu'au *parfait*. Cicéron du moins n'emploie en pareil cas le parfait que lorsqu'il ne *raconte* pas, mais *remarque* que tel ou tel fait *a été* la conséquence de tel autre : « puer *decidit* (aoriste) de tecto, ut crus *frangeret* », « l'enfant *tomba* du toit, si bien qu'il *se cassa* la jambe », est donc à distinguer de « puer *decidit* (parfait proprement dit) de tecto, ut crus *fregerit* », « l'enfant *est tombé* du toit, si bien qu'il *s'est cassé* la jambe [2]. »

Toutefois la plupart des écrivains latins se permettent, les uns plus, les autres moins souvent, l'inexactitude de langage qui consiste à employer, dans les propositions consécutives du récit historique, le *parfait* du subjonctif au lieu de l'imparfait. On en trouve un exemple chez Galba (Cic., *ad fam.*, 10, 30, 3), plusieurs

1. Dräger, I, p. 265 et suiv. (2e éd.).

2. Quoi qu'en dise Dräger, le parfait du subjonctif s'explique très bien par cette raison dans les trois passages *Tusc.* 5, 20, 60 ; *de div.* 1, 33, 73 ; 2, 69, 143. — Il faut se rappeler que, si le parfait de l'indicatif (*audivi*) correspond à la fois à l'aoriste grec (ἤκουσα) et au parfait (ἀκήκοα), le parfait du subjonctif (*audiverim*) est, en règle générale, un *parfait pur*. Or le parfait, en latin comme en grec, n'est pas un temps du passé, mais un temps du *présent*, exprimant qu'au moment où l'on parle telle action est accomplie, tel résultat acquis. Il n'est donc pas correct d'employer ce parfait du subjonctif dans le *récit d'événements passés*.

chez César [1] ; chez T.-Live l'emploi du parfait en pareil cas est tout à fait ordinaire [2], quoique ailleurs il se sert aussi de l'imparfait.

§ 69. — Amem, amarem *au lieu de* amaturus sim, amaturus essem [3].

On sait que, dans les interrogations indirectes au subjonctif, le latin emploie, pour rendre l'idée du futur, la conjugaison périphrastique *amaturus sim* (*essem*), etc. : « je ne sais quand je *partirai* », « nescio quando *profecturus sim.* » Mais il arrive, chez T.-Live, qu'on trouve aussi le subjonctif *simple* employé en pareil cas [4] ; Kühner cite : 2, 55, 9 ; on peut ajouter : 25, 38, 11 « experiri libet quantum *audeatis* (= ausuri sitis) » ; 24, 22, 14 « utrum... contenti nece tyranni *essent* (= futuri essent) an quicumque... regiam contigissent... *trucidarentur* » ; 24, 27, 5 « quonam *evaderent* motus... quove eos *ageret* nova ... libertas », etc. Cf. plus haut, p. 232.

Weissenborn (2, 55, 9) cherche à établir, entre la construction régulière et celle que T.-Live emploie dans ces passages, une distinction de sens qui me paraît chimérique. Je crois plutôt que l'emploi de *amem* au lieu de *amaturus sim* était une particularité de la langue populaire [5] ; cf. Térence, *Heaut.* 4, 3, 37 « quid me *fiat* parvi pendis » ; Cic., *ad fam.* 2, 11, 1 « mirifice sum sollicitus quidnam de provinciis *decernatur* » ; Tacite, *Ann.* 14, 13 « an studia plebis *reperiret* anxius » ; inscription publiée *Ann. dell' Inst. di corr. arch.*, 1862, p. 82 (citée *Rhein. Mus.*, 1872, p. 135, en note) : « mi qui *faciat* nescio. »

1. Dans le passage 7, 17, 3, « usque eo ut complures dies frumento milites *caruerint* et pecore ... famem *sustentarent*, » César a voulu marquer la différence des temps : *caruerunt, sustentabant* (de même chez T.-Live, 24, 40, 12-13). Ailleurs au contraire, par exemple *De b. G.*, 2, 21, 5, il n'y a pas cette excuse.

2. Voy. par exemple : 1, 16, 1 « tempestas ... tam denso regem operuit nimbo ut conspectum ejus contioni *abstulerit* (= auferret). » 2, 6, 9 « adeoque infestis animis concurrerunt... ut... moribundi ex equis *lapsi sint.* » Cf. 21, 2, 6 ; 25, 3 ; 38, 3 ; 61, 10. 22, 5, 8 ; 45, 4 ; 56, 4 ; 61, 14. 23, 16, 14 ; 24, 8 ; 49, 10-11. 24, 16, 1 ; 31, 10 ; 35, 6. 25, 2, 7, etc.

3. Cf. Kühner, II, p. 773.

4. Il ne faut pas confondre ceci avec la construction très correcte « nescio quid *agam* », « je ne sais ce que je *dois* faire » (et non pas : « je ne sais ce que je *ferai* »). Voy., par exemple, Madvig., *Lat. Sprachl.*, 3e éd., § 356, *Rem.* 2.

5. De même la construction « non dubito quin *veniat* » au lieu de « non dubito quin *venturus sit* » appartient à la langue familière ; elle se rencontre par exemple : Tér., *Andr.* 2, 3, 17-18 ; 4, 2. T.-Live, 3, 4, 2 ; 9, 2, 5, etc.

Ne *avec l'impératif ordinaire* [1].

§ 70. — Chez T.-Live, 3, 2, 9, on rencontre la construction « *ne timete* ; » c'est là un exemple tout à fait isolé pour la prose de l'époque classique (au lieu de *ne timueritis* ou *nolite timere*). Mais c'est à tort que certaines grammaires traitent cette construction de *poétique* ; c'est plutôt un emprunt fait à la langue vulgaire : ainsi chez Térence on trouve : « *ne nega* » *Andr.*, 2, 3, 10. *Heaut.*, 3,3,3. *Phorm.*, 5,3,20 ; « *ne sævi* » *Andr.*, 5,2,27 ; « *ne lacruma... ne retice, ne verere* » *Heaut.*, 1, 1,32-33 ; « *ne crucia te* » *Eun.*, 1, 2, 15. — Servius (*Æn.*, 6, 544, « *ne sævi* ») traite cette construction d'*archaïsme*.

On sait que l'emploi de *ne* avec l'impératif en *-to* est tout ce qu'il y a de plus correct.

Syntaxe des cas. — Emploi hardi du nominatif [2].

§ 71. — Une particularité de la langue de T.-Live, c'est qu'il intercale souvent, dans une proposition secondaire abrégée (gérondif ou ablatif absolu), un nominatif (ordinairement *ipse* ou *quisque*) qui se rapporte au sujet *logique* de cette proposition et qui, grammaticalement, s'appuie sur le sujet de la proposition principale :

A) Avec le gérondif en *-ndo* : 39, 49, 3 quibus dum locum ad evadendas angustias, cogendo *ipse* agmen, præbet (= cum *ipse* agmen cogeret). Cf. 24, 4, 9. 25, 23, 11. 26, 39, 5. 27, 27, 6. 31, 3, 5. 36, 11, 1. 41, 24, 2. 45, 35, 8.

2, 38, 6 instigando... suos *quisque* populos, effecere ut, etc. Cf. 4, 31, 2 ; 43, 11.

9, 29, 8 insitam pertinaciam familiæ gerendo *solus*, censuram obtinuit. 38, 17, 8 *vir unus cum viro* congrediendo... docuerunt. 4, 11, 7 *coloni ascripti* remanendo. 3, 72, 2 ne pessimum facinus... admitterent, *judices* in suam rem litem vertendo. Voy. encore 24, 5, 8.

B) Avec le participe en *-ndus :*

33, 35, 1 ad liberandas suæ *quisque* regionis civitates. De même 42, 53, 3.

1. Zumpt, *Lat. Gramm.*, § 585. Gossrau, *Lat. Sprachlehre*, p. 503. Schultz, *Lat. Sprachl.*, § 379.

2. Madvig, *Kleine philologische Schriften*, n° 5.

C) Avec l'ablatif absolu :

4, 44, 10 causa *ipse* pro se dicta... damnatur (= cum pro se *ipse* causam dixisset). Cf. 29, 2, 2. 45, 10, 2.

32, 24, 4 relictis suis *quisque* stationibus... concurrerunt. Cf. 21, 45, 9.

43, 31, 15 vix gladiatorio accepto decem talentis *ab rege rex*. 41, 10, 13 contione *adveniens*... habita. 2, 55, 6 et *prævalens ipse* et adjuvantibus advocatis repulso lictore. 23, 40, 4 *adulescentia ferox* temere prœlio inito. 42, 48, 8 *simulans* se credere eos in usum Romanorum comparatos esse omnibus abductis.

Voici quelques passages particulièrement remarquables :

1° Le nominatif intercalé ne se rapporte pas au sujet logique de la proposition secondaire abrégée :

38, 47, 7 causam apud vos... accusantibus meis *ipse* legatis dico (on attendrait *ipsius*, mais cf. plus haut, § 38, 2°).

2° Le nominatif est intercalé dans une proposition participiale *non absolue :* 31, 30, 6 delubra sibi fuisse, quæ, quondam pagatim *habitantes*... consecrata, ne in unam quidem urbem contributi majores sui deserta reliquissent (= quæ, cum quondam pagatim *habitantes* consecrassent). 37, 60, 4 nuntios circa civitates misit, ut... captivos..., in suis *quæque* urbibus agrisque *conquisitos*, reducerent.

3° Le nominatif est remplacé par l'accusatif du style indirect :

22, 34, 10 id consules, *ambos* ad exercitum morando, quæsisse.

Cet emploi hardi du nominatif est très rare en latin ailleurs que chez T.-Live ; on peut citer : Cicéron, *de domo*, 55, 140, « identidem se *ipse* revocando, dubitans, timens, hæsitans », où toutefois la correction *revocans* est assez vraisemblable ; Salluste, *Cat.* 18,5 « *ipsi* fascibus correptis » ; *Orat. Philippi*, 6 « sibi *quisque* opes... quærundo »[1] ; Valère-Maxime, 3, 2, 2 « viris *puella* lumen virtutis præferendo » ; Pline l'ancien, 35, § 23 « *ipse assistens*... singula enarrando » ; § 90 « *primus* excogitata ratione vitia condendi » ; Q.-Curce, 3, 8, 24 « armis... *ipse* sumptis » ; Tac., *Germ.* 37 « quid enim aliud nobis quam cædem Crassi, amisso et *ipse*

1. On cite souvent *Jug.* 18,3, « multis sibi *quisque* imperium petentibus », mais ici le nominatif *quisque* serait très irrégulier, car il ne s'appuierait sur rien ; il ne se rapporte pas en effet au sujet de la proposition principale. D'ailleurs, comme le remarque Madvig, le sens paraît demander que *quisque* soit ici au *pluriel;* il faut donc corriger *qui[bu]sque* ou considérer la forme *quisque* comme un ablatif pluriel (cf. Lucrèce, 4, 796). — On cite encore Justin, 29, 1, 8, « his regibus pueris... in suorum *quisque* majorum vestigia nitentibus », mais les bons mss. donnent un texte tout à fait différent (voy. l'éd. critique de Jeep).

Pacoro, infra Ventidium dejectus Oriens objecerit? » ; « *Ann.* 14, 4 pluribus sermonibus, modo familiaritate juvenili... et rursus *adductus*, quasi seria consociaret, tracto in longum convictu » ; Pline, *Epist.* 3, 4, 2 « accepto ut *præfectus* ærarii commeatu. » — Ovide, *Her.* 1, 94 « quos... *ipse* tuo partis sanguine rebus alis » (= tuo *ipsius*). — Voy. aussi Tac., *Agr.*, 1 « plerique suam *ipsi* vitam *narrare* fiduciam ... morum ... arbitrati sunt. »

Construction des adjectifs en -bundus *avec un accusatif* [1].

§ 72. — On trouve chez T.-Live « *hæc ... contionabundus* » (3, 47, 3 ; 5, 29, 10) et « *vitabundus castra hostium* » (25, 13, 4). Cette construction, très rare en latin, est à peu près inconnue aux auteurs classiques : avant T.-Live Dräger ne cite que « *populabundus agros* » chez Sisenna et « *vitabundus classem* hostium » chez Salluste.

Du reste l'emploi même des adjectifs en *-bundus* semble être assez rare chez les prosateurs classiques [2] : chez Cicéron je ne connais que *furibundus*, *ludibundus*, *moribundus*, *noctuabundus*, *queribundus*, *tremebundus*, *volutabundus*. T.-Live au contraire a pour ces adjectifs une certaine prédilection, voy. la liste que donne Kühnast, *Hauptpunkte der livianischen Syntax*, p. 338-9 ; plusieurs des adjectifs qui composent cette liste ne paraissent pas se trouver avant T.-Live [3], quelques-uns même (*deliberabundus*, *tentabundus*) ne se rencontrent peut-être que chez lui.

Accusatif avec les verbes moyens. — Accusatif de la partie avec les verbes passifs [4].

§ 73. — Remarquons maintenant chez T.-Live, comme étant des constructions peu conformes à l'usage de la prose classique :

1° La construction d'un verbe *moyen* (voy. p. 201, note 1) avec un complément direct : 27, 37, 12 virgines, *longam* indutæ *vestem* ;

1. Dräger, I, p. 357 (2e éd.).

2. Dans la 6e éd. du dictionnaire de Georges (1869), j'avais compté près de *cent* adjectifs en *-bundus* : sur ce nombre, une douzaine environ se rencontrent dans le latin archaïque, sept chez Cicéron, aucun chez César ni chez Cornélius Népos, deux chez Salluste, dix-huit chez T.-Live ; la plupart n'apparaissent que chez des auteurs d'une époque postérieure, par exemple Apulée, A.-Gelle, les Pères de l'Église.

3. *Ludibundus* se rencontre chez Plaute et chez Cicéron, *moribundus* chez Cicéron, *prædabundus* et *vitabundus* chez Salluste, *populabundus* chez Sisenna, *cunctabundus* chez Claudius Quadrigarius, *errabundus* dans le *De b. Afr.* Pour les autres, je ne connais pas d'exemple antérieur à T.-Live.

4. Dräger, I, p. 362 et suiv. (2e éd.).

2° La construction d'un participe passé passif avec l'accusatif de la *partie* : 21, 7, 10 *adversum femur* tragula... *ictus* [1].

Ces deux constructions, si communes en grec, appartiennent surtout, en latin, à la langue de la poésie ; toutefois elles n'étaient pas étrangères à la langue populaire : *indutus* avec l'accusatif se trouve chez Plaute (*Rud.* 1, 3, 26 et ailleurs) et chez Horace (*Ep.* 1, 17, 28), *ictus* et *percussus* avec l'accusatif de la partie dans le *De bello Africano* (ch. 78, 85) [2]. Cf. Quintilien, 9, 3, 17 : « jam vulgatum in actis quoque *saucius pectus.* »

Au contraire l'une et l'autre construction manquent chez Cicéron, chez César, chez Cornélius Népos. Chez Salluste, Constans (p. 89) cite *Hist.* 3, 91 (Kritz) : « dedecores inultique *terga* ab hostibus cædebantur » ; il faut sans doute expliquer de même *Hist.* 3, 6 « *facta consulta*que (sous le rapport de...) ejus quidem æmulus erat » (c'est avec raison, suivant moi, que M. Quicherat lit ainsi ce fragment cité par Nonius, voy. p. 262 de son éd. ; le texte est toutefois très controversé, voy. Constans, p. 98).

§ 74. — A ceci l'on peut rattacher l'emploi adverbial de l'accusatif pluriel *cetera* (« pour tout le reste ») à côté d'un adjectif : *cetera* egregium 1, 32, 2 ; hastili abiegno et *cetera* tereti, præterquam ad extremum 21, 8, 10. Cet emploi de *cetera* se rencontre aussi chez Salluste, mais non chez les autres prosateurs classiques [3].

Construction de tremere *et de* pavere *avec l'accusatif* [4].

§ 75. — On lit chez T.-Live : 22, 27, 3 « virgas ac secures dictatoris *tremere* atque horrere » ; 23, 5, 8 « nec Samnitem modo hostem, sed etiam Sidicinum *paventes.* » La construction transitive de ces deux verbes est rare et peu classique ; *pavere* avec l'accusatif se trouve aussi chez Salluste, *tremere* actif ne se rencontre guère qu'en poésie. Il est vrai que, dans le passage de T.-Live, *tremere* est accompagné de *horrere,* dont la construction transitive est très correcte.

Construction transitive de verbes composés de prépositions [5].

§ 76. — On croit avoir remarqué que la construction transitive

1. 22, 12, 5, « cura *animum incensus* », on a corrigé « cura animum *incessit* » ; *cura incensus* serait une expression bien extraordinaire.

2. César dit au contraire, 5, 35, 6, pour éviter cet emploi de l'accusatif : « *T. Balventio* ... utrumque femur tragula traicitur. »

3. Cf. Dräger, I, p. 392 (2e éd.).

4. Dräger, I, p. 360 (2e éd.).

5. Dräger, I, p. 376 et suiv. (2e éd.) ; Kühnast, p. 144 et suiv. ; Lupus, *Der*

des verbes intransitifs composés de prépositions devient chez T.-Live, ainsi que chez Salluste et chez Cornélius Népos, plus fréquente qu'elle ne l'était chez Cicéron et chez César [1]. On a signalé chez T.-Live, comme nouveau ou comme contraire à l'usage de Cicéron et de César, l'emploi de l'accusatif avec les verbes suivants :

Adjacere 7, 12, 6 (de même chez Cornélius Népos);

Invadere 21, 30, 2 ; 46, 9. 23, 18, 1, et très souvent ailleurs. — Cicéron construit toujours *invadere* avec *in*, excepté *ad fam.*, 16, 12, 2, où le *Mediceus* donne : « mirus *invaserat* furor ... *improbis*, » construction populaire qui se trouve aussi chez Accius (Nonius, livre II, s. v. *vastities*, p. 197 de l'éd. Quicherat) et chez Varron (*ibid.*, liv. IX, p. 582 de l'éd. Quicherat); chez César *invadere* ne se rencontre que *de b. c.*, 1, 14, 1, où il est employé absolument; au contraire Salluste et T.-Live construisent ce verbe, en règle générale, avec l'accusatif seul (cette construction se trouve déjà *De b. G.* 8, 27). Cf. Hildebrand, *Progr. du gymnase de Dortmund*, 1854.

Incessit (timor, cura, etc.) 23, 38, 5 et souvent ailleurs. — Chez César on trouve, *De b. c.*, 3, 74, 2, « *exercitui* quidem *omni* tantus *incessit* ex incommodo dolor »; chez Salluste on rencontre deux fois le datif, une fois l'accusatif; la construction avec l'accusatif est la construction ordinaire chez T.-Live (une seule fois le datif, 4, 57, 10).

Incurrere 28, 5, 7 (de même chez Salluste).

Incursare 24, 41, 4 et ailleurs (de même chez Plaute).

Insido et *insideo* (dans le langage militaire, en parlant d'une position qu'on occupe) 21, 54, 3. 26, 44, 2, et ailleurs (de même chez Salluste).

Invehi urbem 2, 31, 3. 4, 29, 4 et ailleurs, voy. Weissenborn, 35, 8, 9 (Cic., *de rep.*, 6, 11, 11, on lit maintenant « *in* Capitolium invectus »).

Præstare dans le sens de « *l'emporter sur* », 5, 36, 4 et ailleurs (construction *populaire* qui se trouve aussi chez Varron, puis *De b. G.*, 8, 6, et souvent chez Cornélius Népos).

Sprachgebrauch des Corn. Nep., p. 52 et suiv. ; Constans, *De sermone Sallustiano*, p. 95 et suiv. ; Kühner, II, p. 199 et suiv.

1. Il est à remarquer toutefois que, chez Cicéron et chez César, on trouve d'autres constructions qui ne sont pas moins hardies que celles qui vont être citées ici : Cicéron construit avec l'acc. *advolare* (*ad Att.*, 1. 14, 5), *involare* (fragm., voy. 2e éd. d'Orelli, IV, p. 941), *adsidere* (fragm., voy. ibid., II, p. 1101), *pervadere* (*de imp. Pomp.* 9, 23), César construit avec l'accusatif *adnere* et *irrumpere* (*de b, c.* 2, 44, 1 ;.— 1, 27, 1, 27, 3. 3, 111, 1).

Evadere 21, 32, 13. 39, 49, 3 (chez Lucilius, puis chez Virgile).

Succedere 22, 28, 12 (de même chez Salluste ; on cite à tort Cés., *de b. G.*, 2, 6, 2, où les mss. ont *portas succendunt*, qui donne un sens très satisfaisant, et Cicéron, *de domo*, 44, 116, où il faut lire sans doute « tectum, *cui*... succederet », les mss. donnant *qui*).

Pour *egredi* et *excedere*, Frigell (*Epilegomena ad T. Livii librum primum*, p. 43 et suiv.) démontre parfaitement que ni T.-Live ni aucun auteur latin n'a jamais construit ces verbes avec l'accusatif lorsqu'ils sont pris dans le sens de « sortir » (p. 46 : « omnes illi accusativi, de quibus cum vocibus *egrediendi* et *excedendi* apud Livium conjungendis quæstio fuit, in *em*, *am*, *um* exeunt, quæ mutatio ex *e* vel *a* vel *u* facile ac sæpe facta est »). Au contraire *egredi* chez César, Salluste, T.-Live, *excedere* chez Salluste et T.-Live, *exire* chez Térence sont transitifs dans le sens de « dépasser, franchir. »

Enfin l'on peut remarquer chez T.-Live : *prævehi* (24, 44, 10) employé transitivement dans le sens de *prætervehi*, et la construction transitive de *interfluere* (27, 29, 9), *interjacere*, *supervadere* (de même chez Sall.), *supervehi* (de même chez Catulle) ; chez Cicéron et chez César, on ne cite aucun verbe composé de *inter* ou de *super* qui admette cette construction.

Construction des verbes composés de prépositions avec le datif [1].

§ 77. — On sait qu'un certain nombre de verbes (transitifs ou intransitifs) composés de prépositions admettent une double construction, la répétition de la préposition ou bien le datif. Quoique l'emploi de l'une ou de l'autre construction soit en grande partie une question d'usage, on peut dire que les prosateurs de l'époque classique préfèrent en général répéter la préposition lorsqu'il y l'idée d'un *mouvement* ou d'un *rapport de lieu*, c'est-à-dire lorsque le verbe est pris dans toute la force de son sens primitif [2]. A partir de T.-Live, la construction avec le datif, qui appartient plutôt à la langue poétique, commence à devenir plus fréquente en prose [3]. On peut signaler chez lui comme peu classique l'emploi du datif avec les verbes suivants :

1. Dräger, I, p. 406 et suiv. (2e éd.) ; Kühner, II, p. 241 et suiv. ; Kühnast, p. 133 et suiv. ; Lupus, p. 39 et suiv. ; Madvig, *Lat. Sprachl.*, 3e éd., §§ 243 et 245. — Voy. aussi l'éd. Riemann-Benoist de T.-Live, livres XXI-XXII, p. 233 ; livres XXIII-XXV, p. 342-343.

2. Cf. ce que Quintilien (9, 3, 1) dit de la construction de *incumbere*.

3. Il faut remarquer toutefois que, même chez Cicéron, l'on trouve des cons-

Accidere genibus; *accidere* auribus; *sollicitæ... civitati* fama incerta accidit (27, 50, 6). — Cicéron dit : « *accidere ad genua, ad aures, ad animum* », Lucrèce : « *accidere menti* », Térence : « *accidere animo* », mais : « *ad genua* » ; remarquez : *De b. G.*, 8, 8, 3 « ne majoris multitudinis species *accidere hostibus* posset » (au lieu de *ad hostium oculos*).

Adequitare vallo, portis (César dit « *adequitare ad* »).

Adesse dans le sens de « *être présent à...* ». — *Adesse* en latin est toujours construit avec le datif dans le sens de « *venir en aide à* »; mais, dans le sens de « *assister à* », Cicéron emploie en général *ad* ou *in : adesse ad judicium, in consilio,* etc., rarement le datif (voy. Hildebrand, *l. l.*, p. 5) ; chez César on ne trouve *adesse* dans ce sens qu'absolument; chez Térence j'ai noté : *Hec.*, 3, 3,49-50 « hunc minume est opus | *in hac re adesse,* » et beaucoup de passages où *adesse* est pris absolument [1] ; chez T.-Live, au contraire, la construction avec le datif est la construction ordinaire : « *adesse pugnæ, colloquio, prœliis, certamini,* etc. » (chez Salluste, on trouve, tantôt « adesse *in pugna* » *Jug.* 101, 5, « adesse *in contione* » *Jug.* 34, 1, tantôt « adesse *pugnæ, prœlio* » *Jug.* 74, 3. 87, 2. *Cat.* 59, 4).

Adhærere saxis, continenti. — Chez César *adhærescere ad*, chez Cicéron *adhærescere ad* ou bien *adhærescere in* (*avec l'abl.*); ce n'est qu'au figuré que l'on trouve chez Cicéron, à côté de *ad*, la construction avec le *datif*.

Advolvi ou *advolvere se* genibus alicujus (Virgile : « *advolvere* focis *ulmos* »).

Affluere castris, mœnibus (« *couler à côté de* »).

Adnare (de même chez Virgile) ; — Cicéron dit « *adnare ad.* »

Admovere urbi turrem, Carthagini vineas, muris apparatum oppugnandarum urbium. — De même chez Virgile et chez les prosateurs de l'époque impériale ; Cicéron ne construit guère *admovere* avec le datif qu'*au figuré* (voy. les dictionnaires).

tructions très remarquables : *invadere* avec le dat. (dans une *lettre*), voy. ci-dessus (p. 263); *succedere* avec le dat., voy. p. 264 (cf. *de b. Alex.* 27. 30. 40); « *ingredi vestigiis* alicujus » *de rep.* 6, 24, 26 (cf. *de b. G.* 8, 20). On peut croire, d'après certains exemples, que la construction de verbes semblables avec le datif n'était pas étrangère au latin *populaire.* Cf., p. 263, *incedere.*

1. Là où *adesse* chez Térence est accompagné d'un datif, ce datif n'est pas le complément du verbe, mais il indique la personne qui doit *prendre intérêt* à la présence d'un tel : « mulier *tibi* adest, Phædria *tibi* adest, una adsunt *tibi*, jam hæc *tibi* aderit supplicans, illam simul *tibi* hic ego adfuturam hodie scio, » etc. (voy. le lexique de Térence de *Lemaire,* Paris, 1828). C'est le datif que les grammairiens désignent par le terme peu clair de *dativus ethicus.*

« *eo magnitudinis* procederent », « *eo vecordiæ* processit », « *eo miseriarum* venturus eram » ; de même chez T.-Live : « *eo* processerat *irarum* », « *eo consuetudinis* adducta res est », « *quo amentiæ* progressi sitis » (au lieu de cela, 23, 19, 13, il emploie la construction : « *ad id* ventum inopiæ est ut... »). J'avoue du reste que cette construction du génitif avec *eo* ou *quo* me semble toute naturelle, et je me demande si ce n'est pas le hasard seul qui a fait que nous n'en ayons pas d'exemple chez Cicéron ou chez César.

Génitif partitif dépendant d'un adjectif neutre.

§ 81. — *Extremum anni, medio ædium, dura atque aspera belli,* etc. Cette construction poétique, très rare en prose avant T.-Live, devient chez lui très fréquente. Voy. plus haut, p. 102 et suiv.

Génitif partitif dépendant d'un adjectif au positif [1].

§ 82. — Dans la prose classique, on ne construit point en général avec le génitif partitif les adjectifs au *positif,* comme on fait ceux qui sont au comparatif ou au superlatif; T.-Live au contraire dit : « *delecti patrum* », « *expediti militum* », « *reliqui peditum* », « *circumfusi militum* » [2]. Avant T.-Live, on ne cite guère de cette construction que des exemples poétiques ; toutefois l'on trouve chez Salluste : *Jug.* 93, 4 *cuncta* gignentium (cf. « hominum *cunctos* » chez Ovide, «*cuncti* civium » chez Tacite, voy. Dräger) ; *Hist.* 3, 7 (Kritz) : *reliqua* cadaverum [3].

Génitif partitif avec unus [4].

§ 83. — Cicéron et César ne construisent en général *unus* avec

1. Dräger, I, p. 457 (2e éd.) ; Drakenborch dans son éd. de T.-Live, 30, 9, 1 ; Kühner, II, p. 311.

2. On lit même, 10, 31, 5, « *Samnitium omnes* considunt » ; toutefois Madvig (*Emend. Liv.*, p. 232) pense qu'entre *omnes* et *considunt* le mot *copiæ* a été passé. Cette correction est assez vraisemblable ; Madvig fait observer avec raison que, dans les autres passages de T.-Live par lesquels on veut justifier *Samnitium omnes* (31, 45, 7 ; 24, 32, 8), l'expression n'est pas du tout la même : dans le premier « Macedonum *fere omnibus* » équivaut pour le sens à *Macedonum plerisque* (cf. Cic., *Orat.*, 26, 90 « *e quibus* tamen *non omnes* faceti »); dans l'autre, « *prætorumque* nisi qui inter tumultum effugerunt, omnes, etc. », le génitif dépend plutôt de *qui* (pronom indéfini) que de *omnes*.

3. Dans ces deux passages de Salluste, l'adjectif au positif est au *neutre* parce que le substantif est du neutre ; c'est un cas tout différent de celui dont il est question ci-dessus (§ 81) : *reliqua cadaverum, cuncta gignentium* est tout simplement pour *reliqua cadavera, cuncta gignentia.*

4. Cf. J. H. Schmalz, *Festschrift zur* XXXVI. *Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner,* p. 84-85 ; Kühner, II, p. 312-313 ; Dräger, I, p. 458 ; Hildebrand, *l. l.*, p. 6.

le génitif partitif que si *unus* est opposé à *alter* (*alius*), *tertius*, etc., ou si le chiffre total des personnes ou des objets dont l'un est désigné par *unus* a été indiqué dans ce qui précède (« *novem* globis conexa sunt omnia, *quorum unus* est cælestis ») ; les seules exceptions sont : *de nat. deor.* 3, 20, 51 « arcus... ex nubibus efficitur... : *quarum una*, etc. » (*de rep.* 2, 43, 70 est une citation de saint Augustin) ; Cés., 7, 35, 3 « e regione *unius eorum pontium.* » Chez les poètes au contraire et chez T.-Live également, *unus* se construit tout à fait librement avec le génitif : « pastorum unus », « principum unus », « scortum transfugarum unius », etc., au lieu de : *unus e principibus*, etc.

Emploi irrégulier du génitif explicatif [1].

§ 84. — Quand un nom propre géographique est accompagné d'un nom commun (« la ville de Troie, le promontoire de Misène, etc. »), c'est une règle en latin de mettre les deux noms en apposition l'un à l'autre, et de ne pas employer le génitif explicatif (*urbs Troja*, et non *urbs Trojæ*). T.-Live n'observe pas toujours cette règle : il met le nom propre géographique au génitif après les noms communs *promunturium*, *lacus*, *flumen*, *portus* (25, 23, 10), *regio* (32, 14, 5), *fretum* (Virgile met le nom propre au génitif même après *urbs*). On cite Cic., *ad Att.*, 5, 18, 1 « in oppido *Antiochiæ* » (*Anthiocie* Mediceus) ; toutefois, le mot suivant commençant par un *e*, la correction *Antiochia* serait facile à faire.

Construction de egere *avec le génitif* [2].

§ 85. — Au lieu que *indigere* se construit d'ordinaire chez Cicéron avec le génitif, la construction de *egere* avec le génitif, au lieu de l'ablatif, paraît appartenir à la langue populaire : elle se trouve chez Plaute, dans la *Rhétorique à Hérennius*, une fois chez César (6,11,4), une fois chez Cic. *dans une lettre* (*ad Att.* 7, 22, 2 ; l'autre exemple qu'on cite, *ad fam.*, 9, 3, 2, « medicinae egeamus », peut sembler douteux), plusieurs fois chez Salluste. T.-Live aussi en présente plusieurs exemples.

Opus est [3].

§ 86. — On rencontre deux fois chez T.-Live *opus est* avec le génitif. Cette construction, qui n'est pas classique, reparaît chez Properce, Quintilien, Apulée. — A côté de la construction correcte,

1. Cf. Dräger, I, p. 466 ; Kühner, II, p. 307.
2. Cf. Dräger, I, p. 559.
3. Gossrau, p. 357 ; Dräger, I, p. 571 ; Zumpt, § 464 ; Kühner, II, p. 285.

mais familière, « *quibus* consuli *usus* non *esset* » (30, 41, 8; cf. la lettre citée par Cic., *ad Att.*, 9, 6, 3), on trouve aussi chez T.-Live, 26, 9, 9, « si quo *usus operæ sit* » (cf. 27, 28, 5 « si quo *opera* eorum *opus esset* »). — Le tour « *quid* opus *facto* sit » (3, 38, 4. 6, 19, 4) appartenait peut-être aussi à la langue familière (cf. César, *De b. G.*, 1, 42, 5. Cornélius Népos, *Eum.* 9, 1).

Emploi du génitif avec les adjectifs [1].

§ 87. — Ainsi que Salluste, T.-Live emploie d'une façon assez libre le gén. avec certains adjectifs, dans le sens de « *par rapport à, sous le rapport de* » ; cet emploi du génitif ne se rencontre ni chez Cicéron ni chez César. Chez Salluste on cite : *egregius militiæ, dubius consilii, ingens ipse virium atque animi, animi atrox, animi immodicus, inquies animi, impotens et nimius animi, consilii æger* (voy. Constans, p. 125-126) ; voici maintenant des exemples de T.-Live : *incertus veri* 4, 23, 3, *incertus sententiæ* 4, 57, 3, *incertus consilii* 36, 42, 6, *incertæ rerum* 24, 24, 9, *solliciti incertique rerum suarum* 24, 31, 5, *omnium incerti* 25, 37, 13; *dubios sententiæ* 33, 25, 5; *trepidi rerum suarum* 5, 11, 4. 36, 31, 5; *nimius animi* 6, 11, 3. Cette construction appartient surtout à la langue poétique; toutefois elle n'était pas étrangère au latin populaire : *incerta consili* Plaute, *Rud.* 1, 3, 32, *incertæ locorum* De b. Afr., 7 ; *sanus mentis aut animi tui* Plaute, *Trin.* 2, 4, 53; *falsus animi* Tér., *Eun.* 2, 2, 43, etc.

§ 88. — Il faut peut-être ranger dans une catégorie spéciale les expressions où *animi*, pouvant se traduire par « dans son cœur », est joint à un adjectif ou à un verbe marquant un *état passager* de l'âme [2]. L'emploi de *animi* en pareil cas n'a rien de poétique ; chez Térence on trouve : *animi incertus, discrucior animi, me excruciat animi, pendebit animi* (voy. le lexique de Lemaire), chez Cicéron *pendere* et *angi animi* (Dräger, I, p. 482); Salluste emploie ainsi *animi* avec *anxius, firmatus, incertus, territus,* T.-Live avec *æger*,

1. Dräger, I, p. 479; Kühnast, p. 75 et suiv.; Frigell, *Epilegomena ad T. Livii librum vicesimum primum*, p. 41-42.

2. Suivant plusieurs grammairiens, *animi* serait en pareil cas, non un génitif, mais un *locatif* (voy. par exemple E. Benoist, éd. de Virgile, *Georg.* 4, 491). Il n'y aurait à cela rien d'impossible ; toutefois *les Latins* devaient considérer *animi* comme étant dans tous les cas un génitif, car, d'après l'analogie de *anxius animi*, on trouve *anxia mentis* (*Consol. ad Liviam*, v. 398). Je ne puis m'empêcher, d'ailleurs, de trouver qu'on abuse singulièrement du locatif ; c'est une mode de voir des locatifs partout (cf. ce que j'ai dit à ce sujet *Rev. crit.*, 1881, II, p. 260-261).

captus et stupens, confusus atque incertus, suspensus, territus; 7, 30, 22 on a rétabli avec raison : « sollicitis ac pendentibus *animi* » (mss. *animis*).

Ablatif de séparation [1].

§ 89. — T.-Live paraît employer d'une façon plus libre que Cicéron ou César l'ablatif seul à côté de verbes qui demanderaient plutôt à être construits avec *ab*, *ex*, *de*; je citerai : 1, 31, 2 crebri *cecidere cælo* lapides (cf. 22, 1, 9). 27, 41, 8 inde eques pedesque certatim *portis ruere*. 9, 3, 3 num montes *moliri sede sua* paramus? 42, 6, 8 se *nullo* umquam *cessaturum officio* (cf. 1, 46, 6). 44, 35, 5 præcipites sine responso *agendos castris*. 41, 13, 2 tauro, qui *pecore aberrasset*. 23, 19, 13 omne herbarum... genus *aggeribus* infimis muri *eruerent*. 25, 26, 5 Hippocraten non reppulit tantum *munimentis*, etc. — 22, 38, 8 je crois qu'il faut lire « pridie quam *urbe profisceretur* » (P : quam *in* urbe) [2]; 25, 36, 2 je garderais la leçon de P « *revocat prœlio* suos Scipio » (cf. Virg. *Georg.* 4, 88 : ubi ductores *acie revocaveris* ambo).

Ablatif de la question ubi [3].

§ 90. — A la question *ubi*, l'emploi de l'ablatif sans *in* paraît également devenir plus fréquent chez T.-Live que chez les autres prosateurs classiques [4]. — Chez Cicéron, on peut citer : *p. Arch.* 5, 9 « *his* igitur *tabulis* nullam lituram, nomen A. Licinii videtis » ; *in Verr.* II, 2, 18, 44 « *illo foro* », puis « *illo conventu* » [5]. Un passage intéressant est le suivant : *De fin.*, 5, 4, 9 « natura sic ab eis investigata est ut nulla pars *cælo*, *mari*, *terra*, *ut poetice loquar*, prætermissa sit »; *poetice* se rapporte peut-être à l'omission de la préposition *in* dans une expression différente de l'expression consacrée

1. Dräger, I, p. 498 et suiv.

2. Je suis heureux que cette conjecture ait eu l'approbation de H. J. Müller, le savant successeur de Weissenborn (voy. *Jahresberichte des philol. Vereins*, VIII, p. 283).

3. Dräger, I, p. 525 (2e éd.); Kühner, II, p. 261-262.

4. Je ne m'occuperai point ici des cas où l'omission de *in* est régulièrement admise : *multis locis*, *ea parte*, *quibus regionibus*, *toto orbe* terrarum, etc. (voy. Dräger, p. 520 et suiv. ; voici d'ailleurs un exemple intéressant à ajouter : Cic., *in Verr.*, II, 5, 12, 29 : « *pulcherrimo* Syracusarum *loco* stativa sibi castra faciebat »).

5. *Tusc.* 5, 35, 102 *nostra urbe* se trouve après un mot terminé en *m* et après cette lettre *in* a facilement pu disparaître. *In Verr.* II, 4, 56, 124, les mss. ont *ullo templo*, *illo templo*, *ullo in templo*; le mot précédent se terminant en *m*, le vrai texte est peut-être *in ullo templo*. Mais *ibid.* 5, 72, 186, la leçon des meilleurs mss. est « augustissimo et religiossimo templo » (sans *in*).

terra marique [1]. — Chez César on trouve : *De b. G.*, 3, 26, 6 quos equitatus *apertissimis campis* consectatus. 4, 2, 3 equosque *eodem* remanere *vestigio* assuefecerunt. 4, 23, 6 *plano litore* naves constituit. *De b. c.*, 3, 44, 3 *hoc spatio* pabulabatur. 3, 89, 2 *sinistro cornu* Antonium, *dextro* P. Sullam, *media acie* Cn. Domitium præposuerat. — *De b. Hisp.*, 25 *planitie* iniquiore loco constiterunt; 30 quæ (acies) *lateribus* equitatu tegebatur. — Cornélius Népos dit : « *quo cornu* rem gessit », « *pari fastigio* steterit, » voy. Lupus, p. 74. — Pour Salluste, Constans (p. 111) cite : « milites *stativis castris* habebat », « hiememque *castris*..., non per oppida, egi. » — Chez T.-Live cet emploi de l'ablatif est encore bien plus libre que chez César (voyez les exemples que cite Dräger et cf. l'éd. Riemann-Benoist, livres XXI-XXII, p. 236, livres XXIII-XXV, p. 347). Il faut surtout remarquer que, dans certaines expressions, T.-Live l'emploie même sans que le substantif soit accompagné d'un adjectif : « *medio* ædium » 5, 41, 2, « Prisci Tarquinii *domo* » 1, 39, 5, « ei *carpento* sedenti » 1, 34, 8, « nebula *campo* quam *montibus* densior sederat » 22, 4, 6 [2], « procul terræ contactu, *alto* mergendum » 27, 37, 6, « gladium... *jugulo* defigit » 1, 25, 12, « carinas fixerant *vadis* » 22, 20, 2, etc. — 31, 12, 6, « Lanuvii *templo* Sospitæ Junonis » est douteux, parce qu'après *Lanuvii* il serait possible que *in* eût disparu.

Procul *avec l'ablatif* [3].

§ 91. — T.-Live construit *procul*, tantôt avec *ab*, tantôt avec l'ablatif seul. Cette dernière construction est étrangère à la prose classique ; elle se rencontre chez Horace et chez Ovide.

Construction de mutare [4].

§ 92. — T.-Live dit, 5, 30, 3 : « *victrice patria victam mutari*, » « qu'on échange une patrie victorieuse contre une patrie vaincue. » La construction classique serait : *victricem patriam victa mutari*. On trouve déjà chez Salluste, *Jug.*, 38, 10 « quæ quamquam gra

1. Voy. Dräger, p. 520. On trouve du reste : Corn. Nép., *Con.*, 1,1 « res magnas *mari* gessit. » Sall., *Jug.*, 17, 5 « *cælo terraque* penuria aquarum. » T.-Live, 23, 40, 2 « ut *terra* rem gereret ». 23, 26, 2 « ut Gnæus *terra*, Publius *navibus* rem gereret. »

2. Cf. Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dortmund*, 1865, p. 11 (*sedere* avec l'abl. ou avec *in*). C'est à tort que Kühnast considère l'ablatif avec *sedere* comme un ablatif d'instrument.

3. Dräger, I, p. 519 (2e éd.).

4. Dräger, I, p. 554-555 (2e éd.).

via et flagitii plena erant, tamen, quia *mortis metu mutabantur*, sicuti regi lubuerat pax convenit. » Cf. Constans, p. 92.

Plenus *avec l'ablatif* [1].

§ 93. — La construction classique est *plenus* avec le génitif [2]. Dräger cite un exemple de l'ablatif chez Plaute, un chez Cicéron *dans une lettre*, *Ad Att.*, 3, 14, 1 (les deux autres ne sont pas bien concluants, voy. Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dortmund*, 1854, p. 8-9), un chez César (*De b. c.*, 1, 74, 7) et un chez l'auteur du *De b. Hisp.* (ch. 5). Chez Térence, Salluste et Cornélius Népos, *plenus* paraît ne se rencontrer qu'avec le génitif. Chez T.-Live, la construction avec l'ablatif, qui est peut-être d'origine populaire, devient moins rare. Toutefois, 5, 11, 14, « *plenum vulnerum ac pavore* » ne paraît pas admissible; le texte doit être altéré (voy. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 136).

Accusatif au lieu de l'ablatif devant un comparatif [3].

§ 94. — On sait que les Latins emploient l'ablatif pour indiquer *de combien* une chose est supérieure ou inférieure à une autre. L'emploi de l'accusatif au lieu de l'ablatif en pareil cas ne se rencontre guère chez Cicéron et chez César qu'avec les verbes *præstare*, *antecedere*, *vincere*, etc. : pour Cicéron, on trouvera des exemples chez Zumpt, § 488, *Anm.* 2 ; cf. César, 6, 12, 4 « *tantum* potentia *antecesserant.* » *De b. c.*, 2, 6, 3 « neque *multum cedebant* virtute nostris » (Tér., *Ph.*, 2, 1, 17 « *quantum* erum *anteo* sapientia »). En dehors de ce cas, l'emploi de l'accusatif devant un mot de sens comparatif est peu correct et appartient surtout, à ce qu'il semble, au latin populaire ; toutefois on trouve aussi chez César, 6, 9, 3, « *paulum supra* eum locum, » et chez Cicéron, *Ad fam.*, 3, 11, 1, « *permultum ante.* » *De or.*, 3, 24, 92 « non *multum* est *majus.* » Cf. Tér., *Eun.*, 1, 2, 51 « *aliquantum* ... *avidior.* » *Heaut.*, 1, 2, 27 « *aliquantum iniquior.* » Chez T.-Live les exemples sont plus nombreux : 1, 7, 9 « *aliquantum ampliorem.* » 3, 15, 2 « *quantum* juniores patrum plebi se *magis* insinuabant, *eo acrius*, etc. » 5, 21, 14 « *aliquantum* spe atque opinione *major.* » 5, 37, 7 « haud *multum infra* viam ». 10, 35, 2 « *quantum* in sua parte *plus* ... cædis fuisset ». 25, 11, 9 « *aliquantum* opinione ejus *celerius.* » 40, 40, 1 « *meliore aliquantum* militum genere. » 44, 7, 6 « *quantum* procederet *longius* ...; *eo majorem* ... inopiam sentiens. »

1. Dräger, I, p. 559 (2e éd.).
2. Cf. Quintilien, 9, 3, 1.
3. Dräger, 563 et 565.

Attraction du relatif [1].

§ 95. — Cette attraction, si commune en grec, est fort rare en latin, où elle appartient peut-être au langage familier; on la trouve trois fois chez T.-Live, toujours dans la même forme de phrase elliptique : 1, 29, 4 « *quibus* quisque poterat elatis » (elatis *iis quæ* quisque poterat efferre), 4, 39, 9 « *quibus* poterat sauciis ductis secum », 10, 40, 8 « *quanto* maxime (maximo *Madv.*) posset moto pulvere. » — Cf. *Rhet. ad Her.* 1, 7, 11 « apertis rationibus *quibus* (= quas) præscripsimus » ; Hor., *Sat.* 1, 6, 14-15 « notante | judice *quo* (= quem) nosti populo » [2].

Emploi des prépositions.

§ 96. — Je signalerai comme remarquables :

a) L'emploi très fréquent de *ab* devant le nom de ville, à la question *unde*, là où la syntaxe classique demanderait l'ablatif seul ; cet emploi de *ab* est vraiment caractéristique pour la langue de T.-Live [3] et c'est un emploi fait au langage vulgaire (Dräger, I, p. 495-496 ; J. H. Schmalz, *Zeitschrift für Gymmasialwesen*, 1881, p. 100-101);

b) L'emploi fréquent de *ab* pour marquer le *motif* d'une action : *ab ira*, « par colère », *ab odio*, *ab irrisu*, etc. (Dräger, I, p. 624) : cet emploi n'est pas classique ; Dräger en cite un exemple chez Balbus (Cic., *ad Att.*, 9, 7, B, § 3);

c) L'emploi de *super* avec l'ablatif dans le sens de « au sujet de », 42, 24, 1 ; 26, 5 (Dräger, I, p. 664 ; Kühner, II, p. 416) : cet emploi de *super* est *populaire* ; on le trouve chez Cicéron seulement dans les lettres à Atticus, une fois chez Salluste, une fois chez Cornélius Népos ;

1. Kühner, II, p. 846-847 ; *Rev. crit.*, 1869, I, p. 401.

2. Beaucoup d'exemples sont cités à tort ; ainsi César, 5, 2, 2, « sescentas ejus generis *cujus* supra demonstravimus naves... invenit », *cujus* n'est pas pour *quod* : l'expression complète serait « ejus generis *cujus* (*eas fuisse*) supra demonstravimus » ; de même *de b. c.* 1, 54, 1. 3, 15, 6, et dans divers passages de Cicéron (voy. Kühner). Sall., *Jug.* 104, 1 « infecto *quo* intenderat negotio » est cité par inadvertance chez Kühner : *quo* est l'adverbe de lieu et équivaut à *ad quod*.

3. Il n'est pas inconnu à Cicéron, voy. par exemple *in Verr.* II, 4, 33, 72 « quod ab Ænea fugiente *a* Troja atque in hæc loca veniente conditum esse demonstrant », mais en général Cicéron n'ajoute *ab* que lorsque la syntaxe le demande, c'est-à-dire 1° lorsqu'il n'y a pas de verbe de mouvement ; 2° quand ce sont les *environs* d'une ville que quelqu'un quitte.

d) L'emploi de *super* au lieu de *præter* (soit dans le sens de *outre*, soit dans le sens de *par-dessus*) : cet emploi n'est pas classique; il est fréquent au contraire à l'époque impériale (Kühner, II, p. 417);

e) L'emploi de *ante* au sens métaphorique (*ante alios*, *ante omnia*) : cet emploi se rencontre chez Plaute, chez Cornélius Népos, chez Salluste (voy. le lexique de Eichert), mais chez Cicéron et chez César on n'en cite pas d'exemple (Kühner, II, p. 389);

f) La construction, tout à fait extraordinaire, de *juxta* avec le datif, dans le sens de « à l'égal de », 24, 19, 6;

g) L'emploi de *palam* comme préposition, avec l'ablatif: « *palam populo* » 6, 14, 5 : cette construction, qu'on trouve aussi chez Horace, n'est pas classique (Dräger, I, p. 645);

h) La construction de *tenus* avec le génitif (Dräger, I, p. 646) : « Corcyræ *tenus*, genus *tenus* » : avant T.-Live, cette construction rare ne paraît se trouver en prose que chez Cœlius (Cicéron, *Ad fam.*, 8, 1, 2); peut-être appartenait-elle au latin vulgaire;

i) Enfin l'emploi de *circa* dans le sens de *circiter* (Dräger, I, p. 618) : « oppida *circa* septuaginta, *circa* quingentos, *circa* eandem horam » ; s'il n'y a pas là un pur effet du hasard, cet emploi ne se rencontre pas avant T.-Live et Horace. Avant eux, pour rendre la même idée, on se sert de *circiter* construit avec l'accusatif (Dräger, I, p. 619, Kühner, II, p. 396), ou, plus souvent, de *circiter* adverbe ; César par exemple dit une fois « *circiter* meridiem », et ailleurs « quarta vigilia *circiter*, media *circiter* nocte, *circiter* parte tertia, *circiter* pedum trium, passus *circiter* (adverbe) ducentos, » etc., voyez le lexique de Eichert.

Quam pro.

§ 97. — Je veux parler de la construction si commode « prœlium atrocius *quam pro* numero pugnantium editur » 21, 29, 2. De même 8, 6, 9. 10, 14, 21; 41, 6. 21, 32, 12; 59, 9. 25, 16, 22; 37, 2. 26, 41, 7, et ailleurs. Remarquez : 36, 10, 12 « ibi castra metatus latius *quam pro* copiis et plures *quam quot satis in usum erant* ignes cum accendisset. » T.-Live dit même, 7, 8, 1, « *multiplex* (= multo major) *quam pro* numero damnum est. » Cette construction, qui correspond au grec ἢ κατά, ne se rencontre point, dit-on, avant T.-Live ; mais ne peut-il pas y avoir là un simple effet du hasard? Il est à remarquer toutefois que César dit dans un cas pareil, *De b. G.*, 1, 2, 5: « *pro* multitudine autem hominum et *pro* gloria belli atque fortitudinis *angustos* se fines habere arbitrabantur » (et non « *angustiores quam pro* »).

Emploi plus libre de l'apposition [1].

§ 98. — A l'exemple de Salluste, T.-Live, semblable en cela aux poètes, ainsi qu'aux prosateurs de l'époque impériale, fait de l'*apposition* un usage plus libre que Cicéron ou que César ; il faut surtout remarquer que, chez lui, l'apposition se rapporte quelquefois, non à un seul mot, mais à l'idée contenue dans une proposition tout entière : 1, 13, 5 « *monumentum ejus pugnæ*, ubi primum ex profunda emersus palude equus Curtium in vado statuit, Curtium lacum appellarunt » (cf. la note de Moritz Müller). 10, 29, 5 « ibi auditur P. Decii eventus, *ingens hortamen* ad omnia pro re publica audenda. » 23, 46, 5 « spolia hostium Marcellus, *Vulcano votum*, cremavit. » 36, 46, 12 « Q. Victorius ... et C. Atinius ..., *rem in asperis prœliis sæpe tentatam*, signa adempta signiferis in hostes jecerunt. » L'on remarquera que, dans le premier de ces exemples, l'apposition marque une idée de but : « Curtium lacum appellarunt, *ut id monumentum esset ejus pugnæ*. » — Je citerai encore : 9, 41, 8 « *mirabilia dictu*, signa primo eripi cœpta signiferis, deinde ipsi signiferi, etc. » ; 7, 26, 5 « *dictu mirabile*, tenuit non solum ales captam semel sedem, sed, etc. » : cet emploi de « *dictu mirabile* » comme apposition est peut-être dû à l'influence de Virgile (voy. par exemple *Georg.*, 2, 30 ; *Æn.*, 1, 111, etc.).

Dräger cite deux exemples de Salluste (*Orat. Lepidi*, 12 ; *Epist. Mithrid.*, 8) ; on peut ajouter : *Orat. Macri*, 26 « abunde libertatem rati, quia tergis abstinetur et huc ire licet atque illuc, *munera ditium dominorum*. »

Cette forme d'apposition est rare chez Cicéron ; Gantrelle a signalé le passage suivant, où je crois que sa ponctuation est la vraie : *Phil.* 2, 34, 85 « non enim abjectum sustuleras (diadema), sed attuleras domo, *meditatum et cogitatum scelus* » (voy. *Rev. de phil.*, 1881, p. 101-102 ; 1882, p. 185-186) ; cf. *Tusc.* 1, 26, 65 « nec Homerum audio, qui Ganymeden ab Dis raptum ait propter formam, ut Jovi bibere ministraret, *non justa causa cur Laomedonti tanta fieret injuria* » (= quæ non justa causa fuisset cur, etc.) [2].

1. Dräger, I, p. 669-670 (2e éd.) ; Grysar, *Theorie des lat. Stiles* (2e éd., Cologne, 1843), p. 97 et 99 ; Gossrau, § 313.

2. *Tusc.* 1, 35, 86, « ineptum sane negotium, etc. » est, selon moi, une proposition indépendante, où le verbe *être* est sous-entendu. — *Tusc.* 1, 43, 102, le cas est un peu différent : *rem non difficilem* forme apposition, non à la phrase tout entière qui précède, mais à l'idée *de sepultura... aliquid dicere*, contenue sous une autre forme dans cette phrase ; de même *de or.* 2, 19, 79, *rem sane non reconditam* se rapporte comme apposition à l'idée *quinque esse quas*

B. — Syntaxe de la phrase complexe. — Syntaxe de coordination.

Et = *etiam* [1].

§ 99. — L'emploi de *et* dans le sens de *etiam* est rare dans l'ancienne langue, ainsi que chez César, Salluste et Cornélius Népos [2]; chez Cicéron il est plus fréquent, il le devient encore beaucoup plus chez T.-Live. — T.-Live emploie surtout très souvent la locution *et ipse* (= καὶ αὐτός), « moi aussi, toi aussi, lui aussi ». Il n'est pas bien sûr que Cicéron se soit servi de cette expression, voy. Iwan Müller, réédition de la *Stilistik* de Nägelsbach, 6e éd., p. 262, et *Jahresbericht von Bursian*, 1880, *Römische Rhetoren*, p. 162 [3]; mais on la trouve chez César et chez Salluste (voy. ci-dessus, note 2).

Nec = *Ne ... quidem* [4].

§ 100. — Chez T.-Live on commence à rencontrer un certain nombre d'exemples de *nec* pris dans le sens de *ne ... quidem* (cf. le grec οὐδέ) : 38, 23, 3 « supervenit et alterum cum L. Manlio agmen : *nec* eos castra intrare sinit. » 3, 52, 9 « cum præsertim *nec* nos temperemus. » 6, 15, 7 « ad ea Manlius *nec* se fefellisse ait, etc. » 40, 20, 6 « ut *neque* scribi sibi vellet. » 23, 18, 4 « Maharbal cum majore robore virorum missus *nec ipse* (οὐδ' αὐτός) eruptionem cohortium sustinuit. » 34, 32, 9 « servorum ad libertatem vocatorum et egentibus hominibus agri divisi crimina tibi obici dicebas, non quidem *nec ipsa* mediocria. » 37, 20, 8 « ut nihil moveri viderunt, *nec ipsi* quicquam ... mutarunt. »

membra eloquentiæ, contenue sous une forme un peu différente dans ce qui précède. (*De fin.* 2, 23, 75 et *orat.* 16, 52 « rem videlicet difficilem et obscuram » et « rem difficilem, Di immortales, etc. » sont, je crois, des accusatifs *exclamatifs*.)

1. Dräger, II, p. 30 et suiv.; Kühnast, p. 371-372.

2. César ne paraît avoir employé *et* dans ce sens qu'une fois : 7, 66, 6 « nam de equitibus hostium ... *et ipsos* quidem (leçon des meilleurs mss.) non debere dubitare. » Pour Salluste, Dräger a oublié deux exemples de « *simul et*, » *Jug.*, 25, 5. 92, 2, et plusieurs exemples de *et ipse* (Constans, p. 37-38). Chez Corn. Nép., *Milt.*, 3, 4, si l'on adopte le texte « id *et* facile effici posse, » on ne peut sans subtilité expliquer *et* autrement que par *etiam* (*Att.*, 8, 3, on lit maintenant : « *si principes* »).

3. Cicéron emploie *ipse* tout seul dans le sens de *et ipse* : voy. par exemple *Tusc.* 1, 17, 40 ; *de off.* 2, 22, 76 ; *ad Att.* 9, 6, 3. De même César, *de b. c.* 2, 31, 8. On trouve aussi, dans le même sens, *etiam ipse* : Cic., *Brut.* 56, 207, etc.

4. Dräger, II, p. 71 et suiv.

Avant T.-Live, on ne cite presque de cet emploi de *nec* que des exemples douteux. Toutefois Madvig (voy. son éd. du *De finibus, Excursus* III) me paraît aller trop loin, quand il veut faire disparaître cette construction du texte de Cicéron; voici, par exemple, un passage que rien n'autorise à corriger: *Top.* 4, 23 « si in urbe fines non reguntur, *nec* aqua in urbe arceatur. » — Virgile, *Ecl.*, 3, 102, est un exemple douteux (voy. la note de l'éd. Benoist); mais chez Horace, *Sat.*, 2, 3, 262, « *nec nunc* » est bien le vrai texte [1]. — L'emploi de *nec* dans le sens de *ne... quidem* se retrouve chez Ovide, puis chez les prosateurs de l'époque impériale, Quintilien, Tacite, Suétone, etc., (voy. Madvig, *l. l.*). Il est extrêmement fréquent dans le *Querolus,* voy. éd. Havet, 6, 5. 17, 21. 19, 1, 6 et 7. 24, 2. 38, 18. 39, 17. 50, 6. 56, 25. 61, 6 et 11. 67, 7.

Emploi arbitraire des conjonctions copulatives [2].

§ 101. — Lorsqu'en latin un membre de phrase rattaché à un autre par une conjonction copulative se divise lui-même en deux parties également unies entre elles par une conjonction copulative, l'usage est d'employer, en général, dans les deux cas, pour la clarté de l'expression, deux particules copulatives différentes (Dräger, II, p. 61-62) [3] : « in morbum incidit *ac* satis vehementer diu*que* ægrotavit », « *ac* multi *et* nostra *et* patrum majorum*que* memoria,etc. », « nam *et* semper me coluit diligentissime *que* observavit *et*, etc. », « *et* naves habent ... *et* scientia *atque* usu, etc. », « eam nobis probatam esse... desertæ*que* disciplinæ *et* jam pridem relictæ, etc. ». Chez César, *De b. c.*, 1, 53, 1, « Afranius Petrejus*que et* eorum amici » veut dire : « Afranius *et* Pétréius, *ainsi que* leurs amis. » Au contraire, s'il y a plus de deux termes coordonnés d'une façon parallèle, l'usage classique veut qu'on répète entre tous la même conjonction (*et*), par exemple : « Apollinem *et* Martem *et* Jovem *et* Minervam. » L'emploi arbitraire en pareil cas de plusieurs conjonctions copulatives *différentes* ne paraît pas se rencontrer en prose avant T.-Live ; chez T.-Live au contraire cette inégalité d'expression, fréquente plus tard chez Tacite, se rencontre déjà quelquefois, quoique certains passages que cite M Dräger me semblent être cités à tort [4]. Voy.,

1. Pour rendre cette idée « moi, je n'irais pas vers elle? », il faudrait « ego *non* accedam ? » ; « *ne* nunc... accedam ? » ne peut avoir ce sens.

2. Dräger, II, p. 63.

3. Cf. l'éd. Riemann-Benoist de T.-Live, livres XXI-XXII, p. 240 ; livres XXIII-XXV, p. 354.

4. Ainsi 21, 16, 4, « Sardos Corsos*que et* Histros *atque* Illyrios », il y a deux

par exemple : 4, 6, 12 hanc modestiam æquitatem*que* (= *et* æquitatem) *et* altitudinem animi. 4, 25, 4 in Etruriam Pomptinum*que* (= *et* Pomptinum) agrum *et* Cumas. 6, 22, 5 additi collegæ A. *et* L. Postumii Regillenses *ac* L. Furius *cum* L. Lucretio *et* M. Fabio Ambusto. 22, 5, 7 per principes hastatos*que ac* triarios (= *et* hastatos *et* triarios). 5, 2, 12 parentes liberos*que ac* conjuges. 5, 25, 2 peti ferir*ique atque* occidi. 23, 49, 5 ab Hasdrubale *ac* Magone *et* Hannibale. 21, 23, 2 Ilergetes... Bargusios*que et* Ausetanos. 21, 57, 14 omnis libidinis crudelitatis*que et* inhumanæ superbiæ. 22, 9, 5 Marsos... Marrucinos*que et* Pælignos. De même 22, 25, 7 ; 49, 16. 23, 18, 7. 24, 9, 8 ; 11, 2. 25, 5, 6, etc.

Que et, que ... que = *et ... et* (d'une part... de l'autre)[1].

§ 102. — *a*) *Que et* au lieu de *et ... et*, par exemple « æquom*que et* bonum », Tér., *Ad.* 1, 1, 39, au lieu de « *et* æquom *et* bonum », se rencontre chez Plaute et chez Térence, puis dans le *De b. Afr.*, chez Salluste et chez T.-Live ; on n'en trouve au contraire aucun exemple ni chez Cicéron ni chez César [2] ni chez Cornélius Népos. Il est permis de supposer que c'était une façon de parler populaire. Il est à remarquer d'ailleurs que l'usage des différents auteurs présente ici certaines particularités : ainsi Salluste ne paraît employer ce mode de liaison que lorsque le premier des deux termes à unir est un pronom personnel ou démonstratif ou bien un adverbe de lieu ; T.-Live au contraire, à une exception près (25, 14, 5 « *se*que et cohortem »), ne l'emploie que pour unir deux substantifs : 22, 44, 5 « Sempronii*que et* Flaminii », 23, 26, 8 « fuga*que et* cædes », 25, 16, 19 « arma*que et* corpora », etc.

b) *Que ... que*, au lieu de *et ... et*, par exemple « me*que* regnum*que* meum » (= « *et* me *et* regnum meum »), se rencontre surtout chez les poètes, mais aussi chez Plaute [3], chez Salluste et chez T.-Live ; c'est sans doute encore une particularité de la langue populaire. Ni Cicéron ni César ni Cornélius Népos ne l'emploient ; *De fin.*, 1, 16, 51, « eorum animi noctes*que* dies*que* exeduntur » est un exemple tout à fait isolé et, en raison de cela, fort suspect, et, si l'on ne veut pas admettre qu'il y ait là, comme

groupes réunis par *et*, cf. la *periocha* du livre XX : « *Sardi et Corsi* cum rebellassent », et plus loin : « *Histri ... item Illyrii*, etc. »

1. Dräger, II, p. 78 et 79.

2. C'est sans doute par inadvertance que Dräger cite *de b. G.* 7, 27, 1.

3. Aux exemples cités par Dräger on peut ajouter : *Rud.* 2, 3, 19 « orbas auxili*que* opum*que* » ; 39 « ventis*que* fluctibus*que* jactatæ » (l'un et l'autre exemple sont dans une scène en iambiques septénaires).

le croyait Zumpt, une allusion à quelque passage de poète, il faut sans doute lire *noctes diesque*. Salluste n'emploie encore ce mode de liaison que lorsque le premier des deux termes à unir est un pronom personnel ou démonstratif ; T.-Live ne l'emploie que pour unir deux propositions relatives : par exemple 22, 26, 5 « *quique* Romæ *quique* in exercitu erant. » Chez les poètes au contraire l'emploi de *que* ... *que* est tout à fait libre ; Dräger renvoie à l'édition de Virgile de Forbiger, *Georg.* 1, 118 « hominum*que* boum*que* labores. »

Qua... qua [1].

§ 103. — On trouve plusieurs fois chez T.-Live *qua... qua* [2], équivalant pour le sens à *cum... tum* : par exemple 9, 3, 4 « *qua* cibi, *qua* quietis immemor nox traducta est ». Cette locution est extrêmement rare en latin et paraît avoir appartenu à la langue populaire : on en a quelques exemples chez Plaute et dans les lettres de Cicéron, surtout dans les lettres à Atticus.

Nunc ... nunc [3].

§ 104. — *Nunc ... nunc*, « tantôt ... tantôt », se trouve chez Lucrèce et chez Virgile, mais ne paraît pas se rencontrer en prose avant T.-Live. Les prosateurs classiques disent : *modo ... modo*. Une fois (8, 32, 9) T.-Live emploie même *nunc ... modo* [4].

Namque [5].

§ 105. — Dans l'ancienne langue et dans la prose classique *namque* (= « *et* en effet ») est toujours le premier mot de la phrase. T.-Live au contraire l'emploie très souvent comme *second* mot, par exemple 2, 36, 4 : « filium *namque* intra paucos dies amisit. » Virgile avait donné l'exemple de cette inversion ; il emploie en effet *namque* comme *troisième*, comme *quatrième*, et même comme *sixième* mot de la phrase (« hic inter densas corylos modo *namque* gemellos », etc., *Ecl.*, 1, 13).

1. Dräger, II, p. 96-97.

2. *Qua* est peut-être l'ablatif du pronom *indéfini* (*qua* = *aliqua parte*, « d'un côté » ?) ; cf. en français l'emploi de *qui* répété : « ils cherchèrent la source du mal, *qui* d'un côté, *qui* d'un autre » ; ici encore je croirais volontiers que *qui* représente l'indéfini *quis*.

3. Dräger, II, p. 93.

4. C'est à tort que Dräger, II, p. 94, cite 30, 30, 10 comme exemple de la formule poétique *jam ... jam* (= *tantôt ... tantôt*) ; dans ce passage il y a répétition oratoire de *jam* signifiant « *déjà*. »

5. Dräger, II, p. 162 ; Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dormund*, 1854, p. 11.

Itaque [1].

§ 106. — T.-Live emploie de même souvent *itaque* comme *second* mot de la phrase, quoique le sens littéral de *itaque* soit : « *et* en conséquence »; une fois même (8, 13, 17) il dit : « et vestram *itaque* de eis curam, etc., ... et illorum, etc. » Avant T.-Live cette inversion est très-rare; les exemples de Cicéron sont douteux; on peut citer : *Rhet. ad Her.*, 1, 11, 18 « constitutiones *itaque*, ut ante diximus, tres sunt [2], » puis Horace, *Epist.*, 1, 1, 10 « nunc *itaque*... »

Vix.... et [3].

§ 107.— On rencontre une fois chez T.-Live la liaison poétique *vix... et* : 43, 4, 10 « *vixdum* ad consulem se pervenisse, *et* audisse oppidum expugnatum. » D'après l'usage de la prose classique, on attendrait : « *vixdum* ... pervenisse, *cum audierit*, etc. » [4].

Syntaxe de subordination.

Emploi de l'infinitif [5].

§ 108. — L'emploi plus libre de l'infinitif est un des traits qui caractérisent la langue des poètes et la langue des prosateurs de l'époque impériale. T.-Live semble s'éloigner assez peu à cet égard de l'usage de Cicéron et de César. Toutefois on rencontre chez lui certaines constructions que l'on croit être peu classiques ; il est vrai que, pour quelques-unes d'entre elles, on peut se demander si ce n'est pas un pur effet du hasard qu'on n'en ait pas d'exemple chez César ou chez Cicéron. Quoi qu'il en soit, voici des verbes dont la construction avec l'infinitif a été signalée chez T.-Live comme étant remarquable ou peu correcte :

1. Dräger, II, p. 183 ; Hildebrand, *l. l.*, p. 10.
2. Chez Plancus (Cic., *Ad fam.*, 10, 15, 2), Baiter et Kayser (éd. B. Tauchnitz) lisent : « *profeci : itaque*, etc. »
3. Dräger, II, p. 26-27. Cf. p. 572.
4. Toutefois on trouve chez Térence, *Phorm.*, 4, 2, 4 « *vixdum* dimidium *dixeram : intellexerat* ; » cette construction devait être fréquente dans la langue de la conversation, et Dräger (p. 218) a tort de la considérer comme étant exclusivement poétique (cf. Goelzer, *Grammaticæ in Sulpicium Severum observationes*, p. 74). Cf. Cic., *Ad Att.*, 2, 15, 3 « *nondum* plane *ingemueram : salve, inquit* Arrius. »
5. Dräger, II, p. 301 et suiv.

Valere 38, 23, 4 (de même chez Lucrèce, Horace, Virgile);

Peut-être *est* (= *licet*) 42, 41, 2, construction peu correcte, appartenant sans doute au langage vulgaire, et qui se trouve chez Plaute, Lucrèce, Varron, Valère-Maxime, Pétrone, Pline l'Ancien, Tacite, Martial, A.-Gelle; toutefois la correction adoptée par Madvig, « quæ verbo objecta verbo negare [*satis*] *sit* » (cf. Cic., *p. Rosc. Am.*, 29, 82), paraît assez vraisemblable;

Sustinere (= audere) 23, 9, 7 (Ovide, prosateurs de l'époque impériale) [1];

Tendere, 10, 1, 6 « dum *evadere tendunt* » et ailleurs (de même chez Lucrèce, Virgile et Horace; les prosateurs classiques construisent ainsi *contendere:* ce qui est donc ici remarquable chez T.-Live, c'est moins l'emploi de l'infinitif que l'emploi du verbe simple au lieu du composé);

Obstinare (23, 29, 7 « *obstinaverant* animis *vincere aut mori* ») et *obstinatus*; — on ne cite pas d'exemple de cette construction avant T.-Live, mais *destinare* avec l'infinitif se trouve chez César, *de b. c.* 1, 33, 4 (comme chez T.-Live lui-même, 7, 33, 13);

Pactus sum ou *pepigi* (de même chez Ovide et Tacite);

In animo est, *consilium est* (d'après les exemples cités par Dräger, ces expressions, construites avec l'infinitif, paraissent avoir appartenu surtout à la langue familière : *in animo est* et *consilium est* avec l'infinitif ne se rencontrent chez Cicéron que dans ses lettres) [2];

Occupare, par exemple « *occupant bellum facere* » 1, 14, 4, « *occupat* Tullus in agrum Sabinum *transire* » 1, 30, 8, dans le sens de « faire quelque chose *le premier* » (en grec φθάνειν avec un participe); cette construction, qui paraît avoir appartenu à la langue populaire, se rencontre dans le latin archaïque, surtout chez Plaute, puis chez Varron et chez Horace;

Impellere 22, 6, 6 (de même chez Virgile et Horace);

Subigere 9, 41, 5 (de même chez Plaute, Salluste, Virgile);

Parce (= noli) 34, 32, 20 : « *parce*, sis, fidem ad jura societatis *jactare* »; cet emploi de *parce* est peut-être populaire : on le trouve chez Plaute (*Pers.*, 2, 5, 11 « *pressare parce* »), puis chez Virgile et chez Ovide;

Abnuere (de même chez Ennius et chez Plaute);

1. Cic., *in Verr.*, II, 1, 4, 10, *sustinebunt* est construit avec l'infinitif parfait *et l'accusatif*, mais le sens est différent : « pourront-ils supporter la responsabilité d'avoir, etc. ? »

2. *In animo habeo* et *consilium capio* avec l'infinitif se trouvent, l'un dans le *pro Rosc. Am.*, les *Verrines* (II, 2, 28, 69), le *pro Cluentio* (52, 143), l'autre dans le *pro Quinct.* et les *Verrines* : voy. Merguet.

Absistere (de même chez Virgile ; *desistere* avec l'infinitif chez les prosateurs classiques) ;

Supersedere (de même dans un fragment de Sisenna, cité par Nonius) ;

Fastidire 10, 8, 7 (de même chez Ovide et chez les prosateurs de l'époque impériale) ;

Suetus 5, 43, 8 (de même dans un fragment de Salluste, cité par saint Augustin) ; le simple *suescere* appartient plutôt à la langue de la poésie qu'à celle de la prose : ce qui est donc à remarquer ici, c'est moins la construction de *suetus* avec l'infinitif que l'emploi du verbe simple au lieu d'un composé. — *Insuetus* (= non suetus) et *desuetus* avec l'infinitif ne semblent se rencontrer en prose que chez T.-Live, mais y a-t-il là autre chose qu'un effet du hasard ? [1].

Restat 44, 4, 8 : « nec aliud *restabat* quam audacter commissum ... *corrigere.* » Construction populaire, qui se trouve aussi chez Térence (*Phorm.*, 1, 2, 35 « *restabat* aliud nil nisi oculos *pascere* »), Horace, Ovide. On peut comparer Cicéron, *Ad Att.*, 7, 5, 5 « *reliquum est jocari* » (même construction chez Salluste, voy. Constans, p. 170).

Enfin il faut signaler, comme deux constructions poétiques : 25, 11, 10 « *isque finis* Hannibali *fuit* (= ita destitit) ea parte arcem *oppugnare* » (Madvig : *oppugnandi*), et 34, 13, 5 « quo vobis *potestas fieret* (= liceret) virtutem *ostendere* » (de même chez Virgile ; Madvig : *ostendendi*) ; 22, 57, 12, « cum... *redimere* captivos *copia fieret* » n'est qu'une conjecture incertaine : P donne *redime* (*redimendi* Madvig).

Non dubitare [2].

§ 109. — Avant T.-Live la construction de *non dubito*, *quis dubitat*, *non dubium est*, etc., avec l'infinitif et l'accusatif est très rare. On trouve chez Térence, *Hec.*, 3, 1, 46, « *perisse me* una *haud dubiumst* » (ailleurs il emploie *quin*, voy. le lexique de Lemaire) ; Schmalz cite ensuite deux exemples de Varron : *de ling. lat.* 7, 107

1. J'en dirai autant d'une autre remarque de Dräger : *assuescere*, *consuescere* avec l'infinitif se rencontrent chez Cicéron, mais pour *assuetus* cette construction ne se trouve pas en prose avant T.-Live, pour *consuetus* elle ne se montre en prose que chez les auteurs du *De b. Afr.* et du *De b. Hisp.* (puis chez Sulpicius Severus, voy. Gœlzer, p. 64) ; je doute qu'il y ait là autre chose qu'un hasard, et je ne suis nullement convaincu que cette construction de *consuetus* soit vulgaire, comme le veut M. Gœlzer.

2. Dräger, II, p. 389-390 ; Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dortmund*, 1854, p. 26-27 ; Gossrau, p. 453 ; J. H. Schmalz, *Festschrift zur* XXXVI *Versammlung deutscher Philologen*, p. 88.

(p. 117 de l'éd. O. Müller) : « multa apud poetas *reliqua esse verba... non dubito*, » et fragm. cité par Macrobe, 3, 2, 8 : « ansis autem teneri *solere vasa quis dubitet ?* » [1]. Chez Cicéron je ne connais qu'un exemple certain, *de fin.* 3, 11, 38 « nihil est enim de quo minus dubitari possit quam et honesta expetenda per se et eodem modo turpia per se esse fugienda », et encore ici il était difficile d'employer la construction avec *quin*, de sorte que cet exemple n'est pas tout à fait concluant. La phrase « *quis enim dubitet nihil esse pulchrius* in omni ratione vitæ dispositione atque ordine? » (ἔστι δ' οὐδὲν οὕτως, ὦ γύναι, οὔτ' εὔχρηστον οὔτε καλὸν ἀνθρώποις ὡς τάξις, Xén., Οἰκον., 8, 3), qu'on cite comme empruntée à l'*Œconomicus* de Cicéron, se trouve chez Columelle, 12, 2 : or il n'est pas du tout certain que ce soit une citation *textuelle* de Cicéron. Enfin, *p. Flacc.*, 33, 83 et *ad Att.*, 7, 1, 3, on a changé avec raison la ponctuation, voy. la 2e éd. d'Orelli. Au contraire, dans le recueil des lettres de Cicéron, la construction avec l'infinitif et l'accusatif se rencontre : chez Cicéron le fils (*Ad fam.* 16, 21, 2), chez Trébonius (12, 16, 2), chez Asinius Pollion (10, 31, 5) ; elle se trouve également dans le *De b. Alex.*, ch. 7 (au lieu que César emploie toujours *quin*). D'après les faits qui précèdent, on peut croire que cette construction appartenait au langage familier. — Chez T.-Live la construction avec l'infinitif et l'accusatif est très fréquente [2] (remarquer 36, 41, 2 « magis mirari se ajebat quod non jam in Asia essent Romani quam *venturos dubitare*, » où la négation est déguisée) ; de même chez Cornélius Népos, qui n'emploie presque pas *quin*. Chez Salluste on ne trouve ni l'une ni l'autre des deux constructions.

1. Dans ces exemples, ainsi que dans les passages des correspondants de Cicéron qui seront cités plus bas, la construction avec l'infinitif et l'accusatif n'est employée que parce que la proposition subordonnée *précède* la proposition principale : la phrase commence comme s'il devait y avoir « perisse me una *certumst* », mais, au dernier moment, *certumst* est remplacé par son équivalent logique *haud dubiumst*. Au contraire, là où la proposition subordonnée doit *suivre* la proposition principale, Pollion, Trébonius, Cicéron le fils se servent de *non dubito quin*. Cette remarque, qui est très intéressante, est de J. H. Schmalz ; elle est également confirmée par l'usage de Térence, à en juger du moins par les passages que cite le lexique de Lemaire : lui aussi dit *haud dubium est quin*, *non dubito quin*, quand le verbe principal vient le premier. Ce n'est que chez Cornélius Népos et chez T.-Live que la construction par l'accusatif et l'infinitif se trouve employée même quand le verbe principal précède la proposition subordonnée (cf. toutefois le passage de Cicéron).

2. Toutefois Drager se trompe, quand il dit que la construction avec *quin* est chez lui moins fréquente que l'autre (Hildebrand cite 40 exemples de la construction avec *quin*, et de l'autre seulement 26).

Timere [1].

§ 110. — La construction des verbes ou des substantifs exprimant la crainte avec l'infinitif et l'accusatif se rencontre plusieurs fois chez T.-Live (Dräger cite 7 passages). Voy., par exemple : 2, 7, 9 « ego *me* ... ipsum cupiditatis regni crimen *subiturum timerem?* » ; 7, 39, 4 « *timor* incessit animos *consilia sua emanasse*, » etc. Avant lui, on n'en cite que des exemples tout à fait isolés : ainsi Cic., *De or.*, 2, 82, 334, « sed vincit utilitas plerumque, cum subest ille *timor*, ea neglecta *ne dignitatem quidem posse retineri* » (où la présence de *ne* ... *quidem* a peut-être empêché Cicéron d'employer la construction ordinaire par *ne*); Cœlius chez Cic., *Ad fam.*, 8, 11, 3 : « valde autem *non vult* et plane *timet Cæsarem consulem designari*, etc. » — *De leg.*, 2, 22, 57, le texte est douteux; les mss. ayant *posset*, et non *posse*, Lambin a sans doute eu raison d'ajouter *ne* après *timens* [2].

Cum interim (quia?) *avec l'infinitif et l'accusatif dans le style indirect* [3].

§ 111. — On sait que dans le style indirect les Latins mettent à l'infinitif: 1° les propositions relatives où le relatif n'est qu'un moyen de relier deux propositions entre elles mieux que ne le ferait un démonstratif (*quem* = *atque* eum, *namque* eum, *sed* eum, etc.); — 2° certaines catégories de propositions interrogatives, qui, dans le style direct, seraient à l'indicatif [4]. L'usage de T.-Live ne présente ici rien de particulier.

1. Dräger, II, p. 394-395.

2. Il est à peine nécessaire de rappeler que la construction de *timere*, *vereri*, etc., avec *l'infinitif seul*, dans le sens de *non audere*, est très classique. M. Gœlzer (*Grammat. in Sulpic. Sev. observationes*, p. 64) semble avoir confondu les deux cas.

3. Dräger, II, p. 434. Cf. Gossrau, p. 523-524 ; Zumpt, §§ 603-604.

4. Les grammairiens ne sont point d'accord sur la question de savoir dans quels cas les propositions interrogatives qui seraient à l'indicatif dans le style direct doivent être à l'infinitif et dans quels cas elles doivent être au subjonctif. J'ai essayé de traiter cette question *Revue de philologie*, 1883, p. 113-131, cf. p. 164-169, et voici les conclusions où je suis arrivé :

1° L'usage varie : *a*) selon que l'interrogation directe serait à la 1re ou à la 3e personne, ou bien à la 2e personne ; *b*) selon que l'interrogation renferme une question *réelle* ou n'est qu'une forme *oratoire* ; *c*) selon le *sens* et la *forme* des interrogations purement oratoires.

2° Les interrogations qui, dans le style direct, seraient à la 1re ou à la 3e

L'infinitif après *ut* ou *quemadmodum* suivi de *sic*, comme chez T.-Live, 2, 13, 8, « *quemadmodum*, si non dedatur hospes, pro rupto fœdus *se habiturum*, sic, etc., » est moins ordinaire ; toutefois Cicéron en a un exemple et T.-Live plusieurs (Dräger, *l. l.*) Il faut se rappeler que *ut... sic* équivaut souvent, pour le sens, à *quidem... sed* ; c'est là l'explication de cet emploi de l'infinitif. De même l'infinitif est assez naturel dans les passages suivants de T.-Live : 4, 3, 3 « cives nos eorum esse et, *si non* easdem opes *habere*, eandem tamen patriam incolere. » 36, 43, 6 « Romanas naves *cum ipsas inscite factas immobiles esse*, tum etiam, etc. » 4, 15, 5 « *quamquam nullam nobilitatem*, etc., cuiquam ad dominationem *pandere* viam. » 38, 58, 12 « *quamquam exstitisse* ex decem legatis qui Cn. Manlium accusarent » (sur cet emploi presque adverbial de *quamquam*, signifiant « du reste », cf. Zumpt, § 341. Schultz, § 359, *Rem.* 3. Gossrau, p. 471).

Ce qui est beaucoup plus hardi, c'est l'infinitif après *cum interim* : 4, 51, 4 « jacere tam diu irritas actiones quæ de suis commodis ferrentur, *cum interim* (= interim autem) de sanguine ac supplicio suo latam *legem* confestim *exerceri*. » 6, 27, 6 « fugere senatum testes tabulas publicas census cujusque ..., *cum interim* obæratam *plebem objectari* aliis atque aliis hostibus. » L'emploi de l'infinitif en pareil cas ne paraît se rencontrer que chez T.-Live.

La construction est encore bien plus extraordinaire dans le passage 26, 27,12 : « nullam enim in terris gentem esse, nullum infestiorem populum nomini Romano ; ideo se mœnibus inclusos tenere eos *quia*, si qui evasissent aliqua, velut feras bestias per agros *vagari*, etc. » Madvig supprime *quia* ; toutefois l'on cite trois exemples semblables : Sénèque, *Epist.* 97, 13 « crimina vitanda esse, *quia* vitari metus non *posse* » ; *De b. Hisp.*, 22 « id-

personne peuvent toujours être à l'infinitif dans le style indirect ; toutefois on rencontre aussi le subjonctif : *a*) *quelquefois* dans les interrogations qui contiennent une question *réelle* ; *b*) *assez souvent* dans les interrogations oratoires qui impliquent, de la part de celui qui les fait, cette idée qu'il sera impossible d'y répondre d'une manière satisfaisante ; *c*) *rarement* dans d'autres cas.

3° Les interrogations qui, dans le style direct, seraient à la 2e personne sont tantôt au subjonctif, tantôt à l'infinitif ; elles sont toujours au subjonctif : *a*) dans les interrogations oratoires qui impliquent, de la part de celui qui les fait, cette idée qu'il sera impossible d'y répondre d'une manière satisfaisante ; *b*) peut-être aussi toujours dans les interrogations qui contiennent une question réelle ; *c*) enfin probablement aussi toutes les fois que le verbe d'une interrogation purement oratoire est le verbe *croire* ou *penser*.—Partout ailleurs, elles sont à l'infinitif.

Ces conclusions ne sont pas du reste absolument sûres ; pour certains points, les exemples font défaut.

circo *quod* (*vieilles éditions*: idcircoque)... *metu conterritos complures profugere* in Bæturiam »; Columelle, 1, 3 « *quoniam .... allidi dominum.* » Il est vrai que,dans le passage de Sénèque, il y a les variantes, peu autorisées du reste, *possint* et *possit*; Madvig objecte aussi que l'exemple d'un écrivain aussi peu correct que l'est l'auteur du *De b. Hisp.* ne saurait être invoqué quand il s'agit de T.-Live, et que Columelle non plus n'est pas une autorité suffisante (voy. *Emend. Liv.*, p. 380); toutefois l'on trouve chez T.-Live tant de particularités provenant du latin vulgaire qu'on se demande si on ne pourrait pas admettre chez lui cet emploi remarquable de l'infinitif, comme ayant la même origine.

Construction de potius quam *dans le style indirect* [1].

§ 112. — Dräger signale comme une particularité de la langue de T.-Live l'emploi du subjonctif (avec ou sans *ut*) après *potius quam* dans le style indirect. Il y aurait, à ce sujet, quelques réserves à faire et plusieurs cas à distinguer :

a) *Potius quam* après un infinitif futur :

Dräger cite Cic., *Ad fam.*, 2, 16, 3 « quidvis me *potius* perpessurum *quam* ... *exiturum.* » *Ad Att.*, 2, 20, 2 « se *prius* occisum iri ab eo *quam me violatum iri.* » Même construction chez César, *De b. c.*, 3, 49, 2. — Au contraire la construction avec le subjonctif se trouve : Sall. *Jug.*, 106. 3 (« mansurum *potius quam* ... vitæ *parceret* »); Corn. Nép., *Ham.*, 1, 6; T.-Live, 2, 34, 11 (« quam *ut* »); 4, 2, 8 ; 5, 24, 9 (« morituros se *citius* ... *quam quicquam* earum rerum *rogaretur* »); 6, 28, 8 (« quam *ut* »); 9, 14, 7(« *potius* ... passuros *quam ut* sprevisse ... *videantur* ») ; 24, 3, 12 (« *citius* quam »); 35, 6, 6; 35, 31, 16 (« *citius* ... quam *ut* ») ; 40, 4, 7 (« se ... *potius* omnes interfecturam *quam* in potestatem Philippi *venirent* »). — Quoique cette construction ne semble pas être celle de Cicéron et de César,elle n'en est pas moins très naturelle, et il y a tel cas où elle est seule possible.

b) *Potius quam* après le participe en-*ndus* ou une forme de phrase de sens équivalent :

César, 7, 78, 2 « illo tamen *potius* utendum consilio ... *quam* aut deditionis aut pacis *subeundam condicionem* ». Cic., *Brut.*, 91, 314 « quodvis *potius* periculum mihi adeundum *quam* a sperata dicendi gloria *discedendum* putavi » (dans le style direct, *De off.*, 1, 31, 112 : « Catoni ... moriendum *potius quam* tyranni *vultus aspi-*

1. Dräger, I, p. 439-440 ; Kühner, II, p. 858.

Indicatif dans le style indirect [1].

§ 114. — L'emploi irrégulier de l'indicatif, au style indirect, dans une proposition qui, suivant la règle de l'*oratio obliqua*, devrait être au subjonctif est une négligence d'expression qui appartenait peut-être au langage familier. Elle se rencontre même chez César, quoique les exemples qu'on en a cités ne soient pas tous concluants : *De b. G.*, 2, 4, 10, « *qui ... appellantur* » est une parenthèse que fait l'historien ; 3, 2, 1 et *De b. c.*,1,87, 1 « *ex ea parte vici quam Gallis concesserat* » et « *iis qui amiserant* » peuvent être de même des explications que l'historien donne à ses lecteurs ; *De b. G.*, 2, 3, 4 « Germanosque qui cis Rhenum *incolant* » a plus d'autorité, sous le rapport des mss., que *incolunt ;* de même 5, 11, 4 et 7, 78, 1 *sunt* peut être une faute de copiste pour *sint ;* 3, 8, 4, « quam a majoribus *acceperant* » est également douteux, car il serait aisé de lire *acceperint*, avec les mss. de la 2e classe. Mais *De b. G.*, 1, 40, 5, « factum ejus hostis periculum patrum nostrorum memoria, cum Cimbris et Teutonis a C. Mario pulsis non minorem laudem exercitus quam ipse imperator meritus *videbatur*, » le texte semble bien certain, et ici l'emploi de l'indicatif paraît difficile à justifier.

Chez T.-Live les passages semblables deviennent plus fréquents : 2, 15, 3 « eam esse voluntatem omnium ut, qui libertati *erit* in illa urbe finis, idem urbi sit ». 2, 32, 11 « inde apparuisse ventris quoque haud segne ministerium esse nec magis ali quam alere eum, reddentem in omnes corporis partes hunc, quo *vivimus vigemus*que, divisum pariter in venas, maturum confecto cibo sanguinem. » 3, 2, 3 « se ex Æquis pacem Romam tulisse, ab Roma Æquis bellum afferre eadem dextera armata quam pacatam illis antea *dederat*. » 3, 71, 6 « ibi infit annum se tertium et octogesimum agere et in eo agro de quo *agitur* militasse. » § 7 « agrum de quo *ambigitur* finium Coriolanorum fuisse. » 10, 26, 11 « deletam quoque ibi legionem ita ut nuntius non superesset quidam auctores sunt, nec ante ad consules, qui jam haud procul a Clusio aberant, famam ejus cladis perlatam quam in conspectu *fuere* Gallorum equites, etc. » 24, 25, 3 « cum.... hereditatem regni creverit et quæ procurator *tenuerat* pro domino possederit. » 25, 4, 6 « quod ... comitia, quæ reus vi atque armis prohibiturus *erat*, ... voluntate ipsi sua sustulerint », etc [2].

1. Dräger, II, p. 442-443.
2. On sait que, dans le récit historique, *dum* signifiant « pendant que, au

Quippe qui *avec l'indicatif* [1].

§ 115. — *Quippe qui* avec l'indicatif paraît être la construction ordinaire dans l'ancienne langue, quoiqu'on trouve déjà chez Plaute « *quippe qui* frater *siet* », à côté de plusieurs passages où il met l'indicatif. La construction classique au contraire semble être le subjonctif; c'est du moins celle qu'emploie toujours Cicéron [2]. Chez César on ne rencontre pas *quippe qui* (*De b. Afr.*, 19, *quippe qui* est construit avec le subjonctif); chez Corn. Nép. on trouve *quippe qui* une fois avec le subjonctif (*Dion*, 2, 3). Salluste, peut-être par affectation d'archaïsme, revient à l'ancienne construction et semble éviter d'employer *quippe qui* avec le subjonctif. Enfin chez T.-Live on trouve les deux constructions : Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dortmund*, 1865, p. 27, cite chez lui 19 passages avec le subjonctif et 6 avec l'indicatif; il y a là une particularité très remarquable de sa langue [3].

Construction irrégulière de non quia *avec l'indicatif* [4].

§ 116. — Lorsqu'on veut écarter, comme étant une hypothèse *contraire à la réalité*, telle ou telle raison que quelqu'un pourrait vouloir donner de tel ou tel fait, *non quia, non quod, non quo*, correspondant au français « non que... », se construisent avec le

même moment où » se construit, en règle générale, avec l'indicatif *présent*, quel que soit le temps du verbe principal. Or il arrive à T.-Live, comme aux prosateurs de l'époque impériale (surtout à Tacite), de conserver cet *indicatif* présent après *dum* même dans le style indirect (Dräger, II, p. 605) : voy. 24, 19, 3; au contraire, 21, 21, 10. 31, 26, 6. 37, 18, 2. 25, 20, 6, il emploie dans le même cas, conformément à la règle du style indirect, le subjonctif, qui doit être alors le subjonctif *imparfait*, mais non le subjonctif présent (cf. Frigell, *Epilegomena ad T. Livii librum vicesimum primum*, p. 29, qui cite d'ailleurs plusieurs passages étrangers au sujet).

1. Dräger, II, p. 536 et suiv.; Kühner, II, p. 853.

2. L'unique exception autorisée par les mss., *de nat. deor.*, 1, 11, 28, disparaît par la correction très simple *revocet* (au lieu de *revocat*).

3. *Ut qui, utpote qui* ne se construisent guère, en latin, qu'avec le subjonctif; les exceptions sont si rares qu'elles peuvent sembler suspectes : Tacite, *Germ.* 22, « ut apud quos.... *occupat* » peut être aisément corrigé en *occupet*, Valère-Maxime, 5, 5, ext. 2, « utpote cui.... respondisse *fertur* » en *feratur* ; à part ces deux exemples, on ne mentionne plus qu'un passage avec *utpote qui* et l'indicatif chez Apulée. Chez Cic., *Ad Att.* 4, 16, 6, « ut qui (*Mediceus :* ut quod) jam *intellegebamus* » est un texte aujourd'hui absolument transformé, à la suite des transpositions dont Th. Mommsen a montré la nécessité (voy. l'éd. de Baiter et de Kayser, chez B. Tauchnitz), et *ibid.*, 2, 24, 4 « utpote qui .... *solemus* » a été corrigé par Orelli en *soleamus*.

4. Dräger, II, p. 686.

subjonctif ; l'indicatif en pareil cas [1] est illogique et incorrect. On le trouve plusieurs fois chez T.-Live : 33, 27, 6 « id a Quinctio facile impetratum, non quia satis dignos eos *credebat*, sed quia... favor conciliandus nomini Romano... erat » ; de même 8, 19, 3 ; 10, 41, 12 ; 40, 33, 2.

Cet emploi de l'indicatif est fort rare en latin ; avant T.-Live, je ne connais que l'exemple fourni par le passage célèbre de Lucrèce, 2, 3 « non quia vexari quemquam *est* jucunda voluptas. »

Au contraire l'indicatif est fort correct dans des passages comme T.-Live, 7, 30, 13 « nec enim nunc quia *dolent* injuriam acceptam Samnites, sed quia gaudent oblatam sibi esse causam oppugnatum nos veniunt. » L'orateur ne veut pas dire que le ressentiment des Samnites ne soit pas réel, il dit simplement que ce n'est point là la véritable raison de leur attaque (en français, on ne mettrait pas ici « non que... », mais « non point *parce que*... »).

Forsitan *non suivi du subjonctif* [2].

§ 117. — *Forsitan* (= fors sit an) est une expression composée qui équivaut, pour le sens, à *incertum est an* et qui, selon l'usage correct, doit être suivie d'un verbe au subjonctif. Kühner cite des exemples de Cicéron ; cf. Térence, *Phorm.* 4, 5, 5 « forsitan nos *reiciat* » ; *de b. Alex.* 58 « forsitan etiam hoc *fecerit*, etc. » ; *de b. Afr.* 61 « quod forsitan ante id tempus *acciderit* numquam » ; T.-Live lui-même, selon Moritz Müller, emploie 13 fois cette construction.

Toutefois, en plusieurs autres passages, il emploie *forsitan* comme un simple adverbe, signifiant « peut-être » et n'influant en rien sur la construction de la phrase : *præf.* 12 « cum forsitan necessariæ *erunt* » ; 21, 40, 11 « ita forsitan *decuit* » ; 2, 2, 7 « exonera civitatem vano *forsitan* metu » et de même, *forsitan* n'étant suivi d'aucun verbe à un mode personnel, 9, 11, 13. 22, 23, 5. 40, 14, 2.

Forsitan suivi de l'indicatif se trouve chez les poètes (Ovide, Properce) et chez les prosateurs de l'époque impériale (par ex. Q.-Curce, 7, 2, 37 ; 4, 17) [3] ; Sall., *Jug.* 106, 3, *forsitan* joue tout

1. Il est à remarquer que, dans tous les exemples cités par Dräger (excepté Cic., *de rep.*, 1, 18, 30, « non quod ....*quærebat*...., sed quod... respondebat », où il faut sans doute corriger : *quæreret*), c'est *non quia* (jamais *non quod*) qui est ainsi construit avec l'indicatif.

2. Cf. Kühner, II, p. 613-614 ; Moritz Müller, éd. de T.-Live, *præf.* § 12.

3. L'exemple de Cicéron, *p. Lig.* 12, 38 (« forsitan *postulat* ») est fort suspect et aisé à corriger (*postulet* ou *postula*[*ri*]*t*) ; *Brut.*, 13, 52, les mss. portent, les uns *fuerunt*, les autres *fuerint*.

à fait le rôle d'un simple adverbe : « incertæ ac *forsitan* post paulo morbo interituræ vitæ » (de même Q.-Curce, 6, 8, 12 ; 10, 5, 14).

Dignus (*indignus*) *ut* [1].

§ 118. — Cette construction, au lieu de la construction correcte *dignus* (*indignus*) *qui*..., est extrêmement rare en latin. Chez T.-Live, 23, 42, 13, « si modo, quos *ut* socios haberes dignos duxisti, haud indignos judicas *quos*... tuearis », il était impossible, la forme de la phrase étant donnée, de ne pas employer *ut* ; mais, dans le passage 22, 59, 17, « cum indigni *ut* redimeremur vobis visi simus », rien n'empêchait de dire « indigni *qui* redimeremur. »

Dräger cite un exemple de *dignus ut* chez Plaute (*Mil.*, 4, 4, 4) ; la même construction se rencontre ensuite, d'une façon isolée, chez Ovide, Quintilien, Martial.

Velut (± *velut si*), *perinde ac* (± *perinde ac si*) [2].

§ 119. — On peut remarquer, comme inconnu à Cicéron et à César, l'emploi, assez fréquent chez T.-Live, de *velut* et de *perinde ac* dans le sens de *velut si*, *perinde ac si* [3]. — *Velut* se trouve employé de même chez Cornélius Népos (*Timoth.*, 3, 4 ; corr. de Heusinger pour *et ut*), Tibulle (1, 6, 25), Ovide (*Met.* 4, 596), et chez des prosateurs de l'époque impériale ; quant à l'emploi de *perinde ac* dans le sens de « comme si », je ne me rappelle point en avoir vu citer d'exemple ailleurs que chez T.-Live.

Æque quam, juxta quam, alius quam [4].

§ 120. — *Æque quam*, au lieu de *æque ac*, est une construction peu correcte, peut-être populaire. Avant T.-Live, Dräger n'en cite d'exemples que chez Plaute ; chez T.-Live elle se rencontre ordinairement dans des propositions de forme ou de sens négatif (5, 3, 4 ; 6, 11. 26, 45, 2. 28, 26, 14), mais une fois aussi (31, 1, 3-4) il dit : « tres et sexaginta annos... *æque* multa volumina occupasse... *quam* occupaverint quadringenti duodenonaginta anni, etc. » Même construction chez Ovide, (*Met.* 10, 185-186 « expalluit æque [*quam* puer ipse Deus »), chez Pline l'ancien, Columelle, Quintilien, etc.

1. Dräger, II, p. 258.
2. Dräger, II, p. 642-643.
3. *Perinde ac* (*atque*) avec le subjonctif, dont Dräger ne parle pas, se rencontre chez T.-Live : 2, 58, 1 ; 7, 3, 9 ; 28, 38, 10 ; 32, 21, 3 ; 33, 27, 7 ; 34, 12, 4 (4, 7, 11, V donne *perinde ac*, MPL *perinde ac si*).
4. Dräger, II, p. 634-635, 645, 650.

Juxta quam (T.-Live, 10, 6, 9), au lieu de *juxta ac*, est encore plus rare : Dräger n'en connaît pas d'autre exemple.

Enfin la construction de *alius* avec *quam*, lorsque *alius* n'est pas accompagné d'une *négation*, est contraire à l'usage classique: voy. 21, 32, 11 « simulando aliud *quam* quod parabatur », 23, 43, 6 « longe alia omnia .... comperta sunt *quam* quæ ... audierat », 39, 28, 1 « longe aliam *quam* adversus Thessalos... ingressus disserendi viam » (cf. 1, 56, 7. 2, 27, 7) ; 42, 40, 3 « bellum adversus te alii *quam* mihi mandatum velim. » On peut comparer Sall., *Jug.* 82,3 « si adempta provincia alii *quam* Mario traderetur ». Plus tard *alius quam* se retrouve chez les prosateurs de l'époque impériale.

Subjonctif imparfait ou plus-que-parfait dans des propositions qui contiennent une idée de répétition [1].

§ 121. — Cet emploi illogique du subjonctif, assez rare avant T.-Live, est au contraire fréquent chez lui. Cicéron, César et Salluste emploient généralement l'indicatif dans les phrases de ce genre ; voici cependant aussi des passages où l'on rencontre chez eux le subjonctif (ce mode paraît être inconnu, en pareil cas, au latin archaïque) :

Cicéron : *De or.*, 1, 54, 232 « erat enim Athenis reo damnato, *si* fraus capitalis non *esset*, quasi pœnæ æstimatio. » Cf. *P. Rosç.*

1. Gossrau, p. 461 ; Dräger, II, pp. 524-525, 541, 574 et suiv., 596-597, 600, 733-734. — M. Max Bonnet (*Rev. de ph.*, VIII, p. 75 et sq.) remarque avec raison qu'on a tort de dire que le subjonctif s'emploie pour « *exprimer* une action répétée » ; qu'il y a là un malentendu ; que le subjonctif, en vertu de son sens propre, ne saurait en aucune façon « marquer » la répétition. Mais où je ne suis plus de son avis, c'est quand il ajoute que « les subjonctifs de cette espèce... doivent s'expliquer de même que s'il s'agissait de faits isolés et non répétés. » Je trouve, tout au contraire, qu'en pareil cas le subjonctif ne s'explique pas du tout par les règles ordinaires de l'emploi de ce mode : par exemple *si veniret*, signifiant simplement « lorsqu'il venait » (« toutes les fois qu'il venait »), ne se justifie en aucune manière par la syntaxe des propositions conditionnelles. Ici comme ailleurs (voy. §§ 123-126), le subjonctif a été employé *par abus* là où il n'avait pas de raison d'être et là où la syntaxe la plus correcte aurait demandé l'indicatif. Il est d'ailleurs probable que, comme le pense M. Bonnet, les écrivains qui ont employé, dans ces divers cas, le subjonctif au lieu de l'indicatif ont obéi à un vague besoin de marquer par l'emploi d'un mode particulier le rapport logique entre la proposition subordonnée et la proposition principale ; mais il n'en est pas moins vrai, selon moi, qu'en fait, lorsqu'au lieu de dire *cum veniebat* (« toutes les fois qu'il venait ») ou *quamquam movebatur*, on dit *cum veniret* ou *quamquam moveretur*, on n'ajoute *absolument rien* à l'idée, on méconnaît la différence de sens établie par l'ancienne syntaxe entre l'indicatif et le subjonctif, on fait enfin du subjonctif un emploi qui ne saurait être considéré comme bien correct.

Am., 38, 111 « in privatis rebus *si qui* rem mandatam non modo malitiosius *gessisset* sui quæstus aut commodi causa, verum etiam neglegentius, eum majores summum admisisse dedecus existimabant » (ici la proposition *si qui*, etc., pourrait dépendre à la rigueur de *existimabant* ; l'exemple n'est donc pas tout à fait concluant).

Cum (« lorsque ») avec l'imparfait du subjonctif dans des phrases où il y a une idée de répétition se rencontre : *in Verr.*, II, 4, 22, 48. *Brut.*, 38, 143. *De or.* 1, 54, 232. *De div.*, 1, 45, 102 ; au contraire *in Verr.*, II, 4, 20, 44, « *cum* ... *invitasset* » est intercalé dans une proposition à l'infinitif : l'exemple n'est donc pas concluant.

De or., 3, 16, 60 « is, qui omnium eruditorum testimonio totiusque judicio Græciæ cum prudentia et acumine et venustate et subtilitate, tum vero eloquentia, varietate, copia, *quam* se *cumque* in partem *dedisset*, omnium fuit facile princeps, etc. » (Gossrau veut prendre *dedisset* dans le sens conditionnel, ce qui me semble difficile à admettre). *De div.*, 1, 45, 102 « in lustranda colonia ab eo *qui* eam *deduceret*. »

César : 7, 16, 3 « *cum* longius necessario *procederent*. » *De b. c.* 2, 41, 6 « *cum* cohortes ex acie *procucurrissent*. » 3, 47, 7 « illis hordeum *cum daretur* » (ici l'on pourrait dire à la rigueur que *cum* a le sens de *quoique*). — *De b. G.*, 3, 12, 1 et 13, 9. 5, 16, 2. *De b. c.* 3, 84, 4, la proposition avec *cum* est enclavée dans une proposition qui est déjà au subjonctif ; *De b. G.*, 1, 25, 3, *cum* a le sens *causal*. — *Cum* avec *l'indicatif*, dans des phrases où il y a une idée de répétition, se trouve *De b. G.*, 3, 14, 6 ; 15, 1. 4, 17, 4. 5, 19, 2 ; 35, 1 et 3. 7, 22, 2. *De b. c.*, 1, 58, 2 ; 79, 3. 3, 44, 6.

De b. G., 5, 53, 4 « *sin* autem locum tenere *vellent*. » *De b. c.*, 3, 110, 4 « *si quis* a domino *prehenderetur*. »

De b. afr., 70 « non amplius tres aut quattuor milites... *si* se *convertissent*. »

De b. hisp., 1 « *cum* aliquis ex ea civitate optime *meritus* civis *esset*. »

Salluste : *Jug.*, 58, 3 « *sin* Numidæ propius *accessissent*. »

Chez Cornélius Népos et chez T.-Live cet emploi du subjonctif devient beaucoup plus fréquent. Pour Cornélius Népos, Lupus cite les passages suivants :

Cimon, 4, 2 « *cum aliquem* ... *videret*. » *Alc.*, 1, 3 « *cum* tempus *posceret*. » *Ep.*, 3, 3 « *cum* in circulum *venisset*. » § 5 « *cum* ... aliquis ab hostibus *esset captus*. » *Ag.*, 8, 1 « *cum intuerentur*. » *Timol.*, 4, 2 » *cum* ibi concilium populi *haberetur*. » § 3 « *cum* suas laudes *audiret* prædicari. » *Att.*, 2, 4 « *cum* ... versuram facere publice necesse *esset*. » 20, 1 « *cum* ab urbe *abesset*. » § 2 « *cum*

esset in urbe. » Les autres passages m'ont paru peu concluants. *Cum* avec *l'indicatif*, dans des phrases où il y a une idée de répétition, se trouve *Chabr.*, 3, 3. *Ep.*, 3, 6.

Ag., 1, 3 « *sin* is virilem sexum non *reliquisset.* »

Dion, 1, 4 « legationes vero omnes *quæ essent* illustriores per Dionem administrabantur. » *Dat.*, 4, 2 « *quæ* regi *portarentur* abripiebat. » *Lys.*, 1, 4 « undique *qui* Atheniensium rebus *studuissent* ejectis. » *Eum.*, 3, 4 « etenim semper habiti sunt fortissimi *qui* summa imperii *potirentur.* » *Att.*, 15, 2 « in tuendo *quod* semel *annuisset.* » — Au contraire *Ag.*, 7, 1, « non destitit *quibuscumque* rebus *posset* patriam *juvare*, » n'est pas un exemple concluant.

Voici maintenant des passages de T.-Live :

2, 27, 8 « *cum* in jus duci debitorem *vidissent.* » 3, 11, 4 « *cum* discedere populum *jussissent* tribuni. » 5, 48, 2 « *cum* quid venti *motum esset.* » 21, 28, 10 « *cum* ... *raperentur.* » 35, 28, 2 « *cum* solus *esset*... *cum* comites *haberet.* » 44, 29, 3 « *cum* aliquas alto præferri onerarias naves ex speculis *significatum foret.* » De même encore 23, 3, 10. 25, 3, 11.

3, 36, 8 « *si quis* collegam *appellasset.* » 3, 50, 12 « imperium *si quis inhiberet.* » 3, 63, 3 « increpare, *sicubi* segnior pugna *esset.* » 8, 8, 9 « *si* hastati profligare hostem non *possent.* » § 11 « *si* apud principes quoque haud satis prospere *esset pugnatum.* » 9, 6, 2 « *si* vultus eorum indignitate rerum acrior victorem *offendisset.* » 21, 50, 3 « *sicubi conserta* navis *esset.* » 26, 38, 5 « *sicunde* spes aliqua se *ostendisset.* » 44, 29, 4 « *si quæ* Macedoniam *peterent.* » 39, 40, 6 « si jus consuleres, peritissimus, *si* causa oranda *esset*, eloquentissimus. » Cf. encore 21, 8, 11. 24, 18, 14.

6, 25, 9 « *qua* quemque suorum usuum causæ *ferrent.* » 21, 58, 7 « nec *quod statutum esset* manebat. » 25, 21, 5 « *quo* loco ipsorum *tulisset* animus.» 30, 4, 1, « cum legatis *quos mitteret* ad Syphacem. » Cf. 21, 11, 9 ; 53, 11. 22, 28, 1.

22, 12, 8 « *quantum* usus necessarii *cogerent.* »

3, 11, 2 « *quemcumque* lictor jussu consulis *prendisset.* » 4, 13, 3 « *quacumque incederet.* » 5, 42, 4 « *quocumque* clamor hostium ... *avertisset.* » 6, 8, 6 « *quocumque* se *intulisset.* » 9, 19, 8 « *quacumque* opus *esset.* » 21, 35, 2 « *utcumque* aut locus opportunitatem *daret* aut, etc. » § 3 « *quacumque* incederent. » 44, 41, 8 « *quacumque data* intervalla *essent.* » — 3, 55, 2 « *quicquid* ... libertati plebis *caveretur* » (ceci ne dépend pas logiquement de *credebant*).

1, 32, 14 « id *ubi dixisset*[1]. » 3, 19, 3 « *ubi* res *posceret.* » 5, 25,

1. Dräger compare Horace, *Od.*, 3, 6, 41-42, « sol *ubi* montium | *mutaret* umbras. »

2 « *ubi* ... clamor *ortus esset.* » 5, 47, 2 « *ubi* quid iniqui *esset.* » 8, 8, 9 « *ubi* his ordinibus exercitus *instructus esset.* » § 12 « *ubi* in intervalla ordinum suorum principes et hastatos *recepissent.* » 21, 42, 4 « *ubi* vero *dimicarent.* » 21, 46, 6 « *ubi* suos premi circumventos *vidissent.* » 22, 2, 7 « *ubi* semel ... *procubuissent.* » 32, 17, 13 « *ubi* conferti hastas ... præ se Macedones *objecissent.* » 35, 4, 2 « *ubi* nemo obviam *exiret.* » 35, 28, 2 « *ubi* iter quopiam *faceret.* » Cf. encore 21, 4, 4 ; 35, 4. 22, 38, 3. 26, 11, 3. 27, 49, 2.

2, 38, 1 « *ut quisque veniret.* » 8, 23, 10 « *ut quisque* locus *premeretur.* » 27, 17, 9 « *ut cujusque* populi fines *transiret.* » 34, 38, 6 « *ut quisque* maxime *laboraret* locus. »

5, 47, 3 « *prout postularet* locus. »

On peut aussi rapporter au même emploi du subjonctif les deux passages suivants : 21, 28, 10 « nihil sane trepidabant (elephanti), *donec* (*tant que*) continenti velut ponte *agerentur* », et § 11 « trepidationis aliquantum edebant, *donec* (*jusqu'à ce que*) quietem ipse timor... fecisset » [1].

Enfin l'on peut citer : 22, 7, 11 « neque avelli... *priusquam* ordine omnia *inquisissent* poterant » (cf. toutefois § 124).

§ 122. — A. Frigell, *Epilegomena ad T. Livii librum primum*, p. 49-50, a essayé d'établir que, contrairement à l'opinion généralement admise, ce n'est pas seulement l'imparfait ou le plus-que-parfait, mais aussi le présent et le parfait du subjonctif qui peuvent s'employer en latin dans les phrases où il y a une idée de répétition. J'ai combattu ailleurs cette opinion (*Rev. crit.*, 1881, II, p. 89), peut-être d'une manière trop absolue. Sur les dix passages de César que Frigell cite comme exemples, il y en a un (6, 11, 4)

1. Dräger, II, p. 614 et 615. — Là où il n'y a pas d'idée de répétition, T.-Live, comme les autres prosateurs classiques, construit *donec* avec l'indicatif, lorsqu'il s'agit de marquer un simple *rapport de temps* entre deux faits; 25, 19, 15, on lit aujourd'hui « donec dux *stetit* », le *Puteaneus* donne : *stetitsset* (double leçon : *stetit, stetisset*) ; de même 45, 7, 4 on lit aujourd'hui « donec .... *missi sunt* », le *Vindobonensis* porte : *misissent.* — *Donec* signifiant simplement « tant que » ne se trouve, semble-t-il, nulle part construit avec le subjonctif. Dans le sens de « jusqu'à ce que », *donec* se trouve construit d'une manière incorrecte avec le subjonctif chez des prosateurs de l'époque impériale, surtout chez Tacite; un exemple de ce solécisme se rencontre déjà *De b. Afr.* 23 « usque eo passi propius accedere *donec* ad ipsas portas .... *appropinquaret* » (= appropinquavit). Selon l'usage classique, *donec, quoad, dum,* signifiant *jusqu'à ce que*, ne veulent le subjonctif que 1° lorsqu'il y a l'idée d'une *intention*, par exemple quand *donec* peut se traduire par « *en attendant que* .... » ou que la proposition commençant par *donec* peut être considérée comme faisant partie de la *pensée* de quelqu'un (cf. Gossrau, p. 466 et suiv.; Zumpt, § 575 ; Schultz, préface de la 2e éd. de sa grammaire), 2° peut-être aussi dans les pensées *générales* (voy. Cic., *de off.*, 3, 23, 89).

où le subjonctif a, selon moi, le sens *conditionnel*, et sept (4, 1, 5; 33, 1. 6, 18, 3 ; 22, 2 ; 23, 9 ; 27, 2 ; 28, 2) où le subjonctif n'a aucune autorité du côté des manuscrits ; enfin, 6, 17, 3 et 6, 19, 2 *superaverint* et *superarit*, donnés par les mss. de la première classe, peuvent être des fautes de copiste pour *superaverunt* et *superavit*. Toutefois je crois aujourd'hui que cet emploi du subjonctif dont parle Frigell a pu en effet exister en latin ; seulement, ce que je ne saurais lui accorder, c'est que ce soit là une construction correcte et admissible chez César. Chez Tacite j'ai noté deux exemples, que voici : *Ann.* 12, 47 « *ubi* sanguis in artus [se] extremos *suffuderit* » ; 14, 14 « *si* eodem princeps *trahat*. »

Il faut d'ailleurs faire une catégorie spéciale des propositions *relatives* contenant une idée de *répétition* ou de *généralisation* : en pareil cas, l'emploi du subjonctif présent ou parfait, pour être contraire à la syntaxe correcte, n'en était pas moins usité dans la langue vulgaire (Dräger, II, p. 524 et 526); toutefois il me paraît fort douteux qu'on puisse garder, comme le veut Frigell, chez T.-Live, 1, 32, 8, la construction incorrecte « *quicumque* ei primus vir obvius *fuerit* » (Madvig : *fuit*); 24, 8, 1, « studiis quæ in Campum ad mandandos *quibus velitis* honores affertis, » *quibus velitis* fait partie de la *pensée* du sujet de *affertis*.

Dum (« pendant que ») *avec l'imparfait du subjonctif*[1].

§ 123. — 1, 40, 7 « *dum* intentus in eum se rex totus *averteret*, alter elatam securim in caput dejecit. » 2, 47, 5 « *dum* prædæ magis quam pugnæ memores *tererent* tempus, triarii.... prœlium renovant. » 10, 18, 1 « *dum* ea in Samnio ... *gererentur*, Romanis in Etruria interim bellum ingens multis ex gentibus concitur. » Dans ces trois passages, l'usage classique demanderait après *dum* le *présent de l'indicatif* : voy. Gossrau, p. 473 ; Schultz, § 327 [2]. Il serait facile de faire partout disparaître du texte de T.-Live cette construction peu correcte, en remplaçant, comme le fait Madvig,

1. Dräger, II, p. 608-609 ; cf. Frigell, *Epilegomena ad T.Livii librum vicesimum primum*, p. 28-29.

2. Même l'emploi de l'*imparfait de l'indicatif*, en pareil cas, est peu correct et peut-être vulgaire. Suivant l'usage classique, *dum*, dans le récit historique, ne se construit avec l'imparfait de l'indicatif que lorsqu'il signifie « tant que ». Chez T.-Live, 5, 47, 1, « *dum* hæc Vejis *agebantur* », la syntaxe correcte demanderait *aguntur* (de même 10, 36, 16; 40, 9. 35, 31, 1; cf. *de b. Afr.* 51. Corn. Nep., *Hann.*, 2, 4). De même l'emploi du *plus-que-parfait* est fort extraordinaire dans ce passage de T.-Live, 32, 24, 5 « *dum*... oculos... hostium certamen *averterat* » (au lieu de : *aversos tenet*). Cf. p. 290, note 2.

dum par *cum* ; mais, quelque simple que soit cette correction [1], je crois qu'on n'a pas le droit de la faire. Cet emploi de *dum* avec l'imparfait du subjonctif, qui appartenait peut-être au latin populaire, se rencontre aussi, selon moi, chez Virgile, *Georg.*, 4, 457, « *dum* te *fugeret* », *Æn.*, 1, 5, « *dum conderet* urbem », 10, 800 « *dum... abiret* », et, d'une façon certaine, chez Phèdre, 1, 4, 2 « canis ... carnem *dum ferret* » ; de même dans quelques rares passages de Tibulle, Martial, Valérius Flaccus (voy. Dräger). Cf. en prose : Varron, *Sat. Men.*, p. 132 de l'éd. Riese « *dum* messem hornam... *imponeret* ». *De b. Hisp.* 23 « *dum* (*cum* Nipperdey) in opere nostri distenti *essent.* » *Periochæ* de T.-Live : XXX « *dum* (*cum* Madv.) in Africam... *reverteretur* »; CXXX « *dum* cum Cleopatra *luxuriaretur* (*luxuriatur* Madv.) ». Dräger cite en outre deux exemples empruntés à Valère-Maxime. Chez les auteurs postérieurs (à partir du IVe siècle), les exemples de cette construction se multiplient : cf. la thèse de Gœlzer [2] sur Sulpicius Severus, p. 56-57.

Emploi incorrect de priusquam (antequam, pridie quam) *avec le subjonctif* [3].

§ 124. — Suivant l'usage de Cicéron et de César, *priusquam* (*antequam*) ne se construit avec le subjonctif que dans les cas suivants : 1° dans les pensées *générales* ; 2° dans les phrases qui ont rapport à l'*avenir* (et encore, dans ce cas, *priusquam* peut se construire aussi bien avec l'*indicatif présent* qu'avec le subjonctif présent) ; 3° quand il y a une idée d'*intention*, soit que *priusquam* signifie « sans attendre que », soit que tel personnage soit présenté comme ayant fait *à dessein* telle ou telle action avant que telle autre eût lieu ; 4° quand il y a cette idée, que tel ou tel fait a eu lieu avant que tel autre eût pu se produire, de telle sorte que le second fait n'a pas pu s'accomplir à temps ou encore n'a pas eu besoin d'être accompli.

Lorsqu'au contraire, dans le récit historique, il s'agit de marquer un simple *rapport de temps* entre deux faits, *priusquam* (*antequam*) demande à être suivi de l'indicatif : dans des passages comme 25, 31, 12 « paucis *ante* diebus *quam* Syracusæ *caperentur*

1. Toutefois 39, 49, 8, où *dum* suivi du subjonctif aurait le sens *causal*, je crois qu'il faut en effet corriger : *cum*.

2. M. Gœlzer cite à tort : *Rhet. ad Her.* 4, 50, 63, où *peregrinatur* semble avoir plus d'autorité, du côté des mss., que *peregrinaretur*, et Corn. Nep., *Timol.*, 1, 4, où *dum* veut dire « en attendant que ».

3. Dräger, II, p. 626-627 ; cf. éd. Riemann-Benoist de T.-Live, livres XXI-XXII, p. 243, livres XXIII-XXV, p. 359-360.

T. Otacilius... Uticam... transmisit », le subjonctif est incorrect : on attendrait *captæ sunt*. De même 22, 38, 6 et 8 (après *pridie quam*). 24, 20, 12 ; 41, 1, etc., et souvent ailleurs.

Cet emploi incorrect du subjonctif se rencontre aussi chez Cornélius Népos [1], voy. Lupus, p. 156. Au contraire, dans les passages de Salluste cités par Dräger, p. 626, le subjonctif se justifie parfaitement.

Emploi irrégulier du subjonctif après cum.

§ 125. — Remarquez 23, 27, 5 « jam primi conseruerant manus, *cum* alii catervatim *currerent*, alii nondum e castris *exissent*. » Ces subjonctifs sont tout à fait extraordinaires : là où *cum* signifiant « lorsque » suit, comme ici, une proposition principale avec *jam* ou *vix*, il est absolument de règle que le verbe soit à l'indicatif ; la construction avec le subjonctif n'est même pas connue de Dräger (voy. t. II, p. 569 : *cum inversum*).

Quamquam *avec le subjonctif* [2].

§ 126. — T.-Live dit, 36, 34, 6, « *quamquam moveretur*. » Ce passage paraît du reste être le seul où cette construction de *quamquam* soit tout à fait certaine chez T.-Live ; d'autres exemples, qu'on cite, ne sont pas tout à fait concluants, ou bien le texte est douteux. L'emploi de *quamquam* avec le subjonctif est à peu près étranger à la prose de l'époque classique [3] ; il se rencontre chez Varron (cité par A.-Gelle, 14, 8, 2), chez Virgile (*Æn.*, 6, 394), plusieurs fois chez Horace, puis chez divers prosateurs de l'époque impériale, surtout chez Tacite, Pline le Jeune, Suétone. D'ailleurs, déjà chez Cornélius Népos, *Att.* 13, 6, « quamquam... *putem* », il me paraît difficile d'admettre, comme le veut Dräger, que le subjonctif ait le sens *conditionnel* [4].

1. *Eum.* 4, 2, on lit même : « *non prius* distracti sunt *quam* alterum anima *relinqueret* » ; or l'on sait que, lorsque la proposition principale est *négative*, le subjonctif après *priusquam*, dans un récit, est tout à fait exceptionnel (cf. Virg., *Æn.* 1, 192-3); même T.-Live n'emploie en pareil cas que l'indicatif parfait. (César, 6, 37, 2, « nec *prius* sunt visi.... *quam* castris *appropinquarent* », il faut corriger : *appropinquarunt*, d'autant plus que, partout ailleurs, l'emploi que César fait du subjonctif après *priusquam* est absolument régulier.)

2. Dräger, II, p. 766-768.

3. Dans les passages de Cicéron que l'on citait, le subjonctif a le sens *conditionnel*, ou bien il est enclavé dans une proposition qui est elle-même au subjonctif, ou bien encore il semble n'être dû qu'aux copistes. Voy. Dräger, *l. l.*

4. Signalons aussi, comme une particularité remarquable de la syntaxe de T.-Live, la construction « *quamvis* infesto animo et minaci *perveneras* (=per-

On voit que chez T.-Live le sentiment de la différence de sens qui existe entre l'indicatif et le subjonctif commence à se perdre : l'emploi du subjonctif est étendu chez lui à des cas où la syntaxe correcte demande l'indicatif. L'usage incorrect du subjonctif est un des traits qui caractérisent la langue de la décadence et le latin vulgaire [1].

Si *dans l'interrogation indirecte* [2].

§ 127. — 24, 45, 5 (pour la ponctuation, cf. *Rev.de ph.*, VI, p. 200) : « cum illud potius... *cogitandum* sit, *si* quo modo fieri possit ne qui socii, etc. ». 25, 36, 5 « circumspectare atque *agitare* ... cœpit *si* quo modo posset, etc. » 29, 25, 8 « primum ab iis *quæsivit si* aquam hominibus jumentisque in totidem dies quot frumentum imposuissent. » 31, 9, 8 « tamen ad collegium pontificum *referre* consul jussus *si* posset recte votum incertæ pecuniæ suscipi. » 39, 50, 7 « nihil aliud locutum ferunt quam *quæsisse si* incolumis Lycortas ... equitesque evasissent. » 40, 49, 6 « *quæsivit* iterum *si* cum Romanis militare liceret. »

Cet emploi de *si* au lieu de *ne* ou de *num* appartient au latin vulgaire (d'où l'emploi correspondant du *si* français).

On le rencontre chez Plaute et chez Térence [3], chez Cicéron

venisses) », 2, 40, 7; de même chez Virgile, Horace, Properce, Ovide, cf. Corn. Nep., *Milt.*, 2, 3 (« quamvis *carebat* nomine »), et Vatinius cité par Quintilien, 6, 3, 60 (« quamvis reus *sum* »). Du reste on lit même chez Cicéron, *p. Rab. Post.* 2, 4, « quamvis patrem suum numquam *viderat* », mais il semble difficile d'admettre que Cicéron ait réellement employé cette construction incorrecte, d'autant plus que, dans ce passage, le sens demande, non *quamvis*, qui dans la prose classique a toujours le sens de « *quelque ... que* », mais *quamquam* (dans le passage de Cornélius Népos et dans celui de Vatinius, *quamvis* est pris dans le sens de *quoiquæ*, contrairement à l'usage classique). Aussi Halm a-t-il corrigé : « *quamquam* patrem suum, etc. » (*quamquam* serait devenu, par une faute de copiste, *quam*, qui aurait été ensuite corrigé en *quamvis*).

1. L'emploi du subjonctif dans des cas où il n'a aucune raison d'être est un solécisme fréquent dans le *De b. Hisp.*, et qui se trouve déjà dans le *De b. Afr.* — Voy. *De b. Afr.* 35 « Scipio quique cum eo *essent* », 78 « quod ubi *cœptum est* (lire *es[se]t*?) fieri et equis concitatis Juliani impetum *fecissent.* » *De b. Hisp.* 33 « libertum qui *fuisset* ejus concubinus », 36 « naves quæ ad Bætim flumen *fuissent* », 37 « Didius, qui Gadibus classi *præfuisset* », etc.

2. Gossrau, p. 495; Zumpt, § 354; Dräger, II, p. 736 et suiv.

3. Voici des exemples qui me paraissent assez concluants : Plaute, *Rud.* 2, 2, 24-25 « *si* quid amplius scit, si videro, exquisivero » (j'aurai bien vite fait de lui demander si ....); Tér., *Eun.* 3, 4, 7 « visam *si* domi est » (de même *Heaut.* 1, 1, 118. *Phorm.* 5, 8, 5); *Ad.*, 4, 2, 10 « *si* forte frater redierit viso » ; *Phorm.* 3, 3, 20 « vide *si* quid opis potes afferre huic. » On remarquera que, dans la plupart des exemples que je viens de citer, le mode de l'interrogation indirecte est l'*indicatif*, syntaxe fréquente dans le latin vulgaire.

dans un de ses premiers ouvrages, le *De inventione* [1], puis chez Virgile et chez Horace [2], enfin chez les Pères de l'Église [3].

Emploi de an *au lieu de* num *ou de* ne [4].

§ 128. — L'emploi de *an*, au lieu de *num* ou de *ne*, dans l'interrogation indirecte *simple* [5], est un des traits caractéristiques de la

1. 2, 29, 87 « *si* quid aut ex conjecturali aut ex [definitiva aut ex] alia constitutione sumi possit videri oportebit » ; 2, 42, 122 « ambigunt agnati cum eo qui est heres *si* filius ante quam in suam tutelam veniat mortuus sit. » (A propos du sens que *videri* a dans le premier de ces deux passages, je ferai remarquer que M. Gœlzer se trompe quand il dit, dans sa thèse sur St. Jérome, p. 423, que *videri*, dans le sens de « être vu », n'est pas classique : voy. César, *De b. G.*, 2, 18, 3 et ailleurs, cf. le lexique de Eichert.)

2. Virgile, *Æn.* 4, 110-111 « fatis incerta feror *si* Juppiter unam | esse velit Tyriis urbem Trojaque profectis ». — Horace, *Ep.* 1, 6, 41 « *si* posset .... rogatus » ; 1, 7, 39 « inspice *si* possum, etc. (var. *possim*). »

3. Une construction que Dräger confond avec l'emploi interrogatif de *si*, mais qui forme, je crois, un cas grammatical absolument différent, c'est l'emploi fréquent de *si* dans des phrases où on a l'habitude de le traduire par « *pour voir* si ..... », par exemple Cic., *ad Att.*, 11, 9, 2 « solvi (fasciculum), *si* quid ad me esset litterarum. » Je crois que cette traduction est fort inexacte, et que le vrai sens de *si* en pareil cas, c'est : « pour le cas où ..... » ; *si* conserve son sens *conditionnel* ordinaire, mais il y a une ellipse, une idée intermédiaire à suppléer : « (pour agir en conséquence) *dans le cas où* ..... » Ce qui me fait croire qu'il en est ainsi, c'est 1° qu'en pareil cas, l'emploi de *si* est *obligatoire* et qu'il ne saurait être remplacé par une particule interrogative, *ne* ou *num* ; 2° c'est ensuite qu'en certains cas *si*, employé d'une manière toute semblable, ne peut pas se traduire, comme d'ordinaire, par « pour voir si .... » : voy. par exemple Cic., *ad Att.*, 13, 22, 5 « epistulam Cæsaris misi, *si* minus legisses » (= ut eam legeres, si, etc.) ; cf. *ibid.*, 16, 11, 7. Voy. aussi *de or.* 2, 70, 283 et *Tusc.* 5, 29, 84, où *si* employé également dans le sens de « au cas où... », avec une ellipse analogue, est construit avec l'*indicatif*. — Cet emploi elliptique de *si* est extrêmement fréquent en latin : voy. par exemple César, 6, 29, 4; 37, 4. 7, 20, 10 ; 55, 9 ; 89, 5. *de b. c.* 1, 5, 5 ; 9, 1 ; 83, 4. 3, 30, 2 ; 75, 3. *De b. G.* 8, 8. *De b. Al.* 14. *De b. Afr.* 4. 63. 86. Cornélius Népos, *Hann.* 8, 1. Virgile, *Æn.* 1, 181-182. T.-Live, 1, 7, 6. 10, 5, 10. 30, 12, 1. 31, 45, 3, etc. (cf. Dräger chez qui l'on trouvera beaucoup d'autres exemples).

De même, dans la construction *très correcte* de *exspecto, tento, conor, experior* avec *si*, je crois que *si* n'est pas interrogatif, mais conditionnel : le sens littéral de ces expressions serait « être dans l'attente » ou bien « faire un essai, *pour le cas où* ..... » ; cette construction se rencontre, par exemple, César, *de b. G.* 1, 8, 4 ; 2, 9, 1 ; *de b. c.* 2, 34, 1 ; 3, 85, 1 ; T.-Live, 1, 57, 2 ; 2, 35, 4 ; 23, 18, 1, etc. Cf. encore Dräger, *l. l.*, qui malheureusement confond les divers cas que j'ai cru devoir distinguer.

4. Dräger, II, p. 487-488.

5. Il ne s'agit pas ici des cas où l'interrogation, en réalité, est double, le premier membre étant sous-entendu, et où *an* peut se traduire en français par « si .... *ne* .... *pas* » ; en pareil cas l'emploi de *an* est, comme on sait, fort correct. Voy. Dräger, II, p. 490-491.

syntaxe de l'époque impériale. Chez T.-Live déjà cette incorrection se rencontre plusieurs fois : 8, 24, 11 « substititque, dubius *an* transiret » ; 8, 35, 4 « quæ in discrimine fuerunt *an* ulla post hanc diem essent » ; 31, 48, 6 « nihil præter res gestas et *an* in magistratu suisque auspiciis gessisset censebant spectare senatum debere » ; 35, 41, 4 « deinde, *an* omnino mittendus esset, consultatio mota est » ; 45, 20, 6 « consulti... patres *an* locum, lautia senatumque darent. »

Cette construction, qui est peut-être d'origine vulgaire, se rencontre déjà chez Plaute et chez Térence ; les exemples qu'on cite chez Cicéron reposent en général sur de mauvaises leçons ; pourtant voy. *in Verr.* II, 4, 12, 27 « quæsivi *an* misisset »[1].

Emploi du participe futur[2].

§ 129. — Les prosateurs classiques n'emploient presque le participe en *-urus* que joint au verbe *sum*[3] (*facturus sum* = μέλλω

1. *Rhet. ad Her.* 2, 15, 22, les meilleurs mss. ne donnent pas *an* devant *æque*; il faut sans doute corriger : *æque*[*ne*].

2. Dräger, II, p. 775-776 ; Schultz, § 406 ; Gossrau, p. 535 ; Madvig, § 424, *Rem.* 5.

3. Les exceptions sont rares ; toutefois on peut citer : Cic., *in Verr.*, II, 1, 21, 56 « adest de te sententiam *laturus.* » *Ad Qu. fr.*, 2, 5, 2 (6, 1) « *exiturus* a. d. VIII. Idus Apriles sponsalia Crassipedi præbui. » *Ad Att.*, 8, 9, 2 « quid agenti, quid *acturo* ? » *De b. Afr.* 25 « dum, alios *adjuturus*, proficisceretur ». Asinius Pollion cité par Sénèque le rhéteur, *Suas.*, 6, 24 « operibus *mansuris* in omne ævum. » Salluste, *Hist.*, fragm. inc. 16 (Kritz) : « qui *prohibiturj* venerant socii. » *Jug.*, 1, 5 « aliena ac nihil *profutura* » ; 35, 10 « urbem venalem et mature *perituram*, etc.! » ; 106, 3 « incertæ ac forsitan ... *interituræ* vitæ. » *Epist. Mithrid.*, 12 « impugnati semel jam neque finem nisi exscidio *habituri.* » Mais chez Corn. Nép., *Them.*, 7, 6, il faut lire : « se remitterent, [*cum*] aliter illos numquam in patriam *essent* recepturi. » — *Futurus* comme adjectif se trouve déjà chez Cicéron, non seulement dans l'expression *futura* ou bien *futuræ res*, « l'*avenir* » (voy. Kühnast, p. 267), mais aussi dans d'autres cas : H. J. Müller (*Jahresb. des philol. Vereins zu Berlin*, 1881, p. 181) cite : *de domo*, 5, 12 « præsens caritas et *futura* fames », *ad fam*, 4, 3, 1 « prospexi tempestatem *futuram* » ; cf. *de am.* 12, 40 « prospicere... *futuros* casus rei publicæ », et *Tusc.* 4, 7, 14 « opinio *venturi* (= futuri) boni » ; toutefois, pour rendre une idée comme « le *futur* orateur, le *futur* philosophe, etc. », Cicéron dit : « eum qui orator esset futurus » (*de or.* 2, 17, 71), « eum, philosophus qui futurus sit » (*de fin.*, 2, 4, 12) : Salluste au contraire dit (*Jug.* 27, 3) « *futuris* consulibus », « aux *futurs* consuls », et l'emploi de *futurus* en pareil cas est fréquent chez T.-Live (Kühnast, *l. l.* ; Grysar, *Theorie des lat. Stiles*, p. 12).

D'après les exemples cités ci-dessus, on peut supposer que l'habitude d'employer le participe en *-urus* sans le joindre au verbe *sum* a peut-être pris naissance dans le langage familier. Chez Virgile, cet emploi semble tout à fait ordi-

ποιήσειν). Ce n'est guère qu'à partir de T.-Live que ce participe s'emploie librement en prose comme un véritable participe *futur* (Kühnast, p. 267) ; en voici divers exemples [1] :

a) Part. fut. pour marquer ce qui *doit arriver* :

2, 10, 11 « rem ausus plus famæ *habituram* ad posteros quam fidei. »

40, 8, 7 « sedeo... miserrimus pater judex inter duos filios..., aut conficti aut commissi criminis labem apud meos *inventurus*. » Cf. 21, 21, 6 ; 32, 2 ; 44, 3 ; 52, 6. 22, 43, 11. 24, 4, 1. 25, 6, 9, etc.

b) Part. fut. pour marquer ce qu'on est *sur le point* de faire :

21, 1, 4 « cum, perfecto Africo bello, exercitum eo *trajecturus* sacrificaret », et ailleurs.

c) Part. fut. pour marquer l'*intention* :

8, 26, 1 « sineret se classe circumvehi ad Romanum agrum, non oram modo maris, sed ipsi urbi propinqua loca *depopulaturum*.» 10, 26, 7 « Senones Galli multitudine ingenti ad Clusium venerunt, legionem Romanam castraque *oppugnaturi*. »

21, 58, 2 « in Etruriam ducit, eam quoque gentem... *adjuncturus*. » 42, 62, 15 « rediit, belli casum de integro *tentaturus*. » 42, 65, 6 « milites... in propinquum tumulum recepit, loci se præsidio... *defensurus*. » 44, 35, 23 « degressus ad imam partem castrorum, veluti per devexum in mare bracchium transitum *tentaturus*. » 2, 23, 11 « curiamque, ipsi *futuri* arbitri moderatoresque publici concilii, circumsistunt. »

6, 22, 9 « in aciem procedunt, nihil *dilaturi* quin, etc. » 8, 29, 12 « ut... dilaberentur in oppida, situ urbium mœnibusque se *defensuri*. » Cf. 21, 13, 6 ; 32, 1 ; ibid., 5. 22, 12, 2. 23, 1, 5 ; 14, 6. 25, 27, 10, etc.

d) Part. fut. précédé de *ut* ou *tamquam* (= ὡς avec le part. fut. en grec) :

3, 5, 1 « carpere multifariam vires Romanas, *ut* non *suffecturas* ad omnia, aggressi sunt. »

21, 32, 10 « subiit tumulos, *ut* (= *avec l'intention de...*) ex aperto... vim per angustias *facturus*. »

21, 61, 1 « transgressus Hiberum Hasdrubal cum octo milibus peditum, mille equitum, *tamquam* (= ὡς) ad primum adventum Romanorum *occursurus*, etc. » 36, 41, 1 « Antiochus Ephesi securus admodum de bello Romano erat, *tamquam* non *transituris* in

naire : voy. par exemple *Georg.* 3, 263 ; *Æn.* 2, 511 ; 4, 415 ; 9, 553 et 641 ; 10, 811, etc. De même chez Hor., *Od.*, 2, 3, 4 ; *ibid.*, 27 et 28 ; 6, 1. 3, 4, 60. 4, 3, 20, etc.

1. On en trouvera beaucoup d'autres chez Güthling, *De T. Livii oratione disputatio. Caput II., quod est de participiis* (Liegnitz, 1872), p. 5.

Asiam Romanis. » 36, 43, 10 « classis ad Cissuntem, portum Erythræorum, *tamquam* ibi aptius *exspectatura* hostem, contendit » [1].

e) Part. fut. marquant un fait dont l'accomplissement est subordonné à une *condition* :

4, 18, 6 « parumper silentium et quies fuit, nec Etruscis, nisi cogerentur, pugnam *inituris* et dictatore, etc. » 8, 17, 10 « incertum qua fide *culturus*, si perinde cetera processissent, pacem cum Romanis fecit » (le sens est : « il est impossible de dire jusqu'à quel point il avait l'intention de respecter ce traité, dans le cas où, etc. »). 9, 29, 4 « nec tantis apparatibus elatus de inferendo bello agitat, *quieturus* haud dubie, nisi ultro arma Etrusci inferrent. » 21, 17, 6 « Ti. Sempronius missus in Siciliam, ita in Africam *transmissurus* si ad arcendum Italia Pœnum consul alter satis esset » (= il *avait ordre* de passer en Sicile, si, etc.).

f) Participe futur marquant une *hypothèse contraire à la réalité* :

23, 44, 2 « an *dedituris* se Hannibali (= sibi, si se dedituri fuissent) fuisse accersendum Romanorum præsidium ? » 45, 35, 6 « de præda parcius quam speraverant ex tantis regiis opibus dederat nihil *relicturis*, si aviditati indulgeretur, quod in ærarium deferret. » 22, 38, 7 « (bellum) *mansurum*... (= quod mansurum fuisset) in visceribus rei publicæ, si plures Fabios imperatores haberet, se... perfecturum. »

Emploi du participe parfait passif au nominatif pour remplacer un substantif abstrait.

§ 130. — Je veux parler de la construction « tantum *Camillus auditus imperator* terroris intulerat, » « *ce fait que* l'on avait appris la nomination » ou « *la nouvelle de* la nomination, » voy. plus haut, p. 105. Cette construction n'est pas étrangère à la prose classique, mais elle devient beaucoup plus fréquente chez T.-Live.

Participe passé neutre à l'ablatif absolu, ayant pour sujet toute une proposition [2].

§ 131. — T.-Live, comme les historiens de l'époque impériale,

1. Dans ces exemples, *tamquam* n'est pas pris dans son sens ordinaire, qui est de marquer une *comparaison* (« *comme si...* », en grec ὥσπερ) ; il sert ici à marquer la *pensée* du sujet principal et signifie « dans cette pensée que... » (en grec ὡς). Les prosateurs classiques emploient *ut* dans ce sens ; l'emploi de *tamquam* est peu correct (voy. Dräger, II, p. 816-817; cf. ibid., p. 680-681, et ce que j'ai dit *Rev. crit.*, 1881, II, p. 259).

2. Dräger, II, p. 798 et suiv. ; Gossrau, p. 549-550.

emploie souvent à l'ablatif absolu un participe passé neutre ayant pour sujet une proposition subordonnée, par exemple : « *audito* Saguntiæ Celtiberum omnes sarcinas impedimentaque relicta ; *cognito* vivere Ptolomæum ; nondum *comperto* quam regionem hostes petissent ; *edicto* ne quis injussu pugnaret ; *exposito* quid pararet ; rebus divinis perfectis *lato*que, ut solet, ad populum ut equum escendere liceret ; ne ibi quidem *denuntiato* quo pergerent ; *permisso*que ut ex collegis optaret quem vellet ; *impetrato* ut manerent, » et ainsi de suite.— Cf. 28, 17, 14 « haud cuiquam *dubio* quin hostium essent. » 28, 36, 12 « *incerto* præ tenebris quid aut peterent aut vitarent.»— Cette construction est rare à l'époque classique ; elle ne paraît se trouver ni chez César ni chez Cornélius Népos. Chez Cicéron on cite : *De inv.*, 2, 10, 34 « hoc loco præterito et *cur prætereatur demonstrato.* » *De fin.*, 2, 27, 85 « *perfecto* enim et *concluso* neque virtutibus neque amicitiis usquam locum esse, si ad voluptatem omnia referantur. » *De off.*, 2, 12, 42 « *adjuncto* vero ut idem etiam prudentes haberentur » ; chez Salluste : « *audito* Q. Marcium Regem proconsulem per Lycaoniam cum tribus legionibus in Ciliciam tendere » (*Hist.*, 5, 12 Kritz), et « *comperto* lege Gabinia Bithyniam et Pontum consuli datum » (*ibid.*, 5, 14).— Cf. Horace, *Ep.* 1, 10, 50 « *excepto* quod non simul esses, cetera lætus. »

T.-Live emploie aussi comme ablatifs absolus des participes passés impersonnels sans proposition subordonnée : « nondum *palam facto* » 22, 55, 3 ; « ante *explorato* et subsidiis positis... ad populandum ducebant » 23, 42, 9 ; « *summoto* incesserunt » 28, 27, 15; « per vacuum *summoto* locum cuneo irruperunt » 25, 3, 18 ; « a magistratibus petiit ut sibi paucis alloquendi populi potestatem facerent. *Permisso,* « Utrum nos, hospites Samothraces, etc., » 45, 5, 2-3 ; « nec *auspicato* nec *litato*, instruunt aciem » 5, 38, 1 ; « eum quasi *debellato* triumphare » 26, 21, 4, etc. — On cite déjà dans l'ancienne langue et chez Cicéron quelques participes employés de cette manière ; mais ce sont en général des ablatifs absolus qui ont tout à fait pris une valeur adverbiale ; ainsi chez Cicéron : « mihi *optato* veneris, » « quod et raro datur et nunc *peroptato* nobis datum est » *Ad Att.*, 13, 28, 3 et *De or.*, 2, 5, 20 ; « quod *satisdato* debeo » *Ad Att.*, 16, 6, 3 ; « *intestato*que esset mortuus » *De or.*, 1, 39, 177 ; « lex est... quæ in annos singulos Jovis sacerdotem *sortito* capi jubeat » *in Verr.*, II, 2, 51, 126 ; « *compecto* cum matre Bostaris consilium cepit » *p. Scauro*, 2, 7 ; « *auspicato* urbem condidisse » *De div.*, 1, 2, 3, etc. : l'expression est donc ici beaucoup moins hardie que dans la plupart des

passages de T.-Live. (*De leg. agr.*, 2, 2, 5, on lit aujourd'hui, d'après les meilleurs mss. : « *cujus* errato nulla venia, recte facto exigua laus ... proponitur », au lieu de « cui, *errato*, nulla venia, *recte facto*, exigua laus, etc. ») Toutefois, l'on peut citer Tér., *Hec.*, 5, 1, 11 « nam ea ætate jam sum ut non siet, *peccato*, mihi ignosci æquom, » où *peccato* est un ablatif absolu impersonnel employé d'une façon très hardie.

Emploi du participe passé passif sans idée d'antériorité [1].

§ 132. — Il arrive quelquefois en latin que le participe *passé* actif ou passif, au lieu de marquer un fait *antérieur* à celui qu'exprime la proposition principale, marque une circonstance qui *accompagne* l'action principale. Ceci a lieu surtout : 1° pour le participe passé des verbes déponents, par exemple César, *De b. G.* 1, 27, 2 « cum... suppliciter... *locuti* flentes pacem petissent » (= cum suppliciter locuti *essent et* pacem petissent) ; 5, 7, 3 « dies circiter viginti quinque in eo loco *commoratus*... dabat operam, etc. » ; *de b. c.* 3, 80, 5 « *cohortatus* milites docuit, etc. » [2] ; — 2° pour le participe passé passif employé à l'ablatif absolu : Cic., *p. Arch.* 8, 17 « eandem rem dicere *commutatis verbis atque sententiis* » (*ad Att.* 7, 21, 2, la ponctuation est douteuse); César, 4, 10, 4 « in plures defluit partes *multis ingentibusque insulis effectis* » ; T.-Live, 4, 10, 7 « in urbem redit *Cluilio ... ante currum ducto* », etc. [3]. Cet emploi du participe passé à l'ablatif absolu est surtout fréquent chez T.-Live et chez Tacite.

Il est beaucoup plus rare que le participe passé passif soit employé de même en dehors de l'ablatif absolu, et l'on n'en cite guère d'exemples en prose avant T.-Live [4]. Chez ce dernier l'on trouve : 2, 36, 1 « servum... sub furca *cæsum* (remplace le participe

1. Dräger, II, p. 776 et suiv., 793 et suiv. ; Lupus, *Der Sprachgebr. des Cornelius Nepos*, p. 183-184 ; Kühner, II, p. 566 et suiv.

2. Cf. T.-Live, 24, 5, 12 *mentitus*, 25, 11, 20 *regressus*, 25, 40, 11 *profectus*, exemples qui sont à ajouter à ceux que donne Dräger. — Les passages qu'on cite ne sont pas toujours concluants : ainsi Cic., *p. Mur.*, 30, 63, *diffisum* veut dire « *ayant conçu* de la défiance », *diffidentem* voudrait dire « *éprouvant* de la défiance » ; de même *veritus* peut signifier « *ayant conçu* de la crainte », *gavisus* « *ayant conçu* de la joie », *arbitratus* « *ayant conçu* l'idée que.... », etc. (cf. en grec ἀπιστήσας, δείσας, etc.).

3. Aux exemples de T.-Live que cite Dräger on peut ajouter : 22, 29, 14 ; 41, 6. 25, 3, 11 ; 34, 6 ; 36, 7, etc.

4. En fait d'exemples concluants, je n'ai vu citer que Cic., *ad fam.* 2, 9, 1 « lætor cum præsenti, tum etiam *sperata* tua dignitate » et César, 5, 35, 5 « tot incommodis *conflictati*... resistebant ». Chez des poètes, on trouve, par exemple,

présent passif, que le latin ne possède pas) medio egerat circo [1] » ; 30,30, 19 « melior...est certa pax quam *sperata* victoria » ; 23, 1, 6 « præ se *actam* prædam... ostentantes » ; 23,42,6 « per annos [centum] cum populo Romano bellum gessimus nullo externo *adjuti* nec duce nec exercitu » ; 25, 25, 13 « post paucos dies rediit, multis... donis ex Hieronis gaza... *donatus* » (= rediit *et... donatus est*), etc.

Emploi du gérondif en -ndo *au lieu du participe présent* [2].

§ 133. — En latin, l'ablatif du gérondif s'emploie d'ordinaire pour marquer une idée d'*instrument* ou de *moyen* (« hominis mens *discendo* alitur et *cogitando* »), mais il arrive aussi qu'il indique simplement une circonstance qui *accompagne* l'action principale, de sorte qu'il équivaut alors, pour le sens, à un participe présent ou à une proposition avec *dum*. Cet emploi du gérondif en *-ndo* n'est pas étranger à Cicéron, voy. *Orat.* 68, 228 « athletas... videmus nihil nec *vitando* facere caute nec *petendo* vehementer, etc. », *Part. orat.* 14, 50 « mori... maluerunt falsum *fatendo* quam *infitiando* dolere » [3], mais il devient beaucoup plus fréquent chez T.-Live : voy. par exemple 2, 32, 4 « quieti, rem nullam nisi necessariam ad victum *sumendo*, per aliquot dies... sese tenuere » ; 10, 31, 15 « quem pigeat longinquitatis bellorum *scribendo legendo*que quæ gerentes non fatigaverunt » ; 22, 14, 7 « qui modo, Saguntum oppugnari *indignando*, ... fœdera et Deos ciebamus » ; 24, 26, 11 « ne, tyrannos *ulciscendo*, quæ odissent scelera ipsi imitarentur » ; 25, 40, 6 « ita socios..., *ferendo* in tempore cuique auxilium, adiit », etc. [4].

vecti (= vehentes) Virg., *Georg.* 1, 206, *fracti* (= qui franguntur) Hor., *Od.* 2, 14, 14, etc.

1. Cicéron, *de div.* 1, 26, 55, dit, en racontant le même fait : « servus per circum, *cum virgis cæderetur*, furcam ferens ductus est », cf. Macrobe, *Sat.* 1, 11, 3 « servum suum *verberatum* patibuloque constrictum... per circum egit. »

2. Dräger, II, p. 846 et suiv.

3. Les exemples cités par Dräger ne me semblent pas du tout concluants ; le gérondif y a, selon moi, son sens habituel. — *De domo*, 55, 140, on lit : « identidem se ipse *revocando* (= revocans), dubitans, timens, hæsitans », mais il est assez vraisemblable qu'il faut corriger *revocans* : *revocando* peut provenir d'une dittographie de la syllabe *du*.

4. Cf. *De b. Afr.* 47 « *procedendo* propiusque hostem *accedendo* castra communiebat » ; Sall., *Jug.* 103, 2 (*reputando*) ; Cassius chez Cic., *ad fam.*, 12, 13, 3 « qui, spem sæpe transitionis *præbendo* neque umquam non *decedendo*, novissime Corycum se contulit. »

L'ablatif du participe en *-ndus* [1] accompagné d'un substantif s'emploie dans le même sens, au lieu d'une proposition avec *dum*. Voy. par exemple T.-Live, 21, 2, 1 « ita se... in Hispania *augendo Punico imperio* gessit, etc. », 24, 36, 1 « *castris ponendis* incompositos ac dispersos », 25, 30, 6 « *partibus dividendis* ipsi regio evenit, etc. », et souvent ailleurs. Ceci se rencontre déjà dans l'ancienne langue [2] et même chez Cicéron, quoique bien plus rarement : voy. *de off.* 1, 2, 5 « qui, *nullis officii præceptis tradendis*, philosophum se audeat dicere » ; *p. Mur.* 8, 17 « qui,... *Curiis, Catonibus*, etc... *commemorandis*, jacebant » (= dum Curii... commemorantur, *tamen* jacebant) ; *ad Att.* 4, 1, 6 « cum... plausum *meo nomine recitando* dedisset. »

Construction des périodes [3].

§ 134. — On admire avec raison la construction savante de la période chez T.-Live. Toutefois certaines de ses périodes ont quelque chose d'artificiel et de lourd, parce que deux idées qui auraient dû former deux phrases distinctes sont réunies d'une façon peu naturelle en une seule. Madvig cite comme exemples : 1, 7, 5 « ibi cum eum cibo vinoque gravatum sopor oppressisset, pastor accola ejus loci, nomine Cacus, ferox viribus, captus pulchritudine boum cum avertere eam prædam vellet, quia, si agendo armentum in speluncam compulisset, ipsa vestigia quærentem dominum eo deductura erant, aversos boves, eximium quemque pulchritudine, caudis in speluncam traxit » (on attendrait : *avertere eam prædam concupivit et*, etc.) ; 37, 45, 13 « postquam trajecimus Hellespontum, priusquam castra regia, priusquam aciem videremus, cum communis Mars et incertus belli eventus esset, de pace vobis agentibus quas pares paribus ferebamus condiciones, easdem nunc victores victis ferimus » (l'enchaînement logique demanderait : *pares paribus tulimus condiciones, nunc vero easdem*, etc.). J'ai noté dans les livres XXI-XXV beaucoup d'exemples semblables (voy., pour plus de détails, éd. Riemann-Benoist, liv. XXI-XXII, p. 250, liv. XXIII-XXV, p. 372) :

1. Les Allemands appellent le gérondif *Gerundium* et le participe en *-ndus* *Gerundiv* ; cette ressemblance de noms a l'avantage de marquer la parenté des deux formes.

2. Par exemple Caton, *de re rust.* 134 « te *hac strue commovenda* bonas preces precor » ; mais les deux exemples de Plaute que cite Dräger, p. 849, ne me semblent pas concluants : l'ablatif y signifie « à force de.... »

3. Madvig, *Kleine philologische Schriften*, n° 5, p. 359-360 ; cf. Grysar, p. 15.

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDES SUR LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE DE TITE-LIVE

Introduction 1
Tableau des mss. sur lesquels est fondé le texte des différentes parties de T.-Live. 3

A. Le substantif.

I. — Singulier des substantifs concrets employé dans un sens collectif . 37
a) *Noms de choses*. 38
b) *Noms de personnes*. 42
Emploi simultané du singulier et du pluriel 46
Additions à l'article de Dräger 47
II. — Emploi du pluriel 50
a) *Pluriel des substantifs concrets* 50
b) *Pluriel des substantifs abstraits*. 54
III. — Substantifs abstraits employés dans un sens concret. 63
IV. — Substantifs employés comme adjectifs 73

B. L'adjectif.

I. — De l'emploi des adjectifs comme substantifs 79
1° *Adjectifs masculins (ou féminins) employés comme substantifs :*
a) *Au pluriel* 80
b) *Au singulier*. 82
2° *Participe présent masculin employé comme substantif :*
a) *Au pluriel* 85
b) *Au singulier*. 87
3° *Participe passé masculin (ou féminin) employé comme substantif :*
a) *Au pluriel* 88
b) *Au singulier*. 89
4° *Participe futur masculin employé comme substantif* 90
5° *Adjectifs ou participes neutres employés comme substantifs :*
a) *Au pluriel* 90
b) *Au singulier*. 94
Construction de l'adjectif ou du participe neutre avec un génitif partitif. 102

Emploi du participe passé impersonnel comme substantif verbal remplaçant toute une proposition 104
II. — Adjectifs portant sur le verbe et se traduisant d'ordinaire en français par un adverbe ou une locution adverbiale 106
1° *Adjectifs exprimant une manière d'être du sujet* 107
2° *Autres adjectifs* 108

C. Le pronom.

I. — Emploi du pronom personnel réfléchi et de l'adjectif possessif réfléchi de la troisième personne 115
A. *Le réfléchi dans la proposition simple.* 115
B. *Le réfléchi dans les propositions subordonnées* 135
II. — Prétendu emploi de *ipse* au lieu du réfléchi pour éviter l'équivoque. 148
III. — *Sibi ipse nocet* ou *sibi ipsi nocet* 153
IV. — *Sua ipse* ou *sua ipsius fraude captus est*. 155
V. — *Hic — ille* 157
VI. — Emploi des démonstratifs dans le style indirect 161
VII. — *Quis* et *aliquis*. 165
VIII. — Emploi de *quisquam* (*ullus, umquam, usquam*) 169
IX. — *Quisquam unus*, etc. 176
X. — *Quicumque, quisquis, utcumque*, etc., sans verbe 178
XI. — Emploi de *quisque* et de *uterque* au pluriel. 182
A. *Quisque* au pluriel. 183
B. *Uterque* au pluriel. 185
XII. — *Alii* = οἱ ἄλλοι 186
XIII. — *Quidam* = *nonnulli*. 188

D. Le verbe.

I. — Emploi des verbes simples au lieu des verbes composés 191
II. — Verbes transitifs employés comme intransitifs 200
III. — Emploi des formes actives de *cœpi* et de *desii* avec un infinitif passif 208
IV. — *Clausus fui, fueram*, etc. 213
V. — *Forem*. 226

E. L'adverbe.

I — Adverbes ayant perdu leur vrai sens 237
a. *Adhuc*. 237
b. *In vicem* 239
c. *Ceterum* 241
d. *Quoque* 242
II. — Adverbes ou expressions adverbiales jouant le rôle d'adjectifs . . 242

Conclusion. 249

Appendice.

DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LA SYNTAXE DE T.-LIVE ET CELLE DE CICÉRON OU DE CÉSAR.

A. Syntaxe de la proposition simple.

Syntaxe d'accord. — Verbe au pluriel après un nom collectif au singulier. 255
Emploi des temps. — Consecutio temporum *avec le présent historique* . . 256
Parfait du subjonctif au lieu de l'imparfait dans les propositions consécutives. 257
Amem, amarem *au lieu de* amaturus sim, amaturus essem 258
Ne *avec l'impératif ordinaire.* 259
Syntaxe des cas. — Emploi hardi du nominatif. 259
Construction des adjectifs en -bundus *avec un accusatif* 261
Accusatif avec les verbes moyens. — Accusatif de la partie avec les verbes passifs 261
Construction de tremere *et de* pavere *avec l'accusatif* 262
Construction transitive de verbes composés de prépositions. 263
Construction des verbes composés de prépositions avec le datif 264
Mihi aliquid volenti est 267
Datif avec les adjectifs. 267
Emploi du génitif. — Eo irarum, etc. 267
Génitif partitif dépendant d'un adjectif neutre 268
Génitif partitif dépendant d'un adjectif masculin au positif. 268
Génitif partitif avec unus 268
Emploi irrégulier du génitif explicatif. 269
Construction de egere *avec le génitif* 269
Opus est 269
Emploi du génitif avec les adjectifs. 270
Ablatif de séparation 271
Ablatif de la question ubi. 271
Procul *avec l'ablatif* 272
Construction de mutare 272
Plenus *avec l'ablatif* 273
Accusatif au lieu de l'ablatif devant un comparatif 273
Attraction du relatif 274
Emploi des prépositions 274
Quam pro. 275
Emploi plus libre de l'apposition 276

B. Syntaxe de la phrase complexe. — Syntaxe de coordination.

Et = etiam 277
Nec = ne... quidem. 277
Emploi arbitraire des conjonctions copulatives 278
Que et, que... que = et... et 279
Qua... qua 280

Nunc. ... nunc. 280
Namque 280
Itaque. 281
Vix... et 281

Syntaxe de subordination.

Emploi de l'infinitif 281
Non dubitare. 283
Timere. 285
Cum interim (quia?) *avec l'infinitif et l'accusatif dans le style indirect* . 285
Construction de potiùs quam *dans le style indirect.* 287
Cum *avec l'infinitif historique* 289
Indicatif dans le style indirect 290
Quippe qui *avec l'indicatif* 291
Construction irrégulière de non quia *avec l'indicatif* 291
Forsitan *non suivi du subjonctif* 292
Dignus (*indignus*) *ut* 293
Velut (= *velut si*), *perinde ac* (= *perinde ac si*). 293
Æque quam, juxta quam, alius quam. 293
Subjonctif imparfait ou plus-que-parfait dans des propositions qui contiennent une idée de répétition. 294
Dum (« pendant que ») *avec l'imparfait du subjonctif.* 298
Emploi incorrect de priusquam (antequam, pridie quam) *avec le subjonctif.* 299
Emploi irrégulier du subjonctif après cum 300
Quamquam *avec le subjonctif* 300
Si *dans l'interrogation indirecte.* 301
Emploi de an *au lieu de* num *ou de* ne 302
Emploi du participe futur. 303
Emploi du participe parfait passif au nominatif pour remplacer un substantif abstrait. 305
Participe passé neutre à l'ablatif absolu, ayant pour sujet toute une proposition. 305
Emploi du participe passé passif sans idée d'antériorité 307
Emploi du gérondif en -ndo *au lieu du participe présent.* 308
Construction des périodes 309
Participe passé d'un verbe déponent employé à l'ablatif absolu et accompagné d'un complément. 310
ADDITIONS ET CORRECTIONS 311

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

Cet *Index* a surtout pour but de permettre de retrouver les remarques incidentes qui, dans les différents chapitres de cet essai, se rapportent à autre chose qu'au sujet même traité dans chacun de ces chapitres. — Les chiffres renvoient aux pages.

A

Ab devant un nom de ville, 274 ; — *ab* marquant le *motif*, 274.

Ablatif : abl. sans préposition à côté de verbes généralement construits avec *ab*, *de*, *ex*, 271 ; — abl. de la question *ubi* sans *in*, 271-2 ; — emploi remarquable de l'abl. du participe en *-ndus*, 197 (*tenere*) ; — ablatif absolu ayant pour sujet une proposition subordonnée, 305-6 ; — ablatifs absolus neutres employés d'une façon impersonnelle, 306 ; — abl. après *alius*, 9, note. — Cf. *Palam*, *Participes*, *Procul*.

Absque, 9, note.

Abstraits (substantifs) : employés dans le sens concret, 63-71 ; — figures de langage qu'il ne faut pas confondre avec cet emploi, 71-73.

Ac après un comparatif, 9, note.

Accidere n'a pas de participe futur, 192.

Accingere intransitif, 202, note.

Accord : voy. *Pluriel*, *Præsente*.

Accusatif : avec les verbes *moyens*, 201, note 1, et 261-2 ; — acc. de la *partie*, 12, note 3, et 262 ; — acc. avec les verbes intransitifs composés de prépositions, 262-4 ; — acc. avec les adj. en *-bundus*, 261 ; — acc. au lieu de l'abl. devant un comparatif, 273 ; — acc. intercalé, au style indirect, dans une proposition au gérondif, 260. — Cf. *Attraction*, *Cetera*, *Habitare*, *Navigare*, *Scandere*.

Ad = in, 9, note ; — *ad id*, *ad id tempus*, 100.

Adhuc, 237-239 ; — conservé dans le style indirect, 238, note 3.

Adjectifs : adj. (ou participes) employés comme substantifs, 79-106 ; — adj. latins traduits en français par des expressions adverbiales, 106-112 (règle de Gossrau, 107) ; — adj. en *-bundus*, 261 (cf. *Accusatif*) ; — emploi particulier de l'adjectif pour remplacer un substantif abstrait, 105, note 1, 126, note 1.

Adulari, construction, 12, note 1.

Adverbes (ou expressions adverbiales) : jouant le rôle d'adjectifs, 242-5 ; — de substantifs, 245-6 (cf. 311).

Æque, voy. *Quam*.

Æra = stipendia, 51.

Ἄγειν = *ducere* (exercitum), 207.

Ἀκούειν, ἤκουσμαι, 3.

Alii = οἱ ἄλλοι, 186-7 ; — attraction particulière avec *alius*, 186, note 2. — Cf. *Ablatif*, *Quam*.

Aliquis : différence de sens avec *quis*, 165-6 ; — *alius quis* ou *alius aliquis*, 166 ; — *aliquis* après *si*, *ne*, etc., 167-169 ; après *cum*, 169 ; — différence entre *aliqui* et *aliquot*, 188.

Aliquot employé comme substantif, 81.

Ἄλλος employé avec attraction, 186, note 2.

Altaria, inusité au singulier, 51.

Alter répété, 158, note 3.

Altissimus somnus, 19, note 1.

Amat (= φιλεῖ) avec un infinitif, 12, note 3.
Ambassadeurs : dans leurs discours ils s'identifient quelquefois avec ceux qui les ont envoyés, 139-140.
Amphibologie apparente résultant de l'emploi du réfléchi, 137-9.
An au lieu de *num* ou de *ne*, 302-3.
Ἄν marquant la *répétition*, 16.
Animi, locatif ou génitif, 270.
Ante au sens figuré, 275.
Antequam, voy. *Priusquam*.
Anus pris comme adjectif, 76, note 2.
Aoriste : voy. *Participes*.
Apposition se rapportant à l'idée contenue dans une proposition tout entière, 276.
Apud = in, 9, note.
Arenæ, voy. *Harenæ*.
Article grec : voy. *Datif*.
Assentior, *assentio*, 160.
Assuetudo, 20, note.
Asyndeton après *vix* ou *nondum*, 281, note 4.
Attraction : du complément, 16, note 1 ; — du relatif, 274 (cf. 182, note 3). — Cf. *Alius*, *Ceteri*.
Augere intransitif est douteux, 311.
Auscultare, 9, note.

B

Bini, « une paire », 185.
Bono (*malo*) *publico*, abl., et non dat., 96, note 1.
Βουλομένῳ ἐστίν, 267.
Breviarium, 12, note 1.
-bundus, voy. *Adjectifs*.

C

Caballus, 9, note.
Capere ou *accipere magistratum*, différence, 192, note 4.
Capillus, *capilli*, 39.
Catulle : texte du passage 68ᵃ, 28, voy. 182.
Celeber, « célèbre », 20, note.
Cervix, *cervices*, 53-4.
César : langue, 9, note ; — texte des passages suivants : *de b. G.* 1, 14, 5, voy. 162, note 1 ; — *de b. c.* 3, 101, 4, voy. 216 ; — 6, 37, 2, voy. 300, note 1.
Cetera employé adverbialement, 262.
Ceteri : emploi de cet adjectif au singulier, 95, note 1, cf. 186-7 ; — attraction particulière dans l'emploi de *ceteri*, 186, note 2.
Ceterum = sed, 241-2 ; — erreur de Lupus à propos de cet adverbe, 241, note 2.
Cicer, inusité au pluriel, 48.
Cicéron : particularités de sa langue : 9, note ; 55 ; 153 ; 154, note 3 ; 166 ; — texte du passage *de fin.* 1, 16, 51, voy. 279-80.
Circa au lieu de *circiter*, 275.
Circiter, emploi, 275.
Cœpi, *cœptus sum*, emploi, 208-213.
Comiques : langue, 5, note 8 ; 8, note ; 11 ; — prosodie, 8 ; cf. 7, note 3.
Conditionnel : employé en anglais pour marquer une action répétée, 16.
Confertior, mais *confertim magis*, 109, note 1.
Consecutio temporum, voy. *Parfait* du subj., *Présent* historique.
Confieri au lieu de *confici*, 18, note 2.
Contra dans des expressions comme « vendere auro *contra* », 243, note 1.
Copulatives (conjonctions) : « multæ magnæ*que* res », 92, note 1 ; — emploi arbitraire des conjonctions copulatives, 278-9. — Cf. *Que*, *Et*.
Cornélius Népos : authenticité du *De excellentibus ducibus exterarum gentium*, 27, note 3 ; — langue : 5, note 8 ; 9, note ; 27, note 3 ; 131 ; et *passim* ; — texte du passage *Epam.*, 8, 3, voy. 216.
Crede mihi au lieu de *mihi crede*, 9, note.
Cum (conjonction), et non *quum*, 10, note 3 ; — *cum* avec l'indic. employé au lieu de *quod*, 9, note ; — *cum inversum* avec le subj., 300. — Cf. *Infinitif*.
Cum (préposition) : *cum eo ut*, *cum eo quod*, 101.
Cupido, 19, note 1.

D

Dare dicta, 19, note 1.
DATIF : formes *altero*, *alteræ*, etc., 9, note ; — dat. pour marquer *par rapport à qui* tel ou tel fait est vrai, 87 (en grec, le participe dans cette construction est toujours employé *sans article*, 87) ; — datif avec les verbes composés de prépositions, 264-267 (cf. 12, note 1); — avec *fretus*, 267 ; — avec *abhorrens*, 267 ; — *dativus ethicus*, 265, note 1. — Cf. *Idem*, *Juxta*, *Volenti*.
De au lieu de l'abl. d'instrument, 9, note.
DE BELLO AFRICANO, DE BELLO HISPANIENSI : langue, 8, note (cf. 10, fin de la même note) ; 301, note 1 ; — texte du passage *de b. Afr.* 78, voy. 301, note 1.
Desii, *desitus sum*, emploi, 208-213.
Didere, 193.
Dignus avec le gén., 9, note ; — *dignus* (*indignus*) *ut*, 293.
DIMINUTIFS : 9, note.
Dolere : *hoc mihi dolet*, 9, note.
Donec (*dum*, *quoad*) avec le subj., 297, note 1.
DRÆGER : *Historische Syntax der lat. Sprache*, 6-7, et *passim*.
Dum, « pendant que » : construction, 290, note 2, et 298-9.
Durare, « subsister », 20, note.

E

Egere avec le gén., 269.
Egredi, *excedere* signifiant « sortir » ne se construisent pas avec l'acc., 264.
Ἐλαύνειν = *ducere* (exercitum), 207.
Emptum = emptio, 106.
ENNIUS : son influence sur le développement de la langue et de la poésie latines, 8.
Et = etiam, 277 ; — *et*, au lieu de *cum*, après *vix*, 281.
Etiam ou *etiam tum*, « encore », en parlant du temps, 237-8.
Ex : expressions adverbiales formées au moyen de *ex* et d'un abl. neutre, 101 ; — *ex quo*, *ex eo*, *ex illo*, 100.
Excusare morbum, 206, note 2.
Exiguum (= paulum) avec le gén., 104, note 1.
Exsors avec le gén., 19, note 1.

F

Facio : *face* = fac, 9, note ; — *facior* au lieu de *fio* dans les composés, 9, note ; — « desiderium facit *macrescere volucres* », 9, note.
Fatiloquus, 19, note 1.
Favor, 19, note 2.
Ferre (= tollere) *signa*, 198.
Foci, *plurale tantum* en certains cas, 51, note 2.
Forem, emploi, 226-233 ; — remplaçant *futurus essem*, 227. 228. 232-3.
Forsan, 18, note 2.
Forsitan, construction, 292.
Fortuna, « biens », 59, note 1.
FRÉQUENTATIFS (verbes) : 9, note ; 18, note 2.
Frumentum, *frumenta*, 51-2.
Fui, *fueram*, etc., aux temps passés du passif, 213-226.
FUTUR : *audibo* et autres formes semblables, 9, note ; — *futur du subjonctif* non marqué, au lieu d'être marqué par la périphrase *amaturus sim* (*essem*), 232-3. 258.
Futurus, adjectif, 303, note 3.

G

GÉNITIF : gén. partitif dépendant d'un adj. ou d'un participe neutre, 101-4 ; — gén. partitif dépendant d'un adj. masc. au *positif*, 268 ; — gén. partitif après *cuncta*, *cuncti*, 268 ; — *eo irarum*, *quo amentiæ*, etc., 267-8 ; — emploi irrégulier du gén. des noms géographiques [gén. explicatif] (urbs *Trojæ*), 269 ; cf., pour le gén. explicatif, 38, note 1, 246, note 2 ; — gén. avec les adj. dans le sens de « par rapport à » ou « sous le rapport de », 270 ; — gén. après un comparatif, 9, note ; — gén. marquant la *cause* avec *mirari*, 17 ; —

avec *invidere*, 12, note 3. — Cf. *Animi, Egere, Indigere, Opus est, Regnare, Tenus, Unus, Ususest.*
GÉRONDIF : remplaçant un substantif verbal, 202, note ; — gérondif en *-ndo* équivalant, pour le sens, à un participe présent, 308;—*Gerundium, Gerundiv*, sens de ces expressions, 309, note 1. — Cf. *Moyens* (verbes).
Gignentia, « plantes », 202, note.
GRAMMAIRE HISTORIQUE, 1-4, cf. 15.
Gratias habere, referre, 59.

H

Habitare avec l'acc., 198.
Harenæ, 53.
HELLÉNISMES en latin, 12, note 3 ; 16-7.
Heres suus, 129.
Hic: *hic... ille*, 157-160 ; — dans le sens de ὁ μέν.... ὁ δέ...., 159-160 ; — *hic* conservé dans le style indirect, 162-3 ; — *hic qui*, au lieu de *is qui*, 162, note 1 ; — confusion de *hi* et de *ii* dans les mss., *ibid.*
Hic, huc viciniæ, 267, note 5.
HISTORIQUE (style) : idées des anciens sur ce sujet, 23-4.
HISTOIRE de la langue latine, 7-13 ; — bibliographie, 5, notes.
Honos, « offrande aux dieux », 19, note 1.
HORACE : langue, 9, note.
Hortamen, 19, note 1.

I

Idem avec le dat., 9, note.
Ille, voy. *Hic* ; — *ille* remplaçant *hic* du style direct, 161-2; — remplaçant *tu, vos* du st. dir., 164-5.
IMPARFAIT : *audibam* et autres formes semblables, 9, note.
In : *in Piræea*, 11, note 1 ; — *in cassum*, 98 ; — *in eo (res) est ut*, et non *in eo sum ut*, 99 ; — *in facili, dubio*, etc., *est* (= facile, dubium est), 99 ; — *in* facilement passé après ou avant *m*, 199; 271, note 5.
Inde remplaçant *hinc* du style direct, 161.
INDICATIF dans le style indirect, 290, cf. 145-7 ; — dans l'interrogation indirecte, 10, note 1, et 301, note 3. — Cf. *Quia, Quippe qui, Quamvis.*
Indigere avec le gén., 269.
Indipisci, 18, note 1.
INFINITIF : *dicier* et formes semblables, 9, note ; — inf. après différents verbes, 281-3 ;—inf. avec un acc. sujet après *non dubitare*, 283-4; — après *timere*, 285 ; — dans certaines propositions relatives du style indirect, 285 ; — dans certaines propositions interrogatives du st. indir., 285, note 4 ; — après certaines conjonctions dans le st. indir., 286-7 ; — inf. seul, au lieu d'une proposition infinitive avec un acc. sujet, après *promittere*, 9, note; — inf. au lieu du supin en *-um*, 10, note 1 ; — infin. historique, emploi, 289, note 2 ; — après *cum*, 289. — Cf. *Amat, Potius quam.*
Infit, 19, note 1.
Inhabitare, 198.
Inimicitia, rare au sing., 59.
Initia, « mystères », 60.
Inter se, « réciproquement », 239-240 ; — *inter se, inter ipsos, inter se ipsos*, 122-3.
Intus, « de dedans », 243, note 1.
In vicem, 239-241.
Invidere, construction, 12, note 1.
Ipsè : ne s'emploie pas au lieu du réfléchi pour éviter l'équivoque, 148-152; — emploi incorrect de *ipse* au lieu du réfléchi, 152-3 ; — *ipsum* ou *se ipsum*, 152, note 1 ; — *ipse*, « personnellement », 149-150, cf. 152, note 1, 157, note 2 ; — *sibi ipse* (*ipse sibi*) ou *sibi ipsi nocet*, 153-5 ; — *per se ipse*, 155, note 1 ; — *per se ipsum*, 311 ; — *ipse*, « à lui seul», 155, note 1, et 157 ; — *sua ipse* ou *ipsius fraude captus est*, 155-7 ; — *et ipse, etiam ipse* ou *ipse* tout seul, « lui aussi », 277; — *nec ipse*, 277. — Cf. *Inter, Nominatif.*
Is: emploi, 119.120. 123.130-131(cf. 311). 132, note 1.134.140-5 ; — *is* remplaçant *tu, vos* du style direct, 164-5

itaque placé après un autre mot, 281; — *itaque ergo*, 18, note 2.

J

Iam... jam, 280, note 4.
JUSTIN : particularités de sa langue, 9, note; 145 ; 216, note 3.
Juxta, « également », 20, note ; — avec le dat., 275. — Cf. *Quam*.

K

KÜHNAST, ouvrage sur la langue de T.-Live, 16-17, 29-31, et *passim*.

L

Lapidat, lapidatum est, 105.
Lavare intransitif, 201, note 1.
Levare, 19, note 1.
Liber, « rouleau de papyrus », 27, note 3.
Lignum, « bois de chauffage », 53, note 1.
LOCATIF, 270, note 2.
LUCRÈCE, langue, 5, note 8.

M

M ajouté par les copistes à des formes d'abl., 264 (§ 76).
Malo publico, voy. *Bono*.
Manere = exspectare, 18, note 2.
Materia, « bois de construction », 53, note 1.
-men (substantifs en), 19, note 1.
-met (suffixe), 154, note 3.
Meus mihi, 130, note 1.
Miles = pedes, 42.
Mirari, voy. *Génitif*.
Moriri, 9, note.
Mors, « cadavre », 64, note (cf. 72, note 2).
Mortales, 18, note 2; 82, note 1.
Moventia, res moventes, 201, note 1.
MOYENS (verbes) : 201, note 1, 209, 212; — quelques-uns ont un participe présent ou un gérondif, 201, note 1, 205. — Cf. *Accusatif*.
Multiplex construit avec *quam*, 275.
Multus = multi, 50; — *multus dies*, 102, note 2. — Cf. *Copulatives* (conjonctions).
Mutare, construction, 272.

N

Namque placé après un autre mot, 280.
Navigare æquor, 12, note 3.
Ne avec l'impératif, 10, note 1 ; 259.
Nec = non, 204, note 1 ; — *nec* = ne... quidem, 277-8.
Negotium = res, 9, note.
Nemo : inusité au gén. et à l'abl., 84, note 1 ; — *nemo hostis*, plutôt que *nullus hostis*, 84, note 2. — Cf. *Unus*.
Nequeo au passif, 208, note 2.
NEUTRE : adj. ou participes neutres employés comme substantifs *aux cas obliques*, 93-4, 95-8 ; — employés comme substantifs pour désigner des *localités*, 91, 98 et suiv.
Nimio plus, 18, note 2.
Nisi si, 9, note.
Noceri, 9, note.
NOMBRE oratoire, 11, note 3.
NOMINATIF (ordt *ipse* ou *quisque*) intercalé dans une proposition à l'abl. absolu ou au gérondif, 259-261.
Non = ne, 9, note 1 ; — *non modo* = non modo non, 170.
Novare, sens particulier, 196.
Nullus employé comme substantif, au plur. ou au sing., 81, 84 ; — *nullus* = non, 110.
Numero alicujus esse, 49, note 1.
Numerosus = numerosi, 50.
Nunc gardé dans le st. indir., 162-4 ; — *nunc... nunc, nunc... modo*, 280.

O

Obtinere, constructions diverses, 206.
Occipere, 18, note 1 ; — *occeptus sum* avec un infin. passif, 208, note 1.
Occupare = φθάνειν, 282.
Ocior, 19, note 1.
Omnis = omnes, 50.
« *On* », idée sous-entendue, 121.
Oppido, 9, note ; 18, note 2.
Opus est, construction, 269-70.

ORTHOGRAPHE latine, ses variations : 7-9.
Ὅς βούλει, 182, note 3.
Ὁστισοῦν = *quivis*, 178.
OVIDE, langue, 49, note 3.

P

Palam avec l'abl., 275.
Parce = noli, 282.
PARFAIT du subjonctif : sens de cette forme, 257, note 2 ; — son emploi irrégulier au lieu de l'imparfait du subj., 257-8.
PARTICIPES : voy. *Adjectifs* ; — participe présent, voy. *Moyens* (verbes); — participes passés neutres employés comme substantifs et accompagnés d'un adj. ou d'un adverbe : *facta ejus fortia* ou *fortiter*, 92, note 2 ; — emploi du participe passé passif pour remplacer un substantif verbal, 104-6; — participe passé ne marquant aucune idée d'antériorité, 307-8 (participes passés ayant le sens de l'*aoriste* grec, 307, note 2) ;—participe en *-urus*, son véritable usage, 303; son emploi peu correct comme participe *futur*, 304-5 ; — participes futurs pris substantivement au masculin, 90 ; — remplaçant un substantif abstrait, 105, note 1 ; — participe en *-ndus* employé substantivement au neutre, 90-91 ; — participe en *-ndus* remplaçant un substantif abstrait, 105, note 1 ; — participe en *-ndus* à l'abl., remplaçant une proposition avec *dum*, 309;—emploi peu correct du participe passé d'un verbe déponent à l'abl. abs., 310. — Pour l'emploi du participe passé passif et l'emploi du participe en *-ndus*, voy. encore *Ablatif*.
Partim eorum... levia sunt, 255, note 3.
Parvum (= paulum) avec le gén., 104, note 1.
PASSIF : voy. *Cœpi*, *Desii*, *Nequeo*, *Occipere*, *Possum*.
Paucus, 50.
Pavidus, 4.
Pellere et *impellere*, différence de sens, 196.
Perinde ac (= perinde ac si), 293.
PÉRIODES (construction des), 309-10.
Per se ipse, voy. *Ipse*.
Personnification, 71-2.
Persuasus sum, 9, note.
Pessimo publico, 96.
PÉTRONE, langue, 8, note 1.
PHÈDRE : particularité de son style, 73.
Piræeus, accusatif de ce mot, 11, note 1.
Placamen, 19, note 1.
PLAUTE, voy. *Comiques* ; — particularité de sa langue, 216-7.
Plenus, construction, 12, note 1 ; 273.
PLINE LE JEUNE, particularité de sa langue, 300 (§ 126).
PLURIEL : pluriels remarquables de substantifs concrets, 50-54 ; — pluriel des substantifs abstraits, 54-63 ; — pluriel *augmentatif*, 56, 57 (animi), 58 (exscidia), 60 (iræ, naufragia), 61 (spiritus) ; — verbe au *pluriel* après un nom collectif au singulier, 255-6.
Plurimus = plurimi, 50.
POÉTIQUE (langue) : a conservé, chez les Latins, des tours populaires, 8-10 ;—tours poétiques dans la langue de certains prosateurs latins, 1 ; 12, note 3; 16 ; cf. l'article *T.-Live* ; — emplois poétiques : 50 (§ 9), 53 (*harenæ*), 54 (*cervix*), 76 (§ 15), 102-3, 108, note 4, 191, 193 (*didere*), 198 (*habitare* avec l'acc.), 201, note 1 (*velatur corpora*), 262 (§ 73, § 75), 264 (§ 77), 268 (§ 82), 269 (§ 83, § 84), 270 (§ 87), 271 (§ 89, § 90), 272 (§ 91), 275 (*palam*), 279-280 (§ 102), 280 (§ 104, § 105), 283 (§ 108, fin), etc.
POPULAIRE (latin) [y compris les tours du langage *familier*] : 8-10 ; 16, note 1 ; 18, note 2 ; 49, note 3 ; 50, note 1 ; 59, note 1 ; 64, note ; 76, note 2 ; 100, note 1 ; 102, fin ; 108, note 4 ; 110, note 2 ; 124 (cf. 128) ; 130 (*suus sibi*) ; 134, commencement ; 147-8 ; 167, note 1 ; 169 ; 170, note 2 ; 176, note 2 ; 181, note 1 ; 185 ; 187 ; 192 (*apisci*) ; 193 (*dare*) ; 197 (*tendere*, *videre*) ; 199 (*scribere*) ; 201 (*laxare*) ; 202, note (*recipere*) ; 207 (*movere*) ; 207-208 *tenere*) ; 209 ; 216 ; 226 ; 240 ; 258

259 ; 262 (§ 73); 263 (*invadere, præstare*); 264, note 3; 269 (§ 85); 270 (§ 86, § 87) ; 273 (§ 93, § 94); 274 (§ 95, § 96, *a* et *c*) ; 275 (§ 96, *h*); 279 (§ 102); 280 (§ 103); 281, note 4; 282 (*est, in animo est, occupare, parce*) ; 283 (*restat*), cf. note 1 ; 284; 287; 290; 293 (§ 120) ; 297, note 1 ; 298 (§ 122); ibid., note 2 ; 299 (§ 123); 301 (§ 126 fin, § 127); 303 (§ 128); ibid., note 3, etc.

Portare = ferre, 9, note ; 18, note 2.

Possum au passif, 208, note 2.

Postmodo, postmodum, 18, note 2.

Potiri avec le gén. ou l'acc., 9, note.

Potius (*prius*, *citius*, etc.) *quam* dans le style indirect, 287-9.

Præcipito et *præcipitor*, 203.

Præsente nobis, 9, note.

PRÉSENT historique : règle pour la concordance des temps, 256-7.

Pridie quam, voy. *Priusquam*.

Primus quisque, voy. *Quisque*.

Priusquam (*antequam*), construction, 299-300 (cf. 297) ; — *prius quam* = potius quam, 289, note 1.

Procul avec l'abl., 272.

Pro eo ut, « au lieu de », 101.

Prohibeo ut, 9, note.

PRONONCIATION latine, ses variations, 7-8.

Proprius = suus, 9, note.

Purgare, emploi particulier, 206, note 2.

Q

Qua... qua..., 18, note 2, et 280.

Qualiscumque, voy. *Quicumque*.

Quam : admodum quam, nimis quam, oppido quam ou *quam* tout seul pour renforcer le sens d'un positif, 9, note (cf. 18, note 2) ; — *quam pro*, 275 ; — *quam* au lieu de *ac*, 293-4. — Cf. *Multiplex*.

Quamquam avec le subj., 300 ; — *quamquam*, « du reste », 286.

Quamvis, sens et construction, 300, note 4.

Quandocumque, quandoque = aliquando, 180.

Quantuscumque, voy. *Quicumque*.

Quatere et *percutere*, différence de sens 196.

Que, suffixe latin servant à généraliser le sens des pronoms ou des adverbes relatifs, 178, note 4.

Que français servant à généraliser le sens d'un relatif, 178, note 4.

Que et ou bien *que* répété, au lieu de *et... et*, 279-280.

Quelque... que, 178, note 4.

Queo au passif, 208, note 2.

Qui (interrogatif) = quis, 9, note.

Qui... qui, en français, 280, note 2.

Quia : emploi incorrect de l'indic. après *non quia*, 291-2.

Quicumque (*qualiscumque, quantuscumque, ubicumque, utcumque*), leur emploi dans le sens indéfini, 178-181.

Quidam = nonnulli, 188 ; — sens de *quidam*, 188, cf. 178.

Q.-CURCE : particularités de sa langue, 152-3 ; 162, note 1 ; 242, note 2.

QUINTILIEN : particularité de sa langue, 160 ; — texte du passage 1, 5, 56, voy. 14, note 1.

Quippe qui, construction, 291.

Quis = quibus, 18, note 2.

Quis, différence de sens avec *aliquis*, 165-6 ; — emploi, 166-7.

Quisquam (*ullus, umquam, usquam*), emploi, 169-176 (cf. 311) ;—*quisquam* ou *ullus* opposé à *quis*, 172, note 1 ; — *quisquam hostis*, plutôt que *ullus hostis*, 84, note 2 ; — *quisquam.... non* n'est pas latin, 171, note. — Cf. *Unus*.

Quisque : *quisque* = quibusque, 260, note 1 ; — *quisque* = quisquis, 181 ; — emploi de *quisque* au pluriel, 183-5 ; — *quisque* avec un adj. au positif ou au comparatif, 184, note 2 ; — *singula quæque*, 185 ; — *primus quisque, primo quoque die*, 183, note 3 ; — *quisque* placé d'une façon remarquable à côté du réfléchi, 117, note 1.

Quisquis = quisque, 181-2 ; — emploi de *quisquis* au lieu de *quivis*, 182.

Quivis, 182, note 3.

Quod, emploi incorrect après les verbes déclaratifs, 9, note.

Quod ejus, et non *quoad ejus*, 97, notes 1 et 3.
Quoque, différence de sens avec *etiam*, 242 ; — *quoque* portant sur le mot qui suit, 242, note 2.
Quoqueversus, *quoquoversus*, 182, note 4.
Quot employé substantivement, 81.

R

Raro, « quelquefois », 62, note 1.
Recens, adverbe, 110, note 6.
Recipere intransitif, 202, note; — *recipiendum est*, ibid.
Réfléchi : son emploi en latin, 115-148. — Cf. *Suus*.
Regnare avec le gén., 17.
Relatif : voy. *Que*, *Quippe qui*, *Répétition*, *Ut qui*, *Utpote qui*, *Subjonctif*.
Répétition du relatif pour en généraliser le sens, 181, note 1.
Respectus, 20, note.
Restare = resistere, 18, note 2.
Rhet. ad her. : texte du passage 2, 15, 22, voy. 303, note 1.

S

Sævus, 4.
Salluste : langue, 5, note 8; 9 et 10, en note; 12, note 3; 24, note 1; 27, note 3; 291; et *passim* ; — texte du passage *Hist.*, fragm. inc. 78 (Kritz), voy. 12, note 3.
Satias, 18, note 1.
Scandere avec l'acc., 198.
Scelestus, 4.
Scientiæ (pluriel), 54, note 2.
Secundus nulli, 19, note 1.
Sedare intransitif, 202.
Senecta, 18, note 2.
Septentrio, 20, note.
Si dans l'interrogation indirecte, 301-2; — *si*, « pour voir si » ou plutôt « pour le cas où », 302, note 3; — *exspecto*, *tento*, *conor*, etc., *si*, ibid.
Singulier : substantifs concrets employés au singulier dans un sens collectif, 37-50, cf. 82.
Socia arma, 19, note 1.
Sospitare, 19, note 1.
Somni (dans l'expression *in somnis*), 61.
Σφεῖς, emploi, 151, note 2.
Statistique, emploi et abus, 3.
Stips (=stipis collatio), « collecte », 40.
Style indirect : voy. *Indicatif*, *Infinitif*, *Subjonctif*, *Potius quam*.
Subjonctif : dans les propositions où il y a une idée de répétition (après *si*, *cum*, *qui*, *quicumque*, *quantum*, *ubi*, *ut quisque*, *prout*, *donec*, *priusquam*), 294-8 ; — dans les propositions relatives dont le sens est *généralisé*, 298 ; — emplois incorrects du subjonctif, 300, note 1, cf. 297, note 1 ; — emploi incorrect du *présent* du subj. (*ne facias* au lieu de *ne feceris*), 9, note ; — subj. délibératif conservé dans l'interrogation indirecte, 258, note 4; — subj. dans certaines propositions interrogatives du style indirect, 285, note 4. — Cf. les mots *Cum*, *Dum*, *Donec*, *Forsitan*, *Futur*, *Parfait*, *Potius quam*, *Présent historique*, *Priusquam*, *Quamquam*.
Sublustris, 19, note 1.
Substantifs : sing. du nom de peuple pour désigner le *général*, 45, note 1; — substantifs employés comme adjectifs, 73-6; — emploi des substantifs verbaux en *-tor*, 74, note 1. — Cf. *-men* (substantifs en).
Suétone : particularité de sa langue, 300 (§ 126).
Sujet logique (opposé à un sujet grammatical) : 116 et suiv., 133, 136-7, 209 et suiv., 259-60.
Σύν, 3, note 2.
Super = de, 274; — *super* = præter, 275.
Supplicia = supplicationes, 18, note 1.
Suspicere, « soupçonner », 218, note 1.
Suus, cf. *Réfléchi*; — *suus* exprimant la *possession* ou diverses idées dérivées (sans idée de réflexion), 124-9 ; — *sui*, « les siens », 129 ; — *sui juris*, 129 ; — *sua* (= propria) *verba*, 129 ; — *suus sibi*, 130. — Cf. *Heres*.

T

Tabo, 19, note 1.
Tacite : langue, 1; 9, note; 24, note 1; 250; 297, note 1; 300 (§ 126), et *passim*.

Tacitus fero, tacitum fero, 108.
Tamquam devant un participe futur, 304-5; — *tamquam* = ut, 305, note 1.
Tempestas = tempus, 18, note 1, 62, note 1.
Tenus avec le gén., 275.
T.-Live : manuscrits, leur âge, 33-4; — texte des passages suivants : 1, 24, 3, voy. 181; — 26, 44, 3 et 42, 58, 11 (garder *mittit* et *misit*), voy. 195; — 21, 46, 10, voy. 206; — 1, 1, 4, voy. 207, note 2; — 3, 24, 10, voy. 215; — 1, 58, 2, voy. 246, note 1; — 25, 36, 2, voy. 271; — 9, 14, 15, voy. 289, note 1.
— Caractère de l'histoire de T.-Live, 21-3.
— Langue de T.-Live : jugement de Port-Royal, 26; jugement des grammairiens modernes, 13 (cf. 15-7, 249-250); travaux sur cette question, 28-30.
— Patavinité, 13-15, cf. 18, note 2.
— Vocabulaire : archaïsmes, mots populaires, mots poétiques, néologismes, etc., 17-20 (cf. *apisci*, 192, *mutare*, 202, etc.).
— Syntaxe : particularités qu'elle présente, 15-7, 249-250, et *passim*, mais surtout 255-310; — hellénismes (?), 16-7, cf. 267; — constructions qui appartiennent surtout à la langue poétique : 103-4, 198 (*habitare* avec l'acc.), 261-2, 262 (§ 75), 264-7, 268 (§ 82, § 83), 270 (§ 87), 271 (§ 89, § 90), 272 (§ 91), 275 (*palam*), 280 (§ 104), 283 (§ 108, fin); — constructions qui appartiennent peut-être au latin populaire ou tout au moins à la langue familière : 16, note 1, 171, note, 185, 186, 208 et suiv. (?), 226 (§ 54), 258, 259, 263 (*præstare*), 269 (§ 85), 273 (§ 93, § 94), 274 (§ 95, § 96, *a*, *c*), 275 (*h*), 279-280, 280 (§ 103), 282-3, 283-4, 286-7 (?), 293-4 (§ 120), 298-9, 301-2, 302-3, 303-5; — formes ayant perdu leur vrai sens et employées d'une manière peu correcte : voy. *Quicumque*, *Utrique*, *Alii*, *Adhuc*, *Ceterum*, *Quoque*, *In vicem*, *Namque*, *Itaque*, *Forsitan*, et cf. §§ 114-116, 123-126 (irrégularités dans l'emploi de l'indic. ou du subj.).
— Style de T.-Live : il est de l'école de Cicéron, 21-4; — caractère oratoire et poétique, 21 et 23; — redondances d'expression, 21, cf. 18, note 2; — façons de parler un peu recherchées, 23, note 3; 24, note 1; — manque de symétrie voulu, 24, note 1; 46; 278-9.
Titulus, « prétexte », 20, note.
Tot employé comme substantif, 81.
Trahere, emplois particuliers, 24, note 1.
Trepidus, 4.
Tum inde, 18, note 2.
Tunc remplaçant *nunc* du st. dir., 161-2.

U

Ubicumque = ubique, 180.
Ullus, voy. *Quisquam*; — *ullus* employé comme substantif, 81, 84.
Umquam, voy. *Quisquam*; — *si umquam* et *si numquam*, différence, 173.
Unumquicquid, 181.
Unus (« individuellement ») avec *nemo*, *quisquam*, etc., 176-8; — *unus* explétif, 176 et 178; — *unus* avec le gén., 268-9.
Uo... uu, 10, note 3.
Uspiam et *usquam*, différence, 176, note 1. — Pour *usquam*, cf. *Quisquam*.
Usus est, construction, 270.
Ut, cf. *Dignus*, *Prohibeo*; — *ut* devant le participe futur, 304; — *ut* et *tamquam*, différence, 305, note 1; — *ut qui*, 291, note 3.
Utcumque, voy. *Quicumque*.
Uterque au pluriel, 185-6; — *quæ utraque*, *quod utrumque*, au lieu de *quorum utrumque*, 185; — *uterque* en apposition à un sujet au pluriel, 256.
Utpote qui, 291, note 3.

V

Vallus et *vallum*, 41.
Variare, différentes constructions, 204.
VARRON : langue, 8, note 1 ; — texte du passage *de re rust.*, 3, 9, voy. 208.
VELLÉJUS PATERCULUS, particularités de sa langue, 73 ; 105, note 1.
Velut = velut si, 293.
VERBES : verbes simples au lieu des verbes composés, 191-200, cf. 205 (*colere*), 282 (*tendere*), 283 (*suetus*); — verbes composés au lieu des verbes simples, 9, note ; 18, note 2 ; — verbes transitifs employés comme intransitifs, 200-208. — Cf. *Accusatif*, *Datif*, *Fréquentatifs*, *Moyens*.
Vestis et *vestimentum*, 41.
Victoriam referre ou *reportare*, sens de cette expression, 194.
Videri, « être vu », 302, note 1.
VIRGILE : son influence sur la langue de T.-Live, 19, note 1 ; 23, note 3 ; cf. 276 (?), 271 (?), 280 (?).
VITRUVE : langue, 8, note 1.
Vix, voy. *Asyndeton*, *Et*.
Vo... vu, 10, note 3.
Volenti mihi est aliquid, 267.
VULGAIRE (latin), voy. *Populaire*.
Vulgus masculin, 18, note 2.

X

XÉNOPHON : particularité de sa langue, 3, note 2.

Ω

Ὡς et ὥστερ, différence, 305, note 1.

FIN DE L'INDEX ALPHABÉTIQUE.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON SUR-SEINE. — A. PICHAT.

avoid fine, this book should be returned
or before the date last stamped below

878.4 .ER556
Etudes sur la langue etALP4203
Stanford University Libraries
3 6105 045 047 227

JUN 1 '89

JUN 1989

Stanford University Library
Stanford, California

In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.